This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

98 C 37/2

Major R. S. Seton.

No. _____

DOMINVS
ILLVMINATIO
MEA
SR M·MONIER-WILLIAMS KCIE
EX
LIBR
IS
EBR· 97·

MŒURS,

INSTITUTIONS ET CÉRÉMONIES

DES

PEUPLES DE L'INDE.

A PARIS,

Chez J. S. MERLIN, Libraire, quai des Augustins, n.° 7.

MOEURS,

INSTITUTIONS ET CEREMONIES

DES

PEUPLES DE L'INDE;

PAR M. L'ABBÉ J. A. DUBOIS,

CI-DEVANT MISSIONNAIRE DANS LE MEISSOUR, MEMBRE DE LA SOCIETE ROYALE ASIATIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE, DE LA SOCIETE ASIATIQUE DE PARIS, ET DE LA SOCIETE LITTERAIRE DE MADRAS.

Non viget quicquam simile aut secundum.

HORACE.

TOME II.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI
A L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D. CCC. XXV.

MŒURS,

INSTITUTIONS ET CÉRÉMONIES

DES

PEUPLES DE L'INDE.

SECONDE PARTIE (SUITE).

CHAPITRE XVII.

Règles de conduite pour les femmes mariées.

RIEN n'est plus propre à faire connaître les principes et la façon de penser des Indiens à l'égard de leurs femmes, que les règles de conduite qui sont prescrites à celles-ci dans le *Padma-pourana*, un des livres les plus estimés parmi eux; règles dont je vais donner la traduction littérale. Elles sont censées être l'ouvrage du fameux pénitent Veichichta, qui en recommande la pratique à toute épouse vertueuse. Je suis loin de les approuver sans restriction; il en est qui me paraissent absurdes, d'autres sont contraires au bien de la société, et l'ensemble a évidemment pour but de réduire cette

intéressante moitié du genre humain au plus vil état d'abjection. On ne sera pas non plus surpris d'y retrouver les folies de la superstition indienne, qui est un accessoire obligé de toutes les institutions du pays.

On pourrait désirer plus d'ordre et de liaison dans les idées du grand pénitent Veichichta; mais je donne ce morceau tel qu'il est dans l'original, comme un échantillon de la manière d'écrire des Indiens :

« Écoute-moi avec attention, grand roi de Lilipa ! » je t'apprendrai comment doit se conduire une femme » attachée à son mari et à ses devoirs.

» Il n'y a pas d'autre dieu sur la terre, pour une » femme, que son mari. La plus excellente de toutes les » bonnes œuvres qu'elle puisse faire, c'est de chercher » à lui plaire, en lui montrant la plus parfaite obéis- » sance : ce doit être là son unique dévotion.

» Que son mari soit contrefait, vieux, infirme, re- » poussant par ses manières grossières; qu'il soit violent, » débauché, sans conduite, ivrogne, joueur; qu'il fré- » quente les mauvais lieux, vive en concubinage avec » d'autres femmes, ne prenne aucun soin de ses affaires » domestiques, et courre sans cesse de côté et d'autre » comme un démon; qu'il vive sans honneur; qu'il soit » aveugle, sourd, muet ou difforme; en un mot, quelque » défaut qu'il ait, quelque méchant qu'il soit, une femme, » toujours persuadée qu'il est son dieu, doit lui prodi- » guer ses soins, ne faire aucune attention à son carac- » tère, et ne lui donner aucun sujet de chagrin.

» Une femme est faite pour obéir à tout âge. Fille, » c'est à son père et à sa mère qu'elle doit soumission;

» mariée, c'est à son mari, à son beau-père et à sa belle-
» mère; veuve, c'est à ses fils. Dans aucun temps de sa
» vie, elle ne peut se considérer comme maîtresse d'elle-
» même.

» Elle doit être attentive à se bien acquitter de tous
» les travaux domestiques et à les faire avec diligence;
» s'appliquer à réprimer sa colère; ne point convoiter
» le bien d'autrui; ne se quereller avec personne; ne
» quitter aucun ouvrage sans la permission de son mari,
» et se montrer toujours égale dans sa conduite et dans
» son humeur.

» Si elle voit quelque chose qu'elle désire posséder,
» elle ne doit pas en faire l'acquisition sans la permis-
» sion de son mari.

» Si son mari reçoit la visite d'un étranger, elle se
» retirera la tête baissée, et continuera son travail sans
» faire la moindre attention à celui-ci. Elle doit penser
» à son mari seul, et ne jamais regarder un autre homme
» en face. En se conduisant ainsi, elle sera louée de tout
» le monde.

» Si quelqu'un lui fait des avances, la sollicite, lui
» offre de riches vêtemens, des joyaux d'un grand prix,
» dans la vue de la séduire; par les dieux! qu'elle se
» garde bien d'y prêter l'oreille, et se hâte de fuir!

» Si elle voit rire son mari, elle rira; s'il est triste,
» elle sera triste; s'il pleure, elle pleurera; s'il l'inter-
» roge, elle répondra. Par-là elle donnera des preuves
» de son bon naturel.

» Elle évitera soigneusement de remarquer qu'un
» autre homme est jeune, beau et bien fait, et sur-tout

» de lui parler. Cette conduite réservée lui acquerra la » réputation d'une femme fidèle.

» Il en sera de même à l'égard de celle qui, voyant les » dieux les plus beaux, les regardera avec dédain, et comme » ne méritant pas d'être mis en parallèle avec son mari.

» Une femme ne peut manger qu'après son mari. Si » ce dernier jeûne, elle jeûnera; s'il s'abstient de nour- » riture, elle s'en abstiendra; s'il est dans l'affliction, elle » y sera aussi; s'il est gai, elle partagera sa joie.

» Moins attachée à ses fils ou à ses petits-fils et à ses » joyaux qu'à son mari, elle doit, à la mort de celui-ci, » se laisser brûler vivante sur le même bûcher que lui, » et tout le monde fera l'éloge de sa vertu.

» Elle ne saurait servir avec trop d'affection son beau- » père, sa belle-mère et son mari; et quand elle s'aper- » cevrait qu'ils dépensent tout le bien de la maison en » extravagances, elle aurait tort de s'en plaindre, encore » plus de s'y opposer.

» Elle doit toujours être prête à faire les divers ou- » vrages de la maison, et les faire avec diligence.

» Se baigner tous les jours, se frotter le corps d'eau » de safran, se vêtir d'habillemens propres, peindre avec » de l'antimoine le bord de ses paupières, et tracer sur » son front quelque signe rouge, peigner et arranger sa » chevelure, sont des soins qui la feront ressembler à » Lakchimy.

» Elle ne doit prononcer devant son mari que des » paroles douces et agréables, et mettre sa principale » attention à lui plaire toujours de plus en plus.

» Elle aura soin de balayer tous les jours la maison,

» d'en frotter le pavé avec de la fiente de vache, et de » tracer par-dessus des bandes blanches; elle tiendra les » vases propres et préparera les mets pour l'heure pré- » cise des repas.

» Si son mari est sorti pour aller chercher des pro- » visions de bois, de feuilles, de fleurs pour faire le » sandia, ou pour quelque autre motif, elle guettera le » moment de son retour pour aller au-devant de lui, l'in- » troduire dans la maison, lui présenter un petit escabeau » pour s'asseoir, et lui servir à manger des mets apprêtés » selon son goût.

» Elle l'avertira à temps de ce qui manque à la mai- » son, et conservera avec soin ce qu'il y apporte.

» Prudente dans ses discours, elle sera attentive, en » conversant avec les gourous, les sanniassys, les étran- » gers, les domestiques et autres personnes, à prendre » le ton convenable, selon la condition de chacun.

» En usant, dans la maison, de l'autorité que lui » laisse son mari, elle doit montrer son intelligence et » sa douceur.

» Tout l'argent que son mari lui confie, il est de son » devoir de l'employer aux dépenses du ménage, sans » en rien soustraire secrètement pour elle-même ou pour » ses parens, ni même pour le consacrer, sans la per- » mission de son mari, à des œuvres de charité.

» Elle ne doit jamais se mêler des affaires des autres, » ni prêter l'oreille aux propos sur ce qui peut leur être » arrivé de fâcheux ou de favorable.

» Qu'elle ne se montre ni colère, ni rancuneuse.

» Elle s'abstiendra de toute nourriture qui ne serait

» pas du goût de son mari, et ne se frottera pas la tête » d'huile quand son mari ne s'en frotte pas la sienne.

» Si son mari, allant quelque part, lui dit de l'accom- » pagner, elle le suivra; s'il lui dit de rester à la maison, » elle n'en sortira pas durant son absence; et jusqu'à son » retour, elle ne fera pas ses ablutions, ne s'oindra pas » la tête d'huile, ne se nettoiera pas les dents, ne se » rognera pas les ongles, ne mangera qu'une fois par » jour, ne couchera pas sur un lit, ne portera pas d'ha- » bits neufs et ne s'ornera le front d'aucune des marques » ordinaires.

» Une femme, lors de l'écoulement des règles, se » retirera pour trois jours dans un lieu séparé; pendant » ce temps, elle ne regardera personne, pas même ses » enfans, ni le soleil. Le quatrième jour, elle fera ses » ablutions, en observant les rites prescrits en cette occa- » sion, et qui furent établis avant le *kaly-youga* (1).

» Une femme, lorsqu'elle est enceinte, doit observer » toutes les cérémonies prescrites en pareil cas. Elle évi- » tera alors la compagnie des femmes suspectes, et de » celles dont tous les enfans sont morts; elle écartera » de son esprit toutes pensées tristes; elle se gardera de » fixer la vue sur des objets effrayans, d'écouter des his- » toires lamentables, de manger des substances difficiles » à digérer. En observant ces règles, elle aura de beaux » enfans; une conduite contraire la ferait avorter.

» Une femme, durant l'absence de son mari, doit se

(1) Le pénitent Veichichta décrit ici ces usages. Je les ferai connaître dans l'*Appendix IV*.

» conformer aux avis qu'il lui a donnés en partant : elle » négligera sa parure, et ne se livrera pas, sous prétexte » de dévotion envers les dieux, à des pratiques particu- » lières de piété.

» Si un mari garde deux femmes, il ne faut pas que » l'une aille s'entretenir sur le compte de l'autre, soit » en bien, soit en mal, ni qu'elle s'occupe de la beauté » ou de la laideur des enfans de celle-ci. Elles doivent » vivre en bonne intelligence, et éviter de s'adresser » l'une à l'autre des propos désagréables ou offensans.

» En présence de son mari, une femme ne doit pas » regarder de côté et d'autre, mais avoir les yeux fixés » sur lui, pour attendre et recevoir ses ordres. Elle » doit, lorsqu'il parle, ne point l'interrompre ni parler » à d'autre; lorsqu'il l'appelle, tout quitter et accourir » auprès de lui.

» S'il chante, elle doit être extasiée de plaisir; s'il » danse, le regarder avec délices; s'il parle de science, » l'écouter avec admiration; enfin, en sa présence, être » toujours gaie, et ne jamais témoigner de la tristesse » ou du mécontentement.

» Qu'elle évite avec soin de susciter des querelles » domestiques à l'occasion de ses parens ou d'une autre » femme que voudrait garder son mari, ou de quelque » parole désagréable qu'on lui aurait dite. Quitter la » maison pour de pareils sujets, c'est s'exposer à la risée » du public et donner matière à bien des péchés.

» Si son mari se met en colère, la menace, lui dit » des injures grossières, la bat même injustement, elle » ne lui répondra qu'avec douceur, lui saisira les mains,

» les baisera, lui demandera pardon, au lieu de jeter » les hauts cris et de s'enfuir de la maison.

» Elle ne dira pas à son mari : « Tu m'as injuriée, tu » m'as battue mal à propos; je ne te parlerai plus; il ne » se passera désormais entre nous que ce qui a lieu entre » un père et sa fille, un frère et sa sœur. Je ne me mê- » lerai plus de tes affaires; je ne veux plus avoir rien de » commun avec toi. » De semblables paroles ne doivent » jamais sortir de sa bouche.

» Si des parens ou amis l'invitent à venir chez eux » pour quelque fête ou cérémonie, elle ne s'y rendra » qu'avec la permission de son mari et accompagnée de » quelque femme âgée. Elle y restera le moins de temps » qu'elle pourra, et, à son retour, elle racontera fidèle- » ment à son mari ce qu'elle aura vu et entendu ; puis » elle reprendra ses travaux domestiques.

» Lorsque son mari sera absent, elle couchera avec » quelqu'une de ses parentes, et non pas seule où bon » lui semblerait. Elle s'informera souvent de la santé de » son mari, lui fera dire de revenir au plutôt, et offrira » pour lui des vœux aux dieux.

» Que ses paroles et toutes ses actions soient un » témoignage public qu'elle regarde son mari comme » son dieu; et, honorée de tout le monde, elle jouira » de la réputation d'une femme fidèle et vertueuse.

» Si son mari venant à mourir, elle prend la ré- » solution de mourir avec lui, elle sera comblée de » félicités dans le monde où son mari la placera après sa » mort. Mais soit qu'elle meure avant ou avec son mari, » soit qu'elle lui survive, une femme vertueuse peut être

» assurée que toute sorte de biens lui sont réservés dans » l'autre monde.

» Il n'y a pour une femme aucun vrai bonheur qui » ne lui vienne de son mari : c'est lui qui lui a donné » des enfans ; c'est lui qui lui fournit des vêtemens et » des joyaux ; c'est lui qui lui procure des fleurs, du san- » dal, du safran, et toute sorte de biens.

» C'est aussi par le moyen de sa femme qu'un mari » jouit des plaisirs qu'on peut trouver dans ce monde ; » c'est là une maxime enseignée dans tous nos livres de » science. C'est par le moyen de sa femme qu'il pra- » tique de bonnes œuvres, qu'il acquiert des richesses » et des honneurs, et qu'il réussit dans ses entreprises : » un homme sans femme est dans un état imparfait. »

Quelque sévères que soient ces règles de conduite, la plupart sont observées, principalement parmi les brahmes.

Dans certaines castes de brahmes veichnavas, il existe une coutume qui leur est particulière. Une bru ne peut jamais adresser la parole à sa belle-mère ; lorsqu'elle a quelque chose à lui communiquer, elle le fait par signes ; et si la belle-mère donne des ordres à sa bru, celle-ci répond par une inclination de tête qu'elle les a compris. Cependant elle sait quelquefois, à l'aide d'une pantomime énergique et expressive, tellement suppléer à la parole dont on l'a privée, que ses muettes réparties font souvent entrer la vieille dame en fureur.

CHAPITRE XVIII.

Du deuil. — De l'état de veuvage. — Mépris que l'on a pour les veuves. — Secondes noces interdites.

La mort la plus heureuse pour une femme est celle qui survient tandis qu'elle est encore dans les nœuds du mariage. Une pareille mort est regardée comme la récompense des bonnes œuvres pratiquées durant les générations précédentes; le plus grand malheur, au contraire, qui puisse lui arriver, c'est de survivre à son mari.

Si celui-ci vient à mourir le premier, sa femme, aussitôt qu'il a rendu le dernier soupir, va promptement se revêtir de ses plus beaux habits et se parer de tous ses joyaux. Après quoi, portant les signes de la plus profonde douleur empreints sur son visage et dans toute sa contenance, elle court se jeter sur le corps du défunt, qu'elle embrasse en jetant les hauts cris. Elle le tient serré entre ses bras, jusqu'à ce que les parens, ordinairement tranquilles spectateurs de cette scène, jugeant que c'en est assez de cette première démonstration de douleur, viennent l'arracher à ces tristes embrassemens: cependant elle ne cède que malgré elle à leurs efforts, et fait mine sans cesse de s'échapper de leurs mains pour aller se jeter de nouveau sur les restes inanimés de son mari. Ses tentatives étant vaines, elle se roule par terre comme une démoniaque, se meurtrit à grands coups de poing la poitrine, s'arrache les cheveux, et donne plusieurs autres signes du plus violent désespoir. Est-ce

à une tendresse conjugale excessive, à une exquise sensibilité, qu'il faut attribuer ces bruyans témoignages d'affliction et de regrets? La réponse paraîtra peu embarrassante, si l'on pense que c'est la coutume générale, que tout cela est réglé d'avance et fait partie des cérémonies du deuil.

Après ces premières explosions de désespoir, elle se lève, et, prenant un air plus calme, elle s'approche du corps de son mari. Alors, avec une suite d'idées que ne semble pas permettre la véritable douleur, elle lui adresse la longue série d'interpellations dont voici un abrégé :

« Pourquoi m'as-tu quittée? Quel tort t'avais-je » donc fait, pour me laisser ainsi à la fleur de l'âge? » N'avais-je pas pour toi tous les soins et toutes les attentions d'une femme fidèle? N'ai-je pas toujours été » vertueuse et incorruptible? N'ai-je pas mis au monde » de beaux enfans? qui les élevera? qui prendra soin » d'eux à l'avenir? N'étais-je pas attentive à toutes les » affaires du ménage? Ne balayais-je pas tous les jours » la maison? n'en frottais-je pas le pavé avec de la bouse » de vache? ne traçais-je pas par-dessus des bandes » blanches? Ne te préparais-je pas une bonne nourriture? Trouvais-tu du gravier dans le riz que je t'apprêtais? Ne te servais-je pas des mets selon ton goût, » bien assaisonnés avec de l'ail, de la moutarde, du poivre, de la cannelle et autres épices? Ne mettais-je pas » toute mon attention à aller au-devant de ce qui pouvait te plaire? Que te manquait-il auprès de moi? Qui » prendra soin de moi à l'avenir? &c. &c. » A chaque

phrase, qu'elle prononce d'un ton plaintif et cadencé, elle fait une pause pour donner cours à ses sanglots et à ses cris, dont l'émission a lieu aussi avec une sorte de cadence. Les femmes présentes répètent ses lamentations en chorus et sur le même ton qu'elle.

Elle s'adresse ensuite aux dieux, contre lesquels elle vomit des torrens de blasphèmes et d'horribles imprécations. Elle les accuse hautement d'injustice, pour lui avoir ainsi enlevé son appui. Cette scène dure jusqu'à ce que son éloquence épuisée ou la fatigue de ses poumons ne lui permette pas d'en débiter davantage. Elle se retire alors pour aller prendre du repos, et étudier de nouvelles phrases qu'elle viendra réciter sur le même ton lorsqu'on se disposera à enlever le corps pour le porter au bûcher.

Plus une femme, en pareille conjoncture, met de véhémence dans sa pantomime, d'éloquence et de pathétique dans ses discours, de vérité dans ses contorsions, plus elle fait honneur à son esprit et à son éducation. Les jeunes femmes qui sont présentes apportent une attention extrême à tout ce qu'elle dit ou fait; et si elles remarquent quelque mouvement oratoire, quelque attitude expressive, plus spécialement propres à exciter la sensibilité des spectateurs, elles en conservent précieusement le souvenir, dans l'espérance d'en faire leur profit en temps et lieu.

Une femme qui, véritablement affligée de la perte de son mari, se bornerait à exprimer ses regrets par des larmes et des soupirs, se couvrirait de honte et passerait pour une idiote. Pour me faire comprendre, en peu de

mots, combien était borné l'esprit d'une jeune veuve sur le compte de laquelle ses parens étaient venus me porter des plaintes : « Elle est si stupide, disaient-ils, » qu'à la mort de son mari elle ne prononça pas une » seule parole ; elle ne fit que pleurer sans rien dire (1). »

Dans plusieurs provinces de l'Inde, il y a aussi, comme jadis chez les Grecs et les Romains, des pleureuses à gages. Lorsque ces femmes sont mandées pour assister à des funérailles, elles arrivent échevelées, à demi nues, et le reste de leur habillement en désordre : se rangeant en groupe autour du défunt, elles commencent par pousser à l'unisson des cris lugubres, et se frappent la poitrine en mesure. Elles pleurent, sanglotent, hurlent successivement. Tantôt, adressant la parole au mort, chacune lui fait à son tour un compliment sur les vertus ou les bonnes qualités dont il était doué ; tantôt elles l'apostrophent vivement, en lui représentant combien sa vie eût été nécessaire encore, et combien il a eu tort de mourir sitôt ; enfin elles lui déclarent en propres termes, qu'*il ne pouvait pas faire de plus grande sottise que celle-là.* Elles se relèvent les unes les autres pour remplir ces fonctions tragi-comiques ; et leurs simagrées continuent jusqu'à ce qu'on enlève le corps. Après les funérailles, elles

(1) Les Hébreux, à la mort de leurs amis et de leurs proches, faisaient aussi éclater tous les signes extérieurs de l'affliction. Ils pleuraient, déchiraient leurs habits, se frappaient la poitrine, s'arrachaient quelquefois les cheveux ou la barbe, ou du moins se les coupaient ; ils se faisaient même des incisions ou des égratignures sur le sein. (*Levit.* 19, v. 28 ; 21, v. 5. *Jerem.* 16, v. 6 ; *et alibi.*)

reçoivent leur salaire, et le calme renaît sur leurs faces lugubres.

Les veuves qui, dans la langue savante, sont appelées *viduva*, mot ressemblant au latin *vidua*, obtiennent encore bien moins de considération que les autres femmes; et même, si elles n'ont pas d'enfans, elles deviennent en quelque sorte un objet d'opprobre. La rencontre seule d'une veuve est censée porter malheur. On les appelle *mounda*, qualification injurieuse qui signifie *tête rasé*, parce que toutes les veuves devraient avoir les cheveux tondus. Cette règle néanmoins n'est pas généralement observée, sur-tout parmi les sudras. Lorsque des femmes se querellent, ce terme de *mounda* est ordinairement la première sottise qu'elles se disent.

Le deuil d'une veuve dure jusqu'à sa mort. Il se manifeste par les signes suivans. Elle doit se faire raser la tête une fois le mois; l'usage du bétel lui est désormais interdit; elle ne peut plus porter de bijoux, si ce n'est un seul, d'une espèce très-simple, qui s'attache au cou, ni se vêtir que de toiles toutes blanches, ni se jaunir le visage et les autres parties visibles du corps avec de l'eau de safran, ni tracer sur son front aucun des signes usités. Enfin elle est entièrement exclue des réjouissances et fêtes de famille, telles que cérémonies du mariage, de l'ouppanayana et autres; car sa présence seule ferait craindre quelque malheur.

Peu de jours après qu'une femme a perdu son mari, elle voit ses parentes et ses amies venir se rassembler dans la maison du défunt. Celles-ci commencent par prendre place au repas qui a été préparé pour elles; et lorsqu'il

est fini, elles entourent la veuve et l'exhortent à envisager avec résignation sa malheureuse destinée; elles la serrent l'une après l'autre dans leurs bras, pleurent quelque temps avec elle, et finissent par la pousser rudement par terre. On commence à pleurer en chorus sur son veuvage, et ensuite on la fait asseoir sur un petit escabeau. Alors une des plus proches parentes, ayant fait auparavant quelques momeries religieuses, lui rompt le petit cordon auquel est attaché le *tahly* ou bijou d'or que toutes les femmes mariées, dans l'Inde, portent au cou en témoignage de leur qualité. Après quoi on appelle le barbier, qui lui rase la tête. Par cette double formalité, elle est placée au rang méprisé et odieux des veuves. Tant que durent ces bizarres et tristes cérémonies, la malheureuse qui en est l'objet fait retentir la maison de ses cris, et maudit mille fois son déplorable destin.

Le cordon du tahly doit être coupé, et non dénoué. Cet usage a donné naissance à une espèce d'imprécation fort commune; deux femmes qui se disputent entre elles, n'oublient presque jamais de se dire l'une à l'autre : *Puisses-tu avoir le tahly coupé!* ce qui équivaut à ceci, *Puisses-tu devenir veuve!*

Certes, si l'expression des regrets d'une dame indienne qui perd son mari, a quelque chose d'outré qui porte à douter que cette expression soit bien sincère, il faut cependant convenir qu'il est impossible qu'elle envisage d'un œil sec le triste avenir qui lui est réservé. Condamnée à un veuvage perpétuel, rejetée de la société, marquée du sceau de la réprobation, elle ne peut trouver d'idées consolantes que dans le souvenir des chagrins

qu'elle a eus à endurer lorsqu'elle était sous le joug conjugal. Je ne parle point de ces pauvres petites filles de cinq ou six ans, qui, mariées à de vieux brahmes plus que sexagénaires, deviennent le plus souvent veuves avant d'avoir atteint l'âge d'être femmes : la faiblesse de leur raison ne leur permet pas de réfléchir sur la condition où les placent des préjugés aussi iniques que bizarres. Mais cette foule innombrable de jeunes veuves encore dans toute la vigueur de l'âge et de la santé, comment supportent-elles leur retranchement prématuré de la communauté sociale ? mieux qu'on ne pourrait le croire. Force est bien qu'elles se résignent ! En effet, quelque méprisée que soit une veuve, celle qui se remarie l'est cent fois plus encore ; elle fait par-là scission avec toute personne honnête et qui se respecte. Aussi en est-il fort peu qui ne regardassent comme une impertinence grossière la proposition qu'on leur ferait de contracter une nouvelle alliance. Au reste, sur ce point, leur fermeté est rarement mise à l'épreuve. Un brahme vieux, podagre et pauvre comme Irus, s'indignerait à l'idée seule de prendre pour femme une veuve riche, parée de tous les attraits de la jeunesse et de la beauté.

Il résulte de ce préjugé, solidement et invariablement établi dans l'Inde, que les femmes veuves y fourmillent, parmi les brahmes sur-tout ; on ne rencontre que *têtes-rases* dans cette caste. Les déréglemens de mœurs, suite inévitable d'un tel état de choses, ne sauraient être révoqués en doute ; cependant ils sont poussés moins loin qu'il serait permis de le supposer avec assez

de fondement. La retenue naturelle des femmes indiennes, le genre de leur éducation, leur maintien chaste et circonspect, le calme de leurs passions; tout les porte à opposer des digues puissantes aux attaques des libertins, qui, quoi qu'en aient pu dire des auteurs mal informés, ne trouvent pas toujours, auprès des femmes d'une certaine classe, des victoires aussi faciles que dans bien d'autres pays où l'union légitime des sexes est environnée de beaucoup moins d'entraves.

D'ailleurs, en refusant aux jeunes veuves la faculté de trouver en elles-mêmes assez de vertu pour savoir résister à la séduction, tant d'autres obstacles indépendans de leur volonté viennent servir de rempart à leur sagesse! Il faut ranger parmi les plus efficaces, la vigilance assidue qu'exercent sur elles leurs parens; l'austérité des mœurs du pays, qui interdit toute espèce de communication familière entre hommes et femmes; les punitions rigoureuses qui sont le châtiment des fautes les plus légères; enfin le déshonneur qui, là plus qu'en tout autre pays du monde, accable de tout son poids l'imprudente victime d'une faiblesse évidente.

CHAPITRE XIX.

De la coutume qui oblige quelquefois les veuves à se laisser brûler vivantes sur le bûcher de leurs maris défunts.

L'USAGE antique et atroce qui fait un devoir aux veuves de s'immoler volontairement sur le bûcher de leurs maris, quoique non aboli d'une manière explicite, est infiniment plus rare aujourd'hui, sur-tout dans les provinces méridionales de la presqu'île; néanmoins, dans le nord de l'Inde et sur les bords du Gange, on ne voit encore que trop souvent des femmes s'offrir comme victimes de cette détestable superstition, et se dévouer par vanité ou par enthousiasme à un genre de mort aussi cruel qu'insensé.

Les princes mahométans ne tolérèrent jamais cet horrible sacrifice dans les provinces soumises à leur domination; mais, malgré leurs défenses, de misérables fanatiques ont plus d'une fois acheté à prix d'argent, des représentans subalternes de l'autorité, la permission de commettre un tel attentat aux lois de l'humanité et de la saine raison.

Le grand pouvoir européen qui exerce à présent son influence sur tout le pays, a mis en œuvre tous les moyens de persuasion pour anéantir tout-à-fait cette coutume barbare : mais ses efforts n'ont eu que peu de succès, et il s'est vu dans la nécessité de fermer les yeux sur cet épouvantable abus, auquel il n'eût pu se

hasarder de remédier par la force, sans s'exposer à des conséquences funestes.

Personne n'admire plus que moi l'esprit de sagesse que montre un gouvernement éclairé et libéral, en accordant à ses sujets indiens une tolérance pleine et entière dans leurs usages civils et religieux; personne n'est plus pénétré que moi des inconvéniens qu'il y aurait à heurter de front des préjugés qu'ils regardent comme sacrés et inviolables. Mais l'abominable coutume dont il s'agit fait-elle bien partie des institutions publiques de l'Inde? existe-t-il des réglemens qui en prescrivent à certaines castes l'observation? Tous les renseignemens que j'ai pu obtenir sur ce sujet me donnent lieu de croire qu'il n'en est pas ainsi. Cet infame sacrifice, quoique encouragé par les imposteurs qui dirigent le culte religieux, n'est nulle part prescrit d'une manière impérative dans les livres indiens; il est entièrement libre et volontaire de la part des victimes qui se dévouent ainsi. Aucune tache, aucune défaveur n'atteint aujourd'hui la femme à qui la rectitude de son jugement suggère qu'elle ne doit pas tant se hâter d'aller rejoindre dans l'autre monde le mari qui si souvent l'a fait enrager dans celui-ci. On pourrait donc, sans danger notable, en déployant une fermeté combinée avec la prudence, attaquer jusque dans ses racines cet abus révoltant, dont la honte rejaillit sur le pouvoir qui le supporte sans faire éclater la plus vive indignation (1).

(1) Durant ces dernières années, le nombre de ces détestables holocaustes allant en augmentant, sur-tout dans la présidence du

Ce fut principalement dans la noble tribu des rajahs que cet usage prit naissance. On le considérait alors

---

Bengale et sur les rives du Gange, le gouvernement a cru de son devoir d'intervenir, au moins en employant les voies de la persuasion, pour tâcher de réfréner cette inconcevable manie. Il a, en conséquence, enjoint aux divers magistrats dispersés dans le pays, d'examiner avec attention toutes les circonstances des *suttys* (c'est le nom qu'on donne à ces sacrifices barbares), et de n'en permettre la consommation qu'après avoir épuisé tous les moyens que la prudence leur dicterait pour s'y opposer.

Aucune femme ne peut donc maintenant se dévouer à ce cruel genre de mort, sans l'autorisation des magistrats; et lorsqu'on s'adresse à eux pour l'obtenir, ils font comparaître la victime, l'interrogent soigneusement pour s'assurer que sa détermination est entièrement libre, et qu'aucune influence étrangère ne la lui a suggérée. Ils s'efforcent ensuite, par leurs exhortations et les raisonnemens les plus persuasifs, de l'engager à renoncer à son horrible dessein. Si la veuve demeure inébranlable, on la laisse maîtresse de sa propre destinée.

Les missionnaires protestans, en arrivant dans le pays, témoignèrent une juste horreur envers ces détestables sacrifices, et voulurent essayer d'en diminuer le nombre : mais peu au fait du génie des Indiens et de leur attachement invincible à leurs pratiques, ils ne craignirent pas de heurter brusquement des préjugés trop bien enracinés pour ne pas résister à des attaques violentes et irréfléchies. Le mal, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître.

J'ai vu les listes des veuves qui se sont sacrifiées sur les bûchers de leurs maris, depuis 1810, époque à laquelle les missionnaires commencèrent leurs travaux, jusqu'à l'année 1820; et j'ai reconnu que le nombre de ces victimes avait progressivement augmenté chaque année durant cet espace de temps. En 1817, il y en eut sept cent six dans la présidence du Bengale. Il est vrai que cette manie est beaucoup plus en vogue sur les bords du Gange que par-tout ailleurs. Dans le sud de la presqu'île de l'Inde, on ne voit que rarement des *suttys*. Je suis persuadé que, dans la présidence de Madras, qui compte au moins trente millions d'habitans, il ne s'y brûle pas trente veuves dans un an.

comme un acte de dévouement fort honorable, et qui rehaussait l'éclat des familles auxquelles appartenaient les déplorables victimes d'un zèle aussi aveugle. Une femme à qui l'amour si naturel de la vie ou le manque de courage conseillait de se soustraire à l'honneur d'être brûlée vivante sur le même bûcher que son mari défunt, faisait une insulte grave à la mémoire de celui-ci.

J'ai été à portée de me convaincre par moi-même de l'empire qu'exerce encore ce faux point d'honneur sur l'esprit des fanatiques Indiens, et en même temps j'ai pu juger que l'acte de dévouement auquel se résignent les infortunées qui en sont victimes, n'est pas toujours le fruit d'une résolution spontanée de leur part. Le paliagar ou prince de Cangondy, dans le Carnatique, étant mort, on n'épargna ni prières ni menaces pour déterminer sa veuve à se laisser brûler vivante avec lui. Cette honorable coutume existait, disait-on, depuis long-temps dans cette famille, et c'était vraiment dommage de la laisser tomber en désuétude. L'époque des funérailles fut reculée d'un jour à l'autre, dans l'espérance que la veuve prendrait à la fin son parti, et préférerait une mort glorieuse à un reste de vie passé dans l'opprobre. Vaine attente! l'opiniâtre princesse ferma l'oreille aux sollicitations importunes de ses proches; et finalement le défunt fut contraint de partir seul pour l'autre monde.

Le triste sort des veuves, la vanité et l'espérance de se faire un nom, peut-être aussi l'enthousiasme, en poussent cependant quelques-unes à faire de bonne grâce cette folie. Il est vrai qu'on leur décerne après leur mort des honneurs infinis, et même une sorte d'apothéose :

on leur adresse des vœux et des prières ; on a recours à leur intercession dans les maladies et les adversités. Enfin on recueille religieusement les débris de leurs membres que les flammes n'ont pas consumés, et sur le lieu même on érige de petites pyramides monumentales, pour transmettre à la postérité la mémoire de ces héroïques victimes de l'amour conjugal ; hommage d'autant plus remarquable, que l'usage des mausolées est presque inconnu parmi les Indiens. En un mot, les femmes qui ont eu le courage de consommer cet holocauste méritoire, sont placées au nombre des divinités, et l'on voit une foule de dévots accourir de toute part pour leur offrir des sacrifices et solliciter leur protection.

A ces motifs de vaine et fausse gloire, déjà assez puissans pour faire une vive impression sur une imagination faible, viennent se joindre les exhortations des parens, qui, lorsqu'ils découvrent dans la veuve la plus légère propension à prendre ce parti, n'épargnent aucun moyen pour la circonvenir et la fortifier dans sa résolution ; ils vont même quelquefois jusqu'à lui administrer des drogues qui, en troublant sa raison, la décident à tout ce qu'on exige d'elle. Cette inhumaine et détestable captation leur est suggérée par l'espérance que la fin tragique de l'infortunée fera rejaillir un grand éclat sur toute la famille.

Quelques auteurs ont prétendu que cette coutume révoltante eut pour cause première la jalousie des maris, ou bien la crainte que ceux-ci avaient que leurs femmes mécontentes ne cherchassent à se défaire d'eux par le

poison. Quant à moi, je n'ai pu, ni par la lecture des livres indiens, ni par un commerce libre et familier avec beaucoup de personnes bien versées dans les usages du pays, rien découvrir qui justifiât l'une ou l'autre de ces deux assertions. Certes, l'état d'une femme condamnée même à souffrir les écarts d'un mari brutal ou débauché, est encore bien préférable à celui d'une veuve, à qui tout espoir de former une autre alliance plus heureuse est interdit. C'eût donc été pour rendre leur condition pire que les femmes indiennes auraient commis un crime !

Mais je suis infiniment plus éloigné d'attribuer ces sacrifices volontaires à un excès d'amour conjugal. A tort se laisserait-on éblouir par les scènes bruyantes de désolation que les femmes sont dans l'habitude de jouer à la mort de leurs maris : ce sont autant de grimaces. Pendant le long séjour que j'ai fait dans l'Inde, je ne crois pas y avoir vu deux mariages cimentés par l'union des cœurs, et par un attachement vrai et réciproque.

Lorsque, après y avoir bien réfléchi, une femme déclare qu'elle veut être brûlée avec son mari défunt, c'est un arrêt irrévocable, elle n'est plus libre de se rétracter : si elle n'allait pas de bon gré au bûcher, on l'y traînerait de force. Les brahmes qui dirigent tous les actes de cette tragédie, ainsi que ses parens, viennent tour-à-tour la féliciter sur son héroïsme, et sur la gloire immortelle qu'elle va acquérir par un genre de mort qui fera d'elle une divinité. Tous les ressorts du fanatisme et de la superstition sont mis en jeu pour soutenir son courage, exalter son enthousiasme, échauffer son imagination.

Enfin, lorsque l'instant fatal approche, on orne la victime avec une elégance recherchée : elle se revêt de ses plus riches habits, se pare de tous ses joyaux, et se laisse conduire au bûcher.

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que je décrirai la suite de cette horrible cérémonie. Qu'on me permette, en attendant, une courte digression qui n'est pas étrangère au sujet. Lorsqu'un mari a plusieurs femmes légitimes, ce qui arrive souvent dans la tribu des rajahs, elles se disputent quelquefois à qui aura l'honneur d'accompagner au bûcher leur mari commun, et d'être brûlée avec lui. Les brahmes qui président à la cérémonie, décident quelle est celle qui doit avoir la préférence. Voici un exemple en ce genre, extrait du *Bahrata*, un de leurs ouvrages les plus estimés.

« Le roi Pandou s'était retiré dans les forêts avec ses » deux femmes, pour s'y livrer aux exercices de la péni- » tence. Il était en même temps chargé d'une malédic- » tion qui le condamnait à une mort soudaine, s'il osait » avoir commerce avec l'une ou l'autre. La passion que » lui inspira la plus jeune, qui était fort jolie, l'emporta » sur la crainte de la mort; et malgré les représentations » que cette dernière ne cessa, durant plusieurs jours, » de lui faire sur les suites funestes de son incontinence, » il succomba à la violence de ses desirs; et la malédic- » tion fut sur-le-champ suivie de son effet. Après sa » mort, il fallut décider quelle serait celle de ses deux » femmes qui le suivrait au bûcher, et il s'éleva une » vive altercation entre elles pour savoir à qui aurait cet » honneur.

» La plus âgée parla la première dans l'assemblée des » brahmes. Elle prétendit que sa qualité de première » femme l'élevant au-dessus de la seconde, elle devait » avoir la préférence; que d'ailleurs sa compagne ayant » des enfans encore jeunes, ses soins étaient indispen- » sables à leur éducation (1).

» La seconde femme convint de la supériorité de la » première; mais elle soutint qu'elle seule ayant été la » cause immédiate de la mort funeste de leur mari com- » mun, en lui offrant l'occasion de braver la malédiction » qui le condamnait à périr, à elle aussi devait appar- » tenir l'honneur d'être brûlée avec lui. Quant à l'édu- » cation de mes enfans, ajouta-t-elle en s'adressant à sa » compagne, ne vous appartiennent-ils pas aussi bien » qu'à moi? ne vous donnent-ils pas aussi le nom de » mère? et par votre âge et votre expérience, n'êtes- » vous pas mieux faite que moi pour veiller à leur édu- » cation? »

Enfin, malgré l'éloquence de la plus jeune épouse, les juges décidèrent unanimement que la première femme devait avoir la préférence, et celle-ci en fut enchantée.

La plupart des castes de sudras, ainsi que les Indiens attachés à la secte de Siva, enterrent leurs morts au lieu de les brûler, et il y a plusieurs exemples de femmes qui ont consenti à être enterrées vivantes avec leurs

(1) La coutume ne fait point un devoir aux veuves qui ont des jeunes enfans de se brûler avec le corps de leurs maris; on le leur interdit même. Cette exception est-elle due à un principe d'humanité? Bon dieu non! c'est que la multiplicité des orphelins deviendrait un fardeau pour l'État.

maris défunts. Du reste, tout se passe à-peu-près pour les femmes qui s'enterrent comme pour celles qui se brûlent.

Je vais citer deux faits qui eurent lieu à peu de distance de mon domicile, et qui donneront une idée plus que suffisante de ces scènes déplorables, qu'on peut à bon droit ranger parmi les chefs-d'œuvre du fanatisme.

En 1794, dans un village du Tanjaour, appelé Poudoupéthat, il mourut un homme de la caste *komoutty* [veissiah], et qui jouissait de quelque considération. Sa femme, âgée d'environ trente ans, fit connaître sa résolution de l'accompagner au bûcher. La nouvelle s'en étant rapidement répandue dans tout le voisinage, une multitude considérable accourut de tout côté pour être témoin de ce spectacle. Tout étant disposé pour la cérémonie, et la veuve s'étant élégamment parée de tous ses atours, des porteurs s'avancèrent pour enlever le corps du défunt. Celui-ci était placé dans une espèce de niche, ornée d'étoffes précieuses, de guirlandes de fleurs, de feuillages verts, &c. Il y était assis les jambes croisées, couvert de tous ses joyaux et vêtu de ses plus riches habillemens. On lui avait rempli la bouche de bétel. La veuve suivait immédiatement, portée dans un superbe palanquin richement décoré. Pendant sa marche, une foule innombrable de curieux se pressaient à sa suite, levaient les mains vers elle en signe d'admiration, et faisaient retentir l'air de cris d'alégresse; chacun la considérait comme déjà transportée dans le paradis d'Indra, et l'on paraissait envier son sort.

Comme le cortége s'avançait lentement, les spectateurs, principalement les femmes, s'efforçaient de s'approcher d'elle, pour la féliciter sur son heureuse destinée, et attendre qu'usant du don de prescience qu'un dévouement aussi méritoire était censé lui conférer, elle voulût bien prédire ce qui leur arriverait d'heureux ici-bas. D'un air gracieux et affable, elle annonçait à l'une qu'elle jouirait long-temps des faveurs de la fortune; à l'autre, qu'elle aurait de nombreux enfans qui prospéreraient dans le monde; à celle-ci, qu'elle vivrait long-temps heureuse avec un mari qui la chérirait; à celle-là, que sa famille était destinée à parvenir aux honneurs et aux dignités, &c. Elle leur distribuait en même temps quelques feuilles de bétel, et l'empressement extraordinaire qu'on les voyait mettre à les recevoir, prouvait clairement qu'elles attachaient un grand prix au don de cette espèce de reliques. Rayonnantes de joie, ces bonnes femmes se retiraient alors; et pas une ne doutait que les richesses et une inaltérable félicité ne vinssent désormais pleuvoir sur elle et les siens.

Durant tout le trajet, qui fut assez long, la victime conserva un maintien assuré, un air serein, et même riant (1). Mais arrivée sur la place fatale où une mort

(1) Divers voyageurs ont dit, et je suis porté à le croire, qu'on fait prendre à ces misérables victimes de la superstition, un breuvage qui, en étourdissant leur raison, les empêche d'arrêter leurs idées sur l'horrible supplice auquel on les conduit. Ce breuvage, assure-t-on, consiste en une décoction de safran. On sait que les stigmates du safran *[crocus sativus]* desséchés, pris intérieurement à forte dose, occasionnent des ris immodérés et convulsifs, quelquefois suivis de la mort même.

cruelle allait terminer son existence, on vit sa fermeté l'abandonner tout-à-coup : plongée dans une morne et sombre rêverie, elle ne parut plus s'occuper de ce qui se passait autour d'elle; ses yeux hagards se tenaient constamment fixés sur le bûcher; une pâleur mortelle couvrait son visage; ses membres étaient agités d'un tremblement convulsif; l'altération de ses traits, sa contenance abattue, décelaient l'effroi dont son ame était saisie; l'affaiblissement rapide de ses facultés faisait prévoir qu'elle allait tomber en défaillance.

Les brahmes qui dirigeaient la cérémonie, et ses proches parens, accoururent alors pour relever son courage et lui faire reprendre ses esprits. Soins inutiles! la malheureuse, éperdue, égarée, était sourde à leurs exhortations, et gardait un profond silence.

On la fit alors descendre du palanquin; des personnes de sa famille l'aidèrent à se traîner vers un étang près duquel le bûcher était dressé : elle s'y plongea sans rien quitter de sa parure, et fut immédiatement après conduite vers le bûcher sur lequel on avait déjà placé le corps de son mari, et qui était environné de brahmes, tenant chacun d'une main une torche allumée, et de l'autre main un vase plein de beurre liquide. Les parens et les amis, dont plusieurs étaient armés de fusils, de sabres et autres armes, formaient autour une double haie, et paraissaient attendre avec impatience la fin de cette horrible tragédie. Cet appareil militaire, me dit-on, avait pour but d'intimider la malheureuse victime, au cas où l'idée effrayante de sa mort prochaine la porterait à fuir, comme aussi de résister à toute personne qui,

mue par un sentiment bien naturel de compassion et d'humanité, tenterait d'empêcher l'accomplissement de cet homicide sacrifice.

Enfin, le pourohita donna le funeste signal. En un instant, la pauvre veuve fut dépouillée de tous ses joyaux. Traînée plus morte que vive auprès du bûcher, elle fut contrainte, suivant l'usage, d'en faire trois fois le tour. Deux de ses proches la tenaient par la main. Elle fit le premier tour d'un pas chancelant; au second, ses forces l'abandonnèrent tout-à-fait, et elle tomba évanouie entre les bras de ses guides, qui ne purent qu'en la portant terminer cette cruelle promenade. Enfin on la jeta sans sentiment et sans connaissance sur le cadavre de son mari. En ce moment, l'air retentit de bruyantes acclamations : les brahmes, versant sur le bois sec le beurre contenu dans leur vase, y mirent le feu, et en un clin-d'œil on n'aperçut plus qu'un tourbillon de flammes. Trois fois alors on appela l'infortunée par son nom. Hélas! elle ne répondit rien!

Le dernier roi de Tanjaour, mort en 1801, laissa quatre femmes légitimes. Les brahmes décidèrent que deux de ces femmes devaient être brûlées avec le corps de leur mari, et désignèrent celles qui devaient avoir la préférence. C'eût été pour celles-ci une honte ineffaçable et un affront sanglant fait à la mémoire du défunt, si elles avaient hésité à accepter ce singulier honneur. Bien persuadées au reste qu'on aurait recours à toute sorte de moyens pour les engager de gré ou de force à se sacrifier, elles firent de nécessité vertu, et parurent se dévouer de bonne grâce au triste sort qu'on leur réservait.

On n'employa qu'un jour pour faire les préparatifs des funérailles.

A trois ou quatre lieues de la résidence royale, on creusa une fosse carrée, peu profonde, et large de douze à quinze pieds en tous sens. On éleva une pyramide de bois de sandal, supportée par une espèce d'échafaud construit du même bois; et les piliers qui le soutenaient étaient disposés de manière qu'on pouvait les retirer aisément, et par ce moyen faire subitement crouler tout l'édifice. Du beurre liquide, contenu dans de vastes urnes de cuivre placées aux quatre coins, devait servir à arroser le bûcher, pour hâter la combustion.

Voici dans quel ordre le cortége se mit en marche. En tête on voyait un grand nombre de soldats armés, immédiatement suivis d'une multitude de musiciens, principalement de trompettes, qui faisaient retentir l'air de sons lugubres. Après eux venait le corps du roi, porté dans un superbe palanquin ouvert, accompagné de son gourou, de ses principaux officiers et de ses plus proches parens, tous à pied et sans turban, en signe de deuil, et d'une multitude de brahmes. Paraissaient ensuite les deux victimes, portées aussi chacune sur un riche palanquin, et chargées plutôt que parées de bijoux. Plusieurs rangs de soldats placés de part et d'autre maintenaient l'ordre, et écartaient la foule immense qui accourait de toute part. Les deux reines, accompagnées de quelques-unes de leurs favorites, s'entretenaient de temps en temps avec elles. Suivaient leurs parens, hommes et femmes, à qui elles avaient distribué des présens considérables avant de sortir du palais. Une affluence

innombrable de brahmes et de personnes de toutes les castes fermaient la marche.

Arrivées à l'endroit où les attendait une mort prématurée, on leur fit faire les ablutions et autres cérémonies d'usage, et elles s'en acquittèrent avec courage et sang-froid. Cependant, lorsqu'il fallut faire la triple promenade circulaire autour du bûcher, une altération soudaine se fit remarquer dans tous leurs traits; leur fermeté paraissait près de les abandonner, malgré les efforts visibles qu'elles faisaient pour étouffer la voix de la nature. Durant cet intervalle, le cadavre avait été déposé sur la plate-forme dressée au milieu de la pyramide; on y fit monter les deux reines, toujours couvertes de leurs riches parures, et qui, après s'être couchées l'une à droite et l'autre à gauche du prince défunt, se prirent par la main, en passant leurs bras par-dessus son corps. Les brahmes officians prononcèrent alors à haute voix plusieurs mantrams, aspergèrent le bûcher avec leur *tirtam* ou eau bénite; et le beurre contenu dans les vases fut jeté sur le bûcher, auquel en même temps le feu fut mis d'un côté par le plus proche parent du roi, de l'autre côté par son gourou, et tout autour par des brahmes de distinction. Bientôt les flammes s'élevèrent avec rapidité; et les supports de l'édifice ayant été retirés, il s'écroula, et dut écraser dans sa chute les deux malheureuses victimes. A cette vue, tous les spectateurs poussèrent des cris de joie. Les parens qui entouraient le bûcher appelèrent à plusieurs reprises les princesses par leur nom, et l'on avait entendu, disait-on, sortir du milieu des

flammes le mot *yen* [quoi ?] distinctement prononcé. Ridicule illusion d'esprits aveuglés par le fanatisme ! comme si les infortunées victimes n'eussent pas été en ce moment hors d'état d'entendre et de répondre !

Deux jours après, lorsque le feu fut entièrement éteint, on retira des cendres les restes des ossemens qui avaient échappé à la violence des flammes, et on les mit dans des urnes de cuivre rouge, qui furent scellées du sceau du nouveau roi. Quelque temps après, trente brahmes furent choisis pour porter ces reliques à Kassy [Bénarez], et les jeter dans les eaux sacrées du Gange. Ils devaient recevoir, à leur retour de cette ville sainte, une riche récompense, en produisant des certificats authentiques qui attestassent qu'ils avaient accompli le voyage, et qu'ils s'étaient fidèlement acquittés de leur commission.

On réserva une partie de ces ossemens, qui, réduits en poudre et mêlés avec du riz bouilli, furent mangés par douze brahmes. Cet acte qui révolte la nature avait pour but l'expiation des péchés des défunts, péchés qui, suivant la commune opinion, sont transmis dans le corps des personnes à qui l'appât du gain fait surmonter la répugnance que doit inspirer un mets si détestable. Aussi est-on persuadé que l'argent qui est le prix de cette basse condescendance, ne leur est jamais profitable.

On retira aussi des cendres l'or provenant des joyaux que portaient les princesses, et que la violence des flammes avait mis en fusion.

Des présens furent faits aux brahmes qui avaient

présidé aux funérailles, et à ceux qui les avaient honorées de leur présence. Le gourou du roi reçut un éléphant ; les trois palanquins qui avaient servi à transporter le corps du roi et les deux victimes au bûcher, furent donnés aux trois brahmes les plus distingués. Les cadeaux distribués aux autres individus de cette caste consistaient en toiles et en argent, dont le montant s'éleva à environ vingt-cinq mille roupies. Plusieurs sacs de petite monnaie avaient été jetés à la foule sur la route qu'avait suivie le cortége en se rendant au bûcher. Enfin on fit bâtir douze maisons, qu'on donna aux douze brahmes qui avaient eu le courage d'engloutir dans leur estomac tous les péchés des trois défunts.

Peu de jours après, le nouveau roi fit un pélerinage à un temple éloigné de quelques lieues de sa capitale. Il s'y lava dans un réservoir privilégié, et fut purifié par-là de toutes les souillures qu'il avait contractées dans les différentes cérémonies du deuil. Il fit encore, à cette occasion, de nouvelles largesses aux brahmes et aux pauvres des autres castes.

Sur l'emplacement où le roi défunt et ses deux infortunées compagnes avaient été consumés, on construisit un mausolée rond d'environ douze pieds de diamètre, surmonté d'un dôme. Le prince régnant y fait de temps en temps des visites, se prosterne humblement, et offre des sacrifices aux mânes de son prédécesseur et de ses saintes et dignes épouses.

Des dévots s'y rendent aussi en foule pour offrir des vœux et des sacrifices à ces nouvelles divinités, et pour implorer leur secours et leur protection dans les divers

accidens de la vie. J'ai entendu, en 1802, raconter un grand nombre de prétendus miracles opérés par leur intercession.

Ce n'est qu'après avoir long-temps réfléchi à la foule incalculable des bizarreries et des inconséquences dont se compose l'histoire de l'esprit humain, qu'il est permis d'envisager sans étonnement les scènes déplorables dont on vient de retracer quelques traits. Comment ces brahmes si méticuleux, qui attachent tant d'importance à la vie du plus vil insecte, dont les entrailles se soulèvent de pitié et d'indignation à la vue d'une vache qu'on égorge; comment ces brahmes peuvent-ils considérer avec un sang-froid de cannibales, que dis-je! avec un contentement atroce, tant de faibles et innocentes créatures humaines, égarées par leurs hypocrites et barbares suggestions, marcher avec une résignation attendrissante à un supplice aussi cruel que peu merité. Je laisse à d'autres le soin d'expliquer ces inconcevables contradictions, si toutefois on peut assigner des causes aux conceptions extravagantes du fanatisme superstitieux, dont le propre est d'étouffer tous les sentimens de la raison et de la nature.

CHAPITRE XX.

De l'adoption. — Règles concernant le partage des biens.

LORSQU'UN brahme se trouve sans enfant mâle, soit à cause de la stérilité de sa femme, soit parce que la mort lui a enlevé tous les fils qu'il avait eus d'elle, il peut, il doit même s'en procurer un par la voie de l'adoption, afin d'acquitter au moins fictivement la *grande dette des ancêtres*, la propagation de sa postérité directe. Quoique l'état parfait de l'homme soit celui du mariage, il manque cependant quelque chose à cette perfection, lorsqu'il ne laisse pas un fils pour présider à ses funérailles; et cela seul, disent les auteurs indiens, est suffisant pour le priver du bonheur après sa mort.

Ces idées ont tellement prévalu dans l'Inde, que j'ai vu des femmes stériles, non-seulement consentir à ce que leurs maris en épousassent d'autres, mais encore les presser instamment de le faire, et leur en procurer elles-mêmes. Aucune cependant n'ignorait les inconvéniens auxquels elle s'exposait en se donnant pour rivale une seconde femme, qui, par sa jeunesse et par sa fécondité, ne tarderait pas à devenir plus chère qu'elle à leur mari commun.

Nous avons vu ailleurs que la polygamie n'est tolérée que parmi les princes; et lorsqu'on voit chez les particuliers de bonne caste, sur-tout chez les brahmes, d'autres femmes que l'épouse légitime, elles y sont,

comme on vient de le dire, de l'aveu de celle-ci, ou ce sont des concubines à gages. Cependant un mari à qui sa femme ne donne point d'enfans, persuadé des fâcheuses conséquences d'une double union, préfère presque toujours de recourir à la voie de l'adoption.

A cet effet, c'est ordinairement dans sa famille qu'un brahme cherche de préférence l'enfant qu'il veut prendre légalement pour fils; et s'il n'y en connaît point qui soit digne de fixer son choix, il s'adresse à quelque pauvre diable de sa tribu qui en ait plusieurs à sa charge. Pour peu que l'adoptant soit riche, il est sûr de ne point essuyer un refus.

Le fils adoptif renonce entièrement et pour toujours aux biens et à la succession de son père légitime, et acquiert un droit universel à l'héritage de celui qui l'adopte. Celui-ci est obligé de l'élever, de le nourrir et de l'entretenir comme son propre fils; de lui faire la cérémonie de l'*ouppanayana* ou du triple cordon, et de le marier. L'enfant adopté, de son côté, est obligé de soigner l'adoptant dans sa vieillesse et ses infirmités, comme son propre père, et de *présider à ses funérailles*. Après la mort de celui-ci, il entre en possession de l'actif et du passif de sa succession. S'il laisse du bien, il en jouit; s'il laisse des dettes, il est tenu de les payer. De plus, par l'adoption, il prend rang dans le *gotram* ou souche de laquelle dérive celui qui l'adopte, et il sort de celle où il est né.

On pense bien que dans un pays où tout se fait avec solennité, un acte aussi important doit être accompagné de grandes cérémonies; en voici les principales.

On commence par choisir, comme de raison, un jour favorable : on orne la porte de la maison de tornams ; on dresse un pandel. La fête s'ouvre par un sacrifice à Vignessouara, aux neuf planètes, et l'on fait les autres cérémonies préparatoires dont on a donné la description ailleurs. Ensuite le père et la mère qui adoptent viennent se placer sur la petite estrade élevée au milieu du pandel. La mère de l'enfant reçoit un habillement neuf, et cent ou cent cinquante pièces d'argent ; ce sont *les gages de la nourrice :* puis, tenant son fils entre ses bras, elle s'approche de l'adoptant, qui lui demande à haute et intelligible voix, en présence de l'assemblée, si elle lui donne son fils *pour l'élever*. A quoi elle répond, sur le même ton, qu'elle le lui donne *pour l'élever*. Ces expressions ont un sens étendu ; elles font entendre expressément que ce fils n'est pas livré comme un esclave qu'on vend, mais pour être considéré et traité comme l'enfant de la maison où il entre.

On apporte ensuite un plat rempli d'eau, dans laquelle on a délayé du safran réduit en poudre : le pourohita consacre cette teinture par des mantrams et par quelques autres cérémonies. Alors la mère de l'enfant (1) remet ce plat entre les mains de l'adoptant ; et prenant

(1) C'est la mère de l'enfant qui joue le principal rôle dans cette cérémonie : le père n'y est presque pour rien. La raison en est que, dans l'Inde, tous les enfans sont censés appartenir de droit à la mère. Si un homme marié ou un concubinaire venait à se séparer, pour quelque cause que ce fût, de sa femme ou de sa concubine, ces dernières auraient le droit d'emmener avec elles tous leurs enfans, sans que le père pût s'y opposer.

en même temps le feu à témoin, elle répète trois fois ces paroles : *Je vous donne cet enfant ; je n'ai plus aucun droit sur lui.* L'adoptant, faisant asseoir l'adopté sur sa cuisse, et adressant la parole aux parens assemblés, leur dit : « On m'a donné cet enfant, en prenant » le feu à témoin du don : et moi, par cette *eau de* » *safran* que je boirai, je promets de l'élever comme » mon fils. Dès ce moment, il entre en jouissance de ses » droits sur mes biens et en participation de mes charges. »

Ayant dit ces paroles, lui et sa femme versent dans le creux de leur main droite un peu d'eau de safran, et ils la boivent. Ils en versent ensuite dans la main de l'adopté, et la lui font boire aussi. Ils ajoutent alors : « Nous avons acquis cet enfant à notre gotram, et nous » l'y incorporons. »

Cette dernière cérémonie est le complément de l'adoption. J'ai dit qu'à l'âge de six mois, les Indiens sont pourvus avec solennité de la ceinture ou cordon auquel six ou sept ans après on suspend le petit tablier destiné à couvrir les parties naturelles. Si l'adopté est déjà porteur de ce cordon, on le rompt, et on lui en attache un autre ; s'il n'en a point, on procède à l'en revêtir avec toutes les cérémonies d'usage. C'est par cet acte qu'est consacrée son incorporation dans le *gotram* ou la lignée de son nouveau père.

La fête finit, comme de coutume, par un repas, et des distributions de bétel et de présens aux convives.

L'emploi d'*eau de safran*, dans cette circonstance, fait qu'on donne assez communément aux enfans adoptifs

le surnom, qui n'a rien de choquant, de *fils d'eau de safran* d'un tel (1).

La cérémonie de l'adoption est à-peu-près la même pour les sudras. Seulement, l'adoptant et sa femme versent d'une main l'eau de safran sur les pieds de l'adopté, la reçoivent de l'autre main et la boivent.

Le choix de l'adoptant peut porter non-seulement sur un enfant en bas âge, mais même sur un adulte, si cela convient mieux à ses intérêts ou à ses goûts.

Pour les personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de procéder à l'adoption avec autant d'appareil, il existe un mode plus simple, plus expéditif, et qui n'est pas moins valable. Il suffit que la mère de l'enfant, et celui à qui elle le cède, prennent le feu à témoin de leur commun accord. Les habitans des bords du Gange peuvent se borner à attester, en pareil cas, les eaux de ce fleuve sacré.

De quelque manière que l'adoption se fasse, l'adopté ne conserve plus aucun droit sur les biens ni sur l'héritage de son père naturel, et il ne peut être poursuivi pour les dettes que ce dernier laisserait après sa mort.

Il est rare qu'on adopte des filles, quoique ce ne soit pas sans exemple.

L'ouvrage d'où j'ai extrait ces détails relatifs à l'adoption, donne aussi la solution de quelques difficultés qui

(1) Les Indiens se plaisent à se donner mutuellement des sobriquets, parmi lesquels il en est qui sont fort injurieux. Ils ont coutume sur-tout de les tirer de quelque défectuosité, soit d'esprit, soit de corps, ou de quelque action peu honorable qu'on impute à celui qu'ils veulent désigner de la sorte.

peuvent survenir en certains cas sur le partage des biens. Le peu qu'il en dit m'a paru assez intéressant.

On y établit la supposition où un homme, après avoir adopté un fils, a eu ensuite, contre son attente, six enfans de sa femme légitime; savoir, quatre garçons et deux filles. Le père et deux de ses garçons meurent : une des filles et le fils adoptif sont mariés; il reste encore deux garçons et une fille qui ne le sont pas; enfin, il faut pourvoir à la subsistance de la veuve. Comment, en cet état de choses, seront partagés les biens échus par succession ?

On doit, répond-on, 1.° mettre à part le montant des frais pour les funérailles du père défunt, et consigner entre les mains d'un dépositaire digne de confiance les sommes nécessaires pour le mariage des trois enfans qui ne sont pas encore établis.

2.° Des biens qui resteront après ces prélèvemens, en faire six parts. Le fils adoptif prendra pour lui une part et demie, et le reste sera divisé également entre les frères et leur mère. Si cette dernière était morte, on ne ferait que cinq parts et demie, à moins que tous les frères, d'un commun accord, n'abandonnassent à leur sœur non mariée, pour s'acheter des joyaux, la part d'héritage qui aurait dû échoir à la mère. Celle-ci peut même, par acte de dernière volonté, disposer de cette part en faveur de ses filles, sans que les garçons puissent en contester la donation. Si elle ne l'a pas fait, les frères seuls, à l'exclusion des sœurs, après lui avoir fait des funérailles décentes, se partagent par égales portions ce qu'elle possédait.

Cette décision, donnée par des brahmes, est conforme à la coutume générale du pays, qui admet les fils à partager par égale portion, et exclut les filles en les dotant : mais elle s'en écarte en ce que les mères n'entrent pas ordinairement dans le partage de la succession, leurs fils étant tenus solidairement de les nourrir et de les entretenir leur vie durant.

Si un homme, pour cause de stérilité de sa femme, en épouse une seconde, et que celle-ci ait un fils, tous les biens du père appartiennent exclusivement à ce dernier; la première femme, après le décès du mari commun, n'a rien à réclamer sur la succession : mais le fils est tenu de lui fournir des alimens convenables, et de faire face aux frais de ses funérailles. Si la première femme ne voulait pas continuer de vivre avec la seconde, on assemblerait les parens pour lui assigner un revenu suffisant, selon sa condition.

Une personne, après avoir épousé une femme stérile, en a pris une seconde, puis une troisième, qui toutes se sont trouvées stériles aussi, et il est mort sans postérité. Le défunt avait un frère aîné et un frère cadet; il avait aussi des cousins germains, fils de ses oncles paternels : mais ni les uns ni les autres ne demeuraient avec lui. Ils avaient déjà fait le partage des biens et chacun d'eux vivait à part. On demande quel doit être l'héritier du défunt. Ce doit être, répond-on, le frère cadet, parce qu'étant le plus jeune de la famille, le droit de présider aux funérailles lui appartient, selon les usages du pays, et que ce droit confère à celui qui l'exerce la qualité d'héritier; il devient par-là en même

temps le chef et le maître de la maison. Il sera donc obligé de pourvoir à l'entretien des trois veuves laissées par son frère. Si l'une d'entr'elles désirait aller vivre sous le toit paternel, elle seroit libre de le faire, et d'emporter les joyaux que le défunt lui avait donnés; en outre, les parens assemblés régleraient la pension que l'héritier serait obligé de lui faire pour l'aider à vivre. Si elle voulait rester dans la maison conjugale, mais y vivre et faire ordinaire à part, on ne pourrait le lui refuser; mais dans ce cas, le beau-frère ne serait tenu à lui payer qu'un très-modique revenu; sauf à elle à y suppléer en demandant l'aumône. On sait, au reste, que ce dernier genre de vie n'a rien de honteux, puisque c'est un des six priviléges des brahmes. Enfin, le beau-frère est obligé de faire les funérailles des trois veuves, si elles viennent à mourir avant lui.

Si le défunt était le plus jeune des frères, ce serait alors le frère aîné qui serait héritier universel, et qui entrerait dans tous les droits et obligations de l'héritage. Au défaut des frères, l'héritage passe au plus proche parent dans la ligne paternelle.

Dans les cas douteux qui se présentent sur la transmission des biens, les parens sont assemblés pour décider selon les usages du pays ou suivant l'équité. Mais trop souvent la partialité, dans ces conseils de famille, fait pencher la balance en faveur de celui qui peut acheter les suffrages; les collusions, les intrigues, les injustices, sont sans nombre, et déshonorent une institution qui dut son origine aux mœurs patriarcales.

On a dû remarquer par ce qui précède, que la qualité

d'héritier, et l'obligation de présider aux funérailles, sont inséparables. En conséquence, lorsqu'une personne riche meurt sans héritiers immédiats, une foule de parens éloignés se présentent pour se disputer l'honneur de lui rendre les derniers devoirs : les contestations s'animent, se compliquent, et se prolongent parfois au point que le corps du défunt est en putréfaction complète avant qu'on ait pu statuer définitivement sur les communes prétentions de cette cohue si zélée. Un pauvre diable, au contraire, vient-il à mourir criblé de dettes, c'est à qui mettra le plus de chaleur à renier sa proximité de parentelle.

Il existe encore parmi les Indiens une règle de droit commun qui paraîtra sans doute peu conforme aux vrais principes de l'équité. Un père, en mourant, laisse plusieurs enfans mâles, qui, par négligence ou autrement, ne procèdent pas au partage légal de sa succession. L'un d'entre eux, par son industrie ou ses travaux, devient riche, tandis que les autres, débauchés ou fainéans, n'amassent que des dettes. Ceux-ci, après avoir longtemps végété dans la crapule, errant de pays en pays, apprennent que leur frère, par une conduite toute différente de la leur, s'est procuré une brillante fortune. Vîte ils accourent, le somment de partager avec eux des biens qu'il a acquis à la sueur de son front, et, en échange, le rendent solidairement responsable des dettes qui sont le fruit de leurs déréglemens. Les créanciers eux-mêmes ont le droit d'exercer contre lui leur recours.

Bien plus : des frères qui ont négligé de partager l'héritage paternel, meurent-ils avant d'y avoir procédé,

la même communauté de biens et de dettes subsiste parmi leurs enfans, et elle se propage de génération en génération, tant que ce partage n'a pas eu lieu. Il n'est pas rare de voir des cousins au troisième ou quatrième degré avoir entre eux des procès pour des droits héréditaires qui subsistent de temps immémorial, et les plus pauvres attaquer avec ardeur les plus riches pour contraindre ceux-ci à les admettre à un partage où les uns apportent une fortune péniblement acquise, et les autres leur misère et des dettes.

Dans un pays où presque tout se règle par la coutume, et où les usages sont aussi variés que les provinces, ces actions en partage sont une source intarissable de chicanes. La société retire cependant quelque avantage de cet ordre de choses; c'est que des parens qui ont ainsi leur fortune en commun, ont droit de se surveiller les uns les autres, et de s'opposer aux folles dissipations de ceux dont l'inconduite mettrait en péril les moyens d'existence de leurs cointéressés.

L'institution d'un héritier parmi les enfans mâles n'a jamais lieu dans l'Inde. Les frères partagent par égales portions la succession de leur père, à l'exclusion des sœurs, qui n'y ont rien à prétendre. Le père n'a pas même la faculté d'avantager un de ses fils au préjudice des autres. Les Indiens ne peuvent concevoir qu'un père dépouille plusieurs de ses enfans pour en enrichir un seul; et leur étonnement est au comble, lorsqu'on leur dit que cette coutume subsiste dans plusieurs contrées de l'Europe. Mais ce qui sur-tout provoque leurs railleries, c'est que cet héritier de prédilection soit très-

souvent, non pas celui des enfans mâles qui se distingue le plus des autres par sa piété filiale, ses vertus et ses talens, mais celui que le hasard a fait naître le premier, quoiqu'il soit quelquefois le plus sot et le plus vicieux.

CHAPITRE XXI.

Sciences des brahmes. — Académies. — Astronomie. — Astrologie. — Magie.

Il est hors de doute que les sciences furent cultivées par les Indiens dès les temps les plus reculés. Les brahmes en ont toujours été les dépositaires, et les ont regardées comme une propriété qui leur appartenait exclusivement. Voyant l'ascendant et la considération que leur savoir leur donnait dans le public, ils firent de ces connaissances un mystère, et prirent toutes les précautions possibles pour en interdire l'accès aux autres classes de la société.

Mais ont-ils cultivé ces sciences avec méthode, et remarque-t-on qu'ils leur aient fait faire quelques progrès sensibles? c'est ce que je ne pense pas, au moins s'il faut en juger en comparant ce qui nous reste de leurs anciens auteurs avec l'état actuel de l'enseignement et de l'érudition parmi eux. Je ne crois pas les brahmes modernes plus doctes en aucun genre que ne l'étaient leurs ancêtres du temps de Lycurgue et de Pythagore. Dans cette longue période, durant laquelle tant de peuples barbares, arrachés aux ténèbres de l'ignorance, sont parvenus au sommet de la civilisation, et ont presque étendu jusqu'à ses dernières limites la sphère de l'entendement humain, les Indiens sont demeurés tout-à-fait stationnaires : on ne découvre chez eux aucune trace d'amélioration, aucun progrès dans les sciences

ou dans les arts ; et tout observateur impartial conviendra qu'ils se montrent à cet égard infiniment en arrière des peuples qui se sont inscrits si long-temps après eux sur la liste des nations civilisées.

Les sciences qui leur attirèrent le plus de vénération de la part de leurs concitoyens, et qui les rendirent si fameux chez les nations étrangères où régnaient encore l'ignorance et la superstition, ce furent l'astronomie, l'astrologie et la magie. Assez d'autres écrivains ont parlé de leur système astronomique ; on en trouve l'exposition dans les *Recherches asiatiques*. Le P. Pons, ancien missionnaire jésuite dans le Carnatique, l'avait, long-temps auparavant, fait connaître dans un traité plein d'intérêt qui fut inséré dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, ainsi que dans l'*Histoire générale de tous les peuples*, par l'abbé Lambert. C'est à ces sources que le fameux astronome Bailly a puisé presque tout ce qu'il a écrit sur l'astronomie indienne.

L'exactitude des recherches du savant jésuite à cet égard a été confirmée depuis : mais, dans ce même ouvrage, il parle des écoles et de ce qu'il appelle les académies de l'Inde ; et une prévention trop favorable paraît lui avoir dicté les éloges qu'il prodigue au mode d'enseignement et aux cours d'études usités dans ces prétendues académies.

En effet, on ne peut établir aucune comparaison entre les écoles de l'Inde et celles de l'Europe. La méthode qu'on y suit de faire tout apprendre par cœur, est, à mon à avis, essentiellement vicieuse, et tend à prolonger d'une manière indéfinie le temps des études. D'ailleurs, aucun système fixe d'éducation n'est réellement

établi, aucun établissement public n'est consacré d'une manière spéciale à propager l'instruction. Il est vrai que, dans certaines grandes villes, ou dans l'enceinte de quelques temples fameux, des brahmes savans, ou soi-disant tels, enseignent, les uns gratuitement, les autres à prix d'argent, les connaissances qu'ils possèdent; mais tout cela a lieu sans que des réglemens d'ordre et de discipline viennent imprimer aux études un caractère de continuité et d'ensemble. Apprend qui veut et aussi long-temps qu'il le veut. Aucun stimulant n'est imaginé pour exciter l'émulation des étudians ou encourager les maîtres : point d'examen public à subir, point de grades à espérer, point de prix à gagner; aucun privilége particulier, aucun avantage notable accordé aux savans. A la vérité, ceux qui ont la réputation de l'être sont considérés dans le public; mais une vaine réputation, sans avantages solides, ne suffit pas pour exalter le zèle d'un brahme. Encore si les Indiens lettrés ressentaient fréquemment les effets de la générosité de leurs princes! mais ces derniers, entièrement adonnés aux jouissances matérielles, connaissent trop peu le prix des sciences pour se mettre en peine d'en vivifier la culture. Aussi, parmi les brahmes instruits qu'on rencontre, il en est peu qui aient puisé leur savoir dans quelqu'une de ces écoles publiques; c'est aux soins de leurs parens, à une éducation privée, qu'ils en sont redevables; et c'est presque toujours de cette manière que les sciences se transmettent de famille en famille, de génération en génération, et qu'elles deviennent pour ainsi dire héréditaires.

Voilà donc à-peu-près l'idée qu'on peut se former des études, des universités, et des hommes lettrés dans l'Inde.

Le système astronomique des Indiens étant, comme je viens de le dire, suffisamment connu, j'éviterai de répéter ce que d'autres en ont dit. Mais j'entrerai dans de plus longs détails sur les deux autres branches de leurs connaissances scientifiques, savoir, l'astrologie et la magie.

ASTROLOGIE.

Dans tous les temps, chez tous les peuples de la terre, barbares et civilisés, l'astrologie et toutes les rêveries dont elle est la source, furent en grand crédit. L'apparition d'une comète, une éclipse totale, répandaient naguère en Europe une grande terreur dans l'esprit de la multitude, qui regardait ces phénomènes célestes comme les avant-coureurs de quelque calamité publique ; et ces frayeurs chimériques n'y sont pas même aujourd'hui sans empire sur l'imagination de quelques ignorans superstitieux.

L'influence des astres, scrutée avec les yeux de la raison, ne doit pas être regardée comme une idée purement vaine ; et il y a sans doute un juste milieu à prendre entre les opinions si divergentes des auteurs concernant l'action plus ou moins directe, plus ou moins limitée, qu'ils exercent sur ce qui végète ou respire dans notre planète.

Quoi qu'il en soit, aucun peuple ne paraît avoir poussé ses idées astrologiques au même point d'extravagance que les Indiens. Exagérés en tout, ils devaient

l'être à plus forte raison dans une science qui ouvre une si vaste carrière à l'imagination. Tout le fatras qu'ils ont écrit sur ce sujet serait à coup sûr trop fastidieux à lire ; je me contenterai donc de rapporter succinctement quelques-uns des principaux points sur lesquels leur prétendue science est fondée.

Les planètes exercent chacune leur empire successivement durant l'espace d'une année. La planète régnante en a une autre qui lui sert de ministre. Celle-ci prend, l'année d'après, les fonctions souveraines de la première ; et ainsi d'année en année.

Les unes sont bienfaisantes et les autres malfaisantes. Les premières sont, la Lune, Mercure, Jupiter et Vénus. Sous leur règne, tout prospère : les hommes vivent dans la joie et dans l'abondance ; les campagnes fertilisées étalent leurs richesses, et les végétaux se couvrent de fruits. Le Soleil, Mars et Saturne, au contraire, ont un naturel toujours enclin à faire du mal aux êtres animés et inanimés : aussi leur règne est presque toujours funeste ; les hommes sont accablés de maladies ; rien ne leur réussit, ils n'éprouvent que peines et contradictions ; d'un autre côté, les pluies manquent, la terre devient stérile, la disette et la misère sont universelles.

Si cependant une planète malfaisante a pour ministre une planète d'un caractère opposé, et *vice versâ*, l'une corrige et contre-balance, au moins en partie, la funeste influence de l'autre ; de façon qu'on ne doit s'attendre à jouir d'un bonheur sans mélange que dans les années où dominent à-la-fois deux planètes bénignes ;

de même qu'on n'a à redouter des malheurs persévérans que lorsqu'elles ont l'une et l'autre une funeste propension à vexer le pauvre genre humain.

Quatre principaux nuages donnent la pluie, et remplissent cet office chacun une année. Leurs noms sont *Kambarta*, *Abarta*, *Pouchkara*, *Drona*. Le premier et le dernier sont favorablement disposés pour les hommes; ils procurent des pluies fécondantes : *Abarta* et *Pouchkara*, au contraire, ne produisent que des tempêtes et des ouragans, et sont avares de cette eau qui humecte et fertilise la terre.

La fréquence des pluies dépend aussi beaucoup de la bonne ou mauvaise volonté de sept éléphans, connus chacun par un nom qui leur est propre, et dont la fonction annuelle consiste à porter l'eau aux nuages, chacun à tour de rôle. Quatre mettent une grande activité dans leur service, et fournissent à la pluie une ample provision : mais les trois autres ne s'en acquittent qu'avec nonchalance; la terre reste aride, et la disette se fait sentir.

Des serpens, au nombre de sept, et qui ont aussi un nom particulier, exercent successivement, une année chacun, un empire souverain sur toutes les espèces de serpens.

Le serpent Ananta, qui est le premier, est le plus puissant de tous : c'est lui qui soutient la terre sur sa tête. L'année de son règne est funeste, en ce que les serpens sont alors extrêmement venimeux, et que la mort suit ordinairement de près leur morsure.

Le règne du serpent Karkata n'est pas moins funeste.

Quant aux cinq autres, ils ne sont pas à beaucoup près si méchans. Il est rare qu'on soit mordu des ser-

pens sous leur règne, ou, lorsqu'on l'est, le venin n'est pas mortel. Le serpent Maha-Padnia, en particulier, est l'ami des hommes; non-seulement il empêche les autres serpens de leur nuire, mais encore, si par hasard quelqu'un en était mordu, il envoie le médecin Darmantary pour le guérir.

Par la combinaison des douze signes du zodiaque avec les planètes, et l'étoile qui tombe chaque jour de la lune, les astrologues indiens se croient en état de deviner les choses occultes et les événemens de la vie.

Le soleil reste trente jours dans chaque signe; la lune, deux jours et un quart; Mars, un mois et demi; Mercure, le même espace de temps; Jupiter, un an; Vénus, deux ans et demi; Saturne, un an et demi.

Chaque signe a de plus deux étoiles et un quart, qui lui sont assignées parmi les vingt-sept constellations ou étoiles du mois lunaire.

Par la comparaison de tout cela, et en joignant, par ordre, certains mots aux différens signes du zodiaque, on pourra connaître le passé, le présent et l'avenir, et retrouver les choses perdues ou volées. On combine, à cet effet, la coïncidence de ces mots avec le signe du zodiaque, la planète, l'étoile, et le moment du jour ou de la nuit où l'astrologue est consulté.

On connaîtra, par le même moyen, de quel côté est recélée la chose soustraite, le sexe et la caste du voleur. On saura encore si l'objet volé ou perdu se retrouvera ou non, selon que le signe, la planète et l'étoile qui correspondent au moment où l'on en fait la demande, sont favorables ou défavorables.

On apprend de même si une personne absente depuis long-temps est morte ou en vie; si elle est malade ou en bonne santé; si elle est libre ou en prison; si elle reviendra ou non.

Mais une des combinaisons les plus importantes est celle qui a rapport à la naissance. En effet, selon les Indiens, le sort futur des hommes est censé dépendre du signe du zodiaque et de l'étoile sous lesquels ils viennent au monde. C'est ce qu'on appelle *lagna*. On suppose que chacun des douze signes préside aux événemens du jour pendant un intervalle de temps déterminé. Ainsi, par exemple, le signe *aries* préside durant deux heures; le signe *taurus*, deux heures un quart; *gemini*, deux heures et demie, &c. Or, le signe qui répond au moment de la naissance est ce qu'on appelle *djenma-lagna*; et en le combinant avec la planète et l'étoile du jour, on connaît infailliblement si l'enfant est né pour être heureux ou malheureux.

Parmi les jours de la semaine, il y en a trois réputés malheureux; ce sont le dimanche, le mardi et le samedi. On ne doit, ces jours-là, entreprendre aucune affaire importante, ni se mettre en voyage.

Sur les vingt-sept étoiles de chaque mois lunaire, sept sont plus ou moins malheureuses; et tout ce qu'on entreprend les jours où elles tombent a une issue funeste.

Tout le reste est de cette force.

MAGIE.

La magie, cet art qui donne tant d'ascendant sur l'esprit des sots à ceux qui ne le sont pas, semble avoir

établi son domicile de prédilection dans la presqu'île de l'Inde. Certes, ce pays n'a rien à envier, sous ce rapport, à l'antique Thessalie, ni à cette Colchide rendue si fameuse par les enchantemens de Circé et de Médée. Il est vrai qu'il n'est pas à ma connaissance que les sorciers indiens aient conservé le pouvoir de faire bon gré mal gré descendre la lune du haut du firmament : hors cela, il n'est rien dont ils ne soient capables. Aussi n'y a-t-il aucun Indien qui tous les jours de sa vie ne rêve sortiléges et maléfices. Rien là n'est attribué au hasard ou à des causes naturelles. Contradictions, contretemps, événemens malheureux, maladies, morts prématurées, stérilité des femmes, fausses couches, épizooties, enfin tous les fléaux auxquels les humains se trouvent en butte, sont toujours imputés aux pratiques occultes et diaboliques de quelque méchant enchanteur soudoyé par un ennemi. Si un Indien, au moment où il est affligé d'un revers, est en mésintelligence avec quelque personne, c'est sur elle que portent à l'instant ses soupçons ; c'est elle qu'il accuse d'avoir eu recours à des procédés magiques pour lui nuire. Cependant celle-ci ne supporte jamais patiemment une aussi odieuse imputation : les esprits s'aigrissent, le feu de la discorde s'anime de plus en plus, et les suites de ce nouveau démêlé deviennent parfois très-sérieuses.

Si les immenses progrès des lumières n'ont pu encore, chez les nations les plus policées de l'Europe, déraciner entièrement ces absurdes préjugés ; si nos campagnes sont encore pleines de gens qui croient aux sorciers et à leurs charmes ; si, dans les villes, on voit les

places publiques couvertes de devins dont le costume décèle la misère, et qui promettent aux autres les faveurs de la fortune : comment pourrait-on s'étonner que, dans l'Inde, pays livré à la superstition et à la plus profonde ignorance, la crédulité soit portée au dernier période? Aussi rencontre-t-on à chaque pas des troupes de devins et de sorciers, débitant à tout venant leurs oracles, et qui, moyennant salaire, déroulent aux yeux du riche comme du pauvre les secrets de leur destinée.

Mais ces sorciers de bas étage, dont toute la science consiste en un grand fonds d'effronterie, ne sont pas fort redoutés. Il en est d'autres dont l'art diabolique ne connaît point de bornes, et qui sont initiés à tous les mystères de la magie. Inspirer l'amour ou la haine, envoyer le diable dans le corps de quelqu'un ou l'en chasser, faire mourir subitement un ennemi, lui procurer une infirmité incurable, faire naître des maladies contagieuses parmi le bétail ou l'en garantir, découvrir les choses les plus secrètes, les objets volés ou perdus, &c. &c. : tout cela n'est qu'un jeu pour eux. La vue seule d'un homme qui passe pour être doué d'une aussi vaste puissance inspire la terreur.

Ces docteurs en magie sont souvent consultés par des personnes qui ont des ennemis dont elles desirent se venger en employant la voie des maléfices : d'un autre côté, tel qui attribue à une cause de cette nature la maladie dont il est affecté, va invoquer le secours de leur art pour qu'ils l'en délivrent par un contre-charme, et fassent retomber son mal sur ceux qui le lui ont si méchamment causé.

Les Indiens ont plusieurs livres qui traitent *ex professo* de toutes ces sottises magiques. Le principal et le plus ancien est le quatrième védam, appelé *Adarvénavédam*. Les brahmes voudraient faire croire que ce livre est perdu; mais on sait qu'il existe, et qu'ils le tiennent caché avec encore plus de soin que les trois autres. En effet, les magiciens étant par-tout craints et détestés, les brahmes ont intérêt à voiler tout ce qui pourrait les faire soupçonner d'être initiés aux ténébreuses opérations de ces charlatans : le fait est cependant que la magie occupe une des premières places dans le tableau des sciences dont ces nobles personnages se disent les héritiers exclusifs (1). Leurs ancêtres, on n'en saurait douter, la cultivèrent de temps immémorial; et il n'est pas présumable que les successeurs aient renoncé à suivre en cela un si bel exemple. Plusieurs brahmes, d'ailleurs, malgré les précautions dont ils s'entourent, sont connus pour avoir fait une étude particulière de ce livre mystérieux.

Au reste, leurs sacrifices et leurs mantrams n'ont-ils pas des traits nombreux de ressemblance avec les pra-

(1) Remarquons encore ici que si les Hébreux et les différens peuples que l'Ecriture sainte représente comme adonnés à ces détestables superstitions, ne les avaient pas empruntées des Indiens, au moins devaient-ils les uns et les autres en avoir puisé l'habitude aux mêmes sources. On sait combien les magiciens et les devins étoient en crédit parmi les enfans d'Israël. Dieu, par la bouche de Moïse, défendit sévèrement à ceux-ci de les consulter (*Lévit.* 19, v. 31; *ib.* 20, v. 6). Saül, qui avoit fait de vains efforts pour les exterminer ou les expulser entièrement, eut lui-même la faiblesse de recourir aux évocations de la pythonisse d'Endor.

tiques et les conjurations magiques? Les effets merveilleux qu'ils sont censés produire, le pouvoir qu'on leur attribue de faire violence à la volonté des plus grands dieux eux-mêmes, ne vont-ils pas de pair avec les vertus chimériques que l'imagination du vulgaire prête aux enchantemens.

Il m'est tombé entre les mains un ouvrage indien sur la matière qui nous occupe, lequel est, je crois, peu connu des Européens. Il est intitulé *Agrouchada Parikchai.* L'extrait que j'en vais donner ne rendra bien certainement personne sorcier; mais il ne paraîtra pas entièrement dénué d'intérêt à ceux qui aiment à méditer sur les aberrations et les folies de l'esprit humain.

L'auteur examine d'abord jusqu'où peut s'étendre le pouvoir d'un magicien. Ce pouvoir est immense. Il est le dispensateur du bien et du mal; mais par une sorte d'entraînement, il fait plutôt le mal que le bien. Rien ne lui est plus facile que d'envoyer au premier venu la fièvre, l'hydropisie, l'épilepsie, la rétention d'urine, un tremblement dans tous les membres, la folie, tous les maux enfin. Bagatelle que cela! Son art peut aller jusqu'à causer la destruction entière d'une armée qui assiége une ville, ou la mort soudaine du commandant d'une ville assiégée et de tous les habitans, &c.

Les Maures de l'Inde, non moins superstitieux que les naturels du pays, sont aussi infatués qu'eux de la puissance de la magie. Le dernier prince musulman qui régna dans le Meissour, le superstitieux et fanatique Tipou-Sultan, durant la dernière guerre où il perdit son

royaume et la vie, s'était adressé aux magiciens les plus fameux qu'il avait pu trouver dans ses états et ceux de ses voisins, pour les engager à déployer toutes les ressources de leur art à l'effet de détruire, par quelque opération efficace, l'armée anglaise qui s'avançait pour assiéger sa capitale, et qu'il se voyait hors d'état de repousser par la force des armes. Dans cette position difficile et pressante, les magiciens firent, avec humilité, l'aveu de leur impuissance; mais pour sauver l'honneur du métier, ils prétendirent que leurs conjurations, infaillibles contre tout autre ennemi, étaient sans force à l'égard des Européens.

Mais si la magie enseigne les moyens de faire le mal, elle enseigne aussi ceux d'y remédier. Il n'est pas de magicien si madré qui n'en trouve de plus madrés encore qui détruisent les effets de ses charmes, et en font retomber tout le poids sur lui ou ses clients.

Indépendamment de leur intervention directe, les magiciens ont une ample collection d'amulettes, de talismans, préservatifs et caces contre les sortiléges et les maléfices, et dont ils font, non sans lucre, un fort grand débit. Ce sont des grains de verre enchantés par des mantrams; des espèces de racines, des feuilles de cuivre, sur lesquelles sont gravés des caractères inconnus, des mots baroques, des figures bizarres. Les Indiens en portent toujours sur eux; et munis de telles reliques, ils se croient à l'abri de toute sorte de maux.

Les secrets pour inspirer l'amour profane, rallumer le feu des passions, ressusciter la vigueur qui s'éteint, sont aussi du ressort des adeptes de la magie, et ce n'est

pas la branche la moins lucrative de leurs spéculations. C'est toujours à eux que s'adresse une femme qui veut ramener son mari infidèle ou empêcher qu'il ne le devienne; c'est à l'aide des filtres qu'ils composent, qu'un jeune libertin ou une femme galante cherche à séduire ou à captiver l'objet de sa passion.

Ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai vu le livre que j'analyse faire mention des incubes; mais ces démons de l'Inde sont beaucoup plus diables encore que ceux dont parle le jésuite Delrio dans ses *Disquisitiones magicæ:* par la violence et la continuité de leurs étreintes, ils fatiguent tellement les femmes qu'ils visitent la nuit sous la forme d'un chien, d'un tigre ou de quelque autre animal, que ces malheureuses meurent de lassitude et d'épuisement. Ce que je rapporte, au reste, sans engager personne à y croire.

Notre auteur parle longuement des moyens propres à enchanter les armes. Les effets que ces armes-là ont la vertu de produire, ne le cèdent en rien à ceux de la fameuse épée durandal et de la lance d'Argail, qui jadis mirent à mal tant de mécréans. Les dieux indiens et les géans, dans les guerres qu'ils ont entre eux, n'en emploient jamais d'autres. Y a-t-il rien de comparable, par exemple, à la *flèche de Brahma*, qui ne fut jamais décochée sans détruire une armée entière; à la *flèche du serpent-capel*, qui, lancée au milieu des ennemis, a la vertu de les faire tomber tous en léthargie, ce qui, comme on pense bien, contribue singulièrement à ce qu'on ait bon marché d'eux.

Il n'est point de secrets que notre livre n'enseigne: il

y en a pour acquérir des richesses et des honneurs ; pour rendre fécondes les femmes stériles ; pour découvrir, en se frottant les mains et les yeux avec certaines mixtions enchantées, les trésors enfouis dans la terre ou cachés quelque part que ce soit ; pour se rendre invulnérable et même terrible dans les combats, au moyen de quelques ossemens qu'on porte sur soi. La seule chose qu'on n'y trouve pas, et cela m'étonne, c'est le moyen de ne jamais mourir.

Ce n'est pas en faisant pacte avec le diable, comme naguère on l'imputait si sensément à nos sorciers, que ceux de l'Inde deviennent capables d'opérer tant de prodiges. Ces derniers ne sont pas gens à courir les risques d'avoir le cou tordu en si mauvaise compagnie. Il suffit à un Indien pour devenir expert en magie, d'avoir reçu quelques instructions secrètes du gourou des adeptes de cette science surnaturelle : c'est lui qui le guide, qui lui confère son pouvoir, et à qui il doit obéissance. Si un dieu, un démon ou un esprit dédaignait d'écouter les ordres du nouvel initié, celui-ci n'aurait alors, pour être obéi à la minute, qu'à faire au récalcitrant une seconde injonction *au nom et de la part des pieds de son gourou.*

Brahma, Vichnou et Siva eux-mêmes sont soumis au commandement des magiciens. Il y a cependant certaines divinités qu'ils évoquent de préférence. Au premier rang sont les planètes : le nom de *graha*, sous lequel elles sont désignées, signifie l'*action de saisir*, c'est-à-dire, de s'emparer de ceux qu'une conjuration magique leur enjoint d'aller tourmenter. Viennent en-

suite les *boutams* ou élémens, qui, chacun, comme on sait, renferment un principe destructeur; les *prétas* ou cadavres; les *pichatchas* ou *pissassous*, esprits malfaisans sous le nom desquels les chrétiens de l'Inde désignent le diable; les chaktys, divinités femelles; la déesse Kahly; *Marana Devy* ou la déesse de la mort.

Pour mettre tous ces esprits en action, le magicien a recours à diverses opérations mystérieuses, aux mantrams, à des sacrifices qui sont dans le goût de ceux qu'on a décrits ailleurs, à quelques particularités près : ainsi, par exemple, le magicien doit être tout-à-fait nu, lorsque ces sacrifices sont offerts à Lakchimy, femme de Vichnou; il faut au contraire qu'il soit vêtu modestement s'ils s'adressent à Rama.

Les fleurs offertes à la divinité qu'il évoque doivent être rouges; le riz bouilli, être teint de sang lorsqu'il s'agit de causer la mort. C'est pour parvenir à cette fin que parfois une victime humaine, et de préférence une jeunefille, est immolée.

On a vu déjà combien est grande l'efficacité des mantrams; mais c'est sur-tout en fait de magie qu'elle se fait éminemment remarquer. Les mantrams ont un tel ascendant sur les dieux, et même sur ceux du premier ordre, que ceux-ci ne sauraient se dispenser de faire dans le ciel, dans l'air et sur la terre, tout ce que le magicien ordonne.

Mais ceux dont l'effet est décisif, irrésistible, ce sont les mantrams dits fondamentaux, et qui consistent en divers monosyllabes baroques, d'un son dur et difficiles à prononcer, ceux-ci par exemple : *h'hom*, *h'rhum*,

sh'hrum, sho'rhim, ramaya, namaha! ce dernier mot signifie *salut respectueux*. En effet, quelquefois le magicien récite ses mantrams d'un air humble et suppliant, en comblant d'éloges le dieu qu'il évoque; mais il reprend bientôt son ton impérieux, et s'écrie avec l'accent de la colère : *saisis! saisis!* ou bien *va-t-en! va-t-en! Si tu es disposé à faire ce que je demande, cela suffit : sinon, je te l'ordonne au nom de tel dieu, au nom des pieds de mon gourou!* Sur quoi le dieu n'a rien de mieux à faire que d'obéir sans réplique.

A ces manières hautaines et lestes dont usent les magiciens indiens à l'égard de leurs divinités débonnaires, on jugera sans peine qu'ils ne seraient pas hommes à se laisser intimider aussi facilement que les pauvres sorcières Canidie et Sagana dont parle Horace, et que le dieu des jardins, importuné des enchantemens qu'elles venaient faire chaque nuit dans un lieu confié à sa garde, remplit d'épouvante et mit en fuite, en tirant de ses entrailles un son qui n'avait rien de divin, puisqu'il ressemblait au bruit que fait en crevant une vessie gonflée.

On ne saurait énumérer les drogues, les ingrédiens et les ustensiles qui composent l'attirail d'un magicien. Il y a tels maléfices pour lesquels il lui faut employer des os de soixante-quatre animaux différens, ni plus ni moins; et parmi ces os d'animaux sont compris ceux d'un homme né un dimanche où tombait la nouvelle lune, d'une femme née le vendredi, les os des pieds d'un pariah, d'un savetier, d'un Mahométan et d'un Européen. Si tous ces ossemens mêlés ensemble, enchantés par des mantrams et consacrés par des sacrifices, sont

enterrés dans la maison ou à la porte de son ennemi, une nuit propice pour cela d'après l'inspection des étoiles, la mort de cet ennemi s'ensuivra infailliblement.

De même si le magicien, dans le silence de la nuit, enfouit ces os aux quatre points cardinaux d'un camp ennemi, et, se retirant ensuite à quelque distance, prononce sept fois le mantram *de la déroute*, toutes les troupes que le camp renferme périront entièrement ou se dissiperont d'elles-mêmes avant que sept jours se soient écoulés.

Trente-deux armes enchantées auxquelles on a offert en sacrifice une victime humaine, jettent dans une armée assiégeante une terreur telle, que cent des assiégés lui paraissent comme mille.

En pétrissant de la terre tirée des soixante-quatre endroits les plus sales, avec des cheveux, des rognures d'ongles, des morceaux de cuir, &c., on fait de petites figures sur la poitrine desquelles on écrit le nom de son ennemi; on prononce sur elles des paroles et des mantrams magiques, on les consacre par des sacrifices. Tout cela n'est pas plutôt achevé, que les *grahas* ou planètes vont saisir la personne à qui l'on en veut, et lui font souffrir mille maux.

On perce quelquefois ces figures d'outre en outre avec une alène, ou on les estropie de diverses manières, dans l'intention de tuer ou d'estropier en réalité celui qui est l'objet de la vengeance (1).

(1) Ainsi, dans tous les temps et par-tout, les moyens les plus ridicules et les plus grossiers ont suffi pour travailler l'imagination du

Soixante-quatre racines de diverses plantes, des espèces les plus malfaisantes, sont connues des magiciens, et, à l'aide de leurs préparations impies, deviennent des armes puissantes pour porter à la sourdine des coups funestes aux personnes que l'on hait.

Il s'en faut beaucoup que le métier de magicien soit sans danger. Si les Indiens sont vindicatifs, leurs dieux le sont aussi passablement. Or, ces dieux, qui n'obéissent pas sans un peu d'humeur aux injonctions qu'un

---

vulgaire stupide et superstitieux. Par-tout ils furent, sont et seront les mêmes. Médée, dans Ovide,

Per tumulos errat, passis discincta capillis,
Certaque de tepidis colligit ossa rogis;
Devovet absentes, simulacraque cerea fingit,
Et miserum tenues in jecur urget acus.

Les deux sorcières d'Horace dont on vient de parler, avaient aussi dans leur appareil magique deux figures, l'une de laine, l'autre de cire :

..... *Major*
Lanea, quæ pœnis compesceret inferiorem :
Cerea suppliciter stabat, servilibus, utque
Jam peritura, modis.

Les fanatiques ligueurs poussèrent la superstition jusqu'à faire faire de petites images de cire qui représentaient Henri III et le roi de Navarre. Ils perçaient ces images en différens endroits durant quarante jours, et le quarantième ils les frappaient au cœur, se persuadant que par-là ils feraient mourir les princes dont elles étaient le simulacre. En 1571, un prétendu sorcier nommé Trois-échelles, qui fut exécuté en place de Grève, avait déclaré dans ses interrogatoires qu'il existait en France trois cent mille personnes qui faisaient le même métier que lui. Il exagérait peut-être. Quoi qu'il en soit, si l'histoire retranchait de ses fastes toutes les sottises humaines, combien peu de chose il lui resterait à dire !

misérable mortel leur fait, le punissent quelquefois cruellement des manières brutales dont il use en les commandant. Malheur à lui s'il commet la plus petite erreur, la plus légère omission dans les innombrables cérémonies qu'il est obligé de faire! Il voit sur-le-champ pleuvoir sur lui seul tout le mal qu'il prétendait faire aux autres.

Ensuite, n'a-t-il pas à redouter sans cesse que ses confrères, aussi habiles que lui et peut-être plus, ne parviennent par des contre-charmes à faire retomber sur sa tête ou sur celle de ses cliens, tout le poids de ses maléfices? Aussi règne-t-il, en apparence ou en réalité, une haine permanente entre cette foule d'interprètes du destin. On les voit de temps à autre se porter des défis et entrer en lice en présence de témoins et d'arbitres appelés à décider lequel des deux champions est le plus habile dans son art. La lutte consiste, par exemple, à lever de terre ou une paille, ou une baguette, ou une pièce de monnaie enchantée. Les deux antagonistes, placés, chacun d'un côté, à égale distance de l'objet, font mine de s'en rapprocher; mais des mantrams qu'ils prononcent ou des cendres enchantées aussi qu'ils se jettent réciproquement, ont la vertu de les arrêter l'un et l'autre; une force invisible et irrésistible semble les repousser: ils essaient de nouveau d'avancer, mais ils reculent; ils redoublent d'efforts; des mouvemens convulsifs les agitent; ils suent à grosses gouttes, crachent le sang. Enfin, l'un des deux vient à bout de se saisir de la chose enchantée, et il est déclaré vainqueur.

Quelquefois encore l'un des combattans est renversé

par la force des mantrams de son adversaire. Alors il se roule par terre comme un démoniaque, et reste ensuite quelque temps immobile, paraissant avoir perdu connaissance. A la fin il recouvre l'usage de ses sens, se lève dans un état apparent de fatigue et d'épuisement, et se retire tout couvert de confusion et de honte. Une maladie de plusieurs jours est censée être la suite des efforts incroyables, quoique impuissans, qu'il a faits.

Il est certainement facile de deviner que ces farces pitoyables ont été concertées d'avance entre les effrontés charlatans qui les jouent. Mais la multitude, qui paie pour se procurer cette sorte de spectacle et qui en considère les acteurs avec crainte et admiration, est fermement persuadée que toutes leurs grimaces sont dues à des causes surnaturelles. Il faut avouer que ces hommes remplissent leurs rôles avec une vérité d'expression vraiment rare, et que, dans mainte autre occasion, on leur voit faire des tours de passe-passe capables d'étonner des personnes infiniment moins crédules que des Indiens.

CHAPITRE XXII.

De la poésie des Indiens.

De tout temps le langage poétique fut pour ainsi dire familier aux Indiens, et ils l'ont encore en grande estime. On serait même tenté de croire que dans le principe ils n'eurent point d'autre langue écrite. Aucun de leurs anciens livres originaux n'est écrit en prose, ni dans la langue vulgaire, pas même les livres de médecine, qui sont, dit-on, en très-grand nombre dans la langue samscroutane, et tous en vers.

Il est impossible de ne pas présumer que cette habitude d'écrire dans un style et dans un idiome hors de la portée du vulgaire, est due à la prévoyance cauteleuse des brahmes, qui trouvaient en cela un moyen sûr d'écarter toute participation des autres castes à des connaissances dont ils prétendaient se réserver le monopole.

Il est constant que tous les livres indiens en prose sont des ouvrages modernes. C'est en vers que les dix-huit pouranams et autres compositions de ce genre ont été traduits du samscroutan en tamoul, en télinga et en canada, et, je crois, dans tous les idiomes de l'Inde.

La poésie tamoul ou *aravam* paraît avoir été principalement cultivée par des sudras; il n'est pas fort rare de rencontrer même des pariahs auteurs de divers poèmes en cette langue. Cependant les poètes tamouls,

en conservant le goût et le style de la poésie samscroutane, ont tellement multiplié les règles de la leur, qu'il n'est pas aisé d'y exceller.

Ce sont principalement des brahmes qui se sont occupés de la poésie télinga et canada.

Ayant acquis quelques connaissances des principales règles de la prosodie indienne, qui, je crois, est la même pour tous les idiomes du pays, sans en excepter la poésie samscroutane, je vais tâcher d'en donner une idée succincte. Le sujet m'a paru digne d'intéresser les philologues. Ainsi je parlerai, 1.° des diverses espèces de poésie; 2.° des lettres longues et des brèves; 3.° des petits pieds des vers; 4.° des grands pieds des vers; 5.° de la rime; 6.° des vers; 7.° du style et du goût de la poésie.

1.° *Des diverses espèces de poésie.*

Il y en a de cinq sortes, dont les noms sont : *padam*, *padiam*, *douipada*, *dandaca*, *yakchakaram*. On en connaît encore une autre espèce, appelée *padia;* mais comme elle ne s'astreint point à un rhythme régulier, et n'est proprement qu'une prose cadencée, on a coutume de la considérer comme n'appartenant pas au domaine de la poésie.

Le *padam* comprend les odes en l'honneur des dieux, des princes et autres grands personnages, les chansons obscènes ou érotiques, les dialogues, passablement gaillards, des dieux et des déesses, &c. On donne à quelques-unes de ces compositions le nom de *sringaram* [orne-

ment], parce qu'elles traitent souvent de la beauté des femmes, et de ce qui fait l'ornement des différentes parties de leur corps.

Les chansons d'amour sont encore appelées *sittimbam* [joie de la volonté]. Il y en a un nombre infini. Ce sont celles-là que chantent de préférence les religieux mendians en demandant l'aumône. Plus elles sont grossières et indécentes, plus elles sont goûtées de leurs auditeurs, qui se montrent généreux en proportion du plaisir qu'ils y prennent.

Les hymnes en l'honneur des dieux sont appelés *kirtanam* [louange], nom que ces compositions méritent par les éloges ampoulés dont elles sont farcies.

Le mot *padam* répond aussi à ce que nous appelons strophe, stance ou couplet.

Le *padiam* comprend les grands poèmes composés en l'honneur des dieux et des grands hommes. Ils sont divisés par stances, qui ne sont pas uniformes. Il y a au moins trente espèces différentes de ces stances, qui peuvent entrer successivement et être entremêlées dans un même poème. Ces padiams ou stances sont aussi usités dans les sujets moraux ou satiriques. Les poètes Vémanna, qui a écrit en télinga, et Tirouvallouven, qui a écrit en tamoul, se sont exercés dans ces deux derniers genres. Il sera encore parlé des *padiams* dans la suite de ce chapitre.

Le *doui-pada* [deux pieds] n'est pas assujetti à des règles bien rigoureuses; c'est ce qu'on pourrait appeler des pièces en vers libres. Il est consacré au récit des historiettes ou aventures qui circulent dans le pays.

Je n'entrerai pas dans le détail des autres genres de poésies : ce que je viens de dire fera facilement conjecturer ce qu'elles peuvent être.

2.° *Des lettres longues et des brèves.*

Les vers indiens se composent de pieds, formés chacun de lettres longues et de brèves, ainsi que chez les Grecs et les Latins. L'assemblage de ces petits pieds en forme de plus grands : ceux-ci sont des espèces d'*hémistiches* qui, réunis à leur tour, constituent les stances.

J'ai dit que les petits pieds des vers sont composés de *lettres*, parce que, dans les idiomes de l'Inde, il n'est pas question de syllabes : chaque consonne emporte sa voyelle avec elle et en est inséparable. Dans plusieurs langues du pays, on écrit encore par un seul caractère ce que nous appellerions les syllabes *bra*, *pla*, &c.

Les lettres brèves reçoivent le nom de *lagouvan-akcharam*, et les longues celui de *gourou-akcharam*, par allusion sans doute à la grave lenteur qu'un gourou indien observe en marchant. On manque rarement, même dans l'écriture familière, d'écrire les lettres longues et brèves avec le signe caractéristique qui leur appartient ; on y fait encore plus d'attention dans la prononciation, et il est absolument nécessaire de s'y conformer dans les vers.

Chez les Indiens, ainsi que chez les Grecs et les Latins, une lettre longue équivaut à deux brèves, deux longues à quatre brèves ; par exemple, le mot *mata*, composé de deux longues, équivaut à celui d'*irouvadou*, qui est

de quatre brèves. Mais il y a des lettres brèves de leur nature qui, en vers, deviennent longues, à raison de leur position : ainsi l'*a* initial du mot *akcharam*, quoique bref dans l'écriture ordinaire, devient long dans les vers, parce qu'il est placé devant deux consonnes *k* et *cha;* de même la lettre *ka*, quoique brève par elle-même, devient cependant longue dans ces mots *karmam*, *karnam* et autres semblables, à cause des deux consonnes qui suivent.

Voulant savoir si cette règle admettait la licence dont on trouve quelques exemples dans nos bons poètes latins, entre autres dans ces vers de Virgile,

Brontesque Steropesque, et nudus membra Pyracmon....
Ferte citi ferrum, date tela, scandite muros....

c'est-à-dire, si une lettre finale brève pouvait devenir longue par position, lorsque le mot qui suit commence par deux consonnes, je proposai mon doute au brahme que j'avais pris pour m'expliquer le mécanisme de la versification indienne. Il avait déjà fait paraître quelque surprise de la facilité avec laquelle je le comprenais; son ton doctoral et sa morgue vaniteuse baissaient graduellement. Mais à cette question il demeura stupéfait; et me regardant d'un air ébahi, il garda quelque temps le silence. « Comment, me dit-il enfin, une pareille » réflexion a-t-elle pu vous venir à l'esprit; car vous » connaissez à peine les premiers élémens de notre » poésie? »

Je lui répliquai que différens genres de poésie dont l'étude était cultivée dans mon pays, présentaient de

nombreux rapports avec la poésie de l'Inde, et que j'avais puisé dans mes connaissances acquises antérieurement la réflexion que je venais de lui soumettre.

Mais sa surprise, loin de diminuer, n'en devint que plus grande encore. Il avait peine à se figurer que des choses si sublimes eussent jamais pu entrer dans des têtes étrangères, et qu'on trouvât des poètes ailleurs que dans l'Inde. Sa ridicule préoccupation me fit, en conséquence, passer à bien peu de frais, dans son esprit, comme une personne d'une pénétration rare. J'y gagnai au moins qu'il devint beaucoup plus modeste envers moi dans la suite.

On peut, comme en latin, faire de telle quantité qu'on veut la dernière lettre ou voyelle d'un vers; mais on doit, dans ce cas, faire, en déclamant, sentir la différence d'accentuation.

Enfin, dans un pays idolâtre, il faut qu'en tout la superstition ait sa part. En conséquence, il y a des lettres de bon et mauvais augure : les lettres *amourtam* [d'ambroisie] sont de la première espèce; et les lettres *vicham* [de poison] sont de la seconde. On peut néanmoins se dispenser d'avoir égard à cette distinction dans les poèmes à la louange des dieux, qui sont censés être à l'abri de ce genre d'influence. Mais dans les pièces de vers adressées à de simples mortels, il faut mettre une attention scrupuleuse à ne jamais commencer par une lettre *vicham* ou malheureuse : *ke, ki, pe, pi, te, ti,* &c. sont de ce nombre dans les langues télinga et canada, parce que, dans l'écriture, ces lettres ont la pointe tournée en bas; *ko, po, to,* &c. &c. sont au

contraire des lettres *amourtam* ou heureuses, parce que leur pointe est tournée en haut.

3.° *Des petits pieds des vers.*

Ces petits pieds sont appelés *ganams:* il y en a de deux sortes, les simples *ganams* et les *oupaganams.* Les premiers sont au nombre de huit, et désignés par ce mot *mabajasanarayala*, composé des initiales de ceux-ci : 1. *maganam*, 2. *baganam*, 3. *jaganam*, 4. *saganam*, 5. *naganam*, 6. *raganam*, 7. *yaganam*, 8. *laganam.*

Le premier est de trois longues; le second, d'une longue et de deux brèves; le troisième, d'une longue entre deux brèves; le quatrième, de deux brèves et une longue; le cinquième, de trois brèves; le sixième, d'une brève entre deux longues; le septième, d'une brève et de deux longues; le huitième, de deux longues et d'une brève : voici les signes prosodiques qui les distinguent :

1 2 3 4 5 6 7 8
– – – | – ∪ ∪ | ∪ – ∪ | ∪ ∪ – | ∪ ∪ ∪ | – ∪ – | ∪ – – | – – ∪

Il y a aussi huit *oupaganams*, dénommés de même par un assemblage d'initiales, *gavahanagamanala*, qui représentent ces noms-ci : 1.° *gaganam*, qui est de deux longues; 2.° *vaganam*, d'une brève et d'une longue; 3.° *haganam*, d'une longue et d'une brève; 4.° *nalam*, de quatre brèves; 5.° *galam*, de deux brèves; 6.° *malagan*, de trois longues et d'une brève; 7.° *nagam*, de trois brèves et d'une longue; 8.° *latam*, de deux

longues et deux brèves; qui tous sont caractérisés par ces signes :

1 2 3 4 5 6 7 8
-- | u- | -u | uuuu | uu | --u | uuu- | --uu

Les poètes indiens trouvent un certain rapport entre les ganams et les oupaganams, dans les effets que les uns et les autres sont censés avoir la faculté de produire. Ils sont tous sous la protection de quelque planète; et selon les bonnes ou les mauvaises inclinations de celle-ci, ils portent bonheur ou malheur. Ceux qui sont sous les auspices de la lune, qui est dans l'Inde le symbole de la fraîcheur, sont favorables; c'est tout le contraire pour ceux qui ont le soleil pour patron. Il s'ensuit qu'on ne doit jamais commencer une pièce de poésie par un ganam malheureux. Les prosodies indiennes entrent sur tout cela dans de fort longs et fort ennuyeux détails.

4.° *Des grands pieds des vers.*

Des ganams et oupaganams on compose les pieds proprement dits des vers, appelés *padams* ou *tcharanams*, mots qui signifient littéralement *pied.* On pourrait les comparer aux hémistiches des vers pentamètres latins, ou à ceux des vers français et anglais de dix ou de douze syllabes. On compte diverses sortes de padams, selon le nombre de ganams qu'ils renferment; il y en a qui en contiennent trois, cinq, sept ou davantage.

Dans certains padams, on peut user de tel ou tel ganam, et les entremêler comme on veut, pourvu que le

nombre requis de brèves et de longues soit conservé; cependant ce mélange est soumis à des règles de goût qui excluent toute affectation. Lorsqu'on en use avec discernement, il relève beaucoup la beauté et l'énergie des vers, qui, sans cela, deviendraient trop monotones.

Il en est comme des vers hexamètres dans la poésie latine, qui manqueraient de cette diversité qui en fait la grâce, si le poète s'appliquait constamment à ne reproduire que tout dactyles ou tout spondées aux quatre premiers pieds.

Cependant les poètes indiens ne peuvent pas se permettre cette substitution de ganams dans toutes leurs compositions; il en est où il leur faut indispensablement employer ceux que la règle prescrit.

Les divers grands pieds ont chacun leur nom particulier : l'un est appelé *l'éléphant*, l'autre le *grand tigre*, un troisième le *serpent capel*, &c.

5.° *De la rime.*

Il y a deux sortes de rimes dans les vers indiens. L'une se place au commencement des pieds, et est appelée *yéty* ou *vadj*. Ainsi, dans deux vers dont l'un commence par ce mot *kirty*, et l'autre par celui-ci, *kirtana*, *ki* est le *yéty*. On place l'autre sorte de rime à la seconde lettre des pieds, et elle se nomme *prasam*. Ainsi dans deux vers dont l'un commence par le mot de *gopagny*, et l'autre par celui de *dipantram*, *pa* est le *prasam*.

Pour la rime *yéty*, on peut se servir des lettres *ka*,

kaha, *kcha*, *ga*, *gcha*, *tcha* simple et *tchaha* aspiré, &c.

A la rigueur, pour la rime *prasam*, on ne fait attention qu'à la consonne, qui doit être absolument la même: on n'est pas si scrupuleux pour la voyelle; ainsi *da*, *de*, *di*, *do*, *du*, riment ensemble. Cependant ces sortes de rimes ne sont pas censées riches.

En général, plus on peut, dans le même vers, réunir de mots qui aient le *yéty* et le *prasam* semblables, plus cela paraît beau, suivant le goût indien. Nous le regarderions, nous, comme un jeu de mots puéril qui nous rappellerait le vers d'Ennius que les écoliers s'amusent quelquefois à répéter :

Tu tibi, Tite Tati, mala tanta tyranne tulisti.

Il y a aussi des espèces de poésie qui, comme les nôtres, riment à la fin des vers. Dans ces cas, ils sont ordinairement tous terminés par la même consonnance, et quelquefois par le même mot.

En général, les entraves de la rime sont désespérantes, et poussent souvent à bout tous les rimeurs indiens.

6.° *Des vers.*

Avec les padams ou pieds composés symétriquement de longues, de brèves et de rimes, on forme les padiams appelés aussi quelquefois *slocams*. Ce sont des stances ou strophes, tantôt régulières, tantôt irrégulières.

Ces padiams sont de plusieurs espèces, dont chacune a son nom particulier. Dans le *kanda-padiam* simple,

on ne peut faire entrer que certains pieds, à l'instar des vers hexamètres des latins où l'on n'admet que des dactyles et des spondées; mais un seul de ces ganams ou pieds indiens peut quelquefois composer un vers, tel que celui-ci : *devaky-deviky-camsoudou.*

La nature de cet ouvrage ne me permet pas d'entrer dans de plus longs détails sur les nombreuses règles auxquelles le mécanisme et l'arrangement des vers indiens sont assujettis; mais ce que j'en ai dit suffira pour faire juger que leur structure n'est rien moins que facile. Cependant on voit beaucoup de personnes de toutes les castes se mêler de faire des vers et se plaire à réciter publiquement et avec emphase les pièces qu'ils ont composées. Mais dans l'Inde, comme chez nous, les rimailleurs abondent, et les bons poètes sont fort rares.

Les idiomes de l'Inde, très-riches en synonymes, offrent pourtant, sous ce rapport, un grand avantage au versificateur.

On compte cinq principaux auteurs qui ont traité de la prosodie indienne; c'est-à-dire qui ont réduit l'art poétique à des règles précises et invariables. Leur recueil est connu sous le nom de *Tchandassou.* Le brahme que j'avais pris pour instituteur puisait ses leçons dans un livre dont l'auteur avait arrangé sa méthode de manière que chaque règle était contenue en un vers qui servait à-la-fois de précepte et d'exemple.

7.° *Du goût et du style de la poésie indienne.*

Les caractères qui y dominent, ce sont l'emphase, l'afféterie et tout ce qui constitue l'enflure du style.

Tout poète indien semblerait être le prototype de celui qui, dans Horace,

Projicit ampullas et sesquipedalia verba ;

ou du Clitarque que Longin compare à un homme qui ouvre une grande bouche pour souffler dans une petite flûte. La poésie de tous les peuples a ses tournures, ses inversions, son vocabulaire particulier, ses licences, qui en rendent l'intelligence difficile aux étrangers; mais l'emploi fréquent de phrases elliptiques, d'allégories, de métaphores, d'expressions inconnues dans la langue usuelle, enveloppe les compositions poétiques des Indiens d'une obscurité telle, que, quelque familier qu'on soit avec leur prose, il est impossible de les comprendre sans une étude spéciale.

Si la littérature de l'Inde nous était plus connue, on serait tenté de croire que c'est à elle qu'on a emprunté de nos jours ce style dit *romantique*, que les uns trouvent si beau, et que les autres trouvent si niais. Se présente-t-il un objet à décrire, le poète indien n'en omet pas le plus petit détail ; il faut qu'il le montre sous toutes ses faces.

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face ;
Il me promène après de terrasse en terrasse :
Ici s'offre un perron ; là règne un corridor ;
Là ce balcon s'enferme en un balustre d'or.
Il compte des plafonds les ronds et les ovales....

A-t-il à faire le portrait d'une jolie femme, il se gardera bien de dire, en style plus ou moins fleuri, que la nature l'a douée de tous les dons de l'esprit et du corps. Semblable au peintre qui reproduit un à un sur la toile

les traits de son modèle, notre poète passe en revue, *à capite usque ad calcem*, ceux de la beauté qu'il chante; la couleur de sa peau, l'expression de son visage et de ses yeux, tout ce qui en elle enfin, sans omettre ses appas les plus secrets, lui paraît mériter des éloges. Il réserve pour le dernier coup de pinceau la peinture minutieuse des qualités morales et intellectuelles que prête à sa belle son imagination. On concevra que ces descriptions, surchargées d'un grand luxe d'épithètes, doivent être singulièrement diffuses; mais on ne saurait au moins leur refuser le mérite de l'exactitude.

Les vers indiens, au premier abord, paraissent durs ou peu harmonieux à une oreille européenne, à cause des fréquentes aspirations dont sont affectées plusieurs lettres au commencement, au milieu et à la fin des mots; en revanche, cet accent prosodique donne à la prononciation un caractère mâle, grave et sonore qui ne laisse pas de flatter à mesure qu'on devient capable d'en apprécier l'effet. Mais aussi cette prononciation offre des difficultés presque insurmontables aux étrangers, et même aux naturels qui n'y ont pas été formés dès l'enfance.

Ce que j'ai vu des petites pièces de poésie des Indiens m'a paru en général assez fade. J'ignore s'ils ont de vrais ouvrages dramatiques; je sais seulement qu'il existe dans leur littérature diverses productions de ce genre mêlées de chant et de dialogue; et de ce nombre en est une entre autres intitulée *Dacha-Avattara*, ou les dix incarnations de Vichnou. Mais je ne puis rien dire de leur mérite ni même de leur contexture, attendu que je n'ai jamais pris la peine d'en lire aucune.

Plus heureux que les Français, qui disent et redisent à tout propos qu'ils n'ont point de poème épique, les Indiens se vantent d'en posséder un grand nombre. Les plus fameux sont le *Ramayana* et le *Bagavattam :* le premier raconte les faits et gestes de Vichnou, incarné sous le nom de Rama; le second, ceux du même Vichnou revêtu de la figure de Krichna. Ces deux poèmes sont d'une longueur démesurée. Leurs auteurs y ont fait entrer tout le système idolâtrique du pays, système sur lequel ils diffèrent souvent entre eux. On doit bien juger par-là que les diverses unités prescrites par Aristote sont loin d'y être observées. Le *Bagavattam* prend son héros, même avant sa naissance, et ne le laisse qu'après sa mort.

L'imagination féconde des anciens Grecs n'inventa rien qui approche des prouesses merveilleuses des héros indiens. Le colossal Encelade et Briarée aux cent bras n'étaient que des pygmées en comparaison des géans qui, selon le Ramayana, tantôt furent opposés à Rama et tantôt se rangèrent de son côté.

CHAPITRE XXIII.

Système philosophique des brahmes. — Les six sectes appelées *sachta-matta*. — Système des bouddistes.

Nous avons vu précédemment (1) que les anciens brahmes avaient l'idée d'un être suprême, unique et tout-puissant, et des attributs que tout homme doué d'une saine raison doit lui reconnaître.

Il est vraisemblable que ces philosophes, ainsi pénétrés de l'essence réelle de la divinité, furent loin d'embrasser les folles erreurs du polythéisme et de l'idolâtrie. Mais leurs successeurs les adoptèrent peu-à-peu, et précipitèrent insensiblement la nation dont ils étaient les oracles, dans le chaos d'extravagances et d'absurdités où elle est plongée aujourd'hui. On est fondé à croire que les idées spéculatives auxquelles se livraient, dans l'origine, ces anciens philosophes, et dont nous aurons occasion de parler dans la suite, ne pouvaient enfin aboutir qu'à corrompre la pureté de celles qu'ils avaient conçues touchant la divinité et la nature du culte qui lui est dû.

Bientôt ils furent divisés d'opinions sur la nature de Dieu et sur la formation de l'univers. Deux principales sectes s'établirent : l'une et l'autre ont encore aujourd'hui de nombreux partisans parmi les brahmes modernes. La première, appelée *douitam* [de deux], est

(1) *Voyez* 2.e partie, chapitre XI.

la secte de ceux qui reconnaissent deux êtres, Dieu et le monde, ou la matière qu'il a modifiée et à laquelle il est uni.

La seconde, appelée *adouitam* [non deux], est la secte de ceux qui ne reconnaissent qu'un seul être, qu'une seule substance, que Dieu seul. Cette secte, la plus nombreuse, compte dans ses rangs la plupart des brahmes, qui font profession de science. Ses adeptes expriment le fond de leur système par ces deux mots, *abavana-bavanasty*, dont le sens est, *de nihilo nihil fit*. Ils prétendent que la création est impossible; et d'un autre côté ils soutiennent qu'une matière préexistante et éternelle est une pure chimère; d'où ils concluent que ce que nous regardons comme l'univers, et les divers êtres qui paraissent à nos yeux le composer, n'ont rien de réel, et ne sont que le produit d'une illusion qu'ils désignent sous le nom de *maya*. Entre plusieurs fables qu'ils rapportent pour rendre leur système plus intelligible, j'ai choisi la suivante :

« Un homme rêva qu'il était élu et couronné roi » d'un certain pays, avec beaucoup de pompe et d'éclat. » Le lendemain matin, étant sorti de chez lui, il ren- » contra un voyageur qui lui fit le récit des fêtes et des » cérémonies qui avaient eu lieu pour l'élection et le » couronnement du roi de ce même pays, et dont il di- » sait avoir été le témoin oculaire. Les circonstances rap- » portées par celui-ci étaient en tout conformes au rêve » du premier. L'illusion ou *maya* était égale de part et » d'autre, et il n'y avait pas plus de réalité dans ce que » l'un avait cru voir en veillant, que dans ce que l'autre

» avait vu en songe. En effet, les choses que nous pre-
» nons pour des réalités, ne sont que des prestiges de
» la divinité, le seul être qui ait une existence effective.
» Nos sens nous trompent en nous présentant des objets
» où il n'y en a point : ces objets ne sont que des appa-
» rences ou des modifications de la divinité, ou plutôt
» n'ont rien de réel. »

Je ne sais si tous ces prétendus philosophes tirent de ce pernicieux système les conséquences qui en dérivent, et considèrent Dieu comme l'auteur immédiat de tout le bien et de tout le mal qui se fait sur la terre. Plusieurs au moins n'ont pas honte d'émettre cette opinion. Des brahmes avec lesquels j'ai eu à soutenir des discussions sur ce sujet, m'ont avoué sans déguisement que, d'après leur manière de voir, il n'existe ni bien ni mal moral; que le parricide, l'adultère, la fraude, le parjure, tous les crimes enfin, ne sont que des actes suscités par la puissance divine; ou plutôt, que ces actes qui affectent notre imagination, ne sont que les effets fantastiques du *maya* qui nous séduit et nous fait prendre l'ombre pour la réalité.

Le système du *douitam* admet deux substances réelles : Dieu, et la matière qu'il modifie et à laquelle il est inséparablement uni. Dieu, selon ce système, est répandu par-tout; il pénètre la matière et s'incorpore, pour ainsi dire, avec elle; il est présent dans tous les êtres animés et inanimés. Il ne subit cependant aucun changement, aucune altération par cette coexistence, quels que soient les vices et les défauts des êtres auxquels il est uni. A l'appui de ce dernier fait, les partisans du

douitam invoquent, comme terme de comparaison, le feu, qui, bien qu'il s'incorpore avec toutes les substances pures et impures, ne perd rien lui-même de sa pureté, et les rayons du soleil, qui ne contractent aucune souillure en pénétrant des tas d'ordures et de boue.

Selon ces sectaires, nos ames émanent de la divinité et en sont une portion : de même que la lumière dérive du soleil, qui éclaire le monde par une infinité de rayons ; de même qu'une quantité innombrable de gouttes d'eau dérivent du même nuage ; de même enfin que divers joyaux dérivent d'un même lingot d'or. Quelle que soit la divisibilité des rayons, des gouttes d'eau et des joyaux, c'est toujours au même soleil, au même nuage, au même lingot d'or qu'ils appartiennent.

Cependant, du moment que l'ame a été unie à un corps, elle s'est trouvée emprisonnée et ensevelie dans les ténèbres de l'ignorance et du péché, ainsi qu'une grenouille qui est tombée dans la gueule d'un serpent, d'où il lui est impossible de se dégager. Quoique cette ame, dans sa prison, continue d'être une même chose avec la divinité, elle est néanmoins en quelque sorte désunie et séparée d'elle. Mais quelle que soit la dignité ou la grandeur de celui qui revêt une forme humaine, fût-il un dieu ou un géant, dès-lors il devient sujet à toutes les erreurs, à tous les vices et à tous les égaremens qui sont la suite de cette réunion d'une ame avec un corps. Les vicissitudes qui affectent l'ame durant que cette union dure, ne s'attachent pourtant pas à la divinité dont elle fait partie. Dans cet état, on pourrait la comparer à la lune dont l'image se réfléchit dans l'eau : si

l'on agite cette eau, l'image de la lune s'agitera aussi; mais dira-t-on bien que la lune elle-même est agitée? Les commotions de l'ame durant son union avec les différens corps, sont, pour la divinité dont elle émane, un sujet de récréation : quant à cette ame, elle est immuable et ne change jamais. Son union avec les corps dure jusqu'à ce que, par la pratique de la contemplation et de la pénitence, elle soit parvenue à un degré de sagesse et de perfection qui lui permette de se réunir de nouveau, inséparablement et pour toujours, à la divinité : jusque-là elle ne cessera de transmigrer d'un corps dans un autre.

L'ame est douée d'un de ces trois *gounas* ou qualités, savoir, *satta, raja, tama,* ou *bonté, passion, ignorance.* Elle se dégage tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces qualités, et elle ne parvient à la perfection qu'après s'en être entièrement délivrée.

Elle a aussi pour ses moniteurs et ses esclaves les cinq sens. Ainsi, par exemple, si elle entend faire mention d'un objet desirable, elle conçoit l'envie de le posséder. Elle commande aux pieds de se transporter vers cet objet, et les pieds lui obéissent. Arrivée près de l'objet, elle ordonne aux yeux de le considérer, et aux mains de s'en saisir, et ses ordres sont aussitôt exécutés. Elle commande ensuite aux narines de le flairer, à la bouche de s'ouvrir, à la langue de le savourer, et ces organes se conforment à ses volontés. Après cela l'objet passe dans le corps, auquel elle est unie, et elle se trouve satisfaite.

C'est donc l'ame qui dirige les actions et les mouvemens du corps. On peut la comparer, sous ce rapport,

à une pierre d'aimant placée dans un plat de cuivre au-dessous duquel on a mis une aiguille de fer : si l'on promène cette pierre d'aimant autour du vase, on voit l'aiguille suivre cette direction ; mais si l'on ôte l'aimant, l'aiguille tombe aussitôt par terre et reste immobile. L'aimant est la figure de l'ame, et l'aiguille est celle du corps. Aussi long-temps que ces deux substances sont unies, le corps est susceptible de mouvement ; mais du moment que l'ame le quitte pour en aller animer un autre, il devient insensible, se dissout et retourne aux cinq élémens dont il avait été formé. L'ame au contraire, semblable à l'aimant, ne perd rien de ses qualités, et dans quelque corps qu'elle passe, elle reste toujours la même.

Ces deux grandes sectes se subdivisèrent dans la suite en six autres, désignées sous le nom générique de *sachtamatta* [les six *sectes* ou écoles], dont les noms sont : 1. *chevia*, 2. *sacteya*, 3. *chiarvakou*, 4. *kapalica*, 5. *veichnava*, 6. *bahouda*.

Travailler à la purification de l'ame, acquérir la sagesse et la perfection, dissiper les ténèbres du péché et de l'ignorance, se délivrer de l'esclavage des sens et des misères de la vie pour aller s'unir et s'identifier au grand être, à l'ame universelle, à *Paramattma* ou *Parabrahma* : tel est le but où devraient tendre ces diverses sectes.

Chacune d'elles est distinguée des autres par quelque divergence d'opinions sur la nature de la félicité parfaite, et sur les moyens d'y parvenir.

Les sciences qu'on enseigne dans ces écoles sont dé-

signées sous les noms suivans: 1. *nyayam*, 2. *vedanta*, 3. *mimansa*, 4. *sankia*, 5. *pattandjala*, 6. *bassia*.

La première de ces écoles, la *chevia*, l'emporte sur les autres pour le *tarka-sastra*, c'est-à-dire, la logique. Gottam, habitant de Tirat, près Patna, sur les bords du Gange, en fut le fondateur.

Elle reconnaît quatre sources de connaissances, savoir :

1.° *Pratiakcha*, ou le témoignage des sens bien appliqué ;

2.° *Anumam*, ou les signes naturels et extérieurs, comme, par exemple, la fumée est celui du feu ;

3.° *Apamana* ou *oupamana*, c'est-à-dire, l'application d'une définition connue, à l'objet à définir jusqu'alors inconnu.

4.° *Abda-chabdam*, ou l'autorité d'un texte infaillible. Ils attribuent cette autorité aux védams, en ce qui concerne la religion et le culte des dieux, et aux sentences de Gottam, leur fondateur, pour ce qui a rapport à d'autres sujets.

Après la logique, les professeurs de cette école mènent leurs disciples de l'examen de ce monde sensible, à la connaissance de son auteur, duquel, quoique invisible, ils concluent l'existence par l'*anumam*. Ils tirent de la même source les preuves de son intelligence ; et de son intelligence ils concluent son immatérialité.

Cependant, quoique Dieu par sa nature soit esprit, il a pu se rendre et s'est effectivement rendu sensible, disent-ils. De *niracara* ou sans forme, il est devenu *acara* ou ayant une forme, pour façonner et animer le

monde, dont les atomes, quoique éternels, sont cependant, d'eux-mêmes, sans mouvement et sans vie.

L'homme, selon eux, est composé d'un corps et de deux ames, l'une *suprême*, appelée *paramattma*, qui n'est autre chose que Dieu même; l'autre, *animale* ou *vitale*, désignée sous le nom de *djivattma*, qui est en nous le principe sensitif du plaisir et de la douleur : les uns veulent qu'elle soit esprit, les autres soutiennent qu'elle est matière.

Pour parvenir à la suprême sagesse et à la félicité parfaite, il faut éteindre ce principe sensitif; et son anéantissement total conduit à l'union à *paramattma*. On parlera, dans la suite, des divers degrés par lesquels on parvient à cette union, qui commence par la contemplation, et se termine par une identité parfaite avec la divinité. Jusque-là les travaux de la métempsycose durent, et l'ame ne cesse de transmigrer d'un corps dans un autre.

Il faut remarquer ici que, par le mot *ame*, les savans entendent la *volonté* ou bien le *soi-même*, c'est-à-dire, le *témoignage intérieur*.

L'école *védanta*, dont le fameux *Sancara-Atcharia* fut le fondateur, se fait distinguer par sa métaphysique; et, on peut ajouter aussi, par l'obscurité de ses dogmes. La plupart des brahmes de nos jours qui veulent se faire passer pour savans, en embrassent aveuglément les principes, sans les comprendre. Je crois même qu'on ne trouve plus aujourd'hui de vrais sanniassys hors de cette école, dont la base est fondée sur le système de l'*adouitam*.

Le type caractéristique de cette secte, c'est l'opinion de l'*unité* simple de l'être, qui n'est autre que le MOI ou l'*ame*. Rien n'existe que MOI; cet être MOI, dans son unité simple et absolue, est pour ainsi dire triple [*trinus*], par son existence, sa lumière infinie, et sa joie suprême.

Mais comme le témoignage intérieur du MOI ne se trouve pas du tout conforme à ces notions sublimes, ils admettent un autre principe purement négatif, et qui, par conséquent, n'a aucune réalité d'être; c'est le *maya* du MOI, c'est-à-dire, l'erreur ou l'illusion. Par exemple, je crois vous parler à présent sur le *védanta*: je me trompe. A la vérité, je suis MOI, j'existe réellement; mais vous n'êtes pas VOUS, vous n'existez pas. Rien n'existe dans le monde que MOI. Il n'y a ni *védanta*, ni système, ni d'autres êtres que MOI. En m'imaginant que vous existez, je suis dans l'illusion du maya. Je me trompe; voilà tout : mais mon erreur n'est pas un être.

Ce même *maya* ou illusion fait croire aux hommes qu'ils ont une femme, des enfans; qu'ils possèdent des vaches, des joyaux, des maisons, des jardins et autres biens temporels : mais rien de tout cela n'est réel. Ils expliquent les effets de cette illusion par la comparaison très-imparfaite d'une corde étendue par terre qu'on prend pour un serpent.

La vraie sagesse consiste à se délivrer de cette illusion par une application constante au *soi-même*, en se persuadant qu'on est l'être unique, éternel, infini, &c. sans se laisser distraire de son attention à cette vérité par les atteintes du *maya*.

La clef à l'aide de laquelle l'ame peut se délivrer des illusions du *maya* est dans ces paroles que ces prétendus sages doivent se répéter sans cesse : *Aham-eva-param-Brahma;* c'est-à-dire, *Je suis moi-même l'être suprême.* La persuasion spéculative de cette proposition, disent-ils, doit en produire la conviction expérimentale, qui conduit à la félicité suprême.

L'école du *sankia,* créée par *Kapila,* a pour fondement le système du *douitam ;* elle rejette l'*oupamana* de la logique, et paraît en général plus modeste que les autres écoles. Cependant elle enseigne aussi que l'ame n'est autre chose qu'une portion de la divinité, et que la sagesse acquise par le *yoga* [la contemplation] se termine en l'unité réelle ou en l'unité morale avec la divinité.

Kapila admet une nature spirituelle et une nature matérielle, toutes deux réelles et éternelles. La nature spirituelle, par la volonté de se communiquer hors d'elle-même, s'unit à la nature matérielle. De cette union naissent un nombre infini de formes, et un petit nombre de qualités. Parmi les formes est l'*égoïté,* par laquelle chaque être peut se dire, *Je suis moi, et non un autre.*

Les qualités sont au nombre de trois, *bonté, passion, ignorance,* comme on l'a dit plus haut. L'une ou l'autre de ces trois qualités domine dans tous les êtres animés, et produit les différences qu'on remarque entre eux.

Une autre union de l'esprit, avec ses formes et qualités, à la matière, produit les élémens ; et une troisième produit le monde tel qu'il est.

Voilà, selon ce système, la synthèse de l'univers.

La sagesse acquise par les divers degrés de contemplation produit la délivrance de l'esprit, qui se dégage tantôt d'une forme et d'une qualité, tantôt d'une autre, par une application constante à ces trois vérités :

Je ne suis en aucune chose !
Aucune chose n'est en moi !
Le moi-même n'est pas !

Ce qui est exprimé par la combinaison de ces trois mots :

Nismim - nama naham !

Enfin, le temps vient où l'esprit est dégagé de toutes ses formes et qualités : et voilà la fin du monde, où tout rentre dans sa première origine, et va se confondre et s'identifier avec la divinité.

Kapila soutient que toutes les religions qu'il connaît ne font que resserrer les liens dans lesquels l'esprit se trouve détenu, au lieu de l'aider à s'en dégager. Car, dit-il, le culte des divinités subalternes, lesquelles ne sont que la production de la plus basse et de la dernière union de l'esprit avec la matière, nous attache à son objet au lieu de nous en séparer.

Le culte des divinités supérieures, quoiqu'elles soient l'effet de l'union la plus intime de l'esprit à la matière, ne peut aussi qu'être un obstacle à la délivrance parfaite de cet esprit.

Ainsi raisonne Kapila. On dirait qu'il a voulu saper par-là jusqu'aux fondemens l'autorité des védams et la religion nationale. Le fond de son système paraît

avoir beaucoup de ressemblance avec celui de Spinosa et autres philosophes modernes.

Ce système donne aussi à entendre que les dieux des védams ne sont autre chose que des figures allégoriques du monde même, soit dans les premiers principes dont il est composé, soit dans ses parties, qui ne sont qu'une émanation et une modification de ces premiers principes.

Kapila rejette entièrement la religion du vulgaire, qu'il dit être fondée sur des histoires fabuleuses, infames et impies.

Il enseigne que tout ce qui peut entretenir les passions, qu'il est impossible de surmonter en y succombant, n'est propre qu'à former de nouveaux liens à l'esprit, et à prolonger sa captivité : ce n'est qu'après les avoir subjuguées toutes, et sur-tout celles de la luxure, de la colère et de l'avarice, qu'on peut aspirer à la délivrance et à la félicité suprême appelée *moukty*.

L'école du *mimansa*, dont l'opinion est d'admettre un destin aveugle et irrésistible, professe un tolérantisme absolu à l'égard des autres sectes. Ses adeptes examinent et discutent les dogmes de celles-ci sans les condamner ni oser rien décider. Ils recommandent une grande indulgence en matière d'opinions, et affirment que toutes les sectes, toutes les religions conduisent à la même fin, qui est la félicité, quoiqu'elles varient dans les moyens d'y parvenir.

J'ai déjà fait connaître (1) les abominables orgies du *sakty-poudja*, auxquelles s'abandonnent les initiés à la

(1) Tom. 1.er, pag. 401 et suiv.

secte appelée *sakteya*. Il paraît qu'ils ont pour principe de faire consister la félicité dans la jouissance des plaisirs sensuels.

La secte appelée *baoudah-matta* ne compte point de brahmes dans ses rangs ; elle n'est suivie que par les bouddistes, dont le nombre est, à présent, peu considérable dans le sud de l'Inde. Le système de ceux-ci est le pur matérialisme, que Spinosa et ses échos ont voulu faire passer pour une nouvelle invention de leur génie. Mais les athées de l'Inde l'ont connu bien des siècles avant eux, et en ont tiré à-peu-près toutes les conséquences que leurs confrères d'Europe suivent dans la pratique, et qu'ils ont malheureusement enseignées avec de si funestes succès dans ces temps modernes.

Suivant cet odieux système, il n'y a pas d'autre dieu que la matière. Elle se divise en une infinité de corps, qui sont autant de dieux, selon les uns, ou qui n'en sont qu'un, selon les autres. Ils enseignent qu'il n'y a ni vices ni vertus durant la vie ; ni paradis ni enfer après la mort. Le vrai sage, disent-ils, est celui qui se procure tous les plaisirs des sens, qui ne croit rien que ce qui est sensible, et qui se moque de tout le reste.

Dieu, ou la matière, dit un philosophe de cette abominable secte, a quatre *sactys* ou puissances qui sont ses femmes, savoir : la *connaissance*, le *desir*, l'*action* et le *maya* ou l'*illusion*. Le corps, en appliquant la connaissance de tous ses sens à-la-fois à un objet, goûte un plaisir parfait ; ce plaisir est imparfait lorsqu'il ne l'applique qu'à une partie de ses sens. C'est aussi de ce manque de connaissance, ou de son application imparfaite, que

procèdent la douleur et le sommeil. La mort est un défaut total de l'application de la connaissance du corps à ses sens : par-là il devient insensible; il est mort.

C'est pour se divertir et pour jouir des plaisirs de l'enfance, que Dieu ou la matière se modifie sous la forme d'un enfant; par un motif analogue, il parvient à l'adolescence et à la vieillesse. Voilà en peu de mots le secret de la naissance, de la vie et de la mort.

Le second sackty ou puissance de la divinité, c'est le *desir*, dont les effets sont aussi variés que les impressions. Dieu est homme, cheval, insecte rampant, &c. &c. selon qu'il le desire. Ce desir, dans les êtres divers, est aussi varié que leurs goûts. Mais chacun est satisfait lorsqu'il jouit de ce qui lui plaît le plus.

Cependant le desir obscurcit la connaissance, et l'empêche de savoir qu'il n'y a pas d'autre dieu que le corps, et que la naissance, la vie et la mort, le péché et la vertu, les diverses renaissances, ne sont que des chimères. De cette ignorance, occasionnée par le desir, procèdent les inclinations des hommes, telles que l'amitié d'une mère pour ses enfans, et le soin qu'elle prend de les élever. Le vrai sage qui desire obtenir des idées claires de la vérité, renonce à ces desirs.

Le troisième sakty, c'est l'*action*. Sur celui-ci, ces prétendus philosophes disent des choses encore plus insensées que celles qu'on vient de voir. L'univers, selon eux, était dans la confusion; les hommes vivaient sans lois, sans subordination, sans caste. Pour remédier à ce désordre, les corps tinrent conseil ensemble. L'*action* parla ainsi la première : « Prenant dans tous les corps

» ce qu'il y a de plus excellent, j'en formerai un homme » parfait, qui, par sa beauté, sa sagesse et sa force, se » rendra maître de toute la terre, dont il deviendra le » souverain : je me marierai avec lui, et de notre union » naîtront des corps sans nombre, tous plus parfaits les » uns que les autres. »

Le projet de l'*action* fut approuvé ; et par l'opération de cette dernière, il naquit bientôt de la femme d'un brahme nommé *Tchaoudamy* le dieu *Baoudah*, qui fut un homme parfait en tout genre, et le législateur du genre humain. Il donna des lois dont la transgression seule fait le vrai péché. Le plus grand de tous est de ne pas reconnaître le dieu Baoudah pour ce qu'il est. Celui qui le reconnaît est le vrai bouddiste, le vrai brahme, le gourou des brahmes. Il ne connaît d'autre dieu que son corps, il ne sacrifie qu'à lui ; il lui procure tous les plaisirs des sens : il n'a horreur de rien ; il mange indifféremment de tout ; il ne craint pas de mentir pour se procurer ce qu'il desire ; il ne reconnaît ni Vichnou, ni Siva, ni d'autre dieu que lui-même.

Mais tous les corps étant autant de dieux, pourquoi n'ont-ils pas les mêmes sentimens, les mêmes inclinations, les mêmes connaissances ? pourquoi y en a-t-il un si grand nombre qui sont privés de l'intelligence de tant de belles choses que débitent les bouddistes ?

Telle fut en substance l'objection qu'un jeune néophyte adressa à un ancien professeur de cette secte. Ce dernier répondit que ce mal procédait de la quatrième femme ou sakty de la divinité, qui n'est autre chose que le *maya* ou l'illusion. Elle fascine les hommes, les

trompe, leur fait prendre le faux pour le vrai; elle leur persuade qu'il y a des dieux, que l'on existe et que l'on meurt, qu'il y a des souillures et des remèdes pour s'en purifier, qu'il y a des peines et des récompenses après la mort. Le vrai moyen de se préserver du *maya*, c'est de suivre la doctrine des bouddistes, en n'admettant d'autre dieu que le corps.

L'ouvrage d'où j'ai tiré l'exposition très-obscure de ce système, entreprend d'expliquer la création, et de montrer comment Dieu, uni au prestige, produisit des hommes dont les inclinations sont si différentes. Mais ce qu'il dit sur ce sujet est le produit d'une imagination vraiment extravagante, et ne mérite pas plus d'attention qu'on n'en ferait aux discours d'un malade qu'un violent délire a privé de l'usage de sa raison.

Revenant ensuite à sa doctrine, il se moque des brahmes, de leurs ablutions, de leurs jeûnes, de leurs pénitences, de leurs sacrifices, de leurs védams. Le vrai védam ou la vraie religion, c'est, dit-il, de se procurer tous les plaisirs des sens, de se satisfaire en tout; de se venger de ses ennemis, même en leur donnant la mort; de renoncer à tous les sentimens d'humanité, et de ne vivre que pour soi. La piété filiale, la bonté, la douceur, la commisération, sont considérées dans ce livre infame, non comme des vertus, mais, qui pourra le croire! comme des péchés. On y cite pour exemple et l'on y comble d'éloges un roi qui ne sortait presque jamais de l'appartement de ses femmes, et qui condamna à mort une personne qui faisait profession de compatir aux maux de ses semblables.

Sans doute on ne sera pas étonné que les monstres qui professent des principes si odieux et si opposés au bien de la société, soient devenus l'objet de l'exécration publique, et qu'ils aient été presque entièrement exterminés dans l'Inde, où il paraît qu'ils furent autrefois puissans.

Cependant je doute que les bouddistes, même dans les pays où leur religion est la dominante, osassent avouer publiquement un si épouvantable système. Je soupçonne même que le livre qui en contient le développement, est l'œuvre des brahmes eux-mêmes, qui, voulant par un atroce artifice justifier la haine implacable qu'ils portent aux bouddistes, auront imaginé de leur prêter des opinions dont l'idée seule fait frémir. Quoi qu'il en soit, on pourrait reconnaître dans certaines maximes de ce livre le génie du philosophisme indien; en voici deux exemples où l'exagération est poussée jusqu'à la folie:

« Il ne faut pas suivre son goût dans le boire et le » manger; donc on doit s'accoutumer à se nourrir des » alimens les plus sales. »

« Il faut se mettre au-dessus des préjugés du vul- » gaire; donc on doit prendre en tout le contre-pied de » la manière de penser des autres. »

Les brahmes, afin de rendre odieux les djeinas leurs ennemis, les accusent de professer aussi la doctrine des bouddistes; mais ces derniers rejettent avec indignation les insinuations perfides de leurs adversaires. J'en ai moi-même entendu plusieurs exprimer avec énergie l'horreur que de pareils principes leur inspirent, et se

plaindre amèrement de la noirceur des brahmes, qui, mus par des motifs de haine et de jalousie, ne rougissaient point de recourir à ces imputations mensongères.

Il existe encore d'autres sectes moins connues, parmi lesquelles on distingue la secte *nastica*, dont la doctrine fondamentale consiste en un pyrrhonisme absolu; et la secte *lagama-sastra*, dont les partisans n'admettent ni les différences de conditions parmi les hommes, ni les préceptes concernant la souillure et la propreté, et sont de plus accusés de se livrer à la pratique des sortiléges et des charmes.

Voilà tout ce que j'ai pu comprendre des nombreux systèmes qui divisent les opinions des Indiens. J'avais pris, pour m'en faciliter l'intelligence, un brahme qui passait pour savant, et qui, en effet, ne manquait ni d'esprit ni de connaissances : mais je m'aperçus bientôt qu'il se perdait lui-même dans ce labyrinthe de métaphysique; et les commentaires auxquels il avait recours pour m'en donner une explication plausible, ne faisaient qu'en augmenter l'obscurité. Cependant, trop fier et trop orgueilleux pour avouer l'impuissance où il se trouvait souvent de me faire comprendre ce qu'il ne comprenait pas lui-même, il cachait alors de se tirer d'affaire en répétant *hem! hem!* à diverses reprises; et par des gestes et une pantomime vraiment risibles, il croyait suppléer aux éclaircissemens que j'attendais en vain, et me laissait à deviner le reste.

CHAPITRE XXIV.

Chronologie des brahmes. — Époque du déluge.

Les Indiens reconnaissent quatre âges du monde, qu'ils désignent sous le nom de *yougams;* ils donnent à chacun une durée qui ferait monter la création de l'univers à plusieurs millions d'années.

Le premier est appelé *kréta-yougam.* Ils le font durer un million sept cent vingt-huit mille ans.

Le second, *tréta-yougam*, a duré un quart de moins que le premier, c'est-à-dire un million deux cent quatre-vingt-seize mille ans.

Le troisième, *tavapara-yougam*, a duré un tiers de moins que le second, c'est-à-dire huit cent soixante-quatre mille ans.

Enfin le dernier, qui est celui dans lequel nous vivons, est appelé *kaly-yougam* ou âge de malheur. Il doit durer la moitié moins que le troisième, c'est-à-dire quatre cent trente-deux mille ans. L'année de l'ère chrétienne 1825 répond à l'année 4926 du *kaly-yougam.*

D'après ce calcul, l'existence du monde daterait de trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-six ans.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'arrêter à prouver que les trois premiers de ces âges sont entièrement fabuleux : les Indiens eux-mêmes paraissent les regarder comme tels, puisque dans le commerce de la vie ils ne font aucune mention de ces yougams, et que

tous leurs calculs, toutes leurs époques, ainsi que les plus anciens et les plus authentiques monumens qu'on trouve encore parmi eux, datent toujours du commencement du *caly-yougam*.

Mais ces prétentions à une haute antiquité ont été la chimère favorite de la plupart des anciens peuples civilisés, qui, en tombant dans l'idolâtrie, oublièrent bientôt les traditions de leurs ancêtres, concernant la création du monde, et crurent se donner de l'importance en s'attribuant une origine qui se perdît dans la nuit des temps imaginaires. On sait jusqu'à quel point les Chinois, les Égyptiens et les Grecs poussèrent cette manie. Il était dans le caractère des Indiens de les laisser tous bien en arrière dans le champ de l'exagération.

A la fin de chaque yougam il s'est opéré une révolution universelle dans la nature. Il n'est resté dans le yougam suivant aucune trace de celui qui l'avait précédé. Les dieux eux-mêmes ont eu part au changement opéré par ces grandes révolutions : Vichnou, par exemple, qui était blanc dans les yougams précédens, est devenu noir dans celui-ci.

Mais de tous ces yougams, le plus malheureux est le *caly-yougam* dans lequel nous vivons. C'est un véritable âge de fer, une époque d'infortune et de misère, où tout a dégénéré sur la terre. Les élémens, la durée de la vie, le caractère des hommes, tout en un mot a souffert, tout a été altéré. La fraude a pris la place de la justice, et le mensonge celle de la vérité. Cet état de dégénération doit durer et aller toujours en empirant jusqu'à la fin du yougam.

Par ce qu'on vient de lire, on a pu voir que la véritable ère des Indiens, c'est-à-dire leur *caly-yougam*, remonte à-peu-près à l'époque du déluge, événement bien connu de ces peuples, et très-distinctement marqué dans leurs livres, où il est désigné sous le nom de *djala-praleyam*, qui signifie *déluge d'eau.*

Leur ère actuelle date du commencement de ce *djala-praleyam.* Le *Markandiu pouranam* et le *Bagavatta* rapportent que cet événement fit périr tous les hommes, à l'exception des sept fameux pénitens dont il a été souvent question, qui furent sauvés de la ruine universelle à la faveur d'un vaisseau dont Vichnou devint le pilote. Un autre grand personnage s'échappa aussi avec les sept grands pénitens, c'est *Manouvou*, qui paraît être le même que Noé, comme j'ai essayé ailleurs de l'établir.

Le déluge universel n'est pas, que je sache, plus clairement indiqué dans aucun des auteurs profanes qui ont conservé la tradition de ce grand événement, ni décrit d'une manière plus approchante du récit de Moïse.

Considérons maintenant qu'un pareil témoignage nous est donné par un peuple dont l'antiquité n'a jamais été révoquée en doute; qui, le seul peut-être, n'est jamais tombé dans un état de barbarie; qui, vu la situation, le climat et la fertilité de son pays, a dû être un des premiers constitué en corps de nation; qui, dans tous les temps, inviolablement attaché à ses antiques coutumes, n'y a jamais laissé introduire aucun changement notable. Eh bien! dans le commerce civil de la vie, dans tous ses actes et ses monumens publics, ce peuple date toujours, comme on l'a observé plus haut, de l'époque de

la cessation du déluge; il semble avouer tacitement qu'il regarde l'existence des âges antérieurs comme chimérique et fabuleuse, pour ne faire mention que du *caly-youga*, la seule ère reconnue pour authentique. Ses actes publics et privés commencent toujours par relater l'année de sa période de soixante ans où l'on se trouve, et le nombre exact qui s'est déjà écoulé de ces périodes depuis la cessation du *djala-praleya* ou déluge. Combien de faits historiques ne regarde-t-on pas comme avérés, qui n'ont pas, à beaucoup près, d'aussi solides fondemens que celui-ci !

Une autre remarque bien digne d'attention, c'est que la manière de supputer des Indiens s'accorde avec celle qui est expressément marquée dans l'Écriture : *Primo anno, primo mense, primâ die mensis, Noe vidit quòd exsiccata esset superficies terræ*, lit-on dans la Génèse, chap. 8. Ainsi comptent les Indiens : « Tel » jour d'un tel mois d'une telle année d'un tel cycle, » à compter du commencement du *caly-youga*. »

Il est vrai que dans le passage de l'Écriture qu'on vient de citer, il s'agit de l'âge de Noé, qui entra ce jour-là dans sa six cent et unième année; mais outre que, selon plusieurs chronologistes, le jour de la naissance de ce saint patriarche tombait à l'anniversaire de celui où le monde commença, aux six jours près de la création, il semble qu'après le déluge et dans les temps qui en étaient voisins, l'Écriture ne compte plus que par les années de ce patriarche, et que l'anniversaire du jour de sa naissance annonçait aussi aux hommes celui auquel ils rentrèrent en possession de la terre; jour mémo-

rable, époque fameuse, de laquelle ils devaient commencer désormais à supputer les années de la renaissance du monde, du nouvel âge où l'on venait d'entrer.

Les grandes catastrophes qui changèrent la face des empires, les altérations en fait de chiffres sur-tout, et d'autres variations qu'on est obligé d'admettre dans les livres les plus sacrés, ont jeté par-tout de l'incertitude dans les calculs qui se rapportent à ces temps reculés. Les Indiens seuls, placés dans un pays qui fut long temps à l'abri des révolutions, en ont conservé la tradition exacte.

Leur cycle civil ordinaire est de soixante ans. Ils en reconnaissent un autre de quatre-vingt-dix ans, qui n'est usité que dans les calculs astronomiques : il est beaucoup plus moderne et fut introduit à l'époque de la mort d'un roi fameux de l'Inde, du nom de *Salivahana*, qui régnait dans une province alors appelée *Sagam*, et qui mourut à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Ce dernier cycle, que les astronomes du pays adoptèrent plus tard, sans doute parce qu'il convenait mieux à leurs calculs, n'est connu que parmi eux. Au reste, l'emploi de ces deux cycles ne pourrait occasionner aucune confusion de dates, puisqu'une période de trois cycles civils correspond à une période de deux cycles astronomiques, et qu'elles ont l'une et l'autre le même point de départ.

Les Chinois ont aussi un cycle civil de soixante ans; mais il y a cette différence entre eux et les Indiens, que les premiers, selon *du Halde*, ignorent quand a commencé le leur, par rapport à l'époque du déluge universel. D'un autre côté, on ne peut soupçonner les deux

nations de se l'être communiqué l'une à l'autre, puisqu'elles ne s'accordent pas ensemble sur le calcul. Suivant l'auteur qu'on vient de citer, la naissance du Sauveur du monde tombe à la cinquante-huitième année du cycle chinois, tandis qu'elle arrive à la quarante-deuxième année du cycle indien. Mais l'existence du cycle de soixante ans, encore en usage parmi les deux plus anciens peuples civilisés qui existent sur la terre, prouve au moins sa haute antiquité.

Il serait bien inutile de rechercher s'il existait avant le déluge, et si c'est de Noé ou de ses enfans que le tiennent les Indiens et les Chinois. Ce qu'il y a de certain, c'est que le cycle hebdomadaire était connu avant ce fameux événement, et que celui des Indiens est d'accord avec celui des Hébreux et avec le nôtre. Leurs jours de la semaine tombent juste avec ceux qui sont en usage chez nous, et portent les mêmes noms.

Une chose remarquable, c'est que, de même que chaque jour de la semaine indienne a son nom particulier, de même aussi chaque année du cycle de soixante ans a le sien : aussi ils ne disent pas comme nous, « un » tel événement a eu lieu la vingtième ou la trentième » année avant ou après telle ère; » mais ils désignent l'année par le nom qui lui est propre, de cette façon : « Cela est arrivé l'année kilassa, l'année bava, l'année » vicary, &c. &c. &c. »

La seule difficulté solide qu'on pourrait objecter, c'est que le calcul des Indiens, par rapport à l'époque du déluge, ne paraît pas s'accorder avec celui de l'Écriture sainte.

Mais bien qu'il y ait une différence de plus de neuf cents ans dans la supputation du temps écoulé depuis cette époque mémorable, jusqu'à l'ère chrétienne, en calculant selon la version des *Septante* d'un côté, et celle de la Vulgate de l'autre : cependant aucun de ces calculs n'est entièrement rejeté, et tous les deux ont d'habiles partisans. L'église catholique, qui s'en tient à la Vulgate pour l'Ancien Testament, admet la version des Septante dans le Martyrologe romain, qui fait partie de sa lithurgie. La différence donc qui peut se trouver entre le calcul indien et le nôtre concernant l'époque du déluge, ne paraît pas une raison suffisante pour faire rejeter le premier, ou même pour donner lieu de soupçonner qu'il ne dérive pas de la même source.

Suivant le calcul indien, le temps écoulé depuis le déluge jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, est de trois mille cent deux ans. Cette période diffère d'environ sept cent soixante-dix ans de celle qui est indiquée par la Vulgate; mais elle approche beaucoup de celle qu'énonce la version des *Septante*, c'est-à-dire, trois mille deux cent cinquante-huit ans; nombre qui n'offre qu'une légère disparité de cent cinquante-six ans, bien insignifiante sans doute, si l'on considère la complication d'un comput qui remonte à des temps si reculés. Je demeure donc convaincu que la supputation des Indiens sert à corroborer l'exactitude du récit de Moïse sur ce sujet, et confirme par surérogation la vérité très-importante du déluge universel.

Quelques chronologistes modernes, à la tête desquels il faut placer le savant Tournemine, qui établissent leurs

calculs d'après la Vulgate, ont cru trouver entre le déluge et l'ère chrétienne trois mille deux cent trente-quatre ans, et ils n'ont pas laissé d'appuyer leur système de raisons solides. Leurs recherches profondes ont même excité dans le temps l'admiration des critiques. En s'en tenant donc à cette dernière supputation, la différence entre le calcul indien et celui de l'Écriture, par rapport au déluge, ne serait que de cent trente-deux ans.

Il s'en faut de beaucoup que le déluge de Deucalion approche autant que le *djala-praleyam* du déluge universel. Tous les critiques placent le premier si près de la naissance de Jésus-Christ, que sa nouveauté comparative suffirait seule pour prouver qu'il n'est pas même inventé d'après celui que les autres nations anciennes reconnaissent. Le déluge d'Ogygès, dont on place communément l'époque à l'an 248 avant celui de Deucalion, est cependant postérieur de plus de douze cents ans au déluge universel, en suivant le calcul du *djala-praleyam* des Indiens. De là une nouvelle preuve que ce déluge d'Ogygès et celui de Deucalion ne furent que des inondations partielles; si toutefois l'un et l'autre ne sont pas entièrement fabuleux.

CHAPITRE XXV.

Style épistolaire des brahmes. — Écriture indienne.

Le style épistolaire des brahmes, et des Indiens en général, est si différent du nôtre, qu'on n'en verra peut-être pas ici sans intérêt quelques échantillons.

LETTRE A UN INFÉRIEUR.

» Eux, le brahme Soubaya, à lui, le brahme Lakchoumana, qui possède toute sorte de bonnes qualités, » qui est orné de toutes les vertus, qui est fidèle à sa parole, qui, par les services qu'il rend à ses parens et » amis, est comme le chintamany (1), *Assirvahdam* (2)!

» L'année kilassa, le quatrième du mois palgouna, je » me trouve à Darmapoury, en bonne santé : je desire » beaucoup avoir des nouvelles de la tienne.

» Aussitôt que cette lettre te sera parvenue, tu te » rendras auprès du très-vertueux et très-excellent » brahme Anantaya, et, te prosternant à ses pieds le » visage contre terre, tu lui présenteras mes très-» humbles hommages.

» Ensuite, sans perdre de temps, tu te rendras au-

(1) Pierre fabuleuse ainsi appelée, qui est censée procurer toute sorte de biens à ceux qui l'ont en leur possession.

(2) *Voyez* la signification de ce mot, tom. 1.er, p. 461.

» près du chitty [marchand] Rangapa, et tu lui déclareras avec fermeté, de ma part, que s'il te remet enfin entre les mains les trois mille roupies qu'il me doit, avec l'intérêt échu à raison de trente pour cent, j'oublierai le passé, et ce sera une affaire finie : si, au contraire, il use encore de détours, et qu'il diffère plus long-temps de payer la susdite somme, capital et intérêts, dis-lui que je connais des moyens efficaces pour lui apprendre qu'on ne manque pas impunément de parole à un brahme tel que moi. — C'est là tout ce que j'ai à te dire, — *Assirvahdam !* »

LETTRE A UN ÉGAL.

« A eux, seigneurs, les seigneurs Ramaya (1), qui possèdent toutes les bonnes qualités et les vertus qui peuvent rendre une personne respectable; qui sont dignes d'obtenir toutes les faveurs que les dieux peuvent accorder; qui sont les favoris de la déesse Lakchimy; qui sont grands comme le Mont-Mérou; qui possèdent une connaissance parfaite de l'Ézourvédam; eux, le brahme Soubaya, *Namascaram* (2) !

» L'année dourmatty, le quinzième du mois veichaka, moi et toute ma famille jouissons d'une bonne santé; j'apprendrai avec le plus grand plaisir qu'il en soit de même chez vous; et j'espère que vous me ferez savoir

(1) On s'exprime au pluriel en s'adressant à un supérieur ou même à un égal; c'est une règle indispensable parmi les gens honnêtes.

(2) *Voyez* tom. 1.er, p. 461.

» en détail tous les sujets de joie et de contentement que » vous éprouvez.

» Le vingt-deuxième du susdit mois étant un jour où » se trouvent réunis tous les bons augures, nous l'avons » choisi pour commencer la fête du mariage de ma fille » *Vicheya-Lakchimy*. Je vous prie de vouloir bien vous » rendre ici avant ce jour-là, et d'amener avec vous toutes » les personnes de votre maison, sans en excepter une » seule. J'espère que vous vous mettrez à la tête de la » cérémonie, et que vous voudrez bien la diriger (1).

» Au reste, s'il y a quelque chose en quoi je puisse » vous servir, je vous prie de me le faire savoir. — *Na-* » *mascaram!* »

LETTRE A UN SUPÉRIEUR.

« A eux, seigneurs, les seigneurs brahmes, les grands » brahmes Latchoumanaya, qui sont ornés de toutes les » vertus; qui sont grands comme le Mont-Mérou, qui » possèdent une connaissance parfaite des quatre védams; » qui, par l'éclat de leurs vertus, brillent comme le so- » leil; dont la réputation est répandue dans les quatorze » mondes, et qui y sont loués : — moi, leur très-humble » serviteur et esclave Krichnaya, me tenant à une dis- » tance convenable d'eux, les deux mains jointes, la » bouche close, les yeux baissés, la tête inclinée, et at- » tendant dans cette humble posture qu'ils daignent jeter » les yeux sur celui qui n'est rien en leur présence; après

(1) Cette dernière phrase est un pur compliment qu'on adresse à toutes les personnes invitées à quelque fête de famille.

» avoir obtenu leur permission, m'approchant d'eux avec » crainte et respect, et me prosternant par terre à leurs » pieds, qui sont la fleur même appelée *tavarai* [lis » d'étang], après les avoir profondément salués et les » avoir baisés, je leur fais, à ces pieds, cette humble » supplique; savoir :

» L'année vicary, le vingtième du mois *pouchia*, » moi, votre très-humble esclave, que vous avez daigné » regarder comme quelque chose, ayant reçu des deux » mains la lettre que votre excellence s'est abaissée jus- » qu'à m'écrire, l'ayant baisée et l'ayant mise sur ma » tête, je l'ai après cela lue avec toute l'attention dont » j'étais capable. Votre excellence peut être assurée que » j'exécuterai ponctuellement ce qu'elle contient, sans » m'écarter de la teneur de ses ordres de l'épaisseur d'un » grain de sésame. L'affaire mentionnée dans la lettre est » en bon train, et j'espère que par la vertu de l'assirvahdam » de votre excellence, elle se terminera bientôt à son » honneur et avantage. Aussitôt qu'elle sera finie, moi, » votre très-humble serviteur et esclave, je ne manquerai » pas de me rendre auprès des pieds de votre excellence » pour recevoir ses ordres.

» Du reste, je prie votre excellence de m'intimer les » avis et les instructions nécessaires pour me conduire » d'une manière qui lui soit agréable, et de m'indiquer » la meilleure voie pour servir ses pieds sacrés, qui sont » la fleur de *tavarai* elle-même. Pour cela il ne sera » pas nécessaire que votre excellence s'abaisse encore » jusqu'au point de m'écrire une seconde fois; mais il » suffira que sa bonté me fasse parvenir une feuille de

» bétel échancrée avec l'ongle, par quelqu'un qui m'ex-
» pliquera ses ordres de vive voix (1).

» Telle est ma très-humble supplique. »

Quoique les complimens qui commencent toutes ces lettres, le ton bas et rampant qui règne dans la troisième sur-tout, aient dans la traduction un caractère d'exagération assez remarquable, j'ai été bien loin pourtant d'en exprimer toute la force, ou plutôt toute la platitude. Notre langue n'a point d'équivalens pour rendre les formules de flagornerie et d'humilité dont les Indiens sont si prodigues. Encore sont-elles employées avec une sorte de sobriété dans les lettres qu'on vient de lire ; car j'en ai vu dont le préambule adulatoire aurait au moins rempli deux pages de ce livre. La faconde d'un solliciteur ne tarit point sur ce chapitre, lorsqu'il s'agit d'obtenir de quelqu'un une grâce ou une faveur. Il est vrai qu'il peut, sans craindre de le voir reculer,

> A son héros, dans un bizarre ouvrage,
> Donner de l'encensoir au travers du visage ;

plus la fumée qui s'en exhale est épaisse, plus elle flatte l'odorat de celui à qui elle est adressée.

Les lettres écrites à un Indien ne renferment jamais des assurances de respect ou des civilités pour sa femme : faire mention seulement d'elle, serait une indiscrétion ridicule, une grossière impolitesse dont le mari serait offensé.

(1) Ce mode équivaut souvent à une lettre de créance pour porter des ordres verbaux.

Lorsqu'on écrit à quelqu'un pour lui annoncer la mort d'un de ses parens, on brûle un peu l'extrémité de la feuille de palmier sur laquelle la nouvelle en est écrite, ce qui tient lieu du cachet noir dont nous nous servons en pareille circonstance. On en use de même en signe de mécontentement, lorsqu'on adresse par écrit à quelqu'un une sévère réprimande.

Un supérieur qui écrit à son inférieur met son nom le premier : c'est le contraire dans le cas opposé ; l'inférieur qui manquerait à cette attention commettrait une insulte envers celui à qui il doit des égards. La politesse exige aussi qu'on se nomme le dernier, en écrivant à un égal.

Après avoir parlé du style épistolaire des Indiens, je vais consigner ici quelques observations que j'ai recueillies sur leur écriture.

Les savans d'Europe ont fait une infinité de recherches sur l'origine de l'art d'écrire, sur la manière dont il a passé d'un peuple à un autre, sur les divers caractères dont on s'est servi, sur les différentes natures de substances qui ont été employées à recevoir les signes représentatifs de la parole. On a accumulé les conjectures sur les modes inventés par les Chinois et les Égyptiens pour transmettre leurs idées sans le secours de la voix : les dialectes de l'Inde seuls ont presque échappé aux investigations sérieuses des philologues. L'étude approfondie de ces dialectes pourrait néanmoins, si je ne me trompe, répandre d'assez vives lumières sur des questions encore ensevelies dans le vague de l'incertitude. Loin de moi la pensée de prétendre créer un système !

je n'ai pas la folle prétention de ravir au Phénicien Cadmus la gloire d'avoir créé les premiers élémens de

> Cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux,
> Et par les traits divers de figures tracées,
> Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Je m'estimerai assez heureux si ce que je vais dire peut mériter l'attention des érudits, et offrir quelque intérêt à ceux qui aiment à retrouver des vestiges de la simplicité des premiers temps dans les usages qui subsistent encore.

Les Indiens sont-ils les premiers inventeurs de l'écriture? L'ont-ils reçue de quelque autre peuple, ainsi que les nations dont l'origine remonte à une époque contemporaine de la leur? Ne l'ont-ils pas puisée à la même source, c'est-à-dire, dans les traditions conservées par les premiers descendans du fils de Lamech? L'historien Josèphe fait remonter l'invention de l'écriture aux temps qui ont précédé le déluge. On avait, selon lui, écrit sur des colonnes de pierre les principes de toutes les sciences, afin que la connaissance qu'on en avait déjà acquise survécût à la ruine générale que devait causer cette grande catastrophe. Les restaurateurs du genre humain, parmi les notions qu'ils transmirent à leur postérité, en auraient-ils négligé une aussi importante, aussi utile à son bien-être?

Si l'assertion de Josèphe était étayée sur des preuves irréfragables, ce serait bien en pure perte que les savans auraient bâti tant de systèmes plus ou moins ingénieux

touchant une matière où règne encore une si grande obscurité.

C'est à Brahma que les livres indiens font honneur de cette précieuse invention. Il est, disent-ils, le créateur des hommes et l'arbitre souverain de leurs destinées. Les sutures dentelées qu'on aperçoit sur un crâne ne sont autre chose que l'écriture de Brahma lui-même; et ces caractères indélébiles, tracés de sa main divine, contiennent l'arrêt irrévocable qui doit régler les destinées de chaque individu de l'espèce humaine.

Cette croyance, dira-t-on, est une fable, et ce n'est pas sur une fable qu'on peut baser une conjecture raisonnable : j'en conviens; mais cette fable est une des plus anciennes du pays; elle prouve au moins que, lorsqu'elle prit faveur, on y avait déjà connaissance de l'écriture; autrement, comment les Indiens d'alors auraient-ils pensé à la découvrir dans les linéamens tracés sur l'enveloppe osseuse de leur cerveau?

Un fait, ou une autre fable si l'on veut, vient encore corroborer cette conséquence. Les quatre védams sont regardés comme l'œuvre du dieu Brahma, qui les écrivit de sa propre main sur des feuilles d'or. Ces livres, qui contiennent les rites idolâtriques de ces peuples, jouissent parmi eux d'une grande vénération, et leur haute antiquité n'est nullement révoquée en doute. D'autres livres, dont la composition paraît remonter aussi à des siècles fort reculés, parlent des védams comme étant de beaucoup antérieurs; et cela au point que la langue dans laquelle ils sont écrits est devenue en plusieurs endroits inintelligible. Ces livres, quelle que soit la main qui les

traça, attestent donc encore que l'origine de l'art d'écrire date, chez les Indiens, d'une époque qui se perd dans la nuit des temps.

Les dix *avattaras* ou incarnations de Vichnou font partie des dogmes fondamentaux de la croyance indienne. La première de ces incarnations est celle de ce dieu en *poisson*, appelée *matsia-avattara*. A quelle occasion eut-elle lieu? Ce fut à cause de la perte des quatre védams. Brahma, sous la garde duquel ils étaient, vint à s'endormir; un géant le voyant plongé dans le sommeil, profita de cet instant favorable pour enlever ces livres sacrés sans que le dieu s'en aperçût : il alla se cacher dans la mer avec ce précieux trésor, l'avala et l'engloutit ainsi dans ses entrailles pour mieux s'en assurer la possession.

Vichnou, instruit de ce qui était arrivé, prend la forme d'un poisson, va à la poursuite de cet ennemi des dieux, le cherche long-temps, et le découvre enfin dans les abîmes les plus profonds de l'océan : il le combat, demeure vainqueur, le met en pièces; et arrachant des entrailles de son adversaire les livres que celui-ci y avait cachés, il va les rendre au dieu qui en était l'auteur et le gardien.

Trouvera-t-on dans ceux de nos livres auxquels l'érudition européenne reconnaît la plus incontestable antiquité, rien qui soit analogue à cette fable, rien qui ait pu lui donner naissance, et qui prouve sa postériorité?

Quelques auteurs indiens attribuent l'invention de l'écriture à un fameux pénitent nommé *Agastia*, remarquable par sa petite taille; car il n'avait pas, disent-

ils, un palme de hauteur. C'est un des plus anciens personnages qu'ils reconnaissent, puisqu'ils le font contemporain des sept pénitens qui furent sauvés du déluge dans le vaisseau dont Vichnou se fit le pilote.

Mais on n'a jamais regardé comme une fable l'existence de ces gymnosophistes, qui, du temps même de Lycurgue, c'est-à-dire environ neuf cents ans avant l'ère chrétienne, jouissaient d'une réputation de sagesse et d'instruction que la renommée avait répandue dans des pays fort éloignés du leur. Il est permis de croire que cette célébrité n'avait pu s'établir que par succession de temps, et que leurs connaissances remontaient à une époque bien antérieure. Il est vrai que des auteurs ont rapporté que ces connaissances se transmettaient parmi ces philosophes par la tradition orale, et qu'ils n'écrivaient rien. Cependant on a peine à croire que des hommes qui se livraient à l'étude de la philosophie et de l'astronomie pussent le faire sans recourir à l'usage de l'écriture.

Quoi qu'il en soit, je vais faire connaître succinctement en quoi consiste aujourd'hui l'écriture indienne. Je dirai, 1.° quels sont les caractères dont ils se servent; 2.° sur quoi ils écrivent; 3.° quelle est leur manière d'écrire; 4.° quelle est la forme de leurs livres, et celle des lettres qu'ils s'adressent les uns aux autres.

I. L'opinion commune est qu'il y a dix-huit langues vivantes dans l'Inde; mais il en existe un plus grand nombre. Toutes, ou la plupart, ont leurs caractères alphabétiques distincts. Il est vrai que quelques-uns de ces caractères, examinés avec attention, laissent aper-

cevoir des traits incontestables de ressemblance; mais dans le plus grand nombre on ne découvre pas la moindre affinité des uns avec les autres. Cependant, quelle que soit la variété des signes représentatifs des élémens de la voix, il règne entre ces nombreux idiomes une grande analogie de prononciation et de phraséologie : dans aucun l'arrangement des mots n'admet d'inversion ni de transposition ; bien différens en cela des langues européennes, dans lesquelles l'usage commun du même alphabet n'exclut point une grande diversité de construction dans la manière d'exprimer ses pensées.

Qui pourrait, par exemple, trouver de la ressemblance entre

(*a* bref)

(*à* long)

(*da*)

de la langue tamoul, et

(*a* bref)

(*a* long)

(*da*)

de la langue télinga : la différence n'est pas moins frappante dans les autres lettres de l'alphabet. Cependant les pays où l'on parle ces deux langues sont limitrophes, et elles ont d'ailleurs entre elles une ressemblance sensible. La même disparité de signes alphabétiques existe entre les autres langues.

Une chose digne de remarque aussi, c'est que, 1.° dans tous les alphabets de l'Inde, les lettres sont classées dans le même ordre; 2.° les voyelles brèves et longues y sont

toujours énoncées les premières : *a â, i î, ou oû*, &c.; 3.° ces voyelles ne sont que des lettres purement initiales qui ne s'écrivent jamais qu'au commencement d'un mot, et il y a dans tous les alphabets des signes particuliers pour les désigner au milieu des mots et après des consonnes; 4.° chaque consonne est par elle-même affectée d'une voyelle : ainsi, *b, c,* se prononcent *ba, ca,* et un trait particulier fait disparaître l'*a* et y substitue une autre voyelle; par exemple, dans la langue canada, les lettres ci-après changent de valeur suivant le trait accessoire qui y est adapté, de cette sorte :

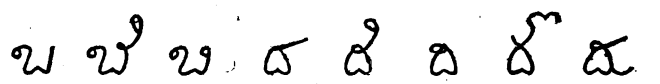

ba be bi da de di do dou

D'où vient une si grande ressemblance dans les divers idiomes, et tant de disparité dans leurs caractères alphabétiques? Le samscroutam paraissant être le type commun qui a servi à la formation de ces idiomes, par quel motif se sont-ils écartés à l'envi de la langue mère dans la configuration de signes destinés à représenter des idées exprimées d'une manière analogue?

Il n'existe pas moins de variété dans la forme de leurs signes arithmétiques; et quoiqu'ils suivent tous la progression décimale, ils ont différentes manières de les figurer. Dans la langue tamoul, chaque somme ronde s'exprime par un seul signe :

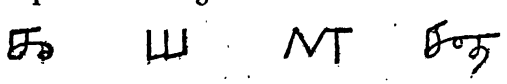

1 10 100 1000

Dans le télinga et la plupart des autres idiomes du pays, ils procèdent suivant la manière que nous avons empruntée aux Arabes; les unités s'expriment par un seul chiffre, les dixaines par deux, les centaines par trois, les mille par quatre, et ainsi de suite.

Cette méthode, à quelques légères différences près dans la forme des chiffres, est la plus généralement usitée. Les rapports qui existent entre elle et celle des Arabes ne sauraient être l'effet du hasard. Si l'un des deux peuples n'en a point transmis la connaissance à l'autre, il est probable qu'ils l'ont puisée à la même source.

Les signes arithmétiques tamouls paraissent cependant avoir plus d'affinité avec les chiffres romains qu'avec ceux des Arabes. Ainsi que les premiers, les Tamouls expriment la plupart des chiffres par des lettres de leur alphabet, et n'usent que d'un seul caractère pour figurer les unités, les dixaines, les centaines et les mille, comme on vient de le voir.

Mais si les diverses écritures de l'Inde sont si différentes entre elles, elles s'éloignent bien plus encore de la forme des caractères anciens qui nous sont connus, tels que le syriaque, l'hébreu, l'arabe, le grec, &c. En opposition à la plupart des langues de l'Orient, qui s'écrivent de droite à gauche, le samscroutam et les divers dialectes de l'Inde s'écrivent à la manière européenne, c'est-à-dire, de gauche à droite.

H. Le papier n'est pas inconnu aux Indiens; ils en fabriquent, non avec de la toile de coton, comme on le pense assez généralement, mais avec les chiffons provenant de toiles à la confection desquelles on emploie les

filamens de l'aloès pitte. Cependant je suis porté à croire que l'emploi de ce papier très-grossier, est moderne dans le pays et postérieur aux invasions des Mogols, qui en ont introduit l'usage. A l'exemple de ceux-ci, les indigènes s'en servent quelquefois dans les provinces de l'intérieur où le palmier ne croît pas, et où il est par conséquent difficile de se procurer les feuilles de cet arbre : cependant, ils emploient plus communément des tablettes noires appelées *cadatta*, sur lesquelles ils écrivent avec un crayon blanc nommé en canada *balapou*, et formé de morceaux d'une pierre calcaire dont il y a des carrières considérables dans le pays. C'est de cette manière que leurs enfans écrivent dans les écoles.

Cependant l'écriture usuelle a lieu presque par-tout sur les feuilles de deux espèces de *palmier*. Les unes, plus petites et plus communes, sont réputées les meilleures; elles sont larges d'environ trois pouces et longues de deux pieds. On peut écrire sur chacune sept à huit lignes. Elles sont plus épaisses, plus roides et plus solides qu'un papier double, en sorte qu'on peut facilement y écrire ou plutôt graver sur l'un et l'autre côté. Les autres feuilles sont plus larges, mais moins fortes; aussi ne s'en sert-on que dans les lieux où il est difficile de se procurer celles de la première espèce. On les emploie quelquefois comme une marque de respect lorsqu'on écrit à une personne de distinction.

L'île de Ceylan produit une quantité prodigieuse de feuilles de la première espèce, et elles y sont à si bon marché, que, pour la valeur d'un sou, on pourrait s'en procurer assez pour copier un gros in-folio.

Quinte-Curce rapporte que les Indiens, lors de l'invasion d'Alexandre-le-Grand, écrivaient avec un style de fer sur des écorces d'arbre fort tendres et lisses : je ne doute pas que les feuilles de palmier, effectivement bien douces et polies, n'aient été prises pour de l'écorce d'arbre; nulle part dans l'Inde on ne trouve des vestiges qui prouvent qu'on y ait jamais écrit sur de l'écorce.

Énée, dans Virgile, conjure la sibylle de Cumes de ne pas écrire ses oracles sur des feuilles d'arbre que le vent aurait bientôt dispersées,

Foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.

et tous les commentateurs disent qu'il est question là de feuilles de palmier. Il faut croire alors qu'elles étaient différentes de celles dont on se sert dans l'Inde, qui sont d'une consistance et d'une épaisseur capables de les empêcher de voler au gré du vent.

III. Les Indiens écrivent avec un style ou poinçon de fer. Il y en a qui sont longs de huit à neuf pouces; l'extrémité supérieure est armée d'un taillant qui sert à couper le bord des feuilles et à les rendre toutes égales. On n'a besoin, pour écrire, ni de chaise, ni de table. La feuille de palmier, appuyée sur le doigt du milieu de la main gauche, passe entre le pouce et l'index qui l'y tiennent fixé. En écrivant, le poinçon ne court pas sur la feuille comme notre plume sur le papier; mais après avoir tracé un ou deux mots, l'écrivain, fixant le bout de son instrument sur la dernière lettre,

pousse la feuille de droite à gauche et la fait reculer de cette manière jusqu'à la fin de la ligne; tout cela s'exécute avec tant d'aisance, qu'il n'est pas rare de voir les Indiens écrire en marchant.

Comme les traits ainsi tracés ne sont qu'une espèce de gravure blanchâtre de la même couleur que la feuille, et ne pourraient en cet état être lus facilement, on a coutume de frotter toute la feuille avec de la fiente de vache fraîche, qu'on essuie ensuite fortement; de manière qu'il n'en reste que les parties les plus ténues dans les traits gravés, auxquels elles impriment une couleur noirâtre qui les rend plus distincts.

Cette manière est sans doute plus commode et plus simple que la nôtre, lorsqu'il s'agit d'une pièce d'écriture de peu d'étendue; car elle n'exige pas tout l'attirail dont nous avons besoin en pareil cas : mais il est facile de concevoir qu'il n'en est pas de même pour les écritures tant soit peu volumineuses.

De même que dans nos anciens manuscrits, l'absence de toute ponctuation et la confusion des mots et des phrases, qu'aucun intervalle ne sépare, rendent fort difficile la lecture des ouvrages écrits par les Indiens. La complication des règles orthographiques dans quelques-uns de leurs dialectes, et particulièrement dans le tamoul, vient encore accroître l'embarras; et souvent le lecteur le plus exercé hésite en lisant, si l'écrivain s'est scrupuleusement conformé à ces règles, qui sont en général peu connues ou négligées.

Lorsque les Indiens écrivent sur du papier, ils ne se servent pas de plume. Un brahme ne pourrait, sans se

souiller, toucher une matière aussi impure. Ils y substituent un petit roseau appelé *calam*, mot évidemment moderne et qu'ils ont emprunté aux Portugais. Ce calam est un peu plus gros que nos plumes, et ils les taillent de la même manière. Cependant, ceux qui remplissent des emplois près des Européens font taire leurs scrupules, et usent, pour écrire, des mêmes ustensiles qu'eux.

IV. Pour réunir en un volume les feuilles de palmier sur lesquelles un Indien a écrit, il n'a pas besoin de relieur. Il se contente de faire un trou aux deux extrémités de chaque feuille, et il les enfile toutes avec deux petits morceaux de bois ou de fer; deux ais de la longueur et de la largeur des feuilles, placés l'un dessus l'autre dessous, servent de couverture au livre; un long cordon, fixé à l'une des brochettes, sert à maintenir et à lier le tout ensemble. Ce procédé est simple, mais il n'est pas commode; toutes les fois qu'on veut lire, il faut délier le cordon, détacher les morceaux de bois qui enfilent les feuilles, et exposer ainsi le volume à être bouleversé.

On voit donc que la manière d'écrire des Indiens et de relier leurs livres ressemble beaucoup à celle des anciens Romains, qui écrivaient sur des planchettes fort minces qu'ils enfilaient ensemble pour en former un *caudex* ou *codex*.

Dans leur correspondance, les Indiens roulent les feuilles de palmier sur lesquelles ils ont écrit leurs missives; ils les insèrent ensuite dans une autre feuille pliée en forme de gros anneau, sur laquelle ils mettent la

suscription. A la jonction des deux extrémités de cette feuille, qui a lieu au moyen d'une petite incision faite à chacune, on fait une espèce de gros nœud, façonné d'une certaine manière, et qui tient lieu de sceau.

On doit faire attention à la longueur et à la largeur des feuilles sur lesquelles on écrit, selon le rang et la dignité de ceux à qui sont adressées les lettres.

Être porteur d'une lettre dénote une sorte de dépendance : on ne peut donc charger de cette commission un supérieur ni même un égal, à moins qu'ils ne s'y offrissent d'eux-mêmes : dans ce dernier cas, la politesse ne permet point qu'on remette la lettre entre les mains de celui qui veut bien s'en charger; il faut la déposer par terre à ses pieds. Alors il la prend lui-même, et en devient responsable.

V. Les changemens qui surviennent dans l'écriture par laps de temps, ne peuvent guère fournir de conjectures fondées concernant l'antiquité des manuscrits indiens. J'ai vu un acte de donation écrit en langue canada sur une feuille d'or, il y a plus de deux cents ans : les caractères en étaient très-bien formés et parfaitement semblables à la belle écriture de nos jours : elle n'a donc subi aucun changement depuis cette époque.

Cependant, on trouve dans le pays, sur des monumens qui paraissent antiques, des inscriptions gravées dont les caractères ne sont plus en usage. On en voit même quelques-unes qui sont en caractères tout-à-fait inconnus et évidemment étrangers. J'abandonne ce fait à la sagacité de nos savans philologues; quant à moi, j'avoue que je ne saurais lui assigner une cause plausible.

Ce que j'ai dit plus haut concernant la différence des écritures et la conformité grammaticale des dialectes de l'Inde, peut aussi s'appliquer à la langue siamoise, comme me l'ont fait observer des personnes auxquelles cette langue est familière, et qui ont reconnu dans son alphabet une disposition exactement pareille à celle des alphabets indiens. Dans quelques langues de l'Inde, le signe ou le trait caractéristique de la voyelle qui suit une consonne, se place devant elle; la même règle a lieu aussi pour plusieurs lettres de l'écriture siamoise. De même que les Indiens, les Siamois écrivent de gauche à droite. Cette coïncidence n'est certainement pas l'effet du hasard, et semble décéler une origine commune.

Les recherches ingénieuses que des auteurs modernes ont faites sur ce sujet, ne permettent plus de douter que la langue *paly* ou la langue savante de Siam, ne soit un *samscroutam* corrompu. Cette mère langue paraît avoir pénétré encore bien plus loin, puisqu'on découvre un grand nombre de mots samscroutams dans la langue malaise.

Cependant la forme des caractères siamois ne m'a paru offrir aucun trait de ressemblance avec celle des caractères usités dans l'Inde qui me sont connus.

La confusion des langues peu de temps après le déluge, produisit probablement une variété analogue dans la manière de les écrire; si toutefois on peut admettre que l'art de peindre la parole existait déjà. Mais les différences introduites dans ces langues primitives ne durent pas être tellement absolues, qu'on ne pût y retrouver des traces de leur affinité originaire.

Enfin, les modifications qu'y apportèrent par la suite le prosélytisme religieux, les communications scientifiques, les relations commerciales entre les peuples, les guerres, les invasions des conquérans, et tant d'autres révolutions dont les diverses parties du globe furent le théâtre, ont dû rendre de plus en plus ces traces moins sensibles, et épaissir les ténèbres qui enveloppent le berceau des langues écrites ou parlées.

CHAPITRE XXVI.

Des fables indiennes.

Le goût que les Indiens ont pour la poésie et la fiction a donné lieu à des recueils de fables qui ne sont pas sans intérêt. Les unes renferment un sens moral et sont généralement connues : les autres ne sont que de simples contes, dont le mérite littéraire n'est sans doute pas considérable ; cependant j'en ai choisi quelques-uns qui m'ont paru susceptibles de piquer la curiosité de mes lecteurs. Je les réunirai dans le prochain chapitre.

Il existe aussi un grand nombre de fables détachées dans plusieurs livres indiens ; elles sont en général écrites dans d'excellens principes et offrent une critique très-fine des vices des hommes. Parmi celles-ci je ne donnerai que la suivante, que j'ai très-souvent entendu réciter par des Indiens fort judicieux.

CONTE.

« Un voyageur s'étant égaré dans sa route, fut sur-
» pris par les ténèbres de la nuit au milieu d'une épaisse
» forêt. Se doutant bien qu'un pareil lieu devait être le
» réceptacle des bêtes féroces, il pensa que le seul
» moyen d'échapper à leurs attaques, était de monter sur
» un des plus grands arbres qu'il pourrait trouver, et d'y
» passer la nuit. Il prit donc ce parti; et sans songer
» davantage aux dangers qu'il aurait pu courir, il s'en-
» dormit et ne se réveilla que lorsque les rayons du

» soleil vinrent frapper sa paupière et l'avertir qu'il était
» temps de se remettre en chemin. Comme il se dispo-
» sait à descendre, il regarda au-dessous de lui et vit au
» pied de l'arbre un tigre monstrueux qui était aux
» aguets, impatient de découvrir quelque proie sur la-
» quelle il pût s'élancer pour la dévorer. La vue de ce
» terrible animal remplit le voyageur d'épouvante, et il
» demeura quelque temps immobile à la place où il était.
» Après avoir un peu recouvré l'usage de ses sens, il re-
» garda autour de lui et s'aperçut que l'arbre sur lequel
» il se trouvait étant contigu à d'autres dont les branches
» s'entrelaçaient ensemble, il pourrait aisément passer
» de l'une à l'autre, et se soustraire par là au danger qui
» le menaçait. C'est le parti qu'il allait prendre, lorsque
» ayant jeté la vue au-dessus de lui, il vit un énorme
» serpent suspendu par la queue à la branche immé-
» diatement supérieure, et dont la tête touchait presque
» la sienne. L'affreux reptile à la vérité paraissait endor-
» mi dans cette posture; mais le moindre bruit pouvait
» l'éveiller, et offrir à ses regards une proie facile. A
» l'aspect du double péril auquel il est exposé, le cou-
» rage du voyageur l'abandonne tout-à-fait, sa raison
» s'égare, ses jambes tremblantes ne peuvent plus le
» soutenir, et il est sur le point de tomber entre les
» griffes du tigre tout préparé à le recevoir. Glacé d'ef-
» froi, pétrifié, il n'a devant les yeux que l'image d'une
» mort cruelle et prochaine. L'infortuné cependant ayant
» un peu recueilli ses sens, lève encore une fois les yeux
» vers le ciel; et alors il aperçoit, sur une des plus hautes
» branches de l'arbre, un rayon de miel, dont la douce

» liqueur, distillant goutte à goutte, tombait à côté de » lui. Oubliant en ce moment l'horreur de sa position, » ne pensant plus ni au serpent ni au tigre, il avance la » tête, ouvre la bouche, reçoit sur sa langue les gouttes » de miel à mesure qu'elles découlent, et les avale avec » délices. »

Outre les apologues épars dans les livres des Indiens, et que ceux-ci se plaisent à répéter dans leurs conversations familières, ils ont un recueil de fables fort anciennes et très-répandues. Ce recueil porte le titre de *Pantcha-Tantra* [les cinq Ruses] : les fables qu'il renferme sont traduites dans tous les idiomes du pays. C'est peut-être le seul ouvrage instructif et digne d'attention qu'on y possède. La lecture en est permise à toutes les castes. La morale de quelques-uns de ces apologues, envisagée isolément, pourrait paraître dangereuse, et propre à enseigner plutôt le mal que les moyens de l'éviter ; cependant l'ensemble en est bon, et toutes ont un but louable.

La première de ces fables fait voir comment des imposteurs et des fourbes adroits parviennent, en employant à propos la ruse et le mensonge, à causer la ruine des personnes qu'il est de leur intérêt de détruire, ou à semer la division parmi les amis les plus intimement liés. Le but que l'auteur s'est proposé semble consister à prémunir les princes et les grands, pour l'instruction desquels l'ouvrage paraît principalement écrit, contre les menées de ces vils parasites, de ces courtisans hypocrites qui assiégent leurs palais, et qui, à force de basses adulations, de calomnies, de duplicité et d'in-

trigues, viennent à bout de perdre et de supplanter les meilleurs amis et les plus fidèles serviteurs de ces princes.

Voici une courte analyse de cet apologue:

Dans la ville de Pattaly-Pouram, régnait le roi *Souka-Daroucha,* dont le fidèle ministre se nommait *Amara-Satty.* Ce bon prince avait pour toute postérité trois fils qui se faisaient remarquer à l'envi par la rudesse de leur esprit et la grossièreté de leurs manières. C'était pour leur père vertueux un sujet de la plus vive affliction. Le ministre Amara-Satty, voyant le chagrin qui dévorait son maître, lui conseilla de convoquer une assemblée générale de tous les brahmes savans de ses états, pour voir s'il ne s'en trouverait pas quelqu'un qui voulût se charger de l'éducation des trois princes et entreprendre de leur inspirer des sentimens plus dignes de leur naissance.

Cet avis fut suivi; mais parmi tous les brahmes assemblés, il n'y en eut qu'un seul, nommé Vichnou-Sarma (1), qui se sentit le courage de remplir une tâche aussi difficile.

Vichnou-Sarma, après avoir attentivement étudié le caractère et les dispositions de ses élèves, commença l'ouvrage de leur régénération; et pour y parvenir, il leur récita un grand nombre d'apologues dont il avait toujours soin de leur faire saisir le sens moral.

Le premier de ces apologues a pour principaux personnages un lion qui exerçait l'empire dans une vaste forêt,

(1) Dans la copie télinga, il est nommé *Soma-Djenma.*

un taureau nommé *Sandjyvaca* et deux renards, dont l'un s'appelait *Damanaca*, et l'autre *Carataca*, tous deux attachés au service du roi lion.

Le taureau Sandjyvaca, à la suite d'un accident, avait été abandonné par son maître dans cette même forêt, et y menait une vie paisible, sans faire ni souhaiter du mal à personne. Sur ces entrefaites, les deux renards furent disgraciés et chassés ignominieusement de la cour du lion. Un jour que ce dernier était allé boire au fleuve Djoumna, qui traversait la forêt, il entendit tout-à-coup, en retournant à son antre, un bruit effroyable semblable à celui du tonnerre, et qui jusqu'alors n'avait jamais frappé son oreille : c'était le mugissement du taureau Sandjyvaca. Une frayeur soudaine s'empara de lui : s'imaginant que l'animal qui était capable d'émettre un tel son, devait être d'une espèce bien supérieure à la sienne, il redouta que ce ne fût un rival qui venait lui disputer son agreste domaine. Ces pensées portèrent le trouble dans son esprit; et ne sachant que résoudre pour échapper à ce danger imaginaire, il lui vint à l'idée de se réconcilier avec les deux renards ses anciens ministres, pour s'aider de leurs conseils. Il leur envoya donc sans délai une députation, les invita à venir reprendre auprès de lui leur ancien poste, et promit de les honorer désormais d'une confiance sans bornes.

Carataca et Damanaca, informés du motif qui donnait lieu à leur rappel, reçurent froidement les avances qu'on leur faisait. Avant de se rendre aux desirs du monarque, ils voulurent calculer toutes les chances d'une pareille démarche : à cet effet, ils se racontèrent mutuellement

divers apologues, dont le sens était propre à leur faire discerner les avantages et les inconvéniens qui pourraient résulter de leur retour à la cour du lion. A la fin, cependant, ils se décidèrent à accepter ses offres, et se rendirent auprès de lui.

Le roi lion accueillit avec cordialité les deux renards : il leur exposa l'état d'alarme dans lequel il vivait, quel en était le motif; et sans plus différer, il les députa, munis des instructions nécessaires, vers celui qui lui donnait tant d'ombrage. Le but de leur mission était de pénétrer les desseins de cet inconnu; et s'il était venu dans des intentions hostiles, ils devaient s'enquérir de lui à quelles conditions il voulait vivre en paix avec le roi titulaire.

Les renards allèrent aussitôt à la recherche de ce formidable Sandjyvaca, et le découvrirent enfin qui paissait paisiblement sur les bords du fleuve Djoumna. A sa vue, les plénipotentiaires se regardant l'un l'autre avec étonnement, se mirent à pousser de grands éclats de rire : ils ne concevaient pas que l'arrivée dans cette forêt d'un pauvre taureau abandonné et sans appui, eût pu porter un tel trouble dans le cerveau de leur maître. Réfléchissant ensuite sur cet événement, ils se dirent qu'ils devaient tâcher d'en profiter, en entretenant le lion dans ses frayeurs, et en grandissant par-là l'importance et le mérite de leur négociation. Leur plan bien concerté, ils s'approchent d'un air fier du taureau Sandjyvaca, lui disent que le lieu qu'il a choisi pour son domicile est le domaine d'un lion dont l'autorité s'étend sur toute la forêt : ils le tancent vertement d'une pareille

audace, et lui déclarent qu'il court grand risque d'en être la victime et d'être dévoré par le maître du lieu. Cependant, continuent-ils, comme le lion est d'un naturel généreux, nous l'engagerons à te faire grâce, et à te prendre sous sa protection. Suis-nous auprès de lui, et sur-tout sois bien attentif à te conduire avec respect et humilité en sa présence.

De retour auprès du lion, les deux renards commencèrent par faire valoir leurs services. A les entendre, le taureau Sandjyvaca était effectivement tel qu'il se l'était figuré; en outre, il avait le défaut d'être colère, emporté, méfiant et obstiné. Mais, ajoutèrent-ils, à force d'adresse et de persuasion, nous sommes venus à bout de vous en faire un ami intime et un allié fidèle. Le taureau fut alors introduit près du lion, qui s'estima fort heureux d'avoir, par l'entremise de ses deux ministres les renards, fait l'acquisition d'un ami si puissant.

Sandjyvaca ne tarda pas à être en faveur auprès du monarque; et par sa douceur, sa soumission, ses autres bonnes qualités, il s'attira bientôt sa confiance pleine et entière.

Les deux renards, de nouveau délaissés, se virent réduits à vivre dans l'obscurité et le mépris comme auparavant. Sandjyvaca, sans l'avoir ambitionné, était devenu le canal et l'instrument de toutes les grâces. Carataca et Damanaca s'aperçurent alors qu'ils avaient commis une grande faute en introduisant cet étranger à la cour du lion. La perte de leur rival était la seule voie qui s'offrît à eux pour recouvrer leur premier ascendant. Mais trop faibles pour s'en défaire par la force, ils réso-

lurent d'y parvenir en employant la ruse et la fourberie. Ils s'y préparèrent par le récit d'un grand nombre d'apologues dont le but était de faire connaître ce que l'on peut accomplir en faisant jouer à propos tous les ressorts de l'intrigue.

Après avoir bien combiné leur plan d'attaque, ils réussirent à pénétrer de nouveau auprès du roi lion; et déguisant leur noirceur sous les faux dehors du zèle et du dévouement à ses intérêts, ils parvinrent, à force de calomnies et de machinations, à rendre suspect le taureau Sandjyvaca. Enfin, le roi, persuadé qu'en effet son paisible et sage favori nourrissait le dessein de se défaire secrètement de lui pour régner ensuite seul dans la forêt, se jeta sur le pauvre Sandjyvaca, et l'immola à sa vengeance.

Le second apologue a pour objet de montrer les avantages d'une union et d'une amitié sincères entre les faibles, afin qu'ils soient en état de s'entr'aider et de se secourir réciproquement dans les occurrences fâcheuses ou difficiles. On y rapporte pour exemple la société qu'avaient formée entre eux une colombe, un rat, un corbeau, une gazelle et une tortue, qui, en s'aidant les uns les autres, échappèrent aux plus grands dangers.

Le troisième apologue est celui des corbeaux et des hiboux. Il fait sentir les dangers que l'on court en se confiant à des individus dont on ne connaît pas avec certitude les dispositions, ou bien à ceux qui, après avoir été durant long-temps nos ennemis déclarés, se présentent ensuite sous le masque trompeur de l'amitié. Un corbeau, par ses ruses et son hypocrisie, réussit à

se faire admettre dans la société des hiboux, ennemis déclarés de sa race, et à gagner leur confiance entière. Il en profita pour étudier leurs habitudes, leurs ressources, leur côté fort et leur côté faible; pour s'assurer enfin du moyen le plus sûr de les attaquer et de les exterminer tous. Il reconnut bientôt que leur asyle commun était une vaste caverne qui n'avait qu'une seule issue; il découvrit de plus que ses odieux adversaires éprouvaient une difficulté insurmontable à supporter la clarté du jour. Muni de ces précieux renseignemens, il s'empresse de convoquer une assemblée générale des corbeaux: il leur recommande de prendre tous, avec leurs becs, de la paille, des épines et d'autres combustibles autant qu'ils pourraient en porter, et leur dit de le suivre sans bruit. Aussitôt des millions de corbeaux prennent à-la-fois leur essor, et arrivent à l'heure de midi près de la caverne où les hiboux, leurs ennemis, reposent dans une funeste sécurité. Ils amoncèlent devant son ouverture les matières inflammables qu'ils ont apportées, et y mettent le feu. La plupart des hiboux furent à l'instant suffoqués par la fumée, et ceux qui voulurent s'enfuir périrent consumés par les flammes.

Un singe et un crocodile sont les acteurs du quatrième apologue. Il fait voir les dangers auxquels on s'expose en s'associant à des êtres d'un caractère naturellement méchant, qui, quelque amitié et quelque attachement qu'ils puissent nous témoigner dans les commencemens, finissent tôt ou tard par nous trahir, si leur intérêt l'exige. C'est la conduite que tint le crocodile vis-à-vis du singe son ami, qui avait mis en lui

une confiance sans bornes. Cependant ce dernier échappa, par une ruse, à la trahison que le premier avait tramée pour le perdre.

Le cinquième apologue, le brahme et sa mangouste, démontre combien il est imprudent de juger sur les apparences et avec trop de précipitation. Un brahme élevait une mangouste à laquelle sa femme et lui étaient fort attachés. Il avait un enfant encore au berceau. Obligé de quitter un jour la maison pour des affaires pressantes, et n'ayant personne pour veiller à la sûreté de l'enfant, il chargea sa mangouste de ce soin, et lui dit qu'elle répondrait sur sa vie des accidens qui, en son absence, pourraient survenir au jeune nourrisson. A peine fut-il sorti que la mangouste alla se placer à côté du berceau, bien résolue à périr plutôt que de permettre que le moindre mal fût fait au précieux dépôt confié à sa garde. Sur ces entrefaites, un serpent monstrueux qui, sans qu'on s'en aperçût, s'était introduit dans la maison par une fente de la muraille, sortit de son trou, s'approcha du berceau, et était déjà sur le point de se jeter sur l'enfant pour le dévorer. La mangouste n'a pas plutôt aperçu l'affreux reptile, qu'elle entre en fureur, s'élance sur lui, et, après une lutte longue et pénible, le saisit à la gorge, l'étrangle, et dans sa rage le met en pièces.

Peu de temps après, le brahme revint. La mangouste, reconnaissant la voix de son maître, court au-devant de lui, et tâche de lui témoigner sa joie, en se roulant à ses pieds, en lui mordant légèrement les jambes, et par toutes les démonstrations du plaisir qu'elle ressent d'avoir fait une bonne action. Cependant, le brahme l'ayant

considérée avec attention, et la voyant toute couverte du sang qui avait coulé en abondance des blessures du serpent, s'imagine aussitôt que ce sang ne peut être que celui de son enfant que la mangouste a dévoré; et dans un mouvement de fureur qui lui trouble la raison, il saisit un gros bâton qui se trouve sous sa main, et assomme la pauvre mangouste sur la place.

Mais comment peindre sa douleur et son désespoir, lorsque, étant entré dans la chambre où il avait laissé son enfant, il le trouva qui dormait d'un sommeil profond et tranquille, et vit autour du berceau les lambeaux épars du monstre que sa mangouste venait de massacrer! Il se reprocha alors, mais trop tard, son imprudente et funeste précipitation, et gémit en pensant qu'il venait de sacrifier inconsidérément le pauvre animal à qui seul il était redevable de la conservation de son fils chéri (1).

L'auteur du *Pantcha-Tantra* a trouvé moyen de faire entrer dans les cinq principaux apologues un grand nombre d'autres fables que les interlocuteurs se racontent mutuellement. Il y en a dont les sujets sont les mêmes que ceux de quelques fables d'Ésope, mais traités d'une manière beaucoup moins concise. Ainsi, la marche de l'ouvrage est conçue de façon qu'une fable, avant qu'elle soit finie, amène l'occasion de raconter une autre fable, dans laquelle une troisième vient s'intercaler. Il y

(1) Une historiette toute semblable circule depuis fort long-temps en Europe dans les recueils d'anecdotes; le pinceau et le burin l'ont célébrée. Les circonstances sont les mêmes, excepté que l'animal victime de l'erreur de son maître est un chien au lieu d'une mangouste.

a, à la vérité, un certain art dans cette manière de narrer; mais cet entrelacement continu fatigue l'attention du lecteur, et lui fait quelquefois perdre de vue le commencement d'un récit dont il retrouve plus loin la conclusion.

J'ai pensé qu'une traduction littérale de quelques-unes de ces fables pourrait donner de toutes une idée suffisante. Les suivantes sont extraites de la première partie de l'ouvrage.

APOLOGUE

CONTENANT LES AVENTURES DU BRAHME CAHLA-SARMA.

1.er INCIDENT.

Le Brahme et l'Écrevisse.

Dans la ville de Soma-Poury, vivait un brahme nommé *Cahla-Sarma*, qui, après avoir été long-temps plongé dans la misère, se vit tout-à-coup, par un concours de circonstances heureuses, élevé à un brillant état d'opulence. Il résolut alors d'entreprendre le saint pélerinage du Gange, pour obtenir le pardon de ses péchés en se lavant dans les eaux de ce fleuve sacré.

Chemin faisant, un jour qu'il traversait un désert où coulait la rivière *Sarasvaty*, il voulut effectuer, dans cette rivière, ses ablutions accoutumées. A peine était-il entré dans l'eau, qu'il vit venir à lui une écrevisse qui lui demanda où il allait. Informée qu'il se rendait en pélerinage au Gange, elle le supplia de la transporter

aussi dans ce fleuve sacré ; promettant, s'il daignait lui rendre un pareil service, d'en conserver le souvenir tant qu'elle vivrait, et de faire de son côté, dans l'occasion, tout ce qui dépendrait d'elle pour lui être utile.

Le brahme, surpris de ces dernières paroles, lui demanda s'il était possible qu'un être aussi faible et aussi vil qu'elle pût jamais rendre service à un homme, et sur-tout à un brahme.

A quoi l'écrevisse répondit par l'apologue suivant :

2.e INCIDENT.

Le Roi, l'Éléphant et le Brahme.

Dans la ville de Prabavatty-Patna, vivait un roi nommé *Akdita-Varma*. Un jour que ce prince était à la chasse au milieu d'une épaisse forêt, accompagné d'une foule de monde, il vit venir à lui un éléphant d'une taille énorme, dont l'apparition subite répandit la terreur dans son escorte. Le roi, ayant rassuré ses gens, leur dit qu'il fallait tâcher de se rendre maître de cet éléphant pour le conduire à son palais. Pour cet effet, on se mit à creuser une fosse profonde que l'on couvrit ensuite de branches d'arbre et de feuillages ; après quoi tous les chasseurs environnèrent l'éléphant, ne lui laissant, pour fuir, d'autre issue que celle qui conduisait à la fosse, dans laquelle en effet il se laissa tomber.

Charmé d'avoir si bien réussi, le roi dit à ses gens qu'avant d'essayer de retirer cet éléphant de la fosse, il fallait le laisser jeûner pendant huit jours ; qu'au bout de ce temps, ayant perdu ses forces, on pourrait aisé-

ment le dompter. Tout le monde se retira donc, laissant l'éléphant dans le piége où il s'était pris.

Deux jours après, un brahme qui voyageait sur les bords du fleuve *Youmna*, vint à passer près de cet endroit; et ayant vu l'éléphant dans la fosse, il lui demanda par quel fâcheux accident il se trouvait là.

L'éléphant lui raconta sa triste aventure; et lui exposant ensuite les tourmens qu'il endurait, tant des suites de sa chute que de la faim et de la soif, il le supplia d'avoir pitié de lui, en l'aidant à recouvrer sa liberté.

Le brahme lui représenta qu'il était hors de son pouvoir de retirer d'une fosse si profonde un corps du poids et du volume du sien. L'éléphant lui fit de nouvelles instances, et le conjura de l'aider au moins de ses conseils, en lui indiquant quelque moyen d'échapper aux dangers qui le menaçaient. A cela le brahme répondit que s'il avait autrefois rendu service à quelqu'un, il devait l'invoquer à présent, et l'appeler à son secours.

Je ne me souviens pas, répartit l'éléphant, d'avoir rendu service à qui que ce soit, si ce n'est aux rats, ce que je fis de la manière suivante:

3.e INCIDENT.

L'Éléphant et les Rats.

Dans le pays de *Calinga-Dessam*, régnait un roi nommé *Souvarna-Bahou*. Il vit tout-à-coup ses états infestés par des myriades de rats qui dévoraient toutes les plantes et répandaient par-tout la désolation. Les habitans ne pouvant plus exister au milieu d'un tel fléau,

allèrent trouver le roi, et le supplièrent d'avoir recours à quelque expédient pour délivrer le pays des ravages de ces animaux destructeurs. Le prince rassembla aussitôt tous les chasseurs de son royaume, qui, munis de filets et de piéges de toute espèce, allèrent ensemble à la poursuite des rats. A force de travaux et de patience, ils parvinrent à les faire sortir de leurs trous. Tous furent pris et enfermés vivans dans de grands vases de terre, où on les laissa pour qu'ils y mourussent de faim.

Sur ces entrefaites, continua l'éléphant, je vins à passer près du lieu où tous ces rats étaient emprisonnés et entassés pêle-mêle. Leur chef m'ayant entendu, m'appela : il me supplia de prendre pitié de lui et de ses compagnons, et de leur sauver la vie. Rien de plus facile, dit-il, puisqu'il me suffisait de briser d'un coup de pied les vases de terre qui les retenaient captifs. Touché de compassion pour le sort déplorable de ces infortunés, je mis en pièces leurs prisons, et je les arrachai ainsi à une mort certaine.

Le chef des rats, après m'avoir remercié, dit qu'il conserverait, lui et les siens, un éternel souvenir du service important que je leur avais rendu, et jura qu'ils me paieraient de retour, si jamais je me trouvais dans quelque embarras.

Après que l'éléphant eut achevé son récit, le brahme lui conseilla d'invoquer les rats qu'il avait si essentiellement obligés, et de les appeler à son aide. Il lui souhaita ensuite une prompte délivrance, et continua sa route.

L'éléphant, livré à lui-même, réfléchit qu'il n'avait rien de mieux à faire que de suivre le conseil qu'on lui

avait donné. A la voix de son bienfaiteur, le chef des rats accourut sans délai. L'éléphant ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'il lui exposa les malheurs qui lui étaient survenus, ceux dont il était encore menacé, et le supplia de l'aider de quelque manière à sortir de sa prison.

Le service que tu requiers, seigneur éléphant, répondit le rat, n'est pas pour moi une chose difficile : reprends donc courage, et je te promets d'opérer dans peu ta délivrance.

A l'instant, le chef des rats convoqua plusieurs millions de ses sujets, et les conduisit au bord du précipice où leur libérateur avait été englouti; tous se mirent à gratter la terre qui était autour, et à la jeter dans la fosse; celle-ci se comblant peu-à-peu, l'éléphant s'élevait à mesure : bientôt il put facilement sortir, et se trouva à l'abri de tout danger.

En terminant cet apologue, l'écrevisse dit au brahme pélerin : Si un rat trouva l'occasion de rendre un service signalé à un éléphant et de lui sauver la vie, ne peut-il pas s'en présenter une où je serai moi-même à portée de t'obliger et de te témoigner ma reconnaissance?

Le brahme *Cahla-Sarma*, charmé de trouver tant d'intelligence dans un si chétif animal, n'hésita plus à prendre l'écrevisse avec lui; et la mettant dans son sac de voyage, il continua sa route.

En traversant une épaisse forêt, il s'arrêta vers l'heure de midi, moment où la chaleur était dans sa plus grande force, pour se reposer à l'ombre d'un arbre touffu. Il s'y endormit bientôt; et pendant qu'il était plongé dans un profond sommeil, voici ce qui arriva.

4.e INCIDENT.

Le Corbeau, le Serpent, le Brahme et l'Écrevisse.

Près de l'arbre sous lequel le brahme Cahla-Sarma goûtait un paisible repos, un serpent monstrueux avait établi sa demeure dans un de ces monceaux de terre élevés par les *kariahs* ou fourmis blanches : au milieu du feuillage de ce même arbre, un corbeau avait construit son nid. Ce corbeau et ce serpent avaient, en qualité de voisins, contracté ensemble une étroite amitié. Lorsque quelque voyageur fatigué venait se délasser à l'ombre de cet arbre, le corbeau en avertissait son ami le serpent par un certain cri; et ce dernier, sortant aussitôt de son repaire, s'approchait en silence du voyageur, le mordait et lui insinuait son venin dans les veines. Le poison était si subtil, que la personne mordue mourait presque à l'instant. Le corbeau rassemblant alors les individus de son espèce, ils se jetaient tous sur le cadavre, qui leur servait de pâture.

Le corbeau n'eut pas plutôt aperçu que le brahme pélerin dormait profondément, qu'il donna au serpent le signal ordinaire : celui-ci sortit incontinent de son trou, et lui ôta la vie par sa morsure empestée. Le corbeau s'empressa de rassembler ses amis et ses proches; et ils fondirent tous ensemble auprès du cadavre. Comme ils se disposaient à le dévorer, le chef corbeau ayant aperçu quelque chose qui remuait dans le sac du voyageur, et voulant savoir ce que c'était, y mit la tête : à l'instant même l'écrevisse le saisit par le cou avec ses pinces, et le

serra au point de l'étrangler. Le corbeau criait merci ; mais elle lui déclara qu'elle ne le lâcherait pas, à moins que le brahme dont il venait de causer la mort n'eût recouvré le jour. Le corbeau ayant fait connaître à ses compagnons l'extrémité où il se trouvait réduit, et les conditions auxquelles l'écrevisse consentait à le laisser vivre, les conjura d'aller en toute hâte informer son ami le serpent de sa situation critique, et l'engager à ranimer bien vîte le corps du brahme. Le serpent, instruit du malheur survenu à son ami, s'approcha du mort, mit la gueule à l'endroit même où il l'avait mordu, suça tout le venin dont il l'avait infecté, et lui rendit la vie.

Dès que le brahme eut repris l'usage de ses sens, il ne fut pas peu surpris de voir son écrevisse tenant un corbeau étroitement serré entre ses pinces. Elle lui raconta ce qui venait de se passer : à ce récit, le voyageur, qui croyait sortir d'un doux sommeil, fut saisi du plus grand étonnement. Néanmoins, lui dit-il, puisque ce corbeau a satisfait aux conditions que tu as exigées de lui, il faut aussi que tu remplisses la promesse que tu lui as faite de lui laisser la vie sauve ; lâche-le donc maintenant.

L'écrevisse, qui voulait châtier ce méchant comme il le méritait, mais qui craignait de le faire dans le voisinage du serpent, répondit qu'elle ne lui rendrait la liberté qu'à quelque distance de là. Le brahme les transporta donc tous les deux un peu plus loin ; et ouvrant son sac, il invita de nouveau l'écrevisse à ne plus différer de tenir sa promesse.

Insensé ! répondit l'écrevisse, y a-t-il quelque foi à

garder aux méchans? peut-on compter sur leurs promesses, à eux? Tu ignores donc que ce corbeau perfide a déjà été l'instigateur de la mort d'une foule d'innocens, et que, si je le laisse échapper, il en fera périr encore un grand nombre. Veux-tu savoir ce que les gens de bien gagnent à obliger les méchans? veux-tu connaître la manière dont il faut traiter ces derniers quand on les tient en son pouvoir? la fable suivante te l'apprendra.

5.e INCIDENT.

Le Brahme, le Crocodile, l'Arbre, la Vache et le Renard.

Un brahme nommé *Astica* habitait l'agrahra d'Agny-Stala, situé sur le bord du fleuve Youmna. Ce brahme ayant entrepris le pélerinage du Gange, passa un jour près d'une rivière dans laquelle il voulut faire ses ablutions. Il ne fut pas plutôt entré dans l'eau, qu'un crocodile vint à lui; et apprenant dans quelle intention le brahme s'était mis en route, il le supplia instamment de le transporter aussi dans les eaux du fleuve sacré. Il espérait, disait-il, pouvoir y vivre plus à son aise que dans le lieu où il était, qui, se trouvant souvent à sec dans le temps des chaleurs, l'exposait alors à endurer des souffrances cruelles.

Le brahme, touché de compassion, fit entrer ce crocodile dans son sac, et, le chargeant sur ses épaules, continua sa route.

Arrivé sur le rivage du Gange, le pélerin ouvrit son sac; et montrant au crocodile les eaux de ce fleuve, il

lui dit qu'il pouvait y entrer. Mais ce dernier objecta à son bienfaiteur que se sentant très-fatigué de la route qu'ils avaient faite ensemble, il n'avait point la force de regagner seul le cours de l'eau, et qu'il le priait de l'y conduire jusqu'à une certaine profondeur.

Le brahme, ne soupçonnant aucune perfidie, eut encore cette condescendance pour le crocodile. Il s'avança le plus qu'il put dans le lit du Gange, et y déposa son compagnon de voyage. Mais au moment où il se retirait, le crocodile, le saisissant par la jambe avec ses dents, s'efforça de l'entraîner au fond de l'eau. Plein de frayeur et outré d'une pareille trahison, le pélerin s'écria : Ah scélérat ! ah perfide ! est-ce ainsi que tu rends le mal pour le bien ? Voilà donc la vertu que tu pratiques ! voilà donc la reconnaissance que j'avais lieu d'attendre de toi, après t'avoir rendu service !

Bon ! répartit le crocodile, que viens-tu me parler de *vertu*, de *reconnaissance ?* La vertu de nos jours, c'est de dévorer ceux qui nous nourrissent.

Suspends au moins ton dessein perfide pour quelques momens, reprend le brahme, et voyons si la morale que tu professes trouvera des approbateurs ! Remettons l'affaire au jugement des arbitres ; et s'il s'en présente trois seulement qui approuvent ta façon d'agir et de penser, je consens que tu me dévores.

Le crocodile se rendit aux réclamations du brahme, et consentit à ne le sacrifier à sa gloutonnerie qu'après qu'ils auraient recueilli les suffrages de trois arbitres qui ne blâmeraient pas son procédé.

Ils s'adressèrent d'abord à un manguier planté sur le

rivage : le brahme lui demanda s'il était permis de faire du mal à ceux qui nous avaient fait du bien.

J'ignore si cela est permis ou non, répondit le manguier ; mais je sais bien que c'est là précisément la conduite que les hommes tes semblables tiennent envers moi. En effet, j'apaise leur faim en les nourrissant de mes fruits succulens; je les garantis des ardeurs du soleil en les couvrant de mon ombrage : cependant, dès que la vieillesse, ou quelque accident, me met hors d'état de leur procurer ces avantages, oubliant mes services antérieurs, ils coupent mes branches, et finissent par me priver de la vie en arrachant jusqu'à mes racines. D'où je conclus que la vertu parmi les hommes consiste à détruire ceux qui les nourrissent.

Ils abordèrent ensuite une vieille vache qui paissait sans gardien sur les bords du fleuve; le brahme lui demanda si ce n'était pas blesser la vertu que de faire du mal à ceux qui nous avaient fait du bien.

Que veux-tu dire par ce mot de *vertu*, répondit la vache ? La vertu de nos jours, c'est de perdre ceux qui nous rendent service; je ne l'éprouve que trop par ma malheureuse expérience. Jusqu'ici j'ai rendu les services les plus importans à l'homme, en labourant ses champs, en lui donnant des veaux, en le nourrissant de mon lait: maintenant que je suis devenue vieille et qu'il n'a plus rien à attendre de moi, il me rebute; abandonnée et sans secours, sur le bord de ce fleuve, je me vois exposée à chaque instant à devenir la proie des bêtes féroces.

Il ne manquait plus que le jugement d'un troisième arbitre pour consommer la ruine du brahme. Celui-ci

ayant aperçu un renard, lui fit la même question qu'il avait déjà adressée au manguier et à la vache.

Avant de répondre, le renard voulut connaître à fond l'affaire dont il s'agissait; le brahme lui raconta en détail les services qu'il avait rendus au crocodile, et la trahison que ce dernier méditait. Le renard se prit à rire, et parut d'abord disposé à donner gain de cause au crocodile. Cependant, dit-il, avant de porter un jugement définitif sur votre affaire, il faut que je voie la manière dont vous avez voyagé ensemble.

Le crocodile, ne se défiant point des intentions du renard, entra sans hésiter dans le sac de voyage, et le brahme le mit sur son cou. Alors le renard dit à celui-ci de le suivre, et, arrivé en un lieu isolé, il lui fit signe de déposer par terre son fardeau. A peine eut-il obéi, que le renard, prenant une grosse pierre, la jeta sur la tête du crocodile et l'écrasa; puis, s'adressant au brahme: Imbécille que tu es! lui dit-il, que les dangers que tu as courus t'apprennent désormais à être prudent! ressouviens-toi bien qu'on ne doit jamais contracter amitié ni s'associer avec les méchans!

Le renard rassembla ensuite sa famille, et ils firent du crocodile un excellent régal. Le brahme ayant accompli le but de son pélerinage en se lavant dans le Gange, s'en retourna chez lui, où il arriva sans autre accident.

Cet apologue, dit l'écrevisse au brahme son bienfaiteur, qui avait prêté une oreille attentive à son récit, cet apologue doit te convaincre qu'il n'y a point de pacte à faire avec les méchans, et qu'on peut sans scrupule leur manquer de foi. Quand on les tient en son

pouvoir, il faut les détruire. En disant ces paroles, elle serra fortement le cou du corbeau et l'étrangla.

Après ce châtiment exemplaire, le brahme Kahla-Sarma, reprenant avec lui l'écrevisse, continua sa route, et, arrivé au Gange, il y déposa sa bienfaitrice, comme elle le desirait. Après lui avoir témoigné sa vive reconnaissance pour le service important qu'elle lui avait rendu en lui sauvant la vie, il fit ses ablutions dans le fleuve sacré, et reprit ensuite la route de son pays, où il arriva sain et sauf.

Je ne rapporterai pas un plus grand nombre de ces fables, dont la plupart sont fort instructives. J'ai voulu seulement faire connaître d'une manière spéciale un ouvrage qui, à mon avis, est, dans la littérature de l'Inde, celui qui offre le plus d'intérêt et de véritable instruction.

Aucun monument authentique ne peut servir à déterminer l'époque où ces fables ont été composées. On pense qu'elles furent traduites en persan vers le milieu du sixième siècle, sous le règne de l'empereur Nouschirwan. C'est de cette traduction persane qu'ont été extraits les fragmens qui ont paru en Europe. La Fontaine y a puisé quelques sujets de ses fables.

Les Indiens mettent le Pantcha-Tantra au nombre de leurs plus anciennes productions littéraires; et la haute réputation dont il jouit est une preuve en faveur de ce sentiment. Les fables que cet ouvrage renferme paraissent être antérieures à celles d'Ésope; l'incertitude qui règne sur le lieu où ce fabuliste prit naissance, permet de supposer qu'il avait appris des philosophes

de l'Inde à prêter un langage aux animaux et aux êtres inanimés, pour enseigner aux hommes la vertu et les corriger de leurs défauts.

On doute si le brahme Vichnou-Sarma (1) composa originairement ses apologues en vers ou en prose; il est plus probable que ce fut en vers, puisque c'était la seule manière d'écrire des anciens auteurs de l'Inde. Il est certain, au reste, qu'il existe des exemplaires du Pantcha-Tantra écrits en vers samscroutams. Des traductions en prose en auront été faites ensuite pour l'instruction et l'amusement des lecteurs à qui l'intelligence du style poétique n'était pas familière.

Ces cinq apologues, et les fables accessoires qui y sont cousues, composent un volume assez considérable.

La vogue dont ils jouissent s'explique assez par le goût décidé que les Indiens ont pour les fictions et le merveilleux. Il n'est pas même nécessaire, pour charmer sur ce point l'imagination de la multitude, de faire de grands frais de génie ou d'érudition. On voit des gens dont l'unique profession est de courir d'un lieu à un autre pour y débiter des contes et des fables dans lesquels il n'y a pas, le plus souvent, l'ombre de sens commun. Ce sont sur-tout des personnes de la caste des bergers qui gagnent leur vie à ce métier : de là le proverbe, *C'est une histoire de berger*, dont se servent les Indiens pour marquer le peu de foi qu'ils ajoutent à quelque récit qu'on leur fait.

---

(1) C'est le même qu'en Europe on a nommé improprement *Bidpay* ou *Pilpay*.

CHAPITRE XXVII.

Contes indiens.

LES QUATRE SOURDS.

Un berger, affecté de surdité, gardait son troupeau à peu de distance de son village; et quoiqu'il fût déjà midi, sa femme ne lui avait pas encore apporté son déjeûner. Il n'osait quitter ses moutons pour aller le chercher, de peur qu'en son absence il ne leur arrivât quelque mésaventure. Néanmoins, après avoir encore attendu quelque temps, pressé par la faim, il prit le parti qu'on va voir.

Un *taléyary* (1) était à couper de l'herbe pour sa vache sur les bords d'un ruisseau voisin. Le berger va le trouver, quoique avec répugnance; car bien que les personnes de cette profession soient préposées pour faire respecter les propriétés publiques et particulières, et pour veiller à ce qu'il ne s'y commette pas de larcin, ils sont eux-mêmes, pour la plupart, de grands voleurs. Il le prie d'avoir l'œil sur son troupeau durant le court espace de temps nécessaire pour aller déjeûner, et l'assure qu'à son retour il le récompensera généreusement pour ses peines.

Cet homme, qui n'était pas moins sourd que le ber-

(1) C'est le nom qu'on donne aux valets de village. On les nomme aussi *totty*.

ger, répondit à celui-ci d'un ton colère et animé : « Quel » droit as-tu sur l'herbe que je viens de couper ? faut-il » que ma vache jeûne, et que tu nourrisses tes brebis » à ses dépens ? Va te promener et laisse-moi tranquille ! » Il accompagna cette apostrophe d'un geste de main expressif, que le berger prit pour une marque de consentement à ce qu'il demandait.

En conséquence, ce dernier courut incontinent au village, bien résolu de donner à sa femme une correction telle, qu'à l'avenir elle n'osât plus se permettre une pareille négligence. Mais comme il approchait du logis, il l'aperçut étendue sur le seuil de la porte, se roulant par terre, agitée de violentes convulsions, et éprouvant les douleurs poignantes d'une forte colique, suite d'une indigestion causée pour avoir mangé une grande quantité de féves crues.

La colère du berger se calma à la vue des souffrances de sa pauvre femme, quoiqu'il ne pensât pas sans impatience que la nécessité de la secourir et d'apprêter lui-même son déjeûner, le retiendrait bien plus long-temps qu'il ne s'y était attendu, et qu'il fût loin de faire fond sur la probité de celui à qui il avait confié la garde de son troupeau ; aussi fit-il toute la diligence possible, et s'en retourna. Arrivé près de ses moutons, qui paissaient paisiblement à peu de distance de l'endroit où il les avait laissés, son premier soin fut d'en vérifier le nombre ; et ravi de plaisir en voyant qu'il n'en manquait aucun, il s'écria : « Voilà un brave homme, que ce taléyary ! c'est » la perle des gens de son espèce. Je lui ai promis une » récompense ; il mérite bien de la recevoir ! »

Le berger avait dans son troupeau une brebis boiteuse, mais fort bonne d'ailleurs. Il la charge sur ses épaules; et la portant au valet du village, il lui dit : « Tu as eu bien soin de mon troupeau durant mon ab- « sence; tiens, voilà une brebis dont je te fais présent. »

Le taléyary, voyant près de lui cette brebis boiteuse, s'écria avec beaucoup de vivacité : « Pourquoi m'accuses- » tu d'avoir cassé la jambe à ta brebis? Je jure que, » depuis ton départ, je n'ai pas bougé de la place où tu » me vois; je n'ai pas approché de ton troupeau! »

« Elle est bonne et grasse, répartit le berger; tu » pourras t'en régaler avec ta famille et tes amis. »

« Je t'ai déjà dit, répliqua le taléyary en colère, que » je n'ai pas approché de tes moutons; et tu continues » de m'accuser de t'en avoir estropié un! Retire-toi; » sinon, je te frapperai! » A ces mots, il fit mine d'effectuer sa menace.

Le berger, s'apercevant de cela et ne comprenant rien à une provocation si injuste, se mit lui-même sur la défensive. Ils étaient sur le point d'en venir aux mains, lorsque par hasard un cavalier vint à passer près d'eux. Ils l'arrêtèrent; et le berger, saisissant la bride du cheval, dit à celui qui le montait : « Écoutez, je vous prie, » un instant, et décidez si c'est moi qui ai tort dans la » querelle où vous nous trouvez engagés. Je veux faire » présent d'une brebis à cet homme, en récompense d'un » petit service qu'il m'a rendu; et il se jette sur moi pour » me frapper. »

Le taléyary, prenant la parole à son tour : « Ce butor » de berger, dit-il, ose m'accuser d'avoir cassé la jambe à

» une de ses brebis ; et je ne me suis pas même approché » de son troupeau. »

Le cavalier qu'ils avaient pris pour arbitre était encore plus sourd qu'eux, et n'avait pas entendu un seul mot de ce qu'ils lui avaient dit. « J'avoue, leur répondit-il, que » ce cheval ne m'appartient pas. Je l'ai trouvé comme » abandonné sur la route ; j'étais pressé, et je suis monté » dessus pour aller plus vîte. Vous appartient-il? pre- » nez-le, et laissez-moi continuer mon chemin ; car je » n'ai pas de temps à perdre. »

Le berger et le taléyary, s'imaginant chacun à part soi que le cavalier donnait gain de cause à son adversaire, se mirent à crier plus fort qu'auparavant l'un contre l'autre, maudissant tous les deux celui qu'ils avaient pris pour arbitre, et l'accusant hautement d'injustice.

Sur ces entrefaites, un vieux brahme qui passoit, leur parut plus propre à terminer leur querelle. Ils l'arrêtent donc, le prient de les écouter un moment, et, parlant tous les trois à-la-fois, lui exposent le sujet de leur dispute, et l'invitent à décider lequel d'entre eux a tort.

Le brahme, aussi sourd qu'eux tous, leur répondit : « Oui, oui, je vous entends ! c'est ma femme qui vous » a envoyés pour empêcher mon départ, et m'engager à » retourner chez moi : mais mon parti est pris, et vous » ne réussirez pas. La connaissez-vous, ma femme? c'est » un véritable démon ! il m'est impossible de vivre plus » long-temps avec une pareille furie ! Depuis que, pour » mon malheur, je l'ai achetée (1), elle m'a fait faire plus

(1) On a vu précédemment que *se marier* ou *acheter une femme*, sont deux expressions synonymes chez les Indiens.

» de péchés que ne pourraient en effacer cent régénéra-
» tions. Je vais en pélerinage à Kassy : arrivé à cette ville
» sainte, je me baignerai dans les eaux sacrées du Gange,
» pour m'y purifier des fautes innombrables que sa mé-
» chanceté m'a fait commettre. Je suis résolu de vivre
» ensuite d'aumônes en pays étranger, et de demeurer
» séparé d'elle pour toujours. »

Tandis qu'ils criaient ainsi tous les quatre à tue-tête sans pouvoir s'entendre, le cavalier vit de loin des gens qui s'avançaient à grands pas vers eux. Craignant que ce ne fussent les maîtres du cheval qu'il avait dérobé, il descendit bien vîte et prit la fuite.

Le berger, songeant qu'il se faisait tard, se hâta de rejoindre son troupeau qui s'était écarté à une assez grande distance. Chemin faisant, il ne manqua pas de pester contre les arbitres, et de se récrier sur ce qu'il n'y avait plus de justice sur la terre. Au reste, les accidens et les contradictions auxquels il avait été en butte ce jour-là, il les attribuait à la rencontre d'un serpent qui, le matin, avait croisé son chemin (1).

Le *taléyary* retourna vers son tas d'herbe; et apercevant auprès la brebis boiteuse, il la chargea sur ses épaules et l'emporta chez lui, pour punir le berger, pensa-t-il, de l'injuste querelle qu'il lui avait faite.

Quant au vieux brahme, il continua sa route jusqu'à une chauderie voisine, où il s'arrêta pour passer la nuit. Le repos et le sommeil tempérèrent sa colère et sa mauvaise humeur contre sa femme. Le lendemain matin,

(1) Ce qui, comme on l'a déjà dit, est d'un fort mauvais augure.

les brahmes de son village, parens et amis, vinrent le joindre, achevèrent de le calmer, et le déterminèrent à retourner à la maison, en lui promettant d'employer leurs bons offices pour rendre sa femme plus soumise et moins acariâtre.

LES QUATRE BRAHMES FOUS.

Dans un certain district, on avait publié un *samaradana*, c'est-à-dire, un de ces grands festins qu'on a coutume de donner aux brahmes dans diverses circonstances. Quatre individus de cette caste, partis chacun d'un village différent pour s'y rendre, se rencontrèrent par hasard en route; et après avoir reconnu qu'ils allaient à la même destination, ils convinrent de faire ensemble le reste du voyage. Chemin faisant, ils furent rencontrés par un soldat qui suivait une direction opposée à la leur, et qui, en passant près d'eux, leur fit le salut d'usage à l'égard des brahmes, c'est-à-dire qu'il joignit les mains, les porta au front, et dit *saranai-aya!* [salut respectueux, seigneurs!] à quoi les brahmes répondirent tous les quatre ensemble, *assirvahdam!* [bénédiction!]

Arrivés auprès d'un puits qui se trouvait sur le chemin, les brahmes s'assirent pour s'y désaltérer, et se reposèrent ensuite à l'ombre d'un arbre voisin. Durant cette halte, leur esprit ne leur fournissant pas matière à conversation, l'un d'entre eux s'avisa de rompre le silence en disant aux autres: « Il faut avouer que le soldat » que nous venons de rencontrer est un homme fort » civil et plein de discernement: avez-vous remarqué

» comme il a su me distinguer, et avec quelle politesse » il m'a salué? »

« Mais ce n'est point vous qu'il a salué, reprit le » brahme assis auprès de lui; c'est à moi seul qu'il adres- » sait cet hommage. »

« Vous vous trompez l'un et l'autre, dit un troisième; » je puis assurer que c'est moi seul que le salut regardait; » et la preuve, c'est que lorsque le soldat a prononcé » son *saranai-aya*, il a jeté les yeux de mon côté. »

« Point du tout, riposta le quatrième, c'est moi seul » qu'il a salué : sans cela, lui aurais-je répondu *assirvah-* » *dam?* »

La dispute s'échauffa par degré avec une telle véhémence, que les quatre compagnons de voyage allaient en venir aux mains, lorsque l'un d'entre eux, un peu moins fou que les autres, voulant empêcher les suites fâcheuses de la querelle, ouvrit l'avis suivant :

« Pourquoi nous mettre ainsi inutilement en colère? » Quand nous nous serons accablés réciproquement » d'injures et d'outrages, quand nous nous serons bien » battus comme la canaille de sudras, le sujet de notre » différent en sera-t-il moins contestable? Qui peut » mieux lever nos doutes que la personne qui y a donné » lieu? Le soldat que nous avons rencontré, et qui a » salué l'un d'entre nous, ne peut pas être encore fort » loin. Mon avis est donc que nous courions bien vîte » après lui, afin d'apprendre de sa propre bouche quel » est celui des quatre qu'il avait intention d'honorer. »

Ce conseil parut très-sage et fut accueilli avec empressement. Ils se mirent donc à courir après le soldat;

et, tout hors d'haleine, ils l'atteignirent à plus d'une lieue de distance de l'endroit où il les avait salués. Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils lui crièrent de s'arrêter; s'étant approchés de lui, ils lui exposèrent le sujet de la dispute survenue entre eux, et le prièrent de la terminer en leur disant auquel d'entre eux s'adressait sa politesse.

Le soldat, reconnaissant à ce récit l'ingénuité des personnes à qui il avait affaire, et voulant s'amuser à leurs dépens, leur répondit avec beaucoup de sang-froid: « Eh bien! c'est le plus fou des quatre que j'ai prétendu » saluer! » et leur tournant immédiatement le dos, il poursuivit son chemin.

Les brahmes, interdits de cette réponse, reprirent aussi le leur, et le continuèrent quelque temps en silence. Cependant ils avaient si fort à cœur le salut du soldat, que la dispute à ce sujet se ranima bientôt de plus belle. Chacun, cette fois, appuyait ses prétentions sur la décision même de cet homme; et il n'était pas un des quatre qui ne se flattât d'être infiniment plus fou que les autres.

Ils mirent de part et d'autre tant d'aigreur et d'emportement à maintenir leurs droits à cette prééminence d'une nouvelle espèce, qu'une bataille à coups de poing paraissait inévitable, si l'auteur du premier avis n'en eût imaginé un second pour calmer l'effervescence des contendans.

« Je me prétends plus fou qu'aucun de vous, dit-il, » et chacun se prétend plus fou que moi. Or, je le de- » mande, est-ce en criant jusqu'à extinction de voix, et

» même en nous assommant de coups les uns les autres, » que nous arriverons à décider quel est celui des quatre » dont la folie est le mieux conditionnée?. Croyez-moi, » suspendons nos débats. Nous voilà à peu de distance » de Darmapoury; allons-y : rendons-nous à la chaude- » rie [salle de justice], et prions les chefs du lieu de » nous mettre d'accord. » Cet avis parut très-sensé, et personne ne refusa de le suivre.

Ils ne pouvaient pas se présenter dans un moment plus favorable. Les chefs de Darmapoury, brahmes et autres, se trouvaient tous assemblés à la chauderie ; et comme il n'y avait pas ce jour-là d'autre cause plus sérieuse à juger, on donna tout de suite audience à ces étrangers, et on leur dit d'expliquer leur affaire.

Un des quatre brahmes, s'étant avancé au milieu de l'assemblée, raconta, sans omettre la moindre circonstance, ce qui s'était passé entre eux, à l'occasion du salut et de la réponse ambiguë du soldat.

Ce récit provoqua plus d'une fois les éclats de rire de l'assemblée. Celui qui la présidait, homme d'humeur fort joviale, fut ravi d'avoir trouvé une occasion aussi favorable de se divertir. Prenant donc un air sérieux, et imposant silence à tout le monde, il adressa ainsi la parole aux plaideurs : « Comme vous êtes étrangers et in- » connus dans cette ville, il n'est pas possible de constater » le fait en litige par la voie des témoins. Il n'y a qu'un » seul moyen, selon moi, d'éclairer vos juges : c'est que » chacun de vous nous fasse connaître à son tour quel- » que trait de sa vie qui caractérise le plus évidemment » sa folie. Après vous avoir entendus, nous pourrons

» décider quel est celui des quatre qui a droit à la supé-
» riorité en ce genre, et qui, en conséquence, peut s'at-
» tribuer exclusivement le salut du soldat. »

Les plaideurs acquiescèrent tous à cette proposition.

L'un des brahmes ayant alors obtenu la permission de parler, s'exprima en ces termes : « Ma mise est loin d'être » élégante, comme vous voyez ; et ce n'est pas d'aujour-» d'hui que je vais couvert de haillons. Voici la cause » primitive du délabrement de mon costume. Il y a plu-» sieurs années qu'un riche marchand de notre voisinage, » fort charitable envers les brahmes, me fit présent, pour » m'en vêtir, de deux pièces de la toile la plus fine qu'on » eût jamais vue dans notre agrahram. Je les montrai à » tous mes amis, qui, en les voyant, ne se lassaient point » de les admirer. Une si heureuse aubaine, me disaient-» ils, ne peut être que le fruit des bonnes œuvres pra-» tiquées dans une génération précédente. Avant de » m'en revêtir, j'allai les laver, suivant la coutume, » afin de les purifier par-là de la souillure qui leur avait » été imprimée en passant par les mains du tisserand et » du marchand. Elles étaient à sécher, attachées par » deux bouts à des branches d'arbre, lorsqu'un chien » vint à passer par-dessous : je ne l'aperçus qu'après » qu'il fut à quelque distance, et ne pus dès-lors m'assurer » s'il les avait touchées, par conséquent souillées. J'in-» terrogeai mes enfans, qui me dirent qu'ils n'y avaient » pas fait attention. Comment éclaircir ce doute ? Pour » y parvenir, j'imaginai de me mettre à quatre pattes, » en me tenant à la hauteur du chien, et, dans cette » posture, je passai sous mes toiles. Les ai-je touchées ?

» demandai-je à mes enfans qui m'observaient. Non ! » me répondirent-ils. A cette agréable nouvelle, je fis » un saut de joie. Cependant, un moment après, je » réfléchis que le chien ayant la queue retroussée, il » pourrait bien avoir touché mes toiles avec le bout de » cette partie exubérante de son dos. Pour m'en assurer, » je m'attachai, à rebours, une faucille à l'extrémité des » reins, et je recommençai de la même manière mon » épreuve. Mes enfans, à qui j'avais recommandé d'être » attentifs, me dirent que cette fois la faucille avait at- » teint légèrement les toiles. Ne doutant pas que le bout » de la queue du chien n'en eût fait autant, je saisis ces » toiles, et, dans un transport de colère qui m'ôta » toute réflexion, je les mis en lambeaux.

» Cette aventure devint bientôt publique, et tout le » monde me traita d'insensé. Quand même, me disait » l'un, le chien eût en effet souillé tes toiles en les tou- » chant, ne pouvais-tu pas les purifier en les lavant une » seconde fois ? Ne devais-tu pas, disait l'autre, donner » ces toiles à de pauvres sudras, plutôt que de les dé- » chirer ? Après un pareil trait de folie, qui voudra dé- » sormais te fournir des vêtemens ? Cette dernière obser- » vation ne s'est que trop vérifiée ; depuis ce temps-là, » lorsque je me suis avisé de demander à quelqu'un de » quoi me vêtir : C'est sans doute pour en faire des » pièces et des morceaux, me répondait-on sans cesse. »

Lorsqu'il eut fini son histoire : « Il paraît, lui dit un » des auditeurs, que vous savez très-bien marcher à » quatre pattes. »

« Je m'en acquitte au mieux, répondit le brahme,

» comme vous allez le voir. » A ces mots, il se mit à faire, dans cette posture, deux ou trois fois le tour de l'assemblée, non sans faire pamer de rire tous les spectateurs.

« En voilà assez, dit le président : ce que nous venons » de voir et d'entendre prouve beaucoup en votre faveur ; » mais avant de rien décider, voyons quelles preuves » de folie apporteront les autres. » Un second brahme alors prit la parole en ces termes :

« Afin de paraître plus décemment à un *samaradana* » qui avait été annoncé dans notre voisinage, je man- » dai le barbier pour me raser la tête et le menton. Lors- » que celui-ci eut terminé son opération, je dis à ma » femme de lui donner un sou pour son salaire ; mais » par étourderie elle lui en donna deux. En vain j'exi- » geai du barbier qu'il me restituât un sou, il n'en » voulut rien faire ; j'eus beau insister, il demeura obstiné » dans son refus. La contestation s'échauffait et nous en » étions déjà aux gros mots, lorsque le barbier, prenant » un ton plus radouci : « Il y a, me dit-il, moyen d'entrer » en arrangement. Pour le sou que vous réclamez, je » raserai, si cela vous convient, la tête à votre femme. » Tu as raison, répliquai-je après un moment de réflexion ; » ce que tu proposes terminera notre différent sans injus- » tice de part ni d'autre.

» Ma femme entendant ces paroles, et voyant ce qui » allait lui arriver, voulut se sauver ; mais je la saisis, » et la forçai à s'asseoir par terre ; et le barbier, armé de » son rasoir, lui tondit entièrement la tête. Cependant » ma femme jetait les hauts cris, et vomissait un torrent

« d'injures et d'imprécations contre nous deux; mais je » la laissai crier, aimant mieux la voir tête rase, que » d'abandonner à ce fripon de barbier un sou qu'il » n'avait pas gagné. Ma femme, ainsi dépouillée de sa » belle chevelure, alla se cacher de honte et n'osa plus » paraître. Le barbier décampa aussi, et, rencontrant » ma mère dans la rue, il n'eut rien de plus pressé que » de lui raconter ce qui venait de se passer à la maison. » Elle accourut aussitôt pour s'assurer du fait; et lors- » qu'elle aperçut sa belle-fille complétement tondue, » elle demeura quelque temps interdite, et muette d'é- » tonnement : mais bientôt, transportée de colère, elle » m'accabla d'invectives et de reproches, que je supportai » sans mot dire; car je commençais à m'apercevoir que » je les méritais bien.

« Le coquin de barbier, de son côté, se fit un malin » plaisir de divulguer par-tout cette aventure, qui me » rendit la fable du public. Les mauvaises langues, en- » chérissant sur son récit, ne manquèrent pas d'insinuer » que si j'avais fait ainsi raser la tête de ma femme, » c'était pour la punir d'avoir faussé la foi conjugale. La » foule accourut à la porte de mon logis; on amena » même un âne pour y faire monter la prétendue coupable » et la promener dans les rues, le visage tourné vers la » queue de l'animal; correction infamante que la multi- » tude a coutume d'infliger aux femmes notoirement » infidèles.

« Le bruit de cette aventure parvint bientôt jusqu'au » lieu du domicile des parens de ma femme. Ils accou- » rurent en toute hâte. Jugez du tapage qu'ils firent, à la

» vue de leur pauvre fille accommodée de la sorte ! Ils » l'emmenèrent chez eux, en prenant la précaution » de la faire voyager de nuit, afin de lui épargner la » honte d'être vue, dans l'état humiliant où elle se trou- » vait. Après l'avoir gardée quatre ans, sans vouloir » entendre à aucune composition, ils consentirent enfin » à me la rendre.

» Cette maudite incartade m'avait fait manquer le » samaradana, auquel je m'étais préparé par trois jours » de jeûne. Mon regret fut au comble, lorsque j'appris » qu'il avait été des plus somptueux, et que le beurre » liquide y avait été servi avec profusion. Quinze jours » après, on en publia un autre, auquel j'eus l'impru- » dence de me rendre; mais j'y fus reçu au milieu des » huées de plus de huit cents brahmes réunis, qui, » s'emparant de moi, déclarèrent qu'ils ne me ren- » draient la liberté qu'après que je leur aurais appris quel » était le complice du libertinage de ma femme, afin » qu'il pût être puni selon toute la rigueur des règles de » la caste.

» Je protestai avec serment que j'étais l'unique cou- » pable, et je fis l'aveu du vrai motif qui m'avait porté » à en agir de la sorte. La surprise de mes auditeurs ne » fit qu'augmenter en écoutant mon récit; et se regar- » dant les uns les autres : « A-t-on jamais vu, s'écrièrent- » ils, faire raser la tête à une femme mariée qui n'a » point manqué aux lois de l'honneur ! Ou cet homme » est un imposteur, ou c'est le plus grand fou qui existe » sur la terre ! » J'espère, dit en concluant le narrateur, » que vous penserez comme eux, et que ma folie vous

» paraîtra infiniment supérieure à celle dont vous a entre-
» tenus le brahme qui a parlé avant moi. »

L'assemblée jugea de bon aloi ce trait de folie; mais elle ne voulut prendre aucune détermination sans avoir entendu les deux autres antagonistes.

Le troisième, qui brûlait d'envie de parler, entra ainsi en matière :

« Anantaya était jadis mon nom : je suis connu au-
» jourd'hui par-tout sous celui de *Bétel-Anantaya*. Voici
» le trait de ma vie qui a donné lieu à ce sobriquet.

» Il y avait environ un mois que ma femme, retenue
» jusqu'alors à la maison paternelle à cause de sa jeu-
» nesse, était venue habiter avec moi. Un soir, en nous
» couchant, je lui dis, je ne sais à quel propos, *que les*
» *femmes étaient des babillardes :* elle me répliqua
» vivement et sans hésiter, qu'elle connaissait des hommes
» qui étaient pour le moins aussi babillards que les
» femmes. Je compris que c'était à moi qu'elle faisait
» allusion; et me sentant extrêmement piqué de sa ré-
» ponse, je lui dis : Voyons lequel de nous deux parlera
» le premier. Volontiers, reprit-elle; mais que donnera
» à l'autre celui qui perdra la gageure? Une feuille de
» bétel (1), lui répondis-je. Le pari ainsi convenu, nous
» nous endormîmes sans prononcer un seul mot.

» Le lendemain, comme le soleil était déjà levé, et
» qu'on ne nous voyait point paraître, on nous appelle
» chacun par notre nom : point de réponse! On crie plus
» fort : même silence! On heurte fortement à la porte

(1) On en a trente ou quarante pour la valeur d'un liard.

» de notre appartement : peine inutile ! L'alarme se ré-
» pandit aussitôt dans la maison ; on craignit que nous
» ne fussions morts tous les deux subitement durant la
» nuit. Le charpentier du village, qu'on alla chercher en
» toute hâte, accourut avec ses outils et enfonça la porte.
» On ne fut pas peu surpris de nous voir l'un et l'autre
» bien éveillés, assis les jambes croisées, paraissant jouir
» d'une santé parfaite, mais privés de l'usage de la parole :
» on s'y prit de diverses manières pour nous faire parler,
» sans qu'on pût y réussir. Ma mère, saisie de frayeur,
» se mit à jeter les hauts cris ; tous les brahmes du
» village, hommes et femmes, accoururent pour connaître
» le sujet d'une pareille alarme. Notre maison se trouva
» bientôt pleine de monde, et chacun raisonnait à sa ma-
» nière sur l'accident prétendu qui nous était arrivé.
» L'opinion qui prévalut fut que notre fâcheux état était
» l'effet d'un maléfice jeté sur nous par quelque ennemi
» secret. Dans cette persuasion, mes parens firent venir
» en toute diligence un fameux magicien du voisinage,
» pour nous désenchanter. Dès que ce dernier fut arrivé,
» il commença par fixer sur nous ses regards durant
» quelques minutes, tourna ensuite à plusieurs reprises
» autour de nous en prononçant des mots baroques,
» nous tâta le pouls sur différentes parties du corps, et
» fit tant d'autres simagrées, que le souvenir m'en fait
» rire encore toutes les fois que j'y pense. Enfin, il
» prononça que nous étions réellement sous l'influence
» d'un maléfice ; il nomma même le diable dont, selon
» lui, nous étions possédés, et le dépeignit comme étant
» d'un caractère très-obstiné et très-tenace : or, vu la

» difficulté qu'il y aurait à le déloger, il estima à cinq » pagodes ce que coûterait la dépense seule des sacrifices » et des autres cérémonies qu'il faudrait faire pour y » réussir.

» Mes parens n'étaient pas riches; ils furent un peu » effrayés du prix exorbitant qu'exigeait le magicien. » Cependant, plutôt que de nous laisser muets ma » femme et moi, ils acquiescèrent à cette clause, et » promirent, de plus, de lui faire un présent conve- » nable après qu'il nous aurait rendu l'usage de la parole.

» Le magicien se disposait à commencer ses conjura- » tions, lorsqu'un brahme de nos amis, qui se trouvait » là, soutint envers et contre tous que ce que nous » éprouvions était uniquement une maladie naturelle » dont il avait vu plusieurs exemples, et promit de nous » guérir sans qu'il en coûtât rien. A cet effet, il or- » donna qu'on remplît vîte un réchaud de charbons » ardens, et qu'on lui procurât un petit lingot d'or. Dès » qu'il eut ce qu'il demandait, il fit chauffer le lingot » presque à le mettre en fusion; puis le saisissant avec » des pincettes, il me l'appliqua tout brûlant sur la » plante des pieds, au-dessous des coudes, sur le creux » de l'estomac, enfin sur le sommet de la tête.

» J'endurai cette horrible torture sans faire aucun » mouvement et sans proférer la moindre plainte : j'au- » rais mieux aimé mourir, s'il l'eût fallu, que d'avoir la » honte de perdre la gageure que j'avais faite.

» Essayons le remède sur la femme, dit le malin opé- » rateur, déjà un peu déconcerté de ma constance. Il » s'approcha d'elle, et lui appliqua le lingot d'or sous la

» plante des pieds. Mais à peine eut-elle senti les pre-
» mières impressions du feu, qu'elle retira vivement la
» jambe en arrière, et s'écria : *Appa! appa!* [en voilà
» assez!] Se tournant ensuite vers moi : J'ai, dit-elle,
» perdu la gageure; tiens, voilà une feuille de bétel.

» Ne l'avais-je pas prévu, m'écriai-je, que tu parlerais
» la première? Ainsi tu justifies par-là ce que je te disais
» hier en nous couchant, que les femmes sont des ba-
» billardes.

» A la bonne heure, reprit-elle; désormais aussi je
» ne soutiendrai plus de pari contre toi.

» Les spectateurs, stupéfaits, se regardant les uns les
» autres, ne comprenaient rien à cette scène. Je leur
» en expliquai la cause. Quelle insigne folie! s'écria-t-on
» en chorus. Eh quoi! répandre l'alarme dans tout le
» quartier, se laisser brûler depuis les pieds jusqu'à la
» tête; et cela pour ne pas perdre une feuille de bétel!
» Non, dans le monde entier, il serait impossible de
» trouver un cerveau plus complétement fêlé! Depuis
» ce temps-là, on ne me désigne plus que sous le nom
» de *Bétel-Anantaya.* »

Ce trait de folie ne parut pas à l'assemblée être d'une espèce peu remarquable. Il était juste pourtant de connaître les titres qu'aurait à faire valoir le quatrième plaideur; et c'est ce qu'il fit en ces termes :

« La femme que j'avais épousée étant trop jeune
» encore, continua d'habiter pendant six ou sept ans la
» maison de son père. Enfin, lorsqu'elle eut atteint l'âge
» de puberté, ses parens avertirent les miens qu'elle
» pouvait désormais remplir tous les devoirs d'épouse.

» La maison de mon beau-père était à une distance de » six ou sept lieues de notre domicile. Ma mère, se » trouvant indisposée lorsque nous reçûmes cette agréa- » ble nouvelle, ne put entreprendre le voyage. Elle me » chargea donc d'aller chercher moi-même ma femme, » me recommandant bien de me conduire avec circons- » pection, et de ne rien faire ni rien dire qui pût donner » à connaître le peu d'étendue de mon génie. Appré- » ciant, comme je le fais, ajouta-t-elle en me congé- » diant, la faible portée de ton intelligence, je crains » fort que tu ne fasses quelque sottise. Je lui promis de » me conformer à ses instructions, de me conduire avec » prudence, et je me mis en route.

» Je fus très-bien reçu de mon beau-père, qui donna » à mon occasion un festin à tous les brahmes du lieu. » Le jour fixé pour notre départ étant arrivé, on nous » permit de partir, ma femme et moi. En nous congé- » diant, mon beau-père nous combla de ses bénédic- » tions; et lorsque nous nous séparâmes, il versa un » torrent de larmes, comme s'il eût pressenti le malheur » qui devait arriver à sa pauvre fille.

» On était alors dans la saison de la plus forte cha- » leur, et, le jour de notre départ, elle était excessive. » Nous avions à traverser une plaine aride de plus de » deux lieues d'étendue. Le sable, échauffé par l'ardeur » du soleil, eut bientôt brûlé la plante des pieds de ma » jeune compagne, qui, élevée délicatement sous le toit » paternel, n'était pas accoutumée à de pareilles fatigues. » Elle se mit à pleurer : je la pris par la main, et l'en- » courageai de mon mieux. Mais bientôt, n'en pouvant

» plus, elle se coucha par terre, résolue, disait-elle, à » mourir sur la place.

» Mon embarras était extrême. Assis à côté d'elle, je » ne savais quel parti prendre, lorsqu'il vint à passer un » marchand qui conduisait un grand nombre de bœufs » chargés de diverses marchandises. Je l'abordai, lui » racontai les larmes aux yeux le sujet de mes peines, » et le priai de m'aider de ses bons conseils dans la posi- » tion critique où je me trouvais.

» Le marchand s'approcha de ma femme. Après l'avoir » attentivement considérée, il me dit que, par la cha- » leur suffocante qu'il faisait, la vie de cette pauvre mal- » heureuse était évidemment en danger, soit qu'elle » demeurât à cette place, soit qu'elle voulût avancer plus » loin. Plutôt, continua-t-il, que de vous exposer à la » douleur de la voir périr sous vos yeux, peut-être aussi » au soupçon de l'avoir tuée vous-même, je vous con- » seille de me la livrer. Je la ferai monter sur un de mes » meilleurs bœufs, je l'emmenerai, et elle échappera par » ce moyen à une mort certaine. Elle sera perdue pour » vous, il est vrai; mais il vaut encore beaucoup mieux » la perdre avec le mérite de lui avoir sauvé la vie, qu'en » s'exposant au soupçon de l'avoir tuée. Quant à ses » joyaux, ils peuvent valoir vingt pagodes; tenez, en » voilà vingt-cinq, et donnez-moi votre femme.

» Le raisonnement de cet homme me parut convain- » cant et sans réplique. J'acceptai donc l'argent qu'il » m'offrait; et lui, prenant ma femme entre ses bras, » l'assit sur un de ses bœufs, et se hâta de continuer sa » route. Je repris aussi la mienne, et j'arrivai à la maison

» fort tard, les pieds presque grillés par la chaleur du » sable sur lequel j'avais marché toute la journée.

» Où est donc ta femme? me demanda ma mère, sur- » prise de me voir revenir seul. Je lui racontai alors en » détail tout ce qui s'était passé depuis mon départ, et » je finis par lui apprendre le triste accident survenu en » route à ma jeune compagne, que j'avais mieux aimé » céder à un marchand qui passait, que d'être témoin » de sa mort inévitable, au risque encore d'encourir le » soupçon d'en être l'auteur. J'étalai en même temps les » vingt-cinq pagodes que j'avais reçues en dédommage- » ment.

» Suffoquée d'indignation à ce récit, ma mère de- » meura muette et comme pétrifiée. Mais bientôt sa » colère comprimée fit explosion avec fracas; elle ne » trouvait point d'injures ni d'imprécations assez fortes » pour me reprocher la conduite que j'avais tenue. L'in- » sensé! le misérable! s'écriait-elle; vendre sa femme! la » livrer à un autre! une brahmnady devenir la concu- » bine d'un vil marchand! Eh! que va-t-on penser dans » le monde? Que diront les parens de cette infortunée » et les nôtres, lorsqu'ils apprendront une telle infamie? » Pourront-ils jamais croire à un pareil excès de folie et » de stupidité?

» La triste aventure survenue à ma femme ne tarda point » à parvenir aux oreilles de ses parens. Ils accoururent » furieux, armés de bâtons, dans l'intention de me faire » expirer sous les coups. C'est ce qui me serait infaillí- » blement arrivé, ainsi qu'à ma pauvre mère, quelle que » fût son innocence, si, avertis de leur prochaine arrivée,

» nous ne nous fussions soustraits à leur vengeance par » une prompte fuite. Ne pouvant se faire justice eux- » mêmes, ils portèrent l'affaire devant les chefs de la » caste, qui, d'une voix unanime, me condamnèrent à » payer une amende de deux cents pagodes en forme » de réparation d'honneur. Il fut en outre fait défense à » qui que ce fût, sous peine d'être exclu de la caste, » de jamais donner une autre femme à un fou tel que » moi. Ainsi je me vis condamné à demeurer veuf le » reste de mes jours. Heureux encore de n'avoir pas été » retranché à jamais de la tribu des brahmes! grâce dont » je fus redevable au respect et à la considération dont » avait joui mon père, et dont le souvenir subsistait » encore.

» Je vous laisse à juger maintenant si ce trait de » folie le cède à ceux dont mes antagonistes vous ont » entretenus, et si la prééminence ne m'est pas acquise » à bon droit. »

L'assemblée, après une mûre délibération, décida que les quatre contendans ayant donné chacun des preuves irréfragables de folie, ils avaient tous des droits égaux et bien fondés à la supériorité en ce genre; que l'un pouvait donc individuellement s'attribuer le privilége de se dire plus fou que les trois autres, et prendre pour son compte personnel le salut du soldat. « Chacun de vous » a gagné son procès, leur dit le président; allez, et » continuez votre route en paix, s'il est possible. »

Satisfaits d'un jugement si équitable, les voyageurs se retirèrent en criant à l'envi l'un de l'autre : « J'ai » gagné, j'ai gagné mon procès! »

APPADJY,

PREMIER MINISTRE DU ROI KRICHNA-RAYA.

N. B. J'ai mis l'historiette suivante au nombre des contes, parce que je l'ai trouvée dans le même livre d'où j'ai extrait les précédens, et qui en contient beaucoup d'autres. Cependant des Indiens instruits m'ont assuré que ce récit n'a été revêtu des ornemens de la fiction que pour mieux en perpétuer le souvenir, et que le fond en est historique. La mémoire du bon roi Krichna-Raya et de son fidèle ministre Appadjy subsiste encore parmi les peuples de l'Inde : on en parle comme d'un prince dont l'unique soin était de rendre ses peuples heureux, en quoi il était puissamment secondé par son ministre. On fixe l'époque de son règne à un temps peu antérieur aux invasions mahométanes.

Quoi qu'il en soit, histoire ou conte, cet opuscule n'en est pas moins une excellente censure de la crédulité des Indiens.

AVANT les invasions des musulmans, au temps où les peuples de l'Inde jouissaient du bonheur d'être gouvernés par des princes de leur nation, un de ces princes, nommé Krichna-Raya, régnait sur une des plus fertiles provinces méridionales du pays. Son unique sollicitude était de se concilier l'amour et le respect de ses peuples, en s'appliquant à les rendre heureux; et pour y parvenir, il apportait une attention particulière à n'admettre au nombre de ses ministres et de ses confidens que des personnes qui, par leur savoir, leur expérience et leur prudence, fussent capables de lui donner de sages conseils. Son premier ministre, Appadjy, jouissait particulièrement de sa confiance, parce qu'il avait

toujours l'art de lui dire la vérité en la voilant sous des allégories frappantes.

Un jour que ce sage ministre était seul avec son maître, celui-ci, dans un moment où il n'avait pas d'avis plus important à lui demander, lui proposa la question suivante à résoudre.

» Appadjy, lui dit-il, j'ai souvent entendu répéter » que les hommes, dans leurs usages religieux et civils, » ne se conduisent que machinalement et par routine, » et que la religion et les coutumes une fois établies et » mises en vogue, sont suivies aveuglément et sans » examen par la multitude, quelque absurdes qu'elles » puissent être. Je desirerais que tu me prouvasses la vérité » de cette assertion, afin de connaître la justesse du » proverbe si répandu : *Djatra-maroulo? Djena-ma-* » *roulo?* (1) »

Appadjy, avec sa modestie ordinaire, promit au roi de réfléchir sur cette question et de lui donner une réponse dans peu de jours.

Dès qu'il fut rentré chez lui, l'esprit tout occupé de l'argument que son maître lui avait donné à résoudre, le ministre envoya chercher le berger qui veillait à la garde de ses moutons; c'était un rustre d'un esprit lourd et fort étroit, comme le sont ordinairement les gens de cette profession. Lorsqu'il se fut rendu aux ordres d'Appadjy, ce ministre lui parla de la sorte :

(1) Dont le sens est : « Sont-ce les usages qui sont ridicules? ou » bien sont-ce les personnes qui les suivent qui le sont? » A quoi l'on répond : « Ce sont les gens qui les suivent qui sont ridicules [*djena-maroulou*]. »

« Kourouba (1), il faut que tu quittes à l'instant ton » habit de berger, pour te revêtir du costume de san- » niassy [pénitent], dont je veux que tu joues le rôle » pour quelques jours. Commence donc par te barbouiller » tout le corps avec des cendres; d'une main prends le » bâton à sept nœuds qu'un pénitent porte toujours » avec lui, de l'autre la calebasse qui lui sert à con- » tenir son eau; mets sous ton bras la peau de gazelle sur » laquelle il a coutume de s'asseoir; et dans cet équipage, » pars sans délai pour la montagne voisine de cette ville. » Arrivé là, tu entreras dans la caverne creusée sur ses » flancs; puis étendant sur le sol ta peau de gazelle, tu » t'y accroupiras à la manière d'un sanniassy, ayant les » yeux toujours fixés vers la terre, te bouchant d'une » main les narines, et tenant l'autre main appuyée sur le » sommet de ta tête. Sois attentif à bien jouer ton rôle, » et garde-toi de me trahir. Il peut se faire que le roi, » accompagné de toute sa cour et d'une grande multitude » de monde, aille te rendre visite dans cette caverne; mais » qui que ce soit qui s'y présente, fût-ce moi, fût-ce le » monarque lui-même, reste immobile dans la posture » que je viens de te prescrire, ne regarde personne, ne » parle à personne; et quoi qu'il puisse t'arriver, t'ar- » rachât-on tous les poils du corps les uns après les » autres, ne laisse apercevoir aucun signe de douleur, » ne bouge non plus qu'un roc.

---

(1) C'est le nom commun des individus appartenant à la caste des bergers qui ont soin des moutons : ceux qui soignent les vaches et les chèvres forment une autre caste appelée *golla*.

» Voilà, kourouba, ce que je t'ordonne : si par malheur » tu t'écartes le moins du monde de mes instructions, » songe qu'il y va de ta vie. Si, au contraire, tu les suis » ponctuellement, tu peux compter sur une magnifique » récompense. »

Le pauvre berger, accoutumé toute sa vie à faire paître les moutons, ne se sentait nulle aptitude à changer sa condition pour celle de sanniassy : cependant le ton de son maître lui paraissait tellement impératif, qu'il jugea prudent de s'interdire toute objection, et d'obéir aveuglément. Affublé de tout l'attirail de son nouvel emploi, et repassant avec attention dans sa tête tout ce qu'on lui avait prescrit de faire, il partit pour sa destination.

Sur ces entrefaites, Appadjy se rendit au palais, où il trouva le roi environné de tous ses courtisans. S'étant approché de lui d'un air sérieux, il lui adressa la parole en ces termes :

« Grand roi ! en ce moment, où, environné de vos » sages conseillers, vous vous occupez des moyens de » rendre vos peuples heureux, pardonnez-moi si je viens » vous interrompre pour vous annoncer que le jour est » arrivé où les dieux, charmés de l'éclat de vos vertus, » ont voulu vous donner une marque visible de leur » protection et de leur faveur. A l'heure où je vous » parle, quelque chose qui tient du prodige se passe » dans votre royaume, et non loin de votre résidence. » Sur le penchant de la montagne voisine de cette capi- » tale, il existe une caverne dans laquelle un saint péni- » tent, descendu sans doute du séjour même du grand

» Vichnou, a daigné venir établir sa demeure. Plongé » dans la plus profonde méditation sur les perfections de » Parabrahma, il est entièrement insensible à tous les » objets terrestres ; il n'a d'autre nourriture que l'air qu'il » respire ; aucun des objets qui frappent les sens ne fait » la plus légère impression sur lui ; en un mot, on peut » dire avec vérité que son corps habite seul ce bas » monde, tandis que son ame, ses pensées et toutes ses » affections sont déjà intimement unies à la divinité. Je » ne doute pas que l'apparition merveilleuse de ce saint » personnage dans vos états, ne soit un gage manifeste » de l'intérêt que les dieux prennent à vous et à vos » peuples. »

Le discours d'Appadjy frappa d'étonnement et d'admiration le roi et ses courtisans. Ce prince voulut aller sans délai rendre visite à l'illustre pénitent dont son premier ministre venait de lui faire un si pompeux éloge ; et pour que cette visite eût un éclat digne des vertus éminentes de celui qui en était l'objet, il décida qu'il se rendrait près de lui accompagné de sa cour et escorté de toutes ses troupes. En outre, il fit annoncer aux habitans par les crieurs publics, au son des tambours et des trompettes, le motif qui le conduisait à la montagne, et tout le monde fut invité à le suivre.

Bientôt le cortége se mit en marche. Jamais jusque-là on n'en avait vu de plus brillant ; jamais une aussi grande multitude de peuple ne s'était trouvée réunie. Le plaisir et la joie se peignaient sur tous les visages ; l'air retentissait des cris d'allégresse ; et chacun se félicitait d'avoir vécu jusqu'à ce jour, pour avoir le bonheur de contempler

un des plus grands personnages qui de temps immémorial eût paru sur la terre.

Arrivé à la caverne, le roi, pénétré d'une crainte religieuse à l'aspect de ce lieu sacré, y entra avec les marques du plus profond respect. Bientôt ses regards empressés découvrirent la figure hétéroclite de l'illustre pénitent, qui, accroupi dans la posture bizarre qu'on lui avait prescrit de prendre, paraissait être aussi immobile que le rocher qui lui servait de retraite. Le roi l'ayant contemplé quelque temps en silence, s'approcha en tremblant et se prosterna devant lui la face contre terre. Puis s'étant relevé, il lui adressa, les mains jointes et d'un ton humble, les paroles suivantes :

« Illustre pénitent, béni soit le destin qui m'a fait » vivre jusqu'à ce jour, afin que je pusse jouir du bonheur » inestimable de voir vos pieds sacrés. Je ne sais ce qui » peut m'avoir attiré une faveur aussi éclatante; le peu » de bien que j'ai fait durant cette génération, n'a pu » m'en rendre digne; et c'est peut-être aux vertus de » mes ancêtres ou à quelque bonne œuvre que j'aurai » accomplie dans une génération précédente, que j'en » suis redevable. Quoi qu'il en soit, le jour où j'ai vu » vos pieds sacrés est certainement le plus beau et le plus » heureux jour de ma vie. Désormais je n'ai plus rien à » desirer dans ce monde. En les voyant ces pieds sacrés, » j'ai obtenu le plus grand bienfait qui puisse être ac- » cordé à un mortel. Par cette vue seule, tous les péchés » que j'ai commis dans cette génération et les précédentes » me sont remis. Je suis désormais aussi pur que l'eau » du Gange, et tous mes desirs sont remplis. »

Le prétendu pénitent entendit ce discours flatteur sans témoigner qu'il y fût sensible, et sans changer de contenance ni de posture. La foule qui l'entourait, étonnée de cette indifférence, demeura convaincue qu'il n'y avait qu'un être surnaturel qui pût dédaigner de répondre à un aussi grand roi, et même de jeter un regard sur lui. Il est évident, se disait-on, que le corps seul de ce saint pénitent habite ici bas, tandis que son ame et ses pensées sont intimement unies à la divinité dont il est l'image.

Le roi Krichna-Raya, ravi en extase, et ne pouvant se rassasier de la vue du saint pénitent, lui dit encore des choses flatteuses, dans l'espoir de s'attirer au moins un seul de ses regards. Soins superflus ! le plus léger mouvement de tête ne vint point interrompre l'imperturbable immobilité de ce personnage impassible.

Le prince se disposait à sortir de la caverne, lorsque Appadjy lui parla de la sorte :

« Grand roi ! étant venu si loin pour visiter le grand » personnage qui va désormais devenir l'objet de la véné- » ration publique, vous ne devez pas le quitter sans avoir » reçu sa bénédiction, ou au moins quelque don qui puisse » vous porter bonheur le reste de vos jours. Absorbé dans » la méditation, insensible aux objets extérieurs qui l'en- » vironnent, ce pénitent ne peut rompre le silence ; » cependant vous devez tâcher d'obtenir quelque chose » de lui, ne fût-ce qu'un des poils dont il a le corps » tout couvert. »

Le roi goûta l'avis de son ministre ; et s'approchant du sanniassy, il lui arracha avec précaution un des poils dont sa poitrine était hérissée, le porta à ses lèvres, le

baisa dévotement, et le montrant ensuite aux spectateurs : » Je le conserverai toute ma vie, dit-il. Je le ferai en- » châsser dans une boîte d'or, qui demeurera sans cesse » suspendue à mon cou comme le plus précieux de mes » ornemens, persuadé qu'une si noble relique sera pour » moi un talisman contre tous les accidens fâcheux de » la vie. »

Les ministres et les courtisans, à l'imitation de leur maître, voulurent tous participer à la même faveur, et s'empressèrent d'arracher chacun au pauvre pénitent un poil de la poitrine, promettant aussi de le conserver soigneusement et de l'honorer comme une relique.

Les gens qui escortaient le prince, et la multitude presque innombrable qui l'avait accompagné, instruits de ce que le roi et ses courtisans venaient de faire, voulurent à l'envi suivre un si bel exemple ; et en un instant le prétendu sanniassy se vit épilé depuis les pieds jusqu'à la tête ; car les plus fervens ne se contentant pas d'un seul de ses poils, les lui arrachaient à pincée.

Le pauvre kourouba soutint cet horrible supplice sans proférer la moindre plainte, sans changer de posture, et sans même lever les yeux.

De retour à son palais, le roi alla entretenir ses femmes de l'être merveilleux qu'il avait visité, et leur montra surtout la relique dont il était possesseur. Les reines, pénétrées d'admiration, prirent l'une après l'autre ce poil entre leurs doigts, le baisèrent dévotement, l'appliquèrent sur leurs yeux, et témoignèrent la plus grande envie de voir cet illustre personnage. Mais comme les règles de la décence prescrites aux personnes de leur sexe et de leur

rang, ne leur permettaient pas de se montrer en public, elles supplièrent instamment le roi de leur accorder la faveur de faire transporter le sanniassy au palais, afin qu'elles pussent aussi jouir du bonheur de le contempler et de cueillir de leurs propres mains un de ses poils.

Le roi, après bien des objections, se rendit enfin aux instances de ses femmes; et voulant encore, dans cette circonstance, honorer le pénitent autant qu'il était en lui, il envoya sa cour et toutes ses troupes à pied et à cheval pour l'escorter.

Arrivés tous auprès de la caverne, où la multitude était encore à se disputer les poils du sanniassy, quatre des personnes les plus distinguées s'approchèrent de celui-ci; et après lui avoir humblement exposé l'objet de leur mission, elles le prirent entre leurs bras et le placèrent sur un superbe palanquin, où il se tint dans la même posture qu'il avait gardée jusque-là.

Il fut ensuite conduit en triomphe et promené avec pompe dans les rues de la ville, suivi d'une multitude de curieux qui poussaient des cris de joie, et faisaient retentir l'air de leurs acclamations.

Le pauvre kourouba, qui n'avait rien mangé depuis deux jours, et qui ressentait les effets cuisans du rude assaut qu'il venait d'essuyer, était loin de s'enorgueillir de tant d'honneurs. L'espérance que cette farce aurait bientôt une fin qui lui serait profitable, et la crainte d'encourir la colère de son maître, purent seules soutenir son courage, et le dissuader de déclarer tout haut qui il était.

« Qu'avais-je à faire, murmurait-il cependant en lui-

» même, de me charger d'un rôle qui me convient si peu,
» et qui m'expose à tant de souffrances ! J'aimerais mille
» fois mieux, au milieu de mon troupeau, entendre les
» rugissemens des tigres des forêts, que d'être assourdi
» par les cris de joie et les acclamations de cette multi-
» tude insensée. Auprès de mes moutons, à l'heure
» qu'il est, j'aurais déjà fait mes deux repas ; et depuis
» deux jours je me trouve à jeun, sans savoir encore
» ni quand ni comment tout cela finira ! »

Pendant que le prétendu sanniassy rouloit ces pensées dans sa cervelle, on arriva au palais. Transporté dans un superbe appartement, il ne tarda pas à y recevoir la visite des princesses, qui vinrent successivement se prosterner à ses pieds. Après l'avoir admiré quelque temps en silence, elles voulurent aussi chacune posséder un de ses poils pour le faire enchâsser dans une boîte d'or, et le mettre au nombre de leurs joyaux les plus précieux. En vain elles en cherchèrent sur les parties visibles de son corps ; la foule des dévots qui les avaient précédées, n'en avaient pas laissé l'apparence. Enfin, après avoir fait une recherche soigneuse, elles en découvrirent par-ci par-là, dans les rugosités de sa peau grossière, quelques-uns qui avaient échappé à l'extirpation totale. Force leur fut de se contenter de ces respectables restes ; et après les avoir religieusement recueillis, elles se retirèrent. Le roi ordonna que le pénitent fût laissé seul durant la nuit, pour qu'il pût jouir du repos dont il avait un si grand besoin, après la fatigante et douloureuse journée qu'il avait passée.

Cependant Appadjy s'étant glissé en cachette dans

l'appartement où son pauvre berger mourait de faim, de fatigue et d'angoisse, lui adressa ces paroles consolantes :

« Kouroubа, le temps de ton épreuve est fini : tu as » bien joué ton rôle, et je suis content de toi. Je t'ai » promis une récompense ; sois assuré que tu la recevras : » en attendant, quitte ce costume de pénitent, reprends » tes habits de berger ; va réparer tes forces par une » bonne nourriture et un sommeil paisible ; et demain » matin tu iras vaquer à tes occupations ordinaires. »

Le pauvre diable ne se le fit pas dire deux fois : il s'enfuit sur-le-champ par le passage dérobé que son maître lui indiqua, bien résolu de ne plus se laisser désormais attraper de la sorte.

Le lendemain matin, le roi, accompagné de ses principaux officiers, se rendit à l'appartement où avait été laissé le sanniassy, afin de lui offrir de nouveau l'hommage de sa profonde vénération ; mais on ne fut pas peu surpris de voir qu'il avait disparu. Cependant cette circonstance ne fit qu'accroître dans le public la ferveur de la foi ; et personne ne douta que ce saint personnage ne fût réellement une divinité, qui, sous une forme humaine, avait daigné faire au monarque une visite passagère, et, dans le silence de la nuit, était retournée au séjour de bonheur d'où elle était descendue. Cette apparition et cette disparition miraculeuses furent durant quelques jours le sujet de toutes les conversations à la cour, à la ville et dans les campagnes de tout le royaume ; mais à la fin, on s'ennuya de répéter toujours la même histoire, et l'on cessa d'en parler.

Quelque temps après cet événement, un jour qu'Appadjy était à la cour du roi son maître, celui-ci lui rappela la question qu'il lui avait proposée auparavant à résoudre, c'est-à-dire, *Sont-ce les pratiques qui sont ridicules, ou bien sont-ce les hommes qui les suivent qui le sont ?*

Appadjy, qui n'attendait que cette occasion pour répondre, la saisit avec plaisir; et, après avoir obtenu du roi l'assurance de ne point s'offenser, s'il s'expliquait sans déguisement et sans flatterie, il lui tint ce discours :

« Grand roi, votre conduite a résolu la question d'une » manière irréfragable, lors de la visite que vous n'avez » pas dédaigné de faire à la caverne de la montagne, pour » y voir le prétendu grand pénitent qui s'y était établi. » Vous serez sans doute étonné d'apprendre que ce fameux » personnage n'est rien autre que le berger qui depuis bien » des années s'occupe du soin de faire paître mes moutons; » homme stupide et grossier, dont la personne ne peut » inspirer que le plus souverain mépris. C'est cependant » à un pareil être que vous et toute votre cour avez » rendu des honneurs divins, et cela d'après mon seul » témoignage. La multitude a suivi aveuglément votre » exemple; et sans rien approfondir, sans chercher à con- » naître l'objet de sa dévotion, elle s'est livrée à tous les » excès d'un zèle religieux, à l'égard d'un obscur et misé- » rable berger, qu'une faible lueur de raison distingue à » peine de la brute. Peut-on ne pas reconnaître en cela » la preuve frappante que les hommes, dans leurs pra- » tiques religieuses et civiles, ne sont guidés que par la » routine? Ainsi vous avez justifié la vérité de l'ancien

» proverbe, qui dit *que quelque ridicules et absurdes* » *que soient les cérémonies et les usages, les hommes* » *qui les suivent le sont encore davantage.* »

Krichna-Raya, loin d'être courroucé de la liberté avec laquelle Appadjy s'était conduit pour lui faire toucher au doigt la vérité sur un point aussi important, redoubla au contraire, envers ce ministre, d'affection et de confiance, et continua toujours de le regarder comme le plus fidèle et le meilleur de ses amis.

CHAPITRE XXVIII.

Nity slocas, ou stances morales.

Les slocas ou stances morales dont on donne ici la traduction, sont assez généralement connues des Indiens qui ont quelque instruction. Dans la plupart des écoles, on les fait apprendre par cœur aux enfans, comme une espèce de catéchisme. Elles sont écrites en vers samscrutams; mais comme cette langue savante n'est étudiée et entendue que par peu de personnes, chaque *sloca* est accompagné d'une version littérale en langue vulgaire.

Les Indiens se plaisent souvent à citer avec emphase dans leurs discours quelques-uns de ces slocas. J'ai cherché, en les traduisant, à m'écarter le moins possible du texte original : la difficulté d'exprimer dans une langue européenne la force et l'énergie de certaines locutions, tout-à-fait propres aux langues indiennes, fera peut-être regarder comme un peu incohérentes quelques-unes de ces sentences ; mais ce défaut ne se fait point sentir lorsqu'on les lit dans l'original. J'ai suivi l'ordre dans lequel l'auteur du recueil indien les a classées.

Ce recueil en renferme un beaucoup plus grand nombre ; mais pour ne pas trop fatiguer mes lecteurs, je me suis contenté de traduire les principales.

1.re STANCE.

Notre père, c'est celui qui nous nourrit; notre frère, celui qui nous rend service; notre ami, celui qui met sa confiance en nous; nos parens, ceux dont les sentimens s'accordent avec les nôtres.

2.

Si à une liqueur composée de sucre, de miel et de beurre liquide, mêlés ensemble, on ajoute un grain de l'arbre *bévin-mara* [margousier], le tout devient si amer, que, quand il tomberait dessus une pluie de lait durant mille ans, ce mélange ne perdrait rien de son amertume. Tel est le symbole des méchans, qui, quelque bien qu'on leur fasse, ne perdent rien de leur naturel enclin au mal.

3.

On doit ne point s'attacher à un pays qui n'est pas le nôtre, ni servir un maître étranger; on doit renoncer à des parens qui ne le sont que de nom, ne point retenir ce qui ne nous appartient pas, et quitter un gourou dont on n'a aucun bien à attendre.

4.

Si l'on a entrepris quelque chose au-dessus de ses forces, il faut y renoncer. Si un particulier déshonore toute une tribu, on doit l'en exclure. Si un habitant peut causer la ruine de tout un village, il faut l'en chasser; si un village peut causer celle de tout un dis-

trict, il faut le détruire ; mais si un district occasionnait la perte de l'ame, on doit le quitter.

5.

Dans les afflictions, la misère et les adversités de la vie, celui-là seul qui nous secourt, est notre frère.

6.

De même qu'une plante qui croît dans les forêts devient l'amie du corps, lorsque, par sa vertu, elle le guérit d'une maladie qui l'afflige, quelque distance qu'il y ait d'ailleurs de l'un à l'autre ; de même aussi, celui qui nous rend service doit être considéré comme notre ami, quelque abjecte que soit sa condition, et quelque distance qu'il y ait de lui à nous : tandis que celui qui dit nous être affectionné, doit être regardé comme un ennemi, s'il cherche à nous nuire.

7.

Quelques services que l'on rende aux méchans, le bien qu'on leur fait ressemble à des caractères écrits sur l'eau, qui s'effacent à mesure qu'on les trace. Les services qu'on rend aux gens de bien, sont comme des caractères gravés sur le caillou, qui ne s'effacent jamais.

8.

On doit se tenir à une distance de cinq brasses d'un chariot, de dix brasses d'un cheval, de cent brasses d'un éléphant : la distance à laquelle il faut se tenir des méchans ne saurait être mesurée.

9.

Si l'on me demande quel est celui, de l'homme méchant ou du serpent, dont le venin est le plus redoutable, je répondrai que, quelque subtil que soit le venin du serpent, on peut le combattre par la vertu des *mantrams*; mais il est au-dessus de tout pouvoir de garantir contre le venin du méchant.

10.

Prétendre, à force de bienfaits, changer le caractère du méchant, c'est vouloir contraindre un pourceau à devenir propre. Si l'on mêle de l'eau avec du lait, et qu'on présente cette boisson à l'aigle, elle a le secret de boire tout le lait sans toucher à l'eau. Ceci est le symbole des méchans.

11.

Le venin du scorpion ne réside que dans la queue, celui de la mouche dans la tête, celui du serpent dans les dents; mais le venin du méchant se manifeste en lui de toutes parts.

12.

Le sage montre un visage égal dans l'adversité et dans la prospérité; il ne se laisse abattre par l'une ni enorgueillir par l'autre.

13.

Un homme d'esprit est celui qui sait parler et se taire à propos, dont l'amitié est naturelle et sincère, et qui n'entreprend jamais rien au-dessus de ses forces.

14.

Le meilleur des amis, c'est la vertu; le pire des ennemis, c'est le vice; la plus cruelle des maladies, c'est le chagrin : le courage est le soutien de tout.

15.

Ainsi que le corbeau est le pariah des oiseaux, et l'âne le pariah des quadrupèdes; de même aussi le pariah des contemplatifs est un sanniassy [pénitent] irascible; mais le plus vil des pariahs, c'est l'homme qui méprise ses semblables.

16.

De même que la lune est la lumière de la nuit, et le soleil la lumière du jour, de même aussi des enfans vertueux sont la lumière des familles.

17.

Les mouches cherchent les ulcères, les rois cherchent la guerre, les méchans cherchent les querelles; mais les gens de bien ne cherchent que la tranquillité.

18.

On peut comparer l'homme vertueux à un gros arbre touffu qui, tandis qu'il est lui-même exposé aux ardeurs du soleil, procure de la fraîcheur aux autres en les couvrant de son ombrage.

19.

Quand nous mourrons, l'argent et les joyaux que nous nous sommes donné tant de peine à amasser du-

tant notre vie, resteront dans la maison. Nos parens et nos amis ne nous accompagneront que jusqu'au bûcher où nos restes seront consumés; mais nos vertus et nos vices nous suivront par-tout.

20.

Les jouissances temporelles passent comme un songe; la beauté se flétrit comme une fleur; la vie la plus longue disparaît comme un éclair : notre existence est comparable à une de ces bulles qui se forment sur la surface de l'eau.

21.

On ne doit pas se fier au courant d'une rivière, aux griffes ni aux cornes d'un animal, ni aux promesses des rois.

22.

On ne doit accorder aucune confiance à un ami dissimulé; on ne peut éprouver que du chagrin auprès d'une femme méchante; on n'a rien de bon à espérer d'une personne qu'on fait agir contre son inclination; il n'y a que des maux à attendre dans un pays où règne l'injustice.

23.

On connaît un homme courageux à l'instant du danger; sa femme, lorsqu'on est réduit à la misère; ses amis dans l'adversité, et ses parens à l'époque du mariage.

24.

Un hypocrite qui, déguisant son caractère, veut passer pour homme de bien, est comparable à du fort

vinaigre qu'on essaierait de rendre doux en y mêlant du camphre, du musc et du sandal. On a beau faire, il ne perdra jamais entièrement son aigreur.

25.

Montrer de l'amitié à quelqu'un en sa présence, et médire de lui en son absence, c'est mêler de l'amourtam [nectar] avec du poison.

26.

Un miroir ne sert de rien à un aveugle; de même la science est inutile à un homme sans jugement.

27.

On ne doit pas faire de dépense sans profit, entreprendre des affaires sans réflexion, entrer dans des querelles sans nécessité. Celui qui ne suit pas cette règle, court à sa ruine.

28.

Celui qui travaille avec diligence n'endurera pas la faim; celui qui se livre à la contemplation ne commettra pas de grand péché; celui qui est vigilant n'aura jamais peur; celui qui sait parler et se taire à propos n'aura pas de querelle.

29.

Notre mère, c'est la vérité; notre père, la justice; notre femme, la commisération; nos amis, la déférence envers les autres; nos enfans, la clémence. Environnés d'une telle parenté, nous n'avons rien à craindre.

30.

Il serait plus aisé d'arracher une perle de la gueule d'un crocodile, ou de s'entortiller sans danger, autour de la tête, comme une guirlande de fleurs, un serpent irrité, que de faire changer de sentiment à un ignorant obstiné.

31.

L'avare ne reconnaît ni dieux, ni gourou, ni parens, ni amis ; celui qui a faim ne considère pas si ses mets sont bien ou mal assaisonnés ; celui qui aime et cultive les sciences, ne goûte aucun repos ; l'impudique n'a ni honte ni retenue.

32.

Les biens temporels sont comme les vagues qui se forment sur l'eau ; la jeunesse passe comme une ombre ; les richesses disparaissent comme les nuages que le vent emporte. C'est donc à la vertu seule qu'il faut consacrer notre attachement.

33.

Pensons bien que, semblable à un tigre, la mort nous guette pour nous saisir à l'improviste ; les maladies nous poursuivent comme des ennemies acharnées ; les jouissances temporelles ressemblent à un vase percé d'où s'écoule sans cesse l'eau qu'on y a mise, jusqu'à ce qu'il soit vide.

34.

Avant que la terre, l'eau, l'air, le vent, le feu, Brahma, Vichnou, Siva, le soleil, les étoiles, et autres

objets sensibles, existassent, le Dieu unique et éternel, *Suayambou* [celui qui est par lui-même], existait.

35.

L'orgueil et l'arrogance ne conviennent à personne ; la constance, l'humanité, la douceur, la compassion, la vérité, l'amour du prochain, la fidélité conjugale, la bonté, l'obligeance, la propreté, sont les qualités des personnes vraiment vertueuses. Celui qui possède ces dix qualités est un vrai gourou.

36.

Le malheur d'un fils, c'est un père qui contracte des dettes ; le malheur d'un père, c'est un fils de mauvais naturel ; le malheur d'une femme, c'est un mari infidèle.

37.

Se montrer l'ami de quelqu'un lorsqu'il est dans la prospérité, et lui tourner le dos lorsqu'il est dans la détresse, c'est imiter la conduite des courtisanes, qui témoignent de l'attachement à celui qui les entretient, aussi long-temps qu'il est dans l'opulence, et qui l'abandonnent dès qu'il est ruiné.

38.

Six choses manquent rarement d'avoir des conséquences fâcheuses ; ce sont, le service des rois, le vol, l'art de dompter les chevaux, les richesses accumulées, la magie et la colère.

39.

On ne doit jamais faire connaître sa situation, ses richesses, sa maîtresse, ses mantrams, ses remèdes, le lieu où l'on a déposé son argent, les bonnes œuvres qu'on a faites, les affronts qu'on a reçus, et les dettes qu'on a contractées.

40.

La science est la santé du corps; la misère en est le fléau; la gaieté en est le soutien; la tristesse le fait vieillir.

41.

L'impudique craint les maladies qui suivent sa luxure; un homme d'honneur craint les mépris; une personne riche craint la rapacité des rois; la douceur craint la violence; la beauté craint la vieillesse; un pénitent craint l'influence des sens; le corps craint *yama* [le dieu de la mort]: mais l'avare et l'envieux ne craignent rien.

42.

De même que le lait nourrit le corps, et que l'intempérance cause les maladies; de même aussi la méditation nourrit l'esprit, tandis que la dissipation l'énerve.

43.

Il est prudent de vivre en bonne intelligence avec son cuisinier, les poëtes, les médecins, les magiciens, le gouverneur de son pays, les personnes riches, et les gens obstinés.

44.

Les oiseaux ne se reposent pas sur les arbres où il n'y a plus de fruits; les bêtes sauvages quittent les forêts, lorsque les feuilles des arbres étant tombées elles n'y trouvent plus d'ombre; les insectes laissent les plantes où il n'y a plus de fleurs; les sangsues sortent des sources lorsqu'elles tarissent; les femmes abandonnent un homme devenu vieux ou misérable; un ministre quitte le service d'un roi obstiné; des domestiques renoncent à celui d'un maître réduit à la misère. C'est ainsi que l'intérêt est le mobile de tout ce qui existe.

45.

La mer seule connaît la profondeur de la mer; l'espace seul connaît l'étendue de l'espace; les dieux seuls connaissent le pouvoir des dieux.

46.

Quelque savant qu'on soit, il reste toujours bien des choses à apprendre; quelque faveur qu'on ait auprès des rois, il faut toujours craindre; quelque amitié que nous montrent les femmes, il faut s'en méfier.

47.

Le sens de ce qu'on a vu en songe, les effets des nuages d'automne, l'esprit des femmes, et le naturel des rois, ne sont connus de personne.

48.

Il serait plus aisé de découvrir des fleurs sur l'arbre *atty-mara*, ou un corbeau blanc, ou les traces des

pieds d'un poisson, que de savoir ce qu'une femme a dans le cœur.

49.

On connaît la qualité de l'or par le moyen de la pierre de touche ; on connaît la force d'un bœuf par la charge qu'il porte ; on connaît le naturel d'un homme par ses discours : mais il n'y a pas de règle pour connaître la pensée d'une femme.

50.

Ne vous fiez ni à un parasite, ni à un avare, ni à celui qui veut se mêler d'affaires qui ne le regardent pas ; ne faites rien qui puisse nuire à vos amis ; évitez toute relation avec la femme de votre ami, lorsqu'il est absent.

51.

Un homme prudent ne découvrira jamais ses pensées à un autre avant d'avoir connu les siennes.

52.

Rien n'est plus séduisant et en même temps plus trompeur que les richesses; il en coûte pour les acquérir, pour les garder, pour les dépenser et pour les perdre.

53.

La fierté est la plus belle qualité d'un éléphant ; la vivacité, la plus belle d'un cheval ; la lune, le plus bel ornement de la nuit ; le soleil, le plus bel ornement du jour ; la propreté, le plus bel ornement d'une maison ; la douceur dans les paroles, le plus bel ornement du

discours ; des enfans vertueux, le plus bel ornement des familles : de même la modestie est le plus bel ornement d'une femme, et la justice la plus belle qualité des rois.

54.

Ainsi que la pluie annonce la fin de la disette ; la grossesse d'une femme, la fin de sa beauté ; un négoce illicite, la fin des richesses de celui qui se le permet : ainsi l'avilissement dans lequel les grands peuvent tomber, annonce la fin de leur grandeur.

55.

Lorsqu'on aperçoit des brins de l'herbe appelée sahraby sur les monceaux de terre élevés par les kariahs [fourmis blanches], on juge aussitôt que des serpens y font leur demeure : lorsqu'on voit quelqu'un fréquenter les méchans, on juge qu'il doit être aussi méchant qu'eux.

56.

Les grandes rivières, les gros arbres, les plantes salutaires, et les personnes vertueuses, ne naissent pas pour eux-mêmes, mais pour l'utilité générale.

57.

La joie d'un brahme qu'on invite à un bon repas, d'une vache affamée à qui l'on présente de l'herbe fraîche, d'une femme vertueuse qui se rend à une fête où elle rencontre son mari absent depuis long-temps, n'est pas plus grande que celle d'un bon soldat qui part pour la guerre.

58.

Il n'y a que la mort qui puisse faire cesser l'attachement qu'une femme fidèle a pour sa famille ; un tigre et autres animaux carnassiers, pour leurs griffes ; un avare, pour ses richesses, et un guerrier, pour ses armes.

59.

On ne doit pas fixer son domicile dans un lieu où ne se trouvent pas un temple, un chef, une école, une rivière, un astrologue et un médecin.

60.

Nous aurions beau descendre dans le *naraka* [enfer], établir notre demeure dans le séjour de Brahma ou dans le paradis d'Indra, nous précipiter dans les abîmes de la mer, monter sur le sommet de la plus haute montagne, aller habiter le plus affreux désert ou bien la ville où règne Koubéra, nous réfugier auprès de *Yama* [le dieu de la mort], nous ensevelir dans les entrailles de la terre, affronter les dangers des combats, séjourner au milieu des insectes les plus venimeux, enfin établir notre séjour dans le monde de la lune, notre destinée ne s'en accomplirait pas moins, et il ne nous arriverait que ce qu'il n'est pas en notre pouvoir d'éviter (1).

(1) Pour bien entendre le sens de cette stance, il faut se rappeler que les Indiens admettent la fatalité absolue, et affirment que la destinée de chaque homme est irrévocablement écrite sur son front, de la main même de Brahma.

61.

Les mauvais ministres causent la ruine des rois; les occasions du mal, celle des jeunes gens; le commerce avec les personnes du monde, celle des contemplatifs; les bonnes œuvres faites sans discernement, celle des brahmes.

62.

Les vices et les vertus qui dominent dans un royaume, sont attribués au monarque, les fautes des rois à leurs ministres, les défauts des femmes à leurs maris, ceux des enfans à leurs parens, et ceux des disciples à leurs gourous.

63.

Ainsi que les liqueurs enivrantes gâtent le sens du goût; ainsi un fils de mauvais naturel cause la ruine de toute sa famille : la société des méchans déshonore ceux qui les fréquentent; l'intérêt rompt les amitiés les mieux cimentées.

64.

Celui qui se vante de savoir ce qu'il ignore, et celui qui affecte d'ignorer ce qu'il sait, sont également condamnables.

65.

Trois sortes de personnes sont bien reçues par-tout : un vaillant guerrier, un homme savant, et une jolie femme.

66.

Les faveurs d'une courtisane paraissent d'abord de l'amourtam [ambroisie]; mais elles se convertissent bientôt en poison : l'étude des sciences est pénible dans les commencemens; mais elles sont une source de délices lorsqu'on les a acquises.

67.

L'homme vertueux doit imiter l'arbre ganda [sandal], qui, lorsqu'on l'abat, parfume la hache qui le frappe.

qu'on suppose n'être pas éloignées. Ces dons consistent en vaches, terres, graine de sésame, or, beurre liquide, toiles, diverses sortes de grains, sucre, argent et sel. Ces dix articles offerts aux brahmes, étant fort agréables aux dieux, procurent à celui qui les fait un séjour fortuné après sa mort.

Un brahme ne doit mourir ni sur un lit ni même sur une natte; en voici la raison. L'ame, en se séparant du corps auquel elle est unie, entre dans un autre qui la conduit au monde qui lui est destiné; et si ledit brahme mourait sur un de ces meubles à coucher, il serait obligé de le porter avec lui par-tout où il irait; ce qui, chose facile à croire, serait un assujettissement fort incommode. En ce cas, il faudrait, pour le débarrasser d'un pareil fardeau, faire des aumônes abondantes, des cérémonies dispendieuses et à n'en pas finir. Cet absurde préjugé a donné lieu à une imprécation très-usitée parmi les brahmes, lorsqu'ils se querellent ensemble. « Puisse-tu, » disent-ils, n'avoir personne auprès de toi pour te mettre » par terre à l'heure de la mort! »

Dès que le malade a rendu le dernier soupir, il est convenu que tous les assistans doivent pleurer ensemble à l'unisson, et sur un ton approprié à la circonstance : le *chef des funérailles* va se baigner sans ôter ses vêtemens, et se fait ensuite raser la tête, le visage et les moustaches. Il va au bain une seconde fois, pour se purifier de la souillure que lui a imprimée l'attouchement impur du barbier.

A son retour, il se fait apporter du *pantcha-gavia*, de l'huile de sésame, de l'herbe darba, du riz cru, et

quelques autres ingrédiens; il se met au doigt du milieu de la main droite l'anneau pavitram (1); il fait le sancalpa, offre le homam, et le sacrifice au feu, afin que le défunt obtienne une place en un séjour de félicité. On lave ensuite le cadavre, et le barbier lui rase le poil partout où il en croît. On le lave une seconde fois, on lui met au front du sandal et des akchattas, sur le cou des guirlandes de fleurs; on lui remplit la bouche de bétel; on le pare de tous ses joyaux et de ses plus riches vêtemens; on le place enfin sur une espèce de lit de parade, où il reste exposé pendant le temps qu'on fait des préparatifs pour les funérailles.

Lorsqu'ils sont terminés, celui qui y préside apporte une pièce de toile neuve et pure, dans laquelle il enveloppe le défunt. Il déchire une bande de cette toile, et ploie dans un des bouts un morceau de fer, sur lequel il verse un peu d'huile de sésame. Ayant ensuite roulé cette bande de toile en forme de triple cordon, il doit la conserver durant douze jours pour servir à diverses cérémonies dont il sera question plus loin.

Sur deux longues perches, on attache en travers, avec des liens de paille, sept tringles en bois. C'est sur cette espèce de brancard qu'est posé le corps du défunt. On lui attache ensemble les deux pouces, et de même les deux orteils. Le linceul, jeté d'abord négligemment sur le corps, sert alors à l'ensevelir et est assujetti fortement tout autour avec des liens de paille. Si le brahme était marié, on lui laisse le visage découvert. Le *chef des*

(1) *Voyez* tome I.er, page 208.

funérailles donne le signal du départ; et portant du feu dans un vase de terre, il marche en tête du convoi : après lui vient le brancard funéraire, orné de fleurs, de feuillages verts, de toiles peintes, quelquefois d'étoffes précieuses, et entouré des parens et des amis, tous sans turban, n'ayant en signe de deuil qu'une simple toile sur la tête. Les femmes n'assistent jamais aux pompes funèbres; elles restent à la maison, où elles poussent des cris effroyables.

Chemin faisant, on a soin de s'arrêter trois fois. A chaque pause, on ouvre la bouche au mort, et l'on y met un peu de riz cru et mouillé, afin qu'il puisse à-la-fois manger et boire. Ces stations, il faut le dire, ont pourtant un motif grave; il n'est pas sans exemple, dit-on, que des gens qu'on croyait morts, ne l'étaient pas en effet, ou que, l'étant réellement, ils ont ressuscité, attendu qu'il arrive aux dieux des enfers, ou à leurs émissaires, de se tromper dans leur choix, et de prendre une personne pour une autre. C'est donc pour donner le temps de reconnaître ces erreurs ou ces méprises, et pour ne pas s'exposer à jeter au feu une personne encore destinée à vivre, qu'on fait ces trois pauses, dont chacune dure environ un demi-quart d'heure.

Arrivé au lieu où l'on a coutume de brûler les cadavres, on commence par creuser une fosse peu profonde, de la longueur d'environ six pieds et de la largeur de trois : cet espace de terrain est consacré par des *mantrams;* on l'arrose avec de l'eau lustrale, et l'on y jete quelques petites pièces de monnaie d'or. On dresse ensuite une pile de bois sur laquelle le cadavre est déposé. Le *chef des*

funérailles prend alors une motte de fiente de vache desséchée, y met le feu, la place sur le creux de l'estomac du défunt, et fait sur cette motte embrasée le sacrifice homam, auquel succède la cérémonie la plus extravagante, et en même temps la plus ignoble.

Le chef des funérailles approchant la bouche successivement de toutes les ouvertures du corps du défunt, adresse à chacune le mantram qui lui est propre, la baise, et verse dessus un peu de beurre liquide. Par cette cérémonie dégoûtante, ce corps est parfaitement purifié. Il finit en lui mettant une petite pièce de monnaie d'or dans la bouche; et chaque assistant y introduit à son tour quelques grains de riz cru humecté.

Les proches parens viennent alors dépouiller le cadavre de tous les joyaux dont il est orné, et même de son linceul. On le couvre ensuite de menu bois qu'on arrose légèrement avec du *pantcha-gavia*. Le chef des funérailles fait trois fois le tour du bûcher, sur lequel il répand l'eau qui découle par un petit trou, d'une cruche qu'il porte sur l'épaule, et qu'il casse ensuite près de la tête du mort. Ce dernier acte et celui qui va suivre le constituent héritier universel du défunt.

On lui apporte une torche enflammée : avant de la recevoir, il est d'étiquette qu'il fasse encore éclater son affliction par quelques simagrées. En conséquence, il se roule par terre, se frappe la poitrine à grands coups de poing, et fait retentir l'air de ses cris. A son exemple, les assistans pleurent aussi, ou font semblant de pleurer, et se tiennent embrassés les uns les autres en signe de douleur. Enfin, prenant la torche, il met le feu aux quatre

coins du bûcher. Aussitôt qu'il est bien allumé, tout le monde se retire, à l'exception des quatre brahmes qui ont porté le cadavre, et qui doivent rester sur les lieux jusqu'à ce qu'il soit consumé.

L'héritier va immédiatement se baigner sans ôter ses vêtemens; et encore tout mouillé, il choisit par terre un lieu propre, et y fait cuire dans un vase de terre neuf, qu'il doit soigneusement conserver durant les dix jours suivans, du riz et des pois mêlés ensemble. Dirigeant son intention vers le défunt, il fait par terre une libation d'huile et d'eau, répand par-dessus de l'herbe darba, qu'il arrose du même mélange, et sur laquelle il place le riz et les pois cuits, après les avoir pétris en boule. Il fait sa troisième libation, récite des mantrams, puis jette la boule de riz et de pois aux corneilles, qui, comme on sait, sont très-communes dans l'Inde; mais ici ces oiseaux criards et rapaces ne sont rien autre chose que des génies malfaisans, des diables enfin sous la forme de corneilles. L'offrande qu'on leur fait a pour but de les rendre propices au défunt. S'ils refusaient d'accepter cette pâture, ce qui, dit-on, arrive quelquefois, ce serait pour lui d'un très-mauvais présage : nul doute qu'en ce cas, au lieu d'avoir été admis dans un lieu de félicité, il se trouverait, en dépit des mantrams et des cérémonies purificatoires, retenu dans le *yama-loca*, c'est-à-dire, en enfer.

Après que le cadavre est consumé, les quatre brahmes qui étaient restés près du bûcher, se rendent au lieu où sont réunies les personnes qui ont assisté aux obsèques. Ils font trois fois le tour de l'assemblée, demandent la

permission de prendre le *bain du Gange*, puis vont faire leurs ablutions, pour *expier le péché d'avoir porté le cadavre d'un brahme.*

Le chef des funérailles invite tous les brahmes présens à faire *le bain de la mort* [*mritica-snana*], à l'intention de leur confrère, dont le corps vient d'être livré aux flammes. Comme il a dû avoir très-chaud, on suppose que ce bain le rafraîchira. On leur distribue ensuite quelques petites pièces de monnaie et du bétel, et la livraison des *dassa-dana* [dix dons] est faite à qui de droit; après quoi, tous se rendent à la porte de la maison du défunt, où personne n'entre, parce qu'elle est souillée. Enfin, chacun se lave les pieds et se retire chez soi.

Cependant, il reste encore à l'héritier une autre cérémonie à faire : elle consiste à remplir de terre un petit vase, dans lequel il sème neuf sortes de graines, savoir, du riz, du froment, du sésame, du millet, et des pois de cinq espèces; il les arrose pour qu'elles puissent germer vite, et servir à certaines cérémonies subséquentes.

Une attention d'une haute importance qu'il doit avoir ce jour-là, c'est de placer dans le logement du défunt un petit vase plein d'eau, au-dessus duquel il suspend un fil attaché par un bout au toit ou au plancher. Ce fil doit servir d'échelle au *pranam*, c'est-à-dire, *au souffle de vie* qui animait le corps du défunt, et qui descendra par-là, pour venir boire, pendant dix jours consécutifs. Mais afin que le pranam ne boive pas sans manger, on met chaque matin à côté du vase une poignée de riz.

Ce n'est qu'après l'entier accomplissement de toutes ces formalités, que les personnes de la maison peuvent prendre de la nourriture; car elles n'ont ni bu ni mangé depuis l'instant où le défunt a rendu l'ame. Encore faut-il que, ce jour-là et les suivans, elles s'imposent une grande sobriété.

Toutes ces pratiques, et celles que je ferai connaître succinctement dans le prochain chapitre, s'observent à la rigueur; l'omission des plus frivoles et des plus ridicules ne serait pas celle qui occasionnerait le moins de clameurs et de scandale. Cependant la pauvreté est une excuse pour négliger celles qui entraînent des dépenses considérables; la plupart des brahmes seraient, par exemple, hors d'état de faire le *dassa-dana*.

Toutes ces pratiques, quel que soit le vernis de superstition dont elles sont encroûtées, dénotent clairement néanmoins que les peuples de l'Inde ont conservé une idée distincte de l'immortalité de l'ame; qu'ils reconnaissent une nature dégénérée, et la nécessité de recourir à des voies de purification pour la faire rentrer dans l'état et les droits dont elle a été déchue par le péché.

Dans le *pranam*, par exemple, considéré par eux tantôt comme l'*ame*, tantôt comme le *souffle de la vie*, ne peut-on pas reconnaître le *spiraculum vitæ* de l'Écriture sainte, à l'aide duquel le Créateur anima la statue de boue qu'il venait de former.

CHAPITRE XXX.

Des diverses cérémonies pratiquées pour les morts après les obsèques.

Le deuil dure un an, pendant lequel on pratique un grand nombre de cérémonies; en voici les principales.

Le second jour des funérailles, celui qui y préside, accompagné de ses parens et amis, se rend au lieu consacré au brûlement des morts. Là, il recommence les cérémonies de la veille, sans oublier la pâture des corneilles, et pose à terre la bande de toile détachée du drap mortuaire.

Les brahmes présens prennent le *bain de la mort* [*mritica-snana*], reçoivent du bétel, et se retirent. L'héritier en retient cependant un auquel il donne deux mesures de riz, des pois et des légumes enveloppés dans une toile neuve dont il lui fait présent aussi, afin qu'il fasse un bon repas et ait soin de bien se vêtir à l'intention du défunt, attendu que le riz et les pois, l'huile et l'eau qu'on a déjà offerts à celui-ci, ne sont pas suffisans pour apaiser sa faim ni étancher sa soif, et que, dans l'autre monde, il ne trouvera pas de toile pour couvrir sa nudité.

Le troisième jour, l'héritier rassemble de nouveau ses parens et ses amis. Il construit un petit pandel dans un coin de sa basse-cour, et y fait cuire du riz, des pois, sept espèces de légumes, des gâteaux, &c. Quand ces mets sont préparés, il les dépose sur une toile pliée en quatre, et les recouvre d'une autre toile.

On apporte ensuite cinq petits vases de terre remplis de *pantcha-gavia*, une mesure de riz, des pois, des légumes, du sandal, des akchattas, trois petits morceaux de toile teints en jaune, de la farine, un petit bâton long de deux coudées, du bétel, de l'huile de sésame et les dix dons [*dassa-dana*]. Muni de tout cet attirail et accompagné de ses parens, il retourne au champ funéraire. Là, il fait ses ablutions, prend l'anneau *pavitram*, fait le *san-calpa*, puis remplit d'eau un vase de terre neuf, la verse sur les cendres du défunt, et les arrose ensuite avec du lait. Il s'assied sur ses talons, le visage tourné à l'orient, fait de nouveau le *san-calpa*, remue ces cendres avec son petit bâton, y cherche les ossemens qui ont échappé aux flammes, et les met dans un vase de terre en récitant un mantram.

Ramassant une partie des cendres, il va les jeter à l'eau. Il réunit le surplus en un monceau auquel il donne une sorte de figure humaine, qui est censée représenter le défunt. Il lui offre en sacrifice une partie des objets qu'il a apportés, l'arrose de *pantcha-gavia*, renferme le tout dans un vase de terre, et conserve ces tristes restes, pour être jetés par la suite dans quelqu'un des fleuves sacrés.

Il dresse une butte de terre haute de trois palmes, sur l'endroit même où le cadavre a été brûlé. Il prend trois petites pierres : l'une, placée au milieu de la butte, reçoit le nom du défunt; la seconde, au sud, se nomme Yama; et la troisième, au nord, Roudra. Appelant ces trois pierres par les noms qu'il leur a imposés, il commence par les frotter d'huile de sésame, leur fait prendre un

bain en récitant des mantrams, et les revêt des morceaux de toile jaune dont il s'est muni. Les remettant après cela en place, il leur offre le poudja, le neiveddia, et fait, en l'honneur de chacune en particulier, une libation d'huile et d'eau.

Ici tous les brahmes présens viennent à la file serrer entre leurs bras le chef des funérailles, et pleurer avec lui. Suit la distribution du *dassa-dana*, comme le premier jour.

Les trois pierres mises dans le vase de terre destiné à la cuisson du riz et des pois, et pêle-mêle avec une nouvelle ration de ces légumes, l'héritier transporte le tout sur le bord de l'étang; et après avoir vaqué à ses soins culinaires, il en offre le résultat aux trois pierres; répète ses libations, et finit par jeter aux corneilles le riz et les pois. Un brahme est encore gratifié de provisions de bouche et d'un vêtement pour s'en faire honneur à l'intention du défunt; et la journée finit à-peu-près comme les précédentes.

Il est d'un intérêt majeur de conserver soigneusement durant dix jours les trois petites pierres, ainsi que la marmite consacrée à la cuisine des corneilles; si, par malheur, on venait à perdre un de ces objets, toutes les cérémonies seraient à recommencer.

Du quatrième au neuvième jour inclusivement, il se fait une répétition quotidienne de toutes les momeries qu'on vient de lire. Leur continuité a pour but, 1.° d'empêcher que le défunt n'endure la faim ou la soif, ou ne reste nu; 2.° de faire qu'il se dépouille vîte de sa hideuse enveloppe cadavéreuse, pour revêtir une belle

forme, et que, dans sa nouvelle renaissance, il ne soit ni sourd, ni aveugle, ni muet, ni boiteux, ni affecté enfin d'aucune infirmité corporelle.

Le dixième jour, le chef des funérailles fait de bon matin ses ablutions, construit un petit pandel dans sa cour, y fait cuire du riz, des pois, trois espèces de végétaux, apprête la boisson appelée *paramaniam*, et des pains de riz cuits dans l'eau. Il met le tout sur une grande feuille de bananier, et, par-dessus, trois morceaux de safran. Enfin, il prépare tous les objets indispensables pour les sacrifices et les offrandes qu'il va faire.

Quand tout est prêt, la femme du défunt, après avoir fait ses ablutions, se peint les paupières avec de l'antimoine, le front avec du vermillon, le cou avec de la poudre de sandal, les bras et les jambes avec du safran; elle se pare de ses plus riches habillemens, de tous ses joyaux, entrelace de fleurs rouges sa chevelure, et suspend à son cou des guirlandes de fleurs odoriférantes. Des femmes mariées l'entourent, la serrent l'une après l'autre entre leurs bras, et pleurent avec elle.

Le chef des funérailles, pourvu de tout son attirail, et suivi des parens et des amis, de la veuve et de ses compagnes, se rend de nouveau au champ funéraire, où se renouvellent toutes les cérémonies préparatoires, telles que je les ai décrites. Il délaie cette fois de la terre avec de l'eau, et répand à trois reprises cette boue sur les trois pierres; ce qui est accompagné de mantrams, interpellations, sacrifices, offrandes, &c.

Les femmes présentes, entourant ensuite de nouveau la veuve, se frappent en mesure, à coups de poing, la

poitrine et la tête, et poussent à qui mieux mieux des sanglots cadencés.

Le chef des funérailles fait trois boulettes de riz et de pois bouillis, les pose à terre sur de l'herbe darba, fait une libation d'huile et d'eau, offre au défunt ces boulettes, et les jette ensuite aux corneilles.

Il renferme les trois pierres dans le vase de terre qui a joué un si grand rôle durant ces dix jours, les porte au bord de l'étang, fait le *san-calpa*, se met au doigt l'anneau pavitram, entre dans l'eau jusqu'au cou, se tourne du côté de l'orient, et, regardant le soleil, il dit :

« Jusqu'ici, ces pierres ont représenté le cadavre; » puisse-t-il, dès ce moment, quitter sa forme hideuse, » et prendre celle des dieux! puisse-t-il être transporté » dans le souargam pour y jouir de tous les plaisirs, aussi » long-temps que le Gange coulera, aussi long-temps » que ces pierres existeront! »

A ces mots, il jette dans l'eau, par-dessus sa tête, le vase et les pierres qu'il contient : puis il fait ses ablutions, revient sur le rivage, fait le *san-calpa*, et distribue le *dassa-dana*. Alors, avec la permission des brahmes, il se fait raser, lui et ses proches parens; ce qu'ils n'avaient pu faire durant ces dix jours de deuil.

Enfin, après une foule de momeries dont je n'ai donné qu'une courte analyse, tout le monde se transporte au bord de l'étang. Là on fait une couche de terre épaisse de quatre doigts, sur laquelle on met une petite boule aussi de terre, qui reçoit le nom du défunt : alors la veuve, entourée de ses compagnes, et sans donner aucun signe de tristesse, se dépouille de ses joyaux et

de ses parures, efface les couleurs artificielles dont elle s'était fardé différentes parties du corps, et finit par détacher le *tahly* qu'elle a au cou. Elle va placer cette défroque auprès de la boule de terre qui représente son mari défunt, et prononce ces paroles :

« Je les quitte pour te témoigner mon amour et mon » dévouement. »

Ici, nouveaux gémissemens, nouvelles démonstrations de regrets et de condoléance de la part de ses compagnes.

Le pourohita vient en ce moment faire le *pounia-avatchana*, c'est-à-dire, la consécration de l'eau lustrale (1) : il fait boire un peu de cette eau aux personnes qui participent au deuil, et leur en répand quelques gouttes sur la tête. Elles se trouvent par-là purifiées des souillures qu'elles ont contractées par cette participation.

Toutes reçoivent de l'héritier une noix d'arèque et une feuille de bétel seulement chacune : il donne une toile blanche à la veuve, qui s'en revêt aussitôt.

Enfin, on se rend à la maison du défunt, où, après avoir visité une lampe qui a dû rester allumée jusque-là sur la place où il a rendu le dernier soupir, chacun prend congé, et ne rentre chez soi qu'après s'être lavé les pieds à la porte.

Demeuré seul, l'héritier va prendre les cinq petits vases de terre où il avait semé des graines le premier jour ; il leur offre le poudja, puis va les jeter à l'eau.

Le onzième jour, ses ablutions faites, il va inviter dix-neuf brahmes, auxquels il sert d'abord à manger à

(1) Tome I.er, page 205.

l'intention du défunt. Il met ensuite dans une corbeille un grand vase de terre contenant deux mesures de riz, et dans une autre corbeille plusieurs autres vases aussi de terre, mais plus petits; il se munit de beurre liquide, d'huile de sésame, d'herbe darba, de fleurs, &c., et, accompagné des brahmes conviés, il va au bord de l'étang. Là, il creuse une petite fosse, la consacre par des mantrams, y dépose ses petits vases de terre, sur lesquels il allume du feu : aux quatre coins, il place de l'herbe darba, et verse de l'huile tout autour. Il étale sur une feuille de bananier du riz bouilli, l'arrose de beurre liquide, et en fait trente-deux boulettes qu'il jette l'une après l'autre dans le feu. Il fait à ce feu une inclination profonde, en le priant d'accorder au défunt l'accès d'un séjour fortuné. Il distribue ensuite le *dassa-dana*, et donne du bétel aux brahmes : ceux-ci vont se baigner, et reviennent aussitôt pour assister à la cérémonie de la *délivrance du taureau*.

A cet effet, on a choisi un taureau âgé de trois ans, d'une seule couleur, blanc, rouge, ou noir. Après l'avoir fait baigner, on le barbouille de poudre de sandal, d'akchattas; on le pare de guirlandes de fleurs, et, avec un fer rougi au feu, on lui imprime sur la hanche droite la figure de l'arme appelée *soulah*, une de celles de Siva. Le chef des funérailles supplie ce dieu d'avoir pour agréable la *délivrance du taureau*, afin que, par le mérite de cette bonne œuvre, le défunt puisse être placé en un lieu de délices. On lâche ensuite le taureau, auquel on permet d'aller paître sans gardien où il voudra, et l'on en fait présent à un brahme.

Les dix-neuf convives s'asseyent en ligne sur de petits

escabeaux. L'héritier répand devant eux de l'herbe darba, et en donne une tige à chacun, en récitant un mantram, et prononçant le nom du défunt. Il répand ensuite sur leur tête quelques gouttes d'huile, leur donne du sandal, fait présent à chacun de deux pièces de toile, fait une libation d'huile et d'eau, et leur fait servir de nouveau à manger.

Le repas fini, il mêle ensemble du riz bouilli, des pois et des herbages, en forme trois boulettes, qu'il met dans un vase de terre; et, après les libations, les offrandes et autres formalités, il jette ces trois boulettes aux vaches, et congédie les dix-neuf brahmes, qui, avant de rentrer chez eux, ont grand soin d'aller se baigner.

Le douzième jour, l'héritier va inviter huit brahmes, et les fait asseoir de front sur autant d'escabeaux : il en désigne un qui doit fictivement représenter le cadavre du mort, et il lui donne, ainsi qu'aux sept autres, une tige d'herbe darba, avec le cérémonial accoutumé.

Il trace par terre trois carrés qu'il enduit de fiente de vache, qu'il consacre par des mantrams, et sur lesquels il répand de l'huile et de l'herbe darba. Il fait entrer dans le carré du milieu le brahme qu'il a institué cadavre, lui répand de l'huile et de l'herbe darba sur les pieds, et les lui lave ensuite avec de l'eau.

Deux autres brahmes entrent dans le second carré, et les cinq autres dans le troisième. Il rend à chacun de ceux-ci le même office. Les ayant ensuite fait asseoir, il s'approche de celui qui représente le cadavre, lui verse quelques gouttes d'huile sur les mains et sur la

tête, en récitant un mantram; lui attache des pendans d'oreilles, un anneau d'or, lui fait présent de deux pièces de toile, d'une couverture blanche de laine, d'un chimbou de cuivre [vase à boire], et de bétel, lui passe autour du cou un de ces chapelets appelés roudrakchas, et le barbouille de poudre de sandal.

Chacun des sept autres reçoit deux pièces de toile, une couverture blanche de laine, et un chimbou. Puis ils prennent tous place au repas qui leur a été préparé, à la suite duquel l'héritier met dans un plat, du riz, des pois, des légumes, du miel et de l'huile, et forme de ce mélange quatre boulettes qu'il pose à terre, après avoir observé les formalités requises. Une de ces boulettes est pour le défunt, l'autre pour le père de celui-ci, la troisième pour le grand-père, et la dernière pour le bisaïeul. Prenant celle du défunt, il dit :

« Jusqu'ici tu as conservé la figure hideuse d'un ca-» davre : dès ce moment tu te revêtiras de la forme » divine des ancêtres, tu habiteras avec eux le *pitra-» loca* (séjour des ancêtres), pour y jouir de toute » sorte de félicités. »

Il divise cette boulette en trois parties, qu'il incorpore à chacune des trois boulettes restantes.

Il déchire de même en trois parties égales la petite bande de toile qui représente le triple cordon du défunt, et en met une sur chaque boulette. Il fait à tout cela son offrande et sa libation. Après quoi, nouvelle distribution de *dassa-dana*. Enfin, les boulettes et les offrandes sont jetées aux vaches.

Tout ce long et monotone cérémonial terminé, le

chef des funérailles s'oint la tête d'huile, va prendre un bain, et revient à la maison bien enveloppé d'un manteau. Il embrasse ses parens et ses amis, et leur adresse à son tour des paroles de consolation ; il se peint le front de sandal et d'akchattas, reprend son turban et ses vêtemens ordinaires, et distribue des présens selon ses facultés.

Le pourohita prononce force mantrams, et asperge d'eau lustrale tous les recoins de la maison, qui par-là se trouve purifiée, ainsi que ceux qui l'habitent (1).

Le treizième jour, l'héritier fait le homam en l'honneur des neuf planètes, à la manière accoutumée.

Une cérémonie à-peu-près semblable à celle du douzième jour, a lieu le vingt-septième : mais trois brahmes seulement sont les acteurs de celle-ci, et représentent le défunt, son père et son grand-père. L'un est censé se nommer *Vassou-déva*, l'autre *Yama*, le troisième *le Soleil*. L'héritier fait à ces trois personnages les offrandes, les libations d'usage ; leur donne à chacun une pièce de toile, et leur fait servir un repas, à la fin duquel il pétrit trois boulettes composées de riz, de pois et d'herbages, qui sont offertes avec solennité au défunt et à ses deux ancêtres.

La même cérémonie se répète les 30.e, 45.e, 60.e, 75.e, 90.e, 120.e, 175.e, 190.e, 210.e, 240.e, 270.e, 300.e et 330.e jours après le décès.

(1) La même chose avait lieu chez les Romains le dixième jour, nommé *denicales feriæ*. Ce n'est pas, comme on a pu le remarquer, le seul trait de ressemblance entre les cérémonies funèbres de ce peuple et celles des Indiens.

Enfin, on doit célébrer durant toute sa vie, sans y manquer, le jour anniversaire (appelé *titty*) de la mort de son père et de sa mère, en observant à chaque fois la plupart des formalités qu'on vient de lire, et en faisant des largesses aux brahmes.

Chaque jour de nouvelle lune, c'est un devoir indispensable que d'offrir à son père défunt, à son grand-père et à son bisaïeul, une libation d'huile et d'eau.

J'ai dit que les facultés pécuniaires de beaucoup de brahmes ne leur permettaient pas de remplir à la lettre les obligations dispendieuses qui sont imposées au chef des funérailles. Mais il en est une foule dont l'observation est de toute rigueur, et qui ne laissent pas d'entraîner à des frais considérables. Ensuite l'amour-propre et la vanité, si puissans sur l'esprit des brahmes, en portent plusieurs à contracter des dettes infiniment au-dessus de leurs forces, pour déployer au moins quelque pompe dans cette circonstance.

Le cérémonial funéraire est à-peu-près le même pour une femme mariée que pour un homme : on y met un peu moins de façons pour une veuve mère de famille, et bien moins encore pour une veuve qui meurt sans enfans; à peine les flammes du bûcher funéraire ont-elles dévoré la dépouille mortelle de celle-ci, qu'on ne pense plus à elle. Mais lorsqu'une brahmnady vient à mourir, les femmes mariées, parentes ou amies de la famille, assistent à ses funérailles, et ce sont elles qui reçoivent les cadeaux et les distributions d'usage.

Les obsèques des kchatrias et des veissiahs se célèbrent à-peu-près avec la même pompe que celles des

brahmes; les cérémonies qu'on y observe durent douze jours.

C'est toujours un pourohita qui préside à l'agonie et qui dirige les cérémonies du deuil dans ces deux castes; le chef des funérailles y invite les brahmes, auxquels on fait des offrandes et des présens. Ces cérémonies se répètent de mois en mois durant la première année; et les suivantes, on est tenu de célébrer régulièrement le *titty*, c'est-à-dire, l'anniversaire du décès.

Les derniers devoirs que les sudras rendent à leurs morts sont accompagnés de beaucoup moins de faste et d'assujettissement. Il n'y a pour eux ni mantrams ni sacrifices. Cependant, lorsqu'un sudra touche à sa dernière heure, on a coutume d'appeler un brahme pour lui faire la cérémonie du *prayaschitta* [expiation]: on permet aussi à sa famille de faire le *godana* et le *dassadana* aux brahmes, ainsi que les autres dons et présens d'usage.

Aussitôt qu'un sudra a expiré, on lave son corps, on le fait raser par le barbier; puis on s'occupe de sa toilette, que l'on s'applique à rendre la plus élégante possible: on l'expose alors, assis les jambes croisées, sur une espèce de lit de parade. Lorsque tout est prêt pour les obsèques, on le place, en lui conservant la même posture, dans une guérite ou niche ornée de fleurs, de feuillages verts et d'étoffes précieuses, ou bien dans un palanquin ouvert, splendidement orné. Le corps est porté au bûcher par douze personnes.

On remarque, dans les convois de sudras, des instrumens de musique; ce qui n'a jamais lieu pour les castes

supérieures. Parmi ces instrumens, les deux principaux sont, la longue trompette appelée *tarai* en tamoul, et le *sanka* ou *sangou*, autre instrument non moins lugubre, fait avec un gros coquillage de mer. Dès qu'un sudra a rendu le dernier soupir, deux de ces tarais sont chargés d'annoncer cette triste nouvelle à tout le voisinage. En effet, leurs sons aigres et perçans s'entendent de fort loin, et sont bien propres à inspirer une sombre terreur par-tout où ils pénètrent. L'une de ces trompettes, entonnant un *si* bémol, traîne sur cette note l'espace d'une demi-minute; l'autre reprend aussitôt en *sol* dièze, et ainsi tour à tour. Cette symphonie monotone et déchirante continue sans interruption depuis le moment du décès jusqu'à la fin des obsèques.

Le deuil, dans cette caste, ne dure que trois jours. Le troisième est appelé le *jour de la libation de lait.* Pour procéder à cette cérémonie, le chef des funérailles se procure trois cocos tendres, quatre branches de cocotier, une mesure de riz cru, du riz bouilli, des herbages, des fruits, &c.; il remplit de lait un vase de terre qu'il met dans une corbeille neuve; et, accompagné des parens et amis de la famille, que précèdent des joueurs de sangou, il se rend au lieu où le corps du défunt a été brûlé. A son arrivée, il puise de l'eau avec un vase de terre, et en arrose les cendres du bûcher. Il dresse au-dessus un petit pavillon soutenu par quatre piliers, recouvert de branches de palmier, et drapé intérieurement avec une pièce de toile.

Il recueille les os qui ont resisté à l'action du feu, met le plus gros sur un disque fait de fiente de vache,

desséchée, et rassemble le reste en un tas. Il interpelle par son nom le défunt, et verse du lait sur ces divers ossemens. Au moment de cette libation, les sangous font retentir l'air de leurs éclats sinistres.

Le chef des funérailles amoncelle les cendres sur les ossemens entassés. A côté, il place la moitié d'un coco, et à la cime, les morceaux d'un autre coco qu'il brise, et dont il répand le suc sur cette pyramide cinéraire. Il dépose un troisième coco près d'elle, sur une feuille de bananier, et invoque le nom de *Harischandra* (1).

Enfin, il pétrit en une masse ronde le riz et les autres substances alimentaires qu'il a apportées, et jette le tout aux corneilles, en prononçant le nom du défunt.

Alors les parens et les amis viennent à tour de rôle donner l'accolade au chef du deuil, le serrer entre leurs bras, pleurer avec lui. Ce dernier prend ensuite l'os mis en réserve; et tous, au son lugubre des sangous, vont jeter cet os dans l'étang voisin. Après s'être baigné, tout le monde reconduit le chef du deuil à sa maison. Là on le coiffe avec apparat d'un nouveau turban, et chacun s'empresse de faire honneur au repas préparé pour la circonstance. Ainsi finit le cérémonial funèbre.

Les sudras opulens ne s'en tiennent pas là. Ils procèdent le trentième jour à une nouvelle solennité, où ils s'efforcent de rivaliser de somptuosité avec les brahmes.

Ceux-ci, qui ont tout l'honneur et le profit de la fête, se gardent bien de s'en montrer jaloux.

(1) Un des noms de Vichnou.

Au reste, les coutumes relatives aux obsèques des sudras varient selon les pays.

Dans quelques contrées, les Indiens de cette caste enterrent leurs morts au lieu de les brûler. Ailleurs, on jette le corps dans la rivière, en supposant, par l'intention, que cette rivière est le Gange. Ce genre de sépulture, le plus expéditif et le moins dispendieux de tous, est assez usité parmi les sectateurs de Siva et les sudras indigens.

Cette époque redoutable où l'homme se dépouille de son enveloppe mortelle, devait offrir à l'imagination des Indiens une ample matière aux spéculations superstitieuses. Ils attribuent à la lune une sorte de zodiaque composé de vingt-sept constellations, qui président chacune à l'un des vingt-sept jours de son cours périodique. Les cinq dernières sont toutes plus ou moins funestes : malheur aux parens de celui qui meurt dans le temps où la lune les parcourt ! le corps du défunt, en ce cas, ne peut être porté hors de la maison ni par la porte, ni par la fenêtre ; il faut absolument pratiquer à cet effet une ouverture dans la muraille. Ce n'est pas tout : pour prévenir les accidens fâcheux qui seraient infailliblement la suite d'une mort aussi intempestive, le parti le plus prudent est d'abandonner la maison pour six mois, ou au moins pour trois, selon le degré de malignité de la constellation qui tombait le jour du décès. Au bout de ce temps, on ôte les épines dont on avait encombré la porte d'entrée de cette maison maudite ; on en purifie soigneusement tous les recoins ; purification néanmoins qui n'est complète que par l'intervention d'un pourohita,

appelé et payé en conséquence. Enfin, on donne un repas aux brahmes, on leur fait des présens; et désormais les habitans du logis n'ont plus rien à y craindre.

Une mort survenue le samedi n'entraîne pas des inconvéniens guère moins graves: il y a cent contre un à parier que, dans ce cas-ci, il mourra encore quelqu'un de la même maison avant qu'il s'écoule une année; l'unique moyen d'y remédier, c'est d'offrir en holocauste un être vivant, tel qu'un belier, un bouc, une poule, &c.

Ainsi les préjugés superstitieux poursuivent l'Indien jusqu'au delà des limites de l'existence: on a vu déjà quelles folles imaginations l'accueillent à son berceau. L'enfant né sous une mauvaise étoile est non-seulement voué lui-même, d'après la croyance vulgaire, à toute sorte de malheurs et d'accidens durant le cours de sa vie, mais il y fait participer encore ceux auxquels il est uni par les liens du sang; aussi il n'est pas rare de voir des parens, pénétrés de l'infaillibilité des influences célestes, délaisser en secret sur une grande route, d'innocentes créatures nées en certains jours que les impertinens pronostics de l'astrologie judiciaire ont signalés comme néfastes, ou les livrer à quiconque ose affronter le péril de se charger d'un fardeau d'aussi mauvais augure; il est même de ces parens dénaturés qui poussent la barbarie jusqu'à étouffer ou noyer de sang-froid ces victimes de la plus stupide comme de la plus atroce extravagance (1).

(1) Les exemples de ces infanticides étaient journaliers, sur-tout sur les bords du Gange. Enfin le gouvernement, sous la présidence

A Dieu ne plaise que j'insulte ici au malheur d'une nation qui, plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie et de l'ignorance, est incapable de se soustraire d'elle-même aux erreurs et aux superstitions grossières qui en sont la conséquence! un sentiment de compassion est le seul que j'éprouve envers elle. Tels furent nos aïeux, tels nous serions nous-mêmes encore, sans la miséricorde infinie de celui qui daigna faire luire à nos yeux l'admirable flambeau de la révélation, et la lumière divine de la foi! Grâces immortelles lui soient rendues pour cet inestimable bienfait!

---

de lord Wellesley, déclara que toute personne qui se rendrait coupable d'un pareil crime serait poursuivie devant les cours de justice et punie selon la rigueur des lois. Cette mesure a eu le bon effet de diminuer le mal, mais ne l'a pas déraciné.

CHAPITRE XXXI.

De la troisième condition des brahmes, qui est celle de *vanaprasta* ou habitant des déserts. — Considération dont ils jouissaient. — — Conjectures sur leur origine. — Comparaison entre eux et les sages de la Grèce et autres philosophes étrangers. — Règles qu'ils devaient suivre. — Leur renoncement au monde et aux plaisirs sensuels. — Leurs vertus morales.

Le troisième état des brahmes est celui de vanaprasta, c'est-à-dire, habitant des déserts. Je doute qu'il en existe encore dans les pays qu'arrosent l'Indus et le Gange, où il paraît certain que cette secte de philosophes était jadis florissante et nombreuse : elle s'est entièrement éteinte dans la presqu'île de l'Inde.

Le desir de se sanctifier dans la solitude, et d'atteindre à une plus haute perfection, engageait, dans des temps reculés, plusieurs brahmes à quitter le séjour des villes et le commerce des hommes, pour aller vivre dans les déserts avec leurs femmes, auxquelles ils persuadaient de les suivre; ils étaient accueillis favorablement par ceux qui les avaient devancés dans cette louable résolution, et ils apprenaient d'eux les règles de la vie solitaire. Ce sont ces philosophes qui donnèrent tant de lustre à la caste des brahmes : il paraît même qu'elle leur dut son origine; ils sont encore révérés comme les instituteurs du genre humain et les législateurs du pays.

Ce furent, on n'en saurait douter, des brahmes vanaprastas, dont la réputation piqua si vivement la

curiosité d'Alexandre le Grand; ils étaient les mêmes que ces bracmanes et ces gymnosophistes dont plusieurs historiens de l'antiquité nous ont retracé les mœurs, les dogmes et les connaissances scientifiques.

Il est souvent question de ces brahmes solitaires dans les anciens livres de l'Inde; ils y sont représentés comme vivant dans des espèces de cellules, entièrement séparés du commerce des hommes et du tumulte de la société, et livrés aux exercices spirituels.

Les plus fameux et les plus anciens furent les sept grands pénitens dont j'ai déjà parlé plusieurs fois: leurs successeurs continuèrent à jouir d'une haute renommée; les rois leur rendaient des honneurs qui allaient jusqu'à l'adoration; ils attachaient un grand prix à leur bénédiction, et il n'était point de témoignage de respect qu'ils ne lui préférassent; ils frémissaient à l'idée seule d'encourir leur malédiction, persuadés que les effets ne manquaient jamais de s'en faire ressentir.

Voici comment l'auteur du *Padma-pourana* décrit la réception que le grand roi de *Lilipa* fit à quelques-uns de ces solitaires, dans une entrevue qu'il eut avec eux :

» Pénétré d'une joie et d'un respect inexprimables, » il se prosterna la face contre terre devant eux; les » ayant ensuite fait asseoir, il leur lava les pieds, but une » partie de l'eau qui en découlait, et répandit le reste » sur sa tête. Joignant les deux mains et les portant à » son front, il leur fit une révérence profonde, et leur » adressa ces paroles : Le bonheur que j'ai aujourd'hui de » vous voir, ne peut être que la récompense des bonnes

» œuvres que j'ai apparemment pratiquées dans les gé-
» nérations précédentes; je possède tous les biens desi-
» rables en voyant vos pieds sacrés, qui sont la fleur
» *taverai* elle-même; mon corps est à présent par-
» faitement pur, puisque j'ai eu le bonheur de vous
» voir; vous êtes les dieux que je sers, je n'en recon-
» nais pas d'autres que vous : je suis désormais aussi
» pur que l'eau du Gange!

Au reste, il n'est pas surprenant que les rois s'humiliassent ainsi en présence de ces sages, puisque les plus grands dieux eux-mêmes les respectaient, et se tenaient honorés de leur visite. Il n'est pas de marques de distinction et de respect qu'ils ne leur témoignassent. Les vanaprastas, au contraire, traitaient ces dieux avec hauteur, et bien souvent avec insolence; témoin celui qui alla voir successivement les trois principales divinités de l'Inde, et qui débuta par leur donner un coup de pied à chacune, pour voir comment elles supporteraient cet affront, et connaître leur caractère par leur conduite.

Ces pénitens conservèrent toujours une espèce de supériorité sur les dieux : ils les punissaient sévèrement, lorsqu'ils les trouvaient en faute; il en coûta cher à Brahma, à Siva, à Devindra, pour s'être attiré leur malédiction par leurs infamies, et sur-tout par leur lubricité. Les fables qui contiennent ces aventures, quelque absurdes qu'elles soient, prouvent au moins la haute idée qu'on s'était formée de ces solitaires, et l'antiquité de leur origine. Je vais, sur ce dernier article, ajouter quelques considérations à ce que j'en ai

déjà dit précédemment, et je les abandonne de même à la critique du lecteur.

Je pars toujours de la supposition, très-vraisemblable, que, dans les sept pénitens indiens échappés à la catastrophe du déluge, il faut reconnaître les sept fils de Japhet, dont quelques-uns, à l'époque de la dispersion des hommes, durent venir s'établir dans l'Inde par la voie de la Tartarie, devinrent la tige des brahmes, et furent les législateurs des familles dont la postérité peupla cette partie du globe. Ainsi qu'il arriva chez toutes les anciennes nations civilisées, les lois qu'ils instituèrent touchant le culte religieux, la morale, et le maintien de l'ordre dans la société; leurs prescriptions diététiques et prophylactiques; enfin, toutes les sages mesures qu'ils avaient prises pour le bien-être de leurs concitoyens, éprouvèrent, par succession de temps, de nombreuses altérations; sort inévitable de toutes les institutions qui ne sont point empreintes du doigt de Dieu : elles croulent ou se dénaturent sous les attaques sans cesse renaissantes des préjugés, des passions, et surtout de l'intérêt personnel. Les simples mais sages conceptions des premiers législateurs de l'Inde dégénérèrent bientôt en une métaphysique abstraite et subtile, qui ne fut plus à la portée que d'un petit nombre d'adeptes; ceux-ci, mus par une égale ambition de dominer sur l'esprit de leurs semblables, formèrent une étroite communauté et s'isolèrent du reste de la nation.

Leur vie retirée, leur frugalité, leur mépris des richesses, la pureté de leurs mœurs, ne pouvaient manquer de leur concilier le respect et la vénération.

On ne saurait donc douter que la philosophie ne fût déjà florissante dans l'Inde avant même qu'on songeât à la cultiver dans la Grèce. Qu'était en effet cette science, qu'était celle de la législation, avant Pythagore, avant Lycurgue et quelques autres illustres voyageurs, qui, dévorés du desir de s'instruire, allèrent étudier les mœurs et les institutions des peuples de l'Asie, et puisèrent chez les Indiens, sur-tout, des leçons et des exemples.

La philosophie des Grecs, il est vrai, quoique postérieure à celle des vanaprastas, la surpassa bientôt par la clarté de ses préceptes, par la beauté de sa morale : entre les mains de leurs sages, la culture des sciences prit un plus vaste essor ; les recherches sur la nature de la divinité furent plus profondes et plus lumineuses ; les dieux du paganisme se montrèrent dépouillés des vains prestiges qui les environnaient. Les vanaprastas néanmoins avaient déjà fait de grands pas dans cette carrière ; mais, s'abandonnant bientôt aux impulsions d'une imagination déréglée, ils noyèrent leur philosophie dans un fatras de notions fausses et de rêveries sur les moyens de purifier l'ame et sur la spiritualité. Les principes ridicules qu'ils en déduisaient finirent par être à leurs yeux d'obligation stricte ; et dès-lors les plus sages des Indiens en devinrent les plus insensés.

Cette chimère sur la purification, qu'ils poursuivirent pour ainsi dire à perte de vue, les fit tomber d'erreur en erreur, de précipice en précipice, et le même torrent a entraîné avec eux les peuples dont ils étaient les oracles.

Y eut-il jamais quelque communication entre les gymnosophistes de l'Inde et Zoroastre ou les mages de la Perse? Tout ce que je puis répondre à cette question, c'est que si l'on aperçoit quelque ressemblance entre les guèbres ou descendans des anciens Perses adorateurs du feu, et les Indiens, dans le culte que les uns et les autres rendent à cet élément et au soleil, leur religion et leurs coutumes sont entièrement différentes pour tout le reste. Ce qui constitue la base du système religieux et politique des Indiens, est empreint d'un tel caractère de spécialité, qu'on ne saurait, selon moi, en trouver des traces chez aucune autre nation.

Ce n'est pas qu'un examen attentif ne puisse faire découvrir quelques traits de ressemblance entre les principes moraux et religieux professés dans l'Inde, et ceux de quelques anciennes sectes de philosophes. Je conviens que plusieurs des règles de conduite des brahmes ont beaucoup de rapport avec celles que suivaient Zénon et les stoïciens; que la méthode de faire tout apprendre par cœur aux élèves, ressemble assez à celle des druïdes; que le goût pour la retraite, qui caractérise les vanaprastas, se retrouve chez les rechabites, les thérapeutes, les enfans des prophètes, les mages de Perse, les esséniens d'Égypte. Mais quelles inductions pourrait-on tirer de ces faibles anologies, contre l'antiquité et la préexistence des philosophes indiens? Ceux-ci ont pu fournir les modèles originaux, et les autres n'en être que les imitateurs ou les copistes.

Il est probable que les vanaprastas tirèrent leur origine de l'un de ces anciens patriarches, petits-fils de Noé,

qui, successeurs immédiats de ceux qui avaient survécu au déluge universel, et instruits dans les mêmes principes de religion et de morale, les transmirent à ceux de leurs descendans qui vinrent s'établir dans l'Inde. Il se trouva, parmi ces derniers, des enthousiastes qui, dans leur folle présomption, prétendant améliorer ce précieux héritage, le corrompirent en le dénaturant. Pour donner plus de crédit à leurs innovations, et les rendre durables, ils durent réunir leurs efforts en commun, et de là naquit la secte qui nous occupe.

Le genre de vie de ces vanaprastas était fondé sur l'observance rigoureuse de certaines règles convenues auxquelles ils s'astreignaient en l'embrassant. En voici quelques-unes des principales, telles qu'on les trouve dans les livres indiens. Je les accompagnerai chacune de quelques remarques.

1.° « Le vanaprasta doit renoncer à la société des » autres hommes, même à celle des personnes de sa » caste, et aller établir son séjour dans les déserts, loin » des villes et de tout lieu habité. » — Il ne renonçait pas néanmoins tellement au monde, qu'il ne lui fût permis d'y paraître de temps en temps, comme on en voit plusieurs exemples dans les livres indiens. Même lorsqu'il avait passé trente-sept ans dans la solitude, il pouvait reprendre la vie commune, sans rien perdre de la considération attachée à la qualité de vanaprasta.

2.° « Il conduira avec lui sa femme, qui s'assujettira » au même genre de vie que lui. » — C'est sur-tout par cette obligation que le vanaprasta est distingué du sanniassy, qui doit vivre dans le célibat, et renoncer à sa

femme s'il est déjà marié. Cependant, quoique le premier ne fût pas assujetti à une continence parfaite, il lui était ordonné d'user des droits du mariage avec la plus grande modération.

3.° « Il n'habitera que des chaumières couvertes de » feuilles, des maisons plus élégantes et plus commodes » étant interdites à des personnes qui font profession de » renoncer au monde et à ses plaisirs. » — On sait que les maisons couvertes de feuilles de palmier ou de cocotier sont très-communes dans l'Inde.

4.° « Il ne se vêtira pas de toiles de coton; il ne por- » tera que des tissus faits avec des fibres de plantes. » — Cette dernière espèce de toile n'est pas rare dans les pays du nord de l'Inde. Elle est douce au toucher comme de la soie, et elle a l'avantage inappréciable pour un Indien, de n'être pas susceptible de souillure, comme le sont les toiles faites de coton.

5.° « Il observera, avec la plus scrupuleuse exactitude, » toutes les règles prescrites aux brahmes, sur-tout les » ablutions et les prières qui les accompagnent, trois » fois le jour. »

6.° « Il apportera la plus grande attention au choix des » substances dont il peut se nourrir. Les plantes et les » fruits qui croissent spontanément dans le désert, doivent » être les plus usuelles. Il s'abstiendra de toutes celles » dont la racine ou la tige s'arrondit en forme de tête. » — On a vu que les brahmes modernes ont conservé cette règle d'abstinence.

7.° « La méditation, et la pensée de Parabrahma, » doivent occuper tous ses loisirs; il s'efforcera de par-

» venir par ce moyen à son union à la divinité. » — Je ferai connaître ailleurs les différens degrés par lesquels on arrive à cette union.

8.° « Les sacrifices, et sur-tout celui de l'ékiam, » doivent être un de ses principaux exercices. » — On verra, dans le chapitre suivant, en quoi consiste ce fameux sacrifice.

L'étude des sciences était en outre une des principales occupations de ces solitaires : la théologie, la métaphysique, l'astronomie, étaient celles qu'ils cultivaient de préférence ; plusieurs d'entre eux s'appliquaient aussi aux combinaisons puériles de l'astrologie judiciaire ; et c'est à eux que les Indiens sont redevables de la plupart des ouvrages où leurs sorciers puisent encore à présent les sottises qui les mettent si fort en crédit.

Les hommes, selon ces philosophes, naissent avec trois penchans principaux, dont l'objet est, *la terre, l'or* et *les femmes*, c'est-à-dire, l'ambition, les richesses et la luxure (1).

Par le *desir de la terre*, ils entendaient les héritages et les propriétés foncières qu'on pouvait acquérir dans le cours de la vie, sans en excepter la possession d'un royaume. Ils étaient tellement détachés de ces biens terrestres, et témoignaient un tel désintéressement, que leurs exhortations et leurs exemples engagèrent quelquefois des rois mêmes à quitter leurs états, à dédaigner la pompe et l'éclat dont ils étaient environnés, pour venir

(1) Ces trois grands penchans sont exprimés par ces termes, *loca-yetchanai*, *atta-yetchanai*, *poutra-yetchanai*.

se joindre à ces solitaires, et mener avec eux une vie pénitente dans les déserts; les livres indiens en citent plusieurs avec éloge. Ces princes anachorètes enchérissaient quelquefois sur les vanaprastas eux-mêmes, par leur ferveur et leur austérité. Loin de s'en montrer jaloux, leurs instituteurs, en récompense d'un si beau zèle, leur accordaient la faveur insigne de devenir pénitens brahmes, en les incorporant dans leur caste.

Par le *desir de l'or*, les vanaprastas entendaient non-seulement ce métal, mais encore les honneurs et toutes les aisances de la vie qu'on se procure à prix d'argent, comme les emplois lucratifs, les meubles précieux, les belles maisons, les riches vêtemens, les repas somptueux, &c.

Ils montraient un éloignement complet pour tous ces faux biens. L'ameublement de leurs ermitages se réduisait à quelques vases de cuivre et de terre: ils se croyaient assez riches lorsqu'ils possédaient quelques vaches qui pussent leur fournir le lait dont ils faisaient le fond de leur nourriture; aussi le don d'un de ces animaux était celui qui les flattait le plus.

Les livres indiens débitent sur les vaches de ces pénitens les fables les plus extravagantes. Ils en citent une entre autres qui pouvait seule fournir non-seulement le lait, mais encore tous les vivres nécessaires à une armée entière. Un prince voisin en ayant entendu parler, conçut le dessein de s'en rendre maître, et vint, à la tête d'une armée, pour ravir de force cette bête merveilleuse au vanaprasta qui l'avait reçue des dieux en récompense de la ferveur de sa pénitence; mais la

vache, aussi brave qu'elle était féconde, se jeta au milieu de l'armée du prince, et la mit totalement en déroute.

Comme ces pénitens vivaient très-sobrement, leur dépense était peu considérable. Les offrandes que leur apportaient leurs nombreux admirateurs, non-seulement suffisaient à leur nourriture, mais les mettaient en état de faire des aumônes aux indigens, et d'exercer l'hospitalité envers les dévots qui leur rendaient visite. Ils ne faisaient par jour qu'un seul repas. L'usage des liqueurs enivrantes leur était rigoureusement interdit: mais cette privation leur coûtait peu; accoutumés dès l'enfance à regarder ces boissons avec horreur, ils ne connaissaient pas de vice plus dégradant que l'ivrognerie.

Par *le desir des femmes*, les vanaprastas entendaient tous les plaisirs sensuels qui ne sont pas légitimés par les liens sacrés du mariage; et même il leur était enjoint d'user avec une extrême retenue des priviléges conjugaux.

Ainsi, ils conservaient la tradition de ces paroles divines dites à nos premiers pères, *croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre*; ils ne reconnaissaient dans l'union des sexes d'autre fin ni d'autre but que la multiplication du genre humain, et ne voyaient hors de là que déréglement et fornication.

Du reste, ils étaient persuadés qu'on ne peut acquérir la sagesse, et le bonheur qui la suit, qu'en domptant ses passions, sur-tout celle qui tyrannise le plus les hommes et énerve davantage les facultés de

l'ame. Ils croyaient qu'une seule faute d'incontinence était suffisante pour faire perdre le mérite de bien des années passées dans la plus austère pénitence. Les livres indiens rapportent une foule d'exemples des louables et constans efforts qu'ils faisaient pour réfréner l'aiguillon de la chair. Mais, par une de ces contradictions dont ces livres fourmillent, à côté du récit des peines infligées à un solitaire pour n'avoir pas su vaincre sa sensualité, on trouve racontées, avec l'expression de l'enthousiasme et de l'admiration, les prouesses de luxure imputées à quelques-uns de leurs *mounys*, prouesses continuées sans interruption durant des milliers d'années; et, conception burlesque! c'est à la ferveur de leurs pieuses austérités qu'ils sont censés redevables de cette vigueur inextinguible!

Quoi qu'il en soit, si les vertus morales des vanaprastas ne pouvaient être solides et véritables, puisqu'elles avaient pour fondement, non l'humilité, mais l'ostentation et l'orgueil, on doit convenir pourtant que, quel qu'en fût le principe, elles égalaient au moins celles des anciens philosophes de la Grèce, qu'on a tant vantées. Ils exerçaient l'hospitalité et la recommandaient aux autres. Les réglemens de la secte leur prescrivaient de regarder hors de leur demeure avant le repas, pour s'assurer s'il ne s'y trouvait pas quelqu'un qui eût faim; et c'était pour eux un devoir de l'inviter à manger, qu'il fût ami ou ennemi. Précepte sublime et admirable! Mais je me garderai bien d'affirmer qu'il fût exactement observé dans la pratique.

Il leur était prescrit de s'appliquer sur-tout à réprimer

leur colère; aussi ils se vantaient de beaucoup de patience et de modération dans les injures auxquelles ils étaient quelquefois exposés : néanmoins, malgré cette belle philosophie spéculative, il paraît constant qu'il fallait peu de chose pour émouvoir leur bile. Rien n'égalait la crainte qu'on avait de provoquer leur ressentiment par la plus légère offense ; car ils étaient en ce cas fort prodigues de leur malédiction, qui cependant, comme on sait, avait des conséquences épouvantables.

La justice, l'humanité, la bonne foi, la compassion, le désintéressement, toutes les vertus enfin, leur étaient familières ; ils les enseignaient aux autres par leurs discours et leurs exemples : de là vient que les Indiens professent, au moins dans la spéculation, à-peu-près les mêmes principes de morale que nous; et s'ils ne pratiquent pas tous les devoirs que les hommes se doivent réciproquement les uns aux autres dans une société civilisée, ce n'est point faute de les connaître.

CHAPITRE XXXII.

Sacrifices des brahmes vanaprastas. — Sacrifice de l'ékiam. — Le petit ékiam. — Le grand ékiam. — Géans ennemis des vanaprastas.

Le sacrifice le plus usité parmi les vanaprastas était celui du homam. Il se faisait, comme je l'ai dit ailleurs, en allumant du feu nouveau, en y jetant quelques grains de riz arrosés de beurre liquide, et en récitant des mantrams; il paraît qu'il a le feu pour objet, et il est offert, tantôt au soleil en particulier, tantôt aux planètes en général.

Ces solitaires offraient encore journellement aux dieux d'autres sacrifices, qui consistaient en de simples productions de la nature, telles que des fleurs, de l'encens, du riz, des légumes, des fruits. Le temps de leur loisir se partageait entre ces sacrifices, répétés plusieurs fois par jour, leurs ablutions, et la contemplation des perfections de Parabrahma.

Quoiqu'il soit avéré que, de toute antiquité, les sacrifices sanglans furent usités dans l'Inde, on n'a aucun indice que les brahmes y aient jamais participé en qualité de sacrificateurs; c'était toujours à des personnes étrangères à leur caste que ces fonctions étaient confiées: les rajahs eux-mêmes ne dédaignaient pas de les remplir. Aujourd'hui encore, les brahmes n'exercent aucun ministère dans les temples où l'on a coutume d'immoler des victimes.

Il n'y avait qu'une seule circonstance où les vanaprastas pussent, sans scrupule, priver de l'existence un être vivant; c'est lorsqu'ils faisaient le fameux sacrifice de l'*ékiam* ou *égniam*, qui est encore en grand honneur parmi les brahmes modernes. Un belier est la victime qui y est offerte : mais, pour ne point démentir l'horreur qu'ils témoignent pour l'effusion du sang, ils assomment et étouffent l'animal, au lieu de l'égorger.

Cependant, aujourd'hui les brahmes ne sont pas tous d'accord sur la légitimité de ce sacrifice. Les veichnavas le regardent comme une pratique abominable, à laquelle ils refusent obstinément de participer; ils soutiennent que c'est une innovation bien postérieure à leurs antiques statuts, et qui en blesse le précepte le plus sacré et le plus inviolable, celui qui proscrit le meurtre, sous quelque forme et pour quelque raison qu'il soit commis. Ces principes des veichnavas sont un des principaux points de dissidence qui les font taxer d'hérésie par les autres brahmes.

Le sacrifice de l'ékiam est, dans l'opinion de ces derniers, le plus méritoire de tous; il est infiniment agréable aux dieux; la personne qui l'offre ou qui le fait offrir, peut compter sur l'affluence des biens temporels, et sur l'absolution totale des péchés qu'elle a commis durant cent générations. Il ne fallait rien moins que des avantages d'une telle conséquence, pour déterminer les brahmes à surmonter l'horreur que leur inspire la destruction d'une créature animée. A eux seuls, aussi, appartient le privilége exclusif de faire ce sacrifice; les autres castes ne peuvent pas même y assister. Celles-ci

néanmoins, par une grâce spéciale, sont autorisées à fournir aux dépenses qu'il exige : ces dépenses sont très-considérables; car il se rend à cette solennité une foule de brahmes, à chacun desquels celui qui offre l'ékiam est tenu de faire un présent; particularité qui laisse dans l'incertitude de savoir si c'est la dévotion ou l'intérêt qui les y attire. Au reste, ce sacrifice a lieu rarement, attendu que peu de personnes peuvent ou veulent supporter les frais énormes qu'il entraîne. Voici les principales cérémonies qui s'y observent.

Celui qui doit présider à l'ékiam, fait annoncer dans toute la province le jour assigné pour le sacrifice, et invite tous les brahmes à y assister. Il faut qu'il s'y trouve des brahmes des quatre védams; s'il ne s'en présentait aucun de l'une de ces classes, on serait obligé de remettre la solennité. Les sudras, quelle que soit leur dignité, les brahmes infirmes ou qui ont quelque vice corporel, tels qu'aveugles, boiteux, &c. enfin les brahmes veufs, ne peuvent y être reçus.

On fait choix d'un belier qui a été, préalablement, soumis à l'inspection la plus minutieuse; il faut qu'il soit parfaitement blanc, de l'âge de trois ans environ, gras, et bien conformé sous tous les rapports. Le pourohita proclame le moment favorable pour commencer la cérémonie : les brahmes, quelquefois réunis au nombre de plus de deux mille, s'empressent de se rendre au lieu indiqué. On creuse d'abord une fosse; après le *homam* et autres actes préparatoires d'usage, un grand feu est allumé et on l'entretient en y jetant des morceaux de bois tirés des arbres sacrés appelés *assouatta, alai, itcham,*

porsou, et une grande quantité de l'herbe darba : on arrose le tout avec du beurre liquide, qui fait monter la flamme à une grande élévation. Dans ces entrefaites, le pourohita récite à haute voix des mantrams, dont quelques-uns sont répétés, confusément et à grands cris, par les assistans.

Le belier est amené au milieu de l'assemblée ; on le frotte d'huile, on le met dans le bain, puis on le colore avec des *akchattas ;* on pare de guirlandes de fleurs son corps et ses cornes ; on le ceint ou plutôt on le lie fortement avec des cordes faites d'herbe darba : en même temps le pourohita récite plusieurs mantrams, dont l'effet est de tuer la victime ; on supplée à l'insuffisance de ce moyen, en bouchant les narines, les oreilles et la bouche de l'animal, sur lequel les brahmes font pleuvoir les coups de poing, tandis que l'un d'eux, lui appuyant fortement le genou sur le cou, achève de le faire mourir en le suffoquant ; le pourohita et les assistans récitent, en tumulte, des mantrams, qui sont censés posséder la vertu d'accélérer la mort de la victime, et de la lui procurer sans douleur.

Ce serait un très-mauvais présage, si le belier poussait le moindre cri pendant qu'on lui fait endurer ces tortures.

Dès que cet animal est mort, le brahme qui préside à la cérémonie, lui ouvre le ventre, et en arrache le péritoine avec la graisse, qu'il tient suspendu sur le feu, afin que cette graisse y dégoutte à mesure qu'elle se fond ; on y verse en même temps du beurre liquide ; c'est une libation offerte à cet élément.

La victime est ensuite écorchée, et hachée en morceaux qu'on fait frire dans du beurre, et dont une partie est jetée au feu, en forme d'oblation; le reste est partagé entre le brahme qui a présidé au sacrifice et la personne qui en supporte la dépense: ceux-ci distribuent leur portion aux brahmes présens, qui, se disputant à qui pourra en avoir, s'arrachent des mains les parcelles qu'ils en attrapent, et les dévorent comme quelque chose de sacré qui doit porter bonheur. Cette particularité est d'autant plus remarquable, que c'est le seul cas où les brahmes puissent, sans crime, manger de ce qui a eu vie ou un principe de vie.

On offre ensuite au feu, pour neiveddiam, du riz bouilli et du riz cru, mondé et bien lavé.

Toutes ces cérémonies et un grand nombre d'autres étant terminées, on donne aux brahmes du bétel, qui avait été auparavant placé tout autour du feu. Enfin, la personne aux dépens de qui s'est fait le sacrifice, distribue des présens, en argent et en toiles, aux assistans, selon le rang et la dignité de chacun; munificence qui, si l'on envisage la multitude de ceux qui y ont part, ne laisse pas d'être fort ruineuse.

Le brahme qui a présidé à l'*ékiam*, est désormais considéré comme un personnage important: il a acquis le droit d'entretenir chez lui un feu perpétuel; et, si ce feu, par quelque accident, venait à s'éteindre, il faudrait le rallumer, non avec des étincelles tirées d'un caillou, mais avec celles qu'on produit en frottant deux morceaux de bois sec l'un contre l'autre. Lorsque ce brahme meurt, c'est avec ce feu que doit être embrasé le bûcher funèbre

destiné à consumer son corps, et on le laisse, après cela, s'éteindre de lui-même.

Je n'ai pu découvrir si ce sacrifice a quelque divinité particulière pour objet; il paraît que celui qui le fait est libre de l'offrir au dieu qu'il veut, pourvu que ce soit un des principaux. Cependant, le feu de l'*ékiam* porte le nom d'*Agny-suara*, ce qui signifie le *Dieu-feu*; comme si c'était à cet élément seul qu'il fût offert.

Les livres indiens attestent que ce sacrifice était bien plus fréquent du temps des vanaprastas; mais alors, il se faisait d'une manière beaucoup plus simple, et n'était pas accompagné des folles prodigalités que l'ostentation et un sot orgueil y ont fait ajouter depuis.

Encore ce sacrifice n'est-il qu'un diminutif du *grand ékiam*, que les frais immenses qu'il occasionnait ont fait tomber en désuétude. Cependant, des personnes dignes de foi m'ont assuré qu'au commencement du siècle dernier, le roi d'Amber (Jeyapoura), dans l'Indostan, l'avait fait faire dans toute sa pompe. Le présent seul qu'il fit à son gourou, montait, dit-on, à un lack ou cent mille roupies: les brahmes qui y assistèrent, au nombre de plusieurs milliers, reçurent tous des dons proportionnés à leur rang.

L'histoire fabuleuse des Indiens parle beaucoup de ce somptueux sacrifice et des avantages qu'il procurait à ceux qui le faisaient faire. Les dieux, sur-tout, et les géans, dans les guerres qu'ils se livraient entre eux, ne manquaient guère d'accomplir cet acte religieux, dont un des moindres effets était de procurer une victoire infaillible sur les ennemis: les brahmes y accouraient

de toutes parts. Les solennités de l'ékiam étant terminées, le prince au nom de qui on les avait célébrées, se tenait, l'espace de quarante-huit minutes [deux garis], assis sur un trône élevé, et les brahmes, durant ce temps-là, pouvaient lui adresser telle demande qu'il leur plaisait; le prince, de son côté, était tenu de satisfaire à leurs prétentions, quelque exagérées qu'elles fussent, lui eût-on demandé son royaume, sa femme et tout ce qu'il avait de plus cher. S'il eût éconduit par un refus un seul de ces nombreux postulans, le sacrifice n'aurait produit aucun effet.

Un ancien roi, dit une chronique indienne, ayant fait faire le grand sacrifice de l'ékiam avant d'entreprendre une guerre qu'il méditait contre un prince voisin, il donna un boisseau de perles à chacun des brahmes présens, dont le nombre s'élevait à trente mille.

On pouvait offrir en sacrifice quatre espèces de victimes, savoir, un cheval, une vache, un éléphant, un homme; le premier était appelé *assouaméda*, le second *goméda*, le troisième *rajachouiméda*, et le quatrième *naraméda*. Mais on immolait, le plus souvent, un cheval; de là vient que ce sacrifice est, en général, désigné sous le nom d'*assouaméda* [sacrifice du cheval].

On choisissait la victime avant sa naissance; et, lorsque la jument avait mis bas, on élevait, pendant trois ans, son poulain avec des soins et des peines extraordinaires. Il se faisait de continuels sacrifices à *Indra*, pour qu'il veillât sur le jeune animal; à *Yama*, pour qu'il le préservât de la mort et de tout accident; à *Varouna*, le dieu des eaux, et aux nuages, afin qu'ils fissent tomber une pluie

fécondante, qui fit croître en abondance l'herbe destinée à sa nourriture; enfin, à une foule d'autres dieux.

Il fallait ensuite lâcher la victime, et lui laisser librement parcourir une grande étendue de pays; elle était suivie par-tout d'une armée nombreuse, pour empêcher qu'elle ne fût enlevée. Les dieux, ou les géans, ou les princes contre lesquels le sacrifice devait être dirigé, venaient, avec toutes leurs troupes, à la rencontre de ce précieux cheval, et tâchaient de s'en emparer, soit de vive force, soit par ruse; s'ils réussissaient, le sacrifice était manqué, et ils se trouvaient délivrés des maux que son accomplissement aurait attirés sur eux. En effet, les prodiges opérés par ce redoutable sacrifice allaient jusqu'à rendre le prince qui l'avait fait faire, invulnérable et constamment vainqueur; à lui fournir des armes enchantées, dont une seule était suffisante pour exterminer une armée entière; enfin, à lui assurer une domination universelle.

Je ferai grâce au lecteur du long et fastidieux détail des innombrables cérémonies qui ont lieu pour la célébration de l'*assouaméda;* je me contenterai de donner un court extrait d'une fable qui a rapport à ce fameux sacrifice, et qui retrace, en même temps, un des dix avattaras de Vichnou.

« L'empereur et géant *Baly* faisait faire le grand sacri» fice du cheval, dont l'effet immanquable était de lui » assurer l'anéantissement de tous les autres souverains » et la conquête du monde entier. Pour prévenir d'aussi » funestes conséquences, le conservateur Vichnou se » présenta, sous la forme d'un *brahme nain*, devant ce » tyran, et le supplia humblement de lui accorder un

» espace de terrain de la largeur seulement de trois de » ses semelles, pour pouvoir y faire ses sacrifices. La de- » mande de ce brahme parut risible au géant, et il la lui » accorda sans hésiter. Aussitôt Vichnou, changeant de » forme, d'un de ses pieds couvrit toute la terre, et de » l'autre occupa tout l'espace entre la terre et le firma- » ment; s'adressant alors au géant : Où trouverai-je, lui » dit-il, de la place pour la troisième semelle ? Sur ma » tête, répondit cet ennemi des dieux, qui connut alors, » mais trop tard, à qui il avait à faire, et qui croyait pou- » voir sauver sa vie en se mettant ainsi à la discrétion » du dieu conservateur : mais il en fut autrement; Vich- » nou mit en effet sur la tête du géant le pied qu'il » tenait suspendu en l'air, mais ce fut pour précipiter ce » monstre dans le *pattalam* [l'enfer], et délivrer le » monde d'un tel fléau. »

Mais revenons aux brahmes vanaprastas. Il paraît, d'après les livres indiens, qu'ils éprouvaient de grandes contrariétés dans l'accomplissement de leurs sacrifices; les géans, leurs ennemis déclarés, les dieux eux-mêmes, leur jouaient sans cesse de mauvais tours. Par exemple, ils se rendaient invisibles, se transportaient dans les airs, souillaient les offrandes en y laissant tomber des mor- ceaux de viande ou d'autres substances impures, et tous les frais de ces actes pieux tournaient ainsi en pure perte.

J'aurais parlé moins au long de ces fameux géans, s'ils ne m'eussent paru être la copie grotesque de ceux de l'Écriture sainte (1); qui attirèrent en grande partie,

(1) *Gen.* c. 6.

par leurs crimes, le déluge universel ; race d'hommes qui se reproduisit après cette grande catastrophe, et qui ne fut entièrement détruite que sous le règne de Josué(1).

Les géans indiens sont représentés comme étant d'une stature tellement colossale, que, pour en réveiller un qui dormait, il fallut faire marcher sur son corps plusieurs éléphans à-la-fois. Il fut long-temps sans se sentir incommodé de ce poids énorme: à la fin, à force de piétiner sur l'épiderme du géant, ces animaux produisirent une légère sensation, semblable au châtouillement qu'éprouve un homme ordinaire, lorsque une fourmi ou une mouche lui court sur la peau. Cette démangeaison, bien plus que la pesanteur des éléphans, réveilla le géant. Les poils de son corps étaient semblables au tronc des arbres de haute-futaie. Étant en guerre avec quelques-uns des dieux, il attacha un gros rocher à chacun de ces poils : ainsi équipé, il s'avança au milieu de l'armée ennemie, ne fit que se donner une forte secousse, et, par ce mouvement violent, tous les rochers se détachèrent, et, volant à droite et à gauche, écrasèrent ses ennemis jusqu'au dernier.

Le géant Ravanna, celui qui enleva Sitté, femme de Rama, avait dix têtes ; le palais qu'il habitait dans l'île de Ceylan, dont il était roi, avait une hauteur si prodigieuse, que le soleil passait, tous les jours à midi, sous une de ses arcades.

Ces géans étaient tous extrêmement pervers, et natu-

(1) *Nomb.* c. 13; *Josue*, c. 11.

rellement enclins à mal faire : les géans brahmes, surtout, car il y en avait un grand nombre de cette caste qui avaient été transformés de la sorte en punition de leurs crimes antérieurs, étaient les plus méchans. Il y en avait des armées entières, et il leur arrivait de se faire la guerre entre eux : mais ils se réunissaient le plus souvent pour la faire aux dieux. Ils embrassaient quelquefois la vie contemplative, sans pour cela changer de caractère ni devenir meilleurs. La pénitence que fit le géant Bassmassouara fut si longue et si rude, qu'elle força Siva de lui accorder le pouvoir qu'il demandait, de réduire en cendres tous ceux sur la tête desquels il mettrait les mains. La faveur obtenue, l'ingrat voulut faire sur Siva lui-même, son bienfaiteur, l'expérience du pouvoir que ce dieu venait de lui conférer. Siva ne savait déjà plus comment échapper aux poursuites de son ennemi, lorsque Vichnou le sauva par une ruse ; il persuada au géant de mettre la main sur sa propre tête : celui-ci le fit par inadvertance, et se réduisit lui-même en cendres.

Voilà un échantillon de la mythologie indienne.

Il est permis de présumer que les géans ennemis des vanaprastas n'étaient autre chose que les chefs des pays sur le territoire desquels ces solitaires avaient choisi leur retraite. Ces chefs, épouvantés par les continuels sacrifices et les conjurations magiques de ces hôtes redoutables à leurs yeux, cherchaient à s'en débarrasser en leur suscitant des tracasseries et en portant le trouble dans leurs exercices; car il est dans la nature de l'homme de haïr ceux que l'on craint. Or, si l'on excepte les premiers de ces solitaires, la plupart de ceux

qui embrassaient ce genre de vie, se livraient tout entiers aux rêveries des sciences occultes et de l'astrologie judiciaire; et quelque impuissantes que fussent leurs pratiques mystérieuses, elles pouvaient aisément, à l'aide des prestiges du charlatanisme, porter la terreur dans des esprits faibles et crédules. Quelque poète enthousiaste, voulant retracer l'histoire des différens de ces brahmes solitaires avec des hommes puissans qui les haïssaient, aura transformé ces derniers en géans; il n'en fallait pas davantage pour donner du crédit à cette fable chez un peuple aussi amateur du merveilleux.

Quoi qu'il en soit, il paraît que les attaques dirigées contre ces vanaprastas si fameux jadis, finirent à la longue par saper leur puissance jusque dans les fondemens, car leur secte n'existe plus dans l'Inde.

CHAPITRE XXXIII.

Effets de la pénitence pour la purification de l'ame. — En quoi consistait la pénitence des vanaprastas. — Gymnosophistes ou pénitens nus modernes. — Purification par le feu.

Les philosophes solitaires avaient pour principe, qu'il est nécessaire de dissiper, par la pratique de la pénitence, les nuages de l'illusion ou maya qui nous égare et nous séduit, et de rompre ainsi les entraves dans lesquelles les objets extérieurs et les passions retiennent l'ame captive. La pénitence fait arriver peu-à-peu celui qui se l'impose, au degré de sagesse et de spiritualité où il doit atteindre pour opérer sa délivrance; c'est alors seulement que l'ame va se réunir pour toujours à la divinité, à Parabrahma. Parvenu à ce dernier période de la perfection, le pénitent est en droit de s'écrier : *Aham Brahma!* Je suis Brahma! je suis l'Être suprême!

Des hommes qui ne voyaient dans l'étude de la sagesse que le moyen de s'élever au faîte de l'orgueil, ne devaient-ils pas, lorsque, dans leur extravagante présomption, ils croyaient avoir touché le but où tendaient leurs efforts, regarder avec un superbe dédain le reste de leurs semblables, quel que fût leur rang social, et ne reconnaître en eux que des êtres croupissant dans la fange du vice et esclaves de leurs passions?

Cet orgueil était encore entretenu par les marques de respect et les adorations mêmes que leur prodiguaient

les plus grands princes. La froideur avec laquelle ils recevaient ces hommages, n'avait point pour cause l'humilité, mais l'intime persuasion qu'on ne leur rendait que ce qui leur était dû. Alexandre le Grand, devant qui tout ployait, ne put obtenir qu'un des plus célèbres de ces vanaprastas, nommé Dindime ou Dandamis, vînt le trouver. Le philosophe indien cependant daigna lui écrire; et la lettre que les historiens grecs lui attribuent est évidemment apocryphe, ou au moins surchargée de broderies et de pensées qui ne vinrent jamais à l'esprit d'un gymnosophiste. Mais quelle qu'elle fût, le héros macédonien n'y vit qu'orgueil et impiété, disent les uns; il en admira la hardiesse noble et philosophique, disent les autres.

Comment ces solitaires obtenaient-ils par la pénitence le don de sagesse et la purification parfaite? par trois moyens: la répression des passions, la contemplation, la mortification du corps et des sens, ou l'entière abnégation de soi-même.

Par le premier de ces moyens, ils tendaient à anéantir en eux les trois grands penchans des hommes, qui ont pour objet l'or, la terre et les femmes; à se délivrer de tous les préjugés touchant les castes, les distinctions et les honneurs. Ils voulaient de plus qu'on renonçât aux impulsions de l'ame les plus naturelles, et même au sentiment de sa propre conservation. Ils exigeaient de leurs disciples qu'ils fussent insensibles au froid et au chaud, au vent et à la pluie, aux souffrances et aux maladies. Ils appelaient cela *mokcha-sadaea*, ou *exercice de la délivrance*. On peut donc dire qu'à bien des

égards, ils étaient plus stoïciens que Zénon lui-même, et plus cyniques que Diogène : il est cependant probable que le plus grand nombre des vanaprastas, tout en applaudissant à ces opinions exagérées, en abandonnaient la pratique aux plus enthousiastes.

Il existe encore aujourd'hui de prétendus pénitens qui professent les infâmes principes de ce *mokcha-sadaca*. Plusieurs vont entièrement nus : cette conduite indécente a pour but de convaincre leurs admirateurs qu'ils sont inaccessibles aux atteintes de la concupiscence, et que les objets les plus capables de l'exciter ne font sur eux aucune impression.

On rencontre en effet par-tout une espèce de religieux mendians connus sous le nom de *bahiraguys*, qui se montrent toujours en public dans l'état de pure nature, sans que jamais on aperçoive rien qui décèle qu'ils sont soumis comme le reste des hommes à la manifestation involontaire de l'effervescence de leur sang, quelles que soient les impressions extérieures qui puissent la provoquer.

La multitude ne se lasse point d'admirer ces jongleurs, et s'extasie sur les efforts qu'ils ont dû faire pour parvenir à dompter une passion qu'elle regarde comme indomptable. Les uns ont attribué cette insensibilité des bahiraguys à leur extrême sobriété; d'autres à l'usage des sucs de plantes diurétiques froides. Mais la sobriété doit produire un effet tout contraire ; et le second moyen peut calmer les sens, mais non les éteindre. D'ailleurs il s'en faut bien que ces hommes soient sobres ; ils sont au contraire d'une intempérance

extrême dans le boire et le manger; ils se repaissent publiquement et sans honte de toute sorte de viandes, et usent avec excès de toutes les liqueurs et autres drogues enivrantes. Ces transgressions, il est vrai, ne tirent point pour eux à conséquence; l'exercice du *mokcha-sadaca*, qui les y autorise, et leur qualité de sanniassy, les mettent à l'abri de tout blâme.

S'il faut en croire quelques personnes qui m'ont assuré en être bien instruites, les bahiraguys, pour réduire à un état complet d'inertie la partie distinctive de leur sexe, prennent la précaution, long-temps avant de paraître nus en public, de s'attacher à cet organe un poids assez lourd qui descend jusqu'à terre, et qu'ils augmentent graduellement. Ils traînent chaque jour ce poids avec effort; et, prétend-on, les muscles ébranlés et affaiblis par ce violent état de gêne, finissent par être incapables d'exercer leurs fonctions.

Quelques-uns de ces fanatiques se font un mérite de parvenir à vaincre des dégoûts qui sont innés dans l'homme et même dans presque tous les animaux. Émules des pourceaux, ils portent la saleté et l'abjection jusqu'à se repaître d'excrémens humains, sans témoigner la moindre répugnance. Au lieu de traiter ces êtres dégradés avec l'horreur et le mépris qu'ils méritent, l'Indien, admirateur peu délicat de tout ce qui l'étonne, les respecte et les honore.

La *contemplation*, second moyen pour arriver à la perfection, achève ce que n'a fait qu'ébaucher la répression des passions; elle remplit l'ame de la pensée de dieu seul, et l'identifie à ce premier être, dont elle est

une émanation. Cette union s'opère, non pas instantanément, mais par degrés, comme on le verra ailleurs. C'était pour parvenir peu-à-peu à cette heureuse union, que le vanaprasta devait consacrer à la contemplation une partie considérable de la journée, et joindre à cet exercice les sacrifices ordinaires, et sur-tout le sacrifice au feu, appelé *homam*.

Le troisième moyen de perfection, la *mortification du corps*, consistait à mener une vie dure et austère; à observer des jeûnes rigoureux et presque continuels; à s'infliger des châtimens volontaires; enfin à ne point négliger le devoir indispensable des ablutions fréquentes.

Comme ces solitaires, confondant les souillures de l'ame avec celles du corps, étaient persuadés que l'une communiquait les siennes à l'autre, et réciproquement, ils croyaient que les bains, en lavant le corps, avaient aussi la vertu de purifier l'ame, sur-tout lorsqu'ils étaient pris dans les eaux du Gange ou autres eaux réputées sacrées.

Le feu complétait la purification; et c'est pour cela qu'on brûlait les corps de ces pénitens, lorsqu'ils avaient cessé de vivre. Les seuls brahmes compagnons de leur solitude assistaient à leurs funérailles, qui, les mêmes, quant au fond, que celles des brahmes modernes, étaient cependant accompagnées de cérémonies beaucoup moins nombreuses. On pensait que l'attention qu'avait eue le défunt de se purifier lui-même pendant sa vie, rendait superflus les soins qu'on pourrait prendre dans la même vue après sa mort.

Mais une voie sûre leur était offerte pour s'élever au

comble de la perfection et acquérir un bonheur ineffable : c'était de prendre la résolution d'abréger le cours de leur existence, en se précipitant vivans dans les flammes.

Je n'affirmerais pas que les exemples de cet attentat contre les lois de la nature aient été fréquens parmi les vanaprastas. Un seul est venu à ma connaissance. J'ai lu dans un livre indien, qu'un de ces solitaires et sa femme, après avoir vécu long-temps retirés, se voyant parvenus l'un et l'autre à un âge fort avancé, dégoûtés du monde également tous les deux, préparèrent eux-mêmes leur bûcher, s'y couchèrent fort tranquillement, y mirent le feu de leurs propres mains, et furent consumés ensemble. Ayant atteint, par ce dévouement, au dernier période de la perfection, leurs ames allèrent se réunir simultanément à la divinité, et furent dispensées de reparaître sur la terre pour y subir les transmigrations successives d'un corps à un autre.

On voit encore aujourd'hui des frénétiques qui prennent l'engagement solennel de se suicider, dans la persuasion que l'accomplissement de cet acte de démence les fera jouir ensuite d'une félicité inexprimable.

Le temple de *Djag-natta*, et autres lieux qu'une barbare superstition a rendus également célèbres, sont assez souvent témoins de ces morts volontaires. De temps en temps, on rencontre aussi de ces insensés qui parcourent le pays pour annoncer hautement la résolution qu'ils ont formée de s'immoler de leurs propres mains, et recueillir en même temps l'argent destiné à faire face aux dépenses que l'exécution solennelle de ce vœu impie

doit entraîner. J'ai vu un de ces misérables recevoir des aumônes abondantes; par-tout on l'accueillait avec de grands témoignages d'enthousiasme et de vénération. On le désignait sous le nom de *sava* [cadavre]; il portait toujours élevé dans sa main le poignard dont il devait se frapper, et au bout duquel était fixé un limon (*citrus-limon*). Tout était prêt pour l'horrible sacrifice, et la victime elle-même avait fixé le jour ou il serait consommé; une multitude innombrable de curieux se félicitaient d'avance de pouvoir assister à cette cérémonie : mais le magistrat du district, homme de sens et humain, se fit amener le héros de cette tragédie, lui fit enlever son poignard, et ordonna qu'on le conduisît hors du territoire soumis à sa juridiction, avec défense d'y jamais rentrer. Quelques mois après, j'appris que ce maniaque était allé exécuter son horrible dessein sur les bords du Tombudra, à la grande satisfaction d'une foule immense d'amateurs de ces épouvantables spectacles.

Ainsi, l'histoire rapportée par Diodore de Sicile (1), du brahme *Calanus*, qui termina sa vie en se laissant brûler vivant en présence de l'armée d'Alexandre, n'a rien que de vraisemblable.

Tels sont les déplorables et funestes effets de la superstition indienne; tels sont les fruits que devaient naturellement produire les chimériques spéculations des anciens philosophes, des hommes les plus éclairés de la nation, sur les moyens de purifier l'ame et de la conduire à la félicité!

(1) *Biblioth. histor.* lib. XVII.

CHAPITRE XXXIV.

Du quatrième état des brahmes, qui est celui de sanniassy. — Préparation et marques de vocation à ce saint état. — Manière dont on y est admis. — Règles que doit suivre le sanniassy.

La quatrième condition dans laquelle peut se trouver un brahme, est celle de sanniassy, état si sublime, disent les auteurs indiens, qu'il lui procure, dans la courte durée de sa vie, plus de mérites que le commun des hommes ne pourraient en acquérir en dix millions de générations.

Le sanniassy l'emporte sur le vanaprasta, en ce que ce dernier ne renonce pas totalement au monde, auquel il tient encore par les liens de famille; tandis que le sanniassy s'impose le pénible sacrifice d'abandonner sa femme et ses enfans. Comme le vanaprasta, il se soumet à de rudes mortifications; mais il fait, de plus, profession de pauvreté; il se résigne désormais à ne vivre que d'aumônes.

Tout brahme, néanmoins, avant de devenir sanniassy, a dû être *grahasta*, c'est-à-dire, marié, et avoir satisfait à la grande dette, *la dette des ancêtres*, au premier, au plus indispensable des devoirs, aux yeux des Indiens, celui de *perpétuer son espèce*.

Il y a quelques exemples, mais rares, de brahmes qui, jeunes encore et avant d'avoir été mariés, se sont faits sanniassys. On trouve, il est vrai, beaucoup de ces pénitens qui ont toujours vécu dans le célibat; mais ils n'appartiennent point à la caste des brahmes.

Il ne faut point qu'un mouvement de dépit ou un enthousiasme passager suggère à un brahme la détermination de devenir sanniassy; sa vocation doit être le résultat d'un examen mûrement réfléchi, et avoir pour mobile le dégoût du monde et de ses jouissances, et un desir ardent d'arriver à la perfection. Il doit se sentir capable d'un absolu détachement de tous les biens terrestres : s'il nourrissait encore dans son cœur la moindre velléité pour ces biens, que les autres hommes recherchent avec tant d'empressement, c'en serait assez pour lui faire perdre tout le fruit de sa pénitence.

Lors donc que le brahme qui aspire à l'état de sanniassy, a bien réfléchi au parti qu'il veut prendre, il convoque une assemblée des principaux brahmes de son canton, leur fait connaître sa résolution, et les supplie de procéder, dans les formes et avec les cérémonies d'usage, à la réception des vœux solennels qu'il veut émettre.

Au jour indiqué pour cet acte important, le candidat se purifie d'abord par des ablutions; il se munit de dix pièces de toile propres à couvrir les épaules : quatre de ces pièces, teintes en *cavy* [jaune foncé], sont destinées à son usage; les six autres seront données en présent à des personnes de sa caste. Il prend en outre un bâton de bambou qui ait sept nœuds; des pièces de petite monnaie de cuivre et d'argent; des fleurs, des akchattas, du sandal, et sur-tout du *pantcha-gavia* : il boit un peu de cette dégoûtante liqueur, et se rend au lieu où la cérémonie doit se faire.

Le gourou qui y préside, fait le homam, le poudja

ordinaire; puis marmotte à l'oreille du candidat les mantrams et les instructions analogues à l'état que celui-ci va embrasser. Il lui ordonne, après cela, de se vêtir d'une des toiles jaunes qu'il a apportées, et, en signe de renonciation à sa caste, ainsi qu'au monde et à ses pompes, de rompre son triple cordon, et de se faire couper le bouquet de cheveux que les brahmes laissent croître au sommet de leur tête. Tout cela est accompagné de mantrams, et de momeries que je crois inutile de décrire.

La cérémonie terminée, le candidat prend d'une main son bâton de bambou à sept nœuds (1), de l'autre une calebasse remplie d'eau, et sous son bras une peau de gazelle; c'est là tout ce que, désormais, il peut possé-

(1) On ne peut hésiter à reconnaître, dans les sanniassys de l'Inde, des hommes imbus de toutes les rêveries rabbiniques touchant la cabale et les nombres, ainsi que des folles imaginations des pythagoriciens; sottises dont ils ont farci la tête de leurs compatriotes. On sait que la cabale suppose le monde plein d'esprits, auxquels on peut devenir semblable par la pureté du régime et la contemplation. Le bâton à sept nœuds du sanniassy n'est point un simple ustensile destiné à l'aider dans sa marche; c'est une imitation de la verge d'Aaron; c'est l'instrument de la *rabdomancie*, divination par la baguette. Les sept nœuds ne sont pas non plus sans mystère: qui ne connaît la perfection du nombre septénaire? On juge aisément de la haute estime dont il jouit dans l'opinion des Indiens, par cette foule de lieux et d'objets de leur vénération qui vont toujours par sept, tels que les sept pénitens *[sapta richis]*, les sept cités saintes *[sapta poura]*, les sept îles saintes *[sapta douipa]*, les sept mers *[sapta samoutra]*, les sept fleuves sacrés *[sapta nady]*, les sept montagnes saintes *[sapta parvatta]*, les sept déserts sacrés *[sapta arania]*, les sept arbres sacrés *[sapta vrukcha]*, les sept castes *[sapta coula]*, les sept mondes, inférieurs et supérieurs *[sapta loca]*, &c. Enfin, sept est un nombre impair, et tous les nombres impairs sont réputés heureux; témoin le fameux trimourty, Brahma, Vichnou,

der en propre : enfin, il boit par trois fois un peu de pantcha-gavia et de l'eau contenue dans sa calebasse ; il récite les mantrams que vient de lui apprendre son gourou, et le voilà irrévocablement sanniassy. Il ne lui reste plus qu'à faire cadeau aux brahmes, des toiles et de l'argent dont il a eu la précaution de se pourvoir.

Le nouvel adepte doit se conformer en tout aux instructions qu'il a reçues de son gourou, et suivre les règles prescrites aux personnes de sa profession ; en voici les principales, auxquelles j'ai joint quelques remarques :

1. « Chaque matin, après ses ablutions, un sanniassy » doit se frotter le corps avec des cendres. » — La plupart des Indiens s'en frottent seulement le front (1).

---

et Siva. Virgile aussi a dit :

Terna tibi hæc primum triplici diversa colore
Licia circumdo, terque hæc altaria circum
Effigiem duco : NUMERO DEUS IMPARE GAUDET....
Necte tribus nodis ternos, Amarylli, colores.

Je pourrais, à propos du bâton des sanniassys, parler de celui de Moïse, d'Élisée, et de tous les prophètes ; du bâton augural, du bâton pastoral des faunes et des sylvains, du bâton des cyniques : mais je laisse au lecteur éclairé le soin de faire à cet égard les rapprochemens qu'il jugera convenables.

(1) Les Hébreux avaient coutume, dans les grandes calamités, de prendre le sac et de se couvrir de *cendres*, en signe de douleur et d'un grand repentir de leurs péchés. Telle fut la pénitence des Ninivites. En France, c'était un devoir, dans quelques maisons religieuses, de rendre sur la cendre le dernier soupir. Le concile de Bénévent, en 1091, prescrivit que les fidèles recevraient des cendres sur leur tête le premier jour du carême, pour les disposer à l'esprit d'humiliation et de pénitence pendant ce saint temps, en rappelant à leur souvenir ces paroles de l'Écriture : *Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris.*

2. « Il ne doit faire qu'un seul repas par jour. » — Cette prescription d'un jeûne perpétuel est suivie, non-seulement par les brahmes sanniassys, mais encore par un grand nombre de ceux qui ne le sont pas, et qui, par cette rigoureuse abstinence, cherchent à fixer sur eux les regards et l'estime du public.

3. « Il doit renoncer à l'usage du bétel. » — On sait que ce sont les feuilles d'une plante de la famille des *convolvulus*, et qui croît dans les contrées maritimes de l'Inde. On mêle ces feuilles, d'un goût légèrement amer et piquant, avec des coquillages calcinés et de la noix d'arèque ou autres aromates, selon le goût des amateurs. Les Indiens mâchent continuellement de cette préparation. S'en abstenir quand on s'y est accoutumé, est une privation plus pénible que ne le serait parmi nous celle du tabac, pour une personne qui a l'habitude d'en prendre.

4. « Non-seulement il doit éviter la compagnie des » femmes, mais il ne peut pas même les regarder en » face. »

5. « Une fois le mois, il se fera raser la tête et le visage. » — Pour éviter cet embarras, plusieurs sanniassys se font arracher, par leurs disciples, les cheveux et les poils, les uns après les autres. On voit souvent des sanniassys qui ne se font jamais raser la barbe, ni couper les cheveux, et qui les tressent d'une manière ridicule; mais ceux-là ne sont point de la caste des brahmes.

6. « Il ne peut porter aux pieds que des socques de » bois. » — C'est une espèce de chaussure fort incommode, qui ne tient au pied que par une cheville dont

la tête passe entre l'orteil et le second doigt du pied. C'est par crainte de la souillure que les sanniassys usent de ces socques; elle serait inévitable s'ils allaient pieds nus, ou bien s'ils portaient une chaussure de cuir.

7. « Lorsqu'un sanniassy voyage, il doit porter d'une » main son bâton à sept nœuds, de l'autre sa calebasse, » et sous son bras une peau de gazelle. » — Muni de ces trois objets, le sanniassy peut dire, *omnia mecum porto.* Le bâton doit être juste de sa hauteur; la peau de gazelle lui sert en même temps de siége et de lit.

8. « Il ne doit vivre que d'aumône, et il a droit de » la demander par-tout où il va. » — Quelques-uns acquièrent, par ce moyen, des sommes considérables; mais ils sont obligés de les employer en charités ou autres bonnes œuvres : il y en a qui s'en servent pour faire construire des chauderies, des pagodes, &c., creuser des étangs et des réservoirs d'eau pour l'utilité commune. Ils exercent aussi l'hospitalité envers les personnes qui passent près de leurs cellules, ou qui viennent les visiter.

9. « Quoiqu'un sanniassy ait droit de demander l'au- » mône, il est cependant plus convenable qu'il la reçoive » sans la demander : en conséquence, lorsqu'il aura faim, » il se présentera chez des gens du monde, sans rien dire » et sans exposer ses besoins. Si on lui donne quelque » chose de bonne volonté, il le recevra d'un air indiffé- » rent et sans remercier : si on ne lui donne rien, il » se retirera sans se fâcher ni témoigner du méconten- » tement; il ne se plaindra pas non plus, si ce qu'on » lui donne est de mauvais goût. »

10. « Il ne s'assiéra point pour manger. »

11. « Il se bâtira un ermitage auprès d'une rivière » ou d'un étang. » — Afin qu'il soit à portée de faire de fréquentes ablutions, devoir qui est un des points capitaux du réglement des sanniassys.

12. « En voyage, il ne séjournera nulle part, et ne » fera que traverser les lieux habités. »

13. « Il regardera tous les hommes d'un même œil; il » se mettra au-dessus de tous les événemens, et verra, » avec la plus parfaite indifférence, les diverses révolu- » tions qui agitent le monde et bouleversent les empires. »

14. « Son unique soin sera d'acquérir l'esprit de sa- » gesse et le degré de spiritualité qui doivent finalement » le réunir à la divinité, loin de laquelle les créatures et » les passions nous repoussent. Pour arriver à cette fin, » il doit exercer un empire absolu sur ses sens, et subju- » guer entièrement la colère, l'envie, l'avarice, la luxure, » enfin tous les mouvemens déréglés de l'ame; sans quoi » sa pénitence ne produirait aucun fruit. »

Sans doute il y a d'autres règles générales de conduite auxquelles ces sectaires sont astreints; mais je n'ai pu connaître que celles qui précèdent.

Parmi les sanniassys, ceux qu'on appelle *bikoukas* sont censés les plus parfaits de tous : ils ne sont plus soumis à aucune restriction dans le manger ou le boire; il n'existe point d'alimens, quelque impurs qu'ils soient, qui puissent désormais les souiller.

CHAPITRE XXXV.

Principaux devoirs des sanniassys. — La contemplation : ses divers degrés ; en quoi elle consiste, et comment elle est pratiquée par les dévots indiens. — Réflexions. — Parallèle entre les sanniassys indiens et ceux de la religion révélée.

Le premier et le principal devoir des sanniassys, est d'extirper, jusqu'à la racine, tout attachement secret qu'il peut encore ressentir dans son cœur pour le monde et ses fausses jouissances. Une femme, des enfans, des parens et des amis, les priviléges de sa caste; des vaches, des jardins, des joyaux et autres biens temporels ; les passions, la sensualité, sont pour l'ame autant d'obstacles à la perfection : on pourrait les comparer à ces nuages épais qui, jusqu'à ce qu'ils se dissipent, nous dérobent la vue du soleil, et obscurcissent l'éclat de sa lumière ; ou à un vent violent qui, en agitant la surface de l'eau, l'empêche de réfléchir, dans toute sa splendeur, l'image de cet astre; ou bien, aux enveloppes que les chenilles et autres insectes se forment à eux-mêmes, et dont ils ne peuvent plus se débarrasser; ou bien encore, aux noyaux de certains fruits, dans lesquels les vers qui s'y sont introduits demeurent emprisonnés.

Ce n'est là qu'une partie des comparaisons qu'emploient les auteurs indiens, pour donner une idée des obstacles que les affections mondaines et les passions opposent à la perfectibilité, et à la complète réunion de l'ame à l'essence divine.

Cependant, ajoutent-ils, la prison où les chenilles et les vers s'enferment eux-mêmes, ne les retient pas toujours captifs, et ils n'y perdent pas l'existence; après y avoir séjourné quelque temps dans un état de torpeur et d'inaction, la faible étincelle de vie qui reste encore en eux venant à s'allumer et à acquérir de la force, ils se mettent à ronger l'enveloppe où ils se trouvent engagés; et, par un travail opiniâtre, ils s'ouvrent un passage, s'envolent, et recouvrent la liberté.

Il en est de même de l'ame. Sa prison dans le corps, où la tiennent séquestrée les embarras du monde et le tumulte des passions, ne sera pas éternelle; après une longue suite de renaissances, l'étincelle de sagesse qui est en elle venant à s'allumer, elle réussira enfin, par la pratique long-temps continuée de la pénitence et de la contemplation, à rompre peu-à-peu tous les liens qui l'attachaient au monde, et redoublera de vertu, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le degré de sagesse et de spiritualité qui doit l'identifier à la divinité: alors, quittant le corps qui la retient captive, elle prendra librement son essor, et ira s'unir pour toujours au premier principe dont elle est émanée.

La marche que doit suivre le sanniassy, pour arriver au faîte de la perfection, diffère un peu, selon la secte à laquelle il est attaché. Sa délivrance a commencé le jour où il a embrassé ce saint état; par cette démarche, il est censé s'être déjà affranchi des entraves qui enchaînent les autres hommes au monde et à ses plaisirs; ce qui lui reste à faire pour acquérir la sagesse, il l'accomplira par les ablutions fréquentes, par l'usage réitéré du *pantcha-*

gavia, par les sacrifices quotidiens, par la pénitence et les austérités; mais sur-tout par la contemplation, à laquelle il doit consacrer tout son loisir.

Cette dernière pratique a quelque chose de si remarquable chez un peuple idolâtre, que j'ai cru devoir en parler avec quelque étendue; les détails où je vais entrer feront connaître jusqu'à quel point le fanatisme et la superstition peuvent égarer les hommes, sur-tout lorsqu'ils ont pour auxiliaires la vanité et le desir de se faire un nom.

Cette contemplation est appelée *yogam*. De là vient le nom de *yoguy*, qu'on donne à une secte de vagabonds qui sont censés, quoique fort mal à propos, se livrer à cet exercice.

Suivant la doctrine des Indiens, la pratique du *yogam* spiritualise et perfectionne singulièrement le sanniassy, en le faisant passer par quatre états plus parfaits les uns que les autres.

Le premier est appelé *salokiam* [unité de lieu]. Dans cet état, l'ame se trouve pour ainsi dire habiter le même lieu que la divinité; elle est comme en sa présence.

Après avoir pratiqué long-temps les exercices du *salokiam*, l'ame passe au second état, appelé *samipiam* [proximité]. Par l'exercice de la contemplation et l'éloignement des objets terrestres, la connaissance et la pensée de Dieu deviennent plus familières, et l'ame semble se rapprocher davantage de lui.

A la suite d'un grand nombre de générations passées dans cet état, l'ame arrive au troisième, le *souaroupiam* [ressemblance]. Une fois parvenue à ce point, elle

acquiert peu-à-peu une parfaite ressemblance avec la divinité, et participe en quelque manière à tous ses attributs.

Enfin, cet état la conduit au quatrième, au *sayodjyam* [identité]. Cette fois il s'opère une union parfaite et inséparable de l'ame à la divinité.

Mais pour parcourir ces quatre degrés de perfection, il faut à l'ame une longue période de temps, et elle est soumise à un grand nombre de renaissances, pendant lesquelles elle acquiert peu-à-peu la mesure de sagesse nécessaire à son incorporalité.

Pour rendre raison de toutes ces indispensables transmigrations de l'ame, les livres indiens se servent de diverses comparaisons, telles que celle-ci :

Si l'on veut extraire d'une masse composée des cinq métaux (1), l'or qui s'y trouve incorporé, on n'en viendra pas à bout en la soumettant une seule fois à la fusion; ce n'est qu'en faisant passer, à plusieurs reprises, cet alliage par la coupelle, qu'on divisera, en définitive, les parties hétérogènes qui le composent, et que l'or en sera départi dans toute sa pureté.

Ils en emploient encore, dans le même but, un grand nombre de semblables, parmi lesquelles ils n'oublient pas celle qui est tirée des procédés à l'aide desquels on obtient le beurre liquéfié; substance dont, comme on sait, les brahmes sont fort friands, et qu'ils regardent comme la plus pure des substances créées.

La plupart de ces comparaisons, et les maximes à l'appui desquelles elles sont faites, prises en bonne

(1) Nous comptons, nous, un plus grand nombre de métaux.

part, ne seraient pas entièrement rejetées par nos docteurs mystiques, ou par ceux d'entre nous qui se livrent à la vie contemplative. On peut en conclure, au moins, que les anciens pénitens de l'Inde ont réfléchi, plus qu'on n'aurait droit de s'y attendre, sur les matières spirituelles. Plus pure, sans doute, et plus raisonnable dans son origine, avant l'introduction d'une grossière idolâtrie, cette spiritualité fut corrompue dans la suite, et n'aboutit plus qu'à fomenter l'orgueil de leurs successeurs. Ceux-ci se prétendirent bientôt unis et égaux à l'Être suprême lui-même; tandis que les autres hommes, objet de leur souverain mépris, croupissaient encore, selon eux, dans le bourbier des êtres matériels et dans le cloaque des passions.

Mais comment ces prétendus pénitens pratiquaient-ils cette contemplation tant vantée parmi eux?

Avant que l'idolâtrie eût prévalu dans l'Inde, et que la tradition du culte intérieur et extérieur que rendaient les premiers hommes à l'Être suprême après le déluge, eût été oubliée, peut-être la contemplation, suggérée par un motif pur, était-elle capable de maintenir dans un état constant de ferveur la piété envers Dieu. Mais combien, aujourd'hui, cet acte religieux est loin d'un but aussi louable!

Je ne saurais mieux faire connaître en quoi consiste, pour un sanniassy moderne, la contemplation, qu'en rapportant ce que j'appris de deux Indiens qui avaient fait, pendant long-temps, un noviciat sous la direction de deux contemplatifs renommés.

« Je fus quatre mois novice, me dit l'un d'entre eux,

» sous un sanniassy qui avait construit son ermitage dans
» un lieu isolé, à peu de distance de la ville de Bella-
» poura : suivant ses instructions, je passais une bonne
» partie de la nuit éveillé, m'appliquant à éloigner de
» mon esprit toute pensée quelconque ; je faisais tous
» mes efforts pour retenir ma respiration aussi long-
» temps qu'il était possible, et je ne respirais que lorsque
» j'étais sur le point de tomber en défaillance. Ce suffo-
» cant exercice me causait une transpiration abondante.
» Un jour je crus voir, en plein midi, une lune fort
» claire, qui me paraissait en même temps s'agiter et se
» mouvoir de côté et d'autre. Une autre fois, mon ima-
» gination me fit trouver, en plein jour, au milieu de
» ténèbres épaisses. Le sanniassy, mon directeur, qui
» m'avait prévenu, long-temps auparavant, que l'exercice
» de la pénitence me ferait voir des choses merveilleuses,
» fut fort content lorsque je lui rapportai ces visions, me
» félicita sur mes progrès dans la spiritualité, et me pres-
» crivit de nouvelles pratiques, encore plus pénibles que
» les premières. Le temps n'était pas éloigné, me disait-
» il, où je verrais des effets de ma pénitence bien plus
» surprenans encore. Enfin, fatigué de ces laborieuses
» contorsions, de ces folles et interminables rêveries,
» craignant qu'à la fin la tête ne me tournât tout de bon,
» j'abandonnai le sanniassy et sa contemplation, et je
» repris mon premier état. »

Le second, déjà avancé en âge, mais d'un caractère fort gai, me conta ainsi l'histoire de son noviciat :

« Le sanniassy sous la direction duquel je me mis,
» avait bâti son ermitage à quelque distance du fort de

» Namakallou, dans un lieu désert. Entre autres exercices qu'il m'avait prescrits, il m'obligeait chaque jour » de regarder fixément le firmament, sans cligner les » yeux, et sans changer de posture. Cette contention » prolongée m'échauffait extraordinairement la vue, et » me causait souvent de violens maux de tête : je croyais, » quelquefois, apercevoir en l'air des étincelles de feu; » d'autres fois, il me semblait voir des globes enflammés » et autres météores. Mon maître était fort content du » succès de mes exercices, et de mes progrès. Il était » borgne, et je sus qu'il l'était devenu en se livrant lui-» même à l'exercice qu'il me conseillait comme indispen-» sablement nécessaire pour parvenir à la spiritualité. » Mais enfin, ne pouvant plus y tenir, et craignant de » perdre un œil de plus que mon maître, je dis adieu à » la contemplation de la voûte céleste.

« J'essayai encore, durant quelque temps, un autre » genre d'exercice. Un moyen infaillible, me disait mon » directeur, pour faire des progrès rapides dans la carrière » de la spiritualité, consiste à tenir toutes les ouvertures » du corps si exactement closes, qu'aucun des cinq *pra-*» *nams* [vents] qui y sont, ne puisse trouver d'issue » pour en sortir. A cet effet, il faut s'introduire les deux » pouces dans les oreilles, se fermer les lèvres avec le » petit doigt et l'annulaire de chaque main, les yeux avec » les deux index, et appuyer les doigts du milieu sur » chaque narine ; et, pour boucher les ouvertures infé-» rieures, croiser les jambes, et s'asseoir bien perpendi-» culairement sur un de ses talons.

» Dans cette attitude, je devais, tenant une de me

» narines fortement comprimée, et laissant l'autre libre, » respirer par celle-ci aussi long-temps et aussi violem- » ment qu'il m'était possible ; et, la fermant aussitôt, » ouvrir l'autre, et rendre l'air aspiré en faisant des » efforts prolongés de même. Il était d'une haute impor- » tance que l'aspiration et l'expiration n'eussent jamais lieu » par la même narine. Je continuais ce manége jusqu'à ce » que, privé du sentiment, je tombasse en syncope. »

Pour me rendre la chose plus sensible, le sanniassy déserteur voulut bien en faire une répétition en ma présence. Rien de plus comique que la scène qu'il exécuta. Mais, sans pousser jusqu'au dénouement, il quitta sa fatigante posture, pour donner cours aux éclats de rire que le souvenir de ses folies passées excitait encore en lui.

Voici des exemples de contemplation d'un autre genre, extraits des livres indiens, et qui feront connaître en quoi consistait autrefois cet exercice spirituel. Un des *yogams* les plus fameux et les plus méritoires, est celui auquel ils donnent le nom de *sabda-brahma* [parole de Brahma] ou *pranaba;* c'est-à-dire, méditation sur le monosyllabe sacré et mystérieux *oum* ou *om*. Or, *oum* ou *om*, c'est Brahma lui-même.

Comme ce mot *oum* est composé de trois lettres, qui n'en font qu'une dans l'écriture, on doit s'imaginer que l'*o* est Brahma, l'*u* Vichnou, et l'*m* Siva. Le caractère qui représente ces trois lettres, dont l'union forme le *sabda-brahma*, est terminé par un demi-cercle avec un point au milieu, qu'on appelle *bindou*, qui est le symbole de l'être purement spirituel.

Ceux qui desirent opérer leur salut, doivent méditer sans cesse sur ce mot, et le répéter à tout moment.

Mais, pour faire cette méditation avec fruit, il faut commencer par se vaincre soi-même en travaillant à la mortification des sens et des passions. On doit donc peu-à-peu retirer ses pensées et ses affections de tous les objets créés, pour les fixer au point ou *bindou* mentionné plus haut. Quand on en est venu là, un seul moment de méditation suffit pour nous mériter un bonheur parfait.

Vichnou jette toujours des regards de complaisance sur de pareilles méditations ; et, dès qu'on a pu déterminer la volonté à croire fermement que le *pranaba* ou le mot *oum* est la divinité même, on voit Vichnou dans tous les êtres, on n'y voit que lui seul, on n'entend que lui, on ne pense qu'à lui, et l'on ne croit pas que rien existe hors de lui.

Comme il n'est point de science au-dessus des védams, de même aussi il n'est point de contemplation qui égale en mérites le *pranaba* ou le mot *oum*, qui est la divinité même.

Un autre genre de contemplation, qui ne le cède guère à celle qu'on vient de décrire, est l'*achta-yoga* [les huit yogas]. En voici une courte analyse, tirée du saka du *Rig-védam*.

L'achta-yoga est d'une rare efficacité : c'est par son moyen que Siva lui-même a obtenu le pardon de ses péchés, et la royauté du *keilassa*.

Point de fautes qu'il n'efface ! Tuer un brahme ou une vache, voler de l'or, boire des liqueurs eni-

vrantes, violer la femme de son gourou, procurer l'avortement, sont les plus énormes des crimes : médire des brahmes, les tromper, leur manquer de parole; voir sans compassion le pauvre et l'étranger, au moment où l'on prend ses repas, les rebuter et les renvoyer avec mépris; empêcher de boire les vaches qui ont soif; vouloir passer pour savant lorsqu'on ne sait rien; s'aviser de dogmatiser sur la contemplation, quoiqu'on ignore en quoi elle consiste; donner des remèdes sans être médecin; prédire l'avenir sans être astrologue; offrir, quand on est brahme, des sacrifices à un lingam ou à une image de Vichnou qui aurait déjà été l'objet de ceux d'un sudra : certes, ce sont là de grands péchés. Eh bien! l'*achta-yoga* les efface tous. Voici en quoi il consiste.

On jeûne d'abord trois jours de suite, après lesquels on se rend à un temple de Siva, ou à un cimetière, ou auprès de l'arbre billy; on fait l'atchamania (1); on se trace sur le front la petite marque rouge circulaire appelée *tiloky*. Ayant préparé par terre un endroit propre, le contemplatif s'y place, le corps portant sur la tête, c'est-à-dire, la tête en bas et les pieds en haut; dans cette posture, il fait six fois le *prana-yana*, qui consiste à respirer avec force par une narine, et à chasser de même, par l'autre, l'air aspiré. Par-là l'*homme de péché* sera détruit : cet *homme de péché* réside dans le nerf qui occupe le côté gauche de la tête; en faisant sortir le vent du corps par le *prana-yana*, on dit :

« Nerf, vous êtes une déesse; c'est en vous que réside

(2) *Voyez* tom. 1.er, p. 355.

» l'homme de péché ; je vais vous laver pour vous en » délivrer. Sortez donc. »

Une violente expiration par la narine gauche ayant chassé ce nerf, où réside l'homme de péché, on le lave dans l'eau chaude, et on lui offre le poudja.

Il s'agit après cela de le faire rentrer à sa place : à cet effet, on respire fortement par la narine droite, en disant :

« Vous voilà, grande déesse, délivrée du péché ! » vous êtes la mère du monde ; vous avez reçu l'honneur » du sacrifice ; allez vous replacer à l'endroit où vous » étiez auparavant. »

Tel est l'exercice de l'achta-yoga. C'est pour l'avoir pratiqué, dit l'auteur, que Siva est devenu le maître du monde ; Indra, le souverain du souarga ; Dourga, la mère de toutes les créatures ; et Vichnou, le conservateur de toutes choses.

Il existe un grand nombre d'autres *yogams*. On a donné, dans le chapitre du sandia, la description du *santy-yoga*, qui sert de préparation au sacrifice journalier des brahmes ; et je pense qu'on en a assez vu pour être à portée d'apprécier les puériles momeries des contemplatifs indiens.

Ils ont, par surérogation, dix-huit espèces de *tapassas* ou pénitences corporelles, toutes plus rigoureuses les unes que les autres. Chaque contemplatif choisit celle pour laquelle il se sent le plus d'inclination. Parmi les plus acerbes, on distingue les tapassas qui consistent à se tenir exposé tout nu au soleil, tant que la journée dure, dans la saison des grandes chaleurs, et environné de quatre

feux ardens ; ou bien à demeurer, aussi durant la journée entière, plongé jusqu'au cou dans l'eau froide, la tête enveloppée d'un linge mouillé, à l'époque la plus froide de l'année. C'est ce qu'on appelle *pantcha-tapa* [les cinq pénitences].

On en voit communément qui se tiennent sans cesse les bras croisés par-dessus la tête, jusqu'à ce que les nerfs, engourdis par cette tension forcée et continue, ne puissent plus reprendre leur position naturelle.

D'autres se tiennent debout, un pied par terre et l'autre en l'air, jusqu'à ce que la jambe enfle, suppure et soit couverte d'ulcères.

Les livres indiens exaltent beaucoup le mérite de ces yogams et de ces tapassas. Entre autres tortures volontaires, ils en distinguent honorablement une, qui est, en effet, le *nec plus ultra* du genre. Elle consiste à retenir sa respiration avec une telle violence, que l'ame, forcée d'abandonner le corps, s'ouvre un passage par le sommet de la tête, s'envole, et aille se réunir à Parabrahma.

Qu'on ne pense pas, cependant, que le plus grand nombre des contemplatifs modernes soient d'humeur à soumettre leur enveloppe mortelle à d'aussi rudes épreuves : on en voit beaucoup qui se contentent de se tenir assis, immobiles, les yeux fermés, la tête inclinée, et s'efforçant d'éloigner de leur esprit toute pensée quelconque ; d'autres qui s'accroupissent, et gardent imperturbablement l'attitude que le ministre Appadjy, comme on l'a vu plus haut, avait prescrite à son berger.

Un de ces contemplatifs, qui vivait dans mon voisinage, avait la manie de s'imaginer voir une idole de Vichnou, à qui il offrait, en idée, des vêtemens, des joyaux et divers mets; et le dieu, en échange, lui accordait tout ce qu'il lui demandait. Il passait chaque jour deux heures dans cet exercice, après lesquelles il se trouvait, comme auparavant, les mains vides et le ventre creux.

Les hommes qui, après le déluge, conservèrent le précieux dépôt de la connaissance d'un seul vrai Dieu, s'appliquèrent aussi, on n'en saurait douter, à la contemplation de ses perfections infinies, comme un moyen propre à nourrir en eux l'attachement aux devoirs qu'ils avaient à lui rendre. C'était, vraisemblablement, de son père Abraham qu'Isaac avait retenu l'habitude de sortir au déclin du jour, pour aller méditer dans la campagne (*Gen.* 24, v. 63). Moïse ordonne aux Israëlites de méditer sans cesse sur l'obligation d'aimer Dieu de tout leur cœur; il veut que cette méditation les occupe dans leurs maisons, les accompagne dans leurs voyages, et soit toujours présente à leur esprit.

David, qui en avait apprécié le mérite par sa propre expérience, en recommande l'usage dans presque tous ses cantiques; recommandation que Salomon, son fils, réitère aussi. Cette pratique pieuse passa donc d'âge en âge, depuis le déluge jusqu'à l'établissement de la religion chrétienne, qui elle-même regarde la méditation de la loi de Dieu comme un devoir indispensable.

Les premiers législateurs des Indiens, fils ou petits-

fils de Noé, qui, en se séparant des autres hommes, conservaient la connaissance du vrai Dieu, demeurèrent persuadés de l'obligation de réfléchir souvent sur ses grandeurs, de crainte de tomber insensiblement dans l'oubli entier de cet Être suprême; mais ces notions pures, bientôt défigurées par les passions, et corrompues par l'esprit d'idolâtrie, dégénérèrent en des pratiques frivoles ou insensées. Aux premiers contemplatifs de l'Inde, qui donnaient quelques instans de la journée au recueillement et à la méditation, succédèrent des fanatiques qui, ne retenant de leurs devanciers que de vains dehors, s'abandonnèrent bientôt à toutes les impressions de leur foi enthousiasme, à toutes les sottises qu'ils jugeaient propres à flatter le goût d'un peuple ami des exagérations.

Des auteurs modernes, confondant les institutions fondées sur une piété solide et sincère envers Dieu, avec celles qu'un orgueil délirant enfanta, et que la superstition s'empressa d'étayer, ont cherché à jeter de la défaveur sur la vie ascétique et contemplative encouragée dans l'ancienne et la nouvelle loi : ils ont prétendu assimiler celle-ci aux absurdes yogams des sanniassys de l'Inde. Mais un peu de bonne foi aurait dû, ce me semble, leur faire apercevoir une immense différence, soit quant aux moyens, soit quant au but.

Qu'ils comparent les principes et la conduite des deux grands fondateurs de la vie ascétique et contemplative dans la religion révélée, et ceux des prétendus sages de l'Inde ! Élie et Jean-Baptiste pourront-ils être mis en parallèle avec les sanniassys *Vachichta* et

Narada ? trouvera-t-on quelque ressemblance entre les pratiques et les maximes des uns et des autres ? Le *Padma* et le *Vichnou-pourana*, écrits soi-disant sous la dictée de ces derniers, sont un ramas d'absurdités et d'extravagances : peut-on imputer rien de semblable à ce que l'Écriture rapporte du saint prophète d'Israël et du précurseur du Messie ?

Élie, retiré dans les fentes des rochers qui bordent le torrent de Carith, ou dans les cavernes du Mont-Carmel, y est tout occupé à gémir sur l'apostasie et l'iniquité du peuple d'Israël, auxquelles la perversité du roi Achab et les crimes de sa femme Jézabel ont mis le comble. Là, il adresse nuit et jour des prières ferventes au Seigneur pour la conversion de ce peuple aveuglé. Il ne quitte la solitude et ne paraît au milieu d'un monde corrompu, que pour reprocher, avec la noble liberté d'un envoyé de Dieu, au roi impie d'Israël, sa défection et ses injustices, pour le menacer du châtiment qui les attend, lui, son infame épouse et son peuple, s'ils ne rentrent point dans les voies de la vérité.

Là aussi, se livrant à une vie austère et pénitente, n'ayant pour toute nourriture qu'un pain, qui chaque jour lui est apporté miraculeusement par un corbeau, et l'eau qui coule dans le torrent, il instruit de la loi de Dieu les fils des prophètes, et les forme aux exercices de la vie contemplative par ses leçons et par ses exemples.

Jean-Baptiste, sur les bords du Jourdain, entièrement séparé du monde, se livre sans réserve aux exer-

cices de la pénitence, et, par la vie dure qu'il mène, il donne aux peuples l'exemple de renoncer aux plaisirs du monde et de la chair, s'ils veulent devenir les vrais disciples de celui qu'il vient leur annoncer.

Certes, la pénitence de ce saint personnage de la nouvelle loi, n'a rien de commun avec les momeries fastueuses et hypocrites des sanniassys indiens, qui veulent avant tout attirer sur eux les regards. La conduite du saint précurseur est fondée sur une profonde humilité : il se dérobe aux yeux du monde; il fuit les honneurs, il les dédaigne, il les repousse; il veut être considéré comme le dernier des hommes.

Cependant, dans sa solitude, il n'oublie pas les devoirs qui lui ont été imposés d'instruire les hommes et de les préparer au grand événement qui va s'accomplir. Attirées par la renommée de ses vertus sublimes, des personnes de tous les âges et de toutes les classes accourent pour entendre la morale pure et sainte que professe ce sage : laboureurs, soldats, publicains, maîtres, domestiques, tous veulent entendre ses prédications; tous, selon leur condition respective, reçoivent de lui des règles de conduite pleines de sagesse.

S'il quitte momentanément sa retraite, ce n'est, comme son prédécesseur Élie, que pour répandre plus au loin la parole de Dieu, ou pour reprocher avec une liberté courageuse à un roi incestueux sa conduite criminelle.

Des pratiques extravagantes ou ridicules, telles que le *mokcha-sadaca*, le *pranaba*, le *santy-yoga*, le *homam*, le *pantcha-gavia*, les sacrifices impudiques

au lingam, &c., n'étaient pas les voies que ces illustres pénitens et leurs disciples suivaient pour atteindre à la perfection; ils ne s'appliquaient point à capter l'admiration populaire par des austérités excessives contraires aux lois de la nature : une humilité profonde, un desir sincère de vivre inconnus au monde et de n'avoir que Dieu seul pour témoin de la pureté de leurs mœurs, telle était la base de leurs actions. Les règles de conduite qu'ils traçaient aux autres, se réduisaient à s'affranchir du joug des passions, à repousser les occasions de pécher, enfin à manifester un desir sincère de servir Dieu et de l'aimer.

CHAPITRE XXVI.

Funérailles des brahmes sanniassys.

Les cérémonies qui accompagnent les funérailles des sanniassys, diffèrent, à plusieurs égards, de celles qui ont lieu pour les brahmes ordinaires. De même que ces derniers, les vanaprastas étaient brûlés après leur mort: on enterre tous les sanniassys, de quelque rang et de quelque secte qu'ils soient.

C'est le fils du sanniassy, s'il en avait eu un avant d'embrasser cet état, qui préside aux funérailles de son père. A défaut de fils, il se trouve toujours quelque brahme dévot qui s'en charge et en fait les frais; on se dispute même à qui aura l'honneur de remplir cette fonction, qui passe pour une des œuvres les plus méritoires.

Après avoir lavé le cadavre à la manière accoutumée, on le revêt de deux pièces de toile de couleur *cavy* [jaune]; on le frotte bien ensuite avec des cendres, de manière qu'il en soit tout couvert; on lui attache au cou un chapelet de gros grains appelés *roudrakchas* (1). Pendant ce temps-là, quelques brahmes jouent d'une espèce de castagnettes faites de bronze, qui produisent un bruit perçant.

Tout étant prêt pour les obsèques, on dépose le corps,

(1) Ce mot *roudrakcha* signifie *œil de Siva*, parce que les grains ainsi appelés naquirent de ses larmes, selon les légendes indiennes.

les jambes croisées, dans une grande corbeille de bambou, suspendue avec des liens de paille à un gros bâton aussi de bambou. Cette corbeille est portée par quatre brahmes. La fosse a dû être creusée auprès d'une rivière ou d'un étang; elle a environ six pieds de profondeur et est d'une forme circulaire. Arrivé là, on dispose au fond de cette fosse une couche épaisse de sel, sur laquelle on assied le défunt, toujours les jambes croisées; on l'entoure encore, jusqu'au cou, de sel que l'on tasse bien, pour que la tête reste immobile. Sur cette tête demeurée saillante, on vient casser un grand nombre de cocos, jusqu'à ce que le crâne soit entièrement fracassé. Enfin, on jette une troisième fois du sel en quantité suffisante pour recouvrir entièrement cette tête ainsi mise en pièces.

On élève au-dessus de la fosse une espèce de terre-plein ou *tumulus* de cinq palmes de hauteur, au-dessus duquel on façonne avec de la terre un lingam haut d'environ deux pieds Cette figure obscène est aussitôt consacrée par les mantrams des brahmes, qui lui offrent un sacrifice de lampes allumées, de fleurs et d'encens, et, pour neiveddiam, des *bananes* et du *paramannam*, espèce de mets que les brahmes trouvent fort de leur goût, et qui se compose de riz, de cocos et de sucre. Ces offrandes sont accompagnées d'hymnes en l'honneur de Vichnou, que tous les assistans chantent ensemble à tue-tête.

Ce concert discordant terminé, celui qui préside à la cérémonie fait trois fois le tour du lingam figuré sur la tombe, s'incline profondément devant lui, et exprime

des vœux pour que, « par la vertu du sacrifice fait au » lingam, le défunt soit parfaitement rassasié, qu'il de- » vienne agréable à Siva, et que, reçu par Brahma dans » son séjour, il ne soit plus obligé de renaître en ce » monde. »

Alors, il verse par terre un peu de riz et d'eau, il ramasse tous les morceaux des cocos brisés sur le chef du défunt, et les distribue aux assistans, qui se les arrachent des mains; car ce sont autant de reliques qui portent bonheur. Le *paramannam* est partagé ensuite entre ceux qui n'ont point d'enfans : cette substance a acquis dans cette circonstance la vertu de procurer la fécondité aux femmes stériles. Les cérémonies de ce jour finissent par des ablutions : non qu'on ait besoin de se purifier de quelque souillure, puisqu'on n'en contracte aucune en assistant aux obsèques d'un sanniassy; mais pour tenir lieu du bain que les brahmes doivent prendre trois fois dans la journée.

Durant les dix jours qui suivent celui des funérailles, la personne qui y a présidé, accompagnée de plusieurs autres brahmes, se rend tous les matins au tombeau du défunt, pour y renouveler les offrandes au lingam. La même cérémonie a lieu au jour anniversaire de la mort. Mais, après la clôture de toutes les cérémonies, il se contente de donner un repas très-frugal aux brahmes qui y ont assisté, après lequel il fait trois fois le tour de l'assemblée, salue ceux qui la composent, et les congédie sans leur faire de présens. Ces derniers, en se retirant, le complimentent sur la bonne œuvre qu'il a faite et sur les mérites qu'il s'est acquis par-là.

Les tombeaux de ces sanniassys deviennent quelquefois fameux : un grand concours de dévots s'empressent d'aller y faire des offrandes et des sacrifices, comme à des divinités. L'étrange usage de casser la tête de ces solitaires à coups de cocos en les enterrant, a sans doute quelque analogie avec ce qui se pratique souvent à l'égard de pierres représentant le lingam, qu'on aperçoit le long des grandes routes ou dans des lieux fréquentés; les passans brisent de même dessus, des cocos qu'ils leur offrent ensuite en sacrifice.

Cependant, les vœux et les oblations qu'on fait pour les sanniassys après leur mort, toutes les cérémonies enfin qui accompagnent et qui suivent leurs obsèques, semblent indiquer qu'on les considère comme ayant encore des fautes à expier, et qu'il reste du doute sur leur béatitude. Mais ce n'est pas là le seul point sur lequel la gentilité indienne n'est pas d'accord avec elle-même.

J'ai dit que l'on avait eu tort de confondre les sanniassys-brahmes avec de soi-disant pénitens sudras, sectaires de Siva et de Vichnou, qui vivent retirés dans des ermitages isolés. Ceux-ci ne sont pas soumis à la condition d'avoir été pères de famille; la continence est même une vertu qu'ils sont censés n'avoir jamais enfreinte : clause dont je ne voudrais pas, bien certainement, garantir l'exacte observance.

Un brahme peut embrasser à tout âge la profession de sanniassy; on en voit plusieurs qui, bourrelés par les remords de leur conscience, s'y consacrent à la fin de leur vie, et même à l'heure de leur mort, per-

suadés qu'ils sont que la qualité de pénitent est un sauf-conduit pour l'autre monde. On observe, pour l'admission de ces vieux pécheurs à une pénitence tardive, les formalités dont on a vu précédemment le détail; et que leur conversion soit sincère ou non, ils peuvent compter, après leur mort, sur tous les avantages et tout le bonheur qu'ont droit d'espérer les sanniassys les plus persévérans, et qui ont vieilli dans l'exercice des plus rigoureuses austérités.

TROISIÈME PARTIE.

RELIGION.

CHAPITRE I.er

De l'origine du trimourty, et de l'idolâtrie primitive des Indiens. — Parallèle entre les dieux de la Grèce et ceux de l'Inde. — Idolâtrie particulière des Indiens. — Culte des élémens, représentés par le trimourty.

Les Indiens entendent par *trimourty* les trois principales divinités qu'ils reconnaissent, et qui sont, Brahma, Vichnou et Siva : ce mot signifie proprement *les trois puissances*, c'est-à-dire, *la création*, attribut spécial de Brahma, la *conservation*, attribut de Vichnou, et la *destruction*, attribut de Siva.

Ces trois divinités sont figurées, tantôt séparément avec leurs symboles particuliers, tantôt réunies en un seul corps avec trois têtes. C'est sous cette dernière forme qu'elles reçoivent le nom de *trimourty*, qui signifie en même temps *les trois corps* et *les trois puissances*. Cette réunion offre l'emblème allégorique de l'existence des choses créées, qui ne peut être produite et se perpétuer sans l'accord et le concours de ces trois puissances.

Le trimourty est reconnu et adoré généralement, excepté par les djeinas. Quoique beaucoup d'Indiens s'attachent spécialement, les uns au culte de Siva, les

autres à celui de Vichnou, cependant, lorsque ces deux dieux unis à Brahma ne forment qu'un seul corps avec trois têtes, ils rendent un culte égal à tous les trois, sans avoir égard alors aux points particuliers de doctrine qui les divisent.

Il est d'autant plus difficile de découvrir l'origine du trimourty, que les fables qui y ont rapport ne s'accordent pas entre elles. Dans quelques pouranas, elles le font naître d'une femme appelée *Ady-Sakty* [force originelle], qui enfanta ces trois dieux réunis en un seul corps : après, y lit-on, qu'elle les eut mis au monde, elle en devint éperdument amoureuse, et se maria avec eux.

D'autres pouranas disent qu'*Ady-Sakty* produisit une semence d'où naquit Siva, qui fut le père de Vichnou.

Ailleurs, on voit qu'une fleur de *tavarai* (lis d'étang) sortit du nombril de Vichnou, et que ce fut de cette fleur que naquit Brahma.

Enfin, on ne découvre dans les ouvrages indiens qu'un tissu de contradictions sur ce trimourty, et les absurdités qui y ont rapport sont même incohérentes entre elles. Le point sur lequel ils s'accordent assez, est celui qui est relatif aux débauches et aux infames amours des trois divinités qui le composent.

Néanmoins, quelque grand que fût leur pouvoir, ces divinités ne laissèrent pas de ressentir souvent les terribles effets de la vengeance de plusieurs personnes vertueuses qui, indignées à la vue de tant de turpitudes, trouvèrent moyen de les asservir et de les punir sévèrement. Ainsi, par exemple, *Anoussoyai* était une

vierge aussi célèbre par sa chasteté incorruptible, que par sa piété envers les dieux et sa tendre compassion pour les malheureux : les dieux du trimourty ayant entendu parler d'elle, en devinrent amoureux, et résolurent de lui faire perdre le trésor de virginité qu'elle avait jusqu'alors conservé avec un soin extrême. Pour parvenir à leur but, les trois séducteurs se déguisèrent en religieux mendians, et, sous cet extérieur, allèrent lui demander l'aumône. La vierge Anoussoyai vint à eux, et leur fit éprouver avec sa bienveillance ordinaire les effets de sa générosité. Les prétendus mendians, comblés de ses largesses, lui déclarèrent qu'ils attendaient d'elle une autre faveur, qui était de se montrer toute nue à leurs regards et de condescendre à leurs desirs impurs. La vierge, interdite et effrayée à cette infame proposition, les punit en prononçant contre eux certains mantrams, qui, joints à une aspersion d'eau lustrale qu'elle leur fit pleuvoir sur le corps, eurent la vertu de les transformer en un veau. Après qu'ils eurent été ainsi métamorphosés, Anoussoyai elle-même prit soin d'élever ce veau en le nourrissant de son propre lait.

Trimourty demeura abaissé à cette humiliante condition, jusqu'à ce que toutes les déesses réunies, craignant qu'il ne leur survînt de grands malheurs dans l'absence de leurs trois principaux dieux, allèrent ensemble trouver *Anoussoyai*, et la supplièrent très-humblement de restituer à Trimourty sa première forme et de le leur rendre. Anoussoyai n'acquiesça à leur requête qu'après beaucoup de difficultés, et encore y mit-elle pour clause que, préalablement, elles se laisse-

raient toutes déflorer (la légende ne dit point par qui). Les déesses, convaincues qu'elles n'obtiendraient pas autrement la liberté du Trimourty, consentirent à en passer par ce qu'on exigeait d'elles, aimant mieux perdre leur honneur que leurs dieux. Les conditions remplies, Anoussoyai remit Trimourty dans son premier état, et il retourna au lieu de son séjour ordinaire.

Cette aventure grivoise des puissans dieux du trimourty, est une des moins scandaleuses de ce genre dont les livres indiens font mention.

Mais quelle que soit la confusion qui règne dans les récits, souvent contradictoires, des divers pouranas, je suis assez porté à n'entrevoir dans ces trois dieux du trimourty et dans toutes les sottises qu'on leur prête, qu'un tissu de grossières allégories.

Dans les commencemens de leur idolâtrie, les Indiens, bornant leur culte à des objets toujours sensibles et toujours présens à leurs yeux, tels que le soleil, la lune, les étoiles et les élémens, n'eurent pas besoin de se fabriquer des idoles de pierre, de bois ou de métal. Mais quand le paganisme eut étendu sa domination, et qu'à l'instar des autres nations idolâtres, ce peuple en fut venu à diviniser de simples mortels, ce fut alors seulement qu'il eut recours aux statues et aux simulacres pour perpétuer la mémoire de ses hommes célèbres, et la transmettre à la postérité. Peu-à-peu, dans les mêmes vues, il donna un corps à tous les objets de son culte. C'est, j'imagine, de cette époque bien postérieure à l'établissement de l'idolâtrie dans l'Inde, que date l'origine du trimourty.

N'est-il pas présumable que cette représentation emblématique de trois dieux réunis en un seul corps, est celle des trois élémens les plus sensibles à la vue, c'est-à-dire, la terre, l'eau et le feu ? Par succession de temps, cette première idée s'évanouit; et un peuple grossier qui ne se dirigeait que par l'impression de ses sens, finit par prendre pour trois divinités distinctes et réelles, ce qui n'était dans le principe qu'une simple allégorie.

Avant de pousser plus loin mon examen sur cette matière, je ferai quelques remarques sur l'origine que plusieurs écrivains modernes ont assignée à cette triple divinité de l'Inde. Ils n'y ont vu que les trois principaux dieux des Grecs et des Romains : Brahma, selon eux, c'est Jupiter; Vichnou, c'est Neptune; Siva, c'est Pluton.

En effet, Jupiter, suivant la théogonie des Grecs, est l'auteur et le créateur de toutes choses; il est le père, le maître et le roi des dieux et des hommes. Or tous ces attributs conviennent également à Brahma. L'univers, disent les Indiens, est *l'œuf de Brahma*; après l'avoir pondu, il le couve; il ressemble sur-tout à Jupiter par ses lubriques fredaines. Jupiter a pour femme Junon sa sœur; Brahma est tout-à-la-fois le père et le mari de Sarasvaty. Il serait aisé d'étendre encore les points de rapprochement entre ces deux divinités.

La conformité entre Neptune et Vichnou n'est pas moins frappante. Neptune fait son séjour dans les eaux; la mer est son empire; il y commande, armé de son redoutable trident, monté sur son char en forme de

coquille, que traînent des chevaux marins; il a pour escorte des tritons, qui font retentir la plaine liquide du son de leurs buccins.

Un des noms les plus communs de Vichnou est *Narayana*, qui signifie *celui qui fait son séjour dans les eaux*. On le représente dormant tranquillement à la surface de l'Océan. Il n'a, il est vrai, ni trident ni tritons; mais ses dévots se tracent sur le front une figure symbolique qui ressemble fort à un trident; et, à l'instar des compagnons de Neptune, ils vont toujours munis d'une conque marine ou *sangou*, dont ils font entendre les sons éclatans, et portent aussi imprimée sur l'épaule avec un fer rouge la figure de cet instrument.

Siva n'est-il pas le prototype de Pluton, le sombre dieu des enfers, le souverain des ombres et de la nuit? A Siva est dévolu le pouvoir de détruire : c'est lui qui réduit tout en poussière; c'est au milieu des cimetières qu'il prend plaisir à faire pousser des soupirs et des sanglots, d'où lui vient le nom de *Roudraha*, qu'on lui donne communément, et qui signifie *celui qui fait pleurer*.

Pluton, ne pouvant trouver de femme qui voulût habiter avec lui dans son triste royaume, enleva Proserpine, et la tint si bien cachée qu'elle échappa longtemps aux recherches de sa mère Cérès. C'est aussi dans des lieux agrestes que Siva trouva une épouse, ne pouvant s'en procurer ailleurs; il en obtint à la fin une de la montagne *Mandra*, qui lui donna en mariage sa fille *Paravaty*, en considération de la pénitence longue

et sévère qu'il avait supportée en son honneur dans les déserts. De peur qu'elle ne lui échappe, il la tient toujours sur sa tête, et cachée dans son énorme chevelure.

Mais, si quelques traits de ressemblance conduisaient à vouloir établir l'identité des divinités fabuleuses de l'Inde avec celles des Grecs et des Romains, on se trouverait à chaque pas désorienté. En effet, Vichnou et Siva, non moins que Brahma, peuvent soutenir le parallèle avec le souverain de l'Olympe. Ce fut Vichnou qui purgea la terre d'une foule de géans qui l'infestaient; géans infiniment supérieurs en taille aux Encélade, aux Briarée et autres Titans que Jupiter foudroya. La monture de Jupiter est un aigle; celle de Vichnou est aussi un joli aigle appelé *garoudah*, qui, quoique le plus petit des oiseaux de son espèce, devient d'une taille énorme, lorsqu'il transporte ce dieu, sous le nom de *Djaga-natta*, maître du monde, qualité qui lui est commune avec le plus puissant des fils de Saturne.

Junon est la déesse des richesses : le nom de Lakchimy, femme de Vichnou, signifie *celle qui donne les richesses*. Jalouse comme Junon, Lackchimy eut fort à souffrir comme elle des infidélités innombrables de son mari, dont les suites étaient de même d'éternelles dissensions domestiques. Les Romains, dans les fêtes qu'ils célébraient en l'honneur de leurs dieux, représentaient toujours Jupiter en compagnie avec sa femme; les Indiens en font autant à l'égard de Vichnou et de Lakchimy.

Enfin, *Devindra*, *Varouna* et *Yama*, autres divinités indiennes, offrent des rapports plus positifs encore avec les trois puissans dieux de la mythologie grecque. Devindra, dont le nom équivaut à celui de *maître des dieux*, est le *roi des airs;* il exerce l'empire sur les dieux du second rang qui habitent avec lui le *souarga*, où ils jouissent de tous les plaisirs des sens; il leur distribue l'*amrita* (1), qui a la vertu de les rendre immortels. Comme Jupiter, il est armé de la foudre et la lance contre les géans.

Varouna est vraiment le Neptune indien; c'est lui qui est le dieu des eaux, le seigneur de l'océan; il est vénéré comme tel dans toute la presqu'île.

On reconnaît Pluton dans Yama : c'est celui-ci qui exerce la souveraineté dans le *naraca* [l'enfer], comme Pluton dans le tartare. Il préside à la mort des hommes, et règle leur destinée ultérieure, selon les bonnes ou mauvaises actions qu'ils ont faites durant leur vie.

Je pourrais prolonger ce parallèle sans qu'il en résultât que les Indiens aient emprunté leur théogonie aux Grecs, ni les Grecs aux Indiens.

Mais, si ce n'est pas des autres anciens peuples que les Indiens ont reçu leurs trois principales divinités, d'où tirent-elles leur origine ?

Je hasarderai quelques réflexions avec toute la réserve que m'impose une matière aussi ardue. Observons d'abord que l'idolâtrie indienne diffère en un point essen-

(1) *Mrita*, ou *mourta*, signifie mort, et *amrita*, immortalité. L'amrita ne paraît pas différer de l'ambroisie des Grecs.

tiel de celle qui prévalut jadis à Athènes et à Rome : ici ce n'était pas la mer qu'on adorait, mais son roi, le dieu Neptune; tout son cortége de néréides et de tritons avait part au culte qu'on lui rendait : ce n'était point aux forêts, aux fleuves ou aux fontaines qu'on adressait des vœux, mais aux faunes et aux naïades qui y présidaient.

L'idolâtrie de l'Inde, beaucoup plus grossière, prend pour but de ses adorations l'objet matériel lui-même. C'est à l'eau, au feu, aux ustensiles de ménage les plus simples; en un mot, à tout ce qu'ils savent leur être utile ou nuisible, que les Indiens rendent un culte immédiat.

Il est vrai qu'ils admettent un autre genre d'idolâtrie un peu plus raffiné. Il existe des simulacres de divinités d'un haut étage, qu'on n'expose à la vénération publique qu'après qu'un brahme pourohita y a fait descendre et incorporé ces divinités en personne. Dans ces cas, c'est réellement au dieu qui réside dans l'idole, et non à l'idole même, que s'adressent les hommages.

Mais un culte n'exclut pas l'autre; et celui qui a pour objet la substance créée elle-même, est le plus usuel.

Les Indiens ont pour principe invariable qu'il faut honorer tout être, animé ou non, qui a le pouvoir de faire du bien ou du mal.

« Mon dieu, me disait un jour un Indien de quel-» que considération, c'est le chef des hommes qui » cultivent mes terres : comme ils travaillent sous ses » ordres, il peut, en usant de son ascendant, me faire » beaucoup de bien ou beaucoup de mal. »

J'ai lu quelque part une conversation entre les épouses des sept fameux richis, qui convenaient toutes de ce principe, que le premier dieu d'une femme, c'est son mari, attendu le bien ou le mal qu'il peut lui faire; et l'on a vu précédemment que les règles de conduite tracées aux dames indiennes, reviennent sans cesse à cette idée.

C'est le même motif qui fait que les Indiens attachent tant d'importance à la bénédiction ou à la malédiction de certains personnages réputés saints; qu'ils donnent si facilement le nom de dieux aux princes et aux grands, et à toute personne enfin dont ils ont quelque chose à espérer ou à craindre.

Ce qui, chez les peuples civilisés de l'Europe, fut de tout temps une exagération métaphorique, est pris dans l'Inde au pied de la lettre. *Faire un dieu de son ventre*, est une locution qui offre un sens bien différent à l'esprit d'un brahme ou d'un Français.

Cette manie de tout déifier s'est propagée jusque sur les montagnes et dans les forêts. Les peuplades sauvages qui les habitent, n'adorent aucun des dieux du pays; mais ils en ont un qui leur est particulier: c'est une grosse racine, espèce de patate, qui croît en abondance dans les bois, et qui compose leur principale nourriture.

Ne connaissant rien de plus utile que cette substance, ces hommes rustiques en ont fait l'objet de leur culte: c'est en sa présence qu'ils célèbrent leurs mariages; c'est par son nom qu'ils font leurs sermens.

Probablement c'est à cette manière de voir que le

trimourty dut son origine. La terre, l'eau et le feu furent le type des trois divinités qui le composent.

La terre est la mère commune de toutes les substances animées et inanimées ; c'est de son sein qu'elles sortent, ou bien de ses productions qu'elles se nourrissent ; c'est par elle que tout subsiste dans la nature : elle a donc été regardée comme le dieu créateur, et a obtenu le premier rang dans l'opinion des Indiens, qui en ont fait leur Brahma.

Mais, que ferait la terre sans le secours de l'eau ? Sans les rosées et les pluies qui viennent développer les germes de sa fertilité, elle demeurerait stérile, et se trouverait bientôt dénuée d'habitans. C'est l'eau qui féconde, conserve et fait croître tout ce qui a vie, tout ce qui végète. Elle fut donc regardée comme le dieu conservateur. C'est Vichnou.

Le feu, en pénétrant les deux autres élémens, leur communique une partie de sa vigueur, développe leurs propriétés, et amène tout, dans la nature, à cet état d'accroissement, de maturité et de perfection auquel rien ne saurait parvenir sans lui. Mais, cessant ensuite d'agir sur les choses créées, chacune d'elles périt ; dans son état libre et visible, cet agent actif de la reproduction consume, par sa force irrésistible, les corps à la composition desquels il avait concouru ; et c'est à cette faculté redoutable qu'il dut son titre de dieu destructeur. C'est Siva.

Réunissant en un seul corps à trois têtes les trois élémens, les fondateurs de la théogonie indienne ont voulu faire entendre que le concours de ces trois êtres

primitifs était indispensable à la production et à la reproduction de tous les corps secondaires.

Ce que j'avance ici n'est pas un système inventé à plaisir pour expliquer la gentilité originelle des Indiens ; c'est leur propre doctrine, journellement réduite en pratique, que je prétends développer ; c'est même un des articles fondamentaux de la religion des brahmes. Pour s'en convaincre, on peut revoir le chapitre du *sandia*, où le culte spécial et direct de ces trois élémens est si formellement marqué, tandis que les deux autres, l'air et l'éther, sont presque mis en oubli.

Les brahmes adressent des adorations et des prières mystiques aux sept mondes inférieurs, dont le premier et le principal est la terre.

Adoration à la terre, mère très-grande ! est-il dit dans l'*Ézour-védam ;* et, immédiatement après, *Adoration à vous, ô feu, qui êtes dieu !*

Rien n'atteste mieux que c'est au feu proprement dit qu'ils attachent l'idée d'essence divine, que leurs perpétuels sacrifices du *homam* et celui de l'*ékiam*, dans lesquels on n'entrevoit point d'autre objet de leurs adorations que cet élément lui-même.

La divinité de l'eau est aussi incontestablement reconnue pour un article de leur croyance. Le brahme l'adore et lui adresse des prières, lorsqu'il fait ses ablutions quotidiennes ; il invoque alors les rivières saintes, entre autres le Gange et tous les torrens sacrés : il fait souvent à l'eau des offrandes, en jetant dans les rivières et les étangs, sur-tout aux lieux où il

se baigne, de petites pièces d'or et d'argent, et quelquefois des perles et d'autres bijoux de prix.

Les marins, les pêcheurs, toutes les personnes qui fréquentent la mer, se rendent de temps en temps sur ses bords, pour lui offrir des adorations et des sacrifices.

Lorsque, après une longue sécheresse, une pluie fécondante, venant ranimer l'espoir du laboureur, remplit ces grands réservoirs où les eaux sont recueillies pour servir ensuite à l'arrosement des champs de riz, aussitôt les habitans y accourent. *La dame est arrivée!* s'écrient-ils avec des signes d'alégresse, et en s'inclinant, les mains jointes, vers l'eau qui remplit la citerne : des boucs ou des beliers sont ensuite immolés en son honneur.

A l'époque de l'année où le Cavery débordé inonde les plaines brûlantes et stériles qui longent son cours, et y répand la fraîcheur et la fertilité, ce qui arrive ordinairement vers le milieu de juillet, les habitans de ce côté de la presqu'île se rendent en foule sur ses bords, quelquefois de fort loin, pour féliciter *la dame* (l'eau) sur son arrivée, et lui consacrer des offrandes de toute espèce : ce sont des pièces de monnaie qu'on lui jette, afin qu'elle ait de quoi fournir à ses dépenses; des pièces de toile, pour se vêtir; des bijoux, pour se parer; du riz, des gâteaux, des fruits et autres comestibles, de peur qu'elle n'ait faim; des ustensiles de ménage, tels que corbeilles, vases de terre, &c., pour qu'elle puisse commodément faire sa cuisine, serrer ses provisions, et posséder enfin tout ce qui peut lui procurer une honnête aisance.

Les hommages que les brahmes, dans le sandia, adressent à l'eau contenue dans leur vase de cuivre, la pratique fréquente de l'atchamaniam (1), et une foule d'autres circonstances, attestent la réalité du culte spécial qu'ils rendent à l'eau : et de là vient, sans doute, la haute vénération qu'ils ont pour Vichnou, qui représente cet élément dans le trimourty ; vénération bien supérieure à celle qu'ils font paraître envers Siva, l'image du feu.

Les élémens, suivant toute apparence, eurent, dans des temps reculés, des temples où se célébrait leur culte ; mais j'avoue que je n'ai pu découvrir s'il en existe encore. Cependant, s'il faut ajouter foi au témoignage du brahme que consulta Abraham Rogers, il y avait, à l'époque où ce voyageur visita l'Inde, un temple dédié *aux cinq élémens*, dans un canton à peu de distance de la côte de Coromandel. Quoi qu'il en soit, il n'est pas rare de voir, sur la porte ou dans l'enceinte des temples actuels, l'emblème de ces élémens, figuré, ou par cinq lingams rangés sur une même ligne, ou par trois seulement, symboles du trimourty matériel, la terre, l'eau et le feu.

On dira, peut-être, que les Indiens ne sont pas le seul peuple ancien qui ait adoré les élémens, sans attacher à ce culte l'idée de divinités qui en furent regardées ensuite comme les régulateurs et les arbitres. La plupart des nations idolâtres, je le sais, en ont fait les objets immédiats de leur culte. Mais cela

(1) Tom. 1.er, pag. 355.

confirme, au lieu de la contredire, l'opinion que les Indiens se livrèrent à cette idolâtrie matérielle et absurde, et que, voulant la perpétuer par des emblèmes, ils inventèrent leur trimourty. Car je persiste à croire que les trois grandes divinités, Brahma, Vichnou et Siva, ne furent autre chose, dans l'origine, que les trois principaux élémens personnifiés.

Ce trimourty, comme on l'a vu, signifie en même temps les *trois corps* et les *trois pouvoirs*. Ces trois corps, symbole de trois des grands agens de la nature, ne furent d'abord qu'une simple allégorie, ainsi que le sont la plupart des institutions religieuses et politiques de l'Inde; mais ce goût prononcé pour les allégories, qui caractérise l'esprit de leurs premiers fondateurs, a été la source d'une foule d'erreurs pour des peuples qui ne se sont jamais conduits que par l'impression des sens, et qui, ne jugeant des choses que par les apparences extérieures, ont pris à la lettre ce qui leur était représenté sous des figures, et ont adoré l'image au lieu de la réalité.

Cette manière de s'expliquer a été toujours et est encore aujourd'hui si familière aux auteurs indiens, qu'ils désignent très-souvent leurs trois grandes divinités par le caractère allégorique propre à chacune d'elles. On a vu qu'ils reconnaissent dans les hommes trois sortes de naturels ou qualités qu'ils désignent par les mots de *satta*, *raja*, *tama* : *satta* est le naturel doux, insinuant; *raja* est le naturel irascible, violent, emporté; *tama* est le naturel lourd, pesant, paresseux.

Ils attribuent une de ces qualités à chacun des dieux qui composent le trimourty ; ainsi Vichnou est doué du *satta*, Siva du *raja*, et Brahma du *tama*. Or, ces mêmes qualités s'appliquent aussi aux trois élémens : la terre, comme Brahma, est pesante et indifférente par sa nature ; l'eau, comme Vichnou, s'insinue et pénètre par-tout ; le feu, comme Siva, est capable par sa violence de tout détruire.

Le naturel *tama* est tellement inhérent à la terre, que les astronomes indiens le confondent souvent avec elle. C'est ainsi que, dans les éclipses de lune, où l'opacité de la terre intercepte les rayons du soleil, ils disent que le *tama-bimbam* ou le disque *tama* obscurcit *par son ombre* le disque de la lune.

Le naturel *raja*, propre au feu, qui est désigné sous la forme de Siva, est attribué à ce dernier d'une manière spéciale par les auteurs indiens ; et, quoique ce nom de *Siva*, qui est le plus usité, signifie *la joie*, il en porte encore plusieurs autres qui paraissent indiquer qu'il n'est autre chose que le feu personnifié ; tel est celui de *Djouala* [l'enflammé], sous lequel il est bien connu.

Je citerai, en passant, une pratique bizarre qui me paraît venir à l'appui de l'opinion que j'ai embrassée touchant l'origine du trimourty. Quelquefois, dans le temps des plus fortes chaleurs, ils supposent que Siva, de qui elles émanent, est extraordinairement échauffé : en conséquence, de peur qu'il ne mette tout en feu, on place au-dessus de son idole un vase plein d'eau, et percé d'un petit trou, afin que l'eau tombant sur

lui goutte à goutte, puisse le rafraîchir et modérer l'ardeur qui le dévore.

Le naturel *satta*, attribué à Vichnou, convient aussi à l'eau, qui s'insinue et pénètre dans la terre pour la rendre fertile; car ce nom de *Vichnou* signifie *celui qui pénètre par-tout*. Un nom assez ordinaire de ce dieu est *Appou* [eau]; mais le plus commun de tous est *Narayana*, c'est-à-dire, *celui qui se meut sur les eaux*.

Au reste, cette opinion que les trois principales divinités de l'Inde sont des élémens personnifiés, est partagée par un grand nombre de brahmes *veichnavas*. C'est à quelques-uns d'entre eux que je suis redevable d'une partie des preuves sur lesquelles je l'ai étayée: ils m'ont avoué en même temps qu'ils regardent comme de pures fables tout ce qu'on rapporte communément du trimourty; mais comme la divulgation d'un pareil sentiment, qui ne tend à rien moins qu'à saper par une de ses principales bases la religion populaire, tarirait les sources de profit qu'elle fait couler pour eux, et les exposerait à des haines invétérées, ils ont soin de ne point produire au grand jour leur façon de penser sur cette matière.

L'opinion que je viens d'émettre une fois admise, il sera facile de trouver un sens fort clair et bien naturel à certaines expressions contenues dans les livres indiens, expressions qui ont porté divers auteurs à croire que les peuples de l'Inde avaient eu dès l'origine quelque connaissance de la trinité. *Ces trois dieux*, disent ces livres, *n'en font qu'un. Siva est le cœur de Vichnou, et Vichnou le cœur de Brahma. C'est une lampe à*

laquelle on a allumé trois mèches, &c. &c. Toutes ces propositions, au premier coup-d'œil, paraîtraient en effet indiquer un dieu en trois personnes.

Mais, s'il était vrai que les premiers Indiens eussent eu la pensée de transmettre à leurs descendans une notion de la trinité, sous la forme et les attributs de leur trimourty, il faudrait avouer qu'ils ont horriblement défiguré par-là cet auguste mystère. Je crois qu'il se présente une explication plus simple et plus raisonnable. Par les expressions qu'on vient de rapporter et plusieurs autres semblables, les auteurs indiens, je n'en saurais douter, ont voulu donner à entendre que le concours des trois élémens en question était indispensable pour la production et la reproduction de tout ce qui existe dans la nature, concours si nécessaire, que l'absence de l'un réduirait les autres à une inertie et une incapacité complètes.

Les Pères des premiers siècles de l'église, tels que S. Justin, S. Clément, Théodoret, S. Augustin, &c., prouvaient aux païens de leur temps la vérité du mystère de la trinité, par l'autorité des anciens philosophes grecs, et sur-tout par celle de Platon, ou de ses principaux disciples, tels que Plotin et Porphyre. Ils pouvaient alors s'appuyer de ces autorités avec avantage : ils trouvaient dans ces auteurs les termes de *père*, de *fils*, de *verbe*, d'*esprit*; de *père* renfermant le bien parfait, de *fils* parfaitement ressemblant au *père*, de *verbe* par qui tout avait été créé; et ces trois hypostases ne faisant qu'un même dieu. Ce n'étaient pas là des expressions échappées par hasard à ces philosophes;

c'était le fond du système de Platon, qu'il n'osait communiquer à un peuple livré aux folies du polythéisme, de peur d'en être traité comme l'avait été Socrate son maître.

Cependant, je doute que ces illustres docteurs de l'église se fussent si fort appuyés sur de pareilles autorités, s'ils n'eussent trouvé, dans les écrits des philosophes platoniciens, des expressions plus formelles, moins incohérentes et moins entachées de matérialisme que ne le sont celles qui dans les livres indiens se rapportent au trimourty.

On a dû s'étonner de ne point voir jusqu'ici figurer l'air, cet élément que d'anciens philosophes regardaient comme le principe de toutes choses et le terme de leur dissolution. Les Indiens font plus; ils reconnaissent cinq élémens; l'*air* est divisé par eux en *éther* et *vent*, ou l'air proprement dit, qui est personnifié sous le nom d'*Indra*, le chef des dieux subalternes, et le roi des régions éthérées, où il fait sa résidence. Ce mot *Indra* signifie l'*air*, et c'est dans ses domaines que s'exercent les vents dont ce dieu est le régulateur. Dans l'*Indra-pourana*, on trouve ces paroles : *Indra n'est autre chose que le vent, et le vent n'est autre chose qu'Indra.* Le vent, en condensant les nuages, produit la foudre, qui est l'arme de ce dieu; il la lance contre les géans, avec lesquels il est souvent en guerre, et il est tantôt vainqueur, tantôt vaincu.

Les nuages, qui, par leurs formes variées, représentent les géans, arrêtent quelquefois le vent; quelquefois aussi ce dernier les dissipe à son tour et en purifie l'air.

Ce goût pour les allégories, qui fut celui de tous les peuples qui commençaient à se civiliser, est devenu pour les Indiens une source intarissable d'erreurs en matière de religion. De prétendus commentateurs, interprétant, chacun à sa manière, des idées dont le sens primitif s'était obscurci par succession de temps, embrouillèrent tout au lieu de l'éclaircir. Enfin, leurs successeurs, las de chercher à expliquer ce qui leur paraissait inexplicable, ne s'attachèrent plus qu'au sens littéral, et mirent en vigueur l'extravagante et grossière idolâtrie qui compose aujourd'hui tout le système religieux des Indiens.

CHAPITRE II.

De la métempsycose. — Explication de ce système. — Peines dues aux différens péchés. — Les Indiens auteurs du système de la métempsycose. — Différence entre eux et les Grecs à ce sujet. — Le naraca ou l'enfer ; peines qu'on y endure. — Lieux de béatitude.

Il est peu de livres indiens où le système de la métempsycose ne soit expliqué et développé. Ce système est, comme on sait, un des points fondamentaux de la religion de l'Inde. En voici un extrait tiré du *Bagavatta.*

Vichnou, l'être suprême, avant de créer rien de ce qui existe, commença par produire les ames (1), qui animèrent d'abord des corps fantastiques : durant leur union avec ces corps, elles opérèrent le péché et la vertu. Après un long séjour dans ces enveloppes provisoires, elles en furent retirées pour comparaître au tribunal de *Yama*, le juge des morts. Ce dieu admit dans le *souarga* celles qui avaient mené une vie éminemment vertueuse ; et il enferma dans le *naraca* [l'enfer] celles qui s'étaient abandonnées tout-à-fait au péché ; quant aux ames qui avaient été en partie vertueuses et

(1) L'opinion des pythagoriciens était que les ames sont non-seulement immortelles, mais éternelles, c'est-à-dire, qu'elles ont existé avant d'aller habiter les corps des animaux. L'ame, disaient-ils, ne peut naître de rien de mortel, sans quoi toutes les choses pourraient devenir immortelles ; elle ne peut renaître de rien d'immortel non plus, parce que ce qui est immortel n'a pas la faculté de se reproduire. Elle est donc une portion de Dieu même.

en partie pécheresses, elles furent envoyées sur la terre pour animer d'autres corps, et y porter la peine due à leurs péchés ou y recevoir la récompense de leurs vertus : ainsi toute renaissance heureuse ou malheureuse est la conséquence des œuvres pratiquées dans les générations antérieures, et en est la récompense ou la punition. On peut donc juger, en voyant la condition d'une personne dans cette génération, ce qu'elle a été dans la génération précédente.

Cependant, ceux qui meurent en terre sainte, ne sont plus exposés à de nouvelles renaissances; ils vont tout droit au souarga.

Les ames des hommes, après la mort de ceux-ci, vont animer différens corps; tantôt c'est celui d'un insecte, d'un reptile, d'un oiseau, d'un quadrupède, tantôt celui d'un autre homme : cependant les plus parfaites sont reçues dans le souarga, et les plus criminelles sont plongées dans le *naraca*. C'est uniquement à leurs bonnes ou mauvaises œuvres qu'elles sont redevables d'une transmigration plus ou moins avantageuse, ainsi que des biens ou des maux qu'elles auront à éprouver dans les divers états par lesquels elles passeront.

C'est aux mêmes causes qu'il faut attribuer les distinctions qu'on observe parmi les hommes. Les uns sont riches, les autres pauvres; les uns sont malades, les autres en bonne santé; les uns beaux, les autres laids; les uns de basse condition, les autres d'un rang élevé; les uns heureux, les autres malheureux : rien de tout cela n'est l'effet du hasard, mais bien le résultat des vertus ou des vices qui ont précédé la renaissance.

L'homme est ce qu'il y a de plus éminent sur la terre; naître dans cette condition, en quelque caste que ce soit, suppose toujours un certain degré de mérite.

Parmi les hommes, les brahmes tiennent la première place : or, la faveur d'animer un brahme n'est accordée qu'aux mérites accumulés d'un grand nombre de générations antérieures.

Pratiquer la vertu pour obtenir quelque grâce, est toujours un bien; mais la pratiquer avec un entier désintéressement et sans attendre aucun retour, aucune récompense, est ce qu'il y a de plus parfait; on s'assure par-là le bonheur du souarga, et l'on n'est plus sujet à aucun changement.

Voilà donc le fruit de nos œuvres, voilà pourquoi la même ame habite tantôt dans le corps d'un homme, tantôt dans celui d'un animal; pourquoi elle est tantôt heureuse, tantôt malheureuse, dans ce monde et dans l'autre.

Je ne suivrai pas l'auteur dans la longue énumération des peines réservées aux différens péchés; je me bornerai à en faire connaître les plus saillantes.

Celui qui tuerait la vache d'un brahme, ira après sa mort en enfer, où il sera sans cesse dévoré par des serpens, et tourmenté par la faim et la soif. Après des milliers d'années d'horribles souffrances, il passera sur la terre dans le corps d'une vache, et restera dans cette condition autant d'années que la vache qu'il a tuée avait de poils sur le corps. Enfin, il renaîtra pariah, et sera affligé de la lèpre l'espace de dix mille ans.

L'homicide d'un brahme, pour quelque cause que ce

puisse être, est un péché quatre fois plus énorme que le précédent : quiconque s'en rendrait coupable, sera condamné en mourant à revêtir la forme d'un de ces insectes qui se nourrissent d'ordures. Renaissant ensuite pariah, il appartiendra à cette caste et sera aveugle durant quatre fois plus d'années qu'il n'y a de poils sur le corps d'une vache. Il pourra cependant expier son crime, en donnant à manger à quarante mille brahmes.

Si un brahme tue un sudra, il lui suffira, pour effacer totalement ce péché, de réciter cent fois le *gaïatry*.

Celui qui tuera un insecte, deviendra lui-même insecte après sa mort; puis il renaîtra sudra; mais il sera sujet à toutes sortes d'infirmités.

Tout brahme qui fera la cuisine d'un sudra ou qui voyagera monté sur un bœuf, ira en enfer après sa mort; il y sera plongé dans l'huile bouillante, et sans cesse mordu par des serpens venimeux; il renaîtra ensuite sous la forme d'un de ces oiseaux de proie qui dévorent les cadavres, et restera mille ans sous cette forme, et cent ans sous celle d'un chien.

Quiconque coupe l'arbre sacré assouata, commet un crime quatre fois plus grand que ne l'est le meurtre d'un brahme, et est exposé après sa mort à des peines proportionnées à une faute si énorme, &c. &c.

Quelques savans modernes ont prétendu que Pythagore n'attachait à la métempsycose que des idées allégoriques; le sentiment le plus général est qu'il l'enseignait comme un point de doctrine religieuse et sans figure. Il avait, dit-on, emprunté ce dogme aux Égyptiens, qui, s'il faut en croire Hérodote, en furent les

inventeurs. Mais les relations qu'il eut avec les bracmanes et les gymnosophistes de l'Inde, pourraient faire croire avec autant de raison que c'est à ces philosophes qu'il en fut redevable; car on sait que les Indiens ne furent jamais imitateurs des nations contemporaines. Si, lors des voyages de Pythagore, la métempsycose était professée par les Égyptiens, c'est qu'ils en avaient puisé les notions à la même source que les peuples de l'Inde, si même ils ne les tenaient pas de ceux-ci. On a pu se convaincre, au reste, que ce n'est pas en cela seul que la métaphysique de Pythagore offre des traits de ressemblance avec celle des gymnosophistes. Or, on sait que Pythagore voyageait pour sa propre instruction, et l'on n'a point dit qu'il ait jamais été l'instituteur des peuples de l'Asie qu'il visita. D'ailleurs, divers livres indiens, dont l'existence paraît être incontestablement antérieure au temps où Pythagore florissait, sont pleins de cette doctrine de la métempsycose, et en parlent comme d'un article solidement établi de leurs croyances primitives.

Mais, quel qu'en soit l'inventeur, on ne saurait trop s'étonner que ce système chimérique ait pu non-seulement s'accréditer dans l'Asie presque toute entière, mais encore se répandre dans diverses autres parties du monde. On sait que César le trouva établi dans les Gaules (1). On ne s'étonne pas moins que des

(1) *Druides in primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios ; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.* (De Bello Gallico,

esprits aussi éclairés que Socrate et Platon, aient pu faire, de ces rêveries, l'objet de spéculations sérieuses. Eh pourquoi? n'a-t-on pas vu des écrivains modernes regarder l'invention de la métempsycose comme un chef-d'œuvre du génie? On a prétendu, ce qui n'est rien moins que prouvé, qu'Aristote admettait la métempsycose d'homme à homme ; mais il est avéré qu'il rejetait, comme absurde, la transmigration des ames de l'espèce humaine dans les corps des bêtes.

Par une conséquence qui paraît assez naturelle, Pythagore défendait de manger la chair d'un être animé quelconque, de crainte qu'un fils ne vînt à se nourrir de la substance de son propre père, et ne renouvelât l'horrible festin de Thyeste. Les plus zélés de ses disciples se réduisaient donc à ne vivre que de légumes; encore en excluaient-ils les féves : de même, les brahmes retranchent encore de leur nourriture les ognons, les champignons et quelques autres végétaux. Cependant, l'exemple de ces austères pythagoriciens trouva peu d'imitateurs parmi le commun d'entre eux.

Mais en cela, ou Pythagore avait donné une fausse interprétation aux motifs de l'abstinence qu'il avait vu pratiquer par les Indiens, ou il voulut renchérir sur eux, et broder, à sa manière, leur système.

En effet, tout porte à croire que ces derniers, assez riches au reste en fait de folies, ne sont pas arrêtés,

---

lib. 6, cap. 4.) La plupart des hérétiques de la primitive église, et les juifs des derniers temps eux-mêmes, embrassèrent cette monstrueuse opinion, qui fut aussi celle d'Origène.

quand ils témoignent tant de répugnance pour se nourrir de quelque chose qui ait eu vie, par l'idée baroque qu'ils pourraient engloutir dans leur estomac les membres de quelques-uns de leurs ancêtres. La preuve en est que les linganistes, c'est-à-dire, les sectateurs de Siva, rejettent de tout point le dogme de la métempsycose, et s'abstiennent néanmoins, plus religieusement peut-être que les brahmes, de toute nourriture animale.

L'appréhension des souillures et l'horreur pour le meurtre sont les principaux mobiles de l'antipathie des Indiens pour cette nature d'alimens. Les premiers instituteurs de ce peuple, comme j'en ai déjà fait la remarque, avaient eu en vue la conservation des espèces utiles d'animaux, et des idées de prophylactique n'avaient pas été étrangères à leurs prescriptions d'abstinence. Mais la superstition, telle qu'un torrent, tend toujours à déborder hors du lit qu'elle s'est tracé à elle-même.

On a vu jusqu'à quel point l'Indien qui se respecte est susceptible et méticuleux sur cet article des souillures : comment une nourriture animale s'accorderait-elle avec ses principes à cet égard ?

La putréfaction des animaux qui, dans un pays de haute température, se manifeste promptement, et la puanteur qui en est la suite ; la facilité de soustraire plus long-temps à l'influence délétère de la chaleur les productions de la terre et quelques substances inorganiques ; l'idée dégoûtante et fortement sentie, de se repaître de débris cadavériques ; une multitude de préjugés que les arbitres du culte religieux ont

intérêt à fomenter, sont déjà des causes assez puissantes sur des esprits préparés par l'habitude et l'éducation.

Qu'on y joigne l'horreur que le meurtre inspire, en général, aux Indiens; horreur qui est si grande aux yeux de plusieurs, qu'elle va jusqu'à leur faire épargner la vie des insectes sales et incommodes qui semblent n'être créés que pour troubler le repos des hommes; car les brahmes sont persuadés qu'il n'y a pas de différence entre les ames des hommes et celles des plus vils animaux; d'où ils concluent qu'il y a, moralement, autant de mal à écraser une fourmi, qu'à commettre un homicide.

Dans un grand nombre de castes de sudras, on ne se fait pas scrupule, il est vrai, de tuer des animaux et de se nourrir de leur chair, et la vache seule est épargnée. On y compte même des bouchers et des chasseurs de profession, tels que les *boyas* ou *baiderous*, qui habitent ordinairement les forêts ou les montagnes, et dont la principale occupation est la chasse. Mais aussi convient-il de faire observer que c'est cette violation d'un usage respecté, qui leur attire, en grande partie, le mépris des castes plus élevées.

Dans le principe, le système de la métempsycose paraît s'être borné au passage successif des ames dans divers corps humains. Plus tard, il reçut une nouvelle extension, et ces ames purent aller loger aussi dans les corps des bêtes et dans tous les objets sensibles. Les platoniciens, embarrassés par les railleries qu'on faisait touchant l'inconvenance d'envoyer l'ame d'un roi dans le corps d'un singe, ou celle d'une reine dans

le corps d'une sauterelle, voulurent échapper au ridicule en ramenant leur dogme à sa simplicité primitive, c'est-à-dire, à la transmigration des ames d'homme à homme et de bête à bête ; Plotin et Porphyre essayèrent même d'établir que c'était ainsi que l'avait entendu leur maître. Mais la rétractation était tardive ; et c'est toujours sans succès qu'on cherche à restaurer un édifice qui pèche par les fondemens. Les Indiens, plus persévérans et moins exposés aux contradictions des hommes éclairés, ont conservé religieusement leur métempsycose avec tous ses enjolivemens.

Ce système, au reste, paraît n'avoir été inventé que pour justifier, sous une allégorie grossière, la conduite de l'Être suprême dans la dispensation des récompenses et des châtimens.

La première cause que les Indiens admettent, leur est commune avec les pythagoriciens : le péché mérite d'être puni, et la vertu doit être récompensée. Or, cela n'a pas lieu ordinairement dans la génération actuelle, puisqu'on n'y voit que trop souvent le vice prospérer, et la vertu croupir dans l'abjection. Pour remédier à ce désordre, les dieux, qui tiennent dans leurs mains les destinées des hommes, ont réglé que celui qui, durant sa vie, avait été un impie, un voleur, un assassin, &c., renaîtrait insecte rampant, animal vorace, pariah, aveugle, pauvre, &c.

Enfin, comme ils mêlent à tout leurs idées de souillure, ils tiennent pour constant qu'après la mort l'ame conserve quelque chose des taches et des impuretés contractées dans les générations antérieures, de même

qu'un vase de terre conserve long-temps l'odeur d'une liqueur forte qu'il a contenue. Cette proposition est confirmée par l'exemple d'une femme qui avait été poisson dans une génération précédente, et qui, quoique réellement femme en celle-ci, conserva toujours, disent-ils, une odeur qui indiquait sa première origine. Il faut donc qu'une longue suite de générations purifie l'ame des souillures qui l'ont infectée dans les précédentes ; souillures qui s'accroîtront outre mesure, si l'on continue à en contracter de nouvelles en menant une vie déréglée.

Lorsqu'on demande aux Indiens quel doit être enfin le terme de ces transmigrations, ils ne peuvent rien répondre de positif à cette question : cependant leurs auteurs affirment que l'ame ne parvient à s'affranchir de ces perpétuelles métamorphoses, que lorsque le long exercice de la pénitence et de la contemplation l'a élevée à ce haut degré de sagesse et de perfection qui l'identifie enfin à l'Être suprême, à Parabrahma. Mais, avant d'en être là, elle doit passer par toutes les épreuves auxquelles l'infirmité humaine est condamnée, et acquérir, par sa propre expérience, une notion complète du bien et du mal. Elle commence ses transmigrations sous la forme des plus vils insectes, et s'élève peu-à-peu à la condition d'homme, dans laquelle, après avoir demeuré stationnaire des milliers d'années, l'étincelle de sagesse qui était cachée en elle, venant enfin à se développer, la conduit insensiblement à l'état de perfection et de pureté qui met un terme à son existence errante.

Cette indétermination de la durée de ces déménagemens des ames, est plus conséquente que l'absurde présomption des platoniciens, qui ont voulu lui assigner des termes fixes, et qui les font promener de corps en corps, les unes pendant trois mille ans, les autres pendant dix mille. A les croire aussi, cette transmigration ne se faisait point au hasard; et chaque ame se logeait suivant les inclinations de l'homme qui lui avait donné asile : celle d'Agamemnon passait dans le corps d'un aigle; celle d'Orphée animait un cygne; celle d'Ajax, un lion; celle de Thersite, un singe, &c. &c.

Tout cela est fort ridicule. Mais la pierre d'achoppement du système, c'est la réminiscence. Puisque le corps n'est qu'une prison, une enveloppe, comment l'ame perd-elle le souvenir de ce qui lui est arrivé dans cette demeure, dès qu'elle l'a quittée? Pythagore racontait à ses disciples ce qu'il avait été successivement depuis le siége de Troie (1). Mais, eût pu lui objecter le moins ergoteur d'entre eux, puisque vous vous ressouvenez si bien de ce que vous avez été avant votre existence actuelle, pourquoi ne m'en ressouviens-je pas, moi? Pythagore aurait, sans doute, répondu

(1) *Morte carent animæ, semperque priore relictâ*
Sede, novis domibus vivunt habitantque receptæ.
Ipse ego (nam memini) Trojani tempore belli,
Panthoïdes Euphorbus eram, cui pectore quondam
Hæsit in adverso gravis hasta minoris Atridæ;
Cognovi clypeum lævæ gestamina nostræ,
Nuper Abantæis templo Junonis in Argis.

OVID. *Metam.* liv. XV, 3.

ce que répondent les Indiens, que ce don de la réminiscence n'est accordé qu'à certaines ames privilégiées, et qu'on l'obtient en récitant des mantrams propres à cela : par malheur ces mantrams ne ressemblent pas mal à l'eau de la fontaine de Jouvence, dont chacun vante les propriétés, mais que personne ne connaît. Platon, trop éclairé pour ne pas reconnaître ce côté faible du système, inventa le fleuve Léthé ; les ames, obligées de boire de ses eaux avant de retourner sur la terre, oubliaient entièrement le passé. Cette fiction ne manquait ni de finesse ni d'esprit. Les Indiens tranchent le nœud plus rondement. La seule renaissance, disent-ils, suffit pour faire oublier tout ce qu'on avait vu ou fait auparavant. Un enfant, durant les deux ou trois premières années de sa vie, ne se souvient pas le lendemain de ce qu'il a fait la veille ; à plus forte raison doit-il oublier ce qu'il avait été et ce qu'il avait fait avant de renaître.

Cette explication est au moins plus simple, si elle n'est pas si ingénieuse.

LE NARACA OU L'ENFER.

A travers le tissu d'idées folles dont les Indiens ont surchargé leur métempsycose pour l'expliquer, ou plutôt pour l'obscurcir, on entrevoit qu'ils ont conservé quelques pâles lueurs de la vraie religion, de celle dont les notions furent transmises par les premiers patriarches à leurs descendans. Indépendamment des récompenses et des punitions qui, selon eux, sont ici bas

le prix du bien ou du mal qu'on a fait dans le cours d'une génération antérieure, il est constant qu'ils reconnaissent qu'il y a une autre vie, un être supérieur à tous les êtres, le rémunérateur des bons et la terreur des méchans. Enfin, ils ont un paradis et un enfer.

Mais combien ces vérités saintes ont été défigurées en passant par la bouche impure des ministres de l'idolâtrie et du mensonge! A peine peut-on en découvrir quelques vestiges au milieu de cet amas de fables extravagantes, sous lequel la superstition les a enfouies.

Les Indiens admettent un lieu de supplices réservé aux ames qui ont été tout-à-fait livrées au péché durant leur vie: cet enfer s'appelle *naraca* ou *patala;* il est divisé en sept demeures principales, destinées à contenir les différentes espèces d'ames pécheresses, et où elles éprouvent des tourmens plus ou moins rigoureux, selon la gravité de leurs crimes.

Yama, juge des morts, est le roi des enfers. Il a des exécuteurs de ses arrêts, qui sont chargés de tourmenter les habitans du *naraca.* Ses émissaires, répandus dans le monde entier, épient l'instant où les hommes meurent, s'emparent de leurs ames, et les conduisent à son tribunal. Yama consulte ses registres, qui sont tenus par une foule d'écrivains sous ses ordres, et qui contiennent le compte exact de tout le bien et de tout le mal qui se fait sur la terre. D'après le rapport qui lui est fait, ce souverain juge prononce sur le sort des ames qui comparaissent devant lui, et inflige, par son

arrêt, des châtimens proportionnés aux péchés dont elles se sont rendues coupables.

Cependant, Yama n'est pas le seul qui entretienne des agens sur la terre, pour s'emparer des ames des morts. Vichnou et Siva en ont aussi qui connaissent parfaitement les dévots de leur clientèle. Lorsque ceux-ci meurent, les affidés de l'un ou de l'autre dieu tâchent de conduire leurs ames à celui des deux qu'ils ont honoré durant leur vie. Il résulte de ce conflit entre les émissaires des différens dieux, d'assez vives disputes, et parfois des batailles sanglantes; car, bien entendu, chaque parti veut se saisir de l'ame du défunt et la mener à son maître. Mais la dévotion spéciale à Siva ou à Vichnou, quelque tiède qu'elle ait été, a tant de mérites, que leurs émissaires ont ordinairement le dessus, et que ceux d'Yama sont obligés de lâcher prise.

Quant aux tourmens du *naraca*, les supplices que les méchans auront à y endurer sont vraiment épouvantables; voici en abrégé ce qu'en dit le *Padma-pourana*.

On y est enseveli dans une nuit éternelle; on n'y entend que des gémissemens et des cris affreux; les douleurs les plus aiguës qui puissent être causées par le fer et le feu, y sont ressenties sans interruption. Il y a des supplices affectés à chaque genre de péché, à chaque sens, à chaque membre du corps: feu, fer, serpens, insectes venimeux, animaux féroces, oiseaux de proie, fiel, poison, puanteur, tout en un mot est employé pour tourmenter les damnés. Les uns ont les narines traversées par un cordon, à l'aide duquel on les

traîné sans cesse sur le tranchant de haches extrêmement affilées; d'autres sont condamnés à passer par le trou d'une aiguille; ceux-ci sont entre deux rochers aplatis, qui, se joignant ensemble, les écrasent sans les détruire; ceux-là ont les yeux continuellement rongés par des vautours affamés; on en voit des milliers qui nagent continuellement et barbotent dans un étang rempli d'urine de chien ou de cette mucosité que les hommes sécrètent par les narines, &c. &c.

Les damnés, sans pouvoir succomber sous ces supplices insupportables, poussent sans cesse des cris et des hurlemens qui retentissent dans tout le *naraca*, et augmentent encore l'horreur de cet affreux séjour.

La durée des peines du naraca n'est pas déterminée; elle est proportionnée à la gravité des fautes : seulement les auteurs indiens n'admettent pas de peines éternelles. A la fin de chaque *youga*, disent-ils, il s'opère une révolution générale, un changement total dans la nature. Lorsque le *caly-youga*, dans lequel on est maintenant, sera parvenu au terme qui lui est assigné, toutes les ames iront se réunir à la divine essence dont elles avaient été détachées, et, le monde finissant, les peines des damnés finiront aussi. On a vu précédemment combien d'années se sont déjà écoulées de ce *caly-youga*, et combien de milliers d'années il doit durer encore.

Après que les ames qui habitent le naraca y ont expié leurs crimes, elles sont renvoyées sur la terre pour y subir de nouvelles transmigrations. Leur rentrée dans le monde a toujours lieu sous l'enveloppe de quelque

vilain animal; et de métamorphose en métamorphose, elles peuvent, en s'efforçant d'acquérir la somme de vertu et de perfection désirable, concevoir l'espérance de parvenir, au bout de quelques milliers d'années, à être réunies inséparablement au grand être, à l'ame universelle du monde.

LIEUX DE BÉATITUDE.

Les Indiens reconnaissent plusieurs séjours de félicité, où sont reçues les ames de ceux qui ont expié leurs fautes par des régénérations répétées et par la pratique des vertus; mais il y en a quatre principaux. Le premier est le *souarga*, où préside le dieu Indra, et que vont habiter toutes les ames vertueuses, sans distinction de caste ni de sexe.

Le second est le *veiconta*, paradis de Vichnou, qui y admet ses sectateurs, brahmes et autres.

Le troisième est le *keilassa*, paradis de Siva, réservé aux fervens adorateurs du lingam.

Le quatrième est le *sattia-loca* [lieu de la vérité], paradis de Brahma. Les seuls brahmes vertueux ont droit d'y entrer; l'accès en est interdit à toutes les autres castes.

Les plaisirs dont on jouit dans ces différens séjours, sont tous purement corporels et propres à flatter le déréglement des sens.

Les ames appelées à ce genre de bonheur, après s'en être rassasiées pendant une période de temps plus ou moins considérable selon leurs mérites, sont obligées

de retourner sur la terre pour y recommencer leurs transmigrations. Or, ceci a lieu toutes les fois que ces ames ne sont pas encore assez épurées; et l'on a vu que le chemin à parcourir pour arriver à ce dernier terme n'est pas l'affaire de quelques jours.

Mais enfin, avec de la persévérance, on y arrive. Lorsque l'ame, par la pratique des vertus et la pénitence, est devenue pure comme l'or, et s'est entièrement détachée des faux biens de ce bas monde, elle va se réunir à Parabrahma, à la divinité, à l'ame universelle, de même qu'une goutte d'eau finit par se réunir à la mer d'où elle était sortie : c'est là la suprême félicité, à laquelle les Indiens donnent les noms de *mokcham* [délivrance], et de *moukty* [fin dernière].

Ainsi l'idolâtrie, quelque tendance qu'elle ait à tout corrompre, a au moins, comme on voit, respecté certaines vérités fondamentales gravées dans le cœur de tous les hommes, et dont la reconnaissance paraît indispensable à la stabilité de toute société civilisée.

Ainsi les peuples de l'Inde, plongés de temps immémorial dans les ténèbres de l'erreur par l'avarice et l'ambition des ministres de leur culte, conservent encore des notions positives sur un être suprême, prévoyant, bon et juste, sur l'immortalité de l'ame, sur la nécessité et l'existence d'une autre vie, où les bons sont récompensés et les méchans punis.

Que faut-il en conclure ? c'est que ces vérités sacrées ne s'effaceront jamais sur la terre. L'athée et le matérialiste auront beau entasser sophismes sur sophismes pour en obscurcir la clarté, et les dérober aux

regards des nations, leurs efforts seront vains; gravées dans les cœurs en caractères ineffaçables par la main même du Tout-puissant, ces vérités germeront et fructifieront tant qu'il y aura des créatures raisonnables et des peuples civilisés sur la terre.

CHAPITRE III.

Fêtes des Indiens. — Fête du premier jour de l'an. — Celle des dieux pénates. — Commémoration des morts. — Fête des académies. — Fêtes en l'honneur des serpens. — Fêtes militaires. — Fête des lampes. — Sacrifices aux plantes. — Fête des linganistes. — Solennité du pongol. — Réflexions.

CHAQUE district, chaque pagode de quelque importance, ont leurs fêtes particulières qui reviennent plusieurs fois dans le cours de l'année, et où se rendent les habitans d'alentour. Il y en a en outre un grand nombre d'autres qui sont religieusement chômées par-tout, et qui ont lieu à des époques fixes. Ces jours-là sont consacrés aux réjouissances et aux divertissemens; les travaux sont suspendus; les parens et les amis se réunissent, se donnent des festins; ils ornent leurs maisons, se parent de leurs joyaux et de leurs vêtemens les plus propres, et passent le temps à des jeux, la plupart bien simples et fort innocens. Ces fêtes de famille ne ressemblent en rien à celles qui se célèbrent dans les pagodes, où le monde afflue de tous les côtés, et qui offrent les scènes les plus scandaleuses.

Il y a par an dix-huit fêtes d'obligation : je ne ferai mention que des principales et des plus solennelles.

De ce nombre est celle qui se célèbre le premier jour de l'année, appelé *ougahdy*, et qui tombe à la nouvelle lune de mars. A cette époque, les Indiens se font mutuellement des visites de civilité. La fête dure trois

jours, pendant lesquels ils se livrent à la joie : on tire des feux d'artifice; le bruit du canon, des boîtes et des coups de fusil se fait entendre de toute part.

C'est aussi vers le même temps que les officiers du gouvernement rendent compte de leur gestion, et que les cultivateurs renouvellent les baux des terres qu'ils ont à ferme.

A la lune de février, les linganistes ou sectateurs de Siva célèbrent avec une grande solennité leur *Sivarattry* [nuit de Siva]. Cette grande fête dure trois jours. Ils lavent et purifient leur lingam, l'enveloppent d'une toile neuve, et lui offrent des sacrifices d'une espèce particulière; ils vont visiter leurs djangoumas ou gourous, et leur apportent des présens (1).

La fête de *Gahoury* a lieu à la lune de septembre, et dure plusieurs jours. *Gahoury* est un nom de *Paravatty*, femme de Siva; elle y est particulièrement honorée. Le dernier jour, on fait, avec de la farine de riz pétrie, une représentation de la déesse : cette figure, placée dans une espèce de niche bien ornée, est promenée avec beaucoup de pompe dans les rues. Cependant, cette fête paraît avoir pour objet spécial les dieux domestiques, qui sont représentés par les instrumens, les outils, les ustensiles à l'usage des différentes professions.

Le laboureur rassemble en un tas ses charrues, ses pioches, ses faucilles, sur un emplacement qu'il a eu

(1) *Voyez* des détails particuliers sur cette fête, à l'*Appendix*, n.° III.

d'abord l'attention de bien purifier, en y étalant une couche de fiente de vache : il se prosterne devant eux la face contre terre, leur offre, à la manière accoutumée, le poudja et le neiveiddia, puis va les remettre où il les avait pris.

Le maçon adresse les mêmes hommages à sa truelle, à sa règle, &c.; le charpentier, à ses haches, à ses scies et à ses rabots; le barbier, à ses rasoirs; l'écrivain, au stilet de fer dont il se sert pour écrire; le tailleur, à ses ciseaux et à ses aiguilles; le chasseur, à ses armes; le pêcheur, à ses filets; le tisserand, à son métier; le boucher, à son coutelas; et ainsi font tous les artisans.

Les femmes réunissent en un monceau leurs corbeilles, leurs paniers, la meule à moudre le grain, le mortier et le pilon pour broyer le riz, enfin tous leurs ustensiles de ménage, et se prosternent devant tout cela et l'adorent de la même façon. Il n'est personne, en un mot, qui, durant cette solennité, ne considère comme autant de divinités les instrumens qui lui servent à gagner sa vie : les prières et les honneurs qu'on leur adresse, ont pour motif de les engager à continuer d'être utiles à ceux qui les possèdent. C'est une conséquence du principe que professent les Indiens, qu'il faut honorer tout ce qui est utile et tout ce qui peut nuire.

Un mois après, à la lune d'octobre, vient la fête de *maha-navamy*, connue aussi sous le nom de *dassara*, et qui a pour principal objet d'honorer la mémoire des ancêtres. Cette fête est tellement obligatoire, qu'on dit vulgairement que celui qui n'a pas les

moyens de la célébrer, doit vendre un de ses enfans pour se les procurer.

Chaque famille offre à ses ancêtres défunts les sacrifices accoutumés, et des cadeaux de toiles neuves, à usage d'homme et de femme, pour qu'ils aient de quoi se vêtir.

Cette fête dure neuf jours. Elle est aussi celle des universités et des écoles du pays. Les étudians, parés avec élégance, parcourent chaque jour les rues, en chantant de petits poëmes composés par leurs professeurs, qui marchent à leur tête; et ils vont les répéter devant la porte de leurs parens et celle des principaux habitans du lieu : ils exécutent, en même temps, des danses et des jeux fort innocens, en frappant en mesure, et avec assez de grâce et de précision, sur de petites baguettes. Cet exercice terminé, les professeurs reçoivent une gratification en argent, des personnes auxquelles ils ont procuré cet honorable passe-temps. Le dernier jour de la fête, les sommes qu'ils ont recueillies sont consacrées en partie à un régal qu'ils donnent à leurs élèves, et ils empochent le reste.

C'est aussi la fête des militaires. Les princes et les gens de guerre offrent, avec la plus grande solennité, des sacrifices aux armes offensives ou défensives dont ils se servent dans les combats. Toutes ces armes étant réunies dans un même lieu, on fait venir un brahme pourohita, qui les asperge de *tirtham* [eau bénite], et en fait autant de divinités par la vertu de ses mantrams; il offre le poudja, puis se retire : un belier est amené en pompe, au son des tambours, des trompettes

et autres instrumens de musique, et est immolé en l'honneur de ces divers instrumens de destruction. Ce cérémonial est observé avec le plus grand appareil, dans toute la presqu'île, non-seulement par les princes et les militaires indigènes, mais encore par les mahométans, qui ont adopté, sans restriction, cette pratique idolâtrique des Indiens. Cette fête, qui porte le nom de *ayouda-poudja* [sacrifice aux armes], est tout-à-fait militaire; et les habitans qui ont embrassé la profession des armes, païens, mahométans ou chrétiens, ne se font aucun scrupule de concourir à sa solennité.

Pour augmenter l'éclat de la fête, les princes donnent des spectacles auxquels accourent une foule immense de curieux. Ces spectacles sont à-peu-près dans le goût de ceux des anciens Romains: ils consistent en des combats d'animaux entre eux ou contre des hommes, mais sur-tout en combats d'homme à homme. Des athlètes viennent quelquefois de fort loin pour disputer les prix destinés aux vainqueurs; ces hommes appartiennent à une caste appelée *djitty*, et sont, dès leur enfance, dressés à ce genre d'exercice. Leur profession est de se martyriser les uns les autres, en présence des personnes qui veulent les payer pour se procurer cette horrible récréation, à laquelle les princes et leurs sujets prennent un plaisir infini.

Des coups à poing fermé, quelque vigoureusement assénés qu'ils fussent, n'ensanglanteraient pas assez la scène: en conséquence, avant d'entrer en lice, les deux champions se garnissent le poignet avec des espèces de cestes ou gantelets armés de morceaux de corne tran-

chans. Presque entièrement nus, ils se provoquent d'abord par des gestes menaçans, s'attaquent avec fureur, se déchargent réciproquement sur la tête des coups de leur instrument meurtrier, et le sang jaillit en abondance. Ils se saisissent ensuite corps à corps, se terrassent, s'entredéchirent. Suspendant enfin cette lutte épouvantable, ils s'asseyent pour reprendre haleine; et, après un court répit, ils recommencent le combat, qui ne finit que lorsque les arbitres les séparent, ou que l'un des deux est déclaré vainqueur. Couverts de blessures et tout dégouttans de sang, ceux-ci font place à de nouveaux athlètes, qui se ruent l'un contre l'autre avec la même férocité. Ce spectacle hideux dure des heures entières, à la grande satisfaction des spectateurs, qui y applaudissent avec enthousiasme. Lorsqu'il est fini, le prince distribue aux acteurs des récompenses proportionnées à l'habileté et à la vigueur que chacun d'eux a déployées.

Ces misérables font alors panser leurs blessures ou remettre leurs os disloqués, par des gens de leur caste; car les *djittys* ont la réputation d'être fort adroits dans ces opérations chirurgicales.

A la fin de novembre, ou au commencement de décembre, on célèbre la fête de *divouligai* [des lampes]. Durant plusieurs jours qu'elle dure, les Indiens mettent, chaque soir, des lampes allumées devant les portes de leurs maisons, ou dans des lanternes de papier, qu'ils attachent au bout de longues perches plantées dans la rue: cette fête paraît principalement destinée à honorer le feu.

Cependant, comme c'est aussi le temps où la plupart des céréales arrivent à maturité, les cultivateurs, en plusieurs endroits, se rassemblent, vont en troupe auprès de leurs champs, et offrent aux productions dont ils sont couverts, des adorations et des sacrifices de beliers ou de boucs, à l'effet de remercier ces fruits d'être arrivés à maturité pour servir à la nourriture des hommes.

Chaque cultivateur va aussi, trois jours de suite, se prosterner et déposer des offrandes de fleurs, de lampes allumées, de riz bouilli et de fruits, devant le tas de fumier qu'il a amassé pour servir d'engrais, et le supplie humblement de bien fertiliser ses terres et de lui procurer d'abondantes moissons. Ce culte, comme on voit, ressemble assez à celui que les Romains rendaient à leur dieu *Sterquilinus*.

Le *nahgara-pantchamy* est encore une grande fête, qui, au commencement de février, se célèbre en l'honneur des serpens, et sur-tout des plus venimeux, tels que l'espèce de serpent à lunettes appelée *cobra de capello* par les Portugais, et *nahga* ou *nahgara* par les Indiens. Ce reptile, fort commun et le plus dangereux de tous, reçoit, en cette occasion, des honneurs particuliers. Les habitans vont visiter les trous où ont coutume de se tenir cachés les animaux de cette espèce, auxquels ils font, avec une dévotion profonde, des offrandes de lait, de bananes, &c. Je reviendrai ailleurs sur ce culte bizarre.

Mais la plus solennelle de toutes les fêtes, au moins dans le sud de la presqu'île, est celle qui porte le nom

de *pongol*, et, dans quelques lieux, celui de *maha-sankranty* (1). L'arrivée de cette fête est un signal de réjouissance ; et, en effet, les Indiens ont deux bonnes raisons pour cela : la première, c'est que le mois qui précède le pongol, et qui est entièrement composé de jours malheureux, est enfin passé ; la seconde, c'est que le mois qui le suit doit être infailliblement composé de jours heureux.

Pendant le mois néfaste précurseur du pongol, une espèce de sanniassy va de porte en porte, vers les quatre heures du matin ; et, frappant sur une plaque sonore de bronze, il réveille ceux qui dorment, les avertit de se tenir sur leurs gardes, et de prendre les précautions nécessaires contre les influences malignes de ce maudit mois, en apaisant, par des adorations et des sacrifices, le dieu Siva, qui y préside. Dans cette intention, les femmes, tous les jours, vont à la porte de la maison, enduire de fiente de vache un espace de trois pieds en carré, sur lequel elles tracent plusieurs raies blanches avec de la farine de riz ; elles rangent ensuite, dans ce carré, plusieurs boulettes de fiente de vache ornées chacune d'une fleur de citrouille. Je conjecture que ces boulettes représentent Vignessouara, le dieu des obstacles, qu'on desire se rendre favorable en lui offrant un bouquet ; mais j'ignore pourquoi c'est

(1) *Sankranty* est le nom qu'on donne au premier jour du mois solaire, c'est-à-dire, à celui où le soleil passe d'un signe du zodiaque dans l'autre. Il doit être question ici de son entrée dans le signe du capricorne, époque que les anciens célébraient comme étant celle de la *renaissance* de cet astre lumineux.

la fleur de cette cucurbitacée qui, en ce cas, obtient la préférence. Chaque soir, on recueille soigneusement ces massules stercoraires avec leur fleur, et on les conserve jusqu'au dernier jour du mois. Ce jour arrivé, les femmes, seules chargées de cette cérémonie, les mettent dans une corbeille neuve: précédées par des instrumens de musique, elles vont toutes avec solennité, en frappant des mains, les porter hors du lieu de leur habitation, et les jeter dans un étang ou dans quelque autre endroit écarté, mais propre.

Le pongol ou maha-sankranty a toujours lieu au solstice d'hiver, époque où le grand astre ayant atteint le terme de sa course vers l'hémisphère austral, se rapproche du nord, et revient visiter les peuples de l'Inde.

La fête dure trois jours: le premier est appelé *boghy-pongol* [pongol de la joie]. Ce jour-là, les parens et les amis se visitent, se font des présens mutuels, se donnent des repas; et tout se passe dans les divertissemens et les plaisirs.

Le second jour porte le nom de *souria-pongol* [pongol du soleil]; en effet, cette solennité paraît avoir pour objet spécial d'honorer cet astre. Les femmes mariées, après s'être purifiées par des ablutions qu'elles font sans ôter leurs vêtemens, et, encore toutes mouillées, font cuire, en plein air, du riz dans du lait: dès que l'ébullition se manifeste, elles se mettent à crier, toutes ensemble: *pongol o pongol! pongol o pongol!* Peu de temps après on ôte le vase de dessus le feu, et on le porte devant l'idole de Vignessouara, à laquelle on

offre une partie du riz; une autre portion est portée aux vaches, et les gens de la maison mangent le reste.

Ce jour-là, les Indiens se rendent encore des visites. En s'abordant, les premières paroles qu'ils s'adressent, sont celles-ci : *le riz a-t-il bouilli ?* A quoi on répond : *il a bouilli.* De là vient que, dans le sud de la presqu'île, on désigne la fête sous le nom de *pongol*, dérivé du verbe *ponguédi* en télinga, et *pongradou* en tamoul, qui signifie *bouillir.*

Le troisième jour est le *pongol des vaches.* Dans un grand vase plein d'eau, on met de la poudre de curcuma, des graines de l'arbre appelé paraty, et des feuilles de margousier; après avoir bien mêlé le tout ensemble, on en arrose les vaches et les bœufs, en tournant trois fois autour. Tous les hommes de la maison (car les femmes sont exclues de cette cérémonie) vont se placer successivement vers les quatre points cardinaux, et font quatre fois le *sachtanga* ou prosternement des six membres, devant ces animaux.

On peint de diverses couleurs les cornes des vaches, et on leur met au cou une guirlande de feuillages verts, entremêlés de fleurs, à laquelle on suspend des gâteaux, des cocos, et autres fruits qui, se détachant bientôt par le mouvement brusque de ces animaux, sont ramassés, et mangés avec empressement, comme quelque chose de sacré, par ceux qui les suivent : après avoir conduit les vaches en troupe hors de la ville ou du village, on les force à s'enfuir de côté et d'autre, en les effarouchant par le bruit confus d'un grand nombre de tambours et d'instrumens bruyans. Ce jour-là

ces bêtes peuvent paître par-tout sans gardien; et quelques dégâts qu'elles fassent dans les champs où elles se jettent, il n'est pas permis de les en chasser.

Les idoles, retirées des temples, sont portées en procession, au son des instrumens de musique, au lieu où l'on a de nouveau rassemblé le bétail. Les danseuses des temples, qui se trouvent à toutes les fêtes et cérémonies publiques, ne manquent pas à celle-ci; elles marchent à la tête d'une foule de peuple, et font de temps en temps des pauses pour charmer les spectateurs par leurs danses lascives et leurs chansons obscènes.

Enfin, la fête se termine par un exercice plaisant, qui n'a, je crois, d'autre but que la joie. La multitude forme un grand cercle, au milieu duquel on lâche un lièvre qui, ne trouvant pas d'issue pour s'échapper, court à droite et à gauche en bondissant au milieu des éclats de rire de tous les spectateurs, et finit bientôt par se laisser prendre.

Les idoles sont ensuite rapportées dans les temples, les vaches reconduites à l'étable; et ainsi se termine la plus fameuse fête des Indiens.

Cette solennité, ai-je dit, a pour but de célébrer l'époque où le soleil est près de recommencer sa carrière. Si des hommes raisonnables, à la nouvelle apparition de cet astre fécondant sur leur hémisphère, faisaient alors des réjouissances pour se féliciter de cet événement, et en remercier l'Être tout-puissant qu'ils reconnaissent pour l'auteur de ce bienfait, il n'y aurait rien que de louable en cela; rien qui ne fût digne d'imitation; mais lorsqu'on voit une nation qui prétend

occuper la première place parmi les peuples civilisés, ne trouver dans tout cela que matière aux plus folles extravagances, doit-on l'attribuer à la faiblesse seule de l'esprit humain? n'y faut-il pas plutôt reconnaître l'œuvre et les suggestions d'un esprit malfaisant qui cherche à séduire les hommes par la vaine pompe qui accompagne ces pratiques insensées? On n'hésiterait pas à les taxer de folie dans un seul homme; sont-elles moins déraisonnables ou plus excusables parce qu'une nation entière s'y livre?

L'étonnement cesse lorsqu'on envisage avec attention les causes qui retiennent les Indiens dans cette espèce d'abrutissement. En effet, les lois et les coutumes tant religieuses que civiles de ces peuples sont si étroitement liées ensemble, qu'il est impossible de porter atteinte aux unes sans nuire également aux autres. L'éducation, les préjugés et les passions leur ont fait de tout temps regarder ces deux principales bases de la civilisation, savoir, la religion et la politique, comme inséparables, et ils sont persuadés qu'on ne peut toucher à l'une ou à l'autre, sans s'exposer à tomber aussitôt dans un état de barbarie et d'anarchie.

Les Indiens sont attachés à leurs rites d'une manière d'autant plus irrésistible, qu'ils sont conformes à l'orgueil, à la sensualité et au relâchement de mœurs qui composent le caractère national. Tout ce que leur religion leur présente sert à entretenir ces vices : les sens, les passions, les intérêts, combattent en faveur du genre d'idolâtrie qu'ils ont embrassé; les divertissemens, les danses, les spectacles, la licence,

constituent chez eux la principale partie du culte religieux. Comment un peuple crédule qui n'est affecté que par les impressions de ces mêmes sens, et qui ne connaît d'autres jouissances que celles qu'ils procurent, pourrait-il ne pas être attaché à un culte si favorable à ses inclinations ?

L'intérêt, ce puissant ressort qui donne le mouvement à toutes les choses humaines, n'est pas non plus un des moindres soutiens de l'idolâtrie dans l'Inde. Les ministres du culte, quoique trop éclairés pour être la dupe des sottises qu'ils font fructifier dans les cervelles de leurs imbécilles concitoyens, n'en mettent pas moins un zèle infini à soutenir et à fomenter des préjugés et des erreurs qui les font vivre et auxquels se rattache la haute considération qu'ils ont usurpée.

Cette tactique fallacieuse se manifeste sur-tout aux fêtes célébrées dans les temples de quelque importance; les brahmes qui desservent ces temples et qu'enrichissent les offrandes qu'un peuple crédule et stupide y apporte périodiquement, n'épargnent rien pour nourrir la superstition et attirer des dévots. Des chars de triomphe superbement ornés, sur lesquels les idoles sont exposées à la vénération publique dans tout le brillant de la parure indienne; des chansons, des danses, des jeux, des spectacles, des feux d'artifice, qui ne discontinuent pas; le concours d'une foule immense d'amateurs, parmi lesquels les gens opulens se disputent à l'envi à qui l'emportera en luxe, en ostentation, en profusions extravagantes; mais par-dessus tout la licence extrême qui règne alors, et la facilité que chacun trouve à se

livrer à ses goûts dépravés; tout cela plaît infiniment à un peuple qui ne connaît rien au-dessus des jouissances matérielles. Aussi accourt-on à ces fêtes de toutes parts; et le pauvre cultivateur, à qui sa récolte fournit à peine les moyens de vivre avec sa famille durant six mois de l'année, en vend une partie pour coopérer aux frais qu'elles occasionnent, et au bien-être des fourbes adroits qui s'en forment un riche revenu (1).

Outre la pompe et l'éclat déployés pour éblouir le peuple, les ministres du culte ont encore recours à un autre genre de charlatanisme. Rien n'égale, suivant eux, les miracles journellement opérés par le dieu qui réside dans leur temple, en faveur des personnes qui mettent en lui leur confiance et lui font des présens: c'est une femme stérile qui a cessé de l'être, un aveugle à qui la faculté de voir a été rendue, un lépreux qui a été guéri, un boiteux qui a recouvré l'usage de ses jambes, &c. Il n'est pas un Indien qui osât, sur toutes ces merveilles, élever même l'ombre du doute.

Dépositaires d'une religion à laquelle ils assignent une origine qui se perd dans la nuit des siècles, les brahmes savent habilement mettre en œuvre les traditions fabuleuses qui lui servent de base, telles que les

---

(1) « Une religion, dit Montesquieu, chargée de beaucoup de » pratiques, attache plus à elle qu'une autre qui l'est moins. On tient » beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé: témoin » l'obstination tenace des mahométans et des juifs, et la facilité qu'ont » de changer de religion les peuples barbares et sauvages, qui, uni- » quement occupés de la chasse ou de la guerre, ne se chargent » guère de pratiques religieuses. » *Esprit des Lois*, liv. XXV, ch. II.

aventures merveilleuses de leurs dieux, de leurs géans, de leurs anciens rois, les gestes miraculeux de leurs anciens philosophes; enfin, l'esprit de retraite et de recueillement de leurs anachorètes. L'austérité, quelque outrée qu'elle soit, de leurs pénitens; l'abstinence rigoureuse qu'ils s'imposent à eux-mêmes, leurs jeûnes fréquens, leurs purifications journalières, leurs attentions excessives concernant la propreté extérieure et intérieure; leurs prières, leurs exercices contemplatifs, le secret impénétrable et l'air de mystère qui accompagnent leur sandia, leurs sacrifices et la plupart de leurs cérémonies; les livres sacrés dont ils sont les interprètes exclusifs: tout cela concourt à étayer l'empire qu'il leur a été si facile d'acquérir sur des esprits qui paraissent enclins à n'accueillir que ce qui éblouit l'imagination ou choque le sens commun. Tant il est vrai que les lumières naturelles sont insuffisantes pour élever l'homme jusqu'à la connaissance du vrai Dieu, et que nulle religion raisonnable ne peut être un système de la raison humaine! Plus on réfléchit sur les extravagances des peuples plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, plus on demeure convaincu des bienfaits ineffables d'une révélation par laquelle l'être souverain, incompréhensible de lui-même, se communique à ses créatures.

CHAPITRE IV.

Temples indiens. — Cérémonies qui s'y pratiquent. — Temples érigés sur les montagnes. — Pyramides. — Architecture des pagodes. — Forme et ornemens des idoles ; leur consécration. — Colonnes. — Fonctionnaires attachés au culte religieux. — Sacrificateurs. — Danseuses. — Musiciens. — Musique indienne. — Ruses et artifices grossiers des brahmes pour attirer les dévots. — Desir que les Indiens témoignent d'avoir des enfans. — Formalité révoltante à laquelle ils se résignent pour en obtenir. — Pratiques et vœux remarquables. — Prostitutions dans certains temples. — Tortures. — Enlèvement des femmes. — Temples fameux. — Tiroupatty. — Djag-nat. — Processions publiques. — Réflexions.

Les édifices destinés au culte religieux sont extrêmement multipliés dans l'Inde ; on voit peu de villages, peu de hameaux qui n'en aient un. C'est même une opinion généralement reçue, qu'on ne doit pas habiter un lieu où il n'y a point de temple, sous peine de courir les risques de quelque malheur.

Parmi les bonnes œuvres recommandées aux riches, une des plus honorables et des plus méritoires consiste à dépenser une partie de leur fortune à la construction de ces édifices, et à la dotation des personnes chargées de les desservir. Cette munificence est un moyen infaillible pour obtenir la protection des dieux, la rémission de ses péchés, et l'entrée d'un séjour de bonheur après sa mort. Mais la vanité et l'ostentation, le desir de fixer sur soi les regards des hommes, sont des mobiles bien plus puissans, si même ils ne sont

pas les seuls, pour provoquer les largesses de ces fastueux fondateurs.

Outre les temples dont tous les villages sont pourvus, on en rencontre une foule érigés dans des endroits isolés, dans les bois, sur les grandes routes, au milieu des rivières, sur le bord des étangs et autres grands réservoirs d'eau, et sur-tout à la cime de rochers escarpés, de montagnes et de collines.

Cet usage de construire, sur les lieux élevés, des édifices consacrés au culte religieux, a pu être remarqué par toutes les personnes qui ont voyagé dans l'Inde: il est peu de montagnes où se trouve un puits ou une source, qui ne soient surmontées par un établissement de ce genre. Le choix de ces emplacemens ne paraît point dû au caprice : on sait que le même usage subsiste chez la plupart des nations asiatiques. Non-seulement les anciens peuples idolâtres, mais même les enfans d'Israël, choisissaient toujours des lieux éminens pour s'y livrer aux exercices de leur religion. Dieu, prescrivant à ces derniers la conduite qu'ils devaient tenir en prenant possession de la terre de Chanaan, leur ordonne, sur-tout, de renverser les temples d'idoles érigés sur les montagnes et autres lieux élevés [*excelsa*], de mettre en pièces ces idoles, et d'abattre les bois sacrés [*luci*] dont ces édifices étaient entourés, comme le sont encore ceux des Indiens. L'Écriture sainte revient souvent sur ces lieux élevés et ces plantations d'arbres.

En vain essaierait-on de donner autre chose que des conjectures concernant cette coutume de placer sur des

hauteurs le théâtre des sacrifices et des vœux que les peuples adressaient aux divinités, objet de leur vénération. Quelques auteurs ont pensé que le culte des astres ayant toujours, d'une manière plus ou moins apparente, fait partie des croyances du paganisme, les idolâtres construisaient leurs temples à une certaine élévation et à l'exposition de l'orient, afin que le soleil, à son lever, pût remplir de ses rayons l'intérieur de ces temples, et éclairer les cérémonies religieuses qui s'y célébraient à cet instant du jour (1) : sans doute aussi prétendaient-ils par-là se rapprocher, autant qu'il était en eux, des puissances aériennes qu'ils invoquaient. Les fonctions des augures exigeaient souvent, au reste, qu'ils pussent apercevoir le ciel; et même, s'il faut s'en rapporter à l'étymologie attribuée au mot *templum*, c'est abusivement qu'on a donné quelquefois ce nom à des édifices érigés, dans des lieux bas, en l'honneur des divinités célestes.

Indépendamment des temples d'idoles, on rencontre à chaque pas, dans l'Inde, des statues de pierre, de terre cuite, et sur-tout de granit, représentant les objets du culte populaire. Il y en a sur les grandes routes, à l'entrée des villages, dans les chaudcries, sur les bords des étangs, près des rivières, dans les marchés et ailleurs. Les Indiens se plaisent à placer de ces dieux de pierre à l'ombre d'arbres touffus, de ceux entre autres qui sont

(1) Celles qui avaient lieu en l'honneur des dieux infernaux, se célébraient au coucher du soleil; et l'on croit que l'entrée des temples de ces divinités faisait face à l'occident.

réputés sacrés, tels que l'*assouata*, l'*alei*, le *bépou*, &c. Quelques-unes de ces idoles sont logées dans des niches, d'autres sont à découvert.

La plupart des temples indiens ont une apparence très-misérable, et ressemblent plutôt à des granges ou à des étables, qu'à des édifices consacrés aux dieux ; quelques-uns servent en même temps de maison de ville, de salle de justice, d'asile pour les voyageurs. Mais aussi on en aperçoit plusieurs qui, vus de loin, offrent un caractère de grandeur qui excite quelquefois l'admiration de l'observateur, et lui rappelle ces temps de l'antiquité où les architectes, travaillant autant pour la postérité que pour leurs contemporains, s'attachaient bien plus à faire des ouvrages durables qu'à les rendre élégans aux dépens de la solidité.

La forme des grands temples, tant anciens que modernes, est par-tout la même. Les Indiens, attachés exclusivement aux habitudes de leurs ancêtres, ne s'en sont jamais écartés dans la manière de bâtir leurs édifices publics. Les monumens de leur architecture, tels qu'ils existent encore, sont vraisemblablement des modèles plus propres à donner une idée des constructions des premières nations civilisées, que ne le sont les ruines de ceux des Égyptiens et des Grecs, que l'Europe savante recherche tant.

La porte d'entrée des grandes pagodes est pratiquée à travers une haute pyramide massive qui va toujours en diminuant, et dont le sommet est ordinairement terminé en croissant ou en demi-lune. Cette porte fait face à l'orient, exposition qui est aussi celle de

tous leurs temples, grands et petits. La pyramide s'appelle *goparam*.

Au-delà de cette pyramide, se trouve une grande cour, au bout de laquelle est une autre porte pratiquée, ainsi que la première, dans une pyramide de la même forme que l'autre, mais plus petite. On passe de là dans une seconde cour peu spacieuse, qui précède le temple où réside la principale idole.

Au milieu de cette cour, en face de l'entrée du temple, on voit communément, sur un grand piédestal ou dans une espèce de lanterne ouverte des quatre côtés et soutenue par quatre colonnes, une figure de pierre grossièrement sculptée, qui représente, ou un bœuf couché sur le ventre, ou le lingam, si le temple est dédié à Siva, ou le singe *hanouma*, ou le serpent capelle, si c'est un temple de Vichnou, ou le dieu Vignessouara, ou bien enfin quelque autre attribut du culte indien ; et c'est le premier objet auquel les dévots offrent leurs hommages avant de pénétrer dans le temple.

La porte en est généralement étroite et basse : c'est cependant la seule ouverture qui puisse donner passage à l'air et à la lumière extérieure; car l'usage des fenêtres est entièrement inconnu dans la presqu'île : ces temples sont habituellement dans l'obscurité, ou seulement éclairés par la faible lueur d'une lampe qui brûle, nuit et jour, à côté de l'idole. On éprouve une sorte de saisissement involontaire en entrant dans ces espèces de cryptes ténébreuses. L'intérieur de l'édifice est en général divisé en deux parties, et quelquefois en trois. La

première, qu'on pourrait appeler la nef, le *naos*, est la plus vaste, et c'est là que le peuple vient se placer. La seconde est l'*adytum*, le *sacrarium*, où réside l'idole à laquelle le lieu est consacré : cette partie est plus petite et beaucoup plus sombre ; elle est ordinairement fermée, et la porte ne peut en être ouverte que par le prêtre officiant, qui, avec quelques-uns de ses acolytes, a seul le droit de s'introduire dans cet asile mystérieux, pour laver l'idole, la parer, et lui présenter les offrandes de fleurs, d'encens, de sandal, de lampes allumées, de fruits, de beurre liquide, d'habits précieux, de joyaux, que les fidèles croyans viennent lui apporter.

Quelques temples modernes sont construits en voûte : mais la plupart sont surmontés d'une plate-forme que supportent plusieurs rangs de piliers en pierres de taille massives, et dont les chapiteaux sont composés de deux fortes pierres en croix, sur lesquelles sont posées des traverses, aussi en pierre, qui se croisent de même dans toute la longueur et la largeur de l'édifice. Les travées sont recouvertes, horizontalement, de dalles solidement jointoyées avec du ciment, pour empêcher les infiltrations. Enfin, soit pour rendre ces édifices plus majestueux et plus solides, soit pour les mettre à l'abri des incendies, il n'entre jamais dans leur construction d'autre bois que celui de la porte qui en ferme l'ouverture.

L'*adytum* ou sanctuaire est souvent construit en dôme : mais tout l'édifice est généralement fort bas ; ce qui en détruit, d'une manière choquante, les proportions. Ce défaut d'élévation, joint à la difficulté que l'air éprouve pour s'y introduire par une seule issue étroite

et habituellement close ; les miasmes délétères qu'exhalent à flots des monceaux de fleurs fraiches ou fanées, les lampes allumées, l'huile et le beurre répandus dans les libations ; les excrémens des chauves-souris qui font de ces lieux obscurs leur séjour de prédilection ; enfin, et par-dessus tout, la transpiration fétide d'une foule de gens malpropres et puans, sont autant de causes qui concourent à rendre ces divines tanières excessivement insalubres. Un Indien seul peut demeurer un peu long-temps au milieu de ce foyer actif de putréfaction, sans être asphyxié.

La principale idole est ordinairement dans une niche ; elle est vêtue d'habits plus ou moins magnifiques ; dans les grandes solennités, on la pare quelquefois d'étoffes d'un haut prix, et de riches joyaux. On lui voit, assez souvent, sur la tête, une couronne d'or enrichie de pierreries ; mais la plupart des idoles en pierre ont une espèce de bonnet en pain de sucre, ce qui donne à la figure entière l'apparence d'une pyramide : car les Indiens paraissent avoir pour la forme pyramidale un goût tout particulier ; goût qui, peut-être, est dû à quelque idée emblématique. On sait que divers peuples de l'antiquité, et entre autres les Égyptiens, regardaient la pyramide comme le symbole de l'immortalité, et encore comme celui de la vie, dont le commencement était représenté par la base, et la fin ou la mort par le sommet. Elle était aussi l'emblème du feu.

Les Indiens ont beau surcharger d'ornemens leurs idoles, elles n'en sont pas moins fort désagréables à

voir. Leur physionomie est, en général, d'une laideur effroyable, qu'on a soin de rehausser encore en barbouillant, de temps à autre, ces pauvres dieux d'une couche de peinture noirâtre. Quelques-uns, grâce à la piété généreuse de certains riches dévots, ont des yeux, une bouche et des oreilles d'or ou d'argent; agrémens qui contribuent à les enlaidir encore, s'il est possible. Les attitudes qu'on donne à ces idoles, sont ou ridicules, ou grotesques, ou obscènes. Au total, rien n'est omis pour en faire des objets de dégoût pour quiconque ne serait pas familiarisé avec la vue de ces monstres bizarres.

Les idoles exposées à la vénération publique dans les temples, sont de pierre : celles qu'on porte en procession dans les rues, sont de métal, ainsi que les dieux domestiques que chaque brahme garde et adore dans sa maison. Il n'est pas permis de faire des dieux de bois ou d'autres matières faciles à se détériorer. Je n'en connais qu'une seule, celle de la déesse Mahry, qui soit de bois; aussi a-t-on employé, pour la fabriquer, celui d'un arbre dont le tronc est rouge intérieurement, et rend par incision une sève couleur de sang; ce qui s'accorde bien avec le naturel impitoyable de cette infernale divinité. On rencontre souvent, il est vrai, des statues en argile ou en maçonnerie; mais ce sont des idoles de bas aloi, qui n'inspirent que fort peu de vénération.

Une idole, quelle qu'elle soit, ne peut devenir un objet de culte, avant d'avoir été consacrée par une foule de cérémonies : il faut que la divinité soit évoquée,

qu'elle vienne s'y fixer, s'y incorporer; et c'est l'affaire d'un brahme pourohita. Les nouveaux temples sont aussi soumis à une inauguration solennelle, et l'on consacre scrupuleusement tous les objets destinés à leur service. Cependant ces temples et ces idoles sont sujets, en mainte ocasion, à être profanés. Si, par exemple, un Européen, un mahométan ou un pariah venait par malheur à pénétrer dans un sanctuaire ou à toucher une idole, à l'instant même la divinité délogerait. Or, pour la rappeler de nouveau, il faudrait recommencer de plus belle, et à grands frais, toutes les cérémonies.

Outre les idoles qui se trouvent dans l'intérieur de chaque temple, les murs et les quatre faces des piliers qui soutiennent l'édifice, sont chargés de diverses sculptures.

Sur la façade on a pratiqué des niches dans lesquelles sont placées des figures symboliques d'hommes et d'animaux, dans des attitudes infames. Les murs d'enceinte, dont la solidité répond à celle de l'ensemble des bâtimens, sont aussi quelquefois tout couverts de ces images obscènes ou bizarres.

Au dehors, vis-à-vis et à peu de distance de la porte d'entrée, quelquefois au milieu d'une des cours, on voit communément une colonne de granit de quarante à cinquante pieds, de forme octogone, et carrée à la naissance du fût; sur chacune des faces de cette dernière partie, sont sculptées diverses figures: le piédestal est un massif en pierre de taille. Le tout est surmonté d'une corniche carrée, aux quatre angles de laquelle on suspend d'ordinaire de petites clochettes; au-dessus est un réchaud, où l'on brûle de l'encens à

certaines époques; ou bien, à sa place, on met des lampes allumées.

Il n'est pas rare d'apercevoir sur les routes, et même dans des lieux isolés, de ces hautes colonnes, au sommet desquelles les dévots vont de temps en temps placer des lampes. Durant la fête *dìvouligai*, dont on a parlé précédemment, et qui paraît être instituée en l'honneur du feu, chaque soir on voit des lampes brûler sur toutes ces colonnes; on les entoure même quelquefois de pièces de toile neuve auxquelles on met le feu. Ces diverses circonstances portent à croire que ces monumens, toujours construits dans des lieux exposés à l'orient, sont consacrés au soleil, ou à l'élément dont cet astre est la plus vive image.

Les temples sont desservis par des personnes de diverses castes. Cependant les emplois de quelque importance, ceux qui apportent du profit et de la considération, sont toujours dévolus à des brahmes.

Parmi les nombreux ministres du culte idolâtrique, les sacrificateurs occupent le premier rang; viennent ensuite les syndics, les directeurs, les collecteurs, les trésoriers, et une multitude d'autres officiers subalternes chargés de la recette, de l'administration et de l'emploi des revenus du temple, ou bien préposés à la surveillance et à la régularisation des observances religieuses.

Il est des cas, rares il est vrai, où l'éminente fonction de sacrificateur est remplie par de simples sudras, et même par des pariahs. Dans un des plus fameux temples du Meissour, appelé *Melcota*, à une grande fête qui

s'y célèbre tous les ans, les pariahs sont les premiers qui entrent dans l'intérieur pour offrir leurs sacrifices à l'idole qu'on y révère ; ce n'est qu'après qu'ils les ont achevés que les brahmes commencent les leurs. J'ai déjà dit que des sudras sont seuls en possession de cet office dans les temples où il est d'usage d'immoler des victimes.

Une chose digne de remarque, c'est que les ministres du culte n'ont aucun costume particulier dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales ; ils sont alors revêtus de leurs habits ordinaires, nouvellement lavés.

Dans la plupart des temples, les simples productions de la nature font la matière des oblations et des sacrifices. Les offrandes de lampes sont sur-tout en vogue : on en voit quelquefois des milliers qui brûlent autour de l'idole et dans l'enceinte du temple ; on les alimente avec du beurre, qui, bien plus que l'huile, est une substance agréable aux dieux.

Les prêtres indiens offrent régulièrement le sacrifice deux fois par jour, soir et matin. L'idole qui en est l'objet est préalablement bien lavée ; on va chercher à la rivière, processionnellement et avec pompe, l'eau destinée à cet usage. Dans quelques grandes pagodes, elle est portée sur le dos d'éléphans que précèdent des courtisanes et des musiciens, et qui sont escortés d'un grand nombre de brahmes et autres desservans.

Dans les autres, ce sont les brahmes eux-mêmes qui vont, avec le même appareil, chercher cette eau soir et matin, et qui l'apportent sur leurs têtes dans de grandes urnes de cuivre. Le résidu de la lotion

pratiquée sur l'idole, est ce qu'ils appellent *tirtam* [eau lustrale].

Ce devoir de propreté accompli, l'officiant fait à l'idole sa toilette, qui consiste à la revêtir de ses habillemens, et à lui tracer sur le front l'un des signes que les Indiens portent d'habitude sur le leur : ensuite il lui offre le poudja.

Pendant ces opérations, il fait entendre fréquemment le son d'une petite cloche qu'il tient à la main gauche : ce qui, peut-être, a pour but d'appeler l'attention des dévots sur les diverses transitions qu'il fait d'un acte religieux à un autre; car tout se passe hors de leur vue dans le sanctuaire, où l'officiant est enfermé seul.

Après avoir accompli les devoirs mystérieux qu'il fallait dérober aux regards des profanes, l'officiant paraît dans la nef, et distribue au peuple qui y est rassemblé, des fragmens des offrandes faites à l'idole. Ce *prassadam* [don sacré] est accueilli avec empressement. Si ce sont des fruits ou autres substances nutritives, on les mange; si ce sont des fleurs, les hommes les attachent à leurs turbans, les femmes en entrelacent leurs cheveux. Pour terminer, l'officiant verse dans le creux de la main de chacun un peu de tirtam, et cette eau purifiante est bue sur-le-champ; après quoi tout le monde se retire.

Les courtisanes ou danseuses attachées à chaque temple, viennent en seconde ligne. Ces femmes prennent le nom de *deva-dassys* [servantes ou esclaves des dieux] : mais le public les désigne sous le nom plus énergique de *prostituées;* en effet, elles sont juridique-

ment tenues, par leur profession, d'accorder leurs faveurs, si faveurs il y a, à quiconque les en requiert moyennant finance. Il paraît que, dans le principe, elles étaient exclusivement réservées à servir de passe-temps aux brahmes.

Ces femmes débauchées, qui font publiquement trafic de leurs charmes, sont pourtant consacrées d'une manière spéciale au culte des dieux de l'Inde. Chaque pagode un peu notable en a à son service une troupe de huit, douze ou davantage. Leurs fonctions officielles consistent à danser et à chanter deux fois par jour, matin et soir, dans l'intérieur des temples, et, de plus, dans toutes les cérémonies publiques. Elles s'acquittent des premières avec assez de grâce, quoique leurs attitudes soient lascives, et que leurs gestes manquent de décence. Quant à leurs chants, ce sont presque toujours des pièces de poésie obscènes, où sont décrites quelques-unes des frodaines de leurs dieux.

Leur ministère n'est pas limité à ces seules attributions. La décence et la civilité (et ceci est un trait caractéristique des mœurs indiennes) exigent impérieusement que, lorsque des personnes de marque se réunissent pour faire des visites d'apparat ou autres, elles se fassent accompagner par un certain nombre de ces courtisanes; s'en dispenser, ce serait manquer d'égards envers les gens chez qui l'on se rend en corps, soit par devoir, soit par civilité.

Elles assistent aussi aux mariages et aux autres solennités de famille, pour y déployer leurs talens. Tout le temps dont ces diverses occupations leur permettent

de disposer, est consacré par elles à un négoce infiniment plus infame; il n'est pas rare de voir le séjour même de leur dieu devenir le théâtre de leur libertinage. Dès l'enfance elles sont dressées à ce métier honteux. On les prend dans différentes castes, et il en est qui appartiennent à des familles très-honnêtes. Il se trouve assez communément des femmes enceintes, qui, dans la vue d'obtenir une heureuse délivrance, font vœu, du consentement de leurs maris, de livrer au service de la pagode l'enfant qu'elles portent dans leur sein, si c'est une fille. Elles sont loin de penser que ce vœu impie ait rien qui blesse les lois de la délicatesse ni les devoirs de la tendresse maternelle. Il est vrai qu'aucun préjugé défavorable ne s'attache aux parens dont les filles embrassent ce genre de vie.

Ce sont les seules femmes dans l'Inde qui aient le privilége d'apprendre à lire, à danser et à chanter. Une femme honnête et vertueuse rougirait, par ce motif, de vouloir acquérir l'un ou l'autre de ces talens.

Ces espèces de prêtresses reçoivent un salaire fixe pour leurs fonctions sacerdotales; mais ce salaire est modique, et elles y suppléent d'une manière lucrative par la vente de leurs appas. Pour faire fructifier ce commerce, elles savent, peut-être mieux qu'en d'autres pays, mettre en œuvre toutes les ressources et tous les artifices de la coquetterie. Parfums, parure élégante et recherchée, coiffure la plus propre à faire ressortir la beauté de leur chevelure, qu'elles entrelacent de fleurs odoriférantes; profusion de bijoux placés avec art sur diverses parties de leur corps; minauderies, démarche et

maintien voluptueux : tels sont les piéges que ces sirènes tendent pour attirer dans leurs filets les Indiens, qui rarement montrent en pareil cas la prudence et la fermeté d'Ulysse.

Cependant, il faut l'avouer à la honte des mœurs européennes, cette afféterie, ce langage muet qu'elles savent employer avec adresse pour parler aux passions des hommes, n'ont rien du dévergondage des misérables qui chez nous se livrent à une profession analogue, et dont la mise indécente, l'effronterie cynique, les provocations obscènes et ordurières, devraient faire reculer d'horreur tout homme doué de sa raison, si la dépravation n'en avait pas éteint en lui jusqu'à la dernière étincelle. De toutes les femmes de l'Inde, ce sont les courtisanes, et sur-tout celles qui sont attachées aux temples, qui sont le plus modestement vêtues ; elles mettent une attention extrême à ne laisser voir à nu aucune partie de leur corps. Je ne nie pas au reste que ce ne soit là un raffinement de tactique galante. L'expérience sans doute leur a enseigné que l'étalage de leurs charmes émousserait le desir au lieu de l'irriter ; que l'imagination est plus facile à séduire que la vue.

A dieu ne plaise, cependant, qu'on aille croire que je veux faire ici l'apologie de la décence et de la retenue des baladines de l'Inde ! Le motif des actions décide de leur mérite ; et certes, si ces femmes sont plus réservées en public qu'elles n'ont coutume de l'être chez des peuples qui se disent mieux policés, ce n'est point à leur pudeur, mais aux mœurs nationales qu'il faut en faire honneur. En effet, quelque relâchées que soient ces mœurs parmi

les Indiens, ils affichent des dehors austères, et attachent un grand prix à garder le décorum. La courtisane la plus effrontée n'oserait jamais se permettre d'arrêter un homme dans les rues, et elle le repousserait vivement s'il voulait prendre avec elle certaines privautés. Comme aussi un libertin qui en agirait trop familièrement en public avec une de ces femmes, serait honni, bafoué et vilipendé par tous les témoins de ce scandale. En est-il de même chez nous?.....

Après les danseuses, on doit placer les joueurs d'instrumens attachés au service des temples. Chaque pagode un peu considérable en a toujours une troupe plus ou moins nombreuse. Ils sont tenus, ainsi que les danseuses, d'assister au temple deux fois par jour, pour le faire retentir de leurs symphonies discordantes : leur présence à toutes les fêtes et cérémonies publiques est aussi d'obligation. On ne saurait non plus se passer d'eux dans les grandes fêtes de famille; car le goût des Indiens pour la musique est tellement décidé, qu'il ne se fait pas une réunion, si peu nombreuse qu'elle soit, qui n'ait des musiciens à sa tête.

Ceux qui sont attachés à une pagode, reçoivent un traitement fixe sur ses revenus. Les instrumens dont ils jouent sont pour la plupart des espèces de clarinettes et de hautbois; ils ont aussi des cymbales, et de petits tambours de diverses espèces. La réunion des sons produits par ces instrumens n'est pas flatteuse, et peut même paraître baroque pour des oreilles européennes. Ils connaissent cependant la musique à deux parties : ils ont toujours la basse et la haute-contre. C'est un instrument

antiquité. Elle a cependant avec la nôtre une analogie frappante ; même nombre de notes, disposées dans l'ordre correspondant que voici :

Sa ri ga ma pa da ni sa.
Ut re mi fa sol la si ut.

Faudrait-il donc refuser à Guy d'Arezzo le mérite de l'invention ? Jean de Meurs, ou celui, quel qu'il soit, qui perfectionna le système du savant bénédictin, n'aurait-il d'autre mérite que d'avoir puisé avec plus de discernement aux mêmes sources que lui ? On sait que Vossius prétendait que les Égyptiens étaient en posession d'une gamme semblable à la nôtre, bien des siècles avant que Guy d'Arezzo eût fait connaître la sienne. C'est une question que je laisse à d'autres le soin d'approfondir.

Il n'est rien, comme on en a eu la preuve, où les Indiens ne fourrent quelques idées superstitieuses : or c'eût été miracle, si la musique, ce délassement des dieux, ne leur avait pas fourni matière à satisfaire leur goût en ce genre. Chaque note de la gamme a trait à quelque divinité, et renferme plusieurs sens cachés tirés du son même que cette note exprime, ou de quelque chose de semblable. Il y a aussi les notes de la joie, celles de la tristesse, celles de la douceur, celles de la colère, &c. En conséquence, leurs musiciens prennent bien garde à ne pas confondre ensemble les notes destinées à exprimer ces diverses passions de l'ame.

Tous les joueurs d'instrumens à vent sont tirés, comme je l'ai dit, de la caste abjecte des barbiers, qui sont de père en fils les héritiers exclusifs de cette profession.

Le culte idolâtrique étant très-dispendieux, les des-

servans des pagodes ont nécessairement diverses sources de revenu certain pour les défrayer. Dans plusieurs districts, on perçoit pour cela une espèce de dîme sur toute la récolte. Dans d'autres, chaque temple a la propriété absolue de terres considérables exemptes de toute espèce d'impôts, dont le produit est exclusivement assigné à l'entretien de la pagode et de ses nombreux desservans. On a vu que le casuel n'était pas pour ceux-ci un objet de mince importance. Les riches offrandes des dévots, qu'ils se partagent entre eux au prorata du rang et de la dignité, sont quelquefois si considérables dans les principaux temples, qu'ils ont tenté la cupidité des princes du pays, principalement des Maures. Ces derniers, comme en compensation de la tolérance d'un culte qu'ils abhorrent, ont jugé à propos de s'emparer de plus de la moitié de ces offrandes.

Il n'est sorte de charlatanisme que les brahmes n'emploient pour ranimer la ferveur des dévots, et s'engraisser de leurs offrandes : les stratagèmes les plus grossiers sont ordinairement ceux qui ont la meilleure réussite. En première ligne, il faut placer les oracles, cette mine féconde qu'exploitaient jadis ailleurs, avec tant de succès, les prêtres du paganisme, et que la succession des siècles n'a point encore tarie pour ceux de l'Inde. Ici c'est l'idole elle-même qui harangue la multitude stupéfaite et profondément recueillie, dont la perspicacité ne va pas jusqu'à soupçonner qu'un rusé fripon, caché dans les flancs de son dieu de pierre ou ailleurs, s'exprime lui-même par la bouche de celui-ci. L'idole ou son interprète se mêle aussi de prédire l'avenir; et ses oracles,

à vent en forme de tube, évasé à sa base, et dont les sons ont quelque ressemblance avec ceux de la cornemuse, qui fait la basse continue.

La partie vocale est exécutée par un second groupe de musiciens, alternativement avec les danseuses : leurs chants sont des hymnes en l'honneur des dieux. Quelquefois des brahmes et autres dévots font chorus, ou chantent séparément des morceaux de poésie sacrée de leur composition.

Le *natouva* ou chef d'orchestre est vraiment le plus remarquable de tous ces musiciens. Pour battre la mesure, il frappe avec les doigts sur les deux côtés d'un tambour étroit : en s'acquittant de cette fonction, sa tête, ses épaules, ses bras, ses cuisses, enfin toutes les parties de son corps exécutent des mouvemens successifs; et il pousse en même temps des sons inarticulés, animant ainsi les musiciens de la voix et du geste. On dirait parfois qu'il est agité de violentes convulsions.

Les danseuses, les chantres et les joueurs d'instrumens se relaient pendant le service religieux, qui se termine souvent par une procession autour du temple. Soir et matin, avant de se retirer, les courtisanes ne manquent pas de faire à l'idole, en chantant, la cérémonie de l'aratty, afin de détourner l'influence funeste qui résulte des regards des personnes mal intentionnées ; influence dont les dieux, comme je l'ai déjà dit, ne sont pas eux-mêmes exempts.

Toute la musique des Indiens se réduit à trente six-airs qu'ils appellent *ragas ;* mais le plus grand nombre de leurs musiciens savent à peine la moitié de ces ragas.

Cette musique, soit vocale, soit instrumentale, peut avoir ses agrémens pour les indigènes : mais je ne crois pas qu'elle puisse faire le moindre plaisir à tout autre, pour peu qu'il ait l'oreille délicate. Cependant leurs musiciens apprennent méthodiquement à jouer et à chanter; ils savent bien garder la mesure; ils ont ainsi que nous diverses intonations. Malgré cela, leur chant m'a toujours paru insipide et monotone, et leurs instrumens ne m'ont fait entendre que des sons durs, aigres et perçans.

Cependant, je l'avoue, la mauvaise opinion que tout Européen conçoit de la musique de l'Inde, tient peut-être beaucoup à ce qu'on la juge par comparaison. Pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait franchir un espace de deux à trois mille ans, et nous transporter à ces âges antiques où les druïdes et autres dépositaires du sacerdoce en Europe, n'avaient, dans leurs rites religieux et civils, d'autre musique que quelques cris lugubres et effroyables, quelques sons bruyans, produits en frappant sur une plaque de métal, ou sur une peau fortement tendue, ou en soufflant dans des espèces de cornets à bouquin.

Rappelons-nous que la musique des Indiens est aujourd'hui ce qu'elle était à sa naissance; qu'ainsi que leurs autres arts, elle n'a subi aucune altération, mais aussi n'a reçu aucun perfectionnement : alors, nous nous sentirons entraînés malgré nous à beaucoup plus d'indulgence; nous nous étonnerons même que cette science ait pu être portée si loin dès le début.

En effet, il est presque certain que la gamme usitée aujourd'hui chez les Indiens existe dès la plus haute

des règles de leur caste ; mais on ne leur en fait point un crime, parce que tout cela est mis sur le compte de leur diable. La multitude s'empresse autour d'eux, convaincue qu'elle est de la réalité de leur possession. Tous, remplis d'une sainte terreur à l'aspect d'un de ces charlatans, se prosternent, adorent le démon qui fait en lui sa demeure, lui offrent des oblations et des sacrifices pour se le rendre propice et l'empêcher de leur faire du mal. Le démoniaque boit bien, mange bien ; et, lorsqu'il s'en va, on l'accompagne avec pompe, au son des instrumens de musique, jusqu'au village voisin, où il joue le même rôle, et trouve les mêmes dupes. Lorsqu'il lui plaît de rentrer dans son bon sens, il exhorte ses auditeurs bénévoles à profiter du terrible exemple qu'il leur donne ; à montrer plus de foi que lui envers leur dieu, et à se concilier ses faveurs et sa protection par des dons et des offrandes nombreuses.

Les miracles sont encore, pour les brahmes, une excellente branche d'industrie. Ils en ont de toutes les espèces et pour toutes les maladies : des aveugles recouvrent la vue ; des boiteux, l'usage de leurs jambes ; des morts ressuscitent, &c.

Mais le miracle qui a le plus de vogue, c'est celui qui tend à procurer aux femmes la fécondité. Il n'est bruit que du grand nombre de celles à qui leur dévotion a obtenu des dieux la faveur insigne de faire des enfans ; car, nous l'avons déjà dit, la stérilité d'une femme, dans l'Inde, est le plus grand des opprobres, la plus redoutée de toutes les malédictions qui puissent tomber sur une famille.

D'autres peuples, qui se targuent bien fort de leurs lumières et de leur morale, subordonnant ce plaisir si naturel et si doux de se voir renaître dans sa nombreuse famille, à tous les calculs de l'intérêt personnel et de l'ambition, regardent comme un fléau la fécondité de leurs femmes, et ne rougissent point de recourir à des voies criminelles ou révoltantes pour l'atténuer, ou même pour la rendre vaine; contrariant ainsi le vœu le plus saint de la nature, pour ne pas se priver des moyens de satisfaire leur orgueil ou de se procurer les superfluités de la vie. Comme si l'amour paternel n'était pas la première des jouissances!

Animés en cela de sentimens plus nobles et plus purs, les Indiens estiment un homme heureux à raison de la multiplicité de ses enfans; c'est vraiment chez eux que les enfans sont réputés être la bénédiction des maisons. Quelque nombre qu'ils en aient, ils ne cessent de faire des vœux pour en obtenir encore.

Il est vrai que les enfans ne tardent pas à se rendre utiles aux auteurs de leurs jours. Parvenus à l'âge de cinq ou six ans, ils commencent à garder le menu bétail; à un âge un peu plus avancé, ils prennent soin des bœufs et des vaches; et, lorsqu'ils ont acquis la force nécessaire, ils partagent avec leur père les travaux de l'agriculture, ou contribuent de quelque autre manière à faire subsister la famille.

Un préjugé, bien louable sans doute, concourt puissamment à entretenir dans l'esprit d'un Indien ce desir ardent de voir sa race se propager. Il n'est point à ses yeux de malheur qui égale celui de ne pas laisser un

fils ou un petit-fils qui rende à sa dépouille mortelle les derniers devoirs ; privation qu'il regarde comme capable de lui faire interdire, après sa mort, l'accès d'un séjour de félicité.

Aussi voit-on les femmes dont la fécondité est trop lente au gré de leurs souhaits, courir sans cesse de temple en temple, et se ruiner quelquefois par les offrandes qu'elles y apportent, afin d'obtenir des dieux la faveur ineffable de devenir mères. Habiles à tirer parti des vertus comme des vices de leurs crédules compatriotes, les brahmes n'ont vu dans ces touchantes impulsions de la nature, qu'une branche d'industrie pour eux, et des occasions d'assouvir impunément leur lubricité. Il est peu de temples où la divinité qui y réside ne s'arroge le pouvoir de faire cesser la stérilité des femmes : mais on en compte quelques-uns dont la renommée, à cet égard, ne souffre aucune comparaison ; tel est, par exemple, celui de Tiroupatty, dans le Carnatique, où les femmes se rendent en foule pour demander des enfans au dieu *Vengatta-Souara* (1). A leur arrivée, elles s'empressent d'aller exposer le sujet de leur pélerinage aux brahmes, directeurs de la pagode, qui leur conseillent de passer la nuit dans l'intérieur du temple, où le grand Vengatta-Souara, touché de leur dévotion, daignera peut-être les visiter dans l'ombre, et accomplir ce qui jusque-là a été au-dessus de la puissance humaine. Je tire le rideau sur les suites infames de cette fallacieuse suggestion ; le lecteur ne les

(1) Un des noms de Vichnou.

devine que trop. Le lendemain matin, ces détestables cafards, feignant une ignorance complète de ce qui s'est passé, s'en font raconter les détails; et, après les avoir félicitées sur l'accueil que le dieu leur a fait, ils reçoivent les offrandes dont elles s'étaient munies, et les congédient en les flattant de l'espoir qu'elles n'auront pas fait un voyage infructueux. Persuadées, de la meilleure foi du monde, qu'un dieu a daigné s'humaniser avec elles, ces pauvres idiotes s'en retournent enchantées, se berçant de l'idée ravissante qu'elles pourront enfin bientôt procurer à leurs maris l'honneur de la paternité.

Des personnes qui n'avaient pas assez réfléchi sur les excès et les folies dans lesquelles la crédulité superstitieuse et fanatique peut se laisser entraîner, ont regardé comme un conte fait à plaisir ce que le P. Gerbillon, Tavernier et d'autres voyageurs ont dit du Dalaï-Lama, dont les excrémens, conservés avec soin, sont mis à sécher, et distribués comme des reliques aux dévots Tibétains, qui, lorsqu'ils tombent malades, s'en font un médicament interne qu'ils regardent comme une sorte de panacée. Le fait que je vais rapporter, plus révoltant peut-être, et pourtant bien véridique, rendra croyable tout ce qu'on a pu raconter en ce genre. Ce n'est point sans quelque honte que j'aborde le récit dégoûtant des scènes ignobles que je vais retracer, et je les aurais passées sous silence, si la nature même de cet ouvrage ne m'imposait pas la pénible obligation de tout dire.

A Nandjanagoud, village situé à environ dix lieues au sud de Seringapatam, il se trouve une pagode re-

nommée dans tout le Meissour. Parmi les nombreux dévots qui y affluent, on remarque beaucoup de femmes qui viennent implorer la protection de l'idole, afin qu'elle mette fin à leur stérilité. Là, les offrandes et les prières ne sont pas les formalités les plus rudes à remplir. Au sortir du temple, la femme, accompagnée de son mari, doit se rendre en un lieu où tous les pélerins ont coutume d'aller se décharger le ventre. Les deux époux, ramassant avec leurs mains une certaine quantité de matière fécale, en forment une petite pyramide, qu'ils ont soin de marquer d'un signe qui la leur fasse reconnaître. Ils vont ensuite au lac voisin, délaient dans le creux de leur main ce qui leur salit les doigts, et..... je m'arrête, pour ne pas donner des nausées au lecteur. Après avoir fait leurs ablutions, ils se retirent. Deux ou trois jours s'étant écoulés, ils courent visiter leur pyramide, et, toujours à mains nues, tournant et retournant cette masse infecte, examinent soigneusement, et avec le même sérieux que mettaient les aruspices à scruter les entrailles des victimes, s'il s'y est engendré des animalcules; car en ce cas ce serait un fort bon augure pour la fécondité prochaine de la femme : mais s'il ne se montre pas à leurs regards investigateurs le plus petit être vivant, les pauvres époux, tristes et décontenancés, reprennent la route de leur pays natal, bien convaincus qu'ils en sont pour leurs frais et leurs peines.

A Mougour, autre village à peu de distance du précédent, on voit un petit temple dédié à *Tipamma*, divinité femelle, en l'honneur de laquelle une fête

fameuse se célèbre tous les ans. La déesse, placée sur un palanquin superbement décoré, est portée en procession dans les rues; devant elle est une autre divinité mâle. Ces deux figures, représentées entièrement nues, sont posées dans l'attitude la plus contraire à la pudeur, et, à l'aide d'un mécanisme, un mouvement infame leur est imprimé tant que dure la marche du cortége. Ce tableau hideux, bien digne de la multitude abrutie qui le contemple, excite des transports d'hilarité qui se manifestent par des acclamations et des éclats de rire.

Ce n'est pas tout. On choisit un pariah qui ait fait une étude particulière de tout ce que les idiomes de l'Inde contiennent d'expressions obscènes et ordurières: la déesse *Tipamma* est évoquée et vient résider en sa personne. Alors, c'est à qui viendra se présenter devant cet homme, pour se faire dire ce qu'en termes de nos halles on appelle des *mots de gueule;* et certes, chacun est servi à souhait. Comme c'est Tipamma qui est censée parler par la bouche du pariah, loin de s'en offenser, les dévots se retirent très-satisfaits que la déesse ait bien voulu les accabler d'injures. On voit des Indiens du premier rang accourir à cette fête pour y briguer cet honneur.

La déesse Tipamma, de Mougour, n'est pas la seule de sa famille; elle a six sœurs, qui ne lui cèdent en rien en fait de décence et d'urbanité: chacune d'elles a son temple, soumis aux mêmes rites. Dans tout le sud du Meissour, depuis Alambady jusqu'à Wynad, dans une étendue de plus de trente lieues, ces abominables bacchanales sont dans le plus grand crédit.

Il existe, dans des lieux isolés, des temples où la débauche la plus crapuleuse est le seul culte agréable à la divinité qu'on y honore. Là aussi on promet la fécondité aux femmes qui, mettant bas toute honte, livreront leurs faveurs à tout venant. On y célèbre tous les ans, au mois de janvier, une fête qui est le rendez-vous de tout ce que le pays renferme de plus dissolu, dans l'un et l'autre sexe. Beaucoup de femmes stériles, persuadées qu'elles cesseront de l'être, y viennent, après avoir fait vœu de s'abandonner à un nombre déterminé de libertins. D'autres, entièrement perdues de mœurs, s'empressent d'accourir, pour donner à la déesse du lieu des témoignages de leur vénération, en se prostituant, en public et sans honte, à la porte même de son temple.

Il existe une de ces sentines de tous les vices à cinq ou six lieues du village où j'écrivais ces pages, sur les bords du Cavery, dans un lieu désert appelé *Djunjy-nagatta*. La pagode est de peu d'apparence; mais la fête de janvier s'y célèbre régulièrement, avec toutes ses gentillesses.

On me fit remarquer un temple de la même nature près de Kary-madai, dans le district de Coimbatour; un autre non loin de Moudou-Dorai, à l'est du Meissour: j'observai, comme je l'ai déjà dit, que ces infâmes repaires sont toujours établis dans des lieux éloignés de toute habitation.

Chez les Assyriens et les Babyloniens, au rapport d'Hérodote et de Strabon, chaque femme était obligée de se prostituer une fois en sa vie dans le temple de *Mylitta*, la Vénus des Grecs. Cette tradition choquait

si ouvertement les principes de cette pudeur que la nature semble avoir départie même à la plupart des animaux, que plusieurs écrivains modernes, et de ce nombre est Voltaire, en ont révoqué en doute la véracité. Que diraient-ils des fêtes infames dont je viens de présenter l'ébauche? car l'autorité des maris dans l'Inde est telle, qu'il faut bien admettre que ce n'est pas sans leur participation qu'elles vont ainsi à droite et à gauche quêter pour eux de la postérité. Mais est-ce que la superstition connaît des bornes? Une foule de pratiques religieuses des Indiens sont donc un témoignage irrécusable de l'authenticité de tout ce que les historiens anciens nous ont transmis de plus incroyable en ce genre.

La scène change ici. Ce ne sont plus d'infames libertins mettant à profit, pour assouvir leurs passions, le libertinage ou la stupide crédulité des femmes; ce sont des fanatiques imbécilles qui s'étudient à torturer, à mutiler leur corps de cent façons. Il n'est pas rare de voir des Indiens, à l'occasion d'une maladie grave ou de quelque danger imminent, faire vœu de mater leur chair d'importance s'ils en réchappent. La pénitence qu'ils s'infligent le plus communément, c'est de se faire appliquer sur les épaules, la poitrine et d'autres parties du corps, avec un fer rougi au feu, l'empreinte symbolique des dieux, empreinte qui ne s'efface plus, et qu'ils montrent avec autant d'ostentation que le ferait un guerrier couvert des cicatrices qu'il a reçues dans les combats.

On voit souvent des dévots s'étendre par terre à plat ventre, et ramper dans cette posture autour des

temples, ou, lors des processions solennelles, devant les chars qui portent les idoles. C'est un spectacle vraiment bizarre, que cette foule de gens qui se traînent de la sorte durant un temps fort considérable, sans s'embarrasser des pierres, des épines et autres obstacles qui leur meurtrissent tout le corps. Quelques-uns, poussés par un enthousiasme un peu trop véhément, vont de propos délibéré se jeter sous les roues du char qui promène l'idole et se font écraser. Les témoins de cet acte de démence, loin de l'empêcher, y applaudissent hautement, et l'exaltent comme le *nec plus ultrà* de la dévotion.

Le *chiddy-mahry* est une épreuve à laquelle on se soumet en l'honneur de la déesse *Mahry-Amma*, une des plus malfaisantes et des plus sanguinaires de toutes. Dans plusieurs des temples consacrés à cette redoutable déesse, on voit une espèce de potence dressée vis-à-vis de la porte : à l'extrémité de la traverse ou bras pend une poulie dans laquelle on passe une corde supportant un crochet. Le dévot qui a fait vœu de subir cet atroce supplice, s'étant placé sous la potence, les exécuteurs commencent par lui amortir la peau vers le milieu du dos, en la frottant avec force durant quelque temps ; puis on enfonce le croc dans cette partie ainsi préparée. En cet état, le patient est élevé en l'air ; tant qu'il demeure ainsi suspendu, il se garde bien de faire paraître aucun signe de douleur ; au contraire, il joue, plaisante, gesticule d'une manière bouffonne pour amuser les spectateurs, qui en effet applaudissent et rient aux éclats. Après qu'il a pirouetté en l'air le

temps prescrit, on le descend, on panse ses plaies, et il s'en retourne triomphant.

On trouve aussi des dévots qui font vœu de marcher pieds nus sur des charbons ardens. A cet effet, on allume un grand bûcher; et lorsque les flammes sont éteintes et tout le bois consumé, on réunit ensemble le brasier sur une étendue en longueur d'environ vingt pieds. Le dévot, placé à l'une des extrémités, les pieds dans un bourbier préparé exprès, prend son élan et parcourt avec vitesse cette carrière embrasée : au-delà est un autre bourbier dans lequel il entre. Malgré ces précautions, fort peu, comme on le pense bien, se tirent de cette épreuve les pieds intacts.

D'autres, à qui la faiblesse de leurs jambes ne permet pas de courir sur un brasier, s'enveloppent le haut du corps d'un linge mouillé, et répandent sur leur tête, à diverses reprises, un réchaud plein de charbons ardens. Cette dévote vaillantise se nomme *bain de feu.*

Tel autre se perce les deux joues, et y introduit un fil d'argent ou d'autre métal qui passe à travers les deux mâchoires entre les dents. Ainsi bridé, il ne peut ouvrir la bouche sans ressentir des douleurs cuisantes. On en a vu venir de vingt lieues et plus, avec leur mâchoire équipée de la sorte, et rester plusieurs jours dans cet état, pendant lesquels ils ne pouvaient prendre pour nourriture que des liquides, ou des bouillies claires qu'on leur versait dans la bouche. J'en ai rencontré des bandes entières, hommes et femmes, qui, condamnés par cet expédient à un silence forcé, se rendaient en pélerinage à quelque temple où ce genre de dévotion est plus

particulièrement recommandé. Il y en a qui s'enfilent de la même manière, ou les narines, ou la peau du gosier, &c.

Je ne pus un jour regarder sans frémir un de ces imbécilles qui sortait de se faire percer les lèvres avec deux longs clous qui, se croisant, allaient aboutir l'un au-dessous de l'œil droit, l'autre au-dessous de l'œil gauche. C'était à la porte d'un temple consacré à l'impitoyable déesse *Mahry-Amma*, qu'il s'était fait défigurer de la sorte; le sang ruisselait encore : la douleur ne l'empêchait cependant pas de danser et de faire des bouffonneries au milieu d'une foule de spectateurs ravis d'admiration, qui lui faisaient d'abondantes aumônes.

Il y a une foule de pénitences usuelles qui pourraient paraître ailleurs plus que suffisamment rigoureuses, comme on a pu s'en convaincre : mais les Indiens dévots en trouvent encore le cercle trop rétréci; leur imagination s'évertue sans cesse pour en inventer de nouvelles.

Ainsi, par exemple, un fanatique bourreau de soi-même fait vœu de se couper la moitié de la langue, l'exécute froidement de ses propres mains, dépose la portion amputée dans un coco ouvert, et va l'offrir à genoux à sa divinité.

D'autres enfin, qui sans doute n'ont rien de plus utile à faire, s'engagent d'aller en pélerinage à quelque temple éloigné, en mesurant avec leur corps la route entière. En conséquence, dès le seuil de sa porte, le voyageur s'étend par terre, se relève, avance deux pas, se couche de nouveau à plat ventre, se relève encore,

et doit continuer ce manége jusqu'à sa destination. Si l'on calcule la longueur et la fatigue d'un pareil exercice, on jugera facilement que le pélerin ne va pas coucher loin au bout de sa journée. Cependant on en a vu entreprendre d'arpenter de la même manière l'espace de chemin qui existe entre la ville sacrée de Benarès et le temple de Jaggernat, ce qui comprend plus de deux cents lieues. Je n'affirmerais pourtant pas qu'ils s'en soient tirés à leur honneur.

La propension qu'ont les Indiens à contracter par vœu l'obligation de soumettre leur corps à des épreuves rudes et souvent atroces, ou leur bourse à des sacrifices dispendieux, se manifeste dans toutes les positions difficiles où ils se trouvent, et sur-tout dans leurs maladies. Il n'en est pas un qui ne prenne alors un engagement plus ou moins onéreux au cas où il se tirerait sain et sauf de ce mauvais pas. Les gens riches font vœu, soit de faire célébrer des fêtes solennelles à certains temples, soit d'offrir à la pagode quelques objets de prix, tels qu'une vache, un buffle, des pièces de toile ou d'autres étoffes, des joyaux d'or ou d'argent, &c. Si c'est aux yeux, au nez, aux oreilles ou ailleurs qu'est leur mal, ils consacrent à leurs idoles la représentation, en or ou en argent, du membre ou de l'organe affecté.

Parmi les nombreuses offrandes que cette manie superstitieuse fait affluer dans les temples des faux dieux, il en est une assez en vogue, mais qui, sans les frais qui l'accompagnent, contribuerait fort peu à accroître l'opulence de leurs ministres. Celle-ci consiste à offrir ses ongles et ses cheveux à quelque divinité. On sait

que les hommes dans l'Inde ont coutume de se faire raser souvent la tête et de n'y laisser croître qu'un petit bouquet de cheveux au sommet. Celui qui fait ce vœu s'abstient donc, durant des années entières, de faire couper ses ongles et sa chevelure; et à une époque fixée, il se rend en pompe à la pagode, et s'y fait en grande cérémonie débarrasser de ces superfluités, qu'il dépose aux pieds de la divinité qu'il veut honorer. Cette pratique n'a lieu que pour les hommes : elle est sur-tout recommandée à ceux qui se croient possédés du démon.

Disons, afin de rendre justice aux brahmes, qu'ils ne sont jamais assez sots pour s'imposer à eux-mêmes des vœux qui les astreindraient à se martyriser le corps. Ils abandonnent ces pieux passe-temps aux stupides sudras; encore ceux de ces derniers qui y ont recours, sont-ils pour la plupart des gens des plus basses tribus, qui s'en font un gagne-pain, ou de fanatiques sectateurs de Siva et de Vichnou, mus par un enthousiasme délirant, et bien plus encore par le desir immodéré de capter les suffrages et l'admiration du public.

Outre les pratiques superstitieuses qui sont par-tout en vigueur, il existe certains temples qui, en ce genre, se font distinguer par des prérogatives spéciales. Tel est, dans le sud de la presqu'île, celui de Tiroupatty, au nord du Carnatique : ce temple est dédié à Vichnou, sous le nom de *Vengatta-Souara*. L'affluence des pélerins qui, de toutes les parties de l'Inde, viennent visiter ce lieu révéré, est immense; et les offrandes de toute espèce, en denrées, or, argent, joyaux, étoffes

précieuses, chevaux, vaches, &c., sont si considérables, qu'elles suffisent à l'entretien de plusieurs milliers de personnes employées aux diverses fonctions du culte idolâtrique, qui s'y célèbre avec une pompe extraordinaire.

Parmi les particularités remarquables qui en signalent les grandes solennités, il en est une que je ne saurais passer sous silence. A une époque fixe de l'année, il se fait une grande procession, et l'appareil qu'on a coutume d'y déployer attire un concours immense de curieux des deux sexes. L'idole de Vengatta-Souara est promenée dans les rues sur un superbe char; les brahmes qui président à la cérémonie se dispersent dans la foule, font choix des plus jolies femmes qu'ils y rencontrent, et les demandent à leurs parens au nom de Vengatta-Souara, au service duquel ils affirment qu'elles sont destinées. Quelques personnes en qui le sens commun n'est pas tout-à-fait détraqué, concevant ou au moins conjecturant qu'un dieu de pierre n'a pas besoin de femmes, refusent de livrer les leurs, se fâchent, et disent crument leur fait à ces fourbes hypocrites Ceux-ci, sans se déconcerter, vont s'adresser à d'autres de meilleure composition, qui, enchantées de l'honneur qu'un si grand dieu veut bien leur faire en s'alliant à leur famille, s'empressent de remettre femmes et filles entre les mains de ses ministres.

Ainsi se peuple le sérail de Tiroupatty. Lorsque le dieu s'aperçoit que quelques-unes de ses épouses commencent à vieillir ou ne lui plaisent plus, il leur fait signifier le divorce par la bouche des interprètes de

ses volontés. On leur imprime sur la cuisse ou sur la poitrine, avec un fer rouge, la marque symbolique de Vengatta-Souara; on leur expédie une patente qui certifie qu'elles ont loyalement servi plus ou moins d'années, en qualité de femmes légitimes du dieu, et où l'on finit par les recommander à la charité du public; puis on les met à la porte: munies de leur congé de réforme, elles parcourent le pays sous le nom de *Kaly-youga-Lakchimy* [les Lakchimy (1) du Kaly-yougam]. Par-tout où elles paraissent, on fournit abondamment à leurs besoins.

Cette manière de procurer des épouses à leur idole, n'est pas exclusivement employée par les desservans du temple de Tiroupatty; beaucoup d'autres de leurs confrères ont trouvé commode de recourir à cet expédient. Ainsi en agissent, par exemple, ceux qui président au culte à Djaganatta. Cette pagode est encore plus fameuse que la précédente, et les cérémonies religieuses idolâtriques s'y font avec la plus splendide magnificence. Elle est située au bord de la mer, sur la côte d'Orixa: la principale divinité qu'on y honore est représentée sous une forme monstrueuse, sans bras et sans tête.

Ce qui distingue particulièrement cette pagode, c'est qu'elle paraît être le temple de la paix et le centre d'union parmi les Indiens. Quoiqu'elle soit spécialement consacrée à Vichnou, on n'y connaît aucune distinction de sectes ni de castes; tout le monde est admis à y offrir à sa manière des hommages à la divinité qui y réside.

(1) *Lakchimy* est le nom de la femme de Vichnou.

En conséquence, des pélerins s'y rendent de tous les pays de l'Inde; les disciples de Vichnou et ceux de Siva la fréquentent avec un zèle égal; les *bahiraguys* et *gochahys* du nord, les *dassarus* et les *djangoumas* du sud, &c., déposent, en approchant de ce lieu vénéré, leurs animosités mutuelles, et c'est peut-être le seul endroit de l'Inde où ils cessent de se haïr et de s'entrequereller : durant le séjour qu'ils y font, ils paraissent ne former qu'une communauté de frères. C'est sur-tout à ce temple qu'on voit de temps en temps des maniaques qui, comme je l'ai déjà dit plus haut, se précipitent au-devant du char de l'idole qu'on promène, et se font écraser sous les roues.

Les préposés au service de cette pagode sont au nombre de plusieurs milliers, la plupart brahmes. L'affluence des dévots ne discontinue pas : ceux du sud qui vont en pélerinage à Kassy ou Benarès, prennent toujours la route de Djaganatta, pour rendre en passant leurs hommages au dieu qui y réside; ceux du nord qui se rendent au temple de Ramessoura, situé dans une petite île près du cap Comorin, prennent la même route (1).

J'ai parlé ailleurs d'un étang ou réservoir d'eau sacré qui se trouve à Kombaconum dans le Tanjaour, et qui possède la vertu de purifier, une fois de douze en douze ans, tous ceux qui s'y baignent, de toutes les espèces de souillures spirituelles, corporelles, et de tous les péchés commis durant un grand nombre de générations. Lorsque

(1) La pagode de Djaganatta étant une des plus célèbres et des plus vénérées, je donnerai, dans l'Appendix, n.° VI, quelques détails sur les traditions fabuleuses relatives à son origine.

l'époque de cette facile régénération est près d'arriver, on aurait peine à se faire une idée du concours innombrable de pélerins qui viennent des pays les plus éloignés de l'Inde, pour y avoir part.

A Palany, dans le Maduré, il existe un temple fameux consacré au dieu *Villeyada*, à qui les dévots apportent des offrandes d'une espèce singulière : ce sont de grosses sandales bien ornées, semblables, pour la forme, à celles que les Indiens portent à leurs pieds. Comme ce dieu est chasseur, ces chaussures doivent lui servir lorsqu'il parcourt les déserts pour se livrer à son exercice favori. Ces dons mesquins, va-t-on penser, doivent peu contribuer à remplir les coffres des serviteurs de Villeyada. Eh bien, si ! Les brahmes savent tirer parti de tout. Les sandales neuves, après avoir été frottées par terre, et roulées un peu dans la poussière, sont exposées aux yeux des pélerins : ces sandales, la chose est alors visible, ont servi à chausser les pieds divins de Villeyada ; et c'est à qui paiera plus cher une relique aussi respectable.

Il n'est pas entré dans mon plan de présenter le tableau complet de toutes les extravagances, de toutes les inepties dont le culte idolâtrique des Indiens est surchargé ; de toutes les fraudes, plus ou moins grossières, à l'aide desquelles les hypocrites et cauteleux ministres de ce culte réchauffent la foi du peuple, et augmentent leur aisance aux dépens de la sienne. Une pareille matière serait inépuisable, et il faudrait, pour la traiter à fond, remplir de nombreux volumes. Je crois en avoir assez dit pour faire deviner le reste. Je dois cependant ajouter quelques

mots sur les processions des Indiens, qui, dans leur opinion, ne sont pas chose de mince importance.

Il n'est aucun temple un peu notable qui n'en ait une ou deux par an. Dans ces marches religieuses, on promène les idoles sur de grands chars massifs, portés par quatre grosses roues pleines, et non à jantes et à rais comme les nôtres; une grosse poutre sert d'essieu, et soutient un édifice haut quelquefois de cinquante pieds. Sur les planches d'assemblage qui en forment la base, sont sculptées des figures d'hommes et de femmes, dans les attitudes les plus obscènes. Divers étages construits en pièces de charpente à claire-voie, s'élèvent sur cette espèce de soubassement, et vont toujours en diminuant de largeur, de manière que l'ensemble de l'édifice a la forme d'une pyramide.

Ces jours-là, le char est orné de toiles peintes, d'étoffes précieuses, de feuillage vert, de guirlandes de fleurs, &c. L'idole est vêtue de ses plus riches habits, et parée de ses joyaux les plus précieux; elle est placée au milieu du char, dans un pavillon élégant. On attache de gros câbles à ce char, et l'on y attelle quelquefois plus de mille personnes. Une partie des danseuses sont montées sur le char, et entourent l'idole: les unes lui procurent de la fraîcheur, en agitant l'air avec des éventails faits de plumes de paons; les autres font voltiger en tous sens, avec grâce des houppes touffues faites avec des bouts de queues de vaches du Tibet. Plusieurs personnes encore sont montées sur le char pour en diriger les mouvemens, et animer par des vociférations réitérées la multitude qui le traîne. Tout cela se fait

au milieu d'un tumulte et d'une confusion capables d'assourdir. La cohue qui accompagne la procession, hommes et femmes, tout se trouve pêle-mêle, et chacun peut se permettre telles privautés qu'il lui plaît, sans que cela tire à conséquence : la décence et la pudeur ne sont point de la fête ; aussi il est assez commun, m'a-t-on dit, de voir des amans, soumis ailleurs à une surveillance importune, se donner rendez-vous à ces bacchanales.

La procession s'avance lentement : de temps à autre, on fait des pauses, pendant lesquelles des hurlemens effroyables, des sifflemens aigus, des cris aigres et perçans, se font entendre en signe d'admiration. Les courtisanes, qui sont toujours en grand nombre à ces solennités, exécutent des danses lascives ; et tant que la procession dure, les tambours, les trompettes, les instrumens de musique de toute espèce, font retentir l'air de leurs sons discordans. Ici ce sont des spadassins qui, armés de sabres nus, s'escriment à qui mieux mieux, et simulent des combats singuliers ; là sont des groupes de gens qui exécutent des danses figurées, et battent en mesure sur de petites baguettes ; ailleurs on en aperçoit qui s'exercent à la lutte. Enfin un grand nombre de dévots se traînent en rampant devant le char. Ceux qui n'ont rien autre chose à faire, sifflent ou poussent des cris tels que le tonnerre du grand Indra foudroyant les géans, ne réussirait point à se faire entendre d'eux. Mais pour se former une juste idée du tapage et de l'horrible confusion qui règnent parmi ce troupeau d'énergumènes, il faut en avoir été témoin. Je n'ai jamais vu une procession indienne sans qu'elle m'ait rappelé l'image de l'enfer.

Tel est le précis des cérémonies religieuses des Indiens ; tel est le genre de piété qui les anime. Quels que soient les mystères infames, les extravagances révoltantes qui signalèrent de tout temps les religions du paganisme, en trouvera-t-on une chargée de plus de pratiques folles, ignobles, obscènes, et même cruelles ?

Les sacrifices humains, il est vrai, n'y sont plus ouvertement tolérés. Eh ! qu'importe que la victime tombe sous le couteau du sacrificateur, ou qu'égarée par les suggestions perfides des ministres de cette religion, elle périsse de son propre mouvement, ou, chose horrible à dire, par les mains mêmes de ceux qui lui ont donné l'existence ! Ne sont-elles pas des victimes humaines, ces malheureuses veuves à qui la superstition fait un devoir de se brûler vivantes ? Quel nom faut-il donner à la destruction d'une foule d'innocentes créatures condamnées à mort dès leur naissance ? Ces brahmes qui tremblent de casser un œuf de peur de faire périr le germe d'un poulet, ont-ils jamais fait éclater la moindre indignation, en voyant, dans quelques castes, des parens plus féroces que le tigre, sacrifier impitoyablement toutes leurs filles et ne conserver que les enfans mâles (1) ; d'autres, non moins dénaturés, noyer, exposer à la voracité des bêtes féroces, leurs enfans nés sous des étoiles réputées malheureuses ? Ont-ils jamais, ces brahmes, représenté à des hommes sur l'esprit desquels ils exercent un empire

(1) Cette coutume exécrable existe dans le nord de l'Inde, parmi quelques castes de rajahpoutras et les djattas. Heureusement aujourd'hui les efforts que fait le gouvernement pour l'extirper, ont réussi à rendre ces infanticides moins fréquens.

souverain, combien ils outragent la nature, en exposant sur la rive du Gange, où de quelque autre fleuve soi-disant saint, les malades dont ils jugent l'état désespéré, pour y être engloutis vivans par le débordement des eaux, ou dévorés par les crocodiles? Ont-ils jamais tenté de réprimer la frénésie de ces fanatiques qui, mus par une infernale dévotion, se font stupidement écraser sous les roues des chars de leurs idoles, ou vont se précipiter dans les flots au confluent du Gange et de l'Youmna?

O religion de Jésus-Christ, religion sublime, quel contraste consolant tu offres à l'homme qui sait apprécier tes bienfaits! Combien tes préceptes saints, ta morale douce et pure, paraissent inestimables, quand on les compare au tissu de turpitudes dont je viens à regret de tracer le hideux tableau! Oui, c'est Dieu, Dieu lui-même, qui n'a pas permis que les caractères de sa divine essence fussent attachés à une religion fausse.

Mais, dira-t-on, les abus contre lesquels je m'indigne sont dus en partie aux vices de la civilisation, bien plus qu'à la perversité des principes religieux. Eh! quel est donc le but d'une religion sage, si ce n'est celui de corriger ces vices? Les ministres d'un culte qui conseillent, encouragent ou laissent commettre les crimes qu'ils peuvent empêcher, en prennent sur leur tête la responsabilité toute entière. Et en cela les brahmes modernes sont d'autant plus condamnables, qu'ils ont tout fait pour défigurer et rendre méconnaissable la religion primitive dont ils se sont faits les dépositaires, et qui, quelque imparfaite qu'elle fût, était loin d'avoir ce caractère de monstruosité qu'elle a acquis entre les mains de ses

avares et hypocrites interprètes. Cette religion n'est plus qu'un levier dont ils se servent habilement pour remuer à leur gré les passions d'un peuple crédule, et les faire tourner à leur avantage. Au lieu de faire ployer les mœurs nationales sous le joug de la religion de leurs ancêtres, ils ont forgé un simulacre de religion accommodé aux mœurs nationales. Habiles à étudier le caractère et les inclinations de leurs concitoyens, ils ont reconnu que tout ce qui est étrange, extraordinaire, tout ce qui passe les bornes naturelles, était en droit de leur plaire, et ils n'ont rien négligé pour les servir à souhait.

Il faut en convenir, l'imagination des Indiens est d'une telle trempe, qu'ils ne peuvent être émus que par des monstres: les objets ordinaires ne font pas la moindre impression sur leur esprit grossier; pour fixer leur attention, il faut des géans ou des pygmées.

Pour peu qu'on ait étudié leur caractère, il est facile de se convaincre de cette vérité. Voulez-vous les amuser, les instruire, ils vous écouteront avec indifférence et distraction, si vous n'entremêlez pas vos discours de contes extravagans, de fables bien absurdes, de récits qui mettent sens dessus dessous toute l'économie de l'univers. Dans les entretiens que j'ai eus souvent avec des brahmes, en matière de religion, si je leur parlais des miracles opérés par la puissance du vrai Dieu, ils ne voyaient rien là que de fort ordinaire. Leur citais-je Josué et son armée, les prodiges qu'ils opérèrent par l'intervention divine dans la conquête de la terre de Chanaan, ils m'objectaient d'un air triomphant les prouesses de leur Rama, et les prodiges bien autrement merveilleux qui signalèrent

sa marche dans la conquête de l'île de Ceylan [Lankai]. Samson, selon eux, n'avait pas plus de force qu'un enfant, en comparaison de la vigueur incompréhensible de *Baly*, de *Ravanna*, et autres géans. La résurrection de Lazare était peu digne de fixer l'attention; car, disaient-ils, les vichnouvistes en font tous les jours de semblables dans la cérémonie du *pavalidam*.

Que devons-nous conclure de tout cela? c'est qu'une religion sage et raisonnable ne peut être l'œuvre de l'intelligence humaine. Dieu seul est le législateur suprême; Dieu seul a pu révéler à ses prophètes et à son église ses mystères et ses volontés. Sans son secours, la raison s'égare, et se perd dans le vague des chimères. Fauteurs de l'idolâtrie, inventez des dogmes et des systèmes; jamais vous ne parviendrez à les coordonner entre eux, ni à en former un édifice stable!

Si ce Dieu, par des motifs impénétrables qu'il ne nous est pas permis de scruter, n'a point voulu se manifester jusqu'ici à des peuples dont la civilisation remonte dans la nuit des temps, c'est à nous de nous féliciter d'avoir été choisis pour les objets de sa prédilection. S'il eût laissé sur nos yeux ce bandeau qui frappe encore d'aveuglement les malheureux Indiens; s'il n'eût point mis dans le cœur du plus corrompu des chrétiens cette semence de la foi qui y germe malgré lui; si, méprisant la folle jactance de l'athée et de l'esprit fort, il n'eût placé dans leur cœur cette conscience, ce ver rongeur qui les tourmente, et qui les force à convenir qu'il existe un être tout-puissant qui dirige et maîtrise tout: hélas! plus éclairés que les peuples de la pres-

qu'ils, nous nous verrions aussi enfoncés plus profondément dans le bourbier de la dépravation!

Des Européens qui visitent l'Inde, peu affermis dans leur croyance religieuse, frappés de l'incohérence d'idées qui domine dans le culte qu'y professent ses habitans, de la variété des dogmes et des rites qui en forment l'essence, finissent par embrasser un des principes favoris de la philosophie moderne, « que toutes les religions sont » également agréables à la divinité, et conduisent à la » même fin. » Quant à moi, ce tableau bizarre et affligeant s'est toujours présenté à mon esprit sous une face toute différente. Bien loin que la vue d'un culte aussi monstrueux ait ébranlé ma foi, elle a au contraire grandement contribué à l'affermir (1).

Certes, toutes les fois que je compare la simplicité majestueuse de nos saintes écritures, la sublimité de la morale évangélique, la solennité imposante de nos rites religieux, avec les fables impertinentes et obscènes contenues dans les pouranams des Indiens, avec le culte extravagant, barbare et souvent horrible auquel ils sont

(1) Un roi tartare, nouvellement converti, ayant fait part à Louis IX du dessein qu'il avait conçu d'aller se prosterner aux pieds du pape, qui était alors à Lyon, le saint monarque l'en détourna, de peur que la dissolution des mœurs des chrétiens n'affaiblît dans l'esprit de cet étranger l'idée de la sainteté de notre religion. Cette prévoyance était sage, sans doute. Cependant un autre voyageur, témoin de la corruption du peuple de Rome, sentit sa foi se fortifier, et pensa qu'il n'y avait qu'une religion émanée du vrai Dieu et soutenue de sa toute-puissance, qui pût subsister au milieu de tant de désordres. Je ne conçois pas, moi, qu'un chrétien puisse persévérer dans l'oubli de ses devoirs, lorsqu'il a contemplé de près l'esprit de vertige, de déraison et de perversité dont est frappé un peuple idolâtre.

condamnés, la religion chrétienne brille à mes yeux d'un nouvel éclat; j'éprouve un sentiment irrésistible de reconnaissance pour le bonheur d'être né dans une partie du globe où ses divins rayons ont pénétré. C'est alors que je m'écrie avec le saint législateur des Hébreux : *Quæ est enim alia gens sic inclyta, ut habeat ceremonias justaque judicia, et universam legem, quam ego proponam hodie ante oculos vestros?* (Deut. 4, cap. 8.)

Quelques soi-disant philosophes modernes ont soutenu que la raison humaine, débarrassée des préjugés de l'éducation, est seule suffisante pour se former une juste idée de la divinité. Ils ont osé attribuer aux efforts de leur génie scrutateur, celle qu'ils en avaient conçue eux-mêmes, comme si le germe n'en avait pas été déposé dans leur entendement par l'éducation chrétienne qu'ils reçurent dans leur jeunesse.

Où sont en effet ces sages anciens ou modernes, qui, sans le secours de la révélation, aient pu se créer des idées saines sur la divinité, ainsi que sur le culte qui lui est dû? Socrate, le plus célèbre de tous, quoiqu'il ait parlé dignement de l'Être suprême, ne sut pas se dégager néanmoins des entraves superstitieuses du paganisme. Après avoir bu la coupe de ciguë, et prononcé devant ses amis le plus sublime discours sur l'immortalité de l'ame, revenant aux rêveries du culte païen, il s'adresse à Criton, lui dit qu'il a voué un coq à Esculape, et le prie d'accomplir ce vœu en son nom.

Les Indiens eurent dans l'origine, comme tous les peuples idolâtres, une connaissance imparfaite du vrai Dieu; mais cette connaissance, privée du flambeau de la

révélation, s'obscurçit peu à peu, et finit par devenir imperceptible au milieu des ténèbres de l'erreur, de l'ignorance et de la dépravation. Confondant le créateur avec ses créatures, ils se formèrent des divinités chimériques et monstrueuses, auxquelles ils adressèrent des vœux et des hommages dignes des attributs extravagans dont leur imagination les avait dotées.

Néanmoins tel est l'aveuglement de ce peuple, que rien, jusqu'à ce jour, n'a été capable d'ébranler sa foi envers ses idoles, et de faire seulement naître en lui la pensée d'adopter la religion plus raisonnable de ses conquérans. Les chrétiens l'ont tenté vainement par la persuasion. Si les mahométans sont parvenus à s'y faire un assez grand nombre de prosélytes, ce n'est qu'en employant, là comme par-tout ailleurs, la séduction et la violence. Mais malgré l'appât des honneurs et des dignités offert à ceux qui, renonçant au culte national, embrasseraient l'islamime, leurs missionaires n'ont eu que des succès partiels, et la religion de Mahomet n'est devenue dominante dans aucune province de l'Inde.

La religion chrétienne, à qui l'Europe doit sa civilisation; cette religion sainte et bienfaisante, si propre à adoucir et améliorer la condition d'un peuple misérable et courbé sous le joug de l'oppression; cette religion dont les vérités palpables ont pénétré dans les cœurs endurcis de tant de nations barbares, cette religion a été prêchée sans succès aux Indiens, pendant plus de trois cents ans; elle perd même journellement le peu de terrain qu'elle avait gagné, à travers mille obstacles, par le zèle et les travaux non interrompus d'un grand nombre de

vertueux et zélés missionnaires. *Le grain semé par eux est tombé sur un rocher.* Il faut le dire; la conduite d'hommes nés dans le sein du christianisme, qui sont maintenant répandus dans toute l'Inde, est souvent bien peu digne de la foi qu'ils sont censés professer; et ce scandale, inexplicable aux yeux de leurs hôtes, contribue puissamment à augmenter la répugnance de ceux-ci pour une religion que ses propres sectateurs ne respectent pas eux-mêmes.

Il est impossible que le caractère de dépravation qui se fait distinguer dans toutes les institutions religieuses des Indiens, n'influe pas d'une manière défavorable sur leurs mœurs sociales. Comment la pratique des vertus pourrait-elle dominer dans un pays où tous les vices des hommes sont justifiés par les vices de leurs dieux. L'accord de leur religion avec leur conduite est donc une conséquence inévitable, et qui confirme sous un point de vue cette réflexion de Montesquieu, que, « dans un » pays qui a le malheur d'avoir une religion que Dieu » n'a pas donnée, il est nécessaire qu'elle s'accorde avec » la morale qu'on y suit, parce que la religion, même » fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent » avoir de la probité des hommes. »

Quelques articles de la croyance des Indiens, s'ils étaient dégagés des accessoires ridicules dont le charlatanisme brahminique les a environnés, pourraient opposer à la corruption des digues salutaires. La crainte des supplices réservés aux mechans dans le naraca; l'espoir des récompenses qui sont le partage des bons dans les lieux de béatitude; cette bizarre imagination même

de la métempsycose, qui laisse à l'homme qui n'est ni parfaitement vertueux, ni vicieux à l'excès, l'alternative d'une renaissance plus ou moins avantageuse, et proportionnée au mérite de ses œuvres, seraient autant de mobiles qui, maniés par des guides désintéressés et de bonne foi, contribueraient puissamment à ramener ce peuple dans le chemin de la droiture et de la raison. Mais combien cette façon de voir est peu conforme à celle des brahmes! Les châtimens du naraca, l'exclusion des séjours fortunés, les renaissances les plus viles, n'atteignent que l'homme dont ces égoïstes hypocrites ont reçu quelque injure ou quelque dommage, ou qui ne contribue pas avec assez de zèle à les enrichir. Les voleurs, les parjures, les homicides, les plus grands criminels enfin, sont assurés de l'impunité après leur mort, pourvu qu'ils fassent des largesses aux brahmes, ou qu'ils leur procurent des avantages temporels.

Le seul bien réel que produise cette religion de l'Inde, c'est de réunir sous sa bannière, en un seul corps, des citoyens séparés en tant de castes et par tant de nuances différentes, que chaque tribu peut être, pour ainsi dire, considérée comme un peuple isolé. Sans ce lien commun, il est permis de conjecturer que l'incohérence et la faiblesse des lois civiles ouvriraient un champ facile à la désorganisation et à l'anarchie.

Il est donc vrai qu'une religion, quelque mauvaise, quelque absurde qu'elle soit, est encore préférable à l'absence de toute religion. Certes, l'adorateur du trimourty est bien moins méprisable à mes yeux que l'esprit

fort qui prétend (1) nier l'existence de Dieu : certes, l'Indien qui croit à la métempsycose, fait preuve d'infiniment plus de sens que ces prétendus philosophes qui déploient toute leur logique pour prouver qu'ils sont des bêtes, et que, pour l'homme comme pour l'animal privé de raison, *la mort est un sommeil éternel.* Mais puis-je dire, sur cette question, rien qui égale la discussion lumineuse que je vais transcrire, et où est réfuté un paradoxe émis par un homme plus célèbre pour son esprit que pour la pureté de ses principes religieux :

« M. Bayle a prétendu, dit Montesquieu (2), prou-
» ver qu'il valait mieux être athée qu'idolâtre; c'est-à-
» dire, en d'autres termes, qu'il est moins dangereux
» de n'avoir point du tout de religion, que d'en avoir
» une mauvaise. J'aimerais mieux, dit-il, qu'on dît de
» moi que je n'existe pas, que si l'on disait que je suis
» un méchant homme. — Ce n'est là qu'un sophisme,
» fondé sur ce qu'il n'est d'aucune utilité au genre hu-
» main que l'on croie qu'un certain homme existe, au
» lieu qu'il est très-utile que l'on croie que Dieu est.
» De l'idée qu'il n'est pas, suit l'idée de notre indépen-
» dance, ou, si nous ne pouvons pas avoir cette idée,
» celle de notre révolte. Dire que la religion n'est pas
» un motif réprimant, parce qu'elle ne réprime pas tou-

(1) Je dis *qui prétend*, parce qu'il ne saurait y avoir d'athée de conviction : car ce serait un homme qui, faisant usage de la raison qu'il ne peut tenir que de Dieu, jugerait qu'il n'y a point de Dieu; supposition qui est évidemment contradictoire. Un fou seul peut donc être athée. *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.*

(2) *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. 2

» jours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un » motif réprimant non plus. C'est mal raisonner contre » la religion, de rassembler, dans un grand ouvrage, » une énumération des maux qu'elle a occasionnés, si » l'on ne fait de même celle des biens qu'elle a faits. Si » je voulais raconter tous les maux qu'ont produits les » lois civiles, la monarchie, le gouvernement républi- » cain, je dirais des choses effroyables. — Quand il » serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne » le serait pas que les princes en eussent une, et qu'ils » blanchissent d'écume le seul frein que ceux qui ne » craignent pas les lois humaines puissent avoir. Un prince » qui aime la religion et qui la craint, est un lion qui » cède à la main qui le flatte, ou à la voix qui l'apaise; » celui qui craint la religion et qui la hait, est comme » les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les em- » pêche de se jeter sur ceux qui passent; celui qui n'a » point du tout de religion, est cet animal terrible qui » ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore. » La question n'est pas, s'il vaudrait mieux qu'un certain » homme ou qu'un certain peuple n'eût point de religion, » que d'abuser de celle qu'il a; mais de savoir quel est le » moindre mal, que l'on abuse quelquefois de la religion, » ou qu'il n'y en ait point du tout parmi les hommes. » Pour diminuer l'horreur de l'athéisme, on charge » trop l'idolâtrie. Il n'est pas vrai que lorsque les anciens » élevaient des autels à quelque vice, cela signifiât qu'ils » aimassent ce vice: cela signifiait, au contraire, qu'ils » le haïssaient. Lorsque les Lacédémoniens érigèrent » un édifice à la peur, cela ne prouvait pas que la nation

» héroïque desirât qu'elle s'attachât au cœur des Lacé-
» démoniens. Il y avait des divinités à qui on demandait
» de ne pas inspirer le crime, et d'autres à qui on de-
» mandait de le détourner. »

Terminons en citant le témoignage d'un homme qu'on ne taxa jamais de partialité pour la religion.

» Telle est, dit Voltaire (1), la faiblesse du genre hu-
» main, et telle est sa perversité, qu'il vaut mieux, sans
» doute, pour lui, d'être subjugué par toutes les superstи-
» tions possibles, que de vivre sans religion. L'homme a
» toujours eu besoin d'un frein, et, quoiqu'il fût ridicule
» de sacrifier aux faunes, aux sylvains et aux naïades,
» il était bien plus raisonnable et plus utile d'adorer ces
» images fantastiques de la divinité, que de se livrer à
» l'athéisme. Un athée qui serait raisonneur, violent et
» puissant, serait un fléau aussi funeste qu'un superstи-
» tieux sanguinaire. Quand les hommes n'ont pas des
» notions saines de la divinité, des idées fausses y sup-
» pléent; comme dans des temps malheureux on trafique
» avec de la mauvaise monnaie, quand on n'en a pas de
» la bonne. Le païen craignait de commettre un crime,
» de peur d'être puni par ses faux dieux; le Malabare
» craint d'être puni par sa pagode. Par-tout où il y a une
» société établie, une religion est nécessaire. Les lois
» veillent sur les crimes publics, et la religion sur ceux
» qui sont secrets. »

(1) *Traité de la tolérance*, ch. 20.

CHAPITRE V.

Des principales divinités de l'Inde. — Brahma. — Vichnou. — Rama. — Krichna. — Siva. — Le lingam. — Vignessouara. — Indra. — Lieux de félicité de ces différens dieux. — Le souarga. — Le keilassa. — Le veikontah. — Sattia-loca.

On ne s'attend sûrement pas que je fasse ici l'histoire de toutes les divinités subalternes qui pullulent dans l'Inde; leur catalogue seul remplirait un gros volume; et Dieu sait combien plus nombreuses encore sont les impertinences que les légendes indiennes débitent sur leur compte! Les dieux du premier ordre, *dii majorum gentium*, trouveront seuls place ici. Sur le plan le plus élevé paraissent d'abord Brahma, Vichnou et Siva: tantôt, sous le nom de trimourty, ils reçoivent en commun les hommages de leurs adorateurs; tantôt chacun d'eux est l'objet d'un culte particulier. Ces trois dieux en ont engendré une foule d'autres, dont les Indiens, fidèles à leur système d'exagération, font monter le nombre à trois cent trente millions, ni plus ni moins. Je ne ferai connaître de ceux-ci que les plus renommés; et bien certainement le lecteur me saura gré que je lui fasse grâce de la majeure partie des sottises et des turpitudes que les Indiens attribuent aux uns et aux autres, et qui sont pour ce peuple autant d'articles de foi. Commençons par celui qui occupe le premier rang dans cette longue hiérarchie.

BRAHMA.

La fable le fait sortir d'une fleur de *tavarai* (1). Il naquit avec cinq têtes ; mais ayant fait violence à Paravatty, femme de Siva, celui-ci vengea cette injure en abattant au dieu adultère une de ses têtes dans un combat singulier : en conséquence, on ne le représente plus qu'avec quatre. On lui donne souvent le nom de *dieu à quatre visages*.

Il a pour monture un cygne, et pour emblème un lis d'étang. Sa propre fille, Sarasvatty, est sa femme. Ayant conçu pour elle une passion incestueuse, et n'osant la satisfaire sous la forme humaine, il prit celle d'un cerf, et métamorphosa sa fille en biche. C'est pour avoir ainsi violé les lois de la nature, qu'il est, dit-on, sans temple, sans culte et sans sacrifices. Quelques docteurs indiens prétendent, cependant, que l'espèce d'indifférence dont Brahma est l'objet, a pour cause la malédiction que lança sur lui un certain pénitent nommé *Bounoumy*, qui, s'étant présenté pour être admis au séjour du bonheur, fut accueilli avec irrévérence par ce dieu. Quel qu'en soit le motif, il est constant que Brahma ne reçoit nulle part des hommages publics.

On lui reconnaît cependant trois facultés d'une haute importance : car il est, 1.° l'auteur et le créateur de

(1) Espèce de lis d'étang ou nénuphar, *nymphæa lotus*. On sait combien cette plante, qui croît abondamment en Égypte dans les canaux qui servent à conduire les eaux du Nil pour arroser et fertiliser la campagne, était en vénération chez les anciens habitans de cette contrée.

toutes choses ; 2.° le dispensateur de tous les dons et de toutes les grâces ; 3.° l'arbitre de la destinée de tous les hommes.

Lorsqu'il créa le genre humain, les brahmes, qui en sont la plus noble partie, sortirent de sa tête, comme je l'ai dit ailleurs ; les kchatrias sortirent de ses épaules ; les veissiahs, de son ventre ; les sudras, de ses pieds.

Telle est la version la plus suivie ; mais elle est contredite par quelques auteurs. Brahma, disent-ils, créa un premier homme, qui fut le père de tous les autres : il le fit d'abord avec un seul pied ; mais, voyant qu'il avait de la peine à se mouvoir sous cette forme, il détruisit son ouvrage, et en fit un autre avec trois pieds : enfin, s'apercevant que ce troisième pied servait comme une cinquième roue à un chariot, il recommença la besogne, et fabriqua l'homme à deux pieds.

En qualité de suprême dispensateur, c'est de lui que les autres dieux, les géans et certaines créatures privilégiées, ont obtenu les avantages et les prérogatives dont ils jouissent : il peut même conférer l'immortalité ; et il a usé de ce droit en faveur de certains personnages fameux, tels que les géans *Ravanna*, *Hirannia*, et plusieurs autres.

Par suite de l'empire qu'il exerce sur les destinées, tous les hommes, en naissant, portent chacun la leur écrite sur leur front de la main même de ce dieu : cette destinée est absolue et irrévocable. Elle embrasse cinq principaux objets, savoir, la durée de la vie, le naturel, l'intelligence, la condition ici bas, et le penchant pour la vertu ou le vice. Ce que Brahma a réglé

sur tout cela est inévitable, et doit recevoir le plus strict accomplissement. Les Indiens en sont tellement persuadés, que, dans toutes les adversités et les événemens fâcheux de la vie, on les entend s'écrier : *Ainsi il était écrit sur mon front !* S'ils viennent prendre part aux peines d'un parent ou d'un ami, ils ne manquent jamais de lui débiter cet adage consolateur : *Aucun être ne peut échapper à ce qui est écrit sur son front !* Enfin, dans tous les cas où un chrétien s'écrierait avec une humble résignation, *Il faut que la volonté de Dieu s'accomplisse*, ils disent avec une résignation égale, *Il faut que ce qui est écrit sur le front s'accomplisse!* C'est aussi sur cet immuable et irrésistible destin qu'ils rejettent les fautes et les crimes qu'ils commettent; on en a de fréquens exemples dans les cours de justice européennes maintenant établies dans le pays. Lorsque les juges interrogent quelques grands scélérats, sur ce qui a pu les porter à commettre les crimes dont ils sont convaincus : « C'est, répondent-ils invariablement, parce » que cela était écrit sur mon front, et qu'il n'était pas » en mon pouvoir de l'éviter. »

Chaque homme est doué aussi d'une des trois qualités dont il a été question ailleurs, et qui sont : bonté ou vérité [*satta*], passion [*raja*], ignorance [*tama*]. Celle de ces qualités qui lui échoit en partage, est inhérente à son être, et conforme à ses œuvres dans les générations antérieures : elle le dirige dans toutes les actions de sa vie.

Cette doctrine du destin a été connue dans l'antiquité profane la plus reculée; elle fut l'objet des spéculations

des philosophes de la Grèce et de Rome; et, parmi nous, des modernes n'ont pas eu honte de l'adopter. Cependant les meilleurs esprits, entre les premiers, avaient apprécié les conséquences d'un tel pouvoir attribué au destin; pouvoir qui, en ôtant à l'homme toute liberté, anéantit les vertus et les vices, et constitue Dieu l'auteur de tous les crimes: ce qui, en d'autres termes, est renverser les fondemens de toute morale et de toute religion.

VICHNOU.

Un des noms les plus communs de cette seconde divinité, dans les parties méridionales de la presqu'île, est celui de *Pérounal*. Ses devots aiment à l'invoquer sous le nom de *Narayana:* il a en outre un millier de sobriquets, dont les brahmes ont composé des espèces de litanies qu'ils appellent *hary-smarana*.

J'ai dit ailleurs, en parlant du culte qu'on rend à Vichnou, que la figure du *nalmam*, que ses sectateurs se tracent sur le front, est le symbole qui le caractérise. Son culte est plus universellement répandu que celui de Siva, sur-tout parmi les brahmes, dont Vichnou semble être le dieu favori.

Il est représenté avec quatre bras; aussi le nomme-t-on quelquefois le *dieu à quatre bras*. L'oiseau garouda est sa monture. Il porte le titre de rédempteur et de conservateur de tout ce qui existe. Les autres dieux, sans en excepter Brahma lui-même, ont souvent eu besoin de son secours pour être délivrés des périls qui les menaçaient. En sa qualité de conservateur, il s'est vu obligé

de prendre différentes formes, que les Indiens désignent sous le nom d'*avattaras* [incarnations]. Ils en comptent dix principaux, dont la nomenclature est contenue dans ces vers techniques :

Adahu matsia, tata curma, varahassa, param tata.
Nara-sinhassa, maha sacty bamanassa, param tata,
Ramassa, bala-ramassa, parussa-rama, tata param,
Kalky-rupassa, bahudassa, dachasty pratista!

1.° *Matsia-avattaram*, incarnation en poisson;

2.° *Varaha-avattaram*, incarnation en cochon;

3.° *Courma avattaram*, incarnation en tortue;

4.° *Nara-sinha avattaram*, incarnation en monstre moitié homme et moitié lion;

5.° *Bama-avattaram*, incarnation en brahme nain, appelé *Bama*;

6.° *Parussa-rama avattaram*, incarnation en la personne de *Parussa-rama*;

7.° *Rama avattaram*, incarnation en la personne du fameux héros connu sous le nom de Rama;

8.° Incarnation en la personne de Bala-rama;

9.° *Bahuda avattaram*, incarnation en la personne de Bahuda;

10.° *Kalky avattaram*, incarnation en cheval.

Il y a encore une incarnation fameuse, qui est celle de Vichnou en la personne de Krichna, sans en compter beaucoup d'autres; et toutes, si je ne me trompe, eurent dans le principe un sens allégorique, dont le but était de prouver la présence en tous lieux de la divinité. En effet, on lit dans le Bagavatta :

« Un jour, le pénitent *Ardjana* ayant invoqué

» Vichnou avec ferveur et dévotion, et l'ayant prié de » se faire connaître à lui, ce dieu puissant, qui a daigné » se manifester aux hommes sous toute sorte de formes, » lui répondit ainsi : Voici, Ardjana, quels sont les » êtres sous la forme desquels tu dois sur-tout m'invo- » quer, et reconnaître une partie de mon essence divine :

» Dans la prière, je suis *le gaïatry*.
» Dans la parole, je suis le mot *oum*.
» Parmi les dieux, je suis *Indra*.
» Parmi les astres, je suis *le soleil*.
» Parmi les montagnes, je suis *le mont Mérou*.
» Parmi les roudrahas, je suis *Tchancara*.
» Parmi les riches, je suis *Coubéra*.
» Parmi les élémens, je suis *le feu*.
» Parmi les pourohitas, je suis *Brouaspatty*.
» Parmi les généraux d'armée, je suis *Cartica*.
» Parmi les pénitens, je suis *Brigou*.
» Parmi les sages, je suis *Capila-mouny*.
» Parmi les gandarbas, je suis *Sitrarata*.
» Parmi les armes, je suis *la foudre*.
» Parmi les oiseaux, je suis *garouda*.
» Parmi les éléphans, je suis *dahirabata*.
» Parmi les vaches, je suis *chourouby*.
» Parmi les singes, je suis *anouma*.
» Parmi les serpens, je suis *ananta*.
» Parmi les eaux, je suis *la mer*.
» Parmi les fleuves, je suis *le Gange*.
» Parmi les arbres, je suis *l'assouata*.
» Parmi les arbrisseaux, je suis *le toulochy*.
» Parmi les herbes, je suis *l'herbe darba*.

» Parmi les pierres, je suis *le salagrama*.
» Parmi les géans, je suis *Pralada*.
» Parmi les mois, je suis *le marguachira*.
» Parmi les sciences, je suis *le sama-védam*.
» Enfin, je suis l'ame de tout ce qui existe, et je me » trouve répandu par-tout. »

L'incarnation en cheval [*kalky-avattaram*] n'a pas encore eu lieu; mais elle est attendue, quoiqu'on ne désigne pas le temps ni l'endroit où elle arrivera. Elle doit mettre fin au règne du péché, qui a commencé avec le kaly-yougam.

Vichnou paraîtra sous la forme d'un cheval; il sera de taille gigantesque; il aura pour arme une hache d'une grandeur extraordinaire; sa voix ressemblera au bruit du tonnerre; ses cris répandront par-tout la terreur. Il fera d'abord périr tous les rois, puis tous les autres hommes; enfin, voyant que son père et sa mère ne sont que des pécheurs comme le reste des mortels, il les immolera aussi à sa vengeance. Après cela naîtra un nouvel âge, où la vertu seule et le bonheur régneront sur la terre.

S'il faut en croire certains brahmes savans, que j'ai eu occasion de consulter sur ce sujet, il paraîtrait que l'incarnation en la personne de Baouda n'a pas encore eu lieu non plus. Elle devait s'opérer au commencement du kaly-yougam, dans le pays appelé *Kitoky*. Ce Baouda doit prêcher aux hommes le pur athéisme : il jettera les dieux eux-mêmes dans le prestige et l'erreur; on verra, dans ces temps malheureux, les sudras porter des habits rouges, couleur qui ne convient qu'aux brahmes, et apprendre les sciences, sans en excepter

les védams. Le peu de vertu qui se pratiquera alors sur la terre, ne suffira pas pour rendre les hommes heureux dans cette vie ni dans l'autre. Les brahmes ne rempliront plus les devoirs de leur condition, et ne feront aucun cas des règles concernant la souillure et la propreté; les enfans n'obéiront plus à leurs parens; il n'y aura plus de distinction de castes; les rois eux-mêmes imiteront dans leur conduite ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable parmi les hommes. La terre et les autres élémens se ressentiront du désordre universel qui régnera alors dans la nature: la première perdra, au moins en partie, sa fertilité; les nuages ne donneront que peu de pluie, les vaches peu de lait, et qui encore ne sera pas propre à faire du beurre.

Dans l'opinion de la plupart des brahmes, au contraire, cet avattaram a déjà eu lieu: ils ne sauraient en préciser l'époque; mais ils soutiennent que c'est lui qui a mis fin aux sacrifices sanglans jadis usités.

Cette époque ne serait-elle pas celle de l'établissement du boudisme, qui prévaut dans la plus grande partie de l'Asie, mais qui a été presque entièrement anéanti par les brahmes dans l'Inde? Quoi qu'il en soit, il est certain que les brahmes ne rendent aucun culte à Baouda, ou à Vichnou sous cet avattaram.

Je ne citerai plus que la fameuse incarnation de Vichnou en la personne de Rama; incarnation dont le détail fait le sujet de l'ouvrage célèbre connu sous le nom de *Ramayanam*, poëme épique le plus répandu de tous les livres indiens et le plus généralement lu par les personnes de toutes les castes.

RAMA.

Rama, ou Vichnou incarné sous ce nom, eut pour père *Dacharada*, roi d'Ayottiah ou Ayotty, et pour mère *Kohoullia*. Il passa les premières années de sa vie dans les bois, sous la conduite du pénitent *Gouttama*. Ce fut là que, touchant avec les pieds *Ohalliah*, changée auparavant en pierre par la malédiction d'un pénitent, il lui rendit la vie et sa première forme.

Il alla ensuite à la cour de *Djamadagny*, roi de Militté. Ce prince, témoin de plusieurs de ses prouesses, lui proposa de rompre l'arc de Siva, ce qu'aucun des rois de la terre n'avait été capable jusqu'alors d'exécuter. Rama en vint aisément à bout, et *Sitté*, fille du roi de Militté, fut la récompense de sa force et de sa valeur.

A peine le mariage eut-il été célébré, que le père de Rama le rappela auprès de lui, pour lui livrer les rênes de l'empire.

De retour à la maison paternelle, un jour qu'il s'amusait à tirer des flèches, il en décocha une avec tant de force, que le bruit qu'elle produisit en partant fit avorter une femme brahme qui était présente. Le mari, transporté de colère, lança sur lui cette malédiction : « Que » Rama ne possède jamais que les connaissances départies » au commun des hommes ! » Cette malédiction eut son effet; et dès-lors Rama fut privé des lumières inhérentes à la divinité.

Quelque temps après cet événement, *Kochichy*, quatrième épouse de Dacharada, désirant ardemment obtenir la couronne pour son propre fils, alla trouver Rama,

et le conjura, avec les plus vives instances, de la lui céder. Rama y consentit. Après avoir abdiqué l'empire, il se retira de nouveau dans les bois, accompagné de son frère *Latchoumana*, et de sa femme Sitté.

Un jour qu'il s'était écarté dans la forêt, Latchoumana coupa les oreilles à Sourpana, sœur du géant à dix têtes Ravanna, roi de Lankai. Ce monarque, indigné de l'insulte faite à sa sœur, s'en vengea en enlevant Sitté. Rama, de retour à son ermitage, instruit du malheur qui lui était survenu en son absence, fut pénétré de la plus vive douleur, et ne pensa plus qu'aux moyens de retirer sa chère Sitté des mains de son ravisseur.

Pour mieux réussir dans son dessein, il commença par se faire des alliés, et contracta amitié en premier lieu avec Sougriba, roi des singes, auquel il rendit de grands services, en l'aidant à faire périr Baly, son frère, qui lui avait long-temps disputé l'empire, et qui en était alors en possession.

Rama, impatient de savoir des nouvelles de sa femme, projeta d'envoyer sans plus de délai quelqu'un à Lankai, pour y prendre des informations. L'entreprise n'était pas facile, attendu qu'il y avait un bras de mer à traverser. L'agilité héréditaire d'*Anouma*, fils du Vent, et généralissime de l'armée des singes, que Sougriba avait envoyé au secours de son allié Rama, paraissait le rendre plus propre que tout autre à une pareille ambassade; aussi en fut-il chargé. Il se mit en route, traversa le détroit en marchant à pied sec sur la surface des eaux, et arriva à Lankai [Ceylan].

Après bien des recherches inutiles, le grand singe

Anouma découvrit enfin un jour, dans un lieu solitaire, Sitté assise sous un arbre touffu, plongée dans la plus profonde affliction, arrosant la terre de ses larmes, et poussant des sanglots qu'elle interrompait de temps en temps pour maudire son triste sort, accabler Ravanna de malédictions, et exprimer les regrets cuisans qu'elle ressentait d'être séparée de son cher Rama, auquel elle jurait de garder une fidélité inviolable, quels que fussent les efforts que son perfide ravisseur pourrait employer pour la séduire.

Anouma s'empressa d'aller porter à Rama la nouvelle de tout ce qu'il avait vu et entendu. Rama conçut à l'instant le projet de construire une digue sur le bras de mer, pour frayer un passage à son armée. Le singe Anouma, chargé encore de cette grande entreprise, se mit à déraciner les montagnes et les rochers : il portait à chaque fois autant de pierres qu'il avait de poils sur le corps; et les amoncelant les unes sur les autres, il eut bientôt achevé la besogne, et joint l'île Lankai au continent.

Cependant Rama, avec son armée de singes, ne se croyant pas assez fort pour aller attaquer son formidable ennemi, forma une nouvelle armée composée d'ours; et avec ce renfort, il se disposa à traverser le bras de mer. Avant de se mettre en marche, il plaça un lingam sur la digue, et lui offrit un sacrifice solennel. Se tournant ensuite vers son armée d'ours et de singes, il les harangua en ces termes :

« Braves soldats, ne vous laissez pas effrayer par le nom » des géans que vous allez combattre; leur force leur de» vient inutile dès que les dieux ne sont pas de leur

» côté. Avançons donc sans crainte et sans délai. Nous » marchons à une victoire certaine, puisque nous allons » combattre les ennemis des dieux. »

A ces mots, toute l'armée s'ébranle, traverse le détroit, pénètre dans Lankai, livre plusieurs combats au géant Ravanna; et après avoir éprouvé les vicissitudes de la fortune par des victoires et des défaites, Rama eut enfin le dessus; Ravanna fut vaincu et tué; et Sitté, cause de cette terrible guerre, fut délivrée, et ramenée en triomphe à Ayotty sa patrie.

En partant de Lankai, Rama plaça sur le trône vacant Bivichana, frère aîné de Ravanna, en reconnaissance des services essentiels qu'il avait reçus de lui durant la guerre, et il lui dit, en le quittant, qu'il porterait la couronne aussi long-temps que le monde durerait, aussi long-temps que subsisterait le nom de Rama.

Quelque temps après son retour à Ayotty, Rama étant sorti une nuit de son palais en secret pour savoir ce qui se passait dans la ville, il entendit dans un coin de rue un blanchisseur qui se querellait vivement avec sa femme, sur la fidélité de laquelle il paraissait avoir conçu de forts soupçons. Dans sa colère, il voulait la chasser de sa maison, et lui disait qu'il n'était pas homme à garder, *comme le faisait Rama*, une femme qui avait été au pouvoir d'un autre.

Ces dernières paroles furent un coup de foudre pour Rama, qui, pénétré de dépit et de douleur, retourna chez lui. Il fit appeler Latchoumana son frère, lui fit part de ce qu'il venait d'entendre, et lui ordonna de

s'emparer de Sitté, de la conduire au loin dans une forêt, et de la faire mourir.

Latchoumana se mit aussitôt en devoir d'exécuter les ordres de son frère. Cependant comme Sitté était enceinte, et même déjà avancée dans sa grossesse, il eut horreur de l'immoler dans cet état, et résolut de lui sauver la vie. Mais quel stratagème inventera-t-il pour persuader à Rama que le forfait qu'il lui a commandé a été accompli? Dans la forêt où Sitté avait été conduite, il se trouvait plusieurs de ces arbres qui, lorsqu'on entame leur écorce, répandent un suc couleur de sang. Latchoumana tend son arc, prend la flèche qu'il avait destinée à percer le cœur de Sitté, la décoche contre un de ces arbres, la teint dans le suc qui en découle, et abandonne Sitté à son malheureux sort. Il va annoncer ensuite à Rama que sa vengeance est satisfaite; et pour preuve, il lui montre la flèche teinte, lui dit-il, du sang de Sitté (1).

Seule et délaissée dans ce lieu sauvage, la pauvre Sitté fit éclater son désespoir en poussant des cris lamentables et versant un torrent de larmes.

Non loin de là, le pénitent Vachichta avait établi son domicile. Surpris des accens plaintifs et des gémissemens qui frappent son oreille, il s'approche de Sitté, lui demande qui elle est et ce qui cause son affliction.

L'infortunée interrompant ses sanglots, et prenant un

(1) C'est en mémoire de cet événement que le dernier jour de la fête militaire du *dassara*, les princes vont tirer avec pompe des flèches en rase campagne.

air de dignité qui remplit le pénitent d'une crainte respectueuse, lui répondit en ces termes :

» Je suis Sitté ! j'ai eu le roi Sonatta pour père, la » Terre pour mère, et Rama pour époux. »

A ces mots, le pénitent, pénétré des sentimens de la plus profonde vénération, se prosterna devant la déesse; puis s'étant relevé et joignant les mains, il lui dit :

« Illustre déesse, pourquoi vous livrer ainsi à la dou» leur et au désespoir? Avez-vous donc oublié que vous » êtes la reine et la maîtresse du monde, et que c'est de » vous que dépend le salut de toutes les créatures? »

Il lui adressa encore quelques paroles de consolation, et la conduisit à son ermitage, où il lui offrit le sacrifice.

Peu de jours après, Sitté accoucha de deux jumeaux, que le pénitent Vachichta éleva avec autant de soin que s'ils eussent été ses propres enfans.

Sur ces entrefaites, Rama ayant résolu de faire le grand sacrifice de l'ékiam, lâcha le cheval qui devait y servir de victime. Cet animal, après avoir parcouru beaucoup de pays, vint à l'endroit où vivaient les deux fils de Sitté; et ceux-ci, pleins de force et de courage, quoiqu'ils ne fussent encore âgés que de cinq ans, allèrent au devant de lui et l'arrêtèrent.

Le isnge Anouma, général des armées de Rama, fut envoyé avec une armée considérable pour combattre les fils de Sitté et recouvrer le cheval; mais il fut vaincu par eux, et obligé de chercher son salut dans la fuite.

Rama, à la nouvelle de ce désastre, se mit à la tête de toutes ses troupes, et vint en personne attaquer ces nouveaux ennemis. Mais il fut vaincu à son tour par les

Brahma à quatre faces ; et, après lui avoir rendu ses hommages, elle lui parla en ces termes :

« O créateur de toutes choses, c'est à vous que je dois » l'être ; c'est donc à vous de me protéger. Le roi » Concha, abandonné sans retour au crime, me tient » dans la plus cruelle oppression : je ne saurais supporter » plus long-temps sa tyrannie. Ce méchant est votre » créature ; intimez-lui donc vos ordres, et faites cesser » mes maux. »

Brahma, indigné à ce rapport, alla avec la suppliante trouver Siva, et lui fit part de ce qu'il venait d'apprendre. Tous trois se rendirent ensemble auprès de Vichnou, l'être suprême ; et, après qu'ils lui eurent offert leurs respectueuses salutations, la vache, ou la Terre toujours sous cette forme, parla ainsi :

« Grand dieu, vous écoutez toujours avec bonté les » vœux qu'on vous adresse : je viens donc, dans mes » malheurs, implorer votre protection. Concha, le cruel » Concha, exerce sur moi les injustices les plus inouies : » je me jette à vos pieds, pour vous supplier d'y mettre » fin par la mort de ce méchant. »

Après avoir écouté ces plaintes, Vichnou demanda à Brahma s'il n'avait pas accordé précédemment quelque grâce particulière à ce Concha, et de quel genre elle était.

« La grâce que je lui ai accordée, répondit Brahma, » consiste en ce qu'il ne peut être privé de la vie que » par son propre neveu. Incarnez-vous donc, ajouta-t-il, » dans le sein de *Dohibaky*, sa sœur : il n'y a pas d'autre » moyen de faire périr ce tyran. »

Vichnou suivit le conseil de Brahma : il s'incarna dans le sein de Dohibaky, sœur de Concha et femme de *Vassou-Déva*, un des marchands les plus distingués du pays.

Concha, instruit de ce qui se passait, plaça des gardes et des espions par-tout : il fit plonger dans une étroite prison et charger de fers Vassou-Déva et son épouse.

Cependant Dohibaky ne tarda pas à accoucher heureusement de Krichna. Le jour de sa naissance fut le huitième de la lune du mois *badra* [septembre]. Informée que Concha avait résolu de faire périr cet enfant, Dohibaky trouva moyen de tromper la vigilance de ses gardes, et le fit transporter en secret dans la ville de *Gokoulam*.

A la même époque, *Jachada*, femme du berger Nanda, avait mis au monde une fille. Pour déjouer le projet cruel de Concha, on fit un échange des deux enfans. Jachada, qui avait été ensevelie dans un profond sommeil pendant le travail de l'enfantement, n'avait pu s'assurer si elle mettait au monde un garçon ou une fille; elle ne s'aperçut donc point de la substitution, et regarda toujours le petit Krichna comme son propre fils.

Dès que le tyran Concha eut appris l'accouchement de sa sœur, il ordonna qu'on lui apportât l'enfant pour le mettre à mort : mais cet enfant, en qui résidait l'être suprême, était en sûreté à Gokoulam, dans la maison du berger Nanda. En vain Concha voulut assouvir sa rage sur la petite-fille, qui n'était rien moins que l'être suprême lui-même, sous le nom de Badra-Caly : ses aventures se trouvent décrites dans l'histoire des déesses.

Le petit Krichna passa ses premières années dans les jeux et les divertissemens propres à son âge. Son passe-temps le plus ordinaire était de voler du lait et du beurre, qu'il partageait ensuite avec les bergères ses amies. Son adolescence s'écoula ainsi au sein de la vie pastorale : on le représente souvent jouant du flageolet, instrument favori des bergers.

Devenu homme fait, il s'adonna tout entier au libertinage et à la débauche la plus effrénée. Il ne respecta pas même ses sœurs ni sa propre mère ; il les enleva à force ouverte, et en usa avec elles comme si elles eussent été ses épouses légitimes.

Sur ces entrefaites, il déclara la guerre au tyran Concha, son oncle, le vainquit, le tua, et rendit la couronne à Angachouna.

Ayant pris la résolution de se marier, il ravit la vierge Rohikiny, et une multitude d'autres filles vertueuses. Le nombre de ses femmes alla jusqu'à seize mille, qui lui donnèrent une quantité prodigieuse d'enfans.

Il eut différentes guerres à soutenir contre Jacharada, contre le roi Banata, et contre Siva lui-même, qui avait pris le parti de ce monarque. Anirouda, fils de Krichna, avait causé la mésintelligence qui régnait entre son père et Banata, dont il avait tenté d'enlever la fille Balaramma : le ravisseur, retenu prisonnier depuis long-temps, ne fut rendu à son père qu'après plusieurs combats longs et meurtriers.

Krichna, ayant obtenu la délivrance de son fils, alla bâtir, au milieu de la mer, la ville appelée *Dwarakaya*, et y conduisit sa famille, qui était innombrable.

Enfin, après avoir vu périr sous ses yeux tous ses enfans, il paya lui-même tribut à la nature; victime de la malédiction que, dans sa colère, un pénitent avait lancée contre lui, il tomba percé par la flèche d'un chasseur.

Voici quelques-uns des principaux avantages que le monde a retirés de cette incarnation de Vichnou en la personne de Krichna.

Il mit à mort Pantona, femme remarquable par une taille et une force extraordinaires, et par sa férocité.

Il purgea la terre d'un grand nombre de géans.

Il déracina deux arbres d'une grandeur si prodigieuse, qu'ils couvraient de leur ombre la moitié de la terre.

Il châtia le serpent Caly.

Il soutint en l'air une montagne, pour servir de parapluie à quarante mille bergers qui avaient été surpris par un orage.

Enfin, il tailla en pièces Concha et tous ceux de son parti.

En voilà bien assez sur les incarnations de Vichnou; d'autres avant moi en ont parlé fort au long. Je répéterai seulement qu'à en juger par l'étendue du culte extérieur qu'on lui rend, ce dieu doit être considéré comme disputant à Brahma le premier rang. Et en effet, bien des docteurs indiens ne font de celui-ci que le chef des dieux subalternes.

On lui donne cinq armes, désignées sous le nom commun de *pantchayouda* : cependant les deux principales sont le *sanka*, qu'il tient à la main gauche, et le *tchacara*, qu'il porte à la main droite.

SIVA.

Ce dieu porte encore les noms d'*Issouara*, *Roudraha*, *Sadasiva*, *Mahadéva*, *Paramessouara*, et une foule d'autres. On le représente sous une forme horrible, comme pour faire allusion au pouvoir qu'il a de tout détruire. On rend son aspect plus effroyable encore, en lui couvrant le corps de cendres. Sa longue chevelure est tressée d'une manière bizarre. Ses yeux, d'une grosseur démesurée, le font paraître dans un état continuel de fureur. Au lieu de bijoux, ce sont des serpens qui ornent ses oreilles et s'entrelacent autour de son corps. J'ai vu quelques idoles colossales de Siva, qui étaient réellement capables d'inspirer la terreur.

Le principal attribut de ce dieu est, comme on l'a déjà dit plusieurs fois, le pouvoir de tout détruire : quelques auteurs indiens lui donnent aussi celui de créer.

Il a pour monture un taureau, et son arme principale est le trident appelé *trissoula*.

L'histoire de Siva, de même que celle des autres dieux de l'Inde, est un tissu des fables les plus extravagantes. Il n'y est question que des guerres sans nombre qu'il eut à soutenir contre les géans, de ses infidélités et de sa jalousie envers les autres dieux, et sur-tout de ses impudiques amours.

Dans une de ces guerres, voulant consommer par un coup de main la ruine de tous les géans ses ennemis, et s'emparer du *tripouram*, dans lequel ils s'étaient retranchés, il fendit la terre en deux parties égales, et en prit une en guise d'arme. Il fit Brahma son général d'armée ;

les quatre védams lui servirent de chevaux ; Vichnou fut destiné à faire l'office de flèche ; il prit pour son arc le mont Mantra-Parvatta ; et, au lieu de corde, il y attacha, pour le tendre, un serpent monstrueux. Dans cet équipage formidable, Siva conduisit son armée contre les ennemis des dieux, leur prit les trois forteresses qu'ils avaient construites, et les extermina jusqu'au dernier.

Ce dieu eut beaucoup de peine à trouver une femme : mais ayant fait une longue et austère pénitence dans les déserts voisins de la montagne *Mantra-Parvatta*, celle-ci en fut si touchée, qu'elle consentit enfin à lui donner en mariage sa fille Parvatty.

LE LINGAM.

Le lingam, objet d'une haute vénération dans l'Inde entière, est le symbole de Siva ; c'est sous cette forme obscène que ce dieu est principalement honoré.

J'ai fait connaître ailleurs ce que représente cette infame figure. On trouve dans plusieurs pouranas des détails sur l'origine du culte superstitieux dont elle est l'objet : quoique ces détails varient, la fable est partout la même, quant au fond. Voici, en abrégé, ce qu'en dit le *Linga-pourana* :

Brahma, Vichnou et Vachichta, accompagnés d'un nombreux cortége d'illustres pénitens, allèrent un jour au *keilassa* [paradis de Siva], pour rendre visite à ce dieu. Ils le surprirent usant avec sa femme des prérogatives du mariage. Sans être déconcerté par la présence de personnages aussi éminens, il ne témoigna aucune honte de paraître en cet état à leurs regards, et continua

de se livrer à la fougue de ses sens. Ce dieu effronté avait, à la vérité, la tête fortement échauffée par les liqueurs enivrantes qu'il avait bues; et sa raison, égarée par la passion et l'ivresse, ne lui permettait plus d'apprécier l'indécence de sa conduite.

A cette vue, quelques-uns des dieux, et sur-tout Vichnou, se prirent à rire: cependant la plupart, outrés d'indignation et de colère, chargèrent le cynique Siva d'injures et de malédictions.

« Non, lui dirent-ils, tu n'es qu'un démon; tu es pire » même qu'un démon! tu en portes la figure et en as » toute la malice! L'amitié que nous avions pour toi » nous avait conduits ici pour te faire une visite, et tu » ne rougis point de nous rendre spectateurs de ta brutale » sensualité! Maudit sois-tu! Qu'aucune personne ver- » tueuse n'ait désormais de liaisons avec toi! Que tous » ceux qui te fréquenteront soient regardés comme des » insensés, et bannis de la société des honnêtes gens! »

Après avoir prononcé ces anathèmes, les dieux et les pénitens se retirèrent, tout couverts de confusion.

Cependant Siva, reprenant un peu l'usage de son jugement, demanda à ses gardes quelles personnes étaient venues le visiter. Ils ne lui laissèrent rien ignorer de ce qui avait eu lieu, et lui retracèrent l'indignation que ses illustres amis avaient fait éclater avant leur départ.

Le récit de ses gardes fut un coup de foudre pour Siva et pour Dourga, sa femme: ils en moururent l'un et l'autre de douleur, dans la posture même où ils avaient été surpris par les dieux et les pénitens.

Siva voulut que cette action, qui, en le couvrant de

honte, avait occasionné sa mort, fût célébrée parmi les hommes.

« Ma honte, a-t-il-dit, m'a fait mourir; mais aussi » elle m'a donné une nouvelle vie et une nouvelle » forme, qui est celle du lingam! Vous, démons » mes sujets, regardez-le comme un autre moi-même! » Oui, le lingam c'est moi, et je veux que les hommes » lui offrent désormais leurs sacrifices et leurs adora- » tions. Ceux qui m'honoreront sous cette forme du » lingam, obtiendront infailliblement l'objet de leurs » vœux et une place dans le keilassa. Je suis l'être » suprême; mon lingam l'est aussi : lui rendre les hon- » neurs dus à la divinité, est un acte du plus grand » mérite. L'arbre *vépou* [margousier] est, de tous les » arbres, celui que j'aime le plus. Si l'on veut obtenir » mes faveurs, on doit m'en offrir les feuilles, les fleurs » et les fruits.

» Écoutez encore, démons mes sujets. Ceux qui » jeûneront le quatorzième de la lune du mois *magu* » [février], à l'honneur de mon lingam, et qui, la nuit » suivante, lui offriront le poudja et lui présenteront » des feuilles de l'arbre vépou, s'assureront une place » dans le keilassa.

» Écoutez encore, démons mes sujets. Si vous désirez » devenir vertueux, apprenez quels sont les fruits qu'on » retire des honneurs rendus à mon lingam. Ceux qui » en feront l'image avec de la terre ou de la fiente de » vache, et sous cette forme lui offriront le poudja, en » seront récompensés ; ceux qui la feront en pierre, » mériteront sept fois plus, et ne verront jamais le roi

» des enfers ; ceux qui la feront en argent, auront sept » fois plus de mérite que ces derniers ; et ceux qui la » feront en or, mériteront encore sept fois plus.

» Que mes ministres aillent enseigner ces vérités aux » hommes, et les engagent à embrasser le culte de mon » lingam !

» Le lingam, c'est Siva lui-même : il est de couleur » blanche ; il a trois yeux et cinq visages ; il est vêtu de » peau de tigre. Il existait avant le monde, et il est » l'origine et le principe de tous les êtres. Il dissipe nos » frayeurs et nos craintes, et nous accorde l'objet de » tous nos desirs. »

Il n'est pas croyable ; il est même impossible qu'en imaginant cette ignoble superstition, les instituteurs de l'Inde aient eu en vue de faire rendre un culte immédiat à des objets dont le nom seul, chez les nations civilisées, effarouche la pudeur. Sans doute ce symbole obscène cachait un sens allégorique, et rappelait, dans le principe, la force reproductrice de la nature, la source de la génération de tous les êtres vivans. Au reste, ce lingam offre une analogie incontestable avec le *Priape* des Romains, le *Phallus* des Egyptiens. Ainsi donc tous les fondateurs des fausses religions eurent besoin de parler aux sens grossiers et de flatter les passions de leurs prosélytes, pour les attacher à leurs folles doctrines et les aveugler sur leurs impostures.

Ce que je viens de dire du lingam, peut s'appliquer au *nahmam* (1), autre figure emblématique non moins

(1) I.re partie, chapitre X.

abominable, et qui n'est peut-être pas sans ressemblance avec le *Baal-peor* ou *Belphégor* des Moabites.

On voit le lingam représenté non-seulement dans les temples dédiés à Siva, mais encore sur les grandes routes, dans les places publiques et autres lieux fréquentés.

VIGNESSOUARA.

Cette divinité porte encore les noms de *Ganésa*, *Poulléyar*, *Inahika*, &c.; c'est une des plus vénérées par les Indiens de toutes les sectes, et son culte est universellement répandu. On rencontre cette idole par-tout: dans les temples, dans les écoles, dans les chauderies, dans les places publiques, dans les forts, sur les grandes routes, auprès des puits, des fontaines, des étangs; en un mot, dans tous les lieux fréquentés. On la porte dans les maisons; et, dans toutes les cérémonies publiques, Ganésa est toujours le premier dieu qu'on adore. C'est, comme je l'ai dit et comme l'exprime son nom de *Vignessouara*, le dieu des obstacles; et, par cette raison, un Indien, dans toute entreprise sérieuse, commence toujours par chercher à se le rendre propice.

Il est représenté sous une forme hideuse, avec la tête d'un éléphant, un ventre énorme et des membres disproportionnés: un rat est à ses pieds. Il eut pour père Siva, et pour mère Badra-Caly ou Dourga. Il se livra tout entier à la vie contemplative, et ne s'engagea jamais dans les liens du mariage.

La première fois que sa mère Badra-Caly le vit, elle lui réduisit la tête en cendres par l'éclat de ses regards.

Siva, ayant appris ce malheur, et désolé d'avoir un fils acéphale, songea sérieusement à lui rendre cette partie du corps si éminemment utile. A cet effet, il envoya ses serviteurs avec ordre de couper la tête au premier être vivant qu'ils rencontreraient dormant la face tournée vers le nord, et de la lui apporter. Ce fut un éléphant qui fut aperçu le premier dans cette position. Les gens de Siva, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, abattirent donc la tête de cet animal, et s'empressèrent d'aller la présenter à leur maître. Celui-ci la prit, et l'ajusta sur le cou de son fils : depuis cette époque, il conserva la forme sous laquelle on le voit représenté.

Cette tête d'éléphant, ce rat, sont vraisemblablement des emblèmes de la prudence, de la sagacité et de la prévoyance que les Indiens attribuent à cette divinité.

INDRA ou DEVINDRA.

Il est le roi des dieux du second rang, qui font avec lui leur séjour dans le souarga. Il est fils de Kachiapa et d'Aditty. Les dieux subalternes et les vertueux personnages qui habitent ses domaines fortunés, sont sans nombre. Indra les rend heureux, en leur distribuant l'amrita [le nectar], et en les faisant jouir de tous les plaisirs des sens, auxquels il se livre lui-même sans réserve; il n'en est d'aucune espèce qu'on ne savoure sans en être jamais rassasié.

On lui donne pour monture un éléphant, et pour arme le *vadjyra*, espèce d'instrument tranchant. Il se sert aussi de la foudre, dans ses guerres contre les géans.

Ori

LES ACHTA-DIKOU-PALAGAS.

Indra occupe le premier rang parmi les huit dieux de ce nom, qui président aux huit principales divisions du monde, et qui en sont les gardiens. Le tableau suivant fera connaître tout ce qu'il y a d'intéressant à dire sur ces divinités, qui, après les dieux du haut parage, sont mis par les Indiens au sommet de l'ordre hiérarchique :

NOMS.	PARTIES DU MONDE où ils président.	Leurs MONTURES.	Leurs ARMES (1).	COULEUR de leurs habits.
Indra.....	Est.....	Un éléphant.	Le vadjyra...	Rouge.
Agny.....	Sud-ouest ..	Un belier....	Le chéky....	Violet.
Yama	Sud.....	Un buffle....	Le danda....	Orange.
Neiroutiâm..	Sud-est.....	Un homme...	Le kontah...	Jaune foncé.
Varouna....	Ouest.....	Un crocodile.	Le pacha....	Blanc.
Vahyou.....	Nord-ouest...	Une gazelle..	Le douadjah.	Bleu.
Kouséra.....	Nord.....	Un cheval...	Le kadga....	Rose.
Isannia.....	Nord-est.	Un taureau..	Le trissoula..	Gi

Les personnes qui cherchent des ressemblances entre les dieux de l'Inde et ceux de la Grèce, auront pu en remarquer d'assez frappantes dans la manière dont les

(1) Les noms de ces armes ne peuvent être rendus en langue européenne; chacune d'elles a une forme particulière, et n'a point d'analogue parmi les nôtres.

uns et les autres sont représentés. Comme les dieux des Grecs, chaque dieu indien a une arme particulière, un animal qui lui est consacré.

SÉJOURS DE BÉATITUDE.

Ils sont au nombre de quatre : le souarga, le keilassa, le veikonta et le sattia-loca. Le premier est le paradis d'Indra; le second, celui de Siva; le troisième, celui de Vichnou; et le quatrième, celui de Brahma.

Pour donner une idée de ces rians asiles, les livres indiens représentent le mont *Maha-Mérou*, sur les flancs duquel ils sont situés, comme ayant la forme d'un cône, contourné en coquille de limaçon, et divisé par étages. Au premier étage, du côté du nord, est le souarga, paradis d'Indra; à gauche, du côté de l'est, et un étage plus haut, le keilassa, paradis de Siva; encore un étage plus haut, du côté du midi, le veikonta, paradis de Vichnou; enfin, sur la cime de la montagne, le sattia-loca, paradis de Brahma.

Le Souarga.

Il est habité par les dieux du second rang, tous enfans de Kachiapa et de sa première femme Aditya. Le palais d'Indra, leur fils aîné, et roi de ce lieu de délices, est au centre : l'or et les pierreries y brillent de toutes part. Il y a aussi un autre palais d'une égale munificence pour Chaty, son épouse, fille de Poulama. Ils ont pour fils Yodjanta. C'est dans ce lieu qu'on trouve le fameux arbre *kalpa*, dont les fruits couleur d'or ont un goût exquis;

et la vache *kamadenou*, qui donne un lait délicieux. Ces fruits et ce lait composent la nourriture des dieux.

L'arbre kalpa et la vache kamadenou sont en grande vénération parmi les Indiens; ils sont cités à chaque page dans leurs livres. Cet *arbre de vie* des Indiens et leur souarga lui-même pourraient bien n'être qu'une grossière imitation de l'*arbor vitæ* et du paradis terrestre de la Genèse. Quoi qu'il en soit, cet arbre kalpa, qui s'élève à la hauteur de dix yodjanas, a le pouvoir de satisfaire tous les desirs des hommes qui mettent en lui leur confiance. Quant à la vache kamadenou, qui n'est pas moins prodigue de largesses, elle peut, entre autres, accorder à quiconque l'invoque avec une foi et une dévotion sincères, du lait et du beurre à foison.

Le souarga renferme encore beaucoup d'autres arbres. Les eaux limpides de plusieurs fleuves y serpentent en tous sens: le principal de ces fleuves est le *Mandagny*. La vue des habitans de cet heureux séjour est récréée par les mouvemens cadencés et voluptueux d'une foule de danseuses; et les doux sons du *vounei* et du kanohra, que les *gandarvas*, musiciens fameux, marient aux accens de leurs voix mélodieuses, y charment sans cesse les oreilles. D'innombrables courtisanes sont toujours prêtes à éteindre les feux qu'elles font naître. *Bruaspatty* y fait l'office de gourou des dieux, et il leur explique les védams. Enfin, chose assez bizarre, on y trouve deux médecins en titre, *Chonata* et *Koumara*. Les *Achtadikou-palagas*, dont j'ai parlé un peu plus haut, tiennent la première place, comme de raison, parmi les habitans de ce séjour de délices. Les neuf planètes y ont leur

demeure, et c'est de là qu'elles brillent à nos yeux. Les sept fameux pénitens ou mounys, et une infinité de personnages divins, y sont aussi les commensaux d'Indra.

L'entrée du souarga est accordée à toutes les personnes vertueuses, sans acception de rang ni de caste, qui sont parvenues sur la terre au degré de sainteté requis.

Le Keilassa.

Au-dessus du souarga est une ville construite sur un plan triangulaire ; elle se nomme *Keilassa*, et quelquefois *Parvatta* [montagne] : c'est un lieu charmant dont Siva est le souverain, et où il fait sa résidence avec sa femme Parvatty. Ils s'y livrent sans cesse l'un et l'autre aux plaisirs charnels. *Ganésa* et *Cartica* sont leurs fils : tous deux sont doués d'une force extraordinaire. Ganésa, l'aîné, s'adonne exclusivement à la contemplation ; Cartica n'aime que les armes, et ne respire que la guerre.

La cour de Siva se compose d'une troupe de démons : *Nandy* en est le chef, et ses lieutenans sont *Bringuy*, *Bima* et *Kadourguyta*, tous trois d'une figure épouvantable.

Bahirava, *Bima* et *Darchana* sont préposés à la garde de la ville, peuplée de démons de diverses espèces qui font horreur à voir et sèment par-tout la terreur. Ils vont nus, et sont toujours dans l'ivresse ; ce n'est jamais entre eux que querelles, batteries et combats.

Siva, qui ne boit que des liqueurs enivrantes, est toujours ivre aussi ; il s'abandonne sans mesure et sans pudeur à tous les excès de la sensualité. Il est vêtu d'une

peau de tigre, tout couvert de cendres, et a le corps entouré de serpens. Monté sur son bœuf, il se promène de temps en temps sur les montagnes voisines avec sa femme Parvatty. Les démons qui composent leur suite, y font entendre des cris perçans, qu'ils terminent toujours par un son aigre qui peut s'exprimer par *kil*, *kil*; et c'est de là que le keilassa tire son nom.

Le bonheur du keilassa est destiné aux dévots de Siva, aux sales adorateurs du lingam.

Le Veikonta.

C'est le paradis de Vichnou, où vont habiter après leur mort les dévots qui se sont spécialement consacrés au culte de ce dieu. Il est au-dessus du keilassa, dans un site charmant, qui lui a fait donner le nom de *veikonta*, qui signifie *agréable*. L'or et les objets précieux en tout genre y brillent de tous côtés. Au milieu de ce séjour enchanteur, s'élève un superbe palais habité par Vichnou et sa femme Lakchimy. Près d'eux on voit Pradouména, leur fils aîné, et une multitude d'autres enfans; leur petit-fils Aniroudou, fils de Pradouména, Oncha, son épouse, et Bana, leur fille. On trouve dans ce lieu, ainsi que dans les autres, des fleurs, des arbres, des quadrupèdes, des oiseaux, et sur-tout des paons en quantité.

Au pied de la résidence royale coule le fleuve *Karona*. Beaucoup de pénitens habitent sur ses bords, et y coulent des jours heureux et paisibles; des fruits et quelques légumes qui croissent spontanément, font toute leur

nourriture ; leur loisir est partagé entre la lecture des védams et la contemplation.

Le Sattia-loca.

Ce nom signifie le *lieu de la vérité*, le *séjour de la vertu.* Le sattia-loca est le plus élevé parmi les séjours de béatitude. C'est le paradis de Brahma, où il habite avec sa femme Sarasvatty. Le Gange arrose cet asile divin, et c'est de là qu'une partie de ses eaux purifiantes sont descendues sur la terre.

Il est ouvert aux seuls brahmes qui, par la pratique des vertus sur la terre, sont parvenus au degré de sainteté nécessaire pour y être admis. Les personnes de toute autre caste, quelque édifiante, quelque pure qu'ait été leur vie, en sont irrévocablement exclues.

CHAPITRE VI.

Du culte des animaux. — Culte du singe; — du taureau; — de l'oiseau garouda; — des serpens; — des poissons. — Culte des boutams ou esprits malfaisans. — Sacrifices de victimes humaines.

De tous les genres d'idolâtrie, le culte rendu aux animaux est sans contredit le plus honteux, et celui qui décèle plus évidemment la faiblesse de l'esprit humain, lorsque, égaré dans les ténèbres où il s'est plongé lui-même, il n'est plus capable de discerner à ses ouvrages le souverain architecte de l'univers. Eh quoi! l'homme que Dieu créa à son image, l'homme qui élève un front noble et regarde les cieux (1), oubliant la sublimité de son origine, ose fléchir le genou devant de vils animaux! Certes, on aurait peine à concevoir une pareille abjection, si, négligeant de scruter les causes, on se bornait à déplorer les effets. L'étonnement cesse, quand on réfléchit que l'édifice des religions idolâtriques repose sur deux bases: l'intérêt et la crainte. Aux yeux du païen, tout ce qui peut lui être utile mérite un culte; tout ce qui peut lui nuire en mérite un à bien plus forte raison. Ainsi les Égyptiens, ce peuple distingué cependant par la culture des sciences et des arts, adoraient leur bœuf Apis, l'ibis, le crocodile; des scarabées, des serpens, &c., à raison des services que quelques-uns de ces animaux

(1) *Os homini sublime dedit, cœlumque tueri*
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

leur rendaient, ou du mal que d'autres pouvaient leur faire. Quant aux Indiens, convaincus apparemment qu'il est dans l'essence de toute créature vivante d'être ici bas utile ou nuisible à l'homme, ils décernent à presque toutes des honneurs plus ou moins considérables, et calculés sur les avantages qu'ils en attendent ou sur la frayeur qu'elles leur inspirent. Au premier rang des animaux auxquels ils rendent un culte solennel, sont le singe, le taureau, l'oiseau garouda, et les serpens.

LE SINGE OU ANOUMA.

...C'est sans doute à sa ressemblance avec l'homme par sa conformation extérieure et par quelques-uns de ses actes physiques, que le singe fut, dans le principe, redevable du culte spécial que les Indiens lui rendirent, et qui subsiste encore dans toute sa vigueur. Peut-être aussi que le naturel de cet animal méchant, pillard et destructeur, ne contribua pas peu à lui mériter la haute considération dont il jouit. Quoi qu'il en soit, les livres indiens sont remplis des récits les plus merveilleux sur son compte. On a vu, à l'article de Rama, quelques-unes des prouesses de ce fameux héros, à la tête de son armée de singes. Le *Ramayana*, le plus estimé des ouvrages historiques du pays, est consacré, en grande partie, à célébrer les faits et gestes de ces vaillans soldats et de leur illustre général.

Le culte d'Anouma est répandu dans toute l'Inde. Les sectateurs de Vichnou, il est vrai, ont pour cette idole une prédilection particulière; mais personne ne refuse

de lui rendre hommage. Le singe Anouma se voit représenté dans la plupart des temples, et dans beaucoup d'endroits fréquentés; on le trouve aussi dans les bois et autres lieux déserts: mais dans les cantons où les vichnouvistes sont en grand nombre, on ne fait point un pas sans rencontrer l'image de leur bien-aimé Anouma. Les offrandes qu'on lui fait consistent en de simples productions de la nature; jamais il n'est l'objet de sacrifices sanglans.

Dans les endroits qu'ont coutume de fréquenter ces vilains animaux auxquels l'imbécille Indien érige des idoles, on voit des dévots leur apporter chaque jour du riz bouilli, des fruits et autres mets dont ils sont friands. C'est là un acte pieux du plus grand mérite.

BASSOUVA ou LE TAUREAU.

C'est la divinité favorite des dévots de Siva. On a émis bien des conjectures sur les causes primitives du culte rendu au bœuf chez divers peuples idolâtres. Il s'en présente pourtant à l'esprit de fort naturelles. Comment ces peuples, si prodigues de leurs adorations, auraient-ils négligé d'en adresser à des animaux éminemment précieux, compagnons des travaux de l'homme, qui font toute la force de l'agriculture, qui, à l'origine des sociétés, en constituaient l'unique richesse, et qui sont encore aujourd'hui la base de l'opulence des états? Les nations qui ne leur rendirent point un culte religieux, ne laissèrent pas de manifester hautement le cas qu'ils en faisaient. Chez les Romains, tuer un bœuf n'était pas un

moindre crime que tuer un citoyen (1) ; les Athéniens furent très-long-temps sans immoler de ces animaux dans leurs sacrifices. Toutes les considérations se réunissent donc pour motiver l'affection que les Indiens leur témoignent. En effet, les services qu'ils retirent de leurs bœufs et de leurs vaches sont si essentiels, qu'on peut affirmer qu'il leur serait impossible de subsister sans le secours de ce bétail. Aussi en ont-ils fait un des objets les plus sacrés de leur religion. Leur image est représentée dans la plupart des temples, et entre autres dans ceux qui sont dédiés à Siva ; elle est sur-tout reproduite avec profusion dans les districts où la secte des linganistes est dominante. Ce dieu taureau est ordinairement posé sur un piédestal et couché à plat ventre, trois de ses jambes pliées sous lui, et le pied droit de devant alongé et dépassant la tête.

Des bœufs vivans sont aussi offerts à la vénération du public par des dévots indiens. Pour leur imprimer un caractère de sainteté, on leur applique, avec un fer rouge, sur la cuisse droite, une marque représentant l'arme de Siva. Ces animaux jouissent d'une pleine liberté ; ils ne sont jamais enfermés à l'étable, et vont paître où il leur plaît. On en voit souvent dans les rues, où des dévots viennent leur offrir des adorations, et leur apportent en même temps à manger du riz et d'autres grains. Tous sont sous la sauvegarde spéciale de la superstition : quoiqu'ils errent nuit et jour de côté et

(1) *Bovis tanta fuit apud antiques veneratio, ut tam capitale esset bovem occidere quàm civem.* COLUMELLE, liv. VI.

d'autre, je n'ai jamais ouï dire qu'on en ait dérobé un seul. Quand ils meurent, les pariahs eux-mêmes n'ont pas le droit d'en faire leur pâture; on les enterre avec beaucoup de pompe.

Des prêtres de Siva promènent quelquefois de pays en pays des bœufs ainsi consacrés, dont les cornes et le corps sont décorés avec élégance: un nombreux cortége les accompagne, des drapeaux de diverses couleurs flottent autour d'eux, et la musique est en tête. Le but de cet appareil est de recueillir d'abondantes aumônes, et l'attente de ceux qui le déploient n'est jamais trompée. Les habitans accourent en foule, se prosternent devant le vénérable quadrupède avec toutes les démonstrations extravagantes que la superstition leur suggère, et n'oublient pas sur-tout de gratifier ses conducteurs, qui, lorsqu'ils jugent la collecte suffisante, remettent l'animal divin en liberté.

L'OISEAU GAROUDA.

Le garouda est grandement révéré, sur-tout par les sectateurs de Vichnou. Les brahmes, tous les matins, après avoir fait leurs ablutions, attendent avant de rentrer chez eux qu'ils en aient aperçu un; c'est ce qu'ils appellent une *heureuse rencontre*: ils ne doutent point qu'elle leur portera bonheur le reste de la journée. Cet oiseau est très-commun. Les naturalistes l'ont classé parmi les aigles (aigle du Malabar); mais il en est la plus petite espèce. De l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, il n'a guère plus d'un pied; son envergure est d'environ deux pieds et demi. Le plumage du corps est un marron lustré; celui

de la tête, du cou, de la gorge et de la poitrine, est blanchâtre; les tuyaux des plumes sont d'un noir luisant; les pieds sont jaunes et les ongles noirs. Au total, la forme de cet oiseau est élégante; mais lorsqu'on l'approche, il repousse par la puanteur qu'il exhale. Son cri ordinaire, *kré, kré*, est rauque, aigre et tremblotant; il le pousse en traînant d'un ton désagréable sur la finale. Quoique sa conformation annonce la force et la vigueur, il n'attaque jamais les oiseaux capables de lui opposer quelque résistance; et son naturel timide et lâche ferait douter qu'il appartienne à la famille du roi de la gent volatile. C'est aux lézards, aux rats, et sur-tout aux serpens, qu'il fait une guerre assidue. Lorsqu'il aperçoit un de ces derniers, il fond sur lui du haut des airs, le saisit par le cou avec ses serres, l'enlève à une grande hauteur, et le laisse tomber: il vient ensuite reprendre le reptile, assommé par la violence de sa chute, et va le dévorer tranquillement sur quelque arbre voisin.

Il est vraisemblable que c'est en reconnaissance du service que cet oiseau rend au pays en le délivrant de ces reptiles redoutables, que les Indiens lui ont élevé des autels; de même que les Égyptiens, pour un semblable motif, avaient placé l'ibis au nombre des animaux qu'ils adoraient comme des dieux tutélaires.

L'oiseau garouda se nourrit encore des grenouilles et des poissons qu'il peut saisir, avec ses serres, dans les eaux peu profondes. Il s'en faut beaucoup aussi qu'il respecte les basses-cours de ses adorateurs, et souvent il s'y précipite en ennemi. Mais telle est sa poltronnerie, que les démonstrations de colère d'une poule qui défend ses

poussins, suffisent pour le mettre en fuite; et les jeunes imprudens qui se sont trop écartés de leur mère, deviennent seuls ses victimes.

Placés sous la sauvegarde de la superstition, ces oiseaux ne craignent pas l'approche des hommes; on en voit fréquemment sur les toits, ou dans le voisinage des lieux habités. Le dimanche est un jour particulièrement destiné au culte qu'on leur rend. J'ai souvent vu ce jour-là des vichnouvistes se rassembler pour leur offrir leurs adorations, les appeler ensuite, et leur jeter des morceaux de viande, qu'ils attrapaient très-adroitement en l'air avec leurs serres.

Tuer un de ces oiseaux serait un crime au moins égal à l'homicide, sur-tout aux yeux des sectateurs de Vichnou. Lorsqu'ils en rencontrent un qui est mort par quelque accident, ils lui font des funérailles pompeuses. Ils ont la même attention pour la charogne d'un singe ou d'un serpent capel. Ils font en ce cas diverses simagrées, pour expier la méchante action de l'auteur inconnu d'un si grand malheur.

LES SERPENS.

Parmi les animaux malfaisans qui infestent l'Inde, les serpens sont ceux que les habitans ont le plus à redouter.

Quelque formidable que soit le tigre, on n'est ni aussi souvent ni aussi généralement exposé à ses attaques. Pendant mon séjour dans la presqu'île, il ne s'écoulait pas de mois sans que j'entendisse parler de quelque personne de mon voisinage qui avait péri des suites de la morsure empestée d'un serpent.

Un des plus communs, et celui dont le venin est le plus subtil, puisqu'il cause presque subitement la mort, c'est le serpent capel. Aussi est-il l'objet d'une vénération toute particulière. Ce culte des serpens, dont on retrouve des traces chez presque tous les peuples païens, est fondé sur la crainte que ces reptiles inspirent naturellement aux hommes. On tâchait de calmer par des sacrifices les serpens dont on redoutait la dent meurtrière; et ceux à qui la nature a refusé les moyens de nuire, recevaient de même des adorations, parce qu'on attribuait à un instinct de bienveillance ce qui n'était dans ces animaux qu'impuissance de faire du mal.

Comme si la présence réelle de ce dangereux reptile n'était pas suffisante pour inculquer la terreur dans l'esprit des Indiens, leurs livres sont remplis de fables sur son compte, et son image vient par-tout frapper les regards.

Les dévots vont à la recherche des trous que les serpens capels ont choisis pour retraite, et qui se trouvent le plus souvent dans ces monceaux de terre élevés par les kariahs ou fourmis blanches: lorsqu'ils en ont découvert quelqu'un, ils ont soin d'aller de temps en temps déposer à l'entrée, du lait, des bananes et autres alimens qu'ils savent être du goût de ces vilains reptiles. S'il vient à s'en introduire un dans une maison, ses habitans se gardent bien de chasser cet hôte incommode: il y est au contraire copieusement nourri, et chaque jour on lui offre des sacrifices. On voit des Indiens entretenir et choyer ainsi chez eux, depuis nombre d'années, de gros serpens capels. Dût-il en coûter la vie à toute la

famille, aucun de ses membres ne serait assez téméraire pour porter une main sacrilége sur ces vénérables commensaux.

Des temples ont été aussi érigés en leur honneur. On en voit un très-renommé à l'est du Meissour, dans un lieu appelé Soubramanniah. Ce nom est celui du grand serpent, si fameux dans les fables indiennes (1).

Tous les ans, au mois de décembre, une fête solennelle a lieu dans ce temple. D'innombrables dévots accourent de fort loin pour offrir aux serpens des adorations et des sacrifices dans ce lieu privilégié. Une multitude de ces reptiles ont établi leur domicile dans l'intérieur du temple, où ils sont entretenus et bien nourris par les brahmes qui le desservent. La protection spéciale dont ils jouissent leur a permis de se multiplier au point qu'on en voit sortir de tous les côtés dans le voisinage. Beaucoup de dévots s'empressent de leur apporter de la nourriture. Malheur à qui aurait l'audace de tuer une de ces divinités rampantes! il se ferait là une fort méchante affaire.

Les animaux aquatiques ont aussi part au culte des Indiens. Il est assez ordinaire de voir les brahmes jeter du riz ou quelque autre aliment aux poissons qui peuplent les rivières et les étangs. Dans les lieux où les personnes de cette caste jouissent de quelque autorité, la pêche est rigoureusement interdite. Près des grands agrahras, aux endroits des rivières où les brahmes ont

(1) Il porte aussi les noms d'*ananta* et de *maha-secha*. C'est le serpent sur lequel repose Vichnou endormi sur les eaux de l'océan.

coutume de faire leurs ablutions, j'ai souvent aperçu des quantités prodigieuses de gros poissons qui nageaient à la surface de l'eau, et attendaient leur pâture; au moindre bruit, ils accouraient par troupes près du rivage, et ils étaient si familiers qu'ils venaient prendre dans la main le riz qu'on leur présentait.

Voilà un faible échantillon des attentions superstitieuses des Indiens à l'égard des animaux. Faut-il, comme quelques écrivains l'ont pensé, attribuer cette conduite à une exquise sensibilité, à des inclinations douces et compatissantes? Certainement ce n'est point mon opinion. On ne saurait raisonnablement attribuer à aucun sentiment noble ce honteux et puéril oubli de la prééminence de l'homme sur tous les êtres créés. J'y vois les égaremens d'un peuple pusillanime et misérable, asservi aux chimères qu'il a lui-même produites, et dont la raison abrutie va jusqu'à méconnaître les droits naturels et légitimes de sa propre conservation. Les idées superstitieuses les plus incohérentes (1), fortifiées cependant par des considérations fort mal entendues d'intérêt personnel, voilà les seuls mobiles des Indiens dans le culte extravagant qu'ils rendent aux bêtes. Pour peu qu'on ait étudié de près le caractère de ces brahmes qui déploient tant de tendresse et de prévenance pour des reptiles, des singes et des oiseaux de proie, il a été facile de se

(1) On a paru s'étonner que le crocodile fût adoré dans une partie de l'Égypte, tandis que le culte de l'ichneumon, ennemi déclaré du crocodile, était établi dans une autre. Que dira-t-on donc ici de l'Indien qui se prosterne quelquefois devant le dieu Garouda, au moment même où celui-ci met en pièces et dévore le dieu Serpent.

convaincre que ces mêmes hommes sont les plus insensibles aux maux et aux besoins de leurs semblables. Ces alimens qu'ils prodiguent à de vils animaux, ils les refuseraient impitoyablement à un malheureux, étranger à leur caste, qu'ils verraient mourir de faim sur le seuil de leur porte. On pourrait dire qu'au touchant précepte de la charité chrétienne, *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, précepte qui tend à faire de tout le genre humain une communauté de frères, les brahmes ont substitué celui-ci, *Tu aimeras les bêtes comme toi-même*. Je n'irai pas jusqu'à dire que les Indiens sont étrangers à la connaissance des vertus morales communes à la plupart des nations civilisées ; mais les préjugés et la superstition, en pervertissant leur jugement, les rendent incapables d'en faire une application conforme aux convenances.

Bien plus : dans le cas où l'exercice de ces vertus est dirigé vers un but louable, ils en ternissent tout le mérite par l'évidence des motifs entièrement mondains qui les guident. Faire une action vertueuse dans la vue seule de jouir de la satisfaction intérieure que procure la bienfaisance, est un sentiment au-dessus de leur compréhension. Un riche Indien dépense-t-il une partie de sa fortune à faire ériger des édifices consacrés au culte religieux, des chauderies pour la commodité des voyageurs, à abriter les grandes routes contre l'ardeur du soleil en les bordant de belles plantations d'arbres, à creuser des puits et des réservoirs pour l'utilité publique : demandez-lui quels sont les motifs qui le portent à déployer tant de munificence ; c'est, vous répondra-t-il, pour être loué publique-

ment comme un homme vertueux durant ma vie; et pour transmettre mon nom à la postérité.

BOUTAMS ou DÉMONS.

La plupart des philosophes, entre autres Pythagore et les platoniciens, se sont accordés à dire que chaque homme est sous la conduite d'un démon ou génie; plusieurs même lui en ont donné deux, l'un bon et l'autre mauvais. La seule religion révélée pouvait suggérer à ce sujet des notions raisonnables. La superstition, enfantée par la crainte et nourrie par l'ignorance, était réduite à s'égarer dans les espaces imaginaires, pour assigner des causes plausibles aux alternatives de bien et de mal auxquelles l'espèce humaine est en butte. Incapables d'apprécier dignement les vues de la Providence, et ne pouvant approfondir ce qui est impénétrable, les peuples idolâtres s'imaginèrent que les traverses et les afflictions qui venaient les assaillir, avaient pour moteurs des esprits invisibles et malfaisans. Pour les apaiser, ils leur adressèrent des vœux, des adorations et des sacrifices.

En cela les Indiens ont poussé la crédulité jusqu'à l'excès. Le culte des démons est établi et généralement pratiqué parmi eux. Ils les désignent sous le nom générique de *boutams*, qui signifie aussi *éléméns*; comme si en effet les élémens n'étaient autre chose que des esprits malins personnifiés, et la cause première de tous les désordres qui règnent dans la nature. Ces démons sont aussi désignés sous les noms de *pichachas*, *déhias*, et autres.

Divers temples sont consacrés au culte de ces démons; il existe même des districts où ce culte est presque exclusif. Dans la longue chaîne de montagnes qui borne à l'ouest le Meissour, la plupart des habitans ne reconnaissent point d'autre divinité que le diable. Chaque famille a son boutam, auquel elle offre tous les jours des adorations et des sacrifices, afin qu'il les préserve des maux que les boutams de leurs ennemis pourraient leur causer. Leur image se retrouve par-tout dans ces contrées : ils sont représentés sous une figure hideuse; le plus souvent, c'est une pierre informe et noircie. Chaque boutam a son nom particulier, sous lequel on le désigne : il y en a de plus puissans et de plus méchans que les autres; et c'est à ceux-là qu'on s'adresse de préférence.

Tous ces malins esprits aiment les sacrifices sanglans : on immole fréquemment en leur honneur, des buffles, des cochons, des boucs, des coqs et autres victimes. Lorsqu'on leur offre du riz, il doit être teint de sang. Ils ne dédaignent pas, non plus, les offrandes de liqueurs et de drogues enivrantes, ni celles de fleurs, pourvu qu'elles soient rouges.

J'ai remarqué que le culte direct des démons est plus universellement établi dans les contrées montagneuses, agrestes ou éloignées des grandes masses de population. Les habitans de ces lieux sauvages, qui n'ont que de rares communications avec les pays où la civilisation est plus avancée, sont aussi plus ignorans, plus pusillanimes, et par conséquent plus superstitieux encore. Tous les maux, toutes les contrariétés qu'ils éprouvent, sont imputés à leurs boutams, dont ils croient s'être attiré la haine; et

c'est pour les calmer qu'ils se montrent si dévots envers eux.

Des peuplades sauvages dispersées dans les forêts de la côte du Malabar, sur les montagnes du Carnatique et ailleurs, où ils sont connus sous les noms de *Kahdoukouroubarous*, *Soligurous*, *Iroulers*, &c., ne reconnaissent d'autres dieux que ces boutams.

VICTIMES HUMAINES.

En vain a-t-on essayé, pour l'honneur de notre espèce, de rejeter ou d'affaiblir les nombreux témoignages qui attestent la réalité des sacrifices de victimes humaines. Hélas! les preuves en sont écrites en traits de sang dans l'histoire des peuples, et portées jusqu'à la démonstration. L'homme, accablé de maux et d'infirmités, et convaincu qu'ils étaient le châtiment de ses crimes, s'imagina qu'il apaiserait ses dieux et se les rendrait propices en leur sacrifiant la plus noble et la plus parfaite des victimes. Pénétré de cette idée impie, il se crut autorisé à verser le sang humain avec celui des bêtes. Si un usage aussi atroce avait besoin de confirmation, on la trouverait dans l'exemple encore récent des Indiens, qui, à l'instar de tous les peuples idolâtres, ne rougirent point d'arroser les autels de leurs dieux du sang de leurs semblables.

Je ne citerai point les pratiques abominables de leurs magiciens. Les abus criminels ne prouvent rien contre la morale religieuse d'un peuple. Si un infame charlatan ose affirmer aux hommes puissans qui ont la faiblesse de recourir à son art, qu'il faut du sang humain pour assurer le succès de ses opérations mystérieuses; s'il n'est que

trop avéré qu'en ce cas de malheureuses vierges sont immolées à ses saktys, cette horreur doit rejaillir sur la tête des magistrats chargés du maintien de l'ordre social.

Mais un sacrifice semblable est recommandé lorsqu'on fait le grand *ékiam*; et quoiqu'on y sacrifie le plus souvent un cheval, cependant le *nara-méda*, ou l'immolation d'une victime humaine, est considérée comme infiniment plus agréable aux dieux à qui on l'adresse, et conséquemment comme bien préférable.

Il n'est aucune province de l'Inde où les habitans ne connaissent encore et ne fassent remarquer au voyageur les places où leurs rajahs immolaient aux idoles les prisonniers que le sort des armes faisait tomber entre leurs mains. Ces horribles sacrifices avaient pour but de se rendre ces divinités favorables, et d'obtenir, par leur intervention, des succès à la guerre. J'ai visité quelques-uns de ces théâtres de carnage. Ils sont ordinairement situés sur des montagnes ou dans des lieux isolés : là est bâti un petit temple de peu d'apparence, et quelquefois une simple niche qui renferme l'idole en l'honneur de laquelle le sang humain ruisselait. Les victimes étaient décapitées, et leurs têtes demeuraient suspendues, en guise de trophées, devant la divinité sanguinaire. Quelquefois on se contentait de couper aux prisonniers le nez et les oreilles, supplice assez commun dans l'Inde, et on les renvoyait ensuite. Ainsi l'on voit encore sur une montagne, au pied de laquelle est bâtie la ville de Meissour, à peu de distance de Seringapatam, une petite pagode fameuse par de nombreuses exécutions

de ce genre, lorsque des princes idolâtres régnaient dans le pays.

Des vieillards m'ont parlé de cette horrible coutume, comme ayant subsisté de leur temps. Elle n'avait, suivant eux, rien de contraire au droit des gens reconnu parmi les princes du pays ; elle était basée sur la légitimité des représailles : les peuples la voyaient sans horreur ; et ils en parlent encore avec la plus froide indifférence, comme d'une chose toute naturelle. Cependant, la présence des mahométans et des Européens, et la juste indignation que les uns et les autres ont manifestée contre ces détestables sacrifices, les ont fait abolir. Néanmoins, s'il fallait s'en rapporter à ce que la renommée en publie, ils auraient encore été en vigueur, dans ces derniers temps, parmi quelques petits princes idolâtres qui avaient conservé une espèce d'indépendance.

Il est donc hors de doute que des hommes ont été égorgés, dans les temps anciens et modernes, sur les autels des divinités indiennes. S'il en fallait une preuve de plus, on la trouverait dans le *Kaly-pourana*. Ces infames sacrifices y sont expressément recommandés ; on y décrit, dans le plus petit détail, les cérémonies qui doivent les accompagner, et les fruits qui en résultent. Le même livre contient la manière de procéder aux sacrifices d'animaux, et désigne les espèces et les qualités de ceux qui peuvent y servir de victimes. Enfin, il fait connaître les divinités auxquelles ces hommages sanglans sont agréables ; parmi elles on remarque Bahirava, Yama, Nandy, et sur-tout la déesse sanguinaire Kahly.

Les sacrifices de victimes humaines sont regardés

comme le droit exclusif des princes, auxquels ils sont recommandés.

On ne peut jamais immoler un brahme ni un kchattria.

Toute victime humaine doit être sans défaut corporel, et n'être point chargée de grands crimes.

L'animal offert doit avoir atteint l'âge de trois ans, être sain et sans vices de conformation.

Dans aucun cas, les brahmes ne peuvent présider ni participer en aucune manière à des sacrifices sanglans.

CHAPITRE VII.

Culte des substances inanimées. — La pierre Salagrama. — Le Toulochy. — L'herbe Darba. — L'arbre Assouata.

VOLTAIRE avait peine à croire que les Égyptiens eussent jamais rendu un culte aux ognons et autres plantes de leurs jardins; il raille sur cette tradition, qu'il regarde comme un conte. Mais en fait de superstition, le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Ce que nous avons dit et ce que nous allons dire des Indiens, prouve, d'une manière incontestable, qu'on ne saurait reconnaître des bornes aux folies d'un peuple idolâtre. Pour arriver à leur nombre de trois cent trente millions de dieux, il fallait bien que les brahmes missent à contribution les trois règnes de la nature. Parmi les substances inanimées qui reçoivent leurs adorations, ils en placent quatre en première ligne; ce sont, la pierre *salagrama*, l'herbe *darba*, la plante *toulochy*, et l'arbre *assouata*.

LE SALAGRAMA.

C'est une petite pierre extrêmement vénérée dans l'Inde. Les brahmes la regardent comme une métamorphose de Vichnou, et à ce titre ils lui offrent tous les jours des sacrifices. C'est une sorte de coquille fossile, du genre des *cornes d'ammon* ou *nautilites*, ovoïde, striée, ombiliquée, et ornée d'arborisations à

la face extérieure. Celles qui ont le plus de ces arborisations sont les plus estimées.

Tous les brahmes sont indispensablement obligés d'avoir cette pierre en leur possession. Elle passe de père en fils; c'est une relique dont les familles ne se dessaisissent jamais. Il est dit, dans l'*Adaruéna-uédàm*, que toute maison de brahme où le salagrama ne se trouve point, doit être considérée comme aussi souillée qu'un cimetière, et que le riz qui y est apprêté n'est pas moins impur que ce qu'un chien rejette de son estomac.

Quoique le salagrama soit regardé comme une métamorphose de Vichnou, il porte cependant le caractère de tous les dieux, et l'on peut leur offrir à tous le poudja sur cette pierre.

Rien de plus efficace pour obtenir la rémission de tous les péchés, quelque énormes qu'ils soient, que d'avoir de l'eau dans laquelle on a lavé le salagrama. Il suffit pour cela de toucher à cette eau sanctifiée. Celui qui en garde toujours dans sa maison, est sûr d'y voir régner l'abondance; s'il a l'avantage d'en boire, non-seulement il obtiendra le pardon de ses fautes, mais il se procurera un bonheur constant dans ce monde, et ne manquera jamais à ses devoirs; après sa mort, il ira d'emblée jouir des délices du souarga. Seulement, avant de boire de cette eau merveilleuse, qu'il n'oublie pas d'adresser à Vichnou la prière que voici :

« Narayana, vous êtes le maître du monde : vous vous » plaisez à faire du bien à tous les êtres. Je bois cette » eau qui a servi à laver vos pieds sacrés; je la bois

» pour être purifié de mes péchés : daignez me les par-
» donner ; il n'est pas sur la terre de plus grand pécheur
» que moi ! »

LE TOULOCHY.

Cette plante se trouve par-tout dans les lieux sablonneux et incultes ; elle est une des espèces de basilic cultivées en Europe. Les brahmes la regardent comme la femme de Vichnou et l'honorent en cette qualité. « Il n'y a rien sur la terre qui égale le toulochy en » vertus ! » disent-ils : *Toulochy-toulana-nasty, ata-ébatoulochy !*

On doit lui offrir régulièrement le poudja tous les jours. Lorsque quelque brahme est à l'agonie, on va chercher une de ces plantes : on la place sur un piedestal ; et après lui avoir offert le poudja, on met un peu de sa racine dans la bouche du mourant ; on en prend ensuite des feuilles, on les lui met sur le visage, les yeux, les oreilles, la poitrine, et on l'asperge des pieds à la tête avec une tige trempée dans l'eau. En faisant cette cérémonie, on répète plusieurs fois tout haut, *toulochy ! toulochy ! toulochy !* L'agonisant à qui l'on a fait cette cérémonie, peut mourir dans la ferme persuasion qu'il ira tout droit au souarga.

La vue seule de ce divin végétal suffit pour faire obtenir le pardon de tous les péchés ; en le touchant, on est immédiatement purifié de toute souillure : si on lui fait le namascara, on est guéri de toute maladie.

Celui qui le cultive et l'arrose tous les jours, est assuré de son salut. En présenter une branche à Vich-

nou dans le mois *cartica* [novembre], c'est lui faire un présent plus agréable que si on lui offrait mille vaches. En quelque temps que ce soit, celui qui fait à ce dieu l'hommage d'une tige de toulochy enduite de safran, s'assure le droit de devenir semblable à Vichnou lui-même, et de jouir du même bonheur que lui. Le don d'une tige de toulochy à une personne exposée à quelque danger, ou qui éprouve quelque contradiction, est un moyen sûr de l'en délivrer.

Tout cela n'est que la moindre partie des vertus incalculables du toulochy.

La plupart des brahmes cultivent cette plante dans leurs maisons, et lui offrent des adorations et des sacrifices quotidiens; on la cultive aussi avec soin dans les lieux où ils font leurs ablutions, et dans ceux où ils se réunissent, tels que les *chatourams*. Le toulochy est ordinairement planté ou sur un petit monceau de sable auquel on donne le nom de *brinda-vanam* (1), ou au-dessus d'un cippe carré, haut de trois ou quatre pieds, creux à sa partie supérieure, et dont les quatre côtés font face aux quatre points cardinaux. Les brahmes regardent comme un acte de vertu d'un mérite particulier, d'arroser cette plante et de la cultiver avec soin.

Ses feuilles ont une odeur suave et aromatique; elles sont béchiques et cordiales: les Indiens leur attribuent un grand nombre de propriétés médicinales. Les brahmes avalent toujours quelques-unes de ces feuilles après leur repas, pour aider à la digestion. Ils en mangent aussi

(1) C'est aussi le nom qu'on donne au lieu habité par Krichna.

avant et après leurs ablutions dans l'eau froide, afin d'entretenir la chaleur de l'estomac, et de prévenir par-là les rhumes, les catarrhes, et autres maladies auxquelles ils pourraient être exposés sans ce préservatif. On peut conjecturer que c'est la connaissance des qualités salutaires de cette plante, qui, dans l'origine, porta les Indiens à la diviniser.

L'herbe Darba.

C'est une plante de la famille des borraginées. Elle se trouve par-tout, mais principalement dans les lieux humides et marécageux. Les brahmes en ont toujours chez eux; ils ne font aucune cérémonie où elle ne soit employée. Elle croît à la hauteur d'environ deux pieds; sa largeur est à-peu-près quatre lignes, et sa sommité très-pointue. Elle est extrêmement âpre au toucher; frottée à rebours avec les doigts, elle est capable d'enlever l'épiderme et de faire sortir le sang.

Les légendes indiennes ne s'accordent pas exactement sur l'origine de cette herbe sacrée. Selon quelques-unes, au temps où les dieux et les géans réunis ballottaient le mont *Mantra* sur la mer de lait, pour en extraire l'*amrita* ou nectar qui devait leur procurer à tous l'immortalité, cette montagne, en tournoyant sur le dos de Vichnou, qui sous la forme d'une tortue la soutenait, en détacha un grand nombre de poils qui y avaient cru, et ces poils, jetés par les vagues sur le rivage, y prirent racine, et devinrent l'herbe darba.

On lit ailleurs que les dieux, buvant avec avidité l'amrita qu'ils avaient enfin extrait, avec des travaux

infinis, de la mer de lait, ils en laissèrent tomber quelques gouttes sur cette herbe, ce qui lui communiqua le degré de sainteté qu'on lui attribue.

Enfin, s'il faut s'en rapporter à d'autres, lorsque *Mohiny*, c'est-à-dire, Vichnou métamorphosé en courtisane de ce nom, distribuait l'amrita aux dieux, le vase qui contenait cette boisson et qu'elle portait appuyé sur l'aine, fit détacher de cette partie certains corps filamenteux qui, tombant sur la terre, y prirent racine et crurent sous la forme de l'herbe darba.

Quoi qu'il en soit, cette herbe est regardée comme une partie de Vichnou lui-même; et à ce titre, elle reçoit les adorations et les sacrifices des brahmes, qui, comme on peut se le rappeler, l'emploient dans toutes les cérémonies, et la regardent comme possédant la vertu de tout purifier.

Une fête annuelle, instituée pour honorer cette herbe divine, se célèbre le huitième jour de la lune du mois *badra* [septembre]; elle porte le nom de *darba-achtamy*. En lui offrant le sacrifice ce jour-là, on procure l'immortalité et le bonheur à dix de ses ancêtres; on voit de plus sa postérité croître et se propager comme l'herbe darba, l'une des plus fécondes du règne végétal.

J'ignore entièrement ce qui peut avoir mérité à cette plante l'honneur d'un culte spécial. Je n'ai point entendu dire qu'elle fût douée de quelques propriétés médicinales, culinaires ou autres, qui aient pu, dans le principe, la rendre si recommandable.

L'arbre Assouata.

Les brahmes comptent sept espèces d'arbres spécialement consacrés, et auxquels ils offrent des adorations : mais, chose remarquable, ces arbres ne sont point ceux qui produisent les meilleurs fruits. Il est vrai que leurs feuillages touffus procurent beaucoup d'ombre, avantage d'un grand prix dans les climats chauds. L'arbre assouata (1) occupe le premier rang parmi ces arbres révérés. C'est un des plus beaux du pays; il acquiert un volume considérable. On le rencontre par-tout, et principalement auprès des lieux où les brahmes font leurs ablutions. Ses larges feuilles, douces au toucher et d'un beau vert, sont d'un tissu si léger, que, mises en mouvement par le moindre zéphyr, elles procurent à ceux qui se trouvent dessous, une fraîcheur délicieuse et qui passe pour être très-saine.

En s'entre-heurtant, elles produisent un bruissement agréable que les livres indiens comparent quelquefois aux sons mélodieux du vouvei. Si à tant de qualités on ajoute l'opinion assez commune que c'est sous cet arbre que le puissant Vichnou prit naissance, devra-t-on s'étonner de la haute vénération dont il jouit?

Il est sévèrement interdit de le couper, d'en élaguer les branches, ou même d'en arracher les feuilles, à moins que ce ne soit pour les employer à des actes de dévotion.

(1) Il est appelé en tamoul, *arassa-maram*; en télinga, *ravy-mânou*; en canada, *arouly-mara*. C'est le figuier des pagodes *[ficus religiosa]*, l'arbre de Dieu de l'*Histoire des voyages*.

En abattre un serait un sacrilége énorme et irrémissible. Il est consacré à Vichnou, ou plutôt c'est Vichnou lui-même sous la forme d'un arbre, on en fait quelquefois l'inauguration par une cérémonie appelée *assouatth pratista* [consécration de l'arbre asouata]. Cette cérémonie, qui est longue et dispendieuse, a la vertu d'en faire une divinité, en y faisant Vichnou; et les brahmes affirment que le dévot qui veut bien en faire les frais, est sûr de faire pleuvoir sur lui toute sorte de bénédictions.

On a vu, dans les chapitres du mariage et du mariage, la nature des honneurs et des adorations dont cet arbre est l'objet. De même qu'aux brahmes, on lui fait parfois l'investiture du triple cordon, et l'on y met la même solennité. On le marie aussi: communément on lui choisit pour femme l'arbre vépou [margousier] (1), et quelquefois un bananier. On pratique, pour ce bizarre mariage, à-peu-près les mêmes formalités que pour celui des brahmes.

On aperçoit de loin à loin, sur les grandes routes et ailleurs, des arbres asouata et vépou plantés sur des tertres à côté l'un de l'autre. Cette réunion n'est pas l'effet du hasard; elle est le résultat d'un hymen authentique.

A trente pas de l'humble chaumière où j'écrivis ces pages, j'allais souvent me reposer à l'ombre de deux arbres de cette espèce; leurs troncs s'étaient incorporés l'un dans l'autre en croissant. Des habitans du village se ressouvenaient de les avoir vu planter environ cinquante

(1) Autre arbre sacré dédié à Siva. C'est le *nimbo* ou *arbousier à feuilles de frêne* des Européens.

ans auparavant : ils avaient assisté, disaient-ils, aux fêtes du mariage, qui avaient duré plusieurs jours ; elles s'étaient célébrées aux dépens d'un riche habitant du voisinage ; et il lui en avait coûté plus de cinq cents pagodes [cinq mille francs].

Ainsi voilà le genre de bonnes œuvres que les Indiens pratiquent pour obtenir le pardon de leurs péchés en cette vie et le bonheur dans l'autre ! voilà l'état d'abrutissement où ces brahmes si superbes, si présomptueux, si entichés de leurs opinions, ont plongé un peuple digne d'un meilleur sort !

> Ô sagesse, ô pouvoir dont le monde est l'ouvrage,
> Du Très-Haut, toi égal, la parole et l'image !
> [illegible]
> Les ténèbres, grand Dieu, ne te comprirent pas.
> Aujourd'hui que ta gloire éclate à notre vue,
> Que ta religion est partout répandue,
> De superbes esprits [illegible]
> Quand tu brilles sur eux, refusent de te voir.
> Leur déplorable sort ne doit point nous surprendre :
> Les ténèbres jamais ne pourront te comprendre.
> L'aveugle, environné [illegible]
> Couvert de ses rayons, est toujours dans la nuit.
> En vain ces insensés parlent d'un premier être ;
> Sans toi, Verbe éternel, peuvent-ils le connaître ?
> [illegible]
>
> [illegible] *la Religion*, [illegible]

CHAPITRE VIII.

Manière dont s'administre la justice chez les Indiens. — Usages concernant le prêt à usure. — Divers genres de supplices. — Jugemens par ordalie. — Parjures fréquens. — Remarques sur les cours de justice européennes.

Gouvernés de temps immémorial par des princes despotes, qui ne reconnaissaient aucun droit public, et qui ne suivaient d'autre règle que leur volonté, l'Inde a eu un genre particulier d'administrer la justice. Il n'existe aucun code, aucun recueil de lois écrites. Quelques ouvrages contiennent seulement des principes généraux, des maximes assez sages et propres à éclairer l'esprit des juges dans les décisions qu'ils ont à rendre. On ne trouve nulle part des tribunaux régulièrement organisés. Les procès ordinaires sont jugés et terminés sans appel par les collecteurs du revenu public, qui s'adjoignent comme assesseurs trois ou quatre des principaux habitans et le commandant militaire du district.

Les Indiens n'ont ni avocats ni procureurs; heureux que l'esprit de chicane à rendus nécessaires dans les cours de justice européennes, ils ne sont pas encore exposés à ces formes dilatoires et à ces remises interminables dont les frais égalent et surpassent même souvent la valeur de l'objet en litige. Lorsqu'il s'agit d'un partage de biens ou d'autres affaires de moindre importance, on s'en remet ordinairement à l'arbitrage des parens, ou à celui des chefs de la caste. Si la nature du procès et le haut rang des plaideurs le

requièrent, on assemble quelquefois, pour terminer le différent, tous les principaux habitans du canton.

Lorsque c'est au receveur du district qu'on s'adresse, lui et ses adjoints prennent volontiers connaissance de l'affaire, s'ils entrevoient qu'il y ait quelque chose à gagner pour eux : sans cela ils ne manquent point de prétextes pour renvoyer les parties à un temps où ils auront plus de loisir pour les écouter. Dans les cas urgens, ils tâchent toujours de terminer le litige à l'amiable, et s'ils ne peuvent y réussir, ils en renvoient la décision à un *panchayat*, tribunal de cinq arbitres où l'on peut en admettre un plus grand nombre, mais jamais moins. Si la contestation a rapport aux usages des castes, la connaissance en est dévolue aux chefs de ces corporations.

Les règles qu'on est censé suivre en général sont celles que dictent le bon sens, les lumières naturelles, et les principes d'équité qu'il faut s'attendre toujours à trouver établis en théorie dans tout pays civilisé. D'ailleurs, les usages des castes, quelque diversifiés qu'ils soient, sont bien connus dans chacune par presque tous les membres qui la composent, et la tradition transmise de père en fils ne s'en perd jamais. En somme, la forme de procéder en justice, moins compliquée dans l'Inde qu'en Europe, n'aurait peut-être rien à envier à nos institutions judiciaires ; si là encore bien plus qu'ailleurs il n'était pas infiniment aisé de faire pencher la balance de Thémis. L'impartialité et le désintéressement sont des vertus peu familières aux juges indiens. Trop faibles pour résister aux moyens de séduction employés pour

les corrompre, aux préventions, aux affections de coterie, aux considérations d'intérêt personnel, ils font rarement éclater dans leurs arrêts des preuves irrécusables de leur intégrité. Presque toujours c'est le plus riche qui a gain de cause; et les grands coupables trouvent facilement moyen d'émousser le glaive de la justice.

Les parties inspirent-elles un égal intérêt ou une égale indifférence, on peut gager que celui qui crie le plus fort, qui vomira le plus d'injures et de gros mots contre son adversaire, gagnera son procès: car l'éloquence du barreau consiste à développer toute la force de ses poumons, et à mettre au pied du mur celui avec qui l'on plaide, en lui disant plus d'invectives qu'il n'en peut répondre.

Deux ou trois ouvrages indiens contiennent des règles et des maximes sur l'administration de la justice civile et criminelle. Le plus connu est le *Dharma-sastra*, où l'on trouve entre autres un exposé du polythéisme indien; le *Nitey-sastra*, et le *Manava sastra*, qui a été en partie traduit en anglais. On pourrait extraire de ces ouvrages beaucoup de préceptes et de décisions propres à guider un juge: mais tout cela est noyé, comme à l'ordinaire, dans un fatras d'extravagances religieuses ou autres. On y voit, par exemple, une foule de solutions qui se rapportent à des cas tout à fait ridicules ou mortellement impossibles, ou bien des niaiseries discutées et approfondies d'un ton doctoral. Au reste, ce que ces livres renferment de et là de réellement bon, ne saurait être à l'usage de la plupart des Indiens, qui n'entendent nullement la langue savante dans laquelle ils sont écrits.

Les Indiens ne reconnaissent point le droit de prescription. Le détenteur d'un bien, qui n'a pas un titre légal et authentique constatant qu'il lui appartient, peut être poursuivi en justice et évincé par les ayants-cause du légitime propriétaire, quand bien même il justifierait que lui et ses ancêtres possèdent ce bien sans trouble et de bonne foi depuis un siècle ou plus. Il en est de même des actions pour dettes : on voit fréquemment des créanciers qui, fondés sur une obligation dont la date remonte au-delà de cent ans, attaquent les arrières-petits-fils de celui qui l'a souscrite, et les forcent de payer une dette dont ceux-ci n'avaient jamais ouï parler.

Le prêt à usure est autorisé par-tout; le taux de l'intérêt n'est point limité. Dans les pays que j'ai parcourus, l'intérêt le plus bas est de douze pour cent, c'est ce qu'ils appellent *darma-vaddy*, intérêt juste, il n'est rien qui blesse la conscience la plus timorée; cette nature de prêt est même considérée comme une action louable. Le taux le plus usité est de dix-huit, vingt-cinq pour cent; on voit même d'infâmes usuriers exiger jusqu'à cinquante et même cent pour cent. Il est vrai que le principal de ces derniers est souvent en défaut; car il n'y a que des gens ruinés sans ressource qui puissent consentir à supporter de si lourdes charges; et le prêteur avide court le risque imminent de perdre intérêt et capital. Cette classe d'emprunteurs ne présente ordinairement aucun gage sur lequel le créancier puisse se jeter en cas de déconfiture. La propriété apparente des Indiens consiste, pour l'ordinaire, en quelques bestiaux; mais cette

propriété est inviolable. Si des créanciers tentaient de s'en saisir, les magistrats interviendraient pour s'y opposer; non dans l'intérêt proprement dit de l'agriculteur, mais parce qu'on lui enlèverait les moyens de cultiver sa ferme, on le mettrait hors d'état de payer les taxes qui reviennent à l'État.

La chaumière même qu'habite l'Indien ne lui appartient pas : elle est la propriété du gouvernement. Lorsqu'il quitte son village pour aller habiter dans un autre, il n'a pas le droit de disposer de sa bicoque; elle reste déserte jusqu'à ce que quelque nouvel habitant vienne en prendre possession avec l'agrément des chefs du lieu, ou jusqu'à ce qu'elle tombe en ruine.

Il en résulte que le prêt à usure n'est pas dans l'Inde une voie infaillible pour s'enrichir; il arrive assez communément qu'en définitive prêteurs et emprunteurs sont ruinés de fond en comble.

Les prêteurs néanmoins ne sont jamais déchus de tout espoir. On ne connaît point dans l'Inde cette coutume si favorable aux fripons, cette manière de s'enrichir aux dépens de ses créanciers et de leur dire ensuite, le droit légal en main : faites banqueroute. Si un débiteur meurt insolvable, sa postérité demeure, jusqu'à la sixième génération, garante et responsable des engagemens qu'il a contractés.

La jurisprudence criminelle est très-variable. L'adultère, dans quelques castes, emporte la peine de mort contre la femme qui s'en rend coupable : ce ne sont pas cependant les parens ni les chefs de la tribu qui président à l'exécution; le mari est autorisé à la faire lui-même en

particulier. Cependant cette rigueur excessive n'a jamais eu son effet que dans des pays gouvernés par des princes idolâtres. Les mahométans s'y opposèrent toujours dans ceux sur lesquels s'étendit leur domination. Ils jugèrent qu'il serait moins cruel et plus avantageux à l'état, d'infliger, pour cette nature de délit, de fortes amendes. Ainsi une femme ou une fille, autre que les prostituées de profession, qui avait convaincue de s'être laissé séduire, sur-tout si les fruits de sa faiblesse se manifestaient par la grossesse, était condamnée à payer une amende presque toujours au-dessus de ses facultés; le complice de sa faute était soumis à la même taxe. Si les condamnés n'avaient pas les moyens de s'acquitter, leurs plus proches parens étaient poursuivis, et obligés de payer pour eux. On punissait de la même manière les atteintes portées aux usages des castes: le montant de ces amendes était perçu par le collecteur du district où les fautes avaient été commises. Il était encore d'usage qu'après les avoir payées, les infracteurs donnassent un repas aux chefs de leur caste: moyennant quoi, leur délit était désormais regardé comme nul et non avenu.

Il y avait, et il y a encore dans plusieurs districts, un fermier général des fautes: ce fermier paie au fisc une somme par abonnement. Il obtient en échange le privilége d'appliquer à son profit les amendes imposées pour les fautes légères contre la police des castes, et autres peccadilles. On pense bien qu'il met toute son application à n'en laisser aucune impunie.

Quant aux crimes graves, tels que les vols, les homicides, &c., ce sont ordinairement les princes, ou leurs

ministres, ou bien les gouverneurs de province, qui en prennent connaissance. Les derniers n'ont cependant le droit d'infliger la mort qu'avec la sanction du prince. Les voleurs en sont le plus souvent quittes en rendant ce qu'ils ont pris, et bien au-delà, s'ils en ont les moyens: le propriétaire reçoit une faible partie de ce qui lui a été enlevé, et la plus forte part reste, en forme de dédommagement, au juge équitable qui a bien voulu se mêler de ses affaires. On punit cependant les voleurs de grand chemin par la mutilation; on leur coupe, en conséquence, le poignet droit, le nez et les oreilles.

L'homicide même est rarement puni de mort, si celui qui en est accusé est riche et sait faire des présens au gouverneur chargé de le juger; celui-ci trouve toujours quelques faux-fuyans pour soustraire le coupable au châtiment qu'il mérite. Si l'auteur d'un crime de cette espèce est un homme de mince aloi, on se contente de le dépouiller du peu qu'il possède, puis on le bannit de la province, lui et toute sa famille.

C'est ainsi que les attentats les plus funestes à la société sont encouragés ou mollement punis dans l'Inde, tandis que des crimes imaginaires conduisent irrévocablement au supplice les malheureux qui en sont accusés. Un pauvre pariah fut mis à mort, dans le Tanjaour, pour avoir tué d'un coup de pierre un taureau consacré à Siva, qui commettait des dégâts considérables dans les rizières du voisinage. J'ai connu un individu de la même caste qui eut le poignet coupé pour avoir tué, aussi d'un coup de pierre, un veau qui paissait sur son champ: on lui aurait même ôté la vie, s'il n'avait pas prouvé qu'il

froidement les atteintes de la douleur la plus poignante, sont fort communs parmi les Indiens.

Il en est cependant que la nature n'a pas doués d'un tel degré de persévérance, et qui capitulent au gré de leurs tyrans, après avoir résisté aux tourmens autant qu'il était en eux. On fait à ceux-là présent d'un turban, ou d'une pièce de toile neuve : on leur témoigne du regret d'avoir été contraint d'en venir avec eux à de si rudes extrémités; on les gronde obligeamment de ne s'être pas épargné tant d'angoisses en se mettant tout de suite à la raison : s'ils avaient un emploi, on le leur rend; on les réintègre dans leurs dignités et leurs honneurs. Pressés de se récupérer de leurs pertes, ils ne négligent aucune extorsion pour y parvenir : ils s'engraissent de nouveau, et de nouveau on les contraint à rendre gorge.

Au reste, quels que soient les crimes, quels que soient les supplices, ni les uns ni les autres ne sont infamans; la peine de mort elle-même n'imprime aucune tache à la mémoire de celui qui l'a subie. Il en résulte, à plus forte raison, que nulle espèce de déshonneur n'atteint la famille du malfaiteur. Un brahme est dégradé, banni de sa caste, pour avoir mangé des mets apprêtés ou bu de l'eau puisée par une personne d'une caste inférieure : mais s'il a volé le bien d'autrui, s'il a été un vil calomniateur, s'il a attenté à la vie de son semblable, s'il a trahi son prince et sa patrie, rien n'empêche qu'il ne reparaisse tête levée dans le public, et qu'il ne soit bien reçu par-tout.

Au civil comme au criminel, lorsque l'évidence d'un

fait ne peut pas être complètement démontré, on a souvent recours, pour le constater, aux ordalies ou épreuves. Les Indiens en reconnaissent quatre principales : par la balance, par le feu, par l'eau, par le poison (1).

Ce ne sont pas seulement les magistrats qui ordonnent ces épreuves; les simples particuliers se croient en droit de les prescrire. Par exemple, pour découvrir l'auteur inconnu d'un vol, un père de famille soumet à l'une de ces épreuves les gens de sa maison, un chef de village, les habitans du lieu sur lesquels portent les soupçons; un mari jaloux, sa femme dont la vertu lui est suspecte.

Ces épreuves ont l'avantage d'intimider quelquefois les vrais coupables, qui, persuadés que la découverte de leur délit est inévitable, aiment mieux en faire l'aveu que d'aggraver leur sort en persistant à garder le silence. Il en résulte en revanche un inconvénient bien déplorable; c'est d'entraîner le plus souvent la condamnation de personnes innocentes, qui, enhardies par le témoignage de leur conscience, ont la bonhomie de croire que les effets naturels des choses seront intervertis en leur faveur (2).

(1) Comme le jugement par épreuves est un des principaux points de la jurisprudence indienne, j'en ferai connaître les diverses natures dans l'*Appendix*, n.° VI.

(2) Cette manière de juger, honteux monument des bizarreries et des extravagances de l'esprit humain, fut en usage chez tous les peuples de l'antiquité païenne; elle existait encore au XIII.e siècle dans la plupart des états de la chrétienté. Ne pouvant s'expliquer que, dans des siècles même de barbarie, les abus palpables de cette institution ne vinssent point à l'esprit des juges chargés de la main-

Une jeune femme qui habitait le même quartier que moi, devint ainsi la victime de l'humeur jalouse de son mari. Pour s'assurer de sa fidélité, il l'obligea de plonger le bras jusqu'au coude dans un grand vase rempli d'huile bouillante. La malheureuse, se confiant sur sa vertu irréprochable, obéit sans hésiter : l'impression de ce corps gras brûlant fut si vive, qu'il en résulta une enflure considérable, la gangrène, et enfin la mort.

Le peu de fond que l'on peut faire sur la religion du serment dans l'Inde, a sans doute contribué à y faire adopter et maintenir l'institution des jugemens par ordalies. Il est constant qu'il n'existe point de peuple à qui le serment et le parjure soient plus familiers. Dans le moindre engagement qu'il contracte, l'Indien ne craint pas de prendre à témoin de sa loyauté toutes les divinités célestes, terrestres et infernales : mais pour peu

---

tenir en vigueur, quelques personnes ont pensé que, durant les longues cérémonies de prières et d'exorcismes qui précédaient les ordalies, ces juges pouvaient puiser dans le maintien et le plus ou moins d'assurance de l'accusé, la conviction de sa culpabilité ou de son innocence; qu'ils l'abandonnaient, dans le premier cas, aux chances de l'épreuve, et que, dans le second, ils trouvaient moyen, à l'aide de médicamens et de drogues, ou de quelque autre supercherie, de l'en faire sortir sain et sauf. Il paraît aussi que les juges indiens environnent de quelques précautions les accusés qui sont soumis à une épreuve périlleuse. Ainsi, dans certains cantons, si l'objet volé est peu volumineux, un bijou d'or par exemple, on fait apporter un baquet plein d'eau froide : on distribue aux personnes sur qui pèsent les soupçons, une espèce de vase fait de terre glaise pétrie : elles vont l'une après l'autre déposer ce vase dans le baquet. Ces vases de terre étant dissous dans l'eau, il est rare qu'on ne trouve pas au fond l'objet volé. Alors le coupable demeure inconnu, et l'épreuve n'a pas lieu.

que les circonstances s'y prêtent, il n'a pas le plus léger remords de violer la foi si solennellement jurée. Malheur aux imprudens qui lui confieront un secret capable de compromettre leur fortune, leur honneur ou leur vie ! s'il y trouve quelque intérêt, il s'empressera de le divulguer.

Cette facilité des Indiens à se parjurer est tellement notoire, que le serment judiciaire n'est jamais déféré dans les tribunaux du pays, à moins que des présomptions très-fortes ne militent en faveur de celui qui le requiert.

Mais la jurisprudence de l'Inde, comme la plupart de ses autres institutions politiques, a éprouvé un changement total depuis qu'une grande puissance européenne y a étendu sa domination : des cours de justice régulières ont été établies à grands frais dans tous les districts, pour y protéger les droits et vider les différens de toutes les classes de citoyens, sans acception de rangs, de conditions ni de castes. C'est, sans contredit, un des plus grands bienfaits qu'un gouvernement juste et libéral pût procurer au pays. Quelle que soit la divergence des opinions sur l'utilité de ces établissemens, il me paraît impossible de nier qu'ils aient produit un grand bien ; ne serait-ce que l'assurance que chaque citoyen y trouve de voir tôt ou tard réparés les torts qu'il éprouve dans sa personne ou dans sa fortune, et de pouvoir compter sans réserve sur l'impartiale intégrité de ses juges : avantage dont il était bien loin de jouir sous la verge de fer de ses anciens despotes.

Cependant il faut reconnaître aussi que cette insti-

avait agi sans intention, et si quelques personnes notables n'avaient pas intercédé en sa faveur.

Tout condamné à mort est fusillé, pendu ou décapité.

Bannir du pays le coupable, le fustiger sévèrement; le rouler nu sur des cailloux échauffés par l'extrême ardeur du soleil; lui charger sur la tête ou sur les épaules une grosse pierre qu'il doit porter jusqu'à ce qu'il tombe en défaillance; le mettre au piquet, la tête et le corps découverts, exposé à un soleil brûlant; lui passer les mains et les pieds dans des entraves que l'on serre jusqu'au point de lui disloquer les os; lui enfoncer des aiguilles sous les ongles; lui verser dans les yeux et les narines le suc âcre et brûlant du poivre long; lui enfoncer des alènes bien avant dans les cuisses et autres parties charnues du corps, que l'on frotte ensuite avec du vinaigre et du sel mêlés ensemble, ou avec des sucs végétaux extrêmement caustiques: telles sont les tortures les plus usitées dans l'Inde. Mais les assassins, les voleurs et autres gens de cette trempe, ne sont pas ceux qui ont le plus à les redouter: elles sont communément le partage des officiers du gouvernement qui ont commis des malversations ou détourné les deniers du fisc; des personnes enfin qu'on soit avoir de l'argent dont on veut les dépouiller.

Dans les pays soumis à des princes indigènes, mais principalement dans ceux qui sont sous la domination des mahométans, aucun citoyen n'est maître de sa fortune, quelque légitimement acquise qu'elle soit. Les agens du gouvernement, à l'aide d'un espionnage largement organisé, parviennent à recueillir des renseigne-

mens certains sur toutes les fortunes : dès qu'ils savent qu'un individu s'est amassé un pécule capable de tenter la cupidité du prince, il est dénoncé, arrêté et emprisonné. Si cette première vexation ne suffit pas pour l'engager à vider son coffre-fort dans celui du fisc, on a recours aux tortures.

Les mahométans n'agissent pas avec moins de rigueur à l'égard même des brahmes auxquels ils confient des emplois. Il faut avouer qu'en pareille conjoncture, ceux-ci n'éprouvent que ce qu'ils ont fait eux-mêmes le plus souvent essuyer à autrui. Rien de plus dur, de plus cruel, de plus impitoyable qu'un brahme revêtu du pouvoir, envers les pauvres cultivateurs, lorsqu'il s'agit d'extorquer d'eux de l'argent.

Cependant un grand nombre d'Indiens, et sur-tout les brahmes, endurent avec une fermeté et une constance imperturbables, au risque même d'en perdre la vie, les horribles tortures auxquelles on les soumet successivement, plutôt que de livrer leurs richesses. J'ai connu des brahmes qu'on avait ainsi bourrelés, sans succès, pendant des années entières. On en voit dont le corps, tout meurtri par les coups, ou criblé de blessures, ne présente qu'un ulcère où les vers pullulent : dans cet état digne de compassion, on leur refuse tout soulagement, même celui de faire panser leurs plaies.

Si le patient survit aux cruautés qu'on lui fait souffrir, ses bourreaux, étonnés de son courage, le remettent enfin en liberté, et en sont quittes pour la honte de leur infructueuse barbarie.

Les exemples de cette impassibilité qui fait supporter

impartialité : mais les plaideurs trouveraient toujours une compensation des injustices peu considérables dont ils seraient par-ci par-là victimes, dans l'avantage si précieux pour eux de n'être point exposés à des pertes de temps et à des frais sans proportion le plus souvent avec la valeur de la chose en litige.

Parmi les moyens de coërcition admis dans la jurisprudence européenne, l'emprisonnement pour dette, entre autres, paraît aux Indiens un expédient ridicule, et ils en font l'objet de leurs railleries. La privation de la liberté, sans vexations ni tortures, n'est point à leurs yeux une punition. L'Indien qui peut vivre de son revenu, se confine volontiers lui-même dans sa maison, et y reste jour et nuit couché, dans un état de quiétude perpétuel : il mâche du bétel, fume sa pipe, boit, mange et dort, sans se mettre en peine de ce qui se passe dans le monde.

Les personnes emprisonnées pour dette sont, les unes des débiteurs de mauvaise foi, qui peuvent mais ne veulent pas s'acquitter, et que la torture seule pourrait mettre à la raison ; les autres, des gens tout-à-fait insolvables. Les premiers de ces débiteurs vont en prison avec la plus complète indifférence; les seconds sont au comble de leurs vœux, lorsqu'on les y envoie, parce que la partie poursuivante est obligée de les nourrir durant leur détention, et, bonheur ineffable pour un Indien ! de les nourrir à rien faire.

Ne perdons pas de vue que la plupart des Indiens qui empruntent, le font avec l'arrière-pensée qu'il surviendra quelques circonstances ou qu'ils imagineront

quelques biais qui les dispenseront de rendre. Pour se faire payer par des débiteurs aussi peu délicats, le seul moyen efficace est d'user de contrainte. En conséquence, le terme du paiement étant échu, le créancier se présente chez son débiteur, qui dit n'avoir point d'argent, demande un délai, et jure par ses grands dieux qu'il paiera au temps dit, intérêts et capital. Ce délai est accordé, puis un second; et le vent chaque fois emporte les sermens. Las de ces interminables remises, le créancier se fâche; il arrête son débiteur, en le sommant au nom du prince ou du gouverneur de la province (1); il lui fait défense de boire ni de manger sans sa permission : mais il est aussi tenu de jeûner lui-même. Si ce moyen ne réussit pas, il lui met sur la tête une grosse pierre, et en prend une pareille sur la sienne : ainsi chargés, ils se placent l'un et l'autre immobiles, et exposés à l'ardeur du soleil, ou ils marchent jusqu'à ce que l'un des deux tombe en défaillance; ou encore ils se tiennent sur un pied, à la manière des grues; ou bien enfin, le créancier enferme dans l'étable les bœufs de son débiteur, et défend qu'on les mène paître jusqu'à parfait paiement. Enfin il s'évertue à le tourmenter de telle sorte, que celui-ci, n'y pouvant plus tenir, demande à capituler, paie un fort à-compte, donne valable caution pour

(1) Cette manière d'exercer la contrainte par corps est fort commune. *Je t'arrête*, dit un Indien à un autre, *au nom du Roi*, ou *au nom de la compagnie des Indes*, ou *au nom du collecteur du district*, &c. A cette sommation, la personne à qui elle s'adresse est obligée d'abandonner ses affaires et de se mettre à la discrétion de sa partie adverse. Tenter de s'y soustraire, ce serait s'exposer à être traité comme rebelle à la loi.

le reliquat; et ils se quittent les meilleurs amis du monde. Souvent le créancier, harassé lui-même, est contraint de venir à jubé, et consent à faire l'abandon d'une partie de ce qui lui est dû.

Croit-on, d'après cela, que des hommes capables de porter à un tel point la ténacité et l'obstination, se laisseraient épouvanter par la perspective d'aller goûter en prison les charmes de l'oisiveté?

La prison chez les Indiens n'a pour but que d'ôter à l'accusé ou au malfaiteur la liberté de fuir; elle n'a rien d'infamant, et dès-lors n'est point une peine.

Aussi les magistrats asiatiques ne la considèrent-ils point comme telle. Tout coupable emprisonné est soumis à une torture plus ou moins rigoureuse, suivant la gravité du délit. Si les fautes sont légères, les délinquans sont fustigés, puis renvoyés libres.

Les Indiens sensés se récrient tous sur la trop grande douceur des lois pénales d'Europe introduites dans la péninsule; ils les regardent comme insuffisantes pour y protéger la société contre les attentats des hommes pervers. Pour contenir dans les bornes du devoir un peuple constitué comme le sont les Indiens, il faut, disent-ils, déployer des formes plus acerbes.

En effet, la privation même de la vie paraît ne produire aucune impression sur ce peuple apathique. La vue d'une exécution à mort, loin d'exciter dans l'ame des spectateurs quelques sentimens de sensibilité ou de compassion, est au contraire pour eux une scène divertissante. Ils s'amusent beaucoup des contorsions convulsives d'un malheureux patient suspendu au gibet.

Peut-être cette dureté de cœur que la multitude faisait paraître dans ces circonstances, fut-elle une des causes qui portèrent les princes indigènes à appliquer rarement la peine de mort : la réflexion que les châtimens doivent être infligés, non pas tant pour punir le crime que pour le prévenir, était vraisemblablement venue à leur pensée.

La mutilation leur paraissait un moyen de répression plus efficace : des malfaiteurs privés du nez, des oreilles et du poignet droit, traînant au milieu du public leur déplorable existence, étaient un témoignage vivant et plus durable de la sévérité des lois; leur aspect portait chaque jour dans les esprits un effroi salutaire. Voilà, semblaient-ils dire aux passans, à quoi s'expose celui qui ne craint pas de commettre une méchante action.

La peine de mort, au contraire, inspire à peine une terreur fugitive; et je doute que la crainte de l'encourir ait jamais fait reculer un Indien lancé dans la carrière du crime.

CHAPITRE IX.

Système militaire des Indiens. — Leur manière ancienne et moderne de faire la guerre. — Comment étaient jadis composées leurs armées. — Jeu militaire des échecs, inventé par les Indiens. — Paliagars. — Espèces d'armes qui ont été à diverses époques en usage dans l'Inde.

Ici devrait finir la tâche que je me suis imposée : la matière qui composera ce chapitre, est trop étrangère à ma profession, pour qu'on puisse s'attendre à me la voir traiter d'une manière satisfaisante. Cependant, comme presque tous les monumens de l'Inde, religieux ou civils, retracent l'image de la guerre, et comme tous les livres indiens sont remplis de faits d'armes et d'histoires de batailles, j'ai pensé que quelques détails sur ce sujet ne seraient pas entièrement déplacés dans un ouvrage de la nature de celui-ci.

Les kchatrias ou rois, et les rajahpoutras leurs descendans, eurent autrefois la possession exclusive de l'autorité et du gouvernement dans les divers pays de l'Inde : la profession des armes n'appartenait qu'à eux seuls. En cela, l'usage a subi une révolution totale; l'ambition a su dépasser cette ligne de démarcation. On ne voit aujourd'hui que peu de souverains appartenant à la tribu de ceux que leur naissance appelait à l'être : là, comme par-tout ailleurs, la domination est devenue le patrimoine du plus fort.

On trouve même, dans plusieurs provinces, des

princes de très-basse extraction, que leur courage, leurs talens ou leurs intrigues, ont élevés à ce poste éminent. La carrière militaire a aussi été ouverte aux citoyens de toutes les castes, depuis le brahme jusqu'au pariah.

Tel brahme parvient au grade de général en chef; tel autre, sur-tout dans les armées mahrattes, ne dédaigne pas de servir comme simple cavalier.

Quoique les mœurs des Indiens paraissent plus propres à énerver leur courage qu'à en faire de bons soldats, cependant l'art de la guerre parmi eux est aussi ancien qu'aucune autre de leurs institutions, et ils eurent toujours en grande estime ceux qui s'y adonnaient. La caste des militaires prenait rang, dans la hiérarchie sociale, immédiatement après la caste sacerdotale. Les brahmes eux-mêmes, soit par reconnaissance, soit par politique, les faisaient participer à quelques-unes de leurs hautes prérogatives, telles que la faveur insigne de faire lire les védams, et de porter le triple cordon.

Mais quelque honorée que fût chez les Indiens la profession des armes, et quoique leur histoire soit remplie de guerres, de conquêtes, de siéges, de batailles, de victoires et de défaites, il est constant néanmoins qu'aucune autre nation ne fit paraître, à toutes les époques, aussi peu d'habileté en fait de tactique militaire. Lorsque des conquérans féroces, à la tête de leurs hordes barbares, mais aguerries, franchirent les montagnes du nord, et se répandirent comme des torrens dévastateurs dans les provinces fertiles de l'Inde, ses paisibles et dociles habitans ne surent leur opposer aucune résistance efficace. Ils virent le fer et la flamme ravager leurs habitations,

et des flots de leur sang arroser sans gloire et sans fruit les champs qu'ils avaient cultivés. La facilité avec laquelle ils courbèrent la tête sous le joug de leurs oppresseurs, la faiblesse des efforts qu'ils firent pour recouvrer leur indépendance, prouvent combien ils étaient inférieurs en courage et en discipline à ces fiers Tartares qui venaient leur donner des fers.

Dans les guerres indiennes, il faut en distinguer de trois sortes : celles des temps fabuleux, celles des anciens rois, et celles des temps modernes. Par ces dernières, j'entends seulement les guerres qui eurent lieu entre les princes du pays, avant l'époque où ces princes, convaincus de la supériorité de la tactique européenne, résolurent de l'introduire parmi leurs troupes, et accueillirent à cet effet tous les aventuriers étrangers qui s'offrirent pour les seconder dans cette entreprise. Conduite imprudente ! ils n'aperçurent pas le danger de s'entourer d'auxiliaires intrigans et ambitieux.

Je passerai à pieds joints sur les guerres merveilleuses des dieux et des géans, que la plupart des livres indiens racontent avec autant d'emphase que de prolixité ; d'aussi belles conceptions seraient à peine dignes de figurer dans la bibliothèque bleue. Ce sont par-tout des armées de géans dont la tête touche aux étoiles, et qui sont montés sur des éléphans d'une taille proportionnée à la leur. L'un de ces géans, soulevant le firmament avec ses épaules, lui donne une si violente secousse, qu'il renverse tous les dieux qui l'habitent, et les avertit par-là de ce qu'ils ont à redouter d'un adversaire de son acabit. En revanche, un dieu qui

allait combattre ces ennemis formidables, prend la terre pour son char, l'arc-en-ciel pour son arc, et Vichnou lui sert de flèche. Il décoche ce trait d'une forme peu commune, et d'un seul coup il culbute une ville immense, dans laquelle se sont retranchés les mauvais garnemens qu'il poursuit. Tous sont ensevelis sous les décombres de la place. *Ab uno disce omnes.*

Je ne sais s'il existe moins d'extravagance dans l'histoire des guerres des anciens rois de l'Inde. Les poëtes seuls se sont chargés d'en transmettre les détails à la postérité; et comme les poëtes indiens ne le sont pas à demi, ils ont usé largement du privilége de l'enthousiasme et de l'hyperbole. Les faits s'y trouvent confondus dans un tel fatras de sottises et d'imaginations folles, qu'il est bien impossible de découvrir la vérité. A tort on s'étonne que Xerxès ait pu réunir et sur-tout faire subsister un million de soldats lorsqu'il partit pour conquérir la Grèce : cette armée-là n'aurait été qu'un faible détachement de celles des anciens rois de l'Inde. Ceux-ci ne se mettaient jamais en campagne sans être à la tête de quelques centaines de millions de combattans. Si l'on se rappelle ce que j'ai fait remarquer plusieurs fois, que tout ce qui est extraordinaire et gigantesque a seul le pouvoir de plaire aux Indiens, on sera peu étonné de cette manie étrange des auteurs, qui leur a fait porter l'exagération jusqu'à la puérilité. En tout pays, l'écrivain se règle sur le goût du public ; il ambitionne avant tout les suffrages de celui-ci; or, cet axiome,

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,

serait une lourde hérésie en bonne littérature indienne.

Ce que j'ai pu recueillir de plus certain, c'est que les armées des anciens rois de l'Inde étaient divisées en quatre corps ou sections, dont l'ensemble formait un *tchatour - angam*. Ces quatre corps étaient les éléphans, les chariots, la cavalerie et l'infanterie. Telle était la composition de l'armée de Porus, vaincu et fait prisonnier sur les bords de l'Hydaspe par Alexandre.

Personne ne conteste plus aujourd'hui aux Indiens l'invention du jeu des échecs (1). Il est évident que ce furent la composition et les manœuvres des anciennes armées asiatiques qui en firent naître l'idée. Les Indiens donnent à ce jeu le même nom de *tchatour - angam*. Mais si, à quelques légères différences près, nous avons adopté leur manière de le jouer, il faut convenir que

(1) Voici à quelle occasion, suivant les écrivains orientaux, ce jeu fut inventé. Au commencement du v.e siècle de l'ère chrétienne, régnait dans les Indes un jeune monarque très-puissant, d'un excellent caractère, mais qui s'était laissé corrompre par ses flatteurs. Ce prince oublia bientôt que l'amour des sujets est le seul appui solide du trône. Les brahmes et les rajahs lui firent de sages mais inutiles représentations. Enivré de sa grandeur, qu'il croyait inébranlable, il méprisa leurs remontrances. Un brahme nommé *Sissa* entreprit, par une voie détournée, de faire ouvrir les yeux au jeune monarque. A cet effet, il inventa le jeu des échecs, où le roi, la plus importante de toutes les pièces, ne peut néanmoins ni attaquer, ni se défendre, sans le secours de ses sujets. Ce jeu ne tarda pas à devenir célèbre. Le roi des Indes voulut le connaître. Sissa, en lui en expliquant les règles, lui fit goûter des vérités importantes qu'il avait repoussées jusqu'alors. Le prince, voulant témoigner au brahme sa reconnaissance, lui dit de demander ce qu'il desirerait. Sissa répondit qu'il se contenterait du nombre de grains de riz que produiraient les soixante-

les innovations introduites dans la forme et les dénominations des pièces de ce jeu ne sont rien moins qu'heureuses. Qu'est-ce en effet que des tours qui se promènent ça et là; qu'une reine qui court et se bat pêle-mêle avec les gens du roi; des fous qui occupent un rang distingué?

Comme chez nous, la première pièce de l'échiquier des Indiens est *le roi* (1). La seconde pièce, que nous nommons *la reine* (2), ils l'appellent *mantry*, mot qui désigne un ministre d'état chargé aussi de commander en chef les armées. Des *chars* (3) remplacent nos *fous*. Ils ont comme nous des cavaliers. Au lieu de nos *tours* crénelées, ils ont des *éléphans* (4). Les *pions* ou les *fantassins* sont, comme chez nous, les simples *soldats* dont l'armée est composée. La table de l'échiquier porte le nom de *por-stalam* ou *champ de bataille*.

---

quatre cases de l'échiquier, en plaçant un grain sur la première, deux sur la seconde, quatre sur la troisième, et ainsi de suite en doublant toujours. Le roi ne fit point de difficulté de souscrire à une demande en apparence si modeste. Mais ses trésoriers ne tardèrent pas à se convaincre que leur maître s'était engagé à un acte de munificence auquel ses trésors et ses vastes états ne suffiraient point. Sissa saisit encore cette occasion pour remontrer au prince combien il est facile d'abuser des meilleures intentions des souverains, s'ils ne se tiennent pas continuellement en garde contre ceux qui les entourent.

(1) Chez les Arabes et les Persans, le nom de ce jeu équivaut à *jeu de roi*.

(2) Dans la basse latinité, cette pièce se nommait *fercia*, du persan, *ferz*, qui signifie *ministre d'état, vizir*.

(3) Dans plusieurs contrées de l'Orient, ce sont des éléphans.

(4) Chez différens autres peuples de l'Asie, ce sont des chameaux montés d'un cavalier, l'arc et la flèche à la main.

Revenons aux anciennes armées de l'Inde. En première ligne étaient les éléphans. On ne saurait se refuser à croire que ces animaux portassent des tours garnies de plusieurs hommes armés de javelots. Mais on aurait tort, je pense, d'attacher à ces tours l'idée d'édifices d'une grande élévation, idée qu'on pourrait s'en faire d'après certaines peintures. Comme celles qui, dans des temps modernes, se remarquaient encore dans les armées de quelques princes asiatiques, ces machines sur tours devaient être des espèces de grands coffres sans couvercle, longs et larges comme un grand lit, placés en travers sur le dos de l'éléphant, et qui pouvaient contenir six ou sept archers assis à la manière des orientaux. Quoique la force de l'éléphant soit considérable, puisqu'on en a vu porter deux petites pièces de canon avec leur affût, cette force a cependant des bornes; et l'on conçoit qu'un édifice d'une plus grande dimension et un plus grand nombre d'hommes composeraient une charge sous laquelle l'animal succomberait. Je ne parle pas de la difficulté d'établir solidement sur son dos une construction tant soit peu élevée, difficulté que le mouvement brusque et le balancement continuel de son pas rendraient insurmontable. Quoi qu'il en soit, chez ces nations mal disciplinées, les éléphans étaient des auxiliaires redoutables : ils rompaient les rangs, épouvantaient les chevaux, foulaient les hommes sous leurs pieds, et il n'était pas facile de blesser leur épiderme dur et calleux.

Ces puissans quadrupèdes sont encore employés dans les armées des princes indiens; mais c'est plutôt pour la

parade que pour l'utilité qu'ils en retirent à la guerre. Un général ou un officier supérieur regarde cette monture comme la seule convenable à sa dignité; elle est ordinairement couverte de harnais d'une grande magnificence. Comme les éléphans redoutent beaucoup le feu, on emploie tous les moyens pour familiariser ceux-là avec ses effets : sans ces précautions, l'éclat des armes à feu et le contact des pièces d'artifices qu'on s'attache à leur lancer, les feraient entrer en fureur, et par suite causeraient la perte de ceux qui les montent.

On les fait servir aussi à enfoncer les portes des villes assiégées : c'est principalement pour prévenir cet effet, que la plupart de ces portes sont garnies en dehors de longues et fortes pointes de fer.

Dans les armées mogoles, avant les révolutions opérées par l'introduction de la tactique européenne, un éléphant ouvrait toujours la marche, portant fixée sur sa tête une longue perche au bout de laquelle flottait un grand étendard : quelquefois il était suivi d'un autre éléphant chargé d'un riche pavillon, sous lequel on plaçait, dans une boîte, une relique d'un prix inestimable, car c'était, gardez-vous d'en douter, un vrai poil de la barbe de Mahomet.

L'avantage le plus important que l'on retire aujourd'hui de ces animaux, c'est le service qu'ils rendent dans le transport de l'artillerie et des équipages. Lorsqu'un marécage, un fossé, un canal, ou d'autres obstacles, arrêtent les bœufs qui traînent le canon, on amène un ou plusieurs éléphans qui, soulevant l'affût avec leurs trompes, aident à franchir le mauvais pas.

Au passage des rivières qui ne sont pas guéables, on transporte souvent sur leur dos les hommes et les gros bagages. Mais les services que ces animaux rendent sont payés bien chèrement, attendu la dépense qu'entraînent leur nourriture et leur entretien. Aussi l'usage que l'on en fait va-t-il en diminuant de jour en jour. On emploie de préférence le chameau, qui est beaucoup plus patient et plus sobre.

Les chariots formaient le second corps des anciennes armées de l'Inde. A en juger par ce qu'on lit dans les auteurs indiens, ces chariots étaient en grand nombre, et d'un volume considérable. Celui du roi était le plus remarquable : les autres appartenaient aux principaux chefs. Lorsque deux armées ennemies étaient en présence, les princes qui les commandaient avaient coutume de se faire des politesses réciproques avant d'engager le combat. L'un, par exemple, tirait une flèche qui allait tomber près du char de son adversaire, et celui-ci lui rendait la pareille. Ces chariots de bataille étaient attelés de bons chevaux. On lit dans le *Bagavata* qu'un ancien roi de l'Inde, quand il allait à la guerre, faisait traîner le sien par une troupe de diables, en sorte qu'il ne pouvait manquer d'être mené grand train. Ces sortes de voitures étaient garnies tout autour de grosses sonnettes, qui faisaient un grand bruit. Cet usage s'est même conservé aujourd'hui pour les voitures des particuliers. Cependant celles-ci sont d'un goût moderne ; et je n'ai pu recueillir rien de certain sur les chars antiques employés à la guerre.

La cavalerie formait le troisième corps. Ce n'était

cependant pas sur elle que les généraux comptaient le plus. L'infanterie jouait le principal rôle dans les combats : différens en cela des princes modernes, qui, jusqu'à ces derniers temps, excluaient presque entièrement l'infanterie, ou ne conservaient que quelques troupes indisciplinées de partisans, dont l'unique destination était de se jeter sur les villages, de piller, ravager, détruire, enfin de répandre la désolation sur le territoire ennemi; système qu'ils avaient évidemment emprunté aux Tartares qui envahirent leur pays, et dont ils avaient reconnu à leurs dépens la supériorité sur le leur.

Les Mogols et les Mahrattes, qui furent long-temps les deux puissances rivales qui se disputèrent le domaine de l'Inde, mirent quelquefois, de part et d'autre, plus de cent mille chevaux en campagne. Les princes mahrattes réunis auraient pu fournir plus de trois cent mille hommes de cavalerie : mais ils ne surent jamais tirer parti de cette immense multitude de combattans, parce qu'ils n'entendaient rien à les faire mouvoir suivant les principes de l'art militaire. Les leçons que les envahisseurs européens ne cessèrent de leur donner, durant l'espace de plus de trois cents ans, leur firent à peine apercevoir, dans ces derniers temps, et lorsqu'il était trop tard pour y apporter remède, combien leur tactique était vicieuse et inférieure à celle de leurs redoutables ennemis. Ils ne comprirent jamais ce que peuvent, dans une armée, la sévérité de la discipline, la disposition bien entendue des troupes, l'ordre des marches et des campemens; enfin, ces évolutions savantes qui font agir ces grands corps sans confusion et à propos. Ils croyaient

avoir tout fait, lorsqu'ils avaient ramassé sans choix une multitude immense qui allait au combat sans ordre, et qui se ruait sur l'ennemi machinalement et à l'aventure.

Les généraux des armées indiennes ont sous leurs ordres un grand nombre de chefs, qui commandent ce qu'ils ont pu recruter de cavalerie à leur solde. Chaque recrue amène avec lui son cheval, qui est sa propriété. Il reçoit une paie fixe pour lui et pour sa monture, qu'il est obligé d'entretenir : s'il vient à la perdre, il est renvoyé comme inutile. Cette méthode est sûrement moins onéreuse à l'État; mais elle nuit beaucoup à la bravoure du cavalier, car, dans le combat, son premier soin est de conserver l'animal qui lui appartient; souvent aussi, lorsqu'il s'aperçoit que le danger est imminent, il s'enfuit dès qu'on sonne la charge.

La désertion est très-fréquente dans les armées des princes indiens. En général, ceux qui s'en rendent coupables, ne sont ni recherchés, ni punis sévèrement lorsqu'on les découvre. Pour obliger leurs soldats à rester sous les drapeaux, les chefs ont coutume de laisser le paiement de la solde s'arriérer beaucoup; dès-lors la crainte de perdre ce qui leur est dû retient à leur poste un grand nombre de ces stipendiaires. Mais aussi on a vu des armées entières, en face de l'ennemi, mettre bas les armes, et refuser de les reprendre jusqu'à ce qu'on leur eût payé tout leur arriéré. Il n'est point rare que des corps de troupes s'obstinent, pour la même cause, à ne point marcher. Souvent encore des soldats mutinés mettent leurs généraux aux arrêts, ou les envoient en prison, ou marchent contre eux le sabre à la main,

ou tachent de les intimider par leurs menaces, leurs clameurs et leurs injures. Les généraux supportent avec patience et sang-froid toutes ces algarades : ils donnent aux mutins une partie de ce qui leur est dû, promettent de leur payer le reste sous peu ; le calme renaît, et chacun rentre dans le devoir, sauf à recommencer.

Quoique ces ramas de mercenaires indisciplinés soient de fort mauvaises troupes, on remarque cependant certains sentimens d'honneur et de bravoure parmi leurs chefs, sur-tout si ces derniers sont des Maures de qualité. Jamais ils ne demandent quartier, et, quoique les plus faibles, ils ne lâchent point le pied tant qu'ils se voient soutenus par une partie de leur monde. La fuite ou la retraite, dans ces occasions, est plus ignominieuse à leurs yeux qu'elle ne pourrait l'être à ceux des Européens.

Les simples cavaliers maures ou mahrattes sont la plupart fort mal montés, et encore plus mal équipés. Cependant leurs mauvais chevaux sont si endurcis à la fatigue, si accoutumés aux privations, qu'ils sont en état de faire, sans autre nourriture qu'un peu de paille, des marches forcées et continues, dont nos meilleurs chevaux d'Europe seraient incapables, et qui vont jusqu'à vingt lieues par jour. Montés sur ces rosses, des partisans se portent à de grandes distances, et vont se jeter à l'improviste sur des pays d'où on les croyait encore fort éloignés. Ce n'est pas qu'on ne trouve de très-beaux chevaux, sur-tout dans les provinces septentrionales de l'Inde ; mais ils se vendent à un si haut prix, que les simples particuliers ne sont pas en état

de se les procurer. Les chefs n'en ont que de cette dernière espèce : ils en prennent un grand soin ; ils les ornent de différentes manières, et souvent ils leur font peindre le corps de diverses couleurs. Ils les dressent avec une extrême habileté, et les montent avec grâce : plusieurs pourraient avec avantage disputer le prix dans nos académies d'équitation. Les Mahrattes accoutument leurs chevaux à s'arrêter à un certain cri : le cavalier met pied à terre et s'éloigne, laissant sa monture libre, quelquefois des heures entières; l'animal ne bouge non plus qu'un terme jusqu'au retour de son maître. Un voleur ayant rencontré un cheval ainsi isolé et sans gardien, monta dessus et le mit au galop. Le propriétaire du cheval apercevant de loin ce qui se passait, se mit à pousser le cri d'arrêt qui était familier à cet animal ; à cette voix, celui-ci reconnaissant son erreur, s'arrêta tout court : le ravisseur, après avoir tenté vainement de le faire avancer, jugea prudent de recourir à ses propres jambes pour prendre la fuite.

Les cavaliers maures et mahrattes sont armés de lances, de flèches et de *katharys*, espèces de poignards ; quelques-uns ont en outre un mousqueton, d'autres un mauvais sabre ; on en voit plusieurs qui n'ont pour toute arme que le fouet ou la houssine dont ils se servent pour exciter leur cheval : enfin chaque homme étant tenu de s'armer à ses frais, il existe dans l'équipement d'un corps de cavalerie une extrême bigarrure.

Ils savent fort mal garder leur rang dans la marche, et n'ont aucune idée des évolutions militaires. Cette connaissance, au reste, leur serait peu nécessaire. Il

est infiniment rare qu'ils assistent à une bataille rangée; car toutes les guerres que ces peuples se font entre eux, se réduisent à des escarmouches, à des surprises qu'un parti fait à un autre, et qui sont en général peu meurtrières. Les grandes opérations de ces armées consistent sur-tout à ravager les pays où elles passent, sans distinction d'amis ni d'ennemis, et à piller impitoyablement les habitants sans défense, auxquels ils font endurer des tortures inouies pour les obliger à déceler de prétendus trésors qu'ils ne possédèrent jamais. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait vu naguère des corps peu nombreux de troupes européennes mettre en déroute des nuées de ces misérables cavaliers indiens.

L'infanterie était, s'il est possible, encore plus pitoyable avant l'époque où les princes du pays eurent l'imprudence d'admettre des aventuriers européens à leur service, pour discipliner et commander leurs armées.

Les anciens rois faisaient un plus grand cas de l'infanterie; elle formait le quatrième corps de leurs armées; elle en était la portion la plus nombreuse, et celle qui leur inspirait le plus de confiance. Elle constitue encore aujourd'hui la principale et presque l'unique force des petits princes du pays, connus sous le nom de *paliagars*: il est rare qu'ils aient de la cavalerie à leur service; la modicité de leur revenu, et la nature du pays qu'ils habitent, ne leur permettraient guère d'en entretenir.

Ces paliagars, qu'on pourrait comparer sous plusieurs rapports à nos barons du moyen âge, qui, du haut de leurs tourelles, osaient braver et insulter l'autorité royale, sont en assez grand nombre dans les diverses provinces

de la presqu'île. On en comptait bien davantage avant que le grand pouvoir européen eût étendu sa domination sur les territoires où ils avaient fixé leur établissement, et eût subjugué la plupart d'entre eux. Ces petits despotes étaient les uns contre les autres dans un état de guerre presque permanent. Retranchés dans des forêts épaisses ou des montagnes inaccessibles, ils bravaient les princes dans les domaines desquels les leurs se trouvaient enclavés, et qui, incapables de les comprimer, cherchaient à vivre en bonne intelligence avec ces vassaux turbulens, dans la crainte d'exposer leurs propres états au pillage et à la dévastation.

Ces soi-disant princes avaient une manière de faire la guerre qui leur était propre. L'usage du canon leur était étranger; leurs armes étaient les flèches, les piques et les fusils à mèche. Jamais ils ne se hasardaient à courir les chances d'une bataille rangée. Lorsqu'ils étaient attaqués par des forces supérieures, ils se réfugiaient dans leurs forêts ou sur leurs montagnes; ils tâchaient de surprendre dans quelques défilés l'ennemi qui s'avançait, cachés derrière des arbres ou des broussailles épaisses, ils faisaient sur lui des décharges bien dirigées de mousqueterie, et l'obligeaient de se retirer en désordre après lui avoir fait essuyer des pertes considérables. C'est dans le centre de leurs forêts ou sur la cime même de leurs montagnes, que les Anglais, après bien des travaux et non sans sacrifices d'hommes, sont allés saisir ces brigands au milieu de leurs hordes indisciplinées, et qu'ils ont établi dans les provinces qu'elles désolaient, une paix et une tranquillité inconnues jusqu'alors.

La castramétation ne fut pas plus familière aux généraux indiens, que l'art de faire mouvoir une armée. On voit régner dans leurs marches et dans leurs camps la plus grande confusion. Lorsque l'armée doit faire halte, la proximité de l'eau est la chose à laquelle on fait le plus d'attention. On n'en trouve pas toujours à discrétion, sur-tout dans certains temps de l'année; on a vu quelquefois des armées entières réduites aux abois par la privation momentanée de cet élément indispensable à la vie, et dont le besoin se fait plus vivement sentir dans ces climats brûlans.

Un officier qui marche en avant, choisit le lieu qu'il juge convenable pour camper, et y plante un grand étendard qui s'aperçoit de loin. Chaque corps va se placer en désordre au-delà de ce jalon. Le chef établit sa tente au milieu de sa troupe, et arbore auprès son drapeau distinctif. Tout se trouve ainsi pêle-mêle et dans la confusion. Il règne cependant un peu plus d'ordre autour de la tente du général en chef. On maintient aussi une assez bonne police à l'endroit désigné pour la tenue du marché: là sont exposés en vente des denrées et des effets de diverses natures, provenant du pillage des pays que l'armée a traversés; car sa marche est toujours signalée par l'incendie, la dévastation, le brigandage et les excès en tout genre.

On regarde comme superflu et trop incommode de former des magasins de vivres, ou de faire suivre les troupes par des convois réguliers. Cette précaution a lieu seulement lorsque l'armée est forcée de parcourir des territoires déjà dévastés; elle est accompagnée alors par

des troupeaux de bœufs chargés de victuailles. Hors ce cas, les chefs se reposent, pour l'approvisionnement de leurs gens, sur une foule de pourvoyeurs attirés par l'appât du gain, et sur-tout sur les *lambadys* ou *soukaleurs*, pillards que j'ai fait déjà connaître, et qui, les uns et les autres, tiennent le marché abondamment fourni du fruit de leurs rapines, et aux dépens des malheureux habitans des campagnes.

La débauche la plus infâme est ouvertement autorisée parmi cette soldatesque, sur-tout dans les armées des Maures. Un quartier séparé dans le camp est assigné aux êtres vils et corrompus qui se consacrent à cette crapuleuse prostitution.

Des charlatans de toute espèce fourmillent aussi dans ces camps tumultueux. On y voit des exorcistes, des devins, des astrologues, des danseurs de corde, des sauteurs, des escamoteurs, des filoux, des faquirs, des religieux mendians, des aveugles; et pour surcroît, chaque soldat est ordinairement suivi de toute sa famille. Il en résulte qu'il est assez commun de voir une armée de vingt-cinq à trente mille combattans suivie de deux ou trois cent mille individus de toutes les conditions, dont le principal emploi est de profiter de la confusion qui règne dans le camp pour se livrer impunément au pillage. Les armées mahrattes sont moins sujettes à cet encombrement: comme elles sont dans l'usage de faire souvent des marches forcées, il ne serait guère possible de les suivre.

Les tentes des généraux, sur-tout parmi les Maures, sont vastes et commodes; le goût et la mollesse asiatiques s'y font distinguer; elles sont richement ornées et pour-

vues de toutes les superfluités du luxe. On les divise en plusieurs compartimens, dont quelques-uns sont destinés à loger les femmes ou les concubines de ces chefs fastueux; car ils sont presque toujours accompagnés des unes ou des autres. Au milieu même du tumulte des camps, les princes et les généraux indiens n'oublient rien de ce qui peut alimenter leur sensualité.

On conçoit qu'il est facile de surprendre un camp composé d'une pareille cohue. Rarement on place des gardes avancées : les espions qu'on entretient dans le camp ennemi y suppléent en partie; dès qu'ils aperçoivent quelque mouvement extraordinaire, ils courent en donner avis à ceux qui les emploient, et qui se préparent à recevoir l'ennemi. Celui-ci se retire aussitôt qu'il a reconnu qu'on est sur ses gardes. Au reste, les surprises et les marches nocturnes ne sont pas du goût des guerriers indiens, qui ne veulent rien perdre de leur sommeil. Aussi a-t-on vu quelquefois une poignée d'Européens jeter l'épouvante et le désordre dans une armée entière par des attaques inopinées de cette nature.

Cependant, quelque inférieurs que soient les peuples de l'Inde en discipline et en courage, ils ont sur les Européens un avantage qui, s'ils avaient su en tirer parti, aurait infailliblement rendu moins inégale la lutte entre eux et leurs redoutables adversaires : je veux parler de leur extrême sobriété. Donnez à un soldat indien trois ou quatre livres de riz par semaine et un peu de sel : avec cela et de l'eau, il s'entretient sain, dispos, et en état de soutenir sans impatience des marches forcées de plusieurs jours de suite. Quelles ressources les Indiens puiseraient

dans cette faculté précieuse, pour harasser, harceler des hommes devant lesquels ils ne peuvent tenir en bataille rangée, mais qui, infiniment moins tempérans, sont faciles à décourager par les privations, et ne peuvent supporter de longues fatigues, sans une nourriture substantielle et copieuse.

L'art de fortifier les places, de les assiéger et de les défendre, n'était guère plus habilement entendu dans l'Inde. L'investissement, pour amener par la famine les assiégés à capituler, était la méthode la plus communément suivie. Prendre une place d'assaut est un expédient qui paraît trop périlleux aux militaires indiens. Aussi a-t-on souvent vu de mauvaises bicoques entourées de vieux murs de terre, et défendues par quelques centaines de campagnards armés d'un petit nombre de fusils à mèche délabrés, tenir des mois entiers contre les efforts d'une nuée d'assiégeans, qui, lassés par la persévérance de leurs adversaires, prenaient enfin le parti de lever honteusement le siége.

Dans ces derniers temps encore, quoiqu'une funeste expérience leur eût appris à quelles scènes terribles est exposée une ville prise d'assaut, on a vu plusieurs commandans renfermés dans leurs fragiles remparts de terre et de boue, refuser opiniâtrément d'entendre à aucune capitulation, braver avec insolence les troupes européennes qui les assiégeaient, et attendre avec témérité les chances d'une attaque de vive force.

Il est vrai qu'il y va de l'honneur d'un commandant de place. Quelque avantageuses que soient les conditions qu'on lui propose, il ne doit jamais se rendre. S'il

avait la faiblesse de le faire, il échapperait difficilement au soupçon de trahison ou de lâcheté dans l'esprit de son prince et du public, son nom serait à jamais flétri.

Depuis long-temps néanmoins les Indiens connaissaient la manière de faire les approches d'un lieu fortifié, à l'aide des tranchées. Lorsque les travaux sont arrivés le plus près possible du corps de la place, les assiégés et les assiégeans ont un grand plaisir à s'apostropher et à se narguer les uns les autres. « Si vous ne prenez pas » la place, disent par exemple les idolâtres aux mahométans, ce sera pour vous un aussi grand affront que » si vous aviez mangé de la chair de porc! — Si nous la » prenons, ripostent les assiégeans, ce sera pour vous » une aussi grande infamie que si vous aviez mangé de » la chair de vache! » Preuve de plus que les fanfaronades ne sont pas un indice de bravoure.

Mais un moyen sur lequel les Indiens comptent beaucoup en pareilles cas, ce sont les enchantemens. Les magiciens de chaque parti sont appelés à déployer toutes les ressources de leur science diabolique. Le malheur est que les sorciers des assiégeans sont presque toujours aussi malins que les sorciers des assiégés : un charme est détruit par un contre-charme; et en définitive, l'événement n'en est pas moins subordonné au plus ou moins de courage et d'habileté que l'on déploie de part et d'autre. Quoi qu'il en soit, les magiciens ont toujours une bonne part à la gloire du succès ou à la honte de la défaite. Ces ridicules préjugés étaient encore en pleine vigueur lorsque je quittai l'Inde.

Les fortifications des places les plus considérables

consistaient, jusqu'à ces derniers temps, en une ou deux murailles fort épaisses, flanquées de tours rondes ou triangulaires, sur lesquelles étaient placées quelques pièces de canon servies par de fort mauvais artilleurs. La citadelle était entourée d'un fossé large et profond; mais comme les Indiens ne connaissaient pas l'usage des ponts-levis, ce fossé était traversé, dans toute sa largeur, par un chemin qui conduisait à la porte d'entrée: un mur masquait celle-ci, pour empêcher qu'on ne l'aperçût de loin. Sur plusieurs points de la presqu'île, on trouve des châteaux forts pour la défense desquels l'art de l'ingénieur a eu peu de frais à faire: ils sont situés sur des montagnes escarpées et presque inaccessibles. Ces forteresses se nomment *dourgams*. C'en est une de ce genre qu'Alexandre assiégea sur les bords de l'Indus, et dont il eut beaucoup de peine à se rendre maître (1). Mais ces dourgams offrent un inconvénient grave; c'est que l'air froid et humide qu'on y respire, tandis qu'il fait dans la plaine une chaleur excessive, en rend le séjour extrêmement malsain. Les hommes qui y tiennent garnison sont exposés à contracter des fièvres opiniâtres et très-difficiles à guérir.

---

(1) *Incolæ armati petram* Aornum *nomine occupaverunt. Hanc ab Hercule frustra obsessam esse..... fama vulgaverat.... Petra non, ut pleræque modicis ac mollibus clivis in sublime fastigium crescit, sed in metæ maxime modum erecta est, cujus ima spatiosiora sunt, altiora in arctius coeunt, summa in acutum cacumen exurgunt. Radices ejus amnis Indus subit præaltus utrinque asperis ripis: ab altera parte, voragines eluviesque præruptæ sunt.* QUINTE-CURCE, lib. 8, cap. 11.

Mais depuis que les peuples de l'Inde ont appris des Européens l'art d'exterminer plus méthodiquement, plus savamment, l'espèce humaine, ils ont introduit de grands changemens dans leur manière d'attaquer et de se défendre, enfin dans tout leur système militaire. Don funeste, don déplorable, et qui tournera peut-être un jour contre ceux qui le leur ont fait !

J'ajouterai quelques mots, avant de finir, sur la nature des armes qui furent en usage dans l'Inde à diverses époques. J'ai déjà dit qu'on en compte trente-deux espèces d'anciennes, dont chacune a un nom et une forme qui lui sont propres. Des modèles de toutes ces armes se voient dans les mains des principales idoles; chaque divinité est toujours munie de celle qui lui est affectée. Comme elles n'ont point d'analogues parmi celles qui sont communes en Europe, il serait difficile de les décrire sans le secours du burin. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'à l'instar des nombreux instrumens de destruction inventés pour s'entr'égorger, il y en avait pour trancher, perforer et assommer.

Parmi les armes plus modernes, les défensives sont d'abord le casque et le bouclier : ce dernier est fait de cuir, garni, au milieu, de clous à large tête. La plupart des militaires indiens le manient avec beaucoup de dextérité. Quelques-uns portent, en guise de cuirasse, des corselets épais et piqués, qui, dit-on, ne peuvent être entamés par les armes blanches ni par les flèches (1).

(1) Les Grecs et les Romains, et différens autres peuples de l'antiquité, faisaient usage de ce genre de cuirasse : mais ils en avaient aussi en métal de différentes formes.

Cependant comme cette armure n'est pas impénétrable à la balle, qu'elle est tout-à-fait impuissante contre les boulets, et qu'elle est sans contredit fort incommode dans un climat brûlant, l'usage en est presque totalement abandonné. Au nombre de leurs armes offensives sont l'arc et les flèches : l'arc n'a pas plus de deux pieds et demi étant bandé; et chaque flèche est longue de deux pieds environ. C'est un bien faible diminutif des armes de ce genre que l'histoire des dieux indiens prête à ceux-ci. L'arc dont se servait Rama, par exemple, était d'un tel volume, que cinquante mille hommes chargés de le lui apporter ployaient sous le faix.

L'arme favorite de Vichnou était le *tchakaram*, dont plusieurs de ses dévots se font imprimer la figure sur les épaules avec un fer rouge. Cette arme, qui est encore employée dans quelques cantons, est une plaque de fer circulaire, de neuf à dix pouces de diamètre, dont les bords sont bien affilés : au milieu est un trou où l'on passe un bâton avec lequel on communique un mouvement de rotation rapide au disque, qui s'échappe, et va trancher ce qu'il rencontre.

On se sert aussi fréquemment de grosses fusées, longues de huit à dix pouces, dont l'un des bouts est armé d'une lame en croissant bien acérée; elles se tirent horizontalement, et sont destinées à mettre le désordre parmi les corps de cavalerie. Elles produisent moins d'effet que nos grenades, mais elles portent bien plus loin. D'après le témoignage des livres indiens, l'emploi de ces fusées, appelées *vanams*, serait fort ancien. Le Ramayana parle du *vanam* de Rama comme d'une

de ses principales armes. Ne faudrait-il pas en conclure que la poudre à canon fut connue dans l'Inde à une époque fort reculée ? Il est certain que les Indiens possédaient l'art de composer différentes espèces d'artifices bien antérieurement aux invasions des Tartares et des Européens; mais on ne saurait douter, en même temps, qu'ils ignoraient les effets terribles que peut produire la matière inflammable lorsqu'elle est comprimée fortement dans des tubes de métal : il était encore réservé à ceux qui avaient donné des fers à cette nation pacifique, de lui révéler la puissance de ce moyen destructeur.

Les Indiens ont encore la pique, le poignard et le sabre : ce dernier est aujourd'hui leur arme favorite; ils ont des maîtres d'escrime qui leur apprennent à s'en servir avec beaucoup de dextérité.

Le fusil est aussi devenu d'un grand usage parmi eux, quoiqu'il soit entre leurs mains une arme peu meurtrière : jusqu'à ces derniers temps, ils ne s'étaient servis que de fusils à mèche, et leur poudre était très-mauvaise, comme elle l'est encore. Dans les troupes indiennes, on ne connaît pas l'exercice à feu : les princes regardent la poudre qu'il faudrait y consommer comme une dépense tout-à-fait inutile.

Depuis peu, les Européens leur ont procuré des canons de bronze et de fonte. Jusqu'alors les leurs étaient de fer, composés de pièces de rapport, et d'un calibre énorme. Avec cette mauvaise artillerie, ils lançaient des boulets de pierre de plus d'un pied de diamètre. Ils ignoraient entièrement la science de pointer ces pièces massives. J'ai lu dans un manuscrit composé il y a en-

viron quatre-vingts ans, que le rajah de Tanjaour ayant déclaré la guerre aux Hollandais, envoya une armée pour investir leur fort de Négapatam. A son approche, les Hollandais firent du haut des remparts une décharge à coups perdus. Les troupes du rajah remarquant que les boulets passaient bien au-dessus de leurs têtes, s'imaginèrent n'avoir plus rien à craindre de l'artillerie ennemie : dans cette persuasion, elles s'approchèrent avec confiance des glacis. Alors la garnison fit quelques décharges à mitraille bien dirigées, qui foudroyèrent ces assaillans peu circonspects, et ils apprirent à leurs dépens qu'on peut pointer un canon au-dessus et au-dessous de la ligne horizontale.

L'auteur de ce récit ajoute qu'un brahme revêtu d'un emploi éminent dans l'armée du rajah, s'étant un peu trop approché de la place, le palanquin dans lequel il était porté fut atteint d'un boulet de canon et mis en pièces : il en fut quitte lui pour la peur; mais elle fut si grande, qu'il s'enfuit en courant à toutes jambes; et lorsqu'il se vit en lieu de sûreté, il jura par ses trois cent trente millions de dieux, que jamais de sa vie il n'approcherait de moins de dix lieues d'aucune place habitée par ces chiens de *franguys*.

APPENDIX.

N.° I.

SECTE DES DJEINAS. — DIFFÉRENCES QUI EXISTENT ENTRE EUX ET LES BRAHMES.

Le nom de *djeina* est un mot composé, désignant une personne qui a renoncé à la manière de vivre et de penser du commun des hommes. Un vrai *djeina* doit être disposé à une entière abnégation de soi-même, et se mettre au-dessus du mépris et des contradictions auxquels il peut se trouver en butte à cause de sa religion, dont il doit conserver jusqu'à la mort les principes sans altération, dans la ferme persuasion qu'elle seule est la véritable religion sur la terre, la seule religion primitive de tout le genre humain.

Par succession de temps, cette religion primitive fut peu-à-peu considérablement corrompue dans plusieurs de ses points essentiels : à sa place furent substituées les falsifications, les idées superstitieuses et détestables du culte brahminique; oubliant ou mettant de côté les anciens dogmes, les brahmes ont inventé un nouveau système de religion, dans lequel on aperçoit à peine un vain fantôme du culte primitif des Indiens.

En effet, ce sont eux qui ont forgé les quatre védams,

les dix-huit pouranas; le trimourty et les fables monstrueuses qui s'y rapportent, telles que les avattaras de Vichnou, l'infame lingam, le culte de la vache et d'autres animaux, le sacrifice de l'ékiam, &c. &c. Les djeinas non-seulement rejettent toutes ces conceptions et pratiques subreptices, mais encore ils les regardent avec une horreur particulière.

Ces innovations sacriléges introduites par les brahmes n'eurent lieu que successivement. Les djeinas, qui avaient formé jusque-là une même corporation avec les brahmes, cimentée par la même foi et par les mêmes principes, ne cessèrent dès l'origne de s'opposer de tout leur pouvoir à ces changemens : mais voyant que leurs remontrances ne produisaient que peu d'effet, et que le système religieux des novateurs faisait tous les jours des progrès parmi la multitude, ils se virent enfin réduits à la triste nécessité d'une rupture ouverte. Elle éclata à l'occasion de l'établissement de l'ékiam, sacrifice dans lequel un être vivant (1) est immolé; ce qui est contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indiens, qui proscrivent toute espèce de meurtre, sous quelque prétexte et pour quelque motif qu'il soit commis.

Dès ce moment, les choses en vinrent aux dernières extrémités. Ce fut alors seulement que les défenseurs de la religion primitive dans toute sa pureté, prirent le nom de djeinas, et formèrent une association distincte, qui fut composée de brahmanahas, de kchatrias, de veissiahs et de sudras; les membres de ces quatre tribus étant les

(1) Ordinairement un belier.

descendans des Indiens de toute caste qui se réunirent dans l'origine pour s'opposer aux innovations des brahmes, et les seuls qui aient conservé intacte jusqu'à présent la religion de leurs pères.

A la suite de cette scission, les djeinas ou vrais croyans ne cessèrent de reprocher aux brahmes leur apostasie; et ce qui n'avait d'abord fourni matière qu'à des disputes scolastiques, finit par faire éclore le germe d'une guerre longue et sanglante. Les djeinas soutinrent long-temps la lutte avec succès; mais à la fin la majorité des kchatrias et autres tribus ayant adopté les innovations des brahmes, ceux-ci reprirent le dessus, et réduisirent bientôt leurs adversaires au dernier degré d'abaissement. Ils renversèrent par-tout leurs temples, détruisirent les objets de leur culte, les privèrent de toute liberté religieuse et politique, les exclurent des charges et des emplois civils; enfin ils les persécutèrent de tant de manières, qu'ils vinrent à bout d'en faire disparaître presque entièrement les traces dans plusieurs provinces de l'Inde, où ces antagonistes redoutables avaient été jadis florissans.

Quand commencèrent ces persécutions et ces guerres? C'est ce que je ne pourrais dire avec précision; mais il paraît démontré qu'elles eurent une longue durée, et ne prirent fin que dans ces temps modernes. Il n'y a pas plus de quatre à cinq siècles que des djeinas exerçaient la puissance souveraine dans diverses provinces de la presqu'île.

Aujourd'hui les brahmes sont les maîtres par-tout: les djeinas, au contraire, sont sans crédit, et l'on n'en

connaît aucun qui occupe un emploi de quelque importance; ils sont confondus dans les classes mitoyennes, et se livrent à l'agriculture, et sur-tout au négoce, profession de la tribu des veissiahs, qui compte dans son sein le plus grand nombre de ces sectaires. Les ustensiles de cuisine et de ménage, en cuivre et autres métaux, sont la principale branche de leur commerce.

Les brahmes attachés aux opinions des djeinas sont peu nombreux : je connais cependant, dans le sud du Meissour, un village appelé *Maleyour*, qui en renferme cinquante ou soixante familles. Ils y ont un temple assez fameux, dont le gourou est un brahme djeina.

Dans les autres principaux temples des djeinas, tels que ceux de Balagola, Mahdygherry et autres, les gourous ou pontifes sont tirés de la caste des veissiahs ou marchands. C'est pour avoir ainsi usurpé les fonctions sacerdotales, et aussi pour avoir altéré la religion des vrais djeinas, en y glissant quelques-unes des innovations des brahmes leurs adversaires, que les djeinas veissiahs sont regardés par les brahmes de la même secte comme *pattihtas* ou hérétiques. Cependant ces dissidences n'ont pas encore occasionné entre eux de dissensions sérieuses.

Les djeinas sont divisés en diverses sectes ou écoles qui diffèrent sur la nature de la félicité, et sur les moyens d'y arriver. Une de ces sectes, désignée sous le nom de *kachtachenda-souitambry*, enseigne qu'il n'y a pas d'autre *mokcham* ou *moukty*, c'est-à-dire, d'autre félicité suprême, que celle qui résulte des plaisirs sensuels, et sur-tout des jouissances charnelles avec les femmes. Cette odieuse secte est, il est vrai, peu nombreuse.

L'école du *djeina-bassarou* est la plus nombreuse, et elle se subdivise en plusieurs autres. Ses dogmes ne diffèrent guère de ceux de l'école du *védanta:* elle admet les différens degrés de contemplation de cette dernière, et recommande à-peu-près les mêmes moyens pour parvenir à la félicité suprême, opérée par la réunion intime à la divinité.

Système religieux des Djeinas.

Ils reconnaissent un seul Être suprême, auquel ils donnent les noms de *Djeinessouara*, *Paramattma*, *Para-para-vastou*, et plusieurs autres qui expriment sa nature infinie.

C'est cet être seul qui reçoit les adorations et les sacrifices des vrais djeinas; c'est à lui que se rapportent les marques de respect qu'ils donnent souvent à leurs saints personnages désignés sous le nom de *Salak-pourouchas*, et d'autres objets sacrés représentés sous une forme humaine; parce que ceux-ci, en obtenant possession, après leur mort, du moukty ou mokcham [suprême félicité], ont été intimement unis et incorporés à la divinité.

L'Être suprême est un et indivisible, spirituel, sans parties ou étendue. Ses quatre principaux attributs sont les suivans :

1. *Ananta-gnanam* : sagesse infinie.
2. *Ananta-darsanam* : intuition infinie; connaissant tout, étant présent par-tout.
3. *Ananta-viryiam* : pouvoir infini.
4. *Ananta-soukam* : bonheur infini.

Ce grand être est entièrement absorbé dans la contemplation de ses perfections infinies, et dans la jouissance non interrompue du bonheur qu'il trouve en dedans de son essence.

Il n'a rien de commun avec les choses de ce monde, et ne se mêle pas du gouvernement de ce vaste univers.

La vertu et le vice, le bien et le mal, qui règnent dans le monde, lui sont également indifférens.

La vertu étant juste de sa nature, ceux qui la pratiquent dans ce monde trouveront leur récompense dans une autre vie, par une renaissance heureuse, ou par leur admission immédiate aux délices du souarga.

Le vice étant injuste et mauvais de sa nature, ceux qui s'y livrent subiront leur punition dans l'autre monde par une mauvaise renaissance. Les plus coupables iront droit au *naraca* après leur mort, pour y expier leurs crimes. Mais, dans aucun cas, la divinité n'intervient dans la distribution des récompenses ou des châtimens, ni ne fait aucune attention aux actions bonnes ou mauvaises des hommes ici bas.

La matière est éternelle et indépendante de la divinité. Ce qui existe maintenant a toujours existé et existera toujours.

Non-seulement la matière est éternelle, mais encore l'ordre et l'harmonie qui règnent dans l'univers, le mouvement fixe et uniforme des astres, la séparation de la lumière d'avec les ténèbres, la succession et le renouvellement des saisons, la production et la reproduction de la vie animale et végétale, la nature et les propriétés des élémens, tous les objets visibles, en un mot, sont

éternels aussi, et subsisteront à jamais tels qu'ils ont subsisté de tout temps.

Métempsycose.

Le dogme fondamental des djeinas est la métempsycose. Leur croyance sur ce point ne diffère pas de celle des brahmes.

Ils ne s'accordent point avec ceux-ci en ce qui concerne les quatre *locas* ou *mondes*, qu'ils refusent de reconnaître. Ils rejettent aussi les trois principaux séjours de béatitude, *sattia-loca*, *veikonta* et *keilassa*, c'est-à-dire, les paradis de Brahma, de Vichnou et de Siva. Ils admettent trois mondes seulement, qu'ils expriment par le nom générique de *djaga-tryia*, et qui sont l'*ourdoua-loca* ou monde supérieur; l'*adda-loca* ou enfer, appelé aussi *pattahla*, et le *maddia-loca* ou monde du milieu, c'est-à-dire, la terre, le séjour des mortels.

L'Ourdoua-loca.

Ce monde, nommé aussi *souarga*, est le premier du *djaga-tryia :* Devindra en est le souverain. On y compte seize demeures différentes, dans chacune desquelles la mesure de bonheur est graduée en proportion des mérites des ames vertueuses qui y sont admises. La première et la plus élevée de ces demeures est le *saddoudarma;* il n'y a que les ames éminemment pures qui y aient accès; elles y jouissent d'un bonheur non interrompu pendant trente-trois mille ans. L'*achouda-*

karpa, qui est la dernière et la plus basse de ces seize demeures, est destinée aux ames qui n'ont ni plus ni moins de vertu qu'il en faut pour entrer dans l'ourdoua-loca; elles y jouissent pendant mille ans de la quantité de bonheur qui leur est départie. Dans les autres demeures intermédiaires, l'étendue et la durée du bonheur sont fixées dans une progression relative.

Des femmes de la plus rare beauté embellissent ces séjours délicieux. Cependant les bienheureux n'ont avec elles aucune accointance; la vue seule de ces objets enchanteurs suffit pour enivrer leurs sens et les plonger dans une extase continuelle bien supérieure à tous les plaisirs mondains. A cela près, le souarga des djeinas ne diffère guère de celui des brahmes.

Au sortir de l'ourdoua-loca, après l'expiration du temps assigné, les ames des bienheureux renaissent sur la terre, et y recommencent le travail des transmigrations.

L'Adha-loca.

Le second monde du *djaga-tryia* est l'*adha-loca*, appelé aussi *naraka*, et quelquefois *pattahla*. C'est le monde inférieur, celui qui est destiné à être la demeure des grands pécheurs, c'est-à-dire, de ceux dont les fautes sont si énormes, et en si grand nombre, qu'elles ne sauraient être expiées par les renaissances les plus abjectes.

L'*adha-loca* est divisé en sept demeures, dans chacune desquelles la rigueur des châtimens est proportionnée à la gravité des crimes. La moins redoutable est le

retna-pravai, où les ames pécheresses sont tourmentées pendant mille ans consécutifs. La violence et la durée des supplices vont toujours croissant dans les autres demeures, au point que, dans le *maha-damai-pravai*, qui est la septième, les maux que l'on endure sont au-delà de toute expression. Là sont relégués les scélérats les plus corrompus, qui ne verront finir leurs horribles et continuelles souffrances qu'au bout de trente-trois mille ans révolus. Les femmes, que la faiblesse de leur complexion rend incapables de supporter d'aussi rudes épreuves, ne vont jamais, quelque méchantes qu'elles aient été, dans cet épouvantable *maha-damai-pravai*.

Le Mahdia-loca.

Le monde du milieu, *mahdia-loca*, est le troisième du *djaga-tryia*. C'est celui que les mortels habitent, et où règnent la vertu et le vice.

Ce monde a un *redjou* d'étendue : un redjou est égal à l'espace que le soleil parcourt en six mois. Le *djambou-douipa*, qui est la terre sur laquelle nous vivons, n'occupe qu'une petite partie du mahdia-loca : il est environné de tout côté par un vaste océan, et à son centre se trouve un lac immense, qui a un lack de yodjanas, ou environ quatre cent mille lieues d'étendue. Au milieu de ce lac s'élève la fameuse montagne *Maha-Mérou*.

Le djambou-douipa est divisé en quatre parties égales, situées aux quatre points cardinaux du Maha-Mérou : l'Inde est dans la partie appelée *Barata-Kchétra*.

Ces quatre parties du djambou sont encore séparées l'une de l'autre par six hautes montagnes, qui portent les noms de *Himavata*, *Maha-Himavata* (1), *Nichada*, *Nila*, *Aroumany*, *Sikary*, et qui s'étendent dans la même direction, de l'est à l'ouest, en traversant le djambou d'une mer à l'autre.

Ces montagnes sont entrecoupées par de vastes vallées où les arbres, les arbrisseaux et les fruits, qui croissent spontanément, sont d'un bel incarnat. Ces retraites délicieuses sont habitées par des personnes vertueuses. Les enfans de l'un et de l'autre sexe y sont propres à la génération quarante-huit heures après leur naissance. Les hommes n'y sont pas sujets à la douleur et aux maladies. Toujours heureux et contens, ils s'y nourrissent des plantes succulentes et des fruits délicieux que la terre y produit sans culture. Après leur mort ils vont jouir des délices du souarga.

Du sommet du Maha-Mérou sort une source qui alimente quatorze grands fleuves, dont les deux principaux sont le Gange et le Sindou [l'Indus]. Tous ces fleuves ont un cours régulier, et ne sont soumis à aucune variation. Différens du faux Gange et du faux Indus des brahmes, dont les eaux sont sujettes à baisser et à s'élever, le Gange et l'Indus des djeinas ne sont jamais guéables, et leurs eaux conservent toujours le même niveau.

Les noms des quatorze fleuves des djeinas sont, le *Gange*, le *Sindou*, le *Rohita-Toya*, le *Rohita*,

(1) Ne serait-ce pas le grand et le petit Imaüs?

le *Hary-Toya*, le *Harykanta*, le *Sitta*, le *Sitahda*, le *Nary*, le *Narykanta*, le *Souarna-Coula*, le *Roupaya-Coula*, le *Rikta*, le *Riktoda*.

La mer qui environne le djambou-douipa a deux lacks de yodjanas, ou huit cent mille lieues de longueur.

Au-delà de cet océan, il existe trois autres continens, séparés l'un de l'autre par une mer immense, formés à-peu-près comme le djambou-douipa, et habités aussi par l'espèce humaine.

A l'extrémité du quatrième continent, appelé *pouskara-vratta-douipa*, se trouve le *Manouck-otra-parvatta*, haute montagne qui est la dernière limite du monde habitable. Aucun être vivant n'a jamais dépassé cette montagne, dont le pied est baigné par un océan immense, parsemé d'une infinité d'îles inaccessibles à l'espèce humaine.

Succession et Division du temps.

La durée du temps se divise en six périodes, qui se succèdent sans interruption de toute éternité. A la fin de chacune, il s'opère une révolution totale dans la nature, et le monde est renouvelé.

La première, appelée *pretama-kahla*, a duré quatre kotys de kotys, ou quarante millions de millions d'années;

La seconde, *douityia-kahla*, trente millions de millions;

La troisième, *tretyia-kahla*, vingt millions de millions;

La quatrième, *tchatourta-kahla*, dix millions de millions, moins quarante-deux mille ans.

La cinquième période enfin, appelée *pantchama-kahla* [les cinq temps], ou le temps d'inconstance et de changement, est l'âge dans lequel nous vivons maintenant. Elle durera vingt-un mille ans: l'année actuelle de l'ère chrétienne 1824 est l'an deux mille quatre cent soixante-neuf du pantchama-kahla des djeinas.

Le point de départ peu reculé de cette période m'a paru digne de remarque: je suis porté à croire qu'elle date de l'époque de la scission entre les djeinas et les brahmes. Un événement si notable a bien pu donner naissance à une ère nouvelle. Si cette conjecture était confirmée, il serait plus facile de préciser le temps où les principales fables de la théogonie indienne prirent naissance. En effet, il paraît que ce furent les idées nouvelles introduites par les brahmes dans le système religieux, qui occasionnèrent le schisme qui subsiste encore.

La sixième et dernière des périodes, le *sachta-kahla*, durera de même vingt-un mille ans. L'élément du feu disparaîtra alors de dessus la terre, et les hommes n'auront d'autre nourriture que quelques reptiles, des racines et des herbages insipides, qui croîtront çà et là en petite quantité.

Il n'y aura alors ni distinction ni subordination entre les castes, aucune propriété publique ou particulière, aucune forme de gouvernement, ni rois, ni lois; les hommes meneront une vie sauvage.

Cette période finira par un *djala-praleya*, ou déluge,

qui inondera toute la terre, excepté la seule montagne d'argent appelée *Vidyiarta*. Ce déluge sera produit par une pluie continuelle durant quarante-sept jours, et ses résultats seront le bouleversement et la confusion des élémens. Un petit nombre de personnes qui habiteront près de la Montagne d'argent, iront se réfugier dans les cavernes que recèlent ses flancs, et seront sauvées de la ruine universelle. Après cette grande catastrophe, ces élus sortiront de la montagne et repeupleront la terre. Alors les six périodes recommenceront, et se succéderont l'une à l'autre comme auparavant.

Sciences des Djeinas.

Les sciences des djeinas sont contenues dans quatre védams, vingt-quatre pouranas, et soixante-quatre sastras.

Ces pouranas prennent les noms des vingt-quatre *tirtarous* ou saints personnages ainsi appelés. Un pourana est assigné à chacun d'eux, et renferme son histoire.

Les noms des quatre védams sont, *Pratamany-yoga*, *Tcharanany-yoga*, *Karanany-yoga* et *Dravyiany-yoga*. Ces quatre livres furent écrits par *Adyssouara*, le plus ancien et le plus célèbre de tous les saints personnages reconnus par les djeinas. Il descendit du souarga, prit une forme humaine, et vécut sur la terre un pourva-kotty, ou cent millions de millions d'années. Non-seulement il est l'auteur des védams, mais c'est encore lui qui divisa les hommes en castes, qui leur

donna des statuts, une forme de gouvernement, et régla les liens qui unissent les membres de la société. En un mot, Adyssouara est pour les djeinas ce que Brahma est pour les brahmes, et l'un de ces êtres a été très-probablement formé sur le modèle de l'autre.

Les soixante-trois Salaka-pourouchas.

Outre Adyssouara, le plus saint et le plus parfait de tous les êtres qui parurent sur la terre sous une forme humaine, les djeinas en reconnaissent encore soixante-trois qu'ils désignent sous le nom générique de *salaka-pourouchas*, et qui sont l'objet de leur culte. Leur histoire est contenue dans le *Pratamany-yoga*.

Ces vénérables personnages se subdivisent en cinq classes : vingt-quatre *tirtarous*, douze *tchacravartys*, neuf *vassa-dévattas*, neuf *bala-vassa-dévas*, et neuf *bala-ramas*.

Les vingt-quatre tirtarous sont les plus saints et les plus révérés ; leur condition est la plus sublime à laquelle un mortel puisse parvenir. Ils vécurent tous dans l'état très-parfait de nirvahny : ils ne furent sujets à aucune infirmité ou maladie, à aucun besoin, à aucune faiblesse, ni même à la mort. Après avoir fait un long séjour sur la terre, ils quittèrent volontairement leurs corps, et allèrent directement au mokcha, où ils se trouvèrent réunis et identifiés à la divinité.

Tous les tirtarous vinrent du souarga, et prirent la forme humaine dans la tribu des kchatrias ; mais ils furent ensuite incorporés dans celle des brahmes par la

cérémonie du *dikcha* (1). Durant leur vie, ils donnèrent aux autres hommes des exemples de toutes les vertus, les exhortèrent par leurs préceptes et leurs actions à se conformer aux règles de conduite tracées par Adyssouara, et se livrèrent tout entiers à la pratique de la contemplation et de la pénitence.

Quelques-uns d'entre eux vécurent des millions d'années. Cependant le dernier de tous ne parvint qu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ils existèrent les uns et les autres dans la période tchatourta-kahla : quelques-uns furent mariés, mais la plupart gardèrent le célibat dans la profession de sanniassy.

Les douze tchacravartys ou empereurs reconnus par les djeinas, furent les contemporains des vingt-quatre tirtarous. Ils se partagèrent le gouvernement temporel du Djamboudy. Ils vinrent en droite ligne du souarga, et vécurent sur la terre dans la noble tribu des kchatrias; quelques-uns furent initiés dans la caste des brahmes par la cérémonie du *dikcha*, finirent leur vie dans la condition de pénitent nirvahny, et, après leur mort, obtinrent le moukty ou mokcha, c'est-à-dire, la suprême félicité. D'autres retournèrent au souarga. Mais trois d'entre eux ayant mené une vie tout-à-fait criminelle sur la terre, furent condamnés aux peines du naraka.

Les douze tchacravartys furent souvent en guerre les uns contre les autres : mais ils eurent sur-tout à lutter contre les neuf vassa-dévattas, les neuf bala-vassa-

(1) Ce mot signifie littéralement *initiation*.

dévas, et les neuf bala-ramas, qui tous exercèrent la puissance souveraine dans différentes provinces de l'Inde (1).

Le second védam, ou *tcharanany-yoga*, enseigne les règles civiles de la société, des castes, des conditions, &c. &c.

Le troisième védam, ou *karanany-yoga*, fait connaître la nature, l'ordre et la composition du *draga-tryia*.

Le quatrième, ou *dravyiany-yoga*, renferme les systèmes métaphysiques des djeinas, et plusieurs matières de controverse.

Condition de Sunniassy Nirvahny.

Le plus saint et le plus sublime état auquel on puisse parvenir, est celui de sanniassy nirvahny, ce qui signifie *pénitent nu*. En l'embrassant, l'homme cesse d'être homme; il commence à devenir une portion de la divinité. Dès qu'il a atteint au plus haut degré de cet état, il se sépare volontairement, sans peine et sans douleur, de son être, et obtient le *moukty* ou *mokcha* [la suprême félicité], en allant s'incorporer pour toujours à l'essence divine.

Il n'existe point de vrai nirvahny dans ce yoga. Cependant ceux qui aspirent à le devenir doivent passer par douze degrés de contemplation et de pénitence cor-

(1) Le Rama des brahmes est un des neuf bala-ramas des djeinas, et leur Krichna est un des vasse-dévattas. Les brahmes, disent les djeinas, ont usurpé ces deux noms pour en faire des avatâras de leur Vichnou. En général, les djeinas affirment que les brahmes leur ont dérobé les connaissances dont ils se targuent le plus.

porelle plus parfaits les uns que les autres, et qui en sont comme une espèce de noviciat. Chacun de ces degrés a une dénomination qui lui est propre.

Devenu enfin niravâny, le pénitent n'est plus de ce monde. Les objets terrestres ne font aucune impression sur ses sens. Il regarde avec une égale indifférence le bien et le mal, la vertu et le vice qui règnent sur la terre. Il est exempt de toute passion; il sent à peine les besoins de la nature; il endure patiemment la faim, la soif, et toute espèce de privations; il peut se passer, des semaines et des mois entiers, de toute nourriture; lorsqu'il est obligé de manger, il use indifféremment et sans choix des premières substances animales ou végétales qui lui tombent sous la main, quelque sales ou dégoûtantes qu'elles soient aux yeux du vulgaire. Il n'a ni feu ni lieu; toujours il habite en rase campagne. Quoique nu des pieds à la tête, il est insensible au froid et au chaud, au vent et à la pluie; il n'est plus sujet aux maladies et aux infirmités corporelles. Il a le plus souverain mépris pour tous les hommes, quelque élevé que soit leur rang, et il ne fait aucune attention à leurs actions bonnes ou mauvaises. Il ne parle à personne, ne regarde personne, ne reçoit la visite de personne. Ses inclinations, ses affections, ses pensées sont invariablement fixées sur le divinité, dont il se regarde comme faisant déjà partie. Il demeure absorbé dans la méditation des perfections divines; tous les objets terrestres sont pour lui comme s'ils n'existaient pas.

Par la pratique de la pénitence et de la contemplation, la partie matérielle du nirvâny se fond peu-à-peu; semblable en cela au *kârpoura* [camphre], lorsqu'on le

jette au feu : à la fin il ne reste dans le pénitent que l'apparence ou l'ombre d'un corps, un fantôme pour ainsi dire immatériel. Arrivé ainsi au faîte de la perfection, le nirvahny abandonne ce bas monde, et va s'unir inséparablement à la divinité dans le mokcha, pour y jouir d'un bonheur inaltérable et éternel.

Règles de conduite des Djeinas.

Elles sont, sous plusieurs rapports, conformes à celles que suivent les autres Indiens, et sur-tout les brahmes. Comme eux les djeinas pratiquent les observances concernant la souillure et la propreté, font les ablutions, et récitent les mantrams prescrits; la plupart de leurs cérémonies relatives au mariage, aux funérailles, &c., sont les mêmes; enfin, les préceptes de civilité et d'égards réciproques usités dans le commerce du monde, font partie de leur éducation.

Ces sectaires se font cependant distinguer de leurs compatriotes par plusieurs singularités; en voici quelques-unes des plus remarquables.

Dans aucune circonstance, ils ne prennent de la nourriture substantielle ayant le lever ou après le coucher du soleil : leurs repas ont toujours lieu pendant que cet astre est sur l'horizon.

Ils n'ont point de tyttya, c'est-à-dire, des jours anniversaires pour honorer la mémoire des défunts et faire des offrandes à leur intention. Dès qu'un des leurs est mort et que ses obsèques sont faites, il est mis en oubli, et l'on ne parle plus de lui.

Ils ne se mettent jamais des cendres sur le front, comme le font la plupart des Indiens; ils se contentent d'y tracer, avec de la pâte de sandal, la petite marque circulaire appelée *bottou*, ou bien une raie horizontale. Plusieurs dévots s'appliquent en forme de croix un de ces mêmes signes sur le front, le cou, l'estomac et les deux épaules, en l'honneur de leurs cinq principaux tirtarous.

Les djeinas sont encore plus rigides que les brahmes en fait d'alimens. Non-seulement ils s'abstiennent de toute nourriture animale, et des végétaux dont la tige ou la racine s'arrondit en forme de tête, tels que les ognons, les champignons, &c.; mais ils rejettent en outre divers fruits que les brahmes admettent sur leurs tables, et de ce nombre sont le *katry-kahy* [aubergine, en portugais *beringela*], le *podilen-kahy*, &c. Leur motif est la crainte d'ôter la vie à quelques-uns des insectes frugivores qui s'y engendrent communément. Les principaux, et presque les seuls alimens dont se nourrissent les djeinas, sont le riz, le laitage et des pois de diverses espèces.

Ils ont en horreur l'*assa-fœtida* (1), dont les brahmes sont si friands : le miel leur est absolument interdit.

(1) Cette gomme-résine, dont l'odeur nous paraît si désagréable [illegible] également l'adorat et le goût des Indiens et de presque tous les Asiatiques, qui lui trouvent un parfum agréable et une saveur exquise. Les Anciens Grecs et Romains avaient pour ce suc la même estime, car il paraît démontré que le *silphion* des premiers, et le *laser* des seconds, n'étaient autre chose que l'*assa-fœtida*.

Lorsqu'ils prennent leurs repas, une personne assise à coté d'eux sonne une clochette, qui frappe sur une plaque de métal retentissante. Ce bruit a pour objet d'empêcher qu'ils ne puissent entendre des paroles impures que les voisins ou les gens qui passent dans la rue peuvent prononcer. Leurs mets seraient souillés, si ces paroles parvenaient à leurs oreilles.

Leur crainte d'ôter la vie à un être vivant est poussée si loin, que leurs femmes, avant d'enduire le parquet avec de la fiente de vache, ont coutume de le balayer d'abord bien doucement, pour écarter, sans leur faire du mal, les insectes qui peuvent s'y trouver. En négligeant cette précaution, elles courraient le risque, à leur grand regret, d'écraser en frottant quelques-unes de ces pauvres petites bêtes.

Une autre attention, dont, pour tout autre motif, on s'occuperait aussi fort en Europe, consiste à éplucher avec un soin minutieux tous les objets qui entrent dans la préparation des mets, pour en exclure, le plus délicatement possible, les corpuscules vivans qui s'y sont logés.

L'orifice du vase dans lequel on puise l'eau destinée aux usages domestiques, est toujours recouvert d'un linge au travers duquel elle filtre. Cet appareil s'oppose à ce que les animalcules qui nagent à la surface du réservoir, ne s'introduisent dans le vase, et n'aillent se faire engloutir dans les entrailles d'un djeina.

Lorsqu'un voyageur altéré veut étancher sa soif dans quelque étang ou ruisseau, il se couvre la bouche avec un linge, se penche, et boit à même en suçant. A part le préjugé qui inspire aux djeinas ce soin de propreté,

certainement on ne sauroit trop recommander en tous lieux la pratique (1).

Les djeinas forment un corps tout-à-fait distinct. Jamais les brahmes n'assistent aux cérémonies religieuses ou civiles de ces sectaires, et ceux-ci de leur côté ne se mêlent en rien de celles des brahmes. Ils ont leurs temples particuliers, et les fonctions sacerdotales sont remplies par des personnes qui professent les mêmes opinions qu'eux.

Parmi ces temples, il en existe qui sont très-célèbres et qui jouissent d'un grand renom. Les djeinas s'y rendent en pèlerinage, quelquefois de fort loin. On en voit un de ce genre dans le Maïssour, à *Sravana-Belgola*, village peu distant du fort de Seringapatam. Il est au centre de trois montagnes, sur l'une desquelles on remarque une statue gigantesque, d'environ soixante-dix pieds de hauteur, sculptée dans le roc, et d'une seule pièce. C'est un ouvrage d'un travail prodigieux; pour l'exécuter, il a fallu aplanir le sol depuis le sommet de la montagne jusqu'au dessous de la base de la statue, qu'il a fallu façonner en même temps, en laissant subsister au milieu la masse de rocher destinée à recevoir les formes de l'idole. C'est une belle pièce de sculpture indienne; plusieurs Européens qui l'ont vue, ont paru très-satisfaits de la justesse de ses proportions. Elle représente un célèbre pénitent nirvany, appelé *Gomatta*, fils d'Adys-

(1) On sait à quels accidens fâcheux on est exposé par l'absorption de certains insectes aquatiques dans l'estomac, et sur-tout de ceux qui appartiennent à l'espèce de la sangsue alpine.

sous. Cette figure est entièrement nue, comme le sont en général les idoles auxquelles les djeinas offrent leurs hommages, et qui retracent les traits des anciens pénitens de la secte. Dès-lors c'eût été choquer les convenances, que de supposer des vêtemens à des hommes qui se faisoient un devoir de n'en porter d'aucune espèce. On voit souvent des femmes stériles adresser leurs vœux à ces idoles immodestes, pour obtenir d'elles la fécondité. Par un acte de dévotion grossièrement expressif, elles terminent toujours leur invocation par aller baiser la statue sur un endroit que la pudeur m'empêche de nommer.

Ce temple de Bala-Gola, n'étant qu'à une journée de Seringapatam, recevait fréquemment la visite des Européens. Ce fut pour les dévots de la secte un grand crève-cœur de voir ce *patnia-tala* [lieu de vertu] souillé par les excursions profanes d'une foule de mécréans. Souvent encore, ô scandale! les curieux s'y rendaient accompagnés de leurs chiens et de leurs domestiques parias; ici l'on mettait en ragoût, là on faisait rôtir des pièces de bœuf à la barbe même de l'idole, dont l'odorat était horriblement affecté par la fumée qui s'exhalait de cette cuisine infâme. Enfin, le gourou de la secte, indigné de tant de profanations, s'enfuit loin de ce lieu désormais immonde, et alla vivre dans la solitude sur la côte du Malabar. Après trois ans de cet exil volontaire, il revint à son premier domicile, sur l'assurance qu'on lui donna que les visites des Européens avaient discontinué, et que le temple avait été purifié dans toutes les formes. Je le demande, quelque bizarres, quelque

ridicules que nous paraissent les usages et les préjugés des peuples chez lesquels les chances de la vie dirigent nos pas, n'est-il pas du devoir de l'honnête homme, de l'homme sage et prudent, sinon de respecter, au moins de ne pas choquer ouvertement ces préjugés, ces usages? Quelle satisfaction ou quel avantage peut-il y avoir à braver la haine et le mépris de ceux dont on croit n'avoir rien à craindre?

Un officier européen malade, qui se rendait sur la côte du Malabar pour changer d'air, ayant passé près de Bala-Gola, eut la fantaisie de loger dans l'intérieur du temple et y passa la nuit, malgré l'opposition des habitans. Deux jours après, cet officier mourut en route: la nouvelle de cette mort fut un grand sujet de contentement pour tous les habitans du canton, qui ne manquèrent pas de crier au miracle, et de regarder cet événement comme une vengeance de leur dieu outragé. La juste et éclatante punition de cet étranger impie, disaient-ils, inspirera dorénavant une crainte salutaire à ceux de ses pareils qui seraient tentés de l'imiter.

Les idoles des djaïnas diffèrent, sous plusieurs rapports, de celles des brahmes. Elles ont presque toutes les cheveux crépus comme ceux des Cafres. Elles n'ont cependant d'oreilles, ni colliers, ni bracelets, ni autres bijoux, ornemens dont sont surchargées celles des brahmes.

LE TRENTE-SIXIÈME OU DERNIER JOUR DE LA LUNE.

Le trente-sixième jour de chaque lune est religieusement chômé, non-seulement par les brahmes, mais encore par toutes les castes qui ont droit de porter le triple cordon. Ils doivent ce jour-là observer un jeûne austère, se priver entièrement de riz, s'abstenir de toute œuvre servile, et se livrer uniquement à des exercices de dévotion. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Vichnou-pourana* :

Le trente-sixième jour est un jour spécialement consacré à honorer Vichnou. Celui qui offrira le poudja ce jour-là pourra s'assurer l'immortalité.

Avant même la formation du monde, l'*homme de péché* fut créé par Vichnou pour punir les hommes (1). Il est d'une taille gigantesque, et d'une figure horrible ; il a tout le corps noir, ses yeux sont hagards et étincelants de fureur ; il est le bourreau des hommes.

Krishna, ayant vu cet homme de péché, en devint rêveur et pensif. Touché des maux dont il accablait les hommes, il médita du remède. A cet effet, il monta sur l'oiseau Garouda, fils de Vinata, et alla trouver Yama, roi de l'enfer. Ce fils du Soleil, charmé de la visite de Narayana, le maître et le gouverneur du monde, s'empressa de lui offrir le poudja, et le fit asseoir sur un trône d'or massif. A peine y eut-il été quelque temps,

(1) Voyez-en la description au chapitre du *Sandia*.

qu'il entendit des cris plaintifs et douloureux. Ému de compassion, il demanda au roi du naraka d'où venaient ces lamentations, et quelle en était la cause.

Le bruit confus que vous entendez, ô seigneur du monde, lui répondit Yama, est produit par les pleurs et les gémissemens de ces hommes infortunés qui, livrés tout entiers au péché durant leur vie, en portent à présent la peine dans l'enfer, où ils sont traités selon leurs démérites.

Allez, dit alors Krichna, allez dans le lieu même où ils souffrent, afin que je sois témoin de leurs maux. Il les vit en effet, et en fut attendri.

Quoi! s'écria-t-il le cœur oppressé de douleur, est-il donc possible que des hommes qui sont mes créatures et mes enfans, endurent des tourmens si cruels! Et serai-je moi-même le témoin de leurs maux sans les secourir, et sans leur procurer les moyens de les éviter à l'avenir?

Il pensa aussitôt à mettre un terme au règne de *l'homme de péché*, qui était seul la cause de leur malheur; et, afin de préserver désormais le genre humain des tourmens du naraka, il se transforma en ekadassy, ou onzième jour de la lune.

Ce jour-là est donc le jour fortuné que Vichnou a choisi dans sa miséricorde, pour racheter et sauver les hommes; c'est le jour heureux qui leur a procuré le pardon de leurs péchés; c'est le jour par excellence, et l'on doit le regarder comme étant Krichna lui-même.

Les habitans de l'enfer, pleins de reconnaissance pour les intentions bienfaisantes que Vichnou manifestait, lui rendirent leurs hommages, et célébrèrent ses louanges.

Vichnou, de son côté, charmé de leurs sentimens, voulut leur donner sur-le-champ des preuves de sa bonté; et s'adressant à *l'homme de péché*, il lui tint ce langage :

« Lève-toi, malheureux, lève-toi! ton règne est désormais fini; tu as fait jusqu'à présent le supplice des » hommes; je t'ordonne de les laisser vivre tranquilles à » l'avenir. Qu'ils soient heureux, puisqu'ils sont mes » enfans! Je veux bien toutefois t'assigner encore un » endroit où tu puisses subsister; mais cet endroit sera » unique; le voici.

« Le *yaga dassy*, ou onzième jour de la lune, est » un autre moi-même. C'est le jour que j'ai choisi, dans » ma miséricorde, pour sauver les hommes et les délivrer de leurs péchés. Cependant, pour qu'ils se » rendent dignes d'une pareille grâce, je leur fais la défense expresse de manger du riz ce jour-là. Je veux » que tu sois dans ce riz: voilà la demeure que je t'assigne. » Celui qui aura l'imprudence de manger de ce grain » ainsi souillé par ta présence, t'incorporera avec lui, » et se rendra à jamais indigne de pardon. »

Tel est l'oracle que prononça Vichnou; telle est la sentence de vie et de mort qu'il porta tout-à-la-fois: on ne saurait trop recommander aux hommes de s'y conformer.

Je le répète donc, parce que je ne saurais trop le dire: ne mangez pas de riz ce jour-là! Qui que vous soyez, de quelque état ou condition que vous puissiez » être, n'en mangez point; non, encore une fois, n'en » mangez point! »

Jeûner en ce saint jour, et offrir le poudja à Vichnou, c'est s'assurer la rémission de ses péchés et l'accomplissement de tous ses désirs. Voici ce qu'on doit observer encore.

Le dixième jour, on fera le sandia, et l'on ne prendra qu'un seul repas, sans sel, sans aucune sorte de pois ou d'herbages. On assaisonnera seulement son riz d'une petite quantité de beurre liquéfié, et on le mangera promptement.

Le soir, on ira dans un temple de Vichnou, et tenant de l'herbe darba dans les mains, on méditera quelque temps sur les grandeurs de ce dieu, auquel on adressera cette prière :

« Me voici, grand dieu, en votre présence! je me » prosterne à vos pieds. Tendez-moi une main secou- » rable, et éloignez les obstacles que je rencontre à » chaque pas. Ma volonté toujours chancelante se laisse » souvent entraîner par les passions qui l'agitent. Il » n'est que vous qui puissiez la mettre au-dessus de » pareilles faiblesses, et la fixer dans la voie de la vertu. »

Cette prière finie, on présentera à Narayana de l'herbe darba, et l'on se prosternera devant lui la face contre terre.

Se faisant ensuite un lit aux pieds de Vichnou avec la même herbe, on passera la nuit dessus. Le matin, en se levant, on se lavera douze fois la bouche, on fera les ablutions ordinaires. Dans le cours de la journée, on remplira les devoirs accoutumés de religion, dont le principal est le sacrifice à Vichnou. On restera toute cette journée sans manger ni boire. On passera encore

dans le temple de Vichnou, la nuit du 11 au 12. Toute la famille réunie, père, mère, épouse, frères et enfans, y demeurera en présence de Vichnou, sans se laisser aller au sommeil.

La femme qui fera cet acte de piété avec son mari, trouvera dans une nouvelle renaissance un époux qui la rendra heureuse, et dont elle aura une nombreuse postérité. Après sa mort, elle sera transportée au veikonta, et réunie à son premier époux.

Quiconque, durant cette nuit, s'occupera de tracer la figure du tchakara (disque que Vichnou porte à la main) obtiendra le pardon des péchés commis par lui dans les générations précédentes.

Quiconque fera la représentation de ces deux armes de Vichnou avec de la farine de riz, colorée en diverses couleurs, recevra une plus grande récompense encore, puisque ses fils et ses petits-fils jouiront de toute sorte de prospérité sur la terre, et auront après leur mort, une place distinguée dans le veikonta.

Si l'on place dans le temple de Vichnou de petits drapeaux de diverses couleurs, on renaîtra dans la suite roi d'un beau royaume.

Si on laisse flotter au gré des vents les mêmes drapeaux qu'on a offerts à Vichnou, on recevra le pardon de ses péchés, quelque énormes qu'ils puissent être.

Toute personne qui mettra un palanquin sur la tête de Vichnou, renaîtra riche et puissante, et aura elle-même la permission d'en porter un.

S'occuper, pendant cette même nuit, à faire une petite maison de fleurs à Vichnou, est une œuvre tout

aussi méritoire que le sacrifice du cheval, lorsqu'on l'a répété cent fois.

Enfin, si l'on fait cette maison en toile, on aura soi-même une maison en briques dans le vaikonta.

On répandra ensuite sur la petite pierre salagrama, ou sur la statue de Vichnou, du *panchâ amrita*, c'est-à-dire, du lait, du beurre liquéfié, du lait caillé, du miel et du sucre, mêlés ensemble. On ornera cette statue d'étoffes précieuses et de pierreries, et l'on placera devant elle un éventail. Ayant fait le *sun culpa*, et purifié par le *santy yaga* (1) les cinq éléments dont on est composé, on fixera son imagination sur Vichnou; et tenant des fleurs à la main, on méditera quelque temps sur les perfections de ce dieu. On se le représentera ensuite, au dedans de soi-même, assis sur un siége d'or, ayant sa fille à ses côtés, répandant par-tout l'éclat de la lumière qui l'environne, ayant tantôt deux et tantôt quatre bras. On adressera ses adorations à ce maître du monde.

Cette méditation finie, on lui offrira le poudja qui commence par le *santy-hassana*, c'est-à-dire qu'on demandera au dieu s'il se porte bien, et si, dans la route, il ne lui est arrivé aucun accident.

On lui présentera ensuite de l'eau pour se laver les pieds et se délasser de la fatigue qu'il a essuyée en chemin, et on lui dira : « Dieu des dieux, recevez cette eau pour vous laver les pieds : elle est pure et fraîche,

(1) Voyez la description dans le chapitre de Canara.

» elle vous désaltérera, et enlevera la poussière qui » s'est attachée sur vous dans la route. »

On lui présentera ensuite de l'eau pour se laver la bouche, de l'eau et des fleurs pour mettre sur sa tête; du lait, du miel et du sucre mêlés ensemble, pour se désaltérer, et des mets de diverses espèces, pour satisfaire son appétit.

C'est ainsi que, de trois en trois heures, on offrira le poudja à Vichnou. Les objets qu'on lui consacrera doivent consister en tout ce qu'on pourra se procurer de meilleur.

Je l'ai déjà dit, et je le répète encore: on passera cette nuit sans fermer l'œil, et on l'emploiera à chanter et à danser au son des instrumens de musique. Réciter les noms de Vichnou, ou les entendre seulement réciter, suffit pour obtenir la rémission de tous ses péchés et l'accomplissement de tous ses desirs. C'est même un acte de vertu que d'aller seulement voir ceux qui passent la nuit dans ce saint exercice.

Qu'on se garde bien, en ce saint jour, de parler à ceux qui ne sont pas dévots envers Vichnou. Leur dire seulement un mot ferait perdre tout le fruit des pieux exercices auxquels on aurait vaqué.

L'homme qui ce jour-là entend le son des instrumens qui jouent en l'honneur de Vichnou, et qui n'en est pas charmé, est comparable à un chien devant qui on joue du *vounei*. L'homme vertueux se fait un plaisir de venir entendre une symphonie qui suffit seule pour effacer les péchés, parce qu'elle contribue à célébrer les louanges du maître du monde. Il se mêle lui-même à

la troupe sainte, et tous ensemble s'empressent de témoigner leur dévotion et leur zèle par des danses, des chants d'alégresse, et des hymnes en l'honneur de ce dieu.

L'homme qui désapprouve une si sainte solennité, est le plus grand des pécheurs.

Celui qui, sans la désapprouver, n'y prend point part et s'occupe d'autre chose, sera puni de son indifférence en renaissant coq dans une autre vie.

Il renaîtra muet, s'il ne contribue pas de tout son pouvoir à la pompe des cérémonies religieuses du yaca-dassy.

On réunira cette nuit toute sorte d'instrumens de musique, et tout ce qu'on saura pouvoir contribuer au contentement de Vichnou. On fera plusieurs fois processionnellement le tour de sa statue, on se prosternera devant elle, et de temps en temps on lui versera du lait sur la tête. Chacun, pour clore la fête, fera aux brahmes un présent proportionné à ses facultés.

Enfin, on pourra prendre son repas ordinaire le douzième jour après midi, et non auparavant, sous peine de perdre tout le mérite des vertus qu'on aurait pratiquées durant cent générations.

Quant à ceux qui observent le jeune du *yaca-dassy* de la manière que je viens de le prescrire, je vous le dis en vérité et vous le répète, ils sont sûrs de leur salut.

Eût-on tué un brahme ou une vache, enlevé le bien ou la femme d'autrui, forniqué avec la femme de son gourou, bu des liqueurs enivrantes, fait avorter une femme enceinte, ces péchés et autres quelconques, si nombreux et si énormes qu'ils puissent être, seront

tous effacés par le jeûne du yaca-dassy, et par les sacrifices qu'on offre ce jour-là à Vichnou.

Voilà ce que nous enseigne Markandia.

En terminant cet extrait, je dois faire remarquer que les préceptes qu'ils renferment ne sont aujourd'hui suivis à la rigueur que par un très-petit nombre de dévots. Le yaca-dassy est bien encore un jour férié par les brahmes, par toutes les personnes qui ont le droit de porter le triple cordon, et même par les sudras de quelque distinction; mais les uns et les autres passent ce jour-là à faire quelques exercices de piété et à se divertir. Tous s'abstiennent néanmoins de manger du riz; vers le soir seulement ils font un repas composé de gâteaux et de fruits: ce qui, comme on voit, mitige et simplifie beaucoup l'austérité et la longueur du jeûne prescrit par le *Vichnou-pourana*.

N.° III.

SIVA-RATTRY, OU NUIT DE SIVA.

La fête du *Siva-ratry* est célébrée avec la plus grande solennité, sur-tout par les sectateurs de Siva. Voici ce qu'on lit, au sujet de cette fête, dans le *Skanda-pourana*.

Il y a, dans le djamboo-douipa, une grande ville connue sous le nom de Varanachy. Là vivait, dans la caste *boya* (celle des chasseurs), un homme petit de taille, au teint noir, et d'un naturel violent et emporté. Un jour qu'il était allé chasser dans les bois selon sa coutume, il tua une si grande quantité d'oiseaux de toute

espèce ; que, pouvant à peine les porter, il était obligé de s'asseoir presque à chaque pas pour se reposer. Cependant le soleil avait fini sa course, qu'il se trouvait encore au milieu d'une épaisse forêt : ne voulant pas perdre le fruit de sa chasse, ni demeurer exposé à devenir la proie des bêtes féroces qui infestaient ce lieu, il s'approcha d'un *vépou* (1) [margousier], suspendit son gibier à une des branches, et grimpa ensuite sur cet arbre pour y passer la nuit. Cette nuit était précisément celle de la nouvelle lune du mois *paigouny* [mars], époque à laquelle les rosées sont abondantes et les nuits froides. Le chasseur, transi de froid, travaillé de la faim, car il n'avait rien mangé de la journée, et à demi-mort de frayeur, passa une très-mauvaise nuit.

Il y avait au pied de l'arbre un lingam ; et cette circonstance fit le bonheur du boya. Comme les angoisses qu'il endurait l'obligeaient de changer souvent de position, il fit tomber sur ce lingam, en agitant les branches du vépou, quelques gouttes de rosée, ainsi que des feuilles, des fleurs et des fruits ; cet heureux hasard concilia au chasseur l'affection de Siva, et lui mérita la rémission de tous ses péchés. Ce dieu, au culte duquel cette nuit était consacrée, eut pour très-agréable l'offrande faite à son symbole révéré ; il voulut que celui qui en était, quoique involontairement, l'auteur, en reçût la récompense, et qu'il lui fût tenu compte de son zèle et de ses austérités. Le chasseur regagna son logis le lendemain matin, et mourut peu de jours après.

(1) Arbre consacré à Siva.

Yama, roi de l'enfer, eut à peine appris la mort de cet homme, qu'il envoya ses émissaires pour s'emparer de lui et le lui amener. Siva, informé de cette démarche, envoya de son côté les siens pour s'y opposer, et réclamer le défunt de sa part. Les gens de Yama ne voulant pas lâcher prise, il s'éleva une vive querelle entre eux et ceux de Siva : des injures ils en vinrent bientôt aux voies de fait. Cependant le parti de Siva fut le plus fort, et contraignit les suppôts du naraca à prendre la fuite, après les avoir sévèrement châtiés. Ceux-ci, couverts de honte, allèrent faire leur rapport à leur dieu ; et, afin de mieux exciter son courroux, ils lui montrèrent les blessures et les contusions qu'ils avaient reçues dans la mêlée.

Yama, outré d'indignation, se rendit sur le champ au keilassa, pour porter ses plaintes à Siva en personne. Ayant trouvé, à la porte du palais de ce dieu, Nandy, son premier ministre, il lui exposa le sujet de sa visite, et témoigna en même temps sa surprise de ce que Siva se fût ainsi déclaré le protecteur d'un vil boya, d'un pécheur endurci, qui par métier s'était rendu coupable du massacre d'une foule d'êtres animés.

Roi de l'enfer, répondit Nandy, cet homme a été en effet un grand pécheur, qui n'a pas eu honte de répandre le sang ; mais, avant de mourir, il a eu le bonheur de jeûner, de veiller et de sacrifier au lingam, durant la nuit consacrée à Siva ; et c'est cet acte méritoire qui lui a obtenu la rémission de ses péchés, la protection de ce dieu, et une place distinguée dans le keilassa.

Yama, ayant entendu ces paroles de Nandy, devint rêveur et pensif, et se retira sans rien dire de plus.

Voilà l'origine de la fête appelée *Siva-rattry* ou nuit de Siva. C'est en commémoration d'un événement aussi heureux pour ce chasseur, que les dévots de Siva passent cette nuit et le jour qui la précède, sans manger et sans dormir, uniquement occupés à célébrer les louanges de ce dieu, à lui offrir des sacrifices, en lui présentant pour neiveddia les feuilles amères de l'arbre vépou [margousier], qu'ils mangent ensuite eux-mêmes.

N.° IV.

RÈGLES QUE DOIVENT SUIVRE LES FEMMES DANS LEURS SOUILLURES PÉRIODIQUES.

[Extrait du *Nittia-carma* des brahmes et du *Padma-pourana*.]

Aussitôt qu'une femme a ses règles, elle est mise dans un local séparé, et ne peut avoir aucune communication avec qui que ce soit pendant les trois jours qu'est censée durer sa souffrure.

Le premier jour, elle se considère comme une parian.

Le second jour, elle doit se regarder comme aussi impure que si elle eût tué un brahme.

Le troisième jour, elle est dans un état qui tient le milieu entre les deux précédens.

Le quatrième jour, elle se purifie par les ablutions, et en observant toutes les cérémonies prescrites dans cette circonstance.

Avant ce moment, elle ne peut ni se baigner, ni se laver aucune partie du corps, ni pleurer. Elle doit bien se garder de tuer des insectes ou tout autre être animé. Il lui est interdit de monter à cheval, ou sur un éléphant, ou sur un bœuf; d'aller en palanquin, en doly, ou en voiture; de se frotter la tête d'huile, de jouer aux dés ni à d'autres jeux; d'user de sandal, de musc, ou de parfums d'aucune espèce; de coucher sur un lit; de dormir le jour; de se frotter les dents, et de se laver la bouche. Le désir seul de cohabiter avec son mari serait un péché grave. Elle ne doit penser ni aux dieux, ni au soleil, ni aux sacrifices et aux adorations qui leur sont dus. Elle est dispensée de saluer les personnes d'un haut rang.

Si plusieurs femmes qui ont leurs règles se trouvaient réunies dans un même lieu, elles ne doivent pas s'adresser la parole, ni se toucher les unes les autres.

Une femme dans cet état ne peut pas s'approcher même de ses enfans, ni les toucher, ni jouer avec eux.

Après avoir été ainsi séquestrée pendant trois jours, le quatrième elle quitte les toiles dont elle était revêtue, et on les donne sur le champ au blanchisseur pour être mises à la lessive. Elle se couvre ensuite d'une *toile* propre, en met une seconde par-dessus, et va à la rivière pour se purifier par le bain.

En s'y rendant, elle marche tête baissée, et prend bien garde de ne regarder personne, parce que ses regards seuls souilleraient ceux sur qui elle les fixerait.

Arrivée à la rivière, elle commence par remplir d'eau le vase de cuivre appelé *chimbou*, qu'elle a apporté de la maison. Revenant sur le rivage, elle se frotte bien

les dents, se gargarise douze fois, et se lave les mains et les pieds.

Elle entre ensuite dans l'eau, et y plonge douze fois de manière que tout son corps en soit couvert. En faisant cet exercice, elle ne saurait veiller trop soigneusement à ne porter la vue sur aucun qui vive; à cet effet, chaque fois qu'elle met la tête hors de l'eau, ses yeux doivent se diriger aussitôt vers le soleil.

Sortie de la rivière, elle prend un peu de fiente de vache fraîche, de toulochy et de terre; elle mêle le tout ensemble avec de l'eau, et en fait une espèce de boue claire avec laquelle elle se frotte bien d'abord les mains et les pieds, et ensuite tout le corps.

Elle rentre après cela dans l'eau, et y plonge vingt-quatre fois.

Revenant sur le rivage, elle se frotte de la tête aux pieds avec de l'eau et du toulochy mêlés ensemble, et va de nouveau plonger vingt-quatre fois.

Elle sort, se frotte avec du safran, et plonge encore trois fois.

Délayant ensuite du safran dans de l'eau, elle en boit un peu, répand le reste sur sa tête, se revêt d'une toile pure ou nouvellement lavée, et du petit corset appelé ravoki, se trace sur le front la marque circulaire rouge appelée *cocoumma*, et retourne à la maison.

En rentrant, elle prend bien garde de ne pas arrêter ses regards sur ses enfans: si elle le faisait, ils seraient exposés aux plus grands périls.

Elle s'empresse de mander un brahme pourohita, pour qu'il consomme sa purification. A son arrivée, ce per-

sonnage vénérable commence par tresser trente-deux tiges d'herbe darba, pour en former l'anneau *pavitram*, et il trempe cet anneau dans l'eau lustrale qu'il a apportée.

La femme, de son côté, prend encore un bain, boit un peu d'eau lustrale, se met au doigt du milieu de la main droite le *pavitram*, boit du pantcha-gavia, ou, à défaut, du lait de vache. Au moyen de tout cela, la purification est parfaite.

N.° V.

NOTICE SUR L'ORIGINE DU FAMEUX TEMPLE DE DJAG-NATTA [JAGGUERNAT].

[Extrait des légendes du temple.]

LA province d'Orixa, dans laquelle le temple de *Djag-natta* est situé, porte dans les livres indiens le nom d'*Outkala-dessa*.

Indra-mena, y lit-on, régnait dans ce pays. Animé du desir de travailler au salut de son ame, ce prince voyait avec peine qu'il n'avait encore rien fait qui pût lui assurer un sort heureux après sa mort. Cette pensée l'affligeait beaucoup : il fit part de son anxiété à Brahma à quatre faces, dont il avait fait sa divinité favorite.

Brahma, témoin des regrets sincères et de la fervente piété de ce prince, en fut touché, et il lui dressa un jour ces paroles consolantes :

» Cesse, grand roi, d'être inquiet sur ton sort futur;

» je vais t'indiquer le moyen d'assurer ton salut. Sur les » rivages de la mer il existe un pays nommé *Outkala-* » *dessa* : là s'élève la montagne *Nila*, nommée aussi » *Pourouch-attma*, qui a un yodjana d'étendue [trois » lieues] : ce dernier nom lui vient de celui du dieu qui » y avait autrefois établi sa demeure. Cette montagne » est un lieu saint, dont l'aspect a la vertu d'effacer les » péchés. Dans les yougas précédens, un temple d'or » massif y avait été consacré à Vichnou : ce temple subsiste » encore ; mais il a été enseveli sous les sables rejetés » par les vagues de la mer, et est à présent invisible. » Fais-en revivre la mémoire, et rends-lui son lustre » antique, en renouvelant les sacrifices qu'on y offrait » jadis ; tu t'assureras par-là un lieu de félicité après ta » mort. »

Le roi Indra-ména, charmé de ce qu'il venait d'entendre, demanda à Brahma quels avaient été les fondateurs de ce temple magnifique, et où était au juste l'emplacement sur lequel il avait été construit.

« Ce sont tes ancêtres, grand roi, répondit Brahma, » qui l'érigèrent dans le youga précédent, et qui pro- » curèrent par-là aux hommes le bonheur ineffable de » voir sur la terre l'Être suprême. Va donc tirer de » l'oubli un lieu si vénérable ; fais-y descendre de nouveau » la divinité, et tu procureras au genre humain le même » bonheur. »

« Mais comment, répartit le prince, découvrirai-je » un temple enseveli profondément dans le sable, à moins » que vous ne me le montriez vous-même ? »

Brahma lui donna quelques indices, et ajouta qu'il

trouverait, non loin de la montagne Nila, un étang où vivait une tortue aussi ancienne que le monde, qui lui fournirait à cet égard des renseignemens plus précis.

Indra-ména rendit grâces à Brahma, et se mit sans délai en route pour cet étang. A peine fut-il arrivé sur ses bords, qu'une tortue d'une grosseur prodigieuse, s'approchant de lui, lui demanda qui il était et ce qu'il cherchait dans ce lieu désert.

« Je suis, répondit le prince, kchatria de naissance, » et souverain d'un grand royaume; mais l'énormité de » mes péchés et le remords que j'en ressens m'attristent, » et me rendent le plus malheureux des hommes. Brahma » à quatre faces m'a fait connaître vaguement qu'il existe » un lieu sacré près de la montagne Nila, en m'assurant » que j'obtiendrais de vous tous les éclaircissemens né» cessaires pour me guider dans mes recherches. »

« Je suis charmée, prince, répondit la tortue, que » vous me fournissiez l'occasion de contribuer à votre » bonheur. Je ne suis pas cependant en état de vous » satisfaire en tout point sur ce que vous désirez ap» prendre; car le grand âge m'a fait perdre en partie » la mémoire; mais les indices que je vous donnerai » pourront vous être utiles. Il est très-vrai qu'il existait » autrefois, près de la montagne Nila, un temple fameux » par ses richesses: le dieu à quatre bras, le dieu des » dieux, le grand Vichnou, y avait établi sa demeure: » tous les autres dieux s'y rendaient régulièrement pour » lui offrir leurs hommages, et c'était aussi le lieu qu'ils » choisissaient de préférence pour se livrer à leurs amours. » Depuis long-temps les sables que la mer a rejetés

» de son sein recouvrent cet asile sacré; et le dieu, n'y » recevant plus les témoignages de respect accoutumés; » l'a délaissé pour retourner au veikenta. Tout ce que » je sais, c'est que cet édifice est enfoui d'un yodjana » [trois lieues] dans le terrain sablonneux; mais j'ai perdu » la trace de l'emplacement qu'il occupait. Il vous reste » néanmoins un moyen sûr de le connaître. Rendez-vous » à l'étang appelé Markandia: vous trouverez sur ses » rives une corneille douée de l'immortalité, et qui a » présens à la mémoire tous les événemens des temps » les plus reculés. Interrogez-la, et vous obtiendrez d'elle » des renseignemens infaillibles. »

Le roi s'empressa de diriger ses pas vers l'étang Markandia, et y trouva en effet une corneille que son extrême vieillesse avait fait devenir toute blanche. Après s'être prosterné, il lui dit en joignant les mains:

« O corneille qui jouissez du don de l'immortalité! » vous voyez devant vous un roi dévoré de chagrin; et » il n'est que vous qui puissiez le soulager. »

« Quel est donc, reprit la corneille, le sujet de vos » peines? Que puis-je faire pour vous? »

« Je vais vous l'apprendre, répartit Indra-ména; » mais ne me cachez rien, je vous en supplie, de ce » que je désire savoir. Dites-moi d'abord quel fut le » premier roi qui régna dans ce pays, et ce qu'il fit de » remarquable. »

La corneille, qui possédait à fond l'histoire ancienne, n'hésita point à satisfaire le monarque, et lui répondit en ces termes:

« Le premier roi de ces contrées se nommait *Sacou-*

» *ranouna*. Il eut pour fils *Vichia-Baheu*. Celui-ci
» donna le jour à *Indra-ména*, prince qui, ayant
» toujours eu pour Brahma à quatre faces une piété sin-
» cère, fut jugé digne après sa mort d'aller jouir de la
» présence de ce dieu.

» Satouranouna fit chérir son gouvernement par son
» extrême bonté; car il eut pour ses sujets la tendresse
» d'un vrai père. Parmi les actions éminemment mémo-
» rables qui signalèrent son règne, il en est une qui
» éternisera son nom. Ce fut lui qui eut la gloire et le
» bonheur de faire descendre du veikonta sur la terre
» le dieu des dieux. Il lui fit construire pour sa de-
» meure, au pied de la montagne Nila, un temple ma-
» gnifique, dont les murailles étaient d'or massif, et
» l'intérieur était enrichi des pierreries les plus pré-
» cieuses. Le temps, qui détruit tout, a respecté cet
» édifice, et il subsiste encore aujourd'hui parfaitement
» intact. Mais depuis long-temps les sables de la mer
» amoncelés sur le rivage l'ont englouti dans leur sein.
» Le dieu qui habitait ce lieu sacré a cessé, il est
» vrai, d'y faire sa demeure; cependant il n'a pas voulu
» fuir une montagne consacrée par sa présence, et il y a
» fixé son séjour, en prenant la forme d'un arbre [illegible]
» gousier. Un jour le fameux pénitent Markandia, qui
» depuis nombre de siècles faisait pénitence sur cette
» montagne, s'apercevant que cet arbre ne donnait
» point d'ombre, en fut indigné; et soufflant dessus, il
» le réduisit en partie en cendres. Cependant, comme
» cet arbre était Vichnou, l'être suprême, et par consé-
» quent immortel, il ne put le détruire tout entier, et

» il en reste encore le tronc. La seule chose que j'ignore, » c'est l'endroit précis où cet arbre existait. »

Ici, Indra-ména interrompit la corneille, et lui demanda si elle reconnaîtrait au moins la place où le temple existait. Elle répondit affirmativement. Alors ils se mirent l'un et l'autre en route pour s'y rendre. A l'endroit où ils s'arrêtèrent, la corneille se mit à creuser avec son bec dans le sable, jusqu'à la profondeur d'un yodjana, et vint enfin à bout de mettre à découvert, dans toute son étendue, le temple magnifique qui avait servi de demeure à Narayana, le dieu des dieux. Après quoi elle l'eut montré au roi, elle le recouvrit de sable comme auparavant.

Le roi, convaincu de la réalité de tout ce que la corneille lui avait dit, et transporté de joie d'avoir enfin trouvé ce qu'il cherchait avec tant d'ardeur, questionna encore sa conductrice sur les moyens qu'il aurait à employer pour rendre à un lieu si digne de vénération son antique renommée et sa splendeur.

« Ce que vous me demandez là, répartit la corneille, est hors de ma sphère. Allez trouver Brahma à quatre faces, et il vous apprendra la conduite que vous » devez tenir pour arriver à vos fins. »

Indra-ména suivit ce conseil; il alla de nouveau trouver Brahma, lui offrit plusieurs fois ses adorations, et lui parla ainsi :

» J'ai enfin vu de mes propres yeux, près de la mon- » tagne Vila, le superbe temple qui servit jadis de de- » meure au grand Vichnou. Je viens à présent vous » consulter, dieu puissant, sur la conduite que je dois

» son cortége, viendront habiter ta nouvelle ville, et » tiendront compagnie au dieu Krichna.

» Le côté de la ville qui fera face à la mer, aura » encore quelque chose de plus sacré que les autres » parties; ceux qui habiteront ce côté-là, croîtront de » jour en jour en vertu; tu donneras le nom de *kanaka* » [poudre d'or] au sable que la mer y déposera.

» Tout homme qui mourra sur ce sable, ira indubi- » tablement au veikonta.

» Voilà, prince, la réponse aux demandes que tu » m'as faites. Va sans délai exécuter ce que je viens de » te prescrire: en attendant, Vichnou, sous la figure » de l'arbre qui doit servir à former le trone dont je » t'ai parlé, croîtra, et deviendra propre à l'usage auquel » il est destiné. »

Indra-ména, après avoir rendu à Brahma des actions de grâces, se mit en devoir de lui obéir. Le temple et la nouvelle ville furent bâtis avec la plus grande promptitude. Cependant, déjà les travaux étaient achevés, et le dieu ne paraissait pas. Ce retard commençait à inquiéter le prince, lorsqu'un jour qu'il s'était levé de grand matin, il aperçut enfin sur le bord de la mer le tronc d'arbre si impatiemment attendu. Il se prosterna plusieurs fois la face contre terre; et, dans l'excès de sa joie, il s'écria:

» O jour le plus fortuné de ma vie! j'ai en ce moment » des preuves certaines que je suis né sous une étoile » favorable, et que mes sacrifices ont été agréables aux » dieux. Rien ne saurait égaler le fruit que j'en retire, » puisque je vois de mes propres yeux l'Être suprême,

» celui que les hommes les plus éclairés et les plus ver-
» tueux n'ont pas la faveur de voir. »

Quand il eut rendu au tronc d'arbre ces premiers hommages, le roi alla se mettre à la tête de cent mille hommes, qui vinrent au devant du nouveau dieu et le chargèrent sur leurs épaules. Il fut transporté dans le temple avec la plus grande pompe.

Le fameux charpentier Vichia-carma ne tarda point à arriver. Il se chargea de donner la figure et la forme du dieu Krichna au tronc d'arbre qui venait d'être déposé dans le temple. Il promit de finir l'ouvrage dans une seule nuit, mais ce fut à condition que personne ne le regarderait travailler : un simple coup d'œil indiscret jeté sur son ouvrage devait suffire pour lui faire tout abandonner sans retour.

Ce point convenu, Vichia-carma mit aussitôt la main à l'œuvre. Comme il travaillait sans faire de bruit, le roi, toujours dans l'inquiétude, s'imagina qu'il s'était enfui pour ne point tenir ses engagemens; et, afin de s'assurer du fait, il alla tout doucement regarder à travers les fentes de la porte. Il vit avec plaisir que son ouvrier s'occupait paisiblement, et il se retira bien vite. Mais Vichia-carma l'avait aperçu : piqué de ce manque de parole, il laissa là l'ouvrage, qui se trouvait à peine ébauché et n'offrait que quelques traits confus de forme humaine. Enfin, le tronc d'arbre resta à-peu-près dans son premier état, et tel qu'on le voit encore aujourd'hui.

Indra-ména fut fâché de ce contre-temps; mais le tronc d'arbre n'en devint pas moins son dieu, et même

il lui donna sa fille en mariage. Les noces furent célébrées avec une extrême magnificence.

Telle est l'histoire de la fondation de la ville de *Pourouch-attma* (aujourd'hui Jagguernat), et celle du tronc d'arbre qu'on y adore sous le nom de *Djaga-natta* [Maître du monde].

N.° VI.

DES DIVERSES ESPÈCES D'ORDALIES.

LORSQUE l'évidence d'une imputation, soit au civil, soit au criminel, ne peut être suffisamment démontrée, les Indiens ont souvent recours au jugement par ordalie; cette manière de décider les cas douteux fait partie de leur jurisprudence. Les principales épreuves sont celles de la balance, du feu, de l'eau et du poison. Voici les règles qu'on doit suivre pour y procéder.

Les mois *cheitra*, *vaichaca* et *margaohira* [avril, mai et décembre], sont les époques les plus favorables pour les ordalies: cependant, celle de la balance peut avoir lieu en toute saison, lorsqu'il ne fait pas trop de vent. L'épreuve du feu doit se faire dans le temps des brouillards et des pluies; celle de l'eau, dans les grandes chaleurs et en automne; celle du poison, en hiver ou quand les brouillards règnent. Si l'on n'observait pas de point en point ces indications, on s'exposerait à de grives erreurs; une épreuve qui aurait lieu en temps inopportun, ne contribuerait en rien à la découverte de la vérité.

L'accusé qui doit subir l'ordalie, s'y prépare par le

jeûne et les ablutions. Il va ensuite trouver un brahme pourohita, lui fait l'exposition circonstanciée de son affaire, et reçoit de lui des avis et des instructions.

Il fait, après cela, un sacrifice aux brahmes assemblés, demande leur *assirvadam* [bénédiction], et prend la parole en ces termes :

« Dites que ce jour soit pour moi un jour heureux, » un jour de vertu, un jour où je serai reconnu inno» cent du crime dont on m'accuse, un jour où je serai » comblé de biens ! »

A quoi les brahmes répondent par trois fois :

» Que ce jour soit pour toi un jour heureux, un jour » de vertu, un jour où ton innocence sera reconnue, » un jour où tu seras comblé de biens ! »

A la suite de cette cérémonie préliminaire, qui se nomme *susti-vasaé*, on offre le homam en l'honneur des neuf planètes.

On apporte la balance, qui est surmontée d'un petit drapeau blanc ; on plante en terre le pieu qui doit la soutenir. Le pourohita qui préside à la cérémonie, prend un vase qui contient de l'eau, du riz et des fleurs ; il se tourne du côté de l'orient, et dit :

« Adoration aux trois mondes (1) !

» Déesse Vertu, venez dans ce lieu, venez-y accom» pagnée des huit dieux gardiens des huit coins du » monde, des dieux des richesses et des vents ! »

Il offre à la déesse Vertu le poudja; puis, faisant

(1) Les trois mondes, désignés sous le nom générique de *tri-loca*, sont le *souarga*, le *bou-loca* et le *pattala*; le ciel, la terre et l'enfer.

successivement face aux huit principaux points de la sphère, il dit, à l'orient : » Adoration à Indra [le roi » des dieux] ! »

Au sud : « Adoration à Yama [le Pluton indien] ! »

A l'ouest : « Adoration à Varouna [le Neptune in- » dien] ! »

Au nord : « Adoration à Coubéra [le Plutus in- » dien] ! »

Au sud-est : « Adoration à Agny [le feu] ! »

Au sud-ouest : « Adoration à Neihirita [le chef des » démons] ! »

Au nord-ouest : « Adoration à Vahiavou [le vent] ! »

Au nord-est : « Adoration à Isanniah [le destruc- » teur] ! »

Il offre le poudja à ces huit dieux.

Il l'offre aussi aux dieux des richesses, qui sont au nombre de huit, aux douze soleils (1), aux douze roudrahs, aux seize mères, à Ganésa, enfin aux huit vents (2).

Il offre à la Vertu le petit poudja, c'est-à-dire, du sandal, des fleurs, de l'encens, une lampe et le nei- veddia.

Vient ensuite le homam. Le feu étant consacré et purifié par le pourohita selon les règles du védam qu'il suit, et le mantram *gaïatry* récité, on jette dans ce

(1) *Mitra* est un des noms les plus communs du soleil. C'est aussi le nom que les Perses donnaient à cet astre ; et cette particularité m'a paru digne de remarque.

(2) Parmi ces vents, il en est un qu'ils nomment *anima ;* ce qui n'est pas non plus indifférent à noter.

feu cent huit, ou vingt-huit, ou au moins huit morceaux de l'arbre billy trempés dans du beurre et du riz mêlés ensemble. Ici on ne doit pas oublier de faire des présens aux brahmes.

Enfin l'accusé, qui doit être à jeun et avoir ses vêtemens bien mouillés, est placé sur le plateau de la balance qui est tourné à l'ouest : on met dans l'autre plateau des briques et de l'herbe darba, jusqu'à ce que la balance soit dans un parfait équilibre. On fait alors descendre l'accusé, et on l'envoie faire ses ablutions sans ôter ses vêtemens. Dans cet intervalle, le pourohita copie sur deux lignes d'égale longueur et contenant chacune le même nombre de lettres, le mantram dont voici la traduction :

« Soleil, lune, vent, feu, souarga, terre, eau, vertu, » Yama, jour, nuit, crépuscule du soir et du matin, » vous connaissez les actions de cet homme, et si le fait » dont on l'accuse est vrai ou faux ! »

Il spécifie au-dessous le délit qu'on impute au prévenu. Les caractères de cet écrit ne doivent pas être tracés en noir ; on se sert pour cela d'une encre de toute autre couleur.

Le pourohita pose cet écrit sur la tête de l'accusé, et harangue la balance en ces termes :

« Balance, vous savez tout ce qui se passe dans le » cœur des hommes. Vous connaissez leurs vices et leurs » vertus. Rien de ce qui échappe à la pénétration des » mortels ne vous est caché. Voici une personne qui se » trouve taxée d'un crime dont elle se déclare inno- » cente, et qui desire s'en justifier aux yeux du public

» Si en effet elle n'est point coupable, l'équité exige que » vous vous prononciez en sa faveur. »

Le soin d'examiner les mouvemens de la balance n'est confié ni à un contemplatif, ni à une personne dont la loyauté soit suspecte. Le premier serait trop accessible à la compassion; le second ne craindrait pas de transiger avec sa conscience. On choisit donc, pour remplir cette fonction, un brahme d'une sagesse et d'une vertu éprouvées; et celui-ci adresse à son tour cette allocution à la balance :

« Balance, les dieux vous ont établie pour rendre » justice aux hommes, et leur dévoiler la vérité. Mani- » festez-la donc dans cette circonstance; et si l'homme » que vous allez éprouver est réellement coupable, faites » qu'il ne conserve pas l'équilibre, et que le poids de son » crime vous fasse pencher à son désavantage ! »

Le pourohita fait placer de nouveau l'accusé dans le plateau où il avait été mis déjà. Il chante cinq fois une stance analogue à la circonstance : si, sur ces entrefaites, le bassin où est l'accusé vient à descendre, il est déclaré coupable; on le proclame innocent, si le contraire arrive. Si la balance reste de niveau, il est considéré comme à demi coupable ; il est censé l'être tout-à-fait si la corde casse.

La cérémonie, comme de coutume, se termine par des présens faits aux brahmes qui composent l'assemblée.

Dans l'ordalie par le feu, on trace d'abord par terre huit cercles, de seize doigts de diamètre chacun, et on laisse entre eux un espace de la même dimension.

Le feu est la divinité du premier cercle; Varouna,

le vent, Yama, Indra, Coubéra, la lune et Chabitry, sont les divinités des sept autres.

Ces huit cercles sont disposés sur deux lignes parallèles : un neuvième, tracé isolément, est consacré à tous les dieux. On purifie tous ces cercles en les enduisant de fiente de vache, et en y répandant de l'herbe darba. On offre successivement le poudja à la divinité assignée à chaque cercle.

Durant cet intervalle, la personne qui doit être soumise à l'ordalie, s'est baignée sans quitter ses vêtemens; et, encore toute mouillée, elle vient se placer sur le premier cercle de la ligne du côté de l'ouest, le visage tourné à l'est. On lui trempe les deux mains dans de la farine de froment délayée avec du lait caillé; et on les recouvre de sept feuilles de l'arbre assouata, sept feuilles de chony et sept tiges de darba.

Un forgeron fait rougir au feu, jusqu'à étinceler, une petite barre de fer de la longueur de huit doigts et du poids de cinquante roupies.

Le pourohita place, au sud du neuvième cercle, du feu qu'il purifie selon le rite de son védam, et il fait le homam.

Il adresse à la Vertu la même invocation que dans l'ordalie par la balance : il jette dans l'eau le fer ardent; et après qu'on l'a fait chauffer une seconde fois jusqu'à incandescence, il lui parle en ces termes :

« Feu, vous êtes les quatre védams, et je vous offre » en cette qualité le homam. Vous êtes le visage de tous » les dieux; vous êtes aussi celui de tous les savans. » Vous effacez tous nos péchés; et c'est pour cela qu'on

» vous donne le nom de *pur* et de *purifiant*. Je suis le » plus grand de tous les pécheurs; mais j'ai le bonheur » de vous voir. Purifiez-moi de tous mes péchés; et si » cet homme qui va passer par l'ordalie est en effet » innocent, dépouillez-vous à son égard de la propriété » de brûler qui vous est naturelle, et ne lui faites aucun » mal. »

Il termine son discours en rendant hommage au pouvoir qu'a cet élement de pénétrer dans les replis du cœur humain, et d'y découvrir la vérité; puis il dit : » Adoration aux trois mondes! » Enfin il prononce cette évocation : « O feu! venez ici! venez ici! restez ici! » restez ici! » Et il offre le poudja.

L'accusé se place sur le premier cercle; et le pourohita, prenant avec des pincettes la barre de fer rouge, dit encore : « O feu, vous connaissez tous les secrets » des hommes; révélez-nous, dans cette occasion, la » vérité. » A l'instant même il met le fer ardent sur les mains de l'accusé, qui doit, en le tenant, parcourir les cercles, de manière que ses deux pieds posent alternativement sur tous.

Parvenu au huitième cercle, il jette le fer dans le neuvième sur de la paille qui doit être enflammée par le contact.

Au cas où, en fournissant sa course, il viendrait à laisser tomber le fer, l'épreuve serait à recommencer.

Si l'inspection de ses mains atteste que la chaleur n'en a point offensé la peau, il est réputé innocent : une brûlure accidentelle dans toute autre partie du corps ne tirerait point à conséquence. Pour s'assurer que

l'impression du feu n'a produit aucun effet visible sur l'épiderme, on donne à l'accusé une petite quantité de riz non pilé, qu'il doit séparer de la gousse en le frottant fortement entre ses deux mains.

Les formalités préparatoires pour l'ordalie par l'eau sont, à peu de chose près, les mêmes que dans les précédentes. Ici l'on trace un seul cercle, dans lequel on dépose des fleurs et de l'encens. On plante dans un étang ou une rivière dont le courant ne soit pas trop rapide, un pieu près duquel l'accusé va se placer, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Le pourohita, le visage tourné vers l'orient, prononce ces paroles :

« Eau, vous êtes la vie de tout ce qui a vie; vous créez » et détruisez à votre gré; vous purifiez tout, et l'on est » toujours sûr de connaître la vérité quand on vous prend » pour juge : délivrez-nous donc du doute où nous » sommes, et faites-nous connaître si cet homme est cou- » pable ou non. »

On ordonne alors à une personne d'aller à une distance convenue, et de revenir : durant tout le temps qu'elle met à faire cette course, l'accusé doit plonger tout entier, en tenant par la base le pieu fiché près de lui. Si, avant que cette personne soit de retour, il lève la tête hors de l'eau, il est réputé coupable; s'il ne se montre qu'après, il est déclaré innocent.

Lorsque l'accusateur et l'accusé sont tous les deux condamnés à l'ordalie, on les fait plonger ensemble dans l'eau; et celui qui vient le premier respirer à la surface, est réputé coupable.

L'ordalie par le poison est précédée de toutes les

cérémonies d'usage. On incorpore avec du beurre liquéfié un petite quantité d'arsenic réduite en poudre. Le pourohita dit alors :

« Poison, vous êtes une substance malfaisante, créée » pour détruire les créatures coupables ou impures; vous » fûtes vomi par le grand serpent Bachouky, pour faire » périr les coupables géans : voici une personne accusée » d'un délit dont elle se prétend innocente ; si elle n'est » effectivement pas coupable, dépouillez-vous en sa » faveur de vos qualités malfaisantes, et devenez pour » elle de l'amrita [nectar]. »

L'accusé avale alors la potion. Si, quoique indisposé, il survit trois jours, on le proclame innocent.

Il existe encore plusieurs autres genres d'épreuves. De ce nombre est celle de l'huile bouillante, dans laquelle on délaie de la fiente de vache, et où l'accusé doit plonger le bras jusqu'au coude ; celle du serpent, qui consiste à enfermer un de ces reptiles, de l'espèce la plus venimeuse, dans un panier où l'on jette une pièce de monnaie ou une bague que l'accusé est tenu de prendre là les yeux bandés. Si, dans la première épreuve, il ne se brûle pas, si, dans la seconde, il n'est pas mordu, son innocence est hautement avérée.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

II.e PARTIE (SUITE).

CHAPITRE XVII..... *Page* 1

Règles de conduite pour les femmes mariées.

CHAPITRE XVIII..... 10

Du deuil. — De l'état de veuvage. — Mépris que l'on a pour les veuves. — Secondes noces interdites.

CHAPITRE XIX..... 18

De la coutume qui oblige quelquefois les veuves à se laisser brûler vivantes sur le bûcher de leurs maris défunts.

CHAPITRE XX..... 35

De l'adoption. — Règles concernant le partage des biens.

CHAPITRE XXI..... 46

Sciences des brahmes. — Académies. — Astronomie. — Astrologie. — Magie.

CHAPITRE XXII..... 67

De la poésie des Indiens.

CHAPITRE XXIII..... 81

Système philosophique des brahmes. — Les six sectes appelées *sâchta-mâtta*. — Système des bouddistes.

CHAPITRE XXIV..... 99

Chronologie des brahmes. — Époque du déluge.

CHAPITRE XXV..... 107

Style épistolaire des brahmes. — Écriture indienne.

CHAPITRE XXVI..... 127

Des fables indiennes.

CHAPITRE XXVII..... 151

Contes indiens.

CHAPITRE XXVIII..... 186

Nity slocas, ou stances morales.

CHAPITRE XXIX..... 202

De la mort et des funérailles des brahmes.

CHAPITRE XXX..... 211

Des diverses cérémonies pratiquées pour les morts après les obsèques.

CHAPITRE XXXI..... 228

De la troisième condition des brahmes, qui est celle de *vanaprasta* ou habitant des déserts. — Considération dont ils jouissaient. — Conjectures sur leur origine. — Comparaison entre eux et les sages de la Grèce et autres philosophes étrangers. — Règles qu'ils devaient suivre. — Leur renoncement au monde et aux plaisirs sensuels. — Leurs vertus morales.

CHAPITRE XXXII..... 241

Sacrifices des brahmes vanaprastas. — Sacrifice de l'ékiam. — Le petit ékiam. — Le grand ékiam. — Géans ennemis des vanaprastas.

CHAPITRE XXXIII..... 253

Effets de la pénitence pour la purification de l'ame. — En quoi

consistait la pénitence des vanaprastas. — Gymnosophistes ou pénitens nus modernes. — Purification par le feu.

CHAPITRE XXXIV..... 260

Du quatrième état des brahmes, qui est celui de sanniassy. — Préparation et marques de vocation à ce saint état. — Manière dont on y est admis. — Règles que doit suivre le sanniassy.

CHAPITRE XXXV..... 267

Principaux devoirs des sanniassys. — La contemplation : ses divers degrés ; en quoi elle consiste, et comment elle est pratiquée par les dévots indiens. — Réflexions. — Parallèle entre les sanniassys indiens et ceux de la religion révélée.

CHAPITRE XXXVI..... 284

Funérailles des brahmes sanniassys.

TROISIÈME PARTIE.

RELIGION.

CHAPITRE I.er..... *Page* 289

De l'origine du trimourty, et de l'idolâtrie primitive des Indiens. — Parallèle entre les dieux de la Grèce et ceux de l'Inde. — Idolâtrie particulière des Indiens. — Culte des élémens, représentés par le trimourty.

CHAPITRE II..... 309

De la métempsycose. — Explication de ce système. — Peines dues aux différens péchés. — Les Indiens auteurs du système de la métempsycose. — Différence entre eux et les Grecs à ce sujet. — Le naraca ou l'enfer ; peines qu'on y endure. — Lieux de béatitude.

CHAPITRE III..... 327

Fêtes des Indiens. — Fête du premier jour de l'an. — Celle des dieux pénates. — Commémoration des morts. — Fête des académies. — Fêtes en l'honneur des serpens. — Fêtes militaires. — Fête des lampes. — Sacrifices aux plantes. — Fête des linganistes. — Solennité du pongol. — Réflexions.

CHAPITRE IV..... 342

Temples indiens. — Cérémonies qui s'y pratiquent. — Temples érigés sur les montagnes. — Pyramides. — Architecture des pagodes. — Forme et ornemens des idoles ; leur consécration. — Colonnes. — Fonctionnaires attachés au culte religieux. — Sacrificateurs. — Danseuses. — Musiciens. — Musique indienne. — Ruses et artifices grossiers des brahmes pour attirer les dévots. — Desir que les Indiens témoignent d'avoir des enfans. — Formalité révoltante à laquelle ils se résignent pour en obtenir. — Pratiques et vœux remarquables. — Prostitutions dans certains temples. — Tortures. — Enlèvement des femmes. — Temples fameux. — Tiroupatty. — Djag - nat. — Processions publiques. — Réflexions.

CHAPITRE V..... 395

Des principales divinités de l'Inde. — Brahma. — Vichnou. — Rama. — Krichna. — Siva. — Le Lingam. — Vignessouara. — Indra. — Lieux de félicité de ces différens dieux. — Le souarga. — Le keilassa. — Le veikonta. — Sattia-loca.

CHAPITRE VI..... 429

Du culte des animaux. — Culte du singe ; — de l'oiseau garouda ; — des serpens ; — des poissons. — Culte des boutams ou des esprits malfaisans. — Sacrifices de victimes humaines.

CHAPITRE VII..... 446

Culte des substances inanimées. — La pierre Salagrama. — Le Toulochy. — L'herbe Darba. — L'arbre Assouata.

CHAPITRE VIII..... 455

Manière dont s'administre la justice civile et criminelle. — Usages concernant le prêt à usure. — Divers genres de supplices.

— Jugement par ordalie. — Parjures fréquens. — Remarques sur les cours européennes de justice.

CHAPITRE IX..... 574

Système militaire des Indiens. — Leur manière ancienne et moderne de faire la guerre. — Comment étaient jadis composées leurs armées. — Jeu militaire des échecs, inventé par les Indiens. — Paliagars. — Espèces d'armes qui ont été à diverses époques en usage dans l'Inde.

APPENDIX.

N.° I..... *Page* 499

Secte des djeinas. — Différences qui existent entre eux et les brahmes.

N.° II..... 522

Le yaca-dassy ou onzième jour de la lune.

N.° III..... 533

Siva-rattry ou nuit de Siva.

N.° IV..... 533

Règles que doivent suivre les femmes dans leurs souillures périodiques.

N.° V..... 536

Notice sur l'origine du fameux temple de Djag-natta. [Jagguernat.]

N.° VI..... 546

Des diverses espèces d'ordalies.

FIN DE LA TABLE.